

Z1-1949/2F

Copy 1.



RAPPORT

DE LA
COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR L'AVANCEMENT DES
arts, lettres ET sciences AU CANADA

PRIX \$3.50

RAPPORT

de la

COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE
SUR L'AVANCEMENT

des

Arts, Lettres et Sciences
au Canada

RAPPORT

de la

COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE
SUR L'AVANCEMENT

des

Arts, Lettres et Sciences
au Canada

1949 - 1951



EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
OTTAWA
1951

RAPPORT

À Son Excellence le Gouverneur général en conseil

PLAISE VOTRE EXCELLENCE,

Nous, commissaires, ayant été constitués en Commission royale aux termes d'un décret du Conseil daté du 8 avril 1949 pour examiner certains sujets concernant les arts, les lettres et les sciences au Canada et pour déposer des conclusions à ce propos:

AVONS L'HONNEUR DE PRÉSENTER À VOTRE
EXCELLENCE LE RAPPORT QUI SUIT.

Décret du Conseil

C. P. 1786

*Copie certifiée conforme au procès-verbal d'une réunion du
Comité du Conseil privé, approuvé par Son Excellence le
Gouverneur général en conseil le 8 avril 1949.*

Le Comité du Conseil privé a été saisi d'un rapport en date du 7 avril 1949, présenté par le très honorable Louis-S. St-Laurent, Premier ministre, et exposant les faits suivants:

Il importe que les Canadiens connaissent, le plus possible, leur propre pays, qu'ils soient renseignés sur son histoire et ses traditions, et qu'ils soient éclairés sur la vie et sur les réalisations collectives de leur propre nation.

Il est dans l'intérêt national d'encourager les institutions qui expriment le sentiment de la collectivité, favorisent la bonne entente, et apportent de la variété et de l'abondance à la vie canadienne, tant dans les régions rurales que dans les centres urbains.

Il existe déjà, dans l'administration fédérale, certains organismes et domaines d'activité qui ont de tels objectifs, notamment la Société Radio-Canada, l'Office national du film, la Galerie nationale, le Musée national, les Archives publiques, la Bibliothèque du Parlement, le Musée national de guerre, le régime d'aide pour fins de recherches, y compris des bourses fournies par le Conseil national de recherches et les autres organismes officiels.

Il est judicieux de faire enquête sur ces organismes et domaines d'activité, en vue de recommander la manière la plus efficace de les administrer dans l'intérêt national, tout en respectant intégralement la juridiction constitutionnelle des provinces.

À CES CAUSES, sur avis conforme du Premier ministre, le Comité recommande que

1. Le TRÈS HONORABLE VINCENT MASSEY, C.P., C.H.,
Chancelier de l'Université de Toronto;
2. M. ARTHUR SURVEYER, B.A. SC., I.C., D.G., LL.D.,
Ingénieur civil,
Montréal;
3. M. NORMAN A. M. MACKENZIE, C.M.G., C.R., LL.D.,
Président,
Université de la Colombie-Britannique;

4. Le très révérend Père GEORGES-HENRI LÉVESQUE, O.P., D. SC. SOC.,
Doyen de la Faculté des Sciences sociales,
Université Laval;
5. Mademoiselle HILDA NEATBY, M.A., PH.D.,
Professeur d'Histoire et suppléante du doyen,
Université de Saskatchewan;

soient nommés commissaires sous le régime de la Partie I de la Loi des enquêtes, chapitre 99 des Statuts révisés du Canada, 1927, aux fins de faire enquête et de formuler des recommandations sur les sujets suivants:

- a) les principes sur lesquels le programme du Canada devrait être fondé, dans les domaines de la radiodiffusion et de la télévision;
- b) les organismes et les domaines d'activité du gouvernement canadien, tels que l'Office national du film, la Galerie nationale, le Musée national, le Musée national de guerre, les Archives publiques ainsi que le soin et la garde des archives publiques, la Bibliothèque du Parlement; les méthodes visant à faciliter la recherche, y compris les octrois aux boursiers par l'entremise de divers organismes du gouvernement fédéral; le caractère et l'essor éventuels de la Bibliothèque nationale; l'envergure ou les activités de ces organismes, la façon de les diriger, financer et contrôler, et autres questions connexes;
- c) les méthodes à employer concernant les relations entre le Canada et l'Organisation éducative, scientifique et culturelle des Nations Unies, et les autres organisations analogues;
- d) les relations du gouvernement canadien et de l'un ou l'autre de ses organismes dans les divers groupements bénévoles d'envergure nationale qui intéressent la présente enquête.

Le Comité recommande, en outre, que:

1. les Commissaires soient autorisés à exercer tous les pouvoirs que leur confère l'article 11 de la Loi des enquêtes, et à recevoir la pleine mesure de collaboration de la part des hauts fonctionnaires de tous les ministères et organismes intéressés;
2. lesdits Commissaires adoptent la procédure et les méthodes qu'ils peuvent juger avantageuses pour la bonne conduite de l'enquête, et qu'ils siègent aux époques et aux endroits du Canada qu'ils peuvent fixer à l'occasion;
3. les Commissaires soumettent des rapports intérimaires, s'ils le jugent à propos ou si le Gouverneur en conseil le leur enjoint;
4. lorsque, en vertu des pouvoirs que leur confère l'article 11 de la Loi des enquêtes, lesdits Commissaires ont autorisé et délégué une personne qualifiée à titre de Commissaire spécial pour enquêter en toute affaire relevant de l'enquête susmentionnée, ainsi que lesdits Commissaires peuvent l'ordonner, toute personne ainsi déléguée, si elle y est autorisée par décret, exercera les pouvoirs dont disposent les Commissaires conformément à la Loi des enquêtes (chapitre 99 des Statuts révisés du Canada, 1927);

5. les Commissaires soient autorisés à retenir les services des avocats, du personnel et des experts pouvant être nécessaires à la conduite régulière de leur enquête;
6. lesdits Commissaires reçoivent instructions de tenir un compte rendu de tous les témoignages rendus devant eux ou devant tout Commissaire spécial au cours de l'enquête;
7. les Commissaires reçoivent instructions de faire rapport au Gouverneur en conseil; et que
8. le très honorable Vincent Massey, C.P., C.H., soit nommé président de la Commission.

Le Greffier du Conseil privé,
N. A. ROBERTSON.

DÉCRET

nommant

**le TRÈS HONORABLE VINCENT MASSEY et autres,
membres de la Commission royale d'enquête sur
l'avancement des arts, des lettres et des sciences.**

DATÉ DU.....8 avril 1949

ENREGISTRÉ LE.....13 mai 1949

Lib. 467

Fol. 16

H. W. DOYLE

**POUR LE REGISTRAIRE GÉNÉRAL AD-
JOINT DU CANADA.**

no. 128494

ALEXANDER DE TUNIS

CANADA

L.S.

PAUL FONTAINE,

Sous-ministre adjoint,
ministère de la Justice

GEORGE SIX, par la Grâce de Dieu,
Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et
des Territoires britanniques au delà des
mers, Défenseur de la Foi.

À TOUS CEUX À QUI les pré-
sentes parviendront ou qu'icelles pour-
ront de quelque manière concerner,

CANADA

SALUT:

VU l'importance d'assurer à la po-
pulation du Canada une connaissance
aussi complète que possible de son
pays, de son histoire et de ses traditions; ainsi que de son mode national
de vie et des réalisations collectives de la nation.

VU l'intérêt, du point de vue national, d'encourager les institutions qui
expriment le sentiment de la collectivité, favorisent l'entente mutuelle et
apportent de la variété et de l'abondance à la vie canadienne, tant dans les
régions rurales que dans les centres urbains.

VU l'existence, dans l'administration fédérale, de certains organismes et
domaines d'activité qui ont de tels objectifs, notamment la Société Radio-
Canada, l'Office national du film, la Galerie nationale, le Musée national,
les Archives publiques, la Bibliothèque du Parlement, le Musée national
de guerre, le régime d'aide pour fins de recherche, y compris les bourses
fournies par le Conseil national de recherches et d'autres organismes offi-
ciels.

VU l'opportunité d'une enquête sur ces organismes et domaines d'acti-
vité, en vue de présenter des conclusions sur la manière la plus efficace de
les administrer dans l'intérêt national et en respectant entièrement la com-
pétence constitutionnelle des provinces.

VU l'autorisation que Notre Gouverneur en conseil a donnée, par le
décret C.P. 1786 du huitième jour d'avril de l'an de grâce mil neuf cent
quarante-neuf (dont copie est jointe aux présentes), de nommer, en vertu
de la Partie I de la Loi des enquêtes, Chapitre 99 des Statuts révisés du
Canada de 1927, Nos Commissaires, dans ledit décret et ci-après mention-
nés, aux fins et à cause de l'opportunité de faire enquête et de formuler
des conclusions sur les sujets suivants, sans restreindre la généralité de leur
étude:

- a) les principes sur lesquels le programme du Canada devrait être
fondé, dans les domaines de la radiodiffusion et de la télévision;
- b) les organismes et les domaines d'activité du gouvernement canadien,
tels que l'Office national du film, la Galerie nationale, le Musée na-
tional, le Musée national de guerre, les Archives publiques ainsi que

le soin et la garde des archives publiques, la Bibliothèque du Parlement; les méthodes visant à faciliter la recherche, y compris les octrois aux boursiers par l'entremise de divers organismes du gouvernement fédéral; le caractère et l'essor éventuels de la Bibliothèque nationale; l'envergure ou l'activité de ces organismes, la façon de les diriger, financer et régler, et autres questions connexes;

- c) les méthodes à employer concernant les relations entre le Canada et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et les autres organisations analogues;
- d) les relations du gouvernement canadien et de l'un ou l'autre de ses organismes avec les divers groupements bénévoles d'envergure nationale qui intéressent la présente enquête.

SACHEZ DONC MAINTENANT que, de et par l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, par les Présentes Nous désignons, constituons et nommons le très honorable Vincent Massey, Chancelier de l'Université de Toronto dans la province d'Ontario; M. Arthur Surveyer, ingénieur civil, de Montréal dans la province de Québec; M. Norman A. M. MacKenzie, Président de l'université de la Colombie-Britannique, de Vancouver dans la province de la Colombie-Britannique; le très révérend Père Georges-Henri Lévesque, Doyen de la Faculté des Sciences sociales de l'université Laval, de Québec dans la province de Québec, et Mlle Hilda Neatby, Professeur d'histoire et suppléante du Doyen à l'université de la Saskatchewan, de Saskatoon dans la province de Saskatchewan pour tenir et diriger une telle enquête.

POUR POSSÉDER, DÉTENIR ET EXERCER les fonctions, rang et charge susdits, dévolus auxdits Vincent Massey, Arthur Surveyer, Norman A.-M. MacKenzie, Georges-Henri Lévesque et Hilda Neatby, et pour en jouir, avec tous les droits, pouvoirs, privilèges et émoluments attachés de droit et en vertu de la loi aux fonctions, rang et charge susdits et plus particulièrement énumérés dans ledit décret du conseil, durant Notre plaisir.

Par les présentes Nous autorisons Nosdits Commissaires à posséder et exercer tous les pouvoirs à eux conférés par ladite Loi des enquêtes et à en jouir.

Par les présentes, Nous demandons et ordonnons à Nosdits Commissaires de faire rapport à Notre Gouverneur en conseil du résultat de leurs études, ainsi que des témoignages qui leur seront présentés et de toute recommandation qu'ils jugeront bon de formuler dans les circonstances.

En outre, Nous nommons ledit très honorable Vincent Massey président de Notredite Commission.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Cousin, Harold Rupert Leofric George, Vicomte Alexander de Tunis, Chevalier de Notre Ordre très noble de la Jarretièrre, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de Notre Ordre très

élevé de l'Étoile des Indes, Compagnon de Notre Ordre du service distingué, décoré de la Croix militaire, maréchal dans Notre Armée, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

EN NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre Ville d'Ottawa, ce huitième jour d'avril en l'an de grâce mil neuf cent quarante-neuf, le treizième de Notre Règne.

PAR ORDRE.

Le Sous-Secrétaire d'État,

(Signé) C. STEIN.

CABINET DU PREMIER MINISTRE
CANADA

Ottawa, le 25 avril 1950

Le très honorable Vincent Massey, C. H.,
président de la
Commission royale d'enquête sur l'avancement
des arts, des lettres et des sciences
Ottawa.

Monsieur,

Vous ne l'ignorez pas, j'ai été grandement impressionné par l'intérêt que le public a manifesté à l'égard des audiences qu'a tenues la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences, ainsi que par le nombre et la variété des observations que vous avez reçues. À cause des nombreux contacts que vous-même et vos collègues de la Commission avez eus avec le public de toutes les parties du Canada, il me vient à l'esprit que vous pourriez être en mesure de conseiller le Gouvernement à propos de deux sujets que ne mentionnait pas expressément votre mandat. Il s'agit de cette question:

- a) les méthodes à suivre en vue de mettre à la disposition de la population des pays étrangers des renseignements exacts au sujet du Canada;
- b) les mesures à prendre pour préserver les monuments historiques.

Mes collègues et moi pensons que les contacts que vous avez déjà établis avec le public du Canada vous permettront de nous conseiller sur ces sujets sans être obligés de recourir à de nouvelles audiences publiques qui, je m'en rends compte, vous causeraient des ennuis à cette étape avancée de vos délibérations.

Soyez assuré que le Gouvernement sera reconnaissant de tout avis ou commentaire sur les sujets précités que vous et vos collègues de la Commission seriez en mesure d'offrir.

Veillez agréer, monsieur, l'assurance de ma haute considération.

(signature) LOUIS-S. ST.-LAURENT.

*Populus est cœtus multitudinis rationalis rerum
quas diligit concordi communionē sociatus; pro-
fecto ut videatur qualis quisque populus sit illa
sunt intuenda quæ diligit.*

SANCTUS AUGUSTINUS,
De Civitate Dei, XIX—XXIV.

« Un peuple est un groupement d'êtres raisonnables
qui s'unissent pour jouir paisiblement ensemble de
ce qu'ils aiment. En conséquence, si l'on veut
connaître la qualité d'un peuple, il faut examiner
ce qu'il aime. »

SAINT AUGUSTIN,
La Cité de Dieu, XIX—XXIV.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE I

REVUE DE NOTRE TÂCHE

NOTRE MANDAT

NOTRE tâche n'était pas de portée modeste ni d'exécution facile. Les questions que nous avons examinées ressortissent au domaine tout entier des lettres, des arts et des sciences, dans la mesure où il relève de l'État fédéral. Mais, si nombreuses et variées qu'elles soient, elles n'en font pas moins partie d'un même tout. Nous nous sommes intéressés, pendant tout le cours de cette étude, aux besoins et aux aspirations du citoyen en ce qui concerne les sciences, la littérature, les arts, la musique, le théâtre, le cinéma et la radiodiffusion. Conformément aux prescriptions de notre mandat, nous avons également abordé la question des rapports entre la recherche savante et le bien-être du pays, et celle du perfectionnement de l'individu au moyen de bourses du gouvernement fédéral. L'enquête dont on nous a confié le soin est peut-être unique en son genre; il est certain, en tout cas, que jamais rien de tel n'a été entrepris au Canada.

2. Notre mandat précisait la nature de notre tâche principale. On nous a enjoint d'étudier certaines institutions, certaines fonctions d'ordre national et de présenter des recommandations touchant leur organisation et les principes directeurs dont elles doivent s'inspirer. On trouvera la liste de ces sujets dans le texte du décret du conseil créant la Commission. Certains autres y ont été ajoutés conformément à une lettre du premier ministre, jointe à notre mandat et reproduite à la page xix. Quant à nos recommandations elles seront énoncées dans la deuxième partie du présent Rapport.

3. Sur cette tâche principale venait s'en greffer une autre. Les organismes et les fonctions dont on nous demandait de nous occuper ne sont que les parties d'un vaste ensemble. Pour apprécier leur signification et leur importance, nous avons dû considérer cet ensemble. Pour les comprendre, autrement dit, il nous a fallu les étudier dans leur contexte. C'est pourquoi nous avons cru indispensable d'entreprendre une étude générale de la

situation des arts, des lettres et des sciences au Canada, de juger des réalisations actuelles et du progrès futur. Le lecteur trouvera dans la première partie de notre Rapport le résultat de cet inventaire.

4. Dans l'exposé des motifs de notre enquête figure le passage suivant :

« Il importe que les Canadiens connaissent, le plus possible, leur propre pays, qu'ils soient renseignés sur son histoire et ses traditions, et qu'ils soient éclairés sur la vie et sur les réalisations collectives de leur propre nation.

« Il est dans l'intérêt national d'encourager les institutions qui expriment le sentiment de la collectivité, favorisent la bonne entente, et apportent de la variété et de l'abondance à la vie canadienne, tant dans les régions rurales que dans les centres urbains ».

Souvent, par le passé, on a voulu établir l'inventaire de nos ressources physiques. Notre étude a porté sur des richesses humaines, sur ce qu'on pourrait appeler, en un sens large, des ressources spirituelles qui pour être moins tangibles n'en ont pas moins une importance sur laquelle il serait oiseux d'insister.

5. Le passage liminaire précité contient, nous semble-t-il, deux données fondamentales qui constituent la raison d'être même de notre tâche. Tout d'abord, il laisse clairement entendre que certains éléments essentiels de la vie d'une nation ne sauraient être pesés ni mesurés avec une exactitude scientifique. Ces éléments impondérables ne sont pas seulement importants en eux-mêmes. Ils peuvent encore inspirer des sentiments de dévouement national et inciter la population à l'action. En 1940, lorsque M. Churchill conviait le peuple britannique à un effort suprême, il invoquait les traditions de son pays, fondant son appel sur le passé commun d'où ses compatriotes tiraient leur caractère et leur mode d'existence. C'est du patrimoine spirituel de la Grande-Bretagne qu'ont surgi les réserves d'énergie nécessaires pour surmonter les dangers de cette heure périlleuse. Rien de plus pratique que cet appel à la réflexion et à l'émotion. Cette vérité trouve confirmation dans notre propre histoire. Si le Canada de langue française connaît une vie si authentique, s'il constitue une collectivité si véritablement cohérente, il le doit à sa loyauté envers certaines valeurs spirituelles et, par-dessus tout, à sa fidélité à une tradition historique. Les Loyalistes ont pu traverser les périls et les misères de leur établissement en Amérique britannique du Nord grâce à leur adhésion collective à un ensemble de croyances communes. Si le Canada lui-même est devenu une entité nationale, c'est parce que ses habitants partageaient certaines convictions, s'attachaient à certaines habitudes intellectuelles auxquelles ils refusaient de renoncer. C'est la puissance de ce patrimoine moral qui a permis à notre pays de franchir des passes difficiles. Il progressera, à l'avenir, dans la mesure exacte où il gardera sa foi en lui-même. Ces valeurs intangibles non seulement donnent à une nation son caractère original, mais encore

lui communiquent sa vitalité. Certaines choses peuvent paraître sans importance, voire superflues en regard des exigences de la vie quotidienne, mais il se peut que ce soit précisément celles qui durent, qui confèrent à la collectivité sa puissance de survie.

6. Mais qui dit tradition dit chose vivante. Cela nous amène à la seconde donnée. Notre tradition future s'élabore en ce moment au sein de ces innombrables institutions, mouvements et groupes ainsi que chez tous ces citoyens qui, dans les diverses parties du pays s'intéressent aux arts, aux lettres et aux sciences. À travers la complexité et la diversité de race, de religion, de langue et de géographie, les éléments dynamiques qui ont fait du Canada une nation et qui, seuls, pourront lui conserver son unité, prennent forme en ce moment. Ce n'est pas uniquement sur le plan matériel qu'on les trouve. Sans doute, les liens physiques sont-ils indispensables à l'élaboration de l'unité mais la véritable unité relève du domaine des idées. Elle réside au cœur et dans l'esprit des hommes. C'est ce que pensent les Canadiens et ils ont conscience de l'importance de cette tradition nationale en gestation.

7. Certains caractères particuliers de la vie moderne ont rendu notre tâche opportune. L'un d'entre eux est l'augmentation des loisirs. Aujourd'hui, l'œuvre des artistes, des écrivains et des musiciens importe à un nombre plus considérable que jamais d'individus. La plupart d'entre nous avons maintenant plus de loisirs que n'en avaient les générations précédentes. C'est ce phénomène, joint à ceux de l'instruction obligatoire et de l'extension des moyens de communication, qui nous permet de jouir de ce qui, jusqu'ici, était réservé au petit nombre. Loisir est bien autre chose que temps libre. Son emploi judicieux permet à chacun de se procurer la satisfaction intime qu'on ne peut éprouver dans un travail ennuyeux ou routinier. Ce fait accroît l'importance d'une enquête qui s'occupe de questions relevant de la littérature, du théâtre, de la peinture, du cinéma et de la radio.

8. Au début de notre enquête, on nous a demandé si nous entendions éduquer le public, en ce sens que, dans le domaine des lettres, de la musique et des arts, nous allions statuer sur ce qu'il convenait de lui montrer ou de lui faire entendre. Nous avons répondu que, s'il était une chose à laquelle nous ne songions pas, c'était bien de définir les canons du goût, du haut d'une stratosphère culturelle. Un témoin, citant un correspondant, rapportait que celui-ci se plaignait de ce qu'il ne trouvait à la radio que du « fatras culturel ». Si ce correspondant se plaignait de ne pouvoir satisfaire son goût pour autre chose que des émissions sérieuses, du fait qu'on ne présentait que des programmes de ce genre, son point de vue peut se défendre. Nous espérons cependant que, de plus en plus, le public canadien aura l'occasion de trouver plaisir à des œuvres d'un réel mérite, dans quelque sphère que ce soit, mais il faut que cela procède d'un libre choix.

Nous croyons, néanmoins, que l'appétit vient en mangeant. Il faut que ceux qui ont le goût des plus belles choses puissent en jouir dans une plus large mesure. Si notre enquête a pu achever quoi que ce soit en ce sens, elle aura au moins une importante réalisation à son actif.

9. Aujourd'hui, dans les domaines dont nous nous sommes occupés, les gouvernements jouent un rôle auquel ne songeait pas la génération qui nous a précédés. La plupart des États modernes possèdent un ministère des « beaux-arts » ou des « affaires culturelles ». Tous les pays civilisés, quelle que soit la doctrine politique qui y prévale, se reconnaissent une certaine mesure de responsabilité officielle en ce domaine. En Grande-Bretagne, afin d'éviter les dangers de la direction bureaucratique ou de l'ingérence politique, on a constitué des corps à demi indépendants, dont il sera question plus loin dans le présent Rapport. Ces corps sont chargés de favoriser les arts et les lettres. Nous avons étudié soigneusement cette expérience à la lumière d'une éventuelle application au Canada.

10. Deux problèmes se posent dans notre pays. L'un est commun à tous les États, l'autre nous est particulier. Il s'agit d'abord de savoir comment l'État peut favoriser les lettres et les arts sans étouffer des efforts qui doivent jaillir du désir de la population elle-même. On doit ensuite déterminer comment cette aide peut s'accorder avec notre régime fédératif et notre diversité. Nous avons reçu à ces questions des réponses nombreuses et variées. La réaction du public montre à quel point celui-ci a reconnu l'utilité de notre enquête et accepté le principe sur lequel elle se fondait, savoir que le gouvernement fédéral a quelque responsabilité en ce domaine.

LA QUESTION DE L'ÉDUCATION

11. Il est toutefois un problème qui a inquiété un certain nombre de ceux qui nous ont présenté des mémoires. Nous jugeons qu'il est d'une importance assez grande pour que nous nous y attachions dès les premières pages de notre Rapport. Le mot « culture » ne figure pas dans notre mandat, mais le public, voulant, comme c'est tout naturel, exprimer en termes généraux le caractère essentiel de notre enquête, nous a sur-le-champ et comme instinctivement appelés « la Commission de la culture ». Nous avons entendu l'expression de vues fort intéressantes sur le sens et l'importance de la culture. Un groupement de langue française l'a appelée « la première grande richesse du pays », tandis qu'un groupement analogue de langue anglaise, abordant le problème différemment, veut qu'elle ait une « importance égale à celle des baignoires et des automobiles »⁽¹⁾. Certains témoins se sont dits enchantés de ce qu'on se livrât à une enquête sur notre vie culturelle et ses virtualités. D'autres, pourtant, ont exprimé la crainte qu'en étudiant notre double culture nationale nous ne touchions au domaine de l'éducation qui de toute évidence lui est étroitement lié.

12. Nous estimons qu'en ce qui concerne le problème délicat et très controversé de l'éducation, il règne une équivoque inutile, qu'on peut et qu'on

doit dissiper. Une intelligence plus exacte du mot, dans ses diverses acceptions, aidera sans doute à clarifier une atmosphère qui trouble vainement un grand nombre de personnes sérieuses, dont certaines nous ont présenté des mémoires. « L'éducation relève exclusivement des provinces », disent les unes. « Sans doute, répondent les autres, mais c'est sans préjudice du droit que possède le gouvernement fédéral de contribuer autant qu'il le peut à ses progrès ». Le dilemme peut se résoudre facilement pour peu qu'on en précise les termes. Le malentendu vient de ce qu'on comprend mal la nature et la fin de l'éducation, ses modalités et les différents moyens de l'acquérir.

13. L'éducation est le développement progressif de l'individu dans toutes ses facultés, physiques, intellectuelles, esthétiques et morales. Au terme de la croissance disciplinée de sa personnalité tout entière, l'homme éduqué atteint un développement équilibré de toutes ses facultés; il a réalisé au maximum ses possibilités humaines. La société actuelle distingue deux façons d'arriver à ce résultat, outre l'expérience de la vie quotidienne, bien entendu. Ce sont, premièrement, l'éducation académique telle qu'on la dispense dans les écoles et les universités, et, en second lieu, l'éducation générale, extra-scolaire, qui s'acquiert par la lecture des livres et périodiques, par l'audition d'émissions radiophoniques, par la fréquentation des musées, des galeries, des conférences et des cercles d'étude. Ce sont là autant d'instruments d'éducation. Il arrive souvent que ce soient les écoles elles-mêmes qui les utilisent, auquel cas ils sont intégrés à l'enseignement académique. Mais, le plus souvent, ils servent au perfectionnement de l'individu après les heures de cours et, encore davantage, après qu'il a définitivement terminé ses études.

14. Ceci nous amène aux rapports entre la culture et l'éducation. La culture est la partie intellectuelle et artistique de l'éducation. C'est le perfectionnement de l'esprit par les arts, les lettres et les sciences. Sans doute, ce perfectionnement commence-t-il à se produire dans l'éducation académique. Mais il se poursuit, en outre, dans la vie de l'adulte, il y donne des fruits grâce, surtout, aux instruments de l'éducation générale. C'est cette culture ou éducation générale, extra-scolaire, dont nous sommes appelés à connaître.

15. Cette distinction essentielle entre éducation académique et éducation générale ou extra-scolaire a d'ailleurs été mise en lumière dans les mémoires qui nous ont été remis et dans les témoignages qui nous ont été présentés en séances publiques. C'est ainsi que, dans son mémoire la Conférence catholique canadienne déclare:

« . . . Nous devons remarquer qu'il ne saurait être question ici pour nous d'aborder le problème spécifique de l'éducation scolaire à ses différents degrés. Cette considération relève de la compétence provinciale . . . nous voulons parler surtout de ce genre d'éducation qu'on appelle ordinairement l'éducation des adultes »⁽²⁾.

Entendue à Québec, la délégation du "Comité permanent de la survivance française" formulait l'observation suivante:

« . . . L'éducation académique relève des provinces. Cependant à côté de l'éducation académique il y a l'éducation ou culture générale et c'est là le domaine sur lequel vous êtes appelés à faire enquête. Nous estimons que cette culture générale est aussi un sujet d'intérêt fédéral et même international »⁽³⁾.

16. Il n'est peut-être pas indispensable de rappeler, dans un pays qui s'enorgueillit d'une liberté fondée sur la loi et inspirée de principes chrétiens, que l'éducation ne relève pas avant tout de l'État, provincial ou fédéral. Elle constitue, d'abord, une responsabilité personnelle, non moins qu'un droit imprescriptible de l'individu, considéré en tant qu'être libre et rationnel. Bien entendu, et c'est une loi de sa nature, l'homme ne peut se réaliser lui-même qu'en tant que membre de la société. Son éducation relèvera d'abord des parents, puis de groupes sociaux plus ou moins officiels, y compris ceux qui ressortissent aux administrations municipale, provinciale et fédérale. Soutenir que l'éducation suppose avant tout et toujours une responsabilité personnelle et familiale, ce n'est pas nier à ces groupes ni à leurs gouvernements des fonctions supplémentaires et essentielles à la fois non plus que l'intérêt naturel et permanent qu'ils doivent porter à l'éducation de l'individu. Ces fonctions, il appartient aux lois de les préciser dans chaque pays.

17. Le droit canadien ne comporte aucune disposition générale aux termes de laquelle il serait interdit à un organisme quelconque, officiel ou bénévole, de contribuer à l'éducation de l'individu, le mot étant entendu dans son sens le plus large. C'est pourquoi l'activité du gouvernement fédéral et d'autres organismes dans les domaines de la radio, du cinéma, des musées, des bibliothèques, des instituts de recherches, etc. n'entre en conflit avec aucune loi actuelle. Bien plus, toutes les sociétés civilisées doivent rechercher le bien commun, non seulement du point de vue matériel, mais encore du double point de vue intellectuel et moral. Si le gouvernement fédéral doit renoncer au droit de s'associer avec d'autres groupes sociaux, de caractère public ou privé, en vue de l'éducation générale du citoyen canadien, il faillit à son but intellectuel et moral, perd complètement de vue la véritable notion du bien commun, et le Canada, considéré comme nation, se transformera en société matérialiste.

18. Conformément à ces principes, nous sommes convaincus que notre travail n'a, en aucune manière, empiété sur les droits des provinces, mais qu'au contraire, il aura peut-être eu l'utilité d'indiquer quelques modes de collaboration avec elles. Nous sommes heureux que plusieurs ministères provinciaux de l'Instruction publique aient confirmé le bien fondé de cette opinion. En nous présentant des mémoires et en étudiant librement ces aspects généraux de l'éducation dont ils se préoccupent comme nous, ils

nous ont fourni une aide précieuse et donné de grandes marques d'encouragement dans notre travail.

LA CONDUITE DE L'ENQUÊTE

19. Pour accomplir notre tâche, nous avons tenu des séances publiques dans seize villes des dix provinces. Nous avons parcouru près de 10,000 milles, dont plus de 1,800 par avion. En tout, la Commission a tenu 224 séances, dont 114 ouvertes au public. Nous avons reçu 462 mémoires, qui ont nécessité la comparution de plus de 1,200 témoins. Les mémoires comprenaient ceux de 13 institutions du gouvernement fédéral, de 7 gouvernements provinciaux, de 87 associations de caractère national, de 262 organismes locaux et de 35 postes de radio privés. Nous avons reçu, dans notre travail, l'aide de quatre comités consultatifs, dont le premier faisait enquête sur les bourses et les recherches, le deuxième sur les musées, le troisième sur l'institution d'une bibliothèque nationale et sur les archives nationales et le quatrième, sur les sites et monuments historiques. Nous avons chargé un certain nombre de Canadiens éminents, dont chacun fait autorité dans son domaine particulier, de préparer des études critiques sur divers sujets, afin de nous fournir une documentation utile à notre travail⁽⁴⁾. Un certain nombre de ces études sont publiées dans un autre volume.

20. Au cours de notre voyage à travers le Canada, nous nous sommes efforcés, pour autant que le permettait un lourd programme de séances publiques, d'entrer en contact personnel avec les organismes dont l'activité ressortit à notre mission. Il est utile de voir ce qui s'accomplit aussi bien que d'en entendre parler. C'est ainsi que nous avons profité de l'occasion pour visiter des universités, des musées régionaux, des archives provinciales, des monuments historiques, des centres artistiques locaux, des expositions d'artisanat, des collections particulières de tableaux canadiens. Nous en avons profité aussi pour visiter des postes de radiodiffusion, privés ou publics, pour assister à des démonstrations de télévision et à une représentation typique de l'Office national du film dans un village des Prairies, à la répétition d'un opéra monté par Radio-Canada, à une émission d'un poste de radio privé qui présentait des artistes du cru, à une représentation d'une troupe canadienne de danse, à une pièce d'une troupe typique d'amateurs et à des concerts donnés par deux orchestres symphoniques. Nous aurions aimé que notre programme nous permît d'en voir davantage.

21. Nous tenons à exprimer ici notre profonde reconnaissance de la chaleureuse collaboration que nous avons reçue de gouvernements provinciaux. Nous avons beaucoup apprécié l'intérêt qu'ils ont pris à notre travail, ainsi que la collaboration et l'hospitalité qu'ils nous ont si généreusement offertes. Municipalités et universités nous ont également fait un bon accueil. Grâce à l'aimable initiative de nombreuses personnes, nous avons eu l'occasion de rencontrer des groupes de citoyens représentatifs

dont les vues et les opinions nous ont été fort utiles. Nous voudrions exprimer aussi notre gratitude pour la franchise avec laquelle les témoins qui ont comparu devant nous ont répondu aux questions que nous leur posions. Nous sommes très reconnaissants de l'amicale collaboration des journaux. L'intérêt actif que nous a manifesté le public en général, durant toute la période de l'enquête, nous a fortement encouragés et a souligné l'importance de la tâche qu'on nous a fait l'honneur de nous confier⁽⁵⁾.

22. Des représentants de tous les secteurs de la population canadienne ont comparu devant nous. De fait, c'est le grand public qui nous a tracé notre programme. La réponse à nos efforts a dépassé nos espérances. À mesure que progressait notre travail, l'intérêt porté à l'enquête augmentait. Cet intérêt s'est traduit par l'aide amicale que nous avons reçue de toutes parts. Nous avons pu constater que, dans tout le pays, on désire vivement profiter davantage de ce que peut produire l'écrivain, l'artiste, le musicien. On semble avoir généralement reconnu que l'enquête arrivait au bon moment, que le Canada était mûr pour une telle étude. On a clairement compris que notre puissance économique, notre maturité politique ne suffisent pas, à elles seules; il faut des progrès correspondants dans d'autres domaines.

23. Nous nous sommes occupés et des producteurs et des consommateurs de culture. Les mémoires dont nous avons été saisis exposaient heureusement d'une façon à peu près égale le point de vue de chacun des deux groupes. Nous avons été sans cesse frappés par la nécessité de multiplier les chances offertes aux gens qui, au Canada, se consacrent aux arts, aux lettres et aux sciences. À cet égard, nous avons des arrérages à solder. Les députations de groupes professionnels de peintres, d'écrivains, de musiciens, d'artistes, d'architectes, d'instituteurs ont parfaitement exposé la situation existant dans leurs champs d'action respectifs, mais, partout où nous avons siégé, nous avons entendu aussi le citoyen moyen. À dire vrai, grâce aux mémoires présentés par les principales confessions religieuses du Canada, par les syndicats ouvriers, les chambres de commerce, les universités, les groupements agricoles, les associations féminines et de nombreuses sociétés nationales de tous genres, une grande partie du public canadien s'est fait directement représenter.

24. Apparemment, certains observateurs croient que les mémoires de la plupart des groupements d'initiative privée qui ont comparu devant nous comportent une demande d'aide fédérale. Ce n'est pas exact. Sauf de rares exceptions, ces organismes ont bien compris que les attributions de la Commission ne lui permettaient pas de proposer l'octroi de deniers publics à de telles fins. Si diverses organisations ont mentionné, dans leurs mémoires, leurs difficultés financières,—elles ne pouvaient que trop rarement se prétendre riches,—cela provenait naturellement de ce qu'elles essayaient de mettre la Commission royale au courant de leurs affaires. Le tableau serait resté incomplet s'il n'avait pas été question de finances. Ce qui nous a

impressionnés, c'est l'effort désintéressé que représentaient ces mémoires. Ceux qui ont comparu devant nous ne demandaient rien pour eux-mêmes. Dans chaque cas, ils étaient les interprètes d'une cause en laquelle ils avaient foi. Bien souvent même, les délégués ont dû parcourir de grandes distances pour assister à nos séances, ce qui leur occasionnait personnellement des frais et des dérangements. Un Indien noutka a parcouru 125 milles pour nous parler de l'art indigène de sa tribu en voie de disparition et nous exposer le moyen de le conserver.

25. Cette longue et pénétrante enquête, ainsi que la généreuse collaboration que nous avons reçue nous ont permis de voir dans une perspective différente les divers organismes et services d'ordre national dont nous devons faire l'étude. Nous y avons puisé une conception nouvelle de leur utilité dans la vie canadienne, ainsi que de leurs possibilités d'accroissement et de développement. Dans la première partie du Rapport, nous décrivons l'activité et les besoins de ces institutions. Dans la deuxième partie, nous formulons les recommandations qui nous semblent découler naturellement de notre enquête.

CHAPITRE II

LES INFLUENCES DU MILIEU GÉOGRAPHIQUE

LES Canadiens, avec leur optimisme habituel, croient peut-être tenir entre leurs mains le destin de leur civilisation. En quoi ils ont raison. Toutefois, notre jeune nation, qui lutte pour se réaliser, évolue sous l'influence de trois conditions, si familières qu'on est trop souvent porté à en méconnaître l'importance. La population du Canada est restreinte, disséminée sur un immense territoire; elle s'agglomère sur la frontière d'un autre pays beaucoup plus peuplé et beaucoup plus puissant dans le domaine économique. La majorité des Canadiens partagent leur langue maternelle avec ces voisins, ce qui favorise l'établissement de rapports étroits et continus. On peut constater de nos jours l'existence d'une ou de deux de ces conditions dans plusieurs pays. Seul le Canada, cependant, les réunit toutes trois. Quel en est l'effet, bon ou mauvais, sur ce que nous appelons le canadianisme ?

2. De toute évidence, les immenses ressources de notre pays constituent un avantage matériel, bien qu'un tel avantage n'aille pas sans un certain péril à notre époque. **L'immensité de notre territoire lui confère, par ailleurs, un certain cachet d'immatérialité.** Le Bouclier canadien, dans sa vaste et mystérieuse étendue, domine les régions dispersées du Canada. L'au-delà arctique, enveloppé d'un mystère plus impénétrable encore, presse, cerne les régions civilisées. Personne, à moins d'être insensible, ne peut penser sans une certaine émotion à la beauté grandiose de notre *hinterland*. L'artiste, comme le prospecteur, en est touché. Les peintres, les poètes, qui traduisent en traits vigoureux et originaux les aspects de leur pays, ont suscité dans le cœur des Canadiens un sentiment de fierté discrète à l'égard de ce qui passe encore, même dans ce vingtième siècle surpeuplé, pour "une grande étendue solitaire".

3. Mais en même temps que son amour pour le pays et ses vastes espaces, le Canadien éprouve aussi fortement la fierté de son entourage immédiat, que la géographie et l'histoire ont souvent marqué de façon diverse. Au cours de nos voyages, nous avons été frappés de la différence de traditions, d'atmosphère, qui existait entre certaines régions telles les provinces atlantiques, par exemple, les provinces des Prairies et la Colombie-Britannique. L'existence même de ces régions contribue puissamment à maintenir la

variété et la richesse de la vie canadienne; elle permet d'espérer une résistance effective à l'uniformisation, menace grave qui plane sur la civilisation moderne. D'autre part, une telle diversité n'est nullement incompatible avec un esprit vraiment canadien. Au contraire, elle a inspiré le peintre et le poète, aussi bien que l'immense décor de notre pays a pu le faire. Le régionalisme sincère, sans exagération, contribue d'autant à fortifier notre civilisation canadienne.

4. D'autre part, l'isolement, dans notre vaste pays, a sa rançon. "L'art est une communication". L'artiste a contribué à la création d'un esprit canadien. Mais, pour travailler profitablement, il doit communiquer avec sa collectivité, se tenir en rapport avec ses collègues et les critiques. En outre, il a besoin d'un appui matériel que seule en général une collectivité de quelque importance peut lui fournir. Le Canada a relié son territoire par des voies de communication physique très coûteuses. Mais, pour utiliser ces voies, il faut payer un prix que l'artiste, encore moins facilement que le commerçant ou l'industriel, ne peut supporter. Le problème nous a été exposé dans tous ces détails, en particulier par des groupes importants du littoral du Pacifique. Là, comme dans les provinces Maritimes, les gens savent ce qu'il en coûte de vivre dans l'isolement.

5. Même l'activité journalière de la vie civilisée en souffre. Dans un petit pays, à la population dense, il est assez facile de constituer et de maintenir des groupements d'envergure nationale qui se consacrent à la peinture, aux lettres, à la musique, à l'architecture, au théâtre et à d'autres secteurs semblables de l'activité humaine. Au Canada, tous les rassemblements d'envergure nationale, quel qu'en soit l'objet, exigent beaucoup de temps, coûtent très cher. Pourtant, notre régionalisme les rend doublement nécessaires. Il serait facile de citer plusieurs groupements recommandables dont l'activité manque de ressort, de cohésion, parce qu'ils n'ont pas les moyens d'établir une permanence ni de tenir des réunions régulières et nombreuses. Les groupements commerciaux, comprenant le problème, y mettent le prix. Les sociétés bénévoles le comprennent également mais, faute de ressources suffisantes, elles doivent se résigner à une efficacité restreinte.

6. L'isolement qui résulte des conditions de notre existence influe également sur le fonctionnement des institutions de l'État. Dans un pays comme le nôtre, bien des gens vivent loin de la capitale nationale et des autres grands centres. Il importe, cela va de soi, de les faire bénéficier autant que possible des services des institutions nationales établies à Ottawa. Tous en ont reconnu la nécessité, sauf quelques groupements métropolitains fortement attachés aux intérêts urbains. S'efforçant, avec de maigres ressources, de s'acquitter des tâches premières pour lesquelles elles ont été créées, nos institutions d'ordre national sont exposées quelquefois à croire qu'elles ont bien servi le Canada quand elles ont rempli leurs devoirs purement administratifs à Ottawa. Ce danger, ceux qui vivent dans des endroits éloignés

et qui savent combien les services nationaux sont nécessaires, en sont bien conscients. « Nous avons trouvé bien amusant, a déclaré un groupement des Prairies, de lire, sous la rubrique: Musée national, qu'il est situé dans un endroit central, facile d'accès par autobus et tramway . . . Faut-il prendre cette affirmation au sérieux? »⁽¹⁾. Cette boutade a servi d'entrée en matière à une discussion très profitable sur les avantages qu'une telle institution nationale pourrait offrir au reste du pays. La responsabilité est évidente; elle est acceptée intégralement. La difficulté qui se pose est mesure de la rançon de l'existence dans un pays d'une telle étendue, d'une telle configuration.

7. Outre ces problèmes qui tiennent à notre dispersion, nous vivons à côté d'un pays immense, riche, dont une grande partie ne nous est fermée par aucune barrière physique, auquel nous sommes unis non seulement par les liens du langage mais par ceux de la tradition. Langues et traditions nous unissent d'autre part à deux mères patries dont nous sommes isolés du point de vue géographique. Au surplus, sur ce continent, notre population s'étend en un long ruban étroit,—encore n'est-il pas continu,—le long de la frontière, soit 14 millions d'habitants sur un front de cinq mille milles. Pour faire face aux influences d'outre-frontière, pénétrantes autant qu'amicales, nous n'avons même pas l'avantage de ce que les militaires appellent la défense en profondeur.

8. De ces influences, nous avons tiré une foule d'avantages: dons en argent dépensés au Canada, subventions permettant à des Canadiens d'étudier à l'étranger, jouissance à titre gratuit de tous les services de plusieurs institutions que nous ne pouvons nous donner, importation d'une foule de précieux articles que nous ne pourrions guère produire nous-mêmes. Nous y avons beaucoup gagné. Il serait peut-être juste, à l'occasion de ce relevé préliminaire de notre vie culturelle canadienne, de nous demander si nous n'y avons pas gagné un peu trop.

9. Nous devons beaucoup à la générosité américaine. Nous avons reçu de l'argent d'organismes tels la *Carnegie Corporation*, qui a dépensé \$7,346,188 au Canada depuis 1911, et la *Dotation Rockefeller*, qui nous a versé la somme de \$11,817,707 depuis 1914⁽²⁾. Nous bénéficions également de l'aide d'autres institutions telles la *Dotation Guggenheim* et l'*American Association for the Advancement of Science*. Grâce aux libéralités de ces organismes, bien des gens ont pu s'adonner à un travail créateur ou poursuivre leurs études dans un domaine particulier. Ces largesses, utilisées presque dans tous les cas avec sagesse et imagination, ont permis à des Canadiens de suivre leur voie et d'améliorer notre « canadianisme ». Le don de bibliothèques à des régions rurales éloignées ou à des institutions d'enseignement peu fortunées témoigne également de la grande variété des faveurs de nos voisins. Sans le concours financier des États-Unis, plusieurs des institutions indispensables de nos jours à toute nation n'auraient pu être établies et maintenues. D'autre part, les bourses d'études générales,

les bourses avec fonctions d'adjoint, les bourses pour études dans un domaine déterminé, en permettant à des étudiants canadiens de poursuivre leur formation dans des universités américaines, sans qu'on y tienne compte le moins du monde de la différence de nationalité, ont fortement contribué au perfectionnement de nos jeunes gens de talent.

10. Nous utilisons en toute liberté les services des institutions américaines. La similitude de nos modes de vie, les rapports étroits et amicaux, individuels ou collectifs, qui existent entre gens cultivés des deux pays nous y encouragent. Tous ces organismes sont entièrement à notre disposition, non seulement les universités et les services d'enseignement post-universitaire mais aussi les écoles spécialisées de toutes sortes, les écoles de bibliothéconomie, de beaux-arts, de musique, d'art dramatique, les grandes institutions nationales, tels les bibliothèques, les musées, les archives, les centres de recherches scientifiques et d'érudition⁽³⁾. Nous recourons aussi à divers services d'information américains tout comme s'ils étaient à nous. De plus, parmi les gens cultivés, il y en a peu qui n'appartiennent à quelque société culturelle américaine.

11. Enfin, nous bénéficions d'une importation considérable de ce qu'on pourrait familièrement appeler la production culturelle américaine. Nous importons des journaux, des livres, des cartes et une quantité infinie de matériel scolaire. Nous importons également le fruit du talent artistique, soit en accueillant des troupes ou des artistes ambulants, soit au moyen de films, de disques ou d'émissions radiophoniques. Chaque dimanche, des milliers de Canadiens écoutent à la radio la symphonie de New-York, passent ensuite à la lecture du plus récent livre du mois américain, acceptant ainsi d'être pour autant redevables à une culture étrangère.

12. Même si ces dons américains sont avantageux en soi, il ne s'ensuit pas qu'ils l'aient toujours été pour les Canadiens. Il n'y a guère lieu de nous flatter de l'encouragement que nous avons nous-mêmes donné aux arts. Serait-ce qu'à côté de la munificence d'un Carnegie ou d'un Rockefeller, notre concours paraîtrait si faible qu'il ne vaudrait guère la peine qu'on l'apporte? Avons-nous appris, à tort, de nos voisins à nous reposer sans nécessité sur le secours des gens riches? Cette même disposition à compter sur les autres se décèle dans un autre domaine. Le Canada envoie un certain nombre d'étudiants à l'étranger, grâce, la plupart du temps, à une bourse d'études offerte par d'autres pays. Les bourses que le Canada offre aux étrangers sont très rares; il n'en avait offert aucune jusqu'à une date très récente. Peut-être nous sommes-nous laissés tenter par une générosité un peu trop accessible; cela nous place cependant dans une situation indigne de nous, indigne de nos ressources véritables et du prestige dont nous jouissons.

13. Le Canada, d'ailleurs, a payé cher cette disposition à se reposer trop facilement sur la charité des autres, surtout la charité des Américains. Tout

d'abord, plusieurs de nos meilleurs étudiants, au terme de leurs études dans des institutions américaines, acceptent des emplois aux États-Unis et ne nous reviennent pas. Les États-Unis adoucissent sagement la rigueur de leurs lois de l'immigration à l'égard de tous les membres des "professions savantes", ce dont ils profitent. Nos voisins sont dans une situation qui leur permet de choisir les meilleurs parmi les étudiants étrangers qu'une générosité prévoyante attire dans leurs universités. Naturellement, ils choisissent plusieurs Canadiens, soit parce que ceux-ci sont très nombreux, soit parce qu'ils s'adaptent mieux que d'autres à la vie américaine.

14. En retour de la générosité des Américains qui s'offrent à instruire ses citoyens, le Canada cède au pays d'outre-frontière jusqu'à 2,500 hommes et femmes de professions libérales chaque année⁽⁴⁾. De plus comptant dans une trop grande mesure sur les bourses américaines, en ce qui a trait aux études supérieures dans le domaine des humanités et des sciences sociales surtout, le Canada a laissé s'affaiblir ses propres universités, qui manquent non seulement d'argent mais surtout du plus indispensable personnel versé dans ces disciplines: « La générosité américaine nous a aveuglés sur nos propres besoins. Du point de vue culture, nous nous sommes nourris de la munificence de nos voisins. Nous nous demandons ensuite, piteusement, pourquoi nous n'avancions pas plus vite dans le domaine artistique. » Cette observation, c'est la Conférence nationale des universités canadiennes qui l'a formulée dans son mémoire⁽⁵⁾.

15. La question de l'appauvrissement de nos universités canadiennes, par suite de l'insuffisance de nos efforts pour garder nos étudiants au pays, nous amène à celle, plus générale, de notre disposition à nous reposer sur les États-Unis du soin de satisfaire à plusieurs de nos besoins d'ordre intellectuel. Très peu de Canadiens se rendent compte des effets de cette attitude. Qu'un raz de marée s'abatte sur nos voisins, nous savons que notre vie économique en serait toute désorganisée. Mais, dans d'autres domaines, savons-nous jusqu'à quel point nous comptons sur les autres ?

16. Une telle catastrophe hâterait sans doute la constitution d'une bibliothèque nationale dont le besoin se fait sentir depuis si longtemps. Toutefois, sans les innombrables documents bibliographiques qui nous viennent des États-Unis, la tâche serait très difficile et la bibliothèque serait privée de plusieurs livres canadiens inestimables qu'on peut se procurer aux États-Unis seulement. D'ailleurs, il serait difficile de constituer le personnel voulu puisque n'existent pas, au Canada, les moyens de dispenser la formation supérieure en bibliothéconomie. Sans doute la Conférence nationale des universités canadiennes dresserait-elle en toute hâte des plans en vue de perfectionner notre enseignement post-universitaire. Car l'envoi d'un grand nombre d'étudiants en Angleterre et en France serait très coûteux. L'établissement de diverses écoles d'art spécialisées serait indispensable. Il serait également nécessaire de s'occuper des études supérieures, des travaux de

recherches et des publications d'ouvrages d'humanités et de sciences sociales car, à l'heure actuelle, ces initiatives dépendent presque entièrement de la générosité américaine. De fait, un organisme canadien, qui travaille dans ce domaine, reçoit des États-Unis tout l'appui dont il dispose.

17. Il n'est peut-être pas hors de propos, dans cet aperçu général de l'influence américaine sur notre vie culturelle, de signaler que cette influence pénètre jusqu'à un point extraordinairement avancé dans une zone qui dépasse les limites de notre enquête mais qui y est étroitement lié. Tout instituteur canadien de langue anglaise qui veut se perfectionner ou avancer dans sa profession fait presque invariablement le pèlerinage au *Teacher's College de Columbia University* ou à une autre des cinq ou six institutions américaines du même genre. Puis, il revient au pays occuper un poste supérieur dans les écoles élémentaires et "high schools", ou enseigner dans nos écoles normales, ou collèges de pédagogie. Combien de Canadiens se rendent compte que, dans plusieurs régions du Canada tout au moins, les écoles acceptent implicitement de New-York des directives qu'elles ne songerait pas à prendre d'Ottawa? Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la qualité de ces directives, mais nous pouvons formuler deux observations d'ordre général: d'abord, les Américains eux-mêmes s'accommodent de moins en moins volontiers de ce régime. En second lieu, notre recours aux institutions américaines, et notre imitation paresseuse et même un peu veule de ces institutions nous a conduits à accepter sans discernement des idées et des hypothèses étrangères à notre tradition. Sans l'hospitalité des Américains, nous aurions peut-être été forcés, au Canada, de rechercher des idées et des méthodes d'enseignement plus conformes à notre propre mode de vie.

18. On pourrait ajouter que nous aurions été contraints à produire notre propre matériel d'enseignement: livres, cartes, documentation iconographique et le reste. En ce moment, dans les milieux anglais d'éducation au Canada, nous comptons beaucoup trop sur les États-Unis dans ce domaine. Les textes servant aux écoles primaires et secondaires sont parfois rédigés au Canada, mais les instituteurs se plaignent de ce qu'une trop forte partie du matériel complémentaire soit d'origine américaine, signalant que les renseignements et directives qui s'y trouvent, s'ils conviennent aux écoliers américains, ne sont pas du tout appropriés aux petits Canadiens. Voici un exemple qui démontre bien que même les meilleurs textes américains ne peuvent convenir aux Canadiens. On nous a signalé, dans un mémoire, que sur trente-quatre élèves de huitième année d'une école canadienne, dix-neuf étaient parfaitement au courant de la signification du 4 juillet, tandis que sept seulement connaissaient celle du 1er juillet.

19. Dans les universités, la situation est beaucoup plus grave. Comme le nombre d'étudiants qui fréquentent les universités canadiennes est relativement restreint et que les maisons d'édition américaines, dont les marchés

sont immenses, sont facilement accessibles, on s'approvisionne généralement de livres et de manuels aux États-Unis. Il n'est pas sans intérêt de noter que nous avons entendu un homme de science se plaindre énergiquement des manuels américains :

« Pour ce qui est des personnes et de l'antériorité, les auteurs américains sont fortement enclins à favoriser les Américains. Cela ne signifie pas qu'ils déformeront les faits; cependant, en mentionnant les noms de personnes et d'industries américaines et en omettant celui des autres, il est facile de brosser un tableau tout à fait inexact. On ne favorise guère l'essor d'un véritable canadianisme en exposant continuellement les étudiants canadiens à cette influence⁽⁶⁾ »

20. Dans d'autres domaines, c'est moins de parti pris dont on se plaint que de la différence de points de vue. Pour ce qui est de l'histoire, par exemple, comme on utilise des ouvrages et des manuels américains, nos professeurs éprouvent beaucoup de difficulté à préparer des cours qui ne se donnent habituellement pas dans les universités américaines. Aux degrés inférieurs, les cours d'histoire du Canada posent des problèmes particuliers, car les éditeurs américains jugent que la demande insuffisante ne justifierait pas la publication de manuels et de cartes. Il convient de souligner encore une fois que nous avons grandement bénéficié de bon nombre de produits américains; cependant, comme nous avons laissé toute initiative en cette matière à nos voisins, nous ne pouvons satisfaire à nos besoins particuliers.

21. Bien qu'au Canada de langue française la différence de langue constitue une certaine protection, ailleurs dans le pays l'usage inconsidéré des institutions américaines d'éducation et, par conséquent, l'adoption de la conception américaine de l'éducation et aussi l'usage que nous faisons de ce que les Américains appellent « aides à l'enseignement », ont certainement contribué à rendre nos régimes d'enseignement moins canadiens, moins appropriés à nos traditions, nous portant à négliger la valeur des ressources qu'offrent nos deux cultures. C'est dire aussi, (et ce point nous intéresse directement) qu'un grand nombre de nos meilleurs instituteurs de langue anglaise, qui sont non seulement des instituteurs, mais des dirigeants dans leur milieu, ont reçu aux États-Unis la dernière partie de leur formation, et c'est souvent celle dont l'influence est la plus grande. Cette formation peut être excellente en soi, mais nous avons certes le droit de souhaiter que les hommes et femmes appelés à exercer une si grande influence sur la vie des Canadiens aient la possibilité de se réunir et travailler ensemble dans quelque institution nationale dont le corps professoral pourrait être cosmopolite, mais qui serait en état de mettre au premier plan les intérêts et les problèmes canadiens.

22. La question des manuels scolaires, dont nous venons de parler, démontre que, si les importations américaines peuvent nous être utiles, elles peuvent aussi être nuisibles. Mais ce n'est là qu'un aspect du problème plus vaste que suscite l'importation culturelle de caractère massif. Nous avons

traité plus haut des tournées de concerts au Canada organisées au delà de nos frontières. Elles ont du bon, pour autant qu'elles permettent aux Canadiens d'entendre d'éminents musiciens. Cependant, afin d'entendre des artistes réputés, les abonnés doivent aussi souffrir bien des inconnus dont plusieurs, s'ils n'étaient pas favorisés par cette puissante organisation, ne sauraient rivaliser, nous dit-on, avec les artistes canadiens. Le pauvre artiste canadien, pour avoir son tour, est donc forcé de se rendre outre-frontière, ce qui n'est pas la solution la plus heureuse ni pour lui ni pour ses concitoyens.

23. Tout Canadien réfléchi se reconnaît une dette envers les États-Unis pour ce qui est de films, d'émissions radiophoniques et de périodiques excellents. Cependant, le prix que nous payons au point de vue national est peut-être excessif. Nous nous étendrons davantage, par la suite, sur la question du cinéma et de la radio; signalons, en passant, que si notre réseau national diffuse, le dimanche, l'émission de musique symphonique de New-York, il transmet aussi, le jour, maints « opéras-savons ». En ce qui concerne les périodiques, nous recevons plusieurs publications américaines dignes d'estime, mais aussi beaucoup d'autres de valeur nettement inférieure, qui menacent, comme on nous l'a signalé, de submerger complètement nos publications canadiennes. Voici les remarques que formule à ce sujet la Société des écrivains canadiens:

« Une culture canadienne d'inspiration anglaise et française n'atteindra jamais le niveau que nous lui souhaitons, aussi longtemps que des mesures appropriées n'auront pas été prises contre l'invasion de la presse canadienne par l'une des formes les plus détestables de la production écrite des États-Unis, aussi longtemps que des milliers de pages made in United States seront reproduites telles quelles par les journaux de langue anglaise ou traduites pour les lecteurs de langue française, aussi longtemps que les pulp magazines et les petits ouvrages de même nature entreront ou seront distribués sans restriction comme ils le sont présentement au Canada. »⁽⁷⁾.

24. La *Canadian Periodical Press Association* s'exprime de la même façon. Au cours de la dernière génération, nos périodiques ont maintenu et consolidé notablement leur position malgré la concurrence écrasante qu'ils doivent surmonter. Les revues canadiennes ont réussi, en dépit de grandes difficultés, à atteindre un tirage annuel de près de 42 millions, mais le nombre de revues américaines vendues au Canada dépasse 86 millions. « Le Canada, disait l'un des membres de l'Association, est le seul pays d'importance dont la population lit plus de périodiques étrangers que de périodiques publiés au pays même, à l'exclusion des journaux locaux »⁽⁸⁾. D'autre part, les périodiques canadiens ne peuvent pénétrer dans le marché américain, car il semble que les Américains ne soient pas assez bien renseignés sur le Canada pour faire cas des publications canadiennes. Nos périodiques sont

donc limités au Canada, où le marché est restreint, n'est aucunement protégé et ne comprend que neuf millions de lecteurs de langue anglaise. Il ne faut pas oublier que leurs concurrents desservent 160 millions de lecteurs sur l'ensemble du continent nord-américain⁽⁹⁾.

25. L'invasion américaine par le moyen du film, de la radio et des périodiques est formidable. Une bonne partie de ce qui nous vient ainsi a de la valeur, comme nous l'indiquerons plus loin. On nous a signalé, cependant, que bien des émissions radiophoniques n'ont aucune signification particulière au Canada et ne tiennent nullement compte des conditions existant au pays; quelques-unes, notamment certaines émissions policières et horribles à l'intention des enfants, sont réellement nuisibles. De même, les commentaires d'actualité et les émissions en direct émanant des réseaux américains sont spécifiquement préparés pour des auditeurs américains; il est donc à peu près certain qu'ils seront partiels, soit par les renseignements qu'ils donnent ou omettent, soit en raison des opinions exprimées. Nous croyons légitime de rapporter ces remarques sur la radio américaine sachant que bon nombre d'émissions de cette provenance, et la radio américaine en général, ont récemment fait aux États-Unis l'objet de critiques sévères. Tous conviendront, croyons-nous, que les Canadiens devraient s'efforcer d'éviter, dans le domaine de la radio et de la télévision, au moins ce genre de faiblesses qui ont soulevé aux États-Unis les critiques les plus énergiques et les plus acerbes⁽¹⁰⁾.

26. L'influence américaine sur le mode de vie du Canada est pour le moins impressionnante. Loin de nous la pensée de priver les Canadiens de la liberté de s'en prévaloir. L'échange culturel est excellent en soi. Il élargit le choix du consommateur et fournit au producteur une concurrence stimulante. On ne saurait nier, cependant, qu'une proportion exagérée de productions venant d'une même source étrangère peut étouffer au lieu de stimuler nos propres efforts créateurs; si nous acceptons tout passivement, sans établir des normes de comparaison, nous risquons d'atrophier nos facultés critiques. Nous consacrons présentement des millions de dollars au maintien d'une indépendance nationale qui n'aurait aucune signification si la vie culturelle des Canadiens n'était pas solidement assise et bien distincte. Nous avons constaté que nos traditions et notre histoire renferment les éléments de cette vie culturelle; nous avons réalisé d'importants progrès, souvent grâce à la générosité des Américains. Cependant, nous ne devons pas nous aveugler au point d'oublier le danger toujours présent d'une dépendance permanente.

ORGANES D'INFORMATION COLLECTIVE

INTRODUCTION

AVANT d'aborder les problèmes de la radiodiffusion, du cinéma et des autres organes d'information collective au Canada, il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler que la moitié environ de la population canadienne est née avant 1923; que la majorité d'entre nous ont grandi dans une société où la radio était inconnue, où le cinéma n'était pas encore une habitude généralisée mais un objet de curiosité, où, par conséquent, l'activité culturelle de la plupart des petites collectivités gravitait autour de l'église, de l'école, de la bibliothèque locale et du journal local.

2. Jetons tout d'abord un coup d'oeil sur le Canada de langue anglaise. La plupart des Canadiens de trente ans ou plus, par exemple, se rappellent probablement que la musique d'un organiste ou d'un choeur d'église est pour ainsi dire la seule qu'il leur a été donné de connaître au cours de leurs premières années. Plus souvent qu'autrement, l'organiste était originaire de la métropole où il avait été formé dans la tradition anglaise de l'orgue et de la musique chorale. Assez fréquemment, il différait d'avis avec les autorités de son église sur le goût et les convenances en matière musicale. Les grands événements musicaux de l'année étaient habituellement des concerts donnés par les chœurs de l'église locale assistés d'une célébrité de passage. S'il est vrai que la radio a accru considérablement le nombre des auditeurs, il reste que, bien avant son avènement, la vie musicale au Canada était vigoureuse et florissante. Le goût musical d'une bonne partie de la population était formé, dans une grande mesure, par des musiciens bien exercés, qui apportaient chez nous toute une tradition de belle musique. À notre avis, l'œuvre des organistes anglais au Canada, de 1880 à 1920, pourrait faire le sujet d'une étude historique et sociale très instructive. Quelques-uns de ces musiciens, établis à Toronto, à Montréal et dans d'autres grandes villes, se sont acquis une véritable réputation nationale qui subsiste encore. D'autre part l'œuvre des musiciens distingués, qui ont initié tant de nos petites villes à une partie importante de la grande musique universelle, mérite aussi d'être signalée.

3. L'église a joué un rôle important dans la vie de la collectivité, non seulement par son apport musical mais aussi par ses initiatives d'ordre littéraire. Le recteur ou le pasteur prononçait des conférences sur Dante

ou Browning, sur Victor Hugo ou Lewis Carroll; on le réclamait partout avec sa provision de clichés de Londres ou de Terre Sainte et, en maints petits endroits, sa bibliothèque était la seule qu'on pût trouver à bien des milles à la ronde. C'est lui qui montait et dirigeait le grand spectacle que présentait chaque année l'école du dimanche, où de jeunes acteurs turbulents faisaient leurs premiers essais de théâtre. C'est lui aussi qui habituellement fournissait et choisissait les prix qu'il décernait ensuite aux moins indisciplinés de ses jeunes ouailles.

4. Il y a trente ou quarante ans, l'école, même dans les grandes villes, occupait au centre de la vie collective une place réservée qu'elle n'a plus peut-être aujourd'hui que dans les régions rurales. Qui pourrait oublier ces semaines de préparation, cette animation fiévreuse qui atteignait son comble le jour de la pièce et du concert présentés par l'école? Voici le grand soir: le rideau est tiré,—par saccades et une demi-heure en retard,—mais la pièce avec l'éclat de ses lumières et de ses couleurs, avec ses larmes, ses rires, ses triomphes, ses désastres, la pièce commence. Et le numéro final du concert? Toute l'école, rangée sur des gradins, attaque le *Maple Leaf* un demi-ton trop haut, une demi-mesure trop tôt, mais, avec la facilité et l'adresse de musiciens nés, le choeur rétablit l'équilibre au bout de quelques mesures, au soulagement et à la surprise du directeur d'abord indigné. C'était "notre" pièce, "notre" concert et surtout c'était "notre" auditoire.

5. Bien des Canadiens se souviennent sans doute, avec une affection reconnaissante des bibliothécaires qui dans nos villes et nos villages ont tant fait pour leur donner le goût de la bonne lecture et pour satisfaire ce goût. C'est grâce aux conseils discrets d'une dame un peu distante, un peu amusée tout de même, qui semblait bien vieille et qui disparaissait presque entièrement derrière des piles de livres, que plusieurs d'entre nous sans doute ont connu les joies pures de la lecture. Nous n'avions pas, à cette époque, d'illustrés pour enfants, nous lisions *Treasure Island*, *The White Company*, ou la longue série de *Henty* qui, nous l'espérons, ne s'épuiserait jamais. N'oublions pas non plus le rédacteur du journal local, qui avait ses opinions tranchées sur la politique et sur les cigares, qui dans sa jeunesse avait vu Mark Twain et qui, bien avant l'avènement des journalistes collaborant simultanément à plusieurs journaux, consignait, interprétait les événements de la collectivité, soucieux avant tout d'écrire en une prose anglaise mordante. Ce n'était pas un organe d'information collective qu'il publiait; il rédigeait un journal.

6. La radio, le cinéma, les journaux hebdomadaires ont apporté dans des lieux reculés et solitaires, de nouvelles occasions d'agrément, ainsi que des connaissances fort instructives. Ils ont sans doute contribué pour beaucoup à varier les joies de notre existence. Mais, dans l'abondance qui nous accable, ne sommes-nous pas trop portés à oublier que la musique, le théâtre et les lettres exigent de notre part plus qu'une satisfaction passive?

En cette ère nouvelle de la télévision, de la radio et des films documentaires, il serait malheureux que nous cessions d'entendre nos chorales et nos organistes qui répètent *le Messie* avec beaucoup d'application et de courage, et dont la musique suave nous arrive faiblement, mais avec une grande douceur, dans le calme nocturne d'un hiver qui commence.

7. Tournons-nous maintenant vers la Province de Québec, à la même époque. Remontons le cours des ans jusqu'à 1910, 1905, 1900. L'histoire pourrait commencer comme toutes les belles histoires: il était une fois des villes et des villages heureux, des villes et des villages qui produisaient pratiquement chez eux presque toute la culture intellectuelle qu'ils consommaient et qui recevaient de l'extérieur le reste de leurs moyens de culture sous forme de livres, d'illustrés, et, dans le cas des plus grandes villes, sous forme aussi de tournées de concerts et de représentations dramatiques.

8. C'était l'époque charmante du début des communications téléphoniques. Les premiers contacts de nos grands-parents avec ces appareils hâtivement conçus, dans un temps où l'on ne connaissait pas les raffinements du dessin industriel, étaient ahurissants. D'abord ils hésitaient à confier de véritables paroles humaines à ces machines qui vous entendaient et vous parlaient sans vous voir. Et puis, tout à coup, conscients que, miracle des temps, leurs voix portaient à trois ou quatre milles plus loin, ils se mettaient à hurler, sous le prétexte beaucoup trop logique que, lorsqu'on veut être entendu à distance, il faut parler plus haut que lorsqu'on fait des confidences à sa voisine de table.

9. Le téléphone, c'était une première étape vers l'invention de toutes ces machines à culture sonore qui sévissent aujourd'hui. Car, en termes d'histoire de la civilisation, la t.s.f., les reproducteurs électriques, la télévision ont suivi de près l'usage populaire du téléphone qui nous a appris, le premier, qu'il n'était pas du tout nécessaire d'aller dire en personne à ses amis ce qu'on voulait leur communiquer. Avant que son usage ne se répandît, les échanges humains étaient volontaires et personnels. Aujourd'hui ils sont automatiques, faciles et impersonnels. Les échanges culturels devaient vite emprunter la même pente.

10. En ce temps-là, par exemple, pour la musique on comptait encore sur des artistes ou des amateurs que l'on connaissait, avec qui l'on pouvait avoir des relations suivies. Dans les villages, la musique était le fief du maître-chantre, du curé, de l'organiste et de la femme du docteur ou du notaire. Sans doute, le maître-chantre avait-il parfois des poumons qui rivalisaient avec la soufflerie de l'orgue, mais il reste qu'il était étonnamment à l'aise dans la pratique du plain-chant. L'organiste, de son côté, savait faire des prodiges pour garder le chœur de chant dans les limites du rythme et le respect de la tonalité. Le curé brandissait, le dimanche, une voix façonnée pour les appels que se lancent les paysans d'un champ à l'autre. Cette voix sincère et près de la nature devait combler d'aise le cœur de

Dieu. Quant à la femme du notaire ou du docteur, les piailllements de sa nichée ne l'empêchaient pas d'agrémenter ses soirées de l'inévitable « Carnaval de Venise », qu'elle reprenait chaque fois avec le même entrain.

11. Dans les villes, c'était la fanfare du séminaire ou du collège qui se chargeait de la musique de circonstance, et Dieu sait si, à cette époque, les célébrations de tricentaires et de centenaires revenaient souvent. Le directeur de la fanfare déposait sa baguette quelques mois à l'avance et composait lui-même une cantate, une ouverture ou une marche, selon les besoins ou, mieux, selon son état d'âme du moment. Les premières mesures s'inspiraient infailliblement de *Poète et paysan* de Franz von Suppé, les passages grandioses étaient dans la manière italienne, et l'ensemble avait un petit air gaillard, déjà connu, et définitif. Le compositeur improvisé prenait bien soin de placer au bon endroit un solo que le trombone exécuterait, debout, entre ciel et terre. L'instrumentiste élu se levait, recueilli et gonflé à bloc, et il étirait ses tubes à coulisse, d'un geste qui aurait fait tomber les murailles de Jéricho. Ah! le beau temps!

12. Quant à la musique que l'on pouvait entendre dans les grandes églises de ville, elle était d'une qualité qui n'a pas été dépassée encore. Nos organistes célèbres du temps avaient reçu leur formation dernière en Europe. Ils y avaient appris le sens de la musique liturgique qu'on venait de redécouvrir là-bas. Et le dimanche, dans le silence de l'offertoire, ils retrouvaient, pour l'interprétation d'une grande pièce classique, les meilleures leçons qu'ils avaient prises des vieux maîtres. L'un deux pouvait être brillant comme Listz; l'autre, classique et secret comme Saint-Saëns, le troisième avait l'ampleur et le sens mélodique de César Franck. Heureusement, ces bons musiciens de jadis ont su former des élèves, dont quelques-uns, d'ailleurs étaient leurs propres fils.

13. C'était aussi une époque favorable aux lectures prolongées et bien protégées. Dans les campagnes, la bibliothèque paroissiale de trois ou quatre cents livres suffisait aux besoins des lecteurs. On la conservait habituellement dans des armoires de la sacristie, et peu à peu ces romans inoffensifs, ces ouvrages d'hagiographie, dont quelques-uns étaient d'étonnants ouvrages d'érudition, s'imprégnaient d'une délicieuse odeur d'encens refroidi. Le curé régnait de loin sur la bibliothèque, et c'était la maîtresse d'école qui en assurait le service. Elle ignorait tout du système de classification décimale, elle était même beaucoup trop fine pour imaginer qu'on pût jamais avoir le mauvais goût de créer un mot aussi horrible que "bibliothéconomie", mais elle remplissait son rôle de bibliothécaire avec dévouement, ponctualité et discernement. Sans le savoir, elle faisait déjà de l'éducation des adultes, et elle le faisait bien.

14. Dans les villes, les hautes maisons silencieuses des bourgeois abritaient toutes une belle bibliothèque, comme d'ailleurs la maison de l'avocat et du notaire à la campagne. Ces derniers conservaient encore vers 1900,

dans des reliures d'époque, des collections complètes de ce droit coutumier français qui avait force de loi au Canada, sous l'ancien régime. Ces livres n'avaient pas été ouverts depuis cent ans, mais on les gardait et on continue à se les transmettre. La bibliothèque d'un grand marchand de Québec ou de Montréal était plus moderne, mais on y trouvait cependant de beaux exemplaires de nos tout premiers historiens, quelques petits livres du XVIIIe siècle à côté des œuvres des plus illustres écrivains du cru. Près de cette bibliothèque se dressait une armoire où l'on conservait l'orfèvrerie et les biens de famille: les plats et écuelles d'argent au poinçon de Laurent Amyot ou de quelqu'autre grand orfèvre canadien d'autrefois, des albums d'anciennes photographies, que l'on feuilletait pour retrouver des souvenirs, une date oubliée.

15. La voix caverneuse d'un speaker de radio aurait résonné étrangement dans ce décor, le clignotement de la télévision aurait affolé ces gens accoutumés à regarder de beaux portraits, aux visages pensifs et calmes. Aujourd'hui, « l'opéra-savon » a plus de popularité que l'opéra tout court, et la *pin-up girl* fait sa gymnastique à cet endroit précis du mur où était suspendue l'image de cette ravissante et pudique jeune femme de vingt ans qui fut un jour votre grand'mère.

CHAPITRE III

DIFFUSION

RADIODIFFUSION*

IL y a trente ans, la population commençait à s'intéresser à un nouvel appareil « d'une puissance singulière, au triple point de vue de l'amusement, de l'information et de l'influence sur l'opinion »⁽¹⁾. La radiodiffusion semblait être la solution aux problèmes que l'isolement posait alors à une foule de Canadiens. Pour les colons des vastes régions du Nord et de l'Ouest, qui, avec l'avènement du chemin de fer et de l'avion, avaient vu disparaître maintes de leurs difficultés, c'était le moyen d'accéder à certains avantages immatériels de la civilisation auxquels leurs prédécesseurs n'auraient pu songer.

2. Les Canadiens qui ne comprirent pas tout de suite ces avantages étaient sans doute plutôt rares. Une question d'ordre beaucoup plus pratique retenait cependant leur attention: comment arriverait-on à doter rapidement le pays des services de la radio? En plus du problème causé par la présence de deux principaux groupes ethniques possédant chacun sa langue, il y avait celui posé par de vastes étendues, parsemées d'établissements qu'on ne pouvait atteindre à moins de dépenses énormes. Et le Canada était un pays relativement pauvre qui devait déjà verser des sommes considérables pour s'assurer d'autres services, essentiels à son existence nationale.

3. Une réponse, facile et évidente, apparut bientôt. Aux États-Unis, la nouvelle industrie de la t.s.f. connaissait des progrès prodigieux. Des hommes entreprenants eurent tôt fait de maîtriser les difficultés techniques de la radio à ses débuts et de mobiliser, en les adaptant au nouvel instrument, les talents les plus nombreux et les plus divers. Les bénéfices pécuniaires venaient justifier leurs placements. Le Canada avait là, semblait-il, la solution à ses problèmes. Le Sud lui était facilement accessible; il pouvait, à peu de frais, canaliser les émissions américaines à l'aide de postes échelonnés le

*Pour éviter toute confusion, on notera que nous avons employé l'expression « émission ou programme complémentaire » pour signifier ces émissions que l'on appelle ordinairement « programmes de soutien », d'après une traduction littérale de l'américain. On notera aussi que nous avons traduit le terme *Dominion Network* par « réseau national », les autres réseaux de Radio-Canada étant le Transcanadien et le réseau français.

long de la frontière. Les Canadiens pourraient de nouveau profiter largement et à bon compte de la munificence des États-Unis, sans même être tenus, cette fois, de leur en rendre grâces. C'est alors que certains Canadiens commencèrent à se dire que l'histoire était sur le point de se répéter de nouveau et d'une façon alarmante.

4. Ceux qui avaient le sens de l'histoire se rappelaient en effet qu'un demi-siècle plus tôt des Canadiens, résistant à la tentation de la route à moindres frais que présentait le parcours Montréal-Winnipeg, par voie de Chicago, avaient exigé un chemin de fer courant en territoire exclusivement canadien. Ce tour de force apparemment impossible fut accompli grâce à une combinaison remarquable de l'initiative privée et de l'appui et du contrôle de l'État. Cette ligne de conduite fut assez souvent critiquée à l'époque et par la suite, mais on convient maintenant, d'une façon générale, que le réseau ferroviaire compliqué et coûteux que possède le Canada est, sur le plan matériel, la base de son existence nationale. Nombre de Canadiens, se rappelant ces faits, craignaient, dans les années 20, que l'annexion culturelle ne suivît notre intégration dans la radio américaine, tout comme l'annexion économique et même politique aurait sûrement suivi, cinquante ans plus tôt, notre intégration dans le réseau ferroviaire des États-Unis. Le problème inquiétait vivement une foule de gens réfléchis, d'aucuns pressentant même une nouvelle crise nationale.

5. C'est pourquoi, en 1928, une commission royale présidée par sir John Aird était chargée « d'examiner la situation de la radiodiffusion au Canada et de soumettre des vœux quant à l'avenir, à l'administration, à la direction, au contrôle et aux finances de la dite industrie »⁽²⁾. L'enquête de la Commission confirma les espoirs et les craintes que nous avons mentionnés. Le premier permis de radiodiffusion avait été émis en faveur de la société Marconi en 1919. En 1929, quand la Commission Aird soumit son rapport, on comptait soixante-deux postes au service de 296,926 radiophiles détenant un permis d'écoute. La Commission loua l'initiative privée des efforts qu'elle avait accomplis en vue de divertir le public sans qu'il eût à acquitter de frais directs, mais elle déplora quelques-uns des résultats d'un tel régime. La réclame devenait de plus en plus criarde, la plupart des émissions provenaient de sources étrangères et la concentration des postes dans les grandes villes laissait à l'écart de vastes régions du pays.

6. La Commission Aird, qui voyait dans la radio un puissant instrument à mettre au service de l'éducation générale et de l'unité nationale, ne pouvait être que peu satisfaite d'un système aussi incomplet et qui s'alimentait aussi largement à des sources étrangères. « Dans un pays aussi étendu que le Canada, la radiodiffusion deviendra sans aucun doute un puissant facteur dans l'épanouissement du sentiment national et du civisme »⁽³⁾. Pour atteindre ces objectifs, la Commission préconisait l'institution d'une société nationale qui posséderait et exploiterait tous les postes de radiodiffusion

situés au Canada, la prise en charge, par cette société, des postes commerciaux ou la fermeture de ces postes, ainsi que l'établissement éventuel de postes de grande puissance, reliés par fil, afin que la radio pût atteindre tout le pays.

7. À la suite d'une décision du comité judiciaire du Conseil privé, qui statua en 1932 que le Parlement du Canada avait compétence exclusive en matière de radiocommunications au Canada, on adopta en 1932, 1936 et 1938 des lois qui donnaient suite aux principales recommandations du rapport Aird. Ces lois stipulaient qu'il était du ressort de l'État de posséder les postes de radio, de les régir et de se charger de la production et de la réglementation des programmes. La loi canadienne de la radiodiffusion, qui remonte à 1936, est, du point de vue législatif, à la base du présent régime national. Cette loi établissait la Société Radio-Canada et lui donnait pour objet d'assurer un service radiophonique national dans les limites du Canada. La constitution et les pouvoirs de la Société sont restés sensiblement les mêmes. Elle se compose d'un Bureau de neuf gouverneurs, dont un président, en fonction continue et nommé pour trois ans, d'un directeur général qui est le fonctionnaire exécutif en chef de la Société, et d'un adjoint au directeur général, tous nommés par le gouverneur en conseil.

8. Les attributions du Bureau des gouverneurs, telles que les précisait en 1936 le premier président de cet organisme, consistaient à prendre des mesures qui permettraient à tous les citoyens d'entendre les émissions de la Société et de leur assurer les meilleures émissions possibles⁽⁴⁾. Une étude technique effectuée à l'époque indiquait qu'environ la moitié seulement de la population pouvait capter les émissions, que ces auditeurs possibles habitaient pour la plupart dans les villes et que l'interférence de source extérieure était considérable dans plusieurs régions. Une étude portant sur les émissions révélait que le pays ne manquait pas d'artistes dont il convenait de favoriser les talents divers et que l'on pourrait compter sur une abondance de bonnes émissions diffusées de Grande-Bretagne, de France, des États-Unis et d'ailleurs, dès que le Canada serait en mesure de les utiliser en échange de ses propres émissions.

9. Ces études permirent au Bureau des gouverneurs d'adopter un programme à longue portée, que, dans ses grandes lignes, il maintient encore. Pour obtenir un rayonnement national, la radio canadienne devait être assurée d'un nombre suffisant de bandes de fréquence libres de toute interférence de la part de postes étrangers. Il n'existait pas encore d'entente internationale attribuant au Canada des bandes de fréquence répondant à ses besoins. À la demande du Bureau des gouverneurs, le ministre des Transports prit des mesures qui aboutirent à la tenue d'une conférence à La Havane, vers la fin de 1937, à la suite de laquelle les principaux pays de l'Amérique du Nord conclurent un véritable traité. Le Canada y obtenait

un nombre de bandes de fréquence raisonnablement libres d'interférence, approprié aux besoins d'une régie nationale. Telle est la base matérielle sur laquelle repose le service radiophonique du pays. Radio-Canada possède actuellement huit postes de 50 kilowatts, ainsi qu'un certain nombre de postes moins puissants et de postes-relais⁽⁵⁾.

10. C'est cependant à la qualité des émissions offertes aux auditeurs canadiens que doit être jugé et que peut être justifié le maintien d'une régie nationale. Le Bureau des gouverneurs de Radio-Canada décida en principe de faire servir les ressources culturelles du pays à le doter d'émissions de caractère purement canadien, de rechercher la variété, et de compléter les programmes canadiens par l'appoint des meilleurs programmes de l'étranger. Cette décision, qui a été maintenue dans la pratique, est sensiblement celle que préconisait la Commission Aird, sauf que la réclame radiodiffusée par les réseaux nationaux est beaucoup plus volumineuse que ne le voulait cette commission.

11. Il est un autre aspect important des recommandations du rapport Aird auquel on n'a pas donné suite. Les postes commerciaux d'initiative privée continuent en effet à fonctionner, ils se sont même multipliés, et ils ont augmenté de puissance, bien que le Bureau des gouverneurs ait été autorisé à les prendre en charge dans l'intérêt national. Pendant quelque temps, après 1932, les propriétaires de postes privés prirent pour acquis qu'ils seraient expropriés. Le temps à démontré, cependant, que ces postes peuvent rendre d'importants services en tant que partie intégrale du régime national de radiodiffusion. Leurs émissions publicitaires de rayonnement local, dont ils tirent eux-mêmes des profits, stimulent le commerce; les services qu'ils rendent au public sont indéniables; ils permettent également aux artistes du cru de faire valoir un genre de talent qui, s'il ne mérite pas encore de figurer dans les grandes émissions, doit cependant recevoir de l'encouragement.

12. La fonction la plus importante des postes privés, cependant, c'est de servir régulièrement ou occasionnellement à la diffusion d'émissions d'envergure nationale, et de conférer ainsi aux réseaux de Radio-Canada un rayonnement qu'ils n'auraient pas autrement, sauf à grands frais pour le Trésor public. Les rapports qui existent entre les postes privés et Radio-Canada sont variés et complexes. Certains postes privés, dans les régions que Radio-Canada n'atteint pas ou presque pas, constituent, dans le régime national de radiodiffusion, des postes de base ayant droit à toutes les émissions de Radio-Canada, tant complémentaires que commerciales. Ils sont tenus de réserver certaines périodes aux émissions complémentaires. Les postes de la catégorie supplémentaire "A" ont droit de diffuser toutes les émissions complémentaires du réseau national, sans toutefois être tenus d'en diffuser autant que les postes de base. Ils peuvent, sur demande des commanditaires, diffuser les émissions commerciales de Radio-Canada.

Les postes de la catégorie supplémentaire « B » ne jouissent pas de plein droit de la faculté de diffuser toutes les émissions, mais peuvent relayer les émissions commerciales de Radio-Canada lorsque les commanditaires en expriment le désir. Ils peuvent aussi se brancher sur un réseau national (comme les postes indépendants sont également autorisés à le faire) pour la radiodiffusion d'un événement d'importance nationale.

13. Grâce à cet engrenage bien monté, Radio-Canada atteint, par ses grands réseaux, plus des neuf dixièmes de la population, tant de langue française que de langue anglaise, et peut, en outre, assurer dans la soirée un second service en réseau d'émissions de langue anglaise. Le réseau transcanadien de Radio-Canada utilise 24 postes de base (11 postes de la radio d'État et 13 postes privés), 15 postes supplémentaires « A » et 3 postes supplémentaires « B ». Le second réseau de langue anglaise, le réseau national, compte 31 postes de base (un de la radio d'État et 30 postes privés), 6 postes supplémentaires « A » et 11 postes supplémentaires « B ». Le réseau de langue française dispose de 3 postes de base appartenant à Radio-Canada et de 12 postes supplémentaires « A »⁽⁵⁾. Ces dispositions sont très avantageuses pour le public, car elles assurent un vaste rayonnement à un coût minimum. Les postes privés en profitent également, car ils en obtiennent des revenus et des émissions complémentaires gratuites. Les postes privés sont rémunérés selon un barème établi par Radio-Canada pour le relai d'émissions commerciales. Règle générale, les postes privés n'ont rien à payer dans le cas des émissions de l'un ou l'autre réseau de Radio-Canada qu'ils diffusent, bien que, en vertu d'une entente, quelques-uns acquittent certains frais de location des lignes télégraphiques.

14. Lors de l'adoption des principes régissant la radiodiffusion, on ne se proposait pas d'englober les postes privés dans les réseaux d'État, leur inclusion a toutefois bien servi les intérêts du pays. Le Bureau des gouverneurs régit toujours les bandes de fréquence et les émissions grâce, premièrement, à l'autorité qu'il possède de proposer au ministre des Transports l'octroi, le renouvellement ou l'annulation des permis et, deuxièmement, à la faculté qui lui est reconnue de régler la nature de la réclame et la proportion du temps qui peut y être consacré, les émissions de caractère politique et, en général, la nature de toutes les émissions radiodiffusées au Canada par un poste de l'État ou par un poste privé.

15. Le régime national de radiodiffusion au Canada a été ingénieusement improvisé afin de fournir le plus tôt possible un service complet aux auditeurs d'un pays qui, au point de vue radiophonique, est peut-être le plus coûteux et le plus difficile à desservir au monde. Comme nous l'avons déjà signalé, la faible population du pays est clairsemée, et bien des régions habitées sont isolées les unes des autres. Les postes de radiodiffusion à grand rayon d'action les atteignent difficilement. Le réseau transcanadien et le réseau de langue française, qui diffusent 16 heures par jour, doivent

utiliser cinquants-six postes; or, à New-York, un seul poste peut atteindre une population égale à celle du Canada tout entier. La Grande-Bretagne dessert une population de 50 millions au moyen de 975 milles de lignes, tandis qu'au Canada il faut 15,000 milles de lignes télégraphiques ou téléphoniques pour fournir un service national de radiodiffusion aux 14 millions d'habitants.

16. Toutefois, la distance et les difficultés d'accès ne sont pas les seuls éléments du problème que pose un rayonnement approprié. Le Canada étant divisé en six fuseaux horaires, il faut diffuser à plusieurs reprises les mêmes émissions de portée nationale, pratique difficile et coûteuse. En outre, ses diverses régions, qui diffèrent nettement les unes des autres à maints égards, exigent des services régionaux spéciaux. Ses deux langues principales exigent également des réseaux bien distincts. Sa proximité des États-Unis, où l'on peut affecter des millions à des émissions commerciales de grande classe, a fait naître aussi chez les Canadiens le goût d'émissions très coûteuses.

17. Dans l'examen des fonctions et des réalisations de Radio-Canada, on doit tenir compte de tous ces faits. Actuellement, la radio-État est aux prises avec un double problème. Premièrement, le besoin d'étendre et de développer ses services à même un revenu dont la valeur réelle baisse constamment, constitue un grave problème financier. Deuxièmement, bien qu'en général ses rapports complexes avec les postes privés qui lui sont affiliés aient été harmonieux et amicaux, depuis quelques années les postes privés sont devenus mécontents de leur sort. Ils ont présenté des revendications aux comités de la Chambre des communes et comparu, collectivement et séparément, devant notre Commission afin de réclamer la révision de la loi et des règlements régissant la radiodiffusion au Canada.

18. Nous passerons en revue ces problèmes dans la seconde partie du Rapport, avant de formuler des recommandations quant aux principes et aux pratiques qui devraient régir la radiodiffusion au Canada. Notre objectif immédiat est de déterminer si la radio canadienne a bien servi la nation et si, pour paraphraser le rapport Aird, elle a fourni aux auditeurs canadiens des émissions propres à favoriser le sentiment national et le civisme, en même temps qu'elle leur donnait les meilleures de celles émanant du Canada même et de l'étranger.

19. Afin de sonder l'opinion canadienne à l'égard de ces émissions, nous avons examiné et analysé avec soin les points de vue exprimés à ce sujet dans de nombreux mémoires et au cours de maintes audiences publiques. On nous a peu entretenu des problèmes d'ordre administratif ou technique. La plupart des Canadiens, semble-t-il, ne savent pas grand-chose du fonctionnement de leur régime national de radio; ils ne paraissent guère s'en soucier d'ailleurs. Cela n'a rien d'étonnant. Naturellement, ils s'intéressent

plutôt aux services que la radio leur rend et doit leur rendre, et, à cet égard, ils s'expriment avec conviction et sans équivoque.

20. Bien que personne n'ait guère mentionné le rapport Aird, nous avons l'impression que le régime national actuel a réussi d'une façon remarquable à accomplir exactement ce que préconisaient les auteurs de ce rapport. On a formulé à maintes reprises trois déclarations. D'abord, les émissions d'ordre national ont été accueillies avec reconnaissance dans toutes les régions du pays, surtout dans ces multiples collectivités de population restreinte et ces nombreux foyers isolés où les autres moyens de divertissement et de culture personnelle font défaut. Certains témoins ont déclaré franchement que de nombreux citoyens aimeraient que leurs enfants puissent jouir d'avantages qu'eux-mêmes n'ont pas connus, et qu'ils comptaient en partie sur la radio pour les leur procurer. En second lieu, on a convenu que seul un régime étatisé de radiodiffusion a permis de conserver à la radio canadienne un caractère essentiellement canadien. Sans la radio-État, nous aurions « une copie au carbone du système américain et, encore, une copie tirée aux États-Unis », a déclaré le Congrès canadien du Travail⁽⁶⁾. Plusieurs autres groupements et particuliers, notamment certains organismes d'envergure nationale, comme l'Église unie du Canada et la Fédération canadienne de l'agriculture, se sont ralliés à ce point de vue. Enfin, le régime national, grâce à son large rayonnement, à la collaboration qu'il assure avec les postes nationaux et locaux et à ses émissions bilingues émanant de toutes les régions du pays, a contribué puissamment, nous a-t-on signalé, à favoriser l'unité canadienne, à faire connaître et comprendre le Canada en général et les diverses régions en particulier et, partant, à développer une vie culturelle véritablement canadienne.

21. Bref, parmi les quelque 170 organismes bénévoles qui ont parlé de la radiodiffusion au cours de nos audiences publiques, presque tous ont approuvé le régime national. Beaucoup affirment avec enthousiasme que c'est une réalisation canadienne de caractère exceptionnel, « notre plus grand élément de culture », et « le plus remarquable régime de radiodiffusion de l'Amérique du Nord »⁽⁷⁾. De fait, d'aucuns s'inquiètent de la possibilité d'un changement, soutenant que le régime actuel a jusqu'ici assez bien réussi à empêcher les émissions canadiennes de revêtir un caractère commercial ou trop américain. Ces commentaires, généralement favorables, n'étaient pas sans comporter certaines critiques. Si l'on manifestait une vive appréciation des réalisations du passé, on insistait aussi sur l'importance d'améliorer sans cesse les émissions, et de développer le goût et la compréhension du public.

22. Plusieurs groupements, y compris ceux qui se sont abstenus de formuler des propositions concrètes, ont fait l'éloge de certaines émissions diffusées par Radio-Canada, ajoutant qu'ils accueilleraient avec bienveillance un plus grand nombre d'émissions semblables. Ils mentionnaient la

plupart des émissions musicales, dramatiques et éducatives, notamment *Wednesday Night*, *Farm and Citizens' Forums*, *Cross Section*, *In Search of Ourselves*, *le Réveil rural*, *le Choc des Idées*, *les Idées en marche*, *la Chronique littéraire*, *l'École des parents*, *Radio-Collège*, les « *School Broadcasts* », la série « *Stage* », *les symphonies dominicales*, *les opéras*, les émissions dites *Capital Report*, *Week-end Review*, et d'autres encore. De l'avis général, il y aurait lieu de multiplier le nombre de ces émissions, et, au besoin, d'y consacrer de plus fortes sommes.

23. Plusieurs groupements ont formulé des commentaires et des avis à l'égard d'émissions qui les intéressaient particulièrement. Les émissions de la radio scolaire de langue anglaise préparées, soit par les autorités locales soit en étroite collaboration avec elles, ont donné lieu à des éloges enthousiastes ainsi qu'à des critiques et des propositions utiles⁽⁸⁾. Certains groupes reconnaissent l'utilité de la radio scolaire pour toutes les écoles, mais surtout pour les écoles des régions rurales à population clairsemée, où la pénurie d'institutrices impose souvent un lourd fardeau à des personnes insuffisamment formées. Plusieurs mémoires préconisaient l'extension de cette formule, afin d'offrir aux enfants des campagnes et à ceux des villes les mêmes occasions de s'instruire. Un bon nombre ont signalé l'aide que certains organismes bénévoles ont accordée à des écoles afin de leur permettre d'acheter des appareils de t.s.f. et de bénéficier ainsi des avantages de la radio scolaire. On a également noté le fruit que peuvent en tirer les mères de famille qui suivent ces émissions et qui se renseignent ainsi sur ce que les écoles s'efforcent d'enseigner. Plusieurs groupes de langue française ont fait mention avec éloges de *Radio-Collège* dans leurs mémoires et demandé un plus grand nombre d'émissions de ce genre à des heures plus commodes. Ils demandaient en particulier des émissions du soir à l'intention des adultes.

24. Nous avons reçu des observations toutes spéciales au sujet de la radio éducative de la part du *National Advisory Council on School Broadcasting* ainsi que de particuliers et d'associations locales de maintes parties du pays. Les groupements d'instituteurs y sont allés carrément de leurs critiques et de leurs propositions. L'*Ontario Teachers' Federation* estime qu'on devrait tirer un meilleur parti de l'expérience des instituteurs compétents. Elle s'exprime en ces termes: « Lorsqu'on a refusé de tenir compte de l'avis d'instituteurs, ou modifié le fond de textes rédigés par eux, on a diminué la valeur éducative de l'émission »⁽⁹⁾. C'est là, nous semble-t-il, un euphémisme voulu. On sait gré aux autorités d'avoir fourni des reproductions des peintures de la Galerie nationale afin d'illustrer les conférences relatives à la Galerie. De l'avis des instituteurs, il y aurait lieu de se servir d'images pour illustrer convenablement d'autres causeries. Afin de résoudre le problème des horaires et conserver certaines émissions précieuses, on

réclame avec instance l'établissement d'un système d'enregistrement convenable. De l'avis général, il y aurait lieu de consacrer beaucoup plus d'argent et d'efforts à cet important service national. Pour mille émissions de la radio scolaire, le Canada emploie dix-huit personnes et fait paraître neuf publications, tandis que, pour le même nombre, la B.B.C. utilise les services de quatre-vingts personnes et fait paraître cinquante-six publications, à en croire le *National Advisory Council on School Broadcasting*.

25. Les principales initiatives de Radio-Canada dans le domaine de la formation des adultes (*National Farm Radio Forum*, le *Choc des idées*, *Citizens' Forum* et les *Idées en marche*) s'adressent surtout à des groupes d'auditeurs qui sont censés s'être renseignés d'avance sur le sujet, afin de pouvoir participer, par la suite, à une discussion dirigée. Ces groupes, surtout ceux de langue anglaise, sont bien organisés et ont fait l'objet de beaucoup d'éloges. Un expert américain en matière de radio vante le *National Farm Radio Forum* en ces termes: « Radio-Canada a rendu un grand service à la nombreuse population rurale du Canada; son *National Farm Radio Forum* réunit l'un des groupes d'auditeurs organisés les plus considérables au monde »⁽¹⁰⁾. De l'avis des responsables de ces associations d'auditeurs, de telles associations justifient l'existence d'une radio nationale. L'audition et la discussion en groupe ont suscité dans plusieurs régions rurales un sens civique très prononcé et donné lieu à nombre d'initiatives locales fort utiles. De toutes parts, on réclame la création d'autres groupes semblables, surtout parmi les auditeurs de langue française. Un groupe albertain propose l'organisation d'émissions éducatives de ce genre destinées aux petites agglomérations, afin de résoudre, en partie, les difficultés que présente le déplacement des instructeurs dans les régions rurales. La Confédération des Travailleurs catholiques du Canada demande instamment la création, aux réseaux français et anglais, d'émissions d'information destinées aux ouvriers tout comme il y a le *Réveil rural* pour les agriculteurs.

26. Nous avons constaté l'accueil favorable que reçoivent partout les émissions d'informations et les revues d'actualités. Beaucoup, cependant, voudraient qu'on fournisse de plus amples renseignements sur les affaires publiques et les problèmes internationaux et qu'on appuie davantage sur la célébration et le sens des fêtes nationales, ainsi que sur les programmes d'histoire du Canada, notamment l'histoire de nos deux cultures. Nombre d'associations ont souligné l'importance d'utiliser la radio aux fins de conserver les traditions artisanales de nos groupes ethniques, et d'enrichir ainsi la vie culturelle de tous les Canadiens.

27. Trois groupes, représentant les confessions religieuses les plus importantes du Canada, ont soumis à la Commission des mémoires où ils soulignent le rôle essentiel de la religion dans tous les domaines de la vie et formulent des propositions touchant l'importante question des émissions religieuses. La Conférence catholique canadienne, après avoir exprimé sa

vive satisfaction des émissions religieuses transmises par Radio-Canada et par des postes privés qui ont « fréquemment permis à l'Église de faire servir la radio à des fins spirituelles »⁽¹¹⁾, demande qu'on s'efforce de placer les émissions religieuses à des heures d'écoute plus générale. La Conférence catholique demande aussi avec instance que Radio-Canada veille au choix de programmes dominicaux « qui ne soient pas indignes du jour du Seigneur ». L'Église Unie du Canada s'est exprimée dans les termes suivants:

« Nous tenons à féliciter Radio-Canada de l'excellente qualité de certaines de ses émissions religieuses. Outre un effort constant en vue d'améliorer ces émissions, nous demandons qu'on réserve un certain temps à la lecture de la Bible, de la manière dont savent s'en acquitter certaines personnalités éminentes du théâtre. Nous demandons aussi la diffusion, au réseau national, d'un service du dimanche soir »⁽¹²⁾.

L'Église anglicane du Canada, après avoir fait l'éloge de la haute tenue de certaines des émissions religieuses, ajoute:

« À notre avis, cependant, on n'a pas jusqu'ici accordé l'attention nécessaire à la technique propre à l'émission religieuse, en présument trop souvent que les moyens employés ordinairement pour l'instruction et le culte religieux répondaient aux exigences de la radio »⁽¹³⁾.

28. Un groupe nous a proposé de compléter les leçons ordinaires de français par des causeries destinées tout particulièrement, grâce à la simplicité du style et à la lenteur de l'élocution, aux nombreux Canadiens qui lisent le français mais ne peuvent suivre la langue parlée. En instituant au réseau français une série anglaise équivalente, on réussirait sûrement à favoriser un civisme mieux compris en même temps qu'à élever le niveau général de la culture.

29. Sur le plan de la culture, considéré indépendamment de celui du civisme, si distinction il y a, on demande en général de multiplier les causeries scientifiques qui semblent intéresser tout particulièrement le public de langue française; les conférences sur la littérature, surtout la littérature canadienne, sur l'histoire et sur d'autres sujets également sérieux. Nous avons déjà mentionné qu'on demande des émissions du soir à *Radio-Collège*. De diverses parties du pays, on préconise une participation plus étroite des universités aux émissions radiophoniques et même l'organisation d'une Radio-Université. On souligne aussi l'importance de donner des émissions musicales et dramatiques de nature à améliorer le goût du public et créer une mentalité proprement canadienne. Au dire d'un certain groupe, il y aurait lieu d'organiser des séries régulières d'émissions préparées par des artistes sur l'art canadien, français ou anglais, ou même sur certaines périodes de l'histoire universelle de l'art. On soulève aussi la question du

langage, sur lequel la radio exerce une si forte influence. Nombre de groupes, tant français qu'anglais, demandent qu'on apporte plus de soin à la diction, au bon goût et au style. La Société des écrivains canadiens a particulièrement insisté sur ce point. Les dirigeants de Radio-Canada nous assurent qu'ils ont conscience du problème et qu'ils l'étudient sérieusement.

30. Afin d'améliorer la tenue des émissions de Radio-Canada et d'en augmenter l'attrait pour la masse, plusieurs groupes nous ont proposé la création d'organismes consultatifs plus ou moins officieux, sur le plan national ou régional, ou même les deux. Quelques-uns appuient l'idée en théorie, sans présenter de proposition. Un des mémoires suggère un organisme assez complexe, composé d'individus pris dans les professions et les métiers, et choisis par leurs collègues mêmes: « Une telle méthode permettrait à nos gens de prendre un intérêt beaucoup plus direct et personnel à Radio-Canada . . . » Elle offrirait un moyen beaucoup plus sûr de juger l'opinion que « la méthode douteuse des sondages auprès des auditeurs » Elle servirait également à éclairer Radio-Canada et à renseigner davantage le public sur les objectifs que celle-ci s'efforce d'atteindre. « L'activité même de ces Conseils amènerait une amélioration du goût populaire, puisque nos gens y deviendraient plus familiers avec ces objectifs, les très louables objectifs visés par Radio-Canada . . . »⁽¹⁴⁾.

31. La portée des programmes radiophoniques ne se restreint pas au plaisir de l'auditoire, mais s'étend aussi à l'influence qu'ils exercent sur ceux qui y prennent part. De façon générale, avons-nous constaté, on se rend compte de la valeur du travail accompli par Radio-Canada pour encourager les écrivains, compositeurs et artistes canadiens dans les domaines de la littérature, de la musique et du théâtre. Chacun peut s'adonner ainsi au travail auquel il est apte, et cela dans sa propre localité où il est normal de penser que son rendement est le plus efficace. De la sorte, s'affirment beaucoup de talents créateurs qui autrement se perdraient. La collectivité en bénéficie de diverses manières. Comme nous l'expliquait d'une façon concrète un groupe de Vancouver, peu nombreux sont les artistes qui peuvent compter exclusivement sur les recettes qu'ils touchent de la radio. Ces recettes ne sont qu'un appoint aux gains que leur rapportent d'autres formes d'activité auxquelles ils se livrent dans leurs collectivités respectives; elles les aident cependant à demeurer dans leur milieu habituel qui, autrement, pourrait être entièrement privé de leurs services. Comme nous le signalerons plus loin,⁽¹⁵⁾ on a chaleureusement reconnu l'apport direct et indirect de Radio-Canada au maintien d'un bon nombre d'orchestres symphoniques.

32. Par contre, le peu d'intérêt des postes privés à l'égard des artistes (à une notable exception près) a provoqué de vives critiques. Les artistes de la radio de Toronto et de Winnipeg ont établi la statistique comparée des montants versés aux exécutants par Radio-Canada et par les

postes privés. À Winnipeg, pour les émissions non commanditées, la *Winnipeg Musicians' Association* a touché, en 1947, \$94,375 de Radio-Canada et \$1,950 des postes privés; en 1948, \$80,609 de Radio-Canada et rien des postes privés. À Toronto, d'après la statistique de l'*American Federation of Musicians*, les exécutants ont touché, en une récente année, \$382,000 de Radio-Canada et environ \$30,000 des postes privés⁽¹⁶⁾. Il n'est que juste d'ajouter que Radio-Canada organise à Toronto des émissions très coûteuses destinées à tout le pays.

33. La façon dont Radio-Canada s'acquitte de ses responsabilités envers les artistes n'a pas reçu que des éloges. On a formulé à Toronto de vives critiques quant à l'insuffisance des honoraires versés aux auteurs d'œuvres destinées à la radiodiffusion.

« Il est évident que Radio-Canada assure les moyens d'existence aux administrateurs, techniciens, acteurs, speakers et directeurs,—dont aucun n'a vraiment à exercer à la radio de talent créateur,—et rétribue très mal les auteurs dont les œuvres atteignent souvent de vastes auditoires et dont les idées et le talent créateur peuvent fournir tous les éléments d'une production soignée »⁽¹⁷⁾.

Un autre groupe a démontré, par une sérieuse analyse et en faisant abstraction de toute autre considération, à quel point sont mal rétribuées les heures de travail de l'écrivain de la radio.

34. Presque toutes les régions du Canada, sauf naturellement Toronto et Montréal, sont à un rare degré unanimes à se plaindre de la centralisation excessive de la production des émissions de Radio-Canada. À Regina, on nous a signalé que le projet officiel du gouvernement fédéral, lors de la prise en charge de la radio, visait à présenter des émissions émanant le plus souvent possible de chacune des provinces. Une telle ligne de conduite n'a été suivie que pendant un an ou deux. L'influence d'une émission de portée nationale sur le moral d'un artiste est aussi importante à ses yeux que ses honoraires. Radio-Canada n'a pas mis en doute la qualité des orchestres locaux; toutefois, les émissions régionales sont plus coûteuses. On prétend d'autre part, dans les centres moins considérables, que, abstraction faite de la qualité, les émissions régionales offrent un intérêt qui leur est propre. Les Canadiens qui s'intéressent à la musique veulent entendre des musiciens de diverses régions du pays. Il ne s'ensuit pas qu'on ne s'intéresse pas sincèrement à la qualité de l'émission. L'Orchestre symphonique de Victoria a exposé ses titres à l'attention publique; il ne veut cependant rien obtenir aux dépens de l'Orchestre de Vancouver qui, au dire du témoin (le chef de l'Orchestre symphonique de Victoria), est une organisation d'importance nationale. Un groupement de la ville de Québec a signalé avec chaleur que les musiciens québécois n'obtiennent pas la part qui leur revient des émissions de Radio-Canada, ce qui, non seulement est injuste à leur égard, mais préjudiciable à la vie culturelle de leur ville. Ces

observations nous semblent ne s'inspirer en général d'aucun esprit de clocher. Si la décentralisation de la production, en ce qui concerne la musique, a fait l'objet de commentaires de la part des groupements professionnels de musiciens le même problème de décentralisation a été soulevé par des associations d'art dramatique ainsi que par des représentants du grand public qui y portent un très vif intérêt.

35. Les émissions et services radiophoniques locaux des postes privés ont fait l'objet d'une étude approfondie. Aux séances publiques et dans des entretiens particuliers, les gens ont rendu un chaleureux hommage au travail des postes privés, surtout à ceux qui desservent les régions isolées. Ces postes ont des émissions d'un caractère fort utile, comportant l'annonce des tempêtes, des messages destinés aux malades ou venant de leur part, des avis aux habitants des régions rurales au sujet de télégrammes ou de denrées périssables arrivés à leur adresse, sans parler du concours qu'ils apportent à l'activité communale des centres urbains. Le rôle que joue le poste local, par exemple, à Terre-Neuve et dans la Colombie-Britannique centrale, se confond à peu près avec l'activité de la collectivité elle-même⁽¹⁸⁾.

36. Des groupes bénévoles ont fort insisté sur ce sujet. Non seulement divers organismes nationaux, mais un certain nombre de groupements des Prairies, des provinces Maritimes et d'ailleurs ont formulé des réflexions judicieuses sur l'importance du poste privé. Un groupe de personnalités de Charlottetown dit: "Sur le plan local, l'apport des postes privés dépasse tout ce que peut espérer réaliser Radio-Canada, parce que le personnel de la société d'État n'est pas au courant des mille et un détails qui varient d'une collectivité à l'autre et dont chaque collectivité veut néanmoins entendre parler" ⁽¹⁹⁾. D'autres insistent sur l'importance d'un moyen local d'expression; on nous a dit également que "c'est en demeurant un complément et un supplément de Radio-Canada que les postes privés servent le mieux et peuvent le mieux servir l'intérêt public" ⁽²⁰⁾.

37. La teneur générale des émissions des postes privés a été l'objet cependant de critiques assez vives. On accuse ces postes de pousser à l'extrême l'erreur qui apparaît aussi parfois dans les émissions de Radio-Canada et qui est de sous-estimer le goût du public. Il a été question du grand nombre d'émissions enregistrées sur disques, d'une trop faible utilisation des talents personnels, du manque général d'intérêt envers les émissions culturelles. Par ailleurs, on a fait l'éloge de certaines émissions, par exemple, celles du *Bureau de Radiodiffusion de la Canadian Association of Broadcasters*. On a loué d'autres émissions de nature variée, radiodiffusées dans diverses régions du Canada par huit ou neuf postes privés. On a accordé une mention honorable aux émissions des postes privés portant sur des sujets religieux, des leçons de français et des événements particuliers d'intérêt local. Ces éloges ne suffisent pas, même si l'on tient compte du nombre des témoignages reçus, à mettre sérieusement en doute la déclaration de

portée générale du *Canadian Writers Committee* d'après laquelle « (les postes privés) méritent à peine une mention dans le domaine des *émissions culturelles* »⁽²¹⁾. L'*Alberta Federation of Agriculture*, qui appuie avec énergie la radio nationale, soutient que, la radiodiffusion étant pour les postes privés une question d'ordre purement commercial, il n'est pas raisonnable d'en attendre des émissions culturelles. On garde en général l'impression que, à quelques notables exceptions près, on considère comme d'une qualité plutôt pauvre les émissions culturelles de la radio privée; certains sont d'avis qu'il est possible de les améliorer et que Radio-Canada doit l'exiger; d'autres estiment que le rôle principal des postes privés consiste à radiodiffuser les nouvelles d'intérêt local ainsi qu'à rendre d'autres services particuliers au public, et qu'on ne saurait s'attendre à beaucoup plus de leur part.

38. La réclame commerciale, et c'est là un sujet général de grief, bien qu'elle ne soit pas aussi effrénée qu'aux États-Unis, prend des proportions exagérées. Nombreuses sont les requêtes exigeant que Radio-Canada réduise le temps consacré aux émissions commerciales; plusieurs organismes pensent que la société d'État devrait renoncer entièrement au domaine commercial. Dans un document précis et circonstancié, la *Canadian Association for Adult Education* révèle les effets, dans sa sphère d'activité, des émissions commanditées par les commerçants. On a constaté que les émissions commerciales de Radio-Canada qui, en 1947-1948, ne prenaient que 17.7 p. 100 de tout le temps consacré à la radiodiffusion, absorbaient, durant une semaine donnée du mois de février de la même année, au cours des heures d'audition les plus favorables, c'est-à-dire de 7 heures à 10 heures du soir, 50.8 p. 100 du temps au réseau transcanadien et 59.7 p. 100 au réseau national. Nous avons appris que la radiodiffusion commerciale absorbait 59.1 p. 100 du même temps au réseau français de Radio-Canada. Bref, plus de la moitié de la période d'audition radiophonique la plus favorable et qui devrait être réservée aux programmes d'intérêt général est consacrée à des programmes commandités. Tout en ayant théoriquement la haute main sur la radiodiffusion de la réclame, Radio-Canada n'est pas toujours capable, dans la pratique, de jouer son rôle à cet égard. À l'encontre des vœux explicites de ses auditeurs, Radio-Canada, à la demande d'une maison qui fait une importante publicité dans tout le pays, a consenti à reporter à une heure inopportune pour la plupart des familles la période d'émission du *Citizens' Forum*. On nous signale un incident analogue au réseau français. Les commanditaires sont parfois laissés libres d'exiger des dispositions spéciales pour leurs émissions; ils peuvent s'opposer, par exemple, à toute conférence ou émission radiophonique d'un caractère sérieux au moins pendant l'heure qui précède leur émission. «Ce n'est là qu'une ombre du genre de tractations qui sévissent dans la radiodiffusion américaine et qui lui ont donné son caractère »⁽²²⁾.

39. Nous avons entendu, de la part de groupes faisant autorité, de vives critiques au sujet des "feuilletons radiophoniques", que certains cependant défendent sous prétexte que ces émissions apportent un divertissement ou une détente, surtout à ceux que leurs fonctions ou quelque infirmité retiennent à la maison. Une étude spéciale, préparée à notre intention, de douze romans-feuilletons diffusés pendant le jour au réseau français de Radio-Canada révèle que « de toutes ces émissions, une seule, *Métropole*, est une œuvre faite ». Les autres tombent dans le mélodrame, l'irréel, l'abus des lieux communs et des clichés. Ce jugement porté sur les feuilletons radiophoniques en français ressemble fort à celui qu'a rendu sur les œuvres anglaises de ce genre la *Ministerial Association of Greater Winnipeg*.

« Quoi qu'il en soit des observations que les quotidiens attribuent au président du Bureau des gouverneurs de Radio-Canada au sujet des effets salutaires des « feuilletons radiophoniques » sur la tension nerveuse et psychologique des individus, nous croyons que ces bienfaits, si l'on peut dire, sont éphémères et que l'exploitation quotidienne de l'irréel et d'une fausse sentimentalité ne peut qu'être nuisible » ⁽²³⁾.

40. Il serait inexact de dire que, règle générale, toutes les opinions exprimées sur les feuilletons radiophoniques sont aussi sévères que celles que nous venons d'exposer. Nous avons cité ces dernières parce qu'elles émanent de sources qui font autorité. D'autre part, un certain nombre de groupements ont soutenu que le feuilleton radiophonique calqué sur la vie de tous les jours jouissait d'une grande popularité et qu'il y aurait simplement lieu de remplacer éventuellement les moins satisfaisants d'entre eux par d'autres de qualité supérieure et d'inspiration canadienne.

41. Indépendamment des objections particulières que soulève la diffusion quotidienne des romans-feuilletons, on nous a exposé que la commercialisation de la radio tend à produire un effet déplorable sur la composition de plusieurs émissions. Deux groupes d'écrivains ont accusé la radio commerciale de limiter l'invention créatrice des auteurs et de les forcer de s'abaisser jusqu'au niveau de la médiocrité. Même à ce niveau il est rare qu'on fasse appel à leurs services. En conséquence, nous a-t-on déclaré: « La radio commerciale canadienne n'exprime que très peu de choses de l'âme canadienne » ⁽²⁴⁾.

42. Pour résumer les diverses opinions qu'on nous a exposées dans toutes les parties du pays au sujet de la radiodiffusion en général, répétons que les Canadiens sont manifestement satisfaits des émissions non commanditées de Radio-Canada, bien qu'ils voient la possibilité d'amélioration même en ce domaine. Ils aiment ce qu'on leur donne dans l'ensemble, mais ils désirent encore plus de bonnes émissions et des émissions d'une qualité plus élevée. À plus d'une reprise, nous avons entendu affirmer que Radio-Canada sous-estime le goût du public et, dans chaque partie du pays, on a formulé la demande, déjà mentionnée, que la radio nationale serve

d'instrument d'éducation et de culture. Le Canada de langue française s'exprime avec une netteté particulière à ce sujet et même, en un certain cas, avec sévérité, non seulement à propos des émissions mais même du personnel: « Pour cette même Radio (Radio-Canada), il nous semble que, vu son importance pour la culture canadienne, un homme de lettres (ici encore nous entendons ce mot dans son sens le plus large) soit appelé à la haute direction avec les techniciens »⁽²⁵⁾. Certains programmes d'intérêt local des postes privés ont fait l'objet de sévères critiques. Mais on a déploré la commercialisation aussi bien dans le cas de Radio-Canada que dans celui des postes privés.

43. Outre les observations relatives à la qualité de la radiodiffusion, nous avons beaucoup entendu parler du rayonnement territorial des postes, question étudiée de deux points de vue différents. Tout d'abord, des gens des provinces Maritimes, du sud-ouest de l'Ontario, de la région ontarienne située à l'ouest des Lacs, du centre de la Colombie-Britannique et du Yukon se sont plaints, parfois avec amertume, de l'insuffisance ou même du manque de rayonnement de la radio dans leurs régions. En second lieu, des groupes de langue française des provinces Maritimes et de l'Ouest ont déclaré que, à toutes fins pratiques, la radiodiffusion ne les dessert aucunement, au double point de vue linguistique et culturel. À l'heure actuelle, le réseau français dessert l'Ouest canadien par ondes courtes de midi à minuit, et l'Ontario et le nord de Québec, pendant seize heures. Il s'y ajoute des émissions enregistrées. On demande, expressément, un service plus complet et, en particulier, un réseau français d'envergure nationale; en outre, on réclame un second réseau de langue française dans le Québec. Des postes privés de langue française de l'Ouest ont exprimé l'avis que, en attendant la réalisation de ces projets, Radio-Canada pourrait leur confier certaines de ses émissions de langue française, leur assurer gratuitement le service d'enregistrement de ces émissions et leur verser une subvention pour celles de leurs propres émissions qui, compte tenu de la qualité, pourraient être retransmises par les postes de Radio-Canada.

44. Dans les sociétés bénévoles, notamment dans les associations spécialisées qui s'intéressent aux arts et aux lettres ou aux possibilités éducatives de la t.s.f., nous avons constaté l'unanimité de sentiment sur les besoins et les objectifs de la radio canadienne. On demande avec instance l'amélioration du rendement, un souci plus considérable des besoins des groupes minoritaires, une intelligence plus grande de la capacité et du désir du public d'épurer son goût et d'élargir la sphère de son intérêt. Les émissions musicales de Radio-Canada, affirme-t-on, sont un bel exemple de ce qui peut être fait dans cette direction.

45. Toutefois, nous n'avons pas restreint notre étude des émissions de la radio canadienne au point de vue de l'auditeur moyen. Nous nous sommes livrés nous-mêmes à un examen précis de la nature des émissions

des postes canadiens, et nous avons pris un soin particulier d'établir la comparaison entre les émissions des trois réseaux de Radio-Canada et les émissions des postes privés⁽²⁶⁾. Nous avons constaté, d'abord, que les réseaux de Radio-Canada s'en tiennent à l'idéal qu'ils se sont fixés de présenter un programme d'émissions bien équilibré. On trouve le temps qu'il faut pour la musique dite populaire, le théâtre, la musique sérieuse, les nouvelles, les sports et les commentaires, les conférences, les programmes de variétés, les programmes éducatifs pour les enfants et les émissions religieuses, en suivant à peu près cet ordre d'importance. Si le réseau français consacre plus de temps à la musique sérieuse qu'au théâtre par ailleurs les grandes lignes du programme des émissions sont en somme les mêmes, aux réseaux français et transcanadien. Le réseau national, qui offre des émissions d'un ordre plus léger, le soir seulement, accorde une attention particulière à la musique populaire et aux programmes de variétés. Les trois réseaux donnent nettement moins de temps aux émissions pour enfants, aux émissions éducatives ou religieuses. Parmi ces trois réseaux, le transcanadien est celui qui réserve le plus de temps, soit 7.6 p. 100 en tout, à ces trois genres d'émissions⁽²⁷⁾.

46. Que l'équilibre soit conçu et maintenu comme il le faudrait, voilà qui fait l'objet de grandes divergences d'opinion, il va sans dire. Mais on ne saurait douter que les émissions répondent à des goûts très divers et que les minorités, même les moins considérables, ne sont pas oubliées. À notre sens, Radio-Canada, s'appuyant sur le principe qui veut que « la valeur totale d'une émission peut être déterminée par la valeur qu'elle a pour chaque personne qui écoute, multipliée par le nombre d'auditeurs », se préoccupe à juste titre non seulement du nombre des auditeurs d'une émission mais du volume d'information ou de culture qu'elle peut leur apporter. Le "*Wednesday Night*" offre un exemple remarquable de cette conception éclairée. Ce programme, comme nous l'avons déjà noté, a été accueilli avec enthousiasme. Des programmes de ce genre radiodiffusés en réseau indiquent qu'on se préoccupe non seulement de combler les désirs d'un petit nombre d'amateurs mais de cultiver en même temps le goût dans les auditoires plus vastes. Par malheur, l'insuffisance de ses ressources financières ne permet pas à Radio-Canada de se livrer, à une échelle satisfaisante, à une enquête systématique sur ce point auprès des auditeurs. Aucune affirmation définitive n'est donc possible à ce sujet.

47. Nous avons constaté, d'autre part, que les nombreux éloges accordés au caractère bien canadien des émissions de Radio-Canada étaient fondés. De plus, dans le domaine musical et théâtral, on a maintenu un niveau élevé. On a aussi obtenu l'effet stimulant d'une rivalité amicale grâce à l'échange d'émissions régionales et grâce à l'activité de groupes de discussion, établis à l'échelle nationale par des organisations bénévoles.

48. Cette dernière activité a servi non seulement à inspirer l'idée de programmes radiophoniques fort satisfaisants et d'esprit canadien, mais

à redresser en partie chez l'auditeur les habitudes passives favorisées par les émissions de type ordinaire. Nous avons rappelé que le *Farm Radio Forum*, le *Citizens' Forum*, les *Idées en marche* et le *Choc des idées* ont été favorablement accueillis et qu'ils jouissent d'une popularité croissante. Ces émissions ont une grande utilité du fait que, éveillant les facultés critiques des auditeurs, elles tendent à en faire de meilleurs citoyens. Certaines émissions de la série anglaise des « *School Broadcasts* », conçues d'une façon particulièrement originale, constituent une autre réussite en matière de participation des auditeurs.

49. L'examen des programmes nous a aussi révélé que les hommages rendus à la radio nationale, au cours de nos audiences, pour l'encouragement qu'elle assure aux Canadiens dans le domaine de la musique et celui du théâtre, étaient pleinement justifiés. C'est là l'un des motifs qui ont présidé à la création de Radio-Canada. Il en est sûrement résulté un plus grand intérêt envers les arts, un sentiment légitime de fierté, d'unité nationale et de confiance en nos propres ressources.

50. En outre, Radio-Canada rend, à l'échelle nationale, des services semblables à ceux que les postes privés assurent au sein des collectivités où ils sont établis. Nous avons mentionné le désir que l'on a de voir la radio s'intéresser davantage aux célébrations nationales. Il convient, en effet, de se rappeler la valeur d'émissions comme celles qui ont marqué l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération en avril 1949. De nombreuses manifestations canadiennes revêtant un sens particulier font couramment l'objet de radiodiffusions dans tout le pays. Radio-Canada acquitte en outre les frais d'émissions spéciales traitant du travail de sociétés dont l'activité s'étend à tout le Canada, telles que la Fédération canadienne des aveugles, la Société canadienne du cancer, l'Association canadienne antituberculeuse et d'autres. On consacre également des émissions à la Semaine du livre, à la Semaine de l'éducation, à la Semaine de l'Armée et de la Marine, ainsi qu'à plusieurs autres événements de ce genre. Enfin, le *Northern Messenger Service* fait le pendant des services spéciaux assurés par les postes régionaux dans leur territoire respectif, grâce aux messages personnels qu'il transmet aux agents de la Gendarmerie à cheval, aux missionnaires, aux trappeurs et à d'autres personnes dans le Grand Nord.

51. Nous n'entendons pas créer l'impression que notre radio nationale a répondu entièrement à l'espoir de ses fondateurs et de ses partisans. Nous avons déjà relevé les omissions et manquements nombreux qu'on nous a signalés. Il paraît à propos de rappeler, encore une fois, la ligne de conduite tracée en 1936 et qui consistait à donner des émissions d'origine canadienne agrémentées des meilleures retransmissions des postes étrangers. Tout en reconnaissant que notre régime national importe largement ce que les États-Unis offrent d'excellent, nous mettons en doute qu'il soit possible de concilier les buts déclarés de la radio nationale et la proportion beaucoup

trop considérable de romans-feuilletons qu'elle retransmet. D'autre part, il y aurait lieu d'accentuer le caractère régional des émissions et le recours aux artistes locaux. Notre radio nationale, dont l'objet est d'unifier un pays à la population clairsemée, a été accusée, peut-être avec raison, de centraliser son effort dans un grand centre ou deux, où l'organisation des programmes est plus facile. Enfin, bien que le temps restreint qu'on accorde maintenant aux émissions proprement éducatives puisse être jugé suffisant, nous sommes d'avis qu'on prête trop peu d'attention aux besoins intellectuels sérieux des adultes. À vrai dire, le temps consacré aux chroniques (11.2 p. 100 au réseau transcanadien et 12 p. 100 au réseau français) peut soutenir raisonnablement la comparaison avec celui qu'on accorde à la musique sérieuse (16.1 p. 100 et 23.3 p. 100 respectivement). Cependant, il n'est pas exagéré d'affirmer qu'aucune comparaison n'est possible pour ce qui est de l'effort et de l'argent consacrés à ces deux genres d'émissions. Tout en convenant que les émissions musicales exigent nécessairement des frais de production plus élevés, nous nous demandons s'il n'y a pas excès dans la disparité de la dépense. Radio-Canada a courageusement refusé de sous-estimer le talent et le goût des Canadiens dans le domaine de la musique sérieuse. Nous pensons que Radio-Canada pourrait, d'autre part, encourager d'une façon plus appropriée le talent et le goût des Canadiens dans l'ordre purement intellectuel.

52. Outre l'examen et l'analyse que nous avons faits des émissions du réseau national, nous avons aussi étudié les pratiques suivies dans leurs émissions régionales par les postes privés, surtout ceux qui, tout en fonctionnant sous le régime de règlements arrêtés par Radio-Canada, ne sont pas affiliés aux réseaux nationaux. Ainsi que nous l'avons déjà noté, on n'a pas donné suite au projet primitif qui tendait à exproprier ces postes. On a cru qu'ils pourraient rendre d'importants services au public en servant d'intermédiaire à la réclame commerciale destinée à telle région donnée, en diffusant les nouvelles d'intérêt local, et de diverses autres manières, notamment en encourageant les artistes de chaque région. Incontestablement, semble-t-il, ils ont répondu à cette attente pour ce qui est de la publicité et des nouvelles d'intérêt local. Toutefois, nous avons déjà rappelé les observations qu'on nous a présentées sur la qualité douteuse de leurs autres émissions et le recours trop rare aux artistes du cru. Nous avons constaté le bien-fondé de ces observations. Sans doute, la production des nombreux postes privés varie-t-elle beaucoup de l'un à l'autre; certains fournissent des émissions satisfaisantes et un très petit nombre d'entre eux préparent des programmes vraiment dignes d'éloges. Par ailleurs, un trop grand nombre de postes régiş en principe par Radio-Canada, offrent des émissions qu'il faut juger regrettables.

53. Par exemple, l'étude des programmes de cinq postes, choisis parmi ceux de centres urbains de diverse importance en différentes parties du pays, donne des résultats qui ne cadrent pas avec l'impression générale

tirée des mémoires et exposés présentés par les postes privés. Ces cinq postes se bornent presque exclusivement à la diffusion d'actualités, de nouvelles sportives, de musique, et la plus grande partie de cette musique est du genre populaire, enregistrée sur disques. Les émissions confiées aux soins d'exécutants locaux restent, tout au plus, dans la banalité. Aucun effort pour remplir le rôle propre à un poste régional, tel que nous l'entendons, et qui est de refléter la vie et les divers intérêts de la collectivité, d'utiliser et de perfectionner les artistes du cru, ne paraît se dessiner.

54. Citons des faits et des chiffres révélateurs. Un des postes privés sur lesquels a porté notre étude fonctionne dans une grande ville, vingt-quatre heures par jour toute la semaine. Pendant six jours de la semaine, de minuit au matin, et jusqu'à 7 heures du soir, il diffuse nouvelles, commentaires sportifs et musique, interrompus seulement par une chronique quotidienne de dix minutes destinée aux femmes et une revue d'actualités d'un quart d'heure. Les émissions musicales qui remplissent la journée sont faites presque exclusivement de musique populaire enregistrée. Le soir et le dimanche, le programme est un peu plus varié mais se compose surtout d'émissions enregistrées ou de transcriptions électriques en série. Le recours aux artistes du lieu, durant notre semaine d'échantillonnage, se borna à sept heures et cinq minutes de radiodiffusion de jour, sur un total de 133 heures; le soir, on fit appel à la participation personnelle pendant neuf heures et vingt minutes sur trente-cinq heures disponibles, du lundi au vendredi soir. Ce chiffre de neuf heures et vingt-cinq minutes comprenait trois heures et cinquante-cinq minutes de reportage de joutes de hockey. Sauf erreur, ce poste de radiodiffusion est financièrement prospère.

55. Ce n'est pas là un exemple isolé; c'est plutôt un exemple assez typique de ce qui se passe dans un certain nombre de postes privés. Ces postes vivent de la publicité; les réclames-éclairs y encomrent les émissions jusqu'à la limite tolérée par le règlement. L'analyse des émissions d'un autre poste privé important, établi dans un grand centre, révèle que les annonces-éclairs, au cours des heures où elles sont permises, se produisaient à une fréquence moyenne de cinq par heure. Nous possédons d'abondantes preuves de la coopération amicale des postes privés avec le public et cette coopération peut sans doute motiver le maintien en existence de tels postes dans notre régime national de radio. D'autre part, il ressort de notre étude que rien ne peut justifier les émissions de mauvaise qualité qu'ils donnent. À la suite d'un examen attentif des éléments du problème, nous avons acquis la conviction qu'on ne saurait que très rarement invoquer l'insuffisance des ressources matérielles pour excuser cette méthode peu coûteuse et peu originale d'élaboration des programmes.

56. Nous devons bien marquer que ces critiques de caractère général visent les postes privés ou indépendants. Les postes affiliés à Radio-Canada, et plus particulièrement les postes de base et les postes supplémentaires "A", qui transmettent des émissions en réseau, sont en état

d'offrir aux auditeurs des divertissements plus variés et plus acceptables. Certains de ces postes, mais non pas tous malheureusement, se montrent disposés à profiter des émissions non commanditées et complémentaires que Radio-Canada met à leur disposition. Nous relevons cependant avec regret ce passage du Rapport de Radio-Canada pour 1949-1950:

« En novembre 1949, a pris fin un service régional de caractère expérimental, inauguré en 1948 dans les provinces Maritimes à la demande de certains postes affiliés. Radio-Canada s'était engagée à acquitter les frais de location de lignes et de production pour une émission hebdomadaire d'une demi-heure qui devait être radio-diffusée par chaque poste participant à tour de rôle. Le plan avait pour objet de procurer aux postes l'occasion de mettre en vedette dans ce réseau des artistes de la région qui auraient pu mériter de se faire entendre par la suite au réseau national. On abandonna la série projetée quand on constata que les postes qui diffusaient régulièrement le programme étaient trop peu nombreux »⁽²⁸⁾.

57. Notre étude particulière du sujet paraît donc entériner les observations qu'on nous a présentées dans toutes les parties du pays, selon lesquelles la Société Radio-Canada accomplit de façon satisfaisante, on pourrait même dire, dans certains cas, remarquable, le devoir qui lui incombe de fournir des émissions appropriées et variées, mais qu'elle s'acquitte d'autre part de manière moins louable de sa fonction de régie. Toutefois, la radio nationale a constamment gardé présents à l'esprit les trois objectifs qu'elle doit se proposer dans le champ de la radiodiffusion au Canada: un rayonnement atteignant la population tout entière, la mise en valeur des talents au pays et de façon générale la formation d'un canadianisme de bon aloi, enfin la résistance efficace à l'insertion du Canada dans le cadre culturel des États-Unis. Il reste beaucoup à faire, mais les réalisations des quatorze dernières années sont des plus encourageantes.

58. Cependant, une dernière critique reste possible à bon droit à l'adresse de la radio nationale et de ceux qui ont épousé sa cause. Les Canadiens ont de l'estime pour leur service radiophonique national, ainsi que nous l'avons démontré; mais nous avons également constaté qu'ils ne comprennent pleinement ni ce régime ni son fonctionnement. Cette incompréhension tient en partie à la complexité de notre système de radiodiffusion, reflet du pays qu'il dessert. Mais le service d'information insuffisant de Radio-Canada en est également responsable et, aussi, l'indifférence des auditeurs dont la satisfaction ou le mécontentement restent trop souvent inexprimés. La réticence de Radio-Canada correspond à la passivité de son auditoire et ceci aboutit à une ignorance généralisée à l'endroit d'une institution essentielle.

TÉLÉVISION

C E mode nouveau et étonnant de communication a suscité beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme dans le grand public, dans les milieux publicitaires et chez tous ceux dont c'est le désir ou la fonction de renseigner et d'influencer l'opinion. Cet intérêt, cet enthousiasme à l'égard de la télévision est un fait d'importance qu'on ne saurait mettre en doute. L'impossibilité d'en prédire l'avenir est un autre fait d'égale importance mais peut-être moins reconnu. À en juger par le passé récent de la télévision, nous ne pouvons être certains que de l'incertitude de son avenir.

2. Il y a probablement lieu d'examiner à la lumière de ces deux premiers faits les autres opinions couramment acceptées sur la télévision. Le pouvoir qu'elle possède d'influencer les gens est un sujet que l'on ne traite qu'au superlatif. Les influences conjuguées de l'image, du son et du mouvement, sont encore plus considérables lorsqu'elles s'exercent dans le calme du foyer. Il est peu douteux que la télévision ne soit en train de devenir aussi populaire que persuasive.

3. On a cependant mis en doute une troisième idée communément répandue, c'est-à-dire que la télévision deviendrait une rivale sérieuse et même dangereuse pour les autres organes d'information collective, la radio et le cinéma. Certains indices révèlent que la fréquentation du cinéma et l'audition des émissions radiophoniques accusent un fléchissement sensible dans les endroits où l'on a la télévision. Une enquête a montré par exemple, que, dans la région métropolitaine de New-York, dans tout foyer où l'on a la radio et où l'on s'est muni dernièrement de la télévision, la réclame radiophonique a perdu 83 pour cent des possibilités qu'elle avait aux programmes du soir. Les auteurs du rapport prétendent que la télévision a pour ainsi dire éliminé des foyers pendant la nuit l'audition des émissions radiophoniques⁽¹⁾. D'aucuns soutiennent cependant que la télévision, une fois qu'elle aura perdu son caractère de nouveauté, trouvera sa place, à titre de moyen d'éducation et de divertissement, à côté de la radio et du cinéma, qui d'ailleurs peuvent être contraints, en raison d'une saine concurrence, d'exploiter de nouveaux domaines qu'ils ont jusqu'ici négligés.

4. Nous sommes donc en présence d'un nouveau et puissant moyen de diffusion qui, s'il ne supprime pas les autres, exercera certainement sur eux une profonde influence. Dans notre pays, aux communications

difficiles, l'étude de l'utilisation de cette nouvelle force est donc très importante. On nous a demandé de préconiser une ligne de conduite qui devrait en orienter la mise en valeur. C'est là un sujet de préoccupation pour un grand nombre de gens, avons-nous appris. À titre de préliminaires aux recommandations que nous formulerons à la deuxième partie, nous soumettons ici un aperçu des progrès réalisés à l'étranger et au Canada en matière de télévision, des différents facteurs à considérer tant du point de vue technique et financier que du point de vue de l'élaboration des programmes, et enfin de l'opinion générale sur ce sujet, dans la mesure où nous avons pu la connaître.

5. On donne aujourd'hui des émissions de télévision dans un certain nombre de pays, notamment en Grande-Bretagne, en France et aux États-Unis. Chacun de ces pays applique à ce moyen de communication la même ligne de conduite qu'il suit à l'égard de la radiodiffusion. Il y a, dans le reste de l'Europe, des transmissions expérimentales en Hollande et en Italie, et deux postes en Russie. Il y a aussi des postes au Mexique, au Brésil et à Cuba; ces derniers fonctionnent d'après le standard américain. Le Danemark et la Suisse songent à établir la télévision; toutefois, ils en sont encore à la phase des projets. Tout comme le Canada, la Suisse doit en outre résoudre le problème des émissions en deux langues au moins. Sauf erreur, ces deux pays se proposent de garder la télévision sous la régie d'État, exempte de réclame commerciale.

6. En 1936, la *British Broadcasting Corporation* a mis sur pied un service que la guerre est venue interrompre. Depuis la reprise de ce service, le poste de Londres diffuse, quatre heures par jour, un excellent programme d'émissions accessibles à 12 millions de personnes. Le nouveau poste de Birmingham, relié à celui de Londres par des postes auxiliaires de relayage et par câble coaxial, sera à la portée de 6 millions de nouveaux amateurs. Il existe 300,000 appareils de réception. La BBC diffuse 28 heures par semaine grâce à un budget d'environ 2 millions de livres sterling; en 1949, elle avait affecté à la télévision 620 de ses employés. Comme c'est le cas pour la radio, la télévision anglaise n'admet pas la réclame et il n'existe pas de postes d'émission privés en Angleterre. Le régime semble satisfaire les gens; toutefois, la perspective de la télévision cinématographique apporte un élément nouveau dans la situation. Une société britannique a l'intention de présenter des émissions de télévision sur le plan commercial dans les salles de cinéma, probablement en utilisant des fils aériens reliés à des studios ou à tous les endroits où peut se faire le reportage des événements, afin d'assurer des programmes de télévision à ceux qui ne peuvent se payer des appareils récepteurs au foyer.

7. À l'instar de la Grande-Bretagne, la France a organisé la télévision à titre de service public non commercial. Dernièrement, on a proposé là-bas, en certains milieux, de confier à des agences de publicité

le soin d'exploiter la télévision de concert avec le gouvernement français dans une sorte de monopole coopératif. On n'a cependant pas donné suite à la proposition. Il existe deux postes en France, l'un à Paris et l'autre à Lille; les progrès de la télévision cependant y sont pour le moment assez restreints, car les autorités ont décidé de concentrer leurs efforts immédiats sur la télévision à "haute définition", afin de produire une image plus nette et d'une plus grande précision, même si les spécialistes prétendent que ce mode coûte trop cher et limite singulièrement le nombre de bandes disponibles. Cette ligne de conduite retarde naturellement la vente des appareils récepteurs (il n'y en a que 15,000 en usage), ainsi que les opérations de télévision à titre de service public et toutes les opérations d'affaires qui pourraient s'y rattacher.

8. Les émissions de télévision ont débuté aux États-Unis en 1939. En 1941, la guerre les a interrompues. Depuis la guerre, en dépit de graves problèmes d'ordre technique et financier, la télévision a fait des progrès d'une étonnante rapidité. Comme la Grande-Bretagne et la France, les États-Unis s'en tiennent à la réglementation par l'État des permis pour l'exploitation des bandes de télévision. La *Federal Communications Commission* est l'organisme d'État revêtu du pouvoir de délivrer ces permis. Au début de 1951, les États-Unis comptaient 107 postes fonctionnant dans 66 villes. Les appareils récepteurs, de 7,000 qu'ils étaient à la fin de la guerre, se comptent maintenant par plus de 10 millions (plus de 2 millions dans la seule zone de New-York) et l'on estime le nombre de spectateurs à environ 40 millions.

9. Au Canada, la télévision se trouve dans la situation proverbialement heureuse de n'avoir pas encore d'histoire. Le Bureau des gouverneurs de Radio-Canada, à titre d'organisme chargé au premier chef de surveiller l'intérêt national dans tous les secteurs de la diffusion, a publié, en mai et novembre 1949, deux déclarations exposant sa "pensée fondamentale" au sujet de ce problème. Reconnaisant d'abord que la télévision est appelée à devenir un secteur important, sinon le plus important de la diffusion, le Bureau signalait les frais élevés qu'elle doit entraîner particulièrement au Canada, les problèmes techniques qu'elle pose et l'accessibilité des émissions commerciales émanant des États-Unis. D'une façon générale, il proposait d'aménager la télévision en fonction de l'intérêt national selon les principes déjà adoptés en matière de radiodiffusion. L'importance des dépenses à engager, les difficultés techniques qui attendaient encore une solution, l'obligation qu'il y aurait d'assurer un rayonnement national le plus tôt possible après l'inauguration des services de télévision, tout portait à s'en tenir à une ligne de conduite supposant l'élaboration réfléchie des plans et des préparatifs. Le Bureau, s'il n'a officiellement aucune responsabilité envers les particuliers qui consentent à risquer leur argent dans l'entreprise, se tenait

cependant pour responsable de la qualité du service offert aux Canadiens qui achètent des postes récepteurs.

10. Dans l'entre-temps, cependant, stimulée par les intérêts commerciaux, l'expansion des services de télévision aux États-Unis procédait à un rythme accéléré, en dépit des pertes régulièrement subies par les gens engagés dans cette entreprise et qui mobilisaient les bénéfices provenant de la radio pour acquitter les frais de la télévision. Devant une telle situation le Canada ne pouvait donc retarder davantage de prendre une décision à l'égard d'un service qui parvenait déjà à un grand nombre de Canadiens. En mars 1949, le Gouvernement canadien faisait une déclaration importante. Vu le coût de la télévision et son avenir incertain, il avait paru sage d'en retarder l'aménagement au Canada jusqu'au terme de la période d'expérimentation. Compte tenu des progrès déjà acquis et de l'existence au Canada d'une industrie des appareils électriques de plus en plus importante, il arrêta une ligne de conduite provisoire prévoyant l'aménagement méthodique d'un réseau canadien de télévision auquel participerait l'entreprise privée. Il annonçait donc que la direction générale de la télévision serait confiée au Bureau des gouverneurs de Radio-Canada, qui prendrait des dispositions en vue de la télédiffusion, soit par les soins de la société d'État soit par des postes privés dûment autorisés, en conformité de la loi de la radiodiffusion. Des centres nationaux de mise en ondes et de transmission seraient établis à Montréal et à Toronto, puis le service s'étendrait à d'autres parties du pays dans le plus court délai possible. Dans n'importe quelle ville ou région, un permis pourrait être accordé à un poste privé, sous réserve de garanties suffisantes quant à ses ressources financières et à la faculté de fournir le service approprié. Toutes dispositions portant sur les réseaux de transmission devraient, comme pour la radio, relever du Bureau des gouverneurs de Radio-Canada. Les premiers frais d'établissement et le coût des programmes devaient être acquittés à même un prêt de 4 millions consenti à Radio-Canada.

11. Cette ligne de conduite, sanctionnée par le Parlement, régit actuellement l'aménagement de la télévision au Canada. Tout comme la Grande-Bretagne, la France et les États-Unis, le Canada a suivi rigoureusement, dans ce domaine, sa politique déjà établie en matière de radiodiffusion. On pourrait croire que cette façon de procéder n'exige aucune explication ni commentaire, mais la télévision comporte, notamment en sa période d'essai, certains aspects particuliers qui semblent demander un examen attentif de toute politique qu'on se propose de suivre.

12. C'est le coût d'opérations s'étendant à tout le pays qui dicte en partie notre politique de radiodiffusion. Il en sera de même et davantage dans le cas de la télévision, dont les frais sont, selon diverses estimations, de trois à dix fois plus élevés que pour la radiodiffusion. Il faut se rappeler également que, à l'heure actuelle, la portée suffisamment effective de la télédiffusion se borne à une cinquantaine de milles

L'estimation qui suit et qui provient de Radio-Canada serait d'un quart de million pour un poste qui ne réalise pas ses émissions. On compte que le coût d'un poste de télévision complètement aménagé, doté de studios et de services administratifs, sera d'environ 2 millions; cependant, si l'on pouvait utiliser un bâtiment déjà construit et suffisamment spacieux pour y établir des studios, le coût serait d'environ 1 million et demi. Le coût d'un réseau de télévision, utilisant soit un câble coaxial soit les « microondes », s'est établi à environ \$10,000 par mille aux États-Unis, bien qu'il ait fortement varié selon la nature du terrain. Le coût d'un réseau national de télévision au Canada serait donc de 35 à 50 millions, mais on espère que ces capitaux seront engagés par nos sociétés de téléphonie et de télégraphie. Celles-ci, qui pourraient compter sur le revenu des opérations commerciales qu'elles feraient avec la location des réseaux de télédiffusion, fourniraient l'outillage nécessaire. De plus, cet outillage servirait également à l'expansion de leurs propres services commerciaux de téléphonie, de télégraphie, de télétypie et de téléphotographie. En d'autres termes, Radio-Canada ne serait pas tenue d'aménager ses propres installations techniques pour constituer un réseau de diffusion, mais utiliserait ces nouveaux circuits commerciaux de câbles « coaxiaux » ou de « microondes », tout comme elle utilise actuellement les circuits téléphoniques et télégraphiques des sociétés commerciales.

13. Le coût pour Radio-Canada des réseaux de télévision dépendrait, dans une large mesure, de la façon dont ces circuits seraient utilisés à d'autres fins et des conditions que la Société pourrait obtenir des entreprises commerciales pour la location, durant certaines heures convenues, de leurs installations. De toute façon les frais annuels de location des réseaux seront sûrement élevés, tout comme les frais de location des lignes terrestres constituent, à l'heure actuelle, un élément important des dépenses annuelles de Radio-Canada.

14. Les incertitudes techniques que comporte encore le développement de la télévision posent des problèmes plus graves, à certains égards, que les frais inévitablement élevés de sa mise en onde. La difficile question du nombre de lignes et du format des images, qui a été un sujet de controverse dans les milieux de télévision en Europe, ne se retrouve pas cependant en Amérique du Nord puisqu'il est vraisemblable de penser que l'on adoptera le système établi aux États-Unis.

15. L'apparition de la télévision en couleur crée une difficulté bien autrement sérieuse. Si elle donne de bons résultats, on peut présumer qu'elle remplacera complètement la transmission en noir et blanc. Voilà déjà qui introduit un nouvel élément d'incertitude dans les plans relatifs à l'avenir de la télévision. De plus, la concurrence entre divers modes de transmission des couleurs mis au point par des entreprises rivales aux États-Unis constitue une autre complication. Afin d'arrêter le choix qui

s'imposait entre les systèmes concurrents, la *Federal Communications Commission*, qui tenait des audiences à ce sujet depuis 1949, a rendu, en octobre 1950, une décision, immédiatement contestée devant les tribunaux. L'issue est encore incertaine au moment où nous écrivons ces lignes. Si nous ne nous abusons, certains aspects de cette question compliquée, qui a provoqué les plus vives disputes entre sociétés rivales et entre techniciens, feront, en dernier ressort, l'objet d'un recours à la Cour suprême des États-Unis, de sorte qu'on ne saurait s'attendre à une solution avant longtemps. Nous apprenons, toutefois, que la pénurie de matières premières essentielles, durant la présente période de tension internationale, retardera davantage la mise au point de la télévision en couleur.

16. A la base de tous les problèmes d'ordre technique, il y a la question fondamentale des bandes de fréquence, qui sont moins nombreuses que pour la radiodiffusion. La question n'est pas difficile à résoudre en France ni en Angleterre, où existe le monopole d'État. Aux États-Unis, la méthode suivie à l'origine et consistant à assigner les mêmes bandes à des postes rivaux dans des zones contiguës menaçait d'aboutir à la pire confusion par suite d'interférences imprévues causées, dans la pratique, par certaines conditions atmosphériques. En conséquence, à l'automne de 1948, on a « gelé » l'octroi de permis afin d'entreprendre sur ce point des recherches qui se poursuivent encore. Les bandes maintenant octroyées se trouvent toutes dans la gamme de « très haute fréquence ». La solution consisterait peut-être à s'élever vers la gamme de « fréquence ultra-haute », réservée jusqu'ici aux expériences poursuivies sur les modes de télévision en couleur et à la diffusion à haute définition. Mais une telle solution, qui entraînerait l'absorption de toutes les bandes disponibles, pourrait, d'autre part, retarder l'amélioration de la clarté de l'image et la mise au point de la transmission en couleurs.

17. C'est uniquement en guise de préliminaire à l'étude des émissions et des services que la télévision peut offrir aux Canadiens que nous avons traité de son aspect financier et de ses problèmes techniques. Il est évident que, si la télévision est plus puissante que la radio, elle se prête plus facilement aux abus. Peu nombreux sont les Canadiens qui ont vu des programmes télévisés; nous n'avons donc recueilli au cours de nos séances que peu d'opinions bien informées sur ce sujet. Nous avons nous-mêmes étudié quelques-unes des émissions américaines que les Canadiens peuvent maintenant capter. Étant donné les deux principaux objectifs de notre système national de radiodiffusion, qui sont de favoriser l'unité et la compréhension dans la nation et de faire de l'éducation populaire, nous n'estimons pas que les émissions américaines, sauf certaines exceptions notables, répondraient à nos besoins nationaux.

18. Aux États-Unis, la télévision est essentiellement une entreprise commerciale, une industrie publicitaire. Aussi, les commanditaires s'efforçant de « donner à la majorité des gens ce qu'ils désirent » choisissent-ils souvent des programmes d'une norme culturelle inférieure, avec l'espoir d'attirer le plus grand nombre de spectateurs. Or, comme la télévision laisse une impression beaucoup plus forte que la radio, les émissions commerciales télévisées poussent plus loin les méthodes d'appel aux divers instincts matériels, méthodes qui gâtent actuellement beaucoup d'émissions commanditées à la radio. Nous supposons que les nombreuses gens qui ont protesté contre certaines émissions commerciales radiodiffusées verraient d'un plus mauvais œil encore que l'on télédiffuse des émissions du même genre. Une étude sur le sujet, préparée dernièrement aux États-Unis, signale même que la qualité des émissions télévisées dans ce pays souffrira peut-être de la rapidité avec laquelle les programmes complémentaires sont remplacés par des émissions commanditées.

19. En outre, la réclame influe directement sur le programme lui-même. Elle peut parfois être assez bien isolée au début et à la fin du programme ou bien s'intégrer au programme même, sans trop détonner dans l'émission. D'autre part, introduite au cours de l'intermission d'une pièce, elle peut facilement en détruire l'atmosphère. Enfin, la pratique très répandue d'incorporer la réclame dans la texture même du spectacle annule tout à fait l'intérêt d'une représentation par ailleurs digne d'être captée, en nous enlevant l'illusion d'assister à un spectacle désintéressé. Les commanditaires doivent, naturellement, obtenir une publicité suffisante en retour de l'argent qu'ils affectent aux émissions; mais l'expérience acquise aux États-Unis démontre à quel point il est difficile de satisfaire aux exigences de cette publicité sans gâter l'émission.

20. Nous devons convenir, toutefois, que, en dépit de nos observations généralement défavorables au sujet des émissions américaines, il s'y rencontre des exceptions dignes de remarque, ainsi que nous l'avons déjà noté. Certaines actualités importantes, telles que les séances du Conseil de sécurité des Nations Unies, ont fait l'objet d'un choix bien avisé et d'une présentation habile; on a vu de superbes télédiffusions d'opéras ou d'autres genres de musique ainsi que de pièces de théâtre; les discussions en groupe sont d'habitude fort vivantes; on a présenté des démonstrations intéressantes et conçues avec originalité d'expériences scientifiques et d'enseignement technique; il y a, en outre, d'excellentes émissions pour les enfants.

21. En Angleterre, on tient pour acquis que le rôle de la télévision ne se borne pas à la reproduction, par l'image et le son, du rythme et des aspects de la vie contemporaine. Un membre de la Commission, au cours de conversations avec les directeurs de la télévision anglaise, a

constaté que la politique suivie par l'Angleterre en matière de télévision vise à donner à celle-ci, pour une bonne part, un caractère éducatif; de fait, des spécialistes n'hésitent pas à mentionner à propos de télévision les "responsabilités morales et culturelles" qu'ils assument. D'accord avec cette conception la télévision anglaise est extrêmement variée, mais néanmoins marquée d'un caractère nettement culturel. On n'y voit aucune diffusion d'ordre commercial. « Tous ceux, hommes et femmes, qui se consacrent à la diffusion, — déclare le directeur général de la BBC, sir William Haley, — doivent savoir résister à la pression exercée par des gens d'autant plus bruyants qu'ils savent moins ce dont ils parlent. Ils doivent agir selon le sentiment qu'ils ont de ce qui s'impose. S'ils s'écartent de cette voie, la conscience publique bien développée agira en qualité de régulateur et de guide »⁽²⁾. L'examen du tableau des émissions télédiffusées en Angleterre pendant treize semaines nous a permis de constater qu'on y trouve sans doute beaucoup de programmes purement récréatifs, comme les sports et les spectacles de variétés, et qu'on y remarque également nombre de films ordinaires et quelques revues de mode, mais tout cela ne fait en réalité qu'encadrer les parties principales du programme, qui a pour but de cultiver le peuple, soit en le récréant au moyen de pièces de théâtre, d'opéras, de danses et de représentations musicales, soit en l'instruisant directement, au moyen de conférences. Il y a enfin d'excellents programmes pour les enfants et, si nous ne nous abusons, on prend des dispositions en vue de fournir des appareils de télévision aux écoles. Il nous semble que la télévision anglaise cherche à réaliser un juste équilibre dans l'ensemble très varié de ses productions.

22. En France, la télévision, comme la radio, fait partie des attributions d'un sous-secrétariat d'État chargé de l'information et rattaché à la présidence du Conseil. À l'heure actuelle, elle consacre une bonne partie de son effort aux émissions d'ordre éducatif. Les directeurs de ces émissions poursuivent activement l'étude de la télévision considérée en tant qu'instrument d'enseignement. Ils se proposent de diffuser, de concert avec le ministère de l'Éducation nationale et sans interruption au cours de l'année, des émissions convenant aux différents niveaux de l'enseignement. « Nous pouvons, nous devons même, lit-on dans une déclaration officielle de 1949, donner l'exemple . . . d'une télévision qui peut contribuer, dans notre pays, à l'union intellectuelle de nos enfants, et dans le monde au rapprochement si désirable des peuples »⁽³⁾. En France, il n'existe pas d'émissions d'ordre commercial et, sauf erreur, on s'en tiendra à cette ligne de conduite, bien que le développement de la télévision ne puisse compter dans ce pays que sur un budget extrêmement modeste, équivalant en une année à peu près à la somme consacrée journalièrement par la BBC à ses services de télévision. À l'heure actuelle, la télévision française fonctionne pendant deux ou trois heures par jour. On ne paraît

pas avoir l'intention d'accroître beaucoup ce nombre d'heures; les émissions coûtent cher et le grand public n'a que peu d'heures disponibles pour la télévision; en outre, on ne croit pas qu'il soit bon de nuire aux études des écoliers ni d'empiéter sur le temps que les adultes doivent consacrer à la lecture et à la réflexion.

23. Aucune personne réfléchie ne saurait mésestimer les virtualités des bons programmes de télévision dans les domaines où la radio a déjà fourni un apport si précieux. Si la radio et le film canadiens ont si fortement contribué jusqu'ici à rapprocher les Canadiens et à les aider à mieux se comprendre, on peut aisément concevoir tout ce que la télévision pourrait accomplir elle aussi dans ce but. Dans le domaine de l'enseignement postsecondaire et des loisirs familiaux, la télévision offre également des possibilités qui, si elles ne peuvent être toutes prévues avec exactitude, ne sauraient être passées sous silence. Comme pour la radio, le problème qui se pose au Canada consiste à tirer le meilleur parti possible de ce nouveau moyen de diffusion, dans les limites des circonstances particulières à notre pays et de nos disponibilités financières.

24. Terminons la présente section par un bref compte rendu des vues que nous ont exposées divers groupes. La plupart ne possédaient que peu de données précises, mais presque tous étaient conscients des conséquences d'ordre général qu'aurait le développement de la télévision au Canada. Tous ont démontré qu'ils se rendaient compte des virtualités de ce nouvel instrument de communication. Nous avons entendu avec intérêt cette remarque que la technique de la production d'un programme de télévision retarde beaucoup sur la technique de sa diffusion. Certains ont également exprimé leur crainte des excès et des abus possibles. Les opinions les plus optimistes nous sont venues des gens qui s'intéressent à l'exploitation des possibilités commerciales de la télévision. Nous avons aussi entendu des exposés très sérieux sur son importance probable dans le domaine de l'éducation, en particulier sur son emploi à l'école. D'aucuns ont signalé le danger de passivité qu'elle renferme pour le spectateur, surtout chez les enfants; et nous avons noté avec intérêt les critiques assez vives que M. T.-S. Eliot a récemment formulées à ce sujet⁽⁴⁾. On a, en outre, traité des rapports de la télévision avec l'industrie cinématographique au Canada et l'on a parlé de la télévision comme d'un moyen de stimuler la production du film canadien de long métrage si négligé jusqu'à maintenant.

25. Divers groupes, notamment des organismes influents de caractère national, ont demandé que le Canada procède avec lenteur dans le domaine de la télévision, puisque les frais y seront forcément considérables et qu'on pourrait réaliser des économies en tirant partie de l'expérience acquise ailleurs. Ils ont demandé également qu'on accorde l'égalité de traitement aux diverses régions, soulignant que les régions isolées ont

besoin de ce service bien plus que les zones fortement peuplées. « La télévision pourra rendre des services considérables à l'agriculture et favoriser l'épanouissement des arts, des lettres et des sciences à la campagne, à condition que, dès le départ, l'on fasse la part de la télévision rurale et que l'on voie à la préparation du personnel nécessaire à cette fin »⁽⁵⁾, lisons-nous dans le mémoire de la Corporation des agronomes de la Province de Québec. Enfin, l'unanimité a été à peu près complète parmi les groupes bénévoles pour souligner l'importance qu'il y a de suivre, dans ses grandes lignes, la politique adoptée à l'égard de la radio et, par conséquent, de garder la télévision sous la régie de l'État, c'est-à-dire à l'abri de toute commercialisation excessive. Même ceux qui sont impatients de voir se développer les services de la télévision se rendent nettement compte des dangers qu'elle comporte et sont d'avis qu'il faut un régime nationalisé. Le public, pensons-nous, est encore moins au courant des problèmes que posent ici la technique et la réglementation que dans le cas de la radio; néanmoins, il a, de façon générale, exprimé sa confiance dans la politique actuelle de régie telle qu'elle est appliquée par Radio-Canada.

CHAPITRE IV

LE CINÉMA

BIEN qu'aux termes de notre mandat nous soyons expressément chargés d'examiner le fonctionnement de l'Office national du film afin de formuler des recommandations appropriées, nous nous préoccupons moins, dans cette première partie du Rapport, des problèmes d'administration ou de finances de cet organisme que des intérêts culturels des Canadiens dans le domaine de la cinématographie. Le présent chapitre traite donc surtout du film comme moyen de favoriser l'unité nationale et l'éducation des masses. À ce propos, nous ferons connaître le point de vue de sociétés bénévoles, leurs avis relativement à l'œuvre déjà réalisée par les organismes de l'État et celle qu'ils devraient accomplir. On nous a, il va sans dire, beaucoup parlé de l'Office national du film, et nous devons examiner d'une façon assez détaillée son organisation et ses initiatives. Nous nous sommes efforcés, cependant, d'avoir toujours présente à l'esprit l'importance du cinéma en général dans la vie nationale et culturelle du Canada, au double point de vue de la production et de l'utilisation des films.

2. La puissance d'influence du cinéma, de nos jours, n'est pas un thème nouveau, et il serait superflu de s'attarder ici à l'action qu'il exerce sur la vue et l'ouïe, action que l'emploi de la couleur intensifie. Cette influence, nous le reconnaissons également, est d'autant plus considérable qu'on la subit passivement. Nous tenons cependant à ajouter qu'à l'heure actuelle, parmi les éléments qui influent sur la vie des Canadiens, le cinéma est non seulement le plus fort, mais aussi le plus spécifiquement étranger. Les Canadiens fréquentent le cinéma à peu d'exception près, et la plupart des films émanent d'Hollywood. L'influence civilisatrice des Carnegie et des Rockefeller nous a aidés à nous réaliser; Hollywood, par contre, tend à nous façonner à son image.

3. Depuis quinze ans, cependant, le Canada se livre à des expériences sur un genre de film qui diffère du film récréatif d'Hollywood, le documentaire, présenté soit sous la forme commerciale de la pellicule de 35 mm., soit sous la forme non commerciale de la bande de 16 mm. D'après la définition originelle, le documentaire était un « film fondé sur des faits, tourné sur les lieux mêmes et, de façon générale, sans l'aide d'acteurs ni de décors »⁽¹⁾. Quoique cette définition ne s'étende ni ne doive s'étendre à tous les films

de 16 mm., on conviendra sans doute que ce genre de film, tout en utilisant nombre de techniques nouvelles, vise encore aujourd'hui à reproduire des situations réelles plutôt qu'artificielles et à stimuler l'intérêt envers la réalité vivante plutôt qu'à fournir l'occasion de s'en évader. Nous avons recueilli, à propos du documentaire et de l'influence qu'il exerce sur nos gens, des renseignements nombreux et fort précieux.

4. Jusqu'à la fin des années 30, la plupart des Canadiens ne voyaient que les films passés dans les cinémas commerciaux où, nous l'avons déjà noté, on ne disposait guère que de films d'Hollywood. Des écoles présentaient bien certaines bandes de 16 mm., et quelques documentaires canadiens de valeur médiocre servaient à des fins de publicité à l'étranger. En 1935, alors que plusieurs pays d'Europe possédaient des moyens de production et de distribution très perfectionnés, le Canada ne comptait pour tout organisme de distribution bénévole que l'*Extension Department* de l'Université de l'Alberta. Cette année-là, quelques personnes intéressées à la question fondèrent la Société nationale du film afin de fournir des services d'information et de distribution à des groupes d'usagers non desservis par les cinémas commerciaux, tels les ministères de l'Instruction publique, les cercles d'enseignement postsecondaire et divers groupements techniques. La Société du film constitua une cinémathèque coopérative, et sa permanence s'engagea à se procurer et à prêter des films ainsi qu'à fournir les renseignements nécessaires aux groupes affiliés ou à d'autres groupements. Les premières années, la plus grande partie des fonds nécessaires à l'entreprise provenait de sources anglaises et américaines. En 1938, le *British Imperial Trust* fit les frais d'une réunion générale en vue de l'institution d'une commission nationale du film et versa plus de \$8,000 pour l'achat de films britanniques. La *Carnegie Corporation* accorda une faible somme pour l'étude des besoins du Canada en matière de films; ce don fut suivi de généreuses subventions annuelles de la part de la Dotation Rockefeller, de 1937 à 1946. Cette aide de l'extérieur permit d'établir le premier centre national d'information et de distribution de documentaires au Canada.

5. De son côté, le gouvernement canadien s'était rendu compte des possibilités du documentaire. Dès 1914, le Bureau des expositions et de la publicité du ministère du Commerce s'était occupé de produire des films. On donna plus tard à ce service le nom de Bureau du cinématographe officiel. Pour divers motifs, dont la nécessité de faire le point en matière de documentaires au Canada et aussi celle de produire des films qui conviendraient mieux aux auditoires étrangers, on invita M. John Grierson, éminent producteur britannique de documentaires, à mener une enquête et à faire rapport de ses constatations. Cette initiative aboutit à la loi nationale de 1939 qui prévoyait la création d'une commission nationale du cinématographe composée de sept membres, y compris trois fonctionnaires de l'État, et présidée par le ministre du Commerce. Le principal fonctionnaire administratif de la Commission était le directeur du Bureau du

cinématographe officiel. Il avait pour fonctions de coordonner l'activité cinématographique fédérale, de conseiller les services de l'État relativement à la production et à la distribution des films et de servir d'intermédiaire entre les ministères et le Bureau du cinématographe officiel. De façon générale, il devait « émettre des avis consultatifs sur la production et la distribution de films nationaux destinés à aider les Canadiens de toutes les parties du Canada à comprendre les modes d'existence et les problèmes des Canadiens d'autres régions »⁽²⁾.

6. Pendant quelque temps, on laissa effectivement au Bureau du cinématographe officiel et à son directeur la production et la distribution des films. Mais la guerre éclatait quelques mois après l'adoption de la loi nationale sur le cinématographe. On eut tôt fait de se rendre compte que seul un service d'information beaucoup plus actif réussirait à faire comprendre aux Canadiens le danger qui menaçait la nation, et à leur faire accepter les restrictions et les sacrifices qui s'imposaient. Parmi les moyens de résoudre le problème, il fallait évidemment étendre davantage et mieux coordonner le service de cinématographie officielle. En 1941, on rattacha le Bureau du cinématographe officiel à l'Office national du film, organisme désormais chargé non seulement d'arrêter un programme d'ordre général en matière de films et de donner des conseils aux divers ministères tout en coordonnant leurs initiatives dans ce domaine, mais encore de produire et de distribuer des films. Il devait également exécuter une foule de travaux connexes fort importants: bandes de projections, photographies et graphiques publicitaires de toutes sortes, tant pour le compte des ministères qu'aux fins de l'information générale.

7. L'Office national du film a apporté à l'accomplissement de ses fonctions l'énergie que doit déployer l'un des services d'information les plus importants du pays. Il a réalisé des films pour le compte des ministères de la Défense nationale, des Munitions et Approvisionnements, de la Santé nationale et du Bien-être social, ainsi que pour le compte de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, du Comité des finances de guerre et de la Commission d'information en temps de guerre. Il fallait alors expliquer l'effort de guerre, maintenir le moral ou simplement renseigner, comme dans les séries bien connues intitulées *le Monde en action* et *En avant Canada*. Mais on ne perdit pas de vue le besoin de récréation et de distraction, ni la nécessité fondamentale pour tous les Canadiens, même dans cette période critique, de se renseigner davantage sur leur pays, sur leurs voisins et sur les valeurs qui faisaient l'enjeu du conflit. Les spectateurs ruraux surtout, privés de la distraction qu'offre le film récréatif, se seraient vite lassés d'un régime uniforme d'information et de propagande de guerre. Pendant cette période, l'Office du film produisit donc de nombreuses bandes qui eussent été tout aussi appropriées au temps de paix; films d'intérêt régional sur diverses parties du Canada, depuis l'île Grand Manan jusqu'à la route de l'Alaska; films sur la musique

et films sur les beaux arts. En 1945 le développement de l'Office atteignit son sommet. Il comptait alors un personnel de 787 employés et produisit 310 films cette année-là.

8. L'Office, cependant, ne s'est pas borné à la production. Il ne perdit jamais de vue son principal objet qui était de stimuler la circulation des documentaires et des films éducatifs adaptés aux besoins de nos gens, indépendamment du lieu de production et des créateurs de ces films. Au fur et à mesure que se déroulait la guerre, l'Office mettait au point un régime de distribution de ses propres bandes et d'autres films dans tout le pays, y affectant un tiers de son personnel. On se préoccupa d'abord de fournir des films aux régions rurales non pourvues de cinémas commerciaux. Des projectionnistes furent envoyés à l'extérieur, chacun d'eux devant desservir un groupe de villages tous les mois, hiver comme été, au moyen d'un « programme complet » comprenant des bandes d'actualités et des films récréatifs. Les mêmes personnes offraient aussi des représentations dans les écoles. Voici comment un projectionniste de langue française décrit la façon dont il était reçu: « J'éprouve un réel plaisir en arrivant dans une paroisse, car aussitôt les jeunes s'écrient: 'Voilà le monsieur aux films', et me font cortège jusqu'à la salle »⁽³⁾. On atteignait également les régions urbaines, au moyen de tournées organisées dans les usines et établissements industriels par l'Office du film, et grâce aux efforts bénévoles et énergiques des Chambres de commerce cadettes, des clubs Kiwanis et d'autres groupements s'intéressant à cette œuvre. Les citoyens bénéficiaient également des films de 35 mm. expédiés à de nombreux cinémas commerciaux. Les bureaux de l'Office à l'étranger et les missions diplomatiques assuraient aussi l'exécution d'un programme actif de distribution en d'autres pays.

9. Bien qu'il possédât un service de distribution très étendu, l'Office national du film ne manquait pas de collaborer avec les organismes bénévoles qui, nous l'avons souligné, furent les premiers à favoriser l'utilisation du documentaire au Canada. Il noua très tôt avec la Société nationale du film des relations étroites et amicales qui se sont révélées des plus utiles pour la distribution de films. Conscients des limitations que comporterait tout service national de location, ces deux organismes s'efforcèrent de favoriser l'achat de films par l'entremise de leurs services d'acquisition. L'Office facilitait le choix des films par des avant-premières et la Société du film, par son service d'information; mais ni l'un ni l'autre de ces moyens n'était tout à fait satisfaisant. Afin de compléter son propre service de distribution et d'appuyer le travail de la Société du film, l'Office décida de fournir à la Société une copie de chacun de ses propres films d'intérêt général, ainsi que de beaucoup d'autres bandes acquises à l'étranger. Ensemble, l'Office et la Société ont assuré d'excellents services de distribution, malgré des lacunes et des chevauchements dont il sera question plus loin.

10. Pendant la guerre, afin de faire face à la crise, on avait dû accroître, rapidement mais non sans peine, le personnel et les services de l'Office

national du film. En 1946, l'application d'un programme général de compressions entraîna la diminution de ses crédits; il fallut donc réduire à la hâte des services qu'on avait aussi hâtivement développés. Certains, d'ailleurs, mettaient en doute, sinon le besoin, du moins l'utilité des services fournis par l'Office, affirmant que des organismes bénévoles et commerciaux pourraient, avec tout autant d'efficacité et de façon plus appropriée, se charger de la production et même de la distribution. Nous avons recueilli de nombreux témoignages quant au travail accompli par l'Office dans les domaines de la production et de la distribution. Nous en offrons ici l'analyse à titre d'avant-propos à l'exposé de ce que nous croyons être l'opinion des sociétés bénévoles et du grand public sur l'important problème de laisser ou d'empêcher l'Office de s'occuper de production et de distribution.

11. Environ 120 groupements ont traité, parfois très longuement, dans des mémoires ou dans leurs témoignages, de l'œuvre de l'Office national du film. La plupart ont loué son travail et voudraient en voir étendre la portée. On est même allé plus loin. Nombre de Canadiens se sont déclarés fiers du travail accompli par l'Office du film, y voyant, comme dans le cas du régime national de radiodiffusion, une réalisation canadienne, précieuse et originale. Plusieurs en effet ont loué l'esprit bien canadien de l'Office du film: « Exploitant des domaines restés jusqu'ici sans attrait pour le producteur commercial, l'Office a ouvert des horizons nouveaux à des centaines, voire de milliers de Canadiens, grâce à des films qui nous montrent comment les gens travaillent et se divertissent dans diverses parties du pays. Il a ainsi contribué au maintien des traditions locales et régionales, ainsi que des pratiques artisanales du passé, et suscité l'intérêt à l'égard de certaines manières nouvelles et ingénieuses d'occuper ses loisirs »⁽⁴⁾. L'Office fait également l'objet de félicitations pour les services qu'il assure aux collectivités éloignées: « Ses films atteignent de façon saisissante maintes gens qui autrement n'auraient aucun contact avec la vie culturelle de la nation »⁽⁵⁾. Les coupes opérées dans le budget de l'Office ne peuvent donc que causer du regret et même de l'irritation: « . . . La politique présente de rogner les dépenses ne saurait qu'appauvrir les éléments culturels du pays »⁽⁶⁾. Ces quelques observations résument très bien les commentaires que nous ont communiqués nombre d'autres organismes⁽⁷⁾.

12. Nous avons toutefois reçu des renseignements intéressants sur la façon dont, depuis 1946, on a réussi à surmonter partiellement les difficultés provenant de ces restrictions de crédits. Dans ces circonstances critiques, ceux qui refusaient de se priver des spectacles cinématographiques mensuels ont organisé dans plusieurs régions rurales des circuits cinématographiques indépendants, et ils ont pu compter, en cela, sur l'aide et les conseils du personnel de l'Office du film. Les groupements ruraux se sont procuré des appareils de projection et ont formé des opérateurs. L'entreprise présentait des difficultés et exigeait du temps, mais l'Office a pu faciliter les choses en prêtant des appareils pour de longues périodes aux acheteurs éventuels.

Le nombre de spectacles a dû être réduit de douze à huit par année, mais les représentations ont conservé leur régularité grâce au « programme complet » imaginé par l'Office du film. Des organismes provinciaux gèrent ou appuient, actuellement, un grand nombre de circuits ruraux.

13. Des initiatives semblables, bénévoles et indépendantes, ont pris naissance, également avec la collaboration active de l'Office du film, dans des centres plus peuplés qui, à ce moment-là, se trouvaient complètement privés des spectacles réguliers offerts par l'Office du film. Des groupes de cinéphiles se sont constitués en conseils du film. Ces conseils sont actuellement au nombre de près de 250 et représentent plus de 6,000 associations. Contrairement aux circuits ruraux, les conseils ne reçoivent de l'Office aucun programme gratuit. Ils doivent, non seulement acheter les instruments de projection et former les opérateurs, mais aussi acheter, louer ou emprunter les bandes. Les moyens qu'ils emploient pour se procurer ceux-ci sont aussi variés que compliqués.

14. Pour résumer les considérations précédentes, les copies peu nombreuses dont dispose l'Office du film, après la tournée des circuits ruraux, sont distribuées avec le concours de nombreuses institutions disséminées par tout le pays: cinémathèques provinciales, services d'éducation populaire des universités, bibliothèques municipales et organismes divers d'intérêt local. Le mode actuel de distribution de films au Canada nous apparaît, même s'il est quelque peu compliqué, comme un admirable exemple d'improvisation et d'utilisation de ressources limitées.

15. L'initiative bénévole et locale joue maintenant un rôle de plus en plus important dans la distribution des films. Dans les régions relativement riches et bien peuplées, on trouve des conseils du film non seulement dans les centres urbains mais aussi dans les campagnes. On nous a appris que toutes les écoles et tous les groupements communautaires d'un comté de l'Ontario se sont associés pour former un de ces conseils. Dans l'Ontario encore et dans plusieurs autres provinces, les bibliothèques municipales possèdent des collections de films, prêtent même des projecteurs, et vont jusqu'à offrir des spectacles cinématographiques dans leurs propres murs. Les conseils du film les plus prospères travaillent en collaboration étroite avec les bibliothèques, où ils conservent souvent leurs collections. Les groupements affiliés à la Société du film continuent de recevoir des pellicules de la cinémathèque de la Société moyennant diverses conditions, et ils les montrent à leurs membres pour un prix nominal. Enfin, les ministères provinciaux de l'Instruction publique pourvoient aux représentations dans les écoles.

16. Le Canada connaît donc une distribution rapidement croissante de documentaires grâce à l'initiative bénévole, soutenue par une assistance municipale ou provinciale qui revêt diverses formes; y prennent aussi part, jusqu'à un certain point, les services de distribution du commerce. Dans

quelle mesure l'Office national du film y participe-t-il? Malgré l'importance que prend dans ce domaine l'initiative locale et privée, l'Office joue un rôle essentiel à tous les paliers. Ses services centraux et régionaux d'avant-premières défient toute comparaison. L'Office fournit sans frais des programmes aux circuits ruraux; ses dépôts constituent le fonds des cinémathèques provinciales et des collections ambulantes (ou "blocs") sur lesquelles comptent les conseils du film; ses représentants, dans tout le Canada, sont prêts à aider de leurs avis et de leur active collaboration les conseils du film et les bibliothèques locales. C'est donc à son intervention qu'est dû en majeure partie le remarquable développement de l'initiative bénévole dans le domaine de la distribution des films. Les groupements bénévoles nous l'ont affirmé eux-mêmes et ils n'ont que des éloges pour l'aide qu'ils en ont reçue. La seule plainte que les groupements bénévoles aient formulée contre les services de distribution de l'Office du film se résume à ceci que ces services sont trop restreints. Les protestations viennent en particulier de ceux qui, dans les villes, désirent voir des documentaires mais ne sont pas disposés à s'acheter un projecteur ni à adhérer à une société. De tout cela nous gardons nettement l'impression que l'Office du film est un organisme de l'État qui stimule et inspire l'effort des groupements bénévoles.

17. Nous arrivons maintenant au problème de la production. Nombreux sont les commentaires que nous avons entendus sur la qualité des films que produisent l'Office du film et d'autres entreprises, et pressants sont les désirs et les besoins de la population canadienne. Les groupements parlent avec enthousiasme du soin que prend l'Office du film pour faire connaître le Canada aux Canadiens. Maintes et maintes fois, ils ont mentionné nommément des films sur les paysages du Canada, sur des collectivités canadiennes, sur nos peintres et nos chansons, et nous avons entendu demander très souvent un bien plus grand nombre de films du même genre. Les bandes traitant de questions sociales ont également reçu de grands éloges et l'on en demande d'autres. Les films portant sur l'histoire du Canada et le folklore canadien plaisent beaucoup, et l'on en désire un plus grand nombre. On a proposé des films traitant de plusieurs autres sujets spéciaux, en des domaines très variés. Des particuliers, dont certains spécialistes du cinéma, ont félicité à leur tour l'Office du film de son important travail de recherches qui a donné de remarquables résultats non seulement dans l'ordre esthétique mais aussi dans le domaine de la technique. Le développement du nouveau et souple procédé du dessin animé, selon une technique peu coûteuse mais efficace, a fait du chemin, de même qu'ont progressé des techniques nouvelles et ingénieuses dans la préparation des actualités et des films d'enseignement. Nous avons appris également avec intérêt la réputation internationale que se sont acquise certaines bandes de notre Office national du film.

18. D'autre part, des critiques venant d'amateurs et même d'experts nous ont été présentées. Des associations bénévoles se sont montrées très sévères

à l'endroit de certains films de l'Office, qu'elles jugent vagues, incohérents et d'une facture médiocre. D'autres trouvent que certaines séries ne sont pas assez approfondies, que les développements ne sont pas rationnellement traités et que l'on ne réussit pas toujours à introduire le spectateur au coeur du sujet. Ici, l'on demande de diminuer la production de films-réclames sur le Canada et d'accroître celle qui tend « à relever le niveau intellectuel des masses »⁽⁸⁾; là, des spécialistes critiquent certains films portant sur la peinture, qu'ils considèrent plus spectaculaires qu'éducatifs. Mériteraient le même reproche, nous a-t-on assuré, de prétendus documentaires dans certains domaines, réalisés par des amateurs relativement ignorants du sujet et ne sachant pas résister à la tentation de sacrifier la réalité aux effets dramatiques.

19. Certains de ces défauts peuvent être imputés, dit-on, à la négligence ou au manque d'habileté, ou encore au refus de se plier aux conseils des gens compétents; ils s'expliqueraient encore, dans certains cas, du fait que plusieurs des films de l'Office sont commandités, et qu'il y a toujours des difficultés inhérentes à la tâche délicate qui consiste à concilier les fins poursuivies par le commanditaire et l'instinct créateur du metteur en scène et du réalisateur. Au demeurant, les films visent nécessairement à plaire au plus grand nombre possible de cinéphiles. Ils peuvent donc paraître décevants à ceux qui ont des exigences spéciales. Ce mécontentement se remarque surtout chez les instituteurs, et ceci vient de ce que la plupart des films qu'ils reçoivent n'étaient pas d'abord destinés aux écoles.

20. Deux problèmes particuliers nous ont été signalés. Le premier a trait aux exigences spéciales du Canada de langue française. Les films en cette langue ne suffisent pas à la demande. L'Office national du film donne une version bilingue de presque tous ses films, et les producteurs indépendants imitent l'Office sur ce point dans plusieurs de leurs films industriels. Des groupes de langue française n'en reprochent pas moins à l'Office de ne pas se montrer réellement biculturel, sans doute parce que certaines versions françaises, traduites de l'anglais, se prêtent difficilement à ce traitement et, par conséquent, n'ont pas, au Canada d'expression française, le cachet d'authenticité qu'aurait un film français dans sa conception et dans son exécution. Les Canadiens de langue française ont moins que ceux de langue anglaise l'occasion de pouvoir se procurer à l'étranger des films en leur langue. La province de Québec a produit d'excellents films, et une société américaine réputée doit préparer la version française de quelques films d'enseignement. Malheureusement, le manque de fonds a empêché la Société du film d'assurer un service français d'information approprié. L'Office vient toutefois d'inscrire à son budget un montant de \$146,000 qu'il destine à la préparation de films de conception française.

21. Le second problème est l'insuffisance de services cinématographiques centraux, question que nous ont exposée plusieurs groupes et particuliers, notamment l'une de nos plus importantes organisations nationales dans le

domaine de l'enseignement postsecondaire. On nous a signalé que le Canada a besoin d'une cinémathèque nationale divisée en deux sections, celle des archives et de la consultation, et celle des prêts. Il lui faudrait un catalogue et un service de renseignements où seraient répertoriées toutes les collections de films existant au Canada ainsi que les grandes collections qu'on trouve à l'étranger. Ce service devrait être en mesure de fournir, sur demande, des listes spéciales de films et autres renseignements. Il faudrait en outre développer les services d'appréciation et d'utilisation des films, en vue d'assurer aux intéressés le genre d'œuvres qu'il leur faut et de les leur faire utiliser le plus profitablement possible. Il faudrait encore un service d'acquisition, c'est-à-dire un centre où l'on s'adresserait pour commander des films, surtout dans le cas des films étrangers; enfin, un service de recherches sur les problèmes généraux d'utilisation et de distribution des films au Canada, notamment les règlements de la censure, qu'ignorent souvent maintes sociétés qui donnent des représentations cinématographiques.

22. Jusqu'à ces derniers temps, la Société nationale du film et l'Office national du film ont assuré ces services, en partie et inévitablement de manière imparfaite, mais non sans gaspillage d'énergie et superposition des efforts. Au cours de l'été 1950, la Société nationale du film fut absorbée par le nouvel Institut canadien du film dirigé par les représentants des fédérations de Sociétés du film, de certains organismes dont l'activité s'étend à tout le pays et de l'Office national du film. Avant même cette fusion, on nous avait laissé entendre qu'un organisme de ce genre pourrait se charger des fonctions décrites au paragraphe précédent. Il semble généralement admis que l'amélioration de la production et de la distribution exige impérieusement la création de ces services qu'il serait préférable de confier à un organisme bénévole subventionné par l'État. Cet organisme pourrait publier un journal où l'on ferait la critique impartiale des films documentaires. Nombreux sont les groupements qui déplorent le manque d'une publication de ce genre.

23. Revenons maintenant à la question déjà posée: l'Office national du film peut-il jouer un rôle essentiel en temps de paix? Certaines Chambres de commerce et des « boards of trade » ont exprimé l'avis qu'en temps de paix la production de l'Office national du film est inutile et inopportune. L'Office, prétendent-ils, devrait abandonner toute activité créatrice, pour se contenter de coordonner l'activité cinématographique de l'État et lui donner les conseils nécessaires dans l'octroi de contrats de production à des sociétés privées. Certains services de distribution pourraient aussi être assurés par l'Office, bien que l'initiative en soit de plus en plus laissée aux groupements d'ordre local et bénévole.

24. À l'appui de la production privée, on allègue qu'une vingtaine de sociétés commerciales s'occupent déjà, au Canada, de produire des films; que quelques-unes d'entre elles ont manifesté le sens et le goût du travail original et vraiment créateur; et qu'une ou deux ont réalisé des films de

tout premier ordre qui sont actuellement distribués par l'Office du film et par des institutions d'enseignement. On fait ressortir que certains films de grande qualité qui ne contiennent aucune réclame sauf que l'on donne, au début et à la fin de chaque film, le nom de la maison qui le commandite, ont été tournés en collaboration avec un conseil d'experts composé de représentants de la Société du film et de quatre autres organismes nationaux s'occupant d'enseignement postsecondaire. Quelques-uns de ces films conviennent parfaitement aux besoins de l'éducation soit scolaire soit populaire. On exprime l'avis que ces sociétés commerciales sont tout à fait capables de produire les films commandités par l'État, comme elles le font déjà en réalité dans une mesure restreinte. On se demande en conséquence si l'Office du film ne devrait pas renoncer à toute production ou du moins se borner à la réalisation de quelques films ayant pour thème le civisme ou d'autres thèmes de même nature. Les contrats de l'État fourniraient aux entreprises commerciales de plus amples occasions de se livrer au travail expérimental, sans compter qu'une telle concurrence susciterait l'originalité et un renouveau dans la production artistique. Les films scolaires, a-t-on affirmé, causent des ennuis sans fin à l'Office du film qui doit tenir compte des conditions particulières dans chacune des dix provinces. Le meilleur moyen de se plier à cette situation, ce serait de mettre la réalisation de ces films sous les auspices d'organismes provinciaux.

25. Nous sommes convaincus que ces avis seraient fortement contredits par presque tous les organismes bénévoles qui nous ont présenté des mémoires sur la question à l'étude. Comme en ce qui concerne la radio, ces organismes se déclarent très satisfaits des résultats passés, bien qu'ils comptent sur d'autres progrès dans l'avenir. Ainsi que dans le domaine de la radio, ils appréhendent fort les résultats de la commercialisation et demeurent convaincus que seul l'Office du film peut leur donner les films vraiment et typiquement canadiens qu'ils désirent. Ajoutons enfin que, comme dans le cas de la radio, ils demandent avec une insistance grandissante des réalisations sérieuses et instructives que, de l'avis général, l'Office national du film est en mesure de produire et qu'il devrait produire.

26. Nous ne pouvons manquer d'être frappés par le parallèle existant entre la radiodiffusion et la production de films documentaires au Canada. Dans les deux cas, il s'agit d'une activité qui relève en partie, mais non intégralement, d'un organisme d'État; et, d'autre part, l'entreprise privée, qui n'a qu'un rôle auxiliaire dans la radiodiffusion, a toute liberté d'agir dans la production du film. La Société Radio-Canada et l'Office du film rendent des services signalés aux régions éloignées. Les deux sont un sujet de fierté et de satisfaction pour les Canadiens qui se plaisent à reconnaître que ces institutions canadiennes, dont l'apport à l'unité nationale est si considérable, n'ont pas d'équivalent sur le continent américain. Dans les deux domaines, on a parlé de monopole de l'État faisant une concurrence

injuste aux entreprises privées et constituant peut-être une menace à l'intérêt public. À ces accusations, on a répondu que seule une organisation nationale était en mesure de protéger la nation contre une commercialisation et une américanisation excessives. Dans les deux cas, en dépit des divergences de vues sur l'entreprise d'État et l'entreprise privée, ces deux formules ont été jusqu'ici articulées, par des moyens bien différents, de façon à offrir au public un service généralement acceptable. Voici pourtant un contraste frappant. Le régime radiophonique canadien englobe tout le domaine de la t.s.f. et répond à tous les genres d'intérêt en matière radiophonique. Le film documentaire, en dépit de sa popularité et de sa circulation croissante ne représente encore qu'une minime fraction de la consommation cinématographique totale du Canada. Dans le domaine du grand spectacle cinématographique, les Canadiens préfèrent les productions commerciales; or, on n'en réalise que très peu au pays. Il y a bien dans la Province de Québec quelques tentatives prometteuses dans ce sens; mais les auditoires de langue anglaise se voient encore servir par Hollywood d'étranges interprétations d'un Canada qu'ils n'auraient jamais pensé ni voulu voir.

CHAPITRE V

LA PRESSE ET LES PÉRIODIQUES

C'EST avec une certaine hésitation que nous nous risquons à inclure le journal et la presse périodique dans cet examen des arts, des lettres et des sciences. Officiellement, nous n'avons à nous occuper ni des journaux ni des revues; leur publication, au Canada, est une opération complexe, variée et spécialisée, et le profane qui se risquerait à en discuter, tomberait facilement dans la banalité ou pourrait même commettre de graves erreurs de jugement; nous ne déposerons donc aucune recommandation précise en ces matières, bien que, ailleurs, nous ayons noté certaines difficultés dont souffrent les éditeurs de journaux et de revues. Néanmoins, il nous semblerait incongru, dans une étude de cette nature, de passer sous silence les quotidiens et les revues du Canada, qui fournissent aux Canadiens la plus grande partie de leurs lectures, et qui sont probablement pour eux la source essentielle de la connaissance qu'ils ont de leurs propres concitoyens. Nos quotidiens ont, ensemble, un tirage journalier d'environ trois millions et demi d'exemplaires; nous avons cinq journaux, paraissant chaque fin de semaine, qui totalisent près de deux millions d'exemplaires par semaine; environ un millier d'hebdomadaires d'intérêt local ont un tirage qui varie de cinq cents à mille ou davantage; nous avons appris qu'il y a, chez nous, trente-deux journaux agricoles, atteignant un tirage global d'à peu près deux millions d'exemplaires; enfin, nos dix-huit revues principales totalisent un tirage de près de trois millions; quarante autres ajoutent à ces chiffres un tiers de million et les journaux commerciaux et techniques, un million encore⁽¹⁾. Nous nous rendons compte qu'une statistique de ce genre n'a guère d'utilité en soi; elle a, du moins, le mérite de révéler l'existence, au Canada, d'une presse florissante; de plus, elle fait songer que les opinions, les attitudes, les goûts, les croyances et les préjugés des citoyens canadiens, sont, sans aucun doute, très largement influencés (de façon recommandable ou non), par cette énorme quantité de papier imprimé qu'ils trouvent si facilement à leur portée.

2. Nous avons également appris avec intérêt que le tirage des journaux canadiens s'est considérablement accru au cours des dix dernières années. Cet accroissement devrait rassurer ceux qui, il y a quelques années, craignaient que les nouveaux moyens de diffusion (tels que la radio et les films

documentaires) ne menacent sérieusement la puissance traditionnelle de la presse. À cet égard, nous pouvons constater que la Commission royale d'enquête sur la Presse en Grande-Bretagne,—qui a présenté son rapport en juin 1949,—n'éprouve aucune appréhension:

« Une société démocratique exige de ses membres une participation active et intelligente aux affaires de leur collectivité, au niveau local aussi bien qu'au niveau national. Une démocratie présume que ses membres possèdent, des événements courants, une connaissance suffisante pour leur permettre de se former l'opinion éclairée nécessaire à l'exercice de leur droit de vote, et d'assurer, dans l'intervalle des élections, la vigilance requise de ceux dont les gouvernants sont les serviteurs et non les maîtres. Cette forme de gouvernement repose, toujours davantage, sur une participation active et informée, non seulement aux mouvements d'ordre purement politique mais aussi à l'effort de la collectivité qui cherche à adapter sa vie économique et sociale à une conjoncture sans cesse plus complexe. Il s'ensuit qu'une société démocratique a besoin d'une source d'information à la fois claire et véridique, à l'égard des événements, de leur ambiance et de leurs causes; elle a besoin aussi d'un forum pour la discussion et pour la critique motivée; et, en dernier lieu, elle a besoin d'un instrument grâce auquel particuliers et groupements peuvent exprimer leurs points de vue ou plaider en faveur d'une cause.

La responsabilité de satisfaire ces besoins repose, inévitablement et dans une large mesure, sur la presse; c'est-à-dire, sur les quotidiens et les revues qui sont la source principale alimentant le public en informations, en discussions et en plaidoyers. Depuis quelques années, la presse, il est vrai, partage ce rôle avec la radio; mais l'impermanence de l'émission radiophonique, jointe aux limitations relatives à la quantité et à la nature de la matière qu'on peut diffuser, laisse à la presse son rôle prépondérant »⁽²⁾.

3. Dans quelle mesure la presse canadienne assume-t-elle ces graves responsabilités, ce n'est pas ici le lieu de répondre à cette question et nous ne sommes pas l'organisme qualifié pour le faire. Il est fort éloigné du domaine de notre compétence d'entreprendre une enquête à cette fin, comportant l'examen de questions telles que les finances, la réglementation, les difficultés, la liberté de la presse au Canada et son sens des responsabilités. Nous ne nous aventurerons pas même à faire des conjectures sur l'importance des journaux canadiens en tant que facteurs d'unité nationale et de compréhension mutuelle. Cela seul, en effet, constituerait l'objet d'une enquête formidable. Les journaux de notre pays ont, sans aucun doute, le devoir de rendre compte des nouvelles avec toute la précision possible; ils ont le droit de présenter ces nouvelles d'une manière qui, à leur sens, rendra chaque journal plus attrayant, plus populaire et plus influent. Jusqu'à présent, les « nouvelles », au Canada, ont surtout eu un caractère local ou régional. Un habitant de Vancouver, en résidence à Toronto, ne trouverait que peu d'information touchant sa ville natale dans la presse locale,

n'étaient un tremblement de terre, une grève importante, un meurtre spectaculaire, une inondation, une tempête inattendue et dévastatrice. De son côté, un habitant de Toronto profitant de l'hospitalité de Vancouver ne trouverait généralement, dans les journaux quotidiens, rien qui lui rappelle que Toronto ou la province d'Ontario existent toujours. Dans n'importe quelle petite ville canadienne, l'incendie d'une boulangerie locale, ou un scandale municipal quelconque, chasserait de « la une » du journal local les résultats électoraux d'une autre province, ou la première exécution d'une symphonie canadienne à Londres. Cet intérêt et cette préoccupation pour tout ce qui est proche et familier ne sont en aucune façon les symptômes d'un regrettable esprit de clocher; c'est une part du prix que nous payons pour nous répandre sur l'étendue d'un demi-continent. Si même l'on pouvait vaincre des difficultés matérielles de distribution (par l'usage du fac-similé, par exemple), un journal qui s'efforcerait d'englober efficacement tout le champ des informations nationales, ne présenterait sans doute que peu d'intérêt pour la plupart de nos localités; de plus, pour avoir le droit de s'appeler national, un journal canadien devrait être publié simultanément en français et en anglais, entreprise où aucun journal canadien n'a osé se lancer, quelque fort que puisse être son tirage. Le seul périodique qui mérite ainsi le qualificatif « national », est le *Reader's Digest* des États-Unis, qui, publié dans les deux langues, a, paraît-il, une large diffusion au Canada.

4. Dans le cours de notre analyse de la presse nationale, nous ne saurions oublier le rôle remarquable que la Presse canadienne joue dans la collection et la distribution des informations au Canada. Cette entreprise coopérative, maintenue par quatre-vingt-onze quotidiens canadiens et approvisionnant en informations plus de cent postes de radiodiffusion, n'a pu être créée qu'au prix des plus grandes difficultés et de dépenses considérables; mais le résultat de ces efforts a été de mettre sur pied un service indépendant d'informations, destiné à résoudre les problèmes nés des conditions géographiques du Canada⁽³⁾. Il ne nous semble pas que la Presse canadienne ait jamais été en butte à des critiques graves concernant un manque de précision ou d'esprit objectif. Il est vrai, cependant, que cette organisation reflète fidèlement les vertus et les défauts des bons journalistes de toute l'Amérique du Nord, et, sans doute, du monde entier. Les informations choisies par elle, l'accent qui leur est conféré et l'ordre de priorité qui leur est ménagé, ainsi que le sens de leur valeur, tous ces facteurs sont ceux qui règnent dans n'importe quel bon quotidien d'Amérique du Nord. Le rang modeste accordé aux sujets éducatifs, scientifiques et culturels est, sans doute, le reflet de l'état d'esprit du public.

5. En dehors des articles de quelques journalistes canadiens distingués, en tournée ou en poste à l'étranger, et en dehors des communications des bureaux de la Presse canadienne énumérés ci-dessous, les informations internationales nous parviennent surtout par l'intermédiaire des agences de presse et par les services étrangers des journaux américains. Grâce à la

British United Press,—qui, au Canada, travaille de façon complémentaire avec la Presse canadienne,—un bon nombre de nos journaux sont en relations avec l'*United Press*, et beaucoup d'autres ont accès au service mondial de l'*Associated Press*, par l'intermédiaire de la Presse canadienne. Maints journaux canadiens sont également abonnés à l'*International News Service*, à *Reuter*, à France-Presse, au service des nouvelles étrangères du *New York Times*, du *New York Herald Tribune*, ou du *Chicago Daily News*. Bien que la Presse canadienne,—par ses bureaux de New-York, Washington et Londres,—porte une attention toute spéciale aux intérêts canadiens dans ces régions, nous dépendons amplement au Canada de services étrangers destinés en premier lieu au marché des États-Unis. Il semble impossible de remédier à cette situation, à moins que les journaux abonnés à la presse canadienne n'estiment pratique et désirable d'étendre leurs propres services d'informations à l'étranger; il est fort probable que peu de Canadiens se rendent compte que les informations internationales qu'ils lisent ou entendent, sont, pour la plupart, recueillies et rédigées par et pour des Américains; et que si nos journaux ne s'abonnaient pas à ces vastes services américains, puissamment organisés, nous serions souvent réduits à des renseignements tout à fait insuffisants sur bien des événements d'importance.

6. On peut discuter sur l'apport de la presse du Canada au développement des arts et des lettres dans notre pays. Nombre de nos grands journaux accordent, depuis longtemps, une place généreuse à la chronique des livres, à la critique musicale et artistique, et nous avons, parmi nous, des journalistes qui savent écrire avec profondeur et distinction; mais nous ne saurions nous prononcer quant à l'influence de ces éléments sur notre vie culturelle. C'est peut-être parce que nos aptitudes créatrices sont restreintes dans le domaine artistique, que nous n'avons qu'une littérature critique des plus réduites. Nous savons que de nombreux directeurs emploieraient volontiers des écrivains capables d'écrire une critique musicale, dramatique ou littéraire, ou encore scientifique; mais il semblerait que nous n'ayons pas un nombre suffisant de gens qualifiés pour la critique et en même temps désireux de devenir journalistes. Apparemment, la presse canadienne-française est beaucoup plus favorisée, sans doute parce que les traditions de la critique européenne y ont été mieux gardées et davantage appréciées.

7. Le mémoire impressionnant de la *Canadian Daily Newspapers Association* est entièrement consacré à l'examen des conséquences que représenterait pour la presse l'emploi généralisé du nouvel appareil de diffusion de fac-similés, qui est, semble-t-il, à la veille de devenir le rival puissant et populaire des journaux actuels. Nous ne pouvons prétendre qu'à une connaissance très limitée de ce nouveau moyen de diffusion. Pour résumer et pour autant que nous puissions la comprendre, cette méthode consisterait à livrer à domicile un journal imprimé, avec la même facilité, et en usant

essentiellement des mêmes moyens, qu'une émission de radio ou de télévision. Il n'y aurait besoin ni de presses à imprimer ni de services de distribution, et tout poste émetteur de radio pourrait participer à cette forme nouvelle de journalisme pour une somme qui ne représenterait qu'une partie minime de celle qui serait nécessaire à la fondation d'un journal de forme traditionnelle. La *Canadian Daily Newspapers Association* affirme que cette invention attirera des éléments nouveaux vers le journalisme et que le lecteur de fac-similés, assis près de son poste, sera capable de tourner n'importe quel bouton correspondant à divers journaux, de même qu'aujourd'hui il choisit telle ou telle émission radiophonique.

8. Nous comprenons l'inquiétude qu'éprouvent les éditeurs de journaux, à l'idée des possibilités de ce nouvel instrument de diffusion. Nous comprenons également l'appréhension des journalistes à la pensée que ce nouveau procédé de publication journalistique serait soumis à la législation et aux règlements qui régissent à l'heure actuelle la radiodiffusion, et qui, nous en convenons, seraient difficilement conciliables avec nos vues traditionnelles sur la liberté de la presse. Nous reviendrons à ce problème important et difficile dans la deuxième partie du présent Rapport, où nous exprimerons nos vues en ce qui concerne la radiodiffusion.

9. Dans un des chapitres précédents du Rapport, où nous traitions de l'influence du facteur géographique sur notre vie nationale, nous avons cité le commentaire d'un des représentants de la *Periodical Press Association*: « Le Canada . . . est le seul parmi les pays d'importance, dans le monde, dont les habitants lisent plus de périodiques étrangers que de périodiques nationaux, si l'on excepte les journaux locaux »⁽⁴⁾. Il nous semble que cette affirmation résume et illustre à merveille la plupart des problèmes que nous avons passés en revue. Expliquer en détail les causes de cette situation, examiner avec assez de minutie ses conséquences possibles serait une tâche d'une telle ampleur que nous ne saurions l'entreprendre dans le cours de ces observations qui se bornent à des généralités. Cependant, il nous plairait, en passant, de mentionner ici les souvenirs agréables que nous a laissés notre réunion, à Toronto, avec les représentants de la *Periodical Press Association*, qui surent nous exposer leurs problèmes avec habileté et bonne humeur.

10. La presse périodique du Canada (si l'on peut se permettre des généralisations au sujet de publications qui comprennent des revues universitaires trimestrielles, aussi bien que des hebdomadaires de veine populaire, imitant franchement des publications américaines à grand tirage) s'efforce vraiment de retenir l'attention de la nation tout entière, et, nous semble-t-il, y parvient. Notre presse a donné asile et encouragement à des Canadiens écrivant sur le Canada, et, souvent, elle a eu le plaisir un peu mélancolique de permettre à des écrivains canadiens de perfectionner leur technique jusqu'au point où ils peuvent vendre leur production à des périodiques

américains plus fortunés. On nous a appris que les revues canadiennes importantes ont un contenu purement canadien représentant une proportion de soixante-dix à quatre-vingt pour cent de leur imprimé total; qu'elles s'efforcent d'expliquer l'idée du « Canada » à tous ses habitants; qu'elles traitent avec vigueur et objectivité des divers problèmes nationaux et qu'elles parviennent à survivre et même à prospérer, bien que les journaux américains se vendent dans une proportion de deux contre un sur notre propre marché. Les revues canadiennes, au rebours de ce qui se passe pour les textiles ou les pommes de terre, ne sont défendues par aucun tarif protecteur, bien que l'élargissement constant du marché canadien ait éveillé l'intérêt des agents de publicité et des revues américaines et que la concurrence de notre voisin du Sud soit devenue, de ce chef, de plus en plus âpre. Nous avons été impressionnés de ce que les périodiques canadiens ne désirent ni ne demandent aucune mesure protectrice, à l'exception d'une révision des droits de douane qui frappent le papier d'imprimerie importé des États-Unis. À l'heure actuelle, ils ont à subir la concurrence de quantités énormes de revues américaines, publiées sur du papier qui ne rapporte ni droits de douane, ni taxes de vente au gouvernement canadien; et ils ont fait valoir qu'une remise de 99 pour cent des droits versés actuellement sur le papier-journal importé des États-Unis, donnerait à leurs entreprises une impulsion qui serait la bienvenue.

11. Nous répétons que les problèmes qui se posent à la *Periodical Press Association* sont pour nous le symbole de maints problèmes auxquels le Canada, en tant que pays, et les Canadiens, en tant que peuple, ont à faire face. Nous n'avons pas au Canada de revues semblables à *Atlantic*, *Harper's* ou *New Yorker*. Néanmoins, nous possédons une presse périodique qui, en dépit de nombreuses tentations et de quelques défections, tient à demeurer résolument canadienne.

12. On ne saurait conclure sans dire un mot au sujet du périodique sans but lucratif, de la petite revue qui, éditée par un groupe de gens courageux et pleins de talent, a souvent donné un encouragement précieux aux écrivains possédant un véritable don créateur, et surtout aux poètes. Ses rubriques de critique, littéraire et autre, sont sévères mais généralement bien informées, écrites d'une plume brillante et alerte. Ces petites revues, qui n'ont souvent qu'une existence brève, n'attirent que peu de lecteurs et par conséquent ne trouvent pas de publicité à mettre dans leurs colonnes; elles jouent cependant un rôle primordial dans la vie culturelle de notre pays; leur existence précaire, leur mort prématurée, et, souvent, leur renaissance courageuse, sont sans aucun doute des facteurs essentiels dans notre lente évolution vers un état de civilisation raffinée.

CHAPITRE VI

LES SOCIÉTÉS BÉNÉVOLES

La Commission enquêtera et présentera des conclusions sur . . .
« les relations du gouvernement canadien et de l'un ou l'autre de ses organismes avec les divers groupements bénévoles d'envergure nationale qui intéressent la présente enquête ».

Décret du Conseil no 1786

LES GROUPES BÉNÉVOLES AU CANADA

DANS l'histoire des temps modernes, la société bénévole a joué un rôle important, depuis les sectes religieuses et les salons du dix-septième siècle en passant par les cercles politiques de l'époque de la Révolution, jusqu'aux innombrables organismes constitués au dix-neuvième siècle en vue de favoriser, d'empêcher, de généraliser ou d'encourager la poursuite des buts les plus divers. Pour notre époque, qui sait par expérience que toute dictature commence d'abord par la suppression des sociétés bénévoles, il n'est pas nécessaire d'insister longuement sur l'importance de celles-ci dans le cadre démocratique. Cependant, on ne sait peut-être pas toujours jusqu'à quel point leur activité peut compter dans la vie quotidienne des nations libres. Les Canadiens de langue anglaise estiment sans doute avec raison que cette tradition bienfaisante de la société bénévole, qui joue dans la vie de la nation un rôle important et parallèle à l'activité de l'État, représente leur apport original à notre civilisation commune. Toutefois, cette prétention n'est que partiellement juste puisque la France possède elle aussi depuis longtemps des groupements de ce genre; mais dans un État dont l'organisation politique est plus centralisée, il est inévitable que les fonctions des groupements bénévoles soient moins étendues.

2. La vigueur de cette tradition dans notre pays est impressionnante. De nombreux mémoires et bien d'autres sources d'information nous ont permis de nous rendre compte du grand nombre et de la diversité d'intérêts des sociétés bénévoles au Canada. Celles qui ont comparu devant nous ne désiraient pas seulement exposer leurs besoins. Elles avaient de précieux renseignements et d'importants avis à nous offrir. L'exposé qu'elles nous ont fait de leur travail nous a permis de mieux comprendre le rôle de la société bénévole dans la vie nationale, il nous a

éclairé sur la part qu'elle y prend et sur ses problèmes particuliers. Il existe une volonté indéfectible de sauvegarder le principe de participation volontaire sur lequel repose le groupe bénévole. Et l'on nous a exposé de façon fort intelligente les moyens par lesquels les organismes d'État dont nous avons à nous occuper peuvent aider les sociétés bénévoles à atteindre leurs buts sans contrevenir à leur liberté d'action.

3. Nous avons appris avec intérêt que certaines des sociétés qui ont comparu devant la Commission avaient de longs et honorables antécédents. La première place, exception faite des groupes religieux, revient à la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal fondée en 1834 dans l'intérêt des Canadiens de langue française. L'institut canadien de Québec remonte à 1842, le *Royal Canadian Institute*, à 1849, la *Royal Canadian Academy of Arts*, à 1880, la Société Royale du Canada, à 1882, les *Federated Women's Institutes of Canada*, à 1897 et l'*I.O.D.E.*, à 1900.

4. Depuis le début du vingtième siècle, d'autres sociétés ont surgi dont le nombre et la variété s'accroissent constamment. (C'est au cours de la rédaction du présent chapitre que nous avons appris la formation de la plus récente, c'est-à-dire la *Humanities Association of Canada*.) Quel que soit l'objet de leur activité, qui va de l'artisanat aux mathématiques spéciales, elles sont soutenues par l'enthousiasme et la ténacité de leurs adeptes. Sur un littoral, certains préconisaient pour le Canada un Collège héraldique, tandis que, sur l'autre, nous nous sommes laissé dire qu'à la longue le jeu d'échecs remplacerait notre sport national, le hockey. Peut-être n'avons-nous pas été entièrement convaincus, mais il nous a plu de rencontrer des gens qui se consacrent à un but donné avec tant d'énergie et même avec un enthousiasme rassurant dans un pays où les circonstances ont développé à l'excès le conformisme.

INFLUENCES HISTORIQUES ET GÉOGRAPHIQUES

5. Ce qui nous a frappés d'abord dans notre examen des sociétés bénévoles, c'est la manière dont elles savent appliquer les méthodes générales de la démocratie, les adaptant aux circonstances propres au Canada. Bon nombre de groupes ethniques conservent leurs traditions originelles qu'ils incorporent adroitement dans le cadre canadien, notamment, bien entendu les anciens groupes français ainsi que les disciples de saint Georges, de saint André, saint Patrice et saint David. Mais ce traditionalisme de bon aloi ne se rencontre pas uniquement dans les groupes venant d'outre-mer. Ainsi, il existe partout au Canada, sauf dans les provinces mêmes de la côte atlantique, des associations de Canadiens nés dans les Maritimes, tandis que des groupements francophones, tels les clubs de la Société Richelieu, fleurissent dans les milieux anglophones et inversement. De par leur existence, ces groupements témoignent de la diversité qui règne au sein de notre unité.

6. La caractéristique la plus frappante de nos sociétés bénévoles, c'est toutefois la façon dont elles ont immédiatement saisi et tenté de résoudre le double problème indiqué au chapitre précédent, c'est-à-dire celui que posent les régions à population clairsemée, et qui sont séparées les unes des autres par de grandes distances. Ce qui étonne chez les sociétés canadiennes, et certes il y a lieu de le souligner, c'est non pas qu'elles soient en proie à des difficultés mais tout simplement qu'elles fonctionnent. On peut donc dire d'elles qu'elles ont su envisager leurs difficultés avec un esprit d'initiative et de détermination.

7. Les problèmes de distance n'influent pas directement sur la société d'importance purement locale. D'innombrables groupes qui se consacrent plus ou moins sérieusement aux beaux-arts (peinture, musique, théâtre, photographie, artisanat), ou à des travaux intellectuels, nous ont présenté des mémoires. Offrant la plus grande diversité de talents et de préoccupations, qu'il s'agisse d'un orchestre symphonique ou d'un petit cercle d'écrivains d'avant-garde, ils ajoutent, à leur façon, à l'agrément et au bien-être de leur entourage immédiat.

8. Leur isolement, toutefois, nuit à ces sociétés. Les avantages et le plaisir que leur donnerait le contact avec l'extérieur leur manquent grandement. Souvent, les cercles régionaux intéressés au théâtre, à la musique ou à la peinture éprouvent la sensation de travailler dans la solitude : leur affiliation ou celle de leurs professionnels aux sociétés d'ordre national ne remédie que partiellement à cette lacune. Voilà un état de choses que tous les groupements ont déploré et que l'*Ontario Historical Society* a plus particulièrement souligné. Bien qu'elle s'entienne à l'histoire régionale, cette société souffre de se voir privée d'échanges intellectuels avec les associations qui se livrent ailleurs à des travaux analogues.

9. L'insuffisance de la population est un autre problème propre à la société locale. Même les grands centres ne comptent qu'un nombre restreint de personnes compétentes qui consacrent volontiers leur temps et leur argent à l'avancement des arts et des sciences pour le plaisir qu'elles en retirent. Dans les petites villes, le fardeau retombe le plus souvent sur quelques rares individus; il en résulte que les particuliers chez qui le sens de la responsabilité est très poussé peuvent se voir surchargés par leurs initiatives "bénévoles". Dans les villes que nous avons parcourues, nous avons remarqué un nombre considérable de personnes qui revenaient témoigner devant nous à maintes reprises, représentant chaque fois des organismes différents. Nous savons bien qu'il peut exister des travailleurs parfois trop zélés, mais nous avons eu l'impression qu'il s'agissait, dans l'ensemble, de gens qui n'avaient consenti à sacrifier la plus grande proportion de leurs loisirs que parce que les dirigeants requis pour le travail à accomplir étaient trop peu nombreux.

10. C'est pourquoi nous avons constaté avec intérêt, dans plusieurs centres, l'existence d'une association bénévole de caractère spécial: le "conseil" ou "comité" représentant divers organismes qui, tout en gardant leur autonomie et leur activité propre, s'unissent à quelque fin commune. Ainsi ces organismes s'épargnent du temps, du travail et de l'argent puisqu'ils s'évitent des efforts superflus et s'assurent une collaboration maxima. Sept groupements de ce genre, à l'oeuvre dans cinq provinces, nous ont présenté des mémoires⁽¹⁾. Certains sont les porte-parole de sociétés d'artisanat et d'art comme ceux de New-Westminster, de Vancouver et de Winnipeg, ou de l'ensemble des organismes de la collectivité, celui de Vancouver-Ouest par exemple. Les intéressés cherchent ainsi comme on l'a déjà signalé, à s'épargner des efforts inutiles ou encore à mettre un centre communal à la disposition d'entreprises très variées. Un exposé fort intéressant, portant sur un centre de ce genre, nous a été présenté à Calgary. Un comité prenait à son compte, dans cette ville, il y a déjà quelques années, une grande maison bien montée. Après avoir débuté avec un modeste capital de \$300 qui provenait de la vente de tableaux donnés par des artistes de l'endroit, le comité dispose maintenant d'un important budget annuel et compte vingt-quatre groupes affiliés qui représentent tous les arts et métiers. Cette fédération d'organismes s'est dite fière des résultats de l'effort concerté et de la bonne volonté dont les membres ont fait preuve, en sachant mettre l'avantage commun au-dessus des petites divergences d'opinion.

11. Ces sociétés bénévoles qui fonctionnent avec plus ou moins d'efficacité dans la sphère locale, doivent donc souvent ménager leurs maigres ressources par l'établissement de rouages de collaboration qui, aux yeux de ceux qui n'en comprennent pas le besoin, peuvent paraître un peu trop compliqués. Bien des groupements de savants et de professionnels, ainsi que de nombreuses sociétés constituées à des fins diverses qui relèvent plus ou moins du domaine éducatif, sont affiliés, d'habitude, à un organisme de caractère national⁽²⁾. Ce dernier, d'ailleurs, établit souvent son organisation sur le plan local et régional aussi bien que sur le plan national. Comme les sociétés locales existent afin d'éveiller l'intérêt du public et son sens de la responsabilité à l'égard d'une foule de questions d'importance locale et nationale, de favoriser l'échange d'idées sur des questions d'intérêt commun, et à l'occasion, de préconiser des mesures législatives par la mobilisation de l'opinion publique, elles se voient obligées de songer à une organisation de portée nationale, même si les relations avec celle-ci exigent une correspondance volumineuse et des frais de déplacement élevés. Le groupe local jouit souvent d'une grande autonomie et lance, de son propre chef, bien des entreprises. Mais les congrès nationaux et les tournées des membres de la direction contribuent périodiquement à replacer les problèmes dans une perspective nationale.

Il convient de souligner qu'à l'exception d'un petit nombre de sociétés savantes qui touchent une modeste subvention de l'État, l'activité de ces groupements s'exerce aux frais des sociétés et des particuliers directement intéressés. Ces organismes nationaux de nature bénévole se montrent décidés à poursuivre leur œuvre en dépit de l'isolement et de l'insuffisance des ressources; voilà, à notre avis, un autre indice encourageant de l'intérêt que les Canadiens portent non seulement aux affaires de leur entourage immédiat mais à celles de l'ensemble de la nation.

APPORT D'ORDRE GÉNÉRAL OU SPÉCIAL À LA VIE
CULTURELLE DU CANADA

12. Dans chacun des chapitres du Rapport, il est question, sous une forme ou sous une autre, de l'apport des sociétés bénévoles à la vie artistique, littéraire et scientifique du pays. Ici, nous voulons mentionner quelques-unes des diverses modalités que cet apport peut revêtir avant d'étudier, conformément à notre mandat, les relations qui existent entre les sociétés bénévoles et l'État ou ses organismes officiels.

13. Parmi les réalisations des sociétés bénévoles, celle qui saute tout d'abord aux yeux est l'effort qu'elles font pour résoudre ce problème de la passivité intellectuelle dont on nous a longuement entretenus. La tendance à consacrer une proportion croissante de ses loisirs à suivre un spectacle des yeux, à écouter sans réagir, ou à se promener à l'aventure en automobile, constitue, nous a-t-on affirmé, une menace grandissante à la culture et même au comportement raisonnable de l'être humain. Les sociétés bénévoles que nous avons entendues exigent, de par leur nature même, au moins une certaine participation de leurs membres. Un grand nombre de ces sociétés se reposent sans doute trop facilement sur la seule initiative de leur bureau; cependant, même au sein de ces groupes, on s'efforce, en général, de corriger l'inertie des moins actifs. Il n'est pas nécessaire de s'attarder ici à l'activité des peintres, des musiciens, des acteurs et autres artistes. Nous tenons cependant à citer en exemple la *Royal Astronomical Society of Canada* qui réunit sans doute d'abord des professionnels, mais qui réussit aussi à susciter une activité étonnante chez les amateurs de cette science aussi difficile qu'attrayante. On y encourage les membres, avons-nous appris, non seulement à acquérir des télescopes, mais encore à en fabriquer. L'un des groupes les plus nombreux, à Montréal, ne compte parmi ses dirigeants, aucun professionnel. De son côté, la Société d'Étude et de Conférences travaille dans le même esprit, mais en se limitant à la culture littéraire et artistique de ses membres. Chacune est tenue de présenter, tous les ans, une étude littéraire ou artistique sur un sujet de son choix. Quelques-unes de ces études constituent des essais remarquables.

14. L'appui qu'elles offrent en général et de diverses façons, directes ou indirectes, aux arts, aux lettres et aux sciences, constitue un autre apport des sociétés bénévoles. La radio et l'école jouent leur rôle dans la formation du goût et du sens critique, mais elles ne remplacent pas la formation réelle qu'offre un groupement local, non seulement aux artistes, mais encore à leur amis, invités pour les critiquer ou les applaudir. Aucun instrument d'information collective ne saurait non plus remplacer, pour l'éducation du goût, les festivals musicaux et dramatiques où les particuliers et les groupes « . . . rivalisent entre eux sur la voie qui conduit à la perfection »⁽³⁾. Ces festivals et autres groupements bénévoles contribuent, partout au Canada, à former l'auditoire, ainsi qu'à repérer et à initier les artistes. Ils font davantage : ils rétribuent les artistes. Nous avons été saisis par le grand nombre de groupements musicaux et dramatiques qui, non seulement, fournissent un emploi temporaire à nombre de leurs membres, mais contribuent également à leur spécialisation professionnelle au moyen de bourses. Des groupements d'artistes et de musiciens, bien qu'ils soient notoirement dépourvus d'argent, décernent des bourses à leurs membres; d'autres se donnent même comme but principal de recueillir de l'argent dans ce but. Les caisses bien garnies sont assez rares, mais les petits groupements bénévoles qui sur tous les points du pays interviennent en offrant une aide, allant de la bourse modeste aux sommes considérables grâce auxquelles les titulaires peuvent étudier à l'étranger, sont tellement nombreux qu'il serait difficile de mentionner des noms.

15. Nombre d'associations réservées aux jeunes gens, mais dirigées principalement par leurs aînés, nous ont aussi présenté leurs observations. L'activité de la *Young Men's Christian Association*, de la *Young Women's Christian Association*, des Guides, des Scouts et de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française est bien connue. Nous avons appris avec intérêt l'existence de plusieurs autres groupements qui visent à atteindre des fins plus strictement culturelles. Le premier *Sir Ernest MacMillan Fine Arts Club* fut fondé vers 1937 par un professeur d'une école secondaire de Vancouver qui, regrettant qu'on attachât trop d'importance à l'athlétisme chez les jeunes, voulut stimuler chez eux des préoccupations d'ordre culturel qui continueraient de s'accroître à mesure que diminuerait leur participation aux sports. Ces clubs comprennent des étudiants qui, sans être des artistes, sont des amateurs au sens propre du mot, cherchent surtout leur plaisir dans les arts, et reconnaissent qu'il leur incombe d'appuyer les artistes en herbe. Leurs professeurs ou des amis adultes se chargent, pour une bonne part, de la direction du travail. Le mouvement s'est répandu de la Colombie-Britannique à l'Alberta et à la Saskatchewan. Des sociétés semblables, telles que les Jeunesses musicales, ont été établies dans l'Est du Canada. Un autre organisme, les Amis de l'art, qui poursuit des buts analogues,

mais avec des méthodes quelque peu différentes, a été institué à Montréal en 1942. On trouve également, dans la métropole, l'Orchestre Symphonique des jeunes de Montréal, destiné à venir en aide au jeune musicien ainsi qu'à ses amis, en fournissant à l'artiste l'occasion d'exercer son art et en permettant aux amateurs d'entendre de la bonne musique à peu de frais.

16. Former une opinion publique éclairée et la guider dans des voies appropriées, voilà une autre importante fonction de la société bénévole. Il existe inévitablement certains groupements d'intérêt particulier qui ne cessent d'exercer des pressions sur la collectivité. Il est donc d'autant plus important de voir s'épanouir d'autres groupements qui se consacrent principalement aux fins intellectuelles et artistiques, et sur lesquels, pour cette raison même, on puisse compter à l'occasion lorsqu'il s'agit d'obtenir des vues désintéressées et réfléchies sur les questions publiques. Il y a, cela va de soi, des groupements spéciaux qui s'intéressent principalement à l'étude et à l'échange de vues sur ces questions. Parmi ceux-ci, plusieurs ont comparu devant nous, notamment l'Institut canadien des affaires internationales, le *National Council of Women*, la Fédération des mouvements de jeunesse du Québec, les cercles de fermières de la Province de Québec et, à l'échelle régionale, le *Public Affairs Institute de Vancouver* et le *Discussion Club d'Hamilton*.

17. Les principaux sujets de notre enquête ont suscité des commentaires éclairés de la part d'un certain nombre d'associations professionnelles importantes: le *Royal Architectural Institute of Canada*, l'Institut professionnel du service public du Canada, la *Canadian Home Economics Association* et la Corporation des agronomes de la Province de Québec. Les remarques que nous présentèrent ces deux dernières sociétés étaient fondées sur une connaissance approfondie de certains aspects particuliers de notre vie canadienne. La *Canadian Home Economics Association* nous a fourni une définition complète et fort judicieuse du problème de l'éducation populaire dans les foyers ruraux. La Corporation des agronomes de la Province de Québec, qui a comparu devant nous à titre d'organisme professionnel spécialisé dans les questions agricoles, a cependant interprété, dans une large perspective nationale, les problèmes de notre vie culturelle, qu'elle a traités de façon généreuse et avec une remarquable clarté de vue. De son côté le mémoire du *Canadian Jewish Congress* nous a impressionnés par son argumentation judicieuse et soignée. Nous sommes enfin particulièrement reconnaissants aux grandes confessions religieuses du Canada des mémoires qu'elles nous ont présentés. La manière élevée et compétente avec laquelle elles ont discuté des questions qui relèvent de notre mandat est une autre indication de ce sens de la responsabilité qu'elles savent mettre dans la formation de l'opinion publique.

18. Plusieurs sociétés bénévoles peuvent aussi faire de l'excellente besogne en éclairant la population sur certaines mesures d'ordre intellectuel ou éducatif prises par les gouvernements. « Il est très difficile au ministère de l'Instruction publique, nous déclare l'*Alberta Federation of Home and School Associations*, d'élever le niveau de l'éducation et de mettre de nouvelles méthodes à l'essai si la population n'est aucunement au courant de ses efforts. Elle proteste si l'on change les manuels, et ainsi de suite. Nous cherchons donc à renseigner le public »⁽⁴⁾. Le président de cet organisme étant en même temps fonctionnaire du ministère de l'Instruction publique, les renseignements et critiques peuvent être facilement échangés de part et d'autre. De son côté, la Société historique de Québec agit sur un plan entièrement différent. Elle s'efforce, au moyen de conférences radiophoniques et d'une rubrique dans un quotidien, d'intéresser la population au passé historique de la ville, en le lui faisant mieux connaître.

19. Toute société dont l'action s'étend au pays tout entier doit contribuer, par son travail, à l'union et à l'harmonie entre les éléments de la nation. Au Canada, cependant, cet apport est inévitablement limité dans le cas de plusieurs organismes bénévoles, parce que le pays se compose de deux groupements de langue différente dont chacun ne connaît qu'imparfaitement la langue de l'autre. Certaines sociétés ont été établies principalement en vue de favoriser le bilinguisme chez les éléments français et anglais de la population, et d'intensifier notre sens de l'unité. Tel est le cas de la Société des visites interprovinciales. Il nous semble que, dans les régions où l'élément de langue anglaise prédomine, le Comité de coordination des mouvements canadiens de Jeunesse, le Comité permanent de la survivance française et de la Société canadienne d'enseignement postsecondaire jouent ce même rôle. Nous avons été frappés du grand nombre de sociétés d'envergure nationale qui nous ont envoyé des députations composées de représentants de langue française et de langue anglaise. Il n'est resté pas moins que, bien que les organismes bénévoles soient en état de contribuer puissamment à l'unité nationale, ce n'est que rarement qu'elles parviennent à franchir la barrière qui sépare les deux groupes linguistiques, exception faite de certaines sociétés savantes.

20. Des sociétés représentant des groupements fiers de faire remonter leur origine à divers pays de l'Europe continentale, nous ont aussi soumis d'intéressants mémoires. L'œuvre qu'elles accomplissent pour enrichir notre patrimoine national en conservant bien vivante leur culture particulière nous paraît essentielle. On notera tout spécialement leur important apport à la musique et à la danse au Canada.

21. On rappelle constamment aux Canadiens les influences extérieures qui ont façonné leur mode d'existence. C'est avec un intérêt tout particulier que nous avons appris qu'à leur tour, des influences canadiennes

se manifestaient dans d'autres pays. Tout le monde sait que de nombreux organismes canadiens affiliés à des groupements internationaux fournissent un bon appoint à l'effort commun. Un fait peut-être moins connu, c'est que le mouvement des *Women's Institutes*, qui s'étend maintenant au monde entier, a pris naissance en Ontario. Le mouvement des Festivals musicaux a passé d'Angleterre aux provinces des Prairies et se répand de là au Middle-West américain où il arrive assez souvent qu'on choisisse, pour les festivals d'amateurs, des juges canadiens de compétence reconnue. La Société canadienne d'histoire naturelle et ses filiales se sont étendues du Canada aux États-Unis, puis à la France et enfin aux Antilles.

22. Il convient de faire mention d'un autre apport important de certains organismes d'initiative privée. On a malheureusement tendance à rejeter certaines mesures désintéressées prises par les sociétés commerciales, sous prétexte qu'il s'agit de « simple réclame ». Fort heureusement pour le Canada, plusieurs sociétés commerciales ne se contentent pas de « simple réclame », mais ont mis en œuvre, pour maintenir de bonnes relations publiques, des projets bien agencés et généreux de nature à favoriser les arts, les lettres et les sciences. Des maisons de commerce encouragent la peinture et le théâtre canadiens; des fabricants de textiles et de produits chimiques ont aidé plusieurs jeunes chanteurs canadiens; une banque publie en primeur des contes et nouvelles d'auteurs canadiens; un grand magasin de l'Ouest maintient un excellent petit musée et publie un journal historique de haute tenue. Une société commerciale a rendu possible la publication d'un important ouvrage d'histoire du Canada et plusieurs autres accordent des bourses d'études dont la valeur atteint, chaque année, un très fort montant. Nous sommes heureux de mentionner ces gestes remarquables de civisme éclairé.

LES ORGANISMES BÉNÉVOLES ET L'ÉTAT

23. Le problème des relations entre l'effort bénévole et l'activité gouvernementale constitue, à notre avis, le point de convergence de nos travaux d'enquête. En effet, il n'est nullement exagéré d'affirmer que l'exercice démocratique du gouvernement est facilité grâce au travail des organismes bénévoles qui, dans les questions d'intérêt national, complètent l'action de l'État et, souvent, jettent les bases d'entreprises que, par la suite, celui-ci prend à son compte. Plusieurs des plus importantes et des plus brillantes réalisations de la Grande-Bretagne, au cours du dernier siècle, ont été le résultat immédiat des travaux d'organismes bénévoles, depuis les explorations polaires jusqu'à la réforme des prisons, depuis les bibliothèques jusqu'à l'organisation systématique du sauvetage, depuis les musées d'art jusqu'à l'aéronautique. On peut en dire autant

de la France. Ici au Canada, nous avons fermement maintenu ce principe du service public bénévole. Dans l'examen de cette importante et difficile question des rapports entre le gouvernement et l'initiative privée, nous avons eu l'avantage de bénéficier de l'expérience de plusieurs organismes bénévoles. De façon générale, on semble convenir qu'il importe de s'en tenir à la formule de l'initiative et de la responsabilité personnelles, tout en profitant de l'économie d'efforts que peut apporter la collaboration de certains organismes administratifs de l'État moderne.

24. Quant aux moyens qui, dans la pratique, permettraient d'atteindre cette fin, nous avons entendu les avis les plus divergents. Un certain nombre de groupements ne tiennent guère à l'aide de l'État, ni, surtout, à la dose de surveillance qu'elle comporte nécessairement. « L'aide accordée... devrait être aussi indirecte que possible, dit-on. Le plus grave danger que peut présenter cette aide est un paternalisme exagéré et une intervention trop zélée, dans l'orientation »⁽⁵⁾. Telle est l'opinion d'un fonctionnaire qui avait obtenu l'autorisation d'employer des fonds d'État afin de réunir certains groupements dans la *Northern Ontario Art Association*. Un autre témoin de l'ouest du Canada, versé dans l'enseignement postscolaire, nous a fait savoir que l'aide de l'État était quelquefois surperflue, peu appropriée ou importune. Elle peut fort bien faire double emploi avec l'effort bénévole. Si elle est parfois utile pour subvenir à quelque besoin passager, il est dangereux qu'elle finisse, par suite du zèle de l'Administration, par décourager toute initiative. On nous a rappelé qu'outre les avantages qu'en retirent ceux qui y participent, une activité bénévole judicieuse est à la longue plus économique et plus efficace qu'une intervention directe de la part de l'État.

25. D'autre part, nous avons reçu un intéressant rapport d'une personne ayant acquis une longue expérience dans les sociétés bénévoles et dans un service de l'État. Elle nous signale le danger de considérer les initiatives des sociétés bénévoles et celles de l'État comme s'excluant. Elle s'est aussi élevée contre la supposition gratuite que toute initiative bénévole est méritoire et que l'intervention officielle est, sinon condamnable, du moins dangereuse.

« Les sociétés bénévoles ne sont pas toujours recommandables. Le but en est parfois très mesquin; elles servent souvent à l'avancement personnel; elles durent parfois longtemps après avoir cessé d'être utiles parce que leurs directeurs les maintiennent pour garder leur rang dans la collectivité, et elles ne savent pas toujours évoluer au même rythme que les besoins de leurs membres. C'est la coutume de désigner les fonctionnaires de l'Etat sous le nom de *bureaucrates*, mais il n'y a rien de plus bureaucratique qu'une société qui n'a pas changé de directeurs depuis dix ou vingt ans »⁽⁶⁾.

26. C'est en tenant compte de toutes ces remarques que nous avons examiné la masse de renseignements qui nous a été soumise au sujet des relations entre l'État et les sociétés bénévoles. Nous avons d'abord été frappés de la manière dont les gouvernements, fédéral et provinciaux, se sont intéressés aux travaux des sociétés bénévoles, à tel point qu'il est impossible de songer aux uns sans penser aux autres. Nous croyons discerner un rapport entre cette activité conjointe et les conditions géographiques et constitutionnelles particulières au Canada. Par exemple, cinq institutions bénévoles d'envergure nationale et de très haute portée éducative, le *National Farm Radio Forum*, le *Citizens' Forum*, le Choc des Idées, les Idées en Marche et les Conseils du Film, dépendent entièrement des services officiels de la radiodiffusion et du film. Ces réalisations bénévoles ont d'ailleurs pris naissance dans les services offerts au public par l'État et ses organismes, lesquels, par la suite, accomplissent leur travail par l'intermédiaire de ces institutions. Il ne s'agit pas ici d'aide donnée ou reçue, mais d'effort mutuel.

27. Il y a d'autres exemples d'une conjugaison d'efforts gouvernementaux et bénévoles sous l'influence de nos conditions géographiques et constitutionnelles. La *Canadian Association for Adult Education* et la Société canadienne d'enseignement postsecondaire ont une commission conjointe d'orientation par l'intermédiaire de laquelle elles confèrent régulièrement avec plus de cinquante organismes, y compris des sociétés d'envergure nationale, les ministères provinciaux de l'Instruction publique, les universités provinciales et des organismes fédéraux, tels que Radio-Canada, l'Office national du film et le ministère de l'Agriculture. Sous l'égide de l'UNESCO, le Conseil canadien pour la reconstruction a groupé les efforts d'une quarantaine d'organisations comprenant des sociétés bénévoles, l'Office national du film et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Le Conseil canadien du Bien-être social collabore avec de nombreux groupements bénévoles, avec les gouvernements provinciaux et les conseils municipaux ainsi qu'avec le gouvernement fédéral.

28. Nous avons noté qu'on ne saurait confiner exclusivement à une aide du trésor public le problème complexe des relations entre l'organisme d'État et la société bénévole. Le plus souvent, telle initiative s'impose que le gouvernement ne saurait réaliser seul et qui, pour diverses raisons, échappe, par ailleurs, à la compétence exclusive de la société bénévole. L'effort conjugué de l'un et de l'autre ne s'inspire pas seulement alors, ni même principalement, du besoin d'aide financière. Toutefois, un bon nombre de sociétés bénéficient de l'aide considérable que leur apportent directement ou indirectement les services et les représentants des gouvernements fédéral et provinciaux. Certains gouvernements provinciaux, notamment celui de la province de Québec, donnent un **encouragement direct** et très généreux aux arts et aux lettres.

Les gouvernements fédéraux cependant ne se sont jamais beaucoup intéressés à ces domaines. On constate que vingt-quatre groupements différents reçoivent actuellement \$791,540 du gouvernement fédéral, y compris \$356,876 pour les foires et expositions et \$115,200 pour les instituts et associations militaires. Cinq seulement des organismes subventionnés sont véritablement des associations d'ordre culturel et ils reçoivent au total \$21,000. Si l'intérêt que le Canada porte, sur le plan national, à l'activité bénévole dans le domaine des arts, des lettres et des sciences, se calculait à proportion des subventions financières qu'il lui accorde, à peine pourrait-on l'appeler une nation civilisée.

29. Présentement, il y a tendance à demander à l'État d'entreprendre davantage en coopération avec les sociétés bénévoles. La plupart des groupements qui ont étudié le problème ont parlé de la manière dont la Grande-Bretagne a protégé et favorisé les arts durant la dernière guerre. L'organisme aujourd'hui connu sous le nom de Conseil des arts de Grande-Bretagne a été fondée en 1940 grâce à une aide initiale d'origine privée. Il a été définitivement établi en qualité de Conseil des arts en vertu d'une charte royale en 1946. C'est le gouvernement qui en nomme les membres et en assume maintenant seul les frais. Il vise

« à l'avancement de la connaissance, du goût et de la pratique des beaux-arts . . . et plus particulièrement à les rendre plus accessibles au public . . . à améliorer les normes d'exécution, à conseiller les ministères, les autorités régionales et autres organismes, ainsi qu'à collaborer avec eux dans tous les problèmes qui relèvent du domaine artistique »⁽⁷⁾.

Depuis 1940, alors que son budget s'élevait à 50,000 livres, le Conseil des arts a graduellement étendu la portée de son activité. En 1948-1949, sa subvention s'établissait à 575,000 livres.

30. L'essai tenté en Grande-Bretagne paraît avoir éveillé beaucoup d'intérêt parmi les groupements bénévoles du Canada. La plupart des gens semblent convenir que, même si plusieurs des groupes régionaux n'ont pas besoin d'une aide directe de l'État ni ne la réclament, ou même dans certains cas, étant donné leurs fins, ne peuvent l'accepter, bien d'autres sociétés intéressées aux arts et aux lettres ont besoin d'appui pour accroître leur utilité. Les orchestres symphoniques ainsi que les troupes d'opéra, de ballet et de théâtre ne peuvent poursuivre leur activité, très coûteuse, sans aide de l'extérieur; au Canada, à l'heure actuelle, ils ne peuvent pratiquement pas l'obtenir d'une autre source que du gouvernement.

31. Nous avons déjà signalé que cinq sociétés savantes ou culturelles touchent en ce moment des subventions fédérales qui s'élèvent dans l'ensemble à \$21,000. Ce sont : la *Royal Astronomical Society of Canada*,

la *Royal Canadian Academy of the Arts*, la *Canadian Writers' Foundation*, la *United Nations Association in Canada* et la Société Royale du Canada. Nous avons remarqué, d'autre part, que des organismes bénévoles travaillant dans d'autres secteurs reçoivent, du trésor fédéral, des subventions sensiblement plus généreuses; par exemple, la *Canadian Olympic Association* touche \$17,500 et le Conseil général des Scouts Canadiens, \$15,000. De son côté, ainsi que nous l'avons déjà dit, le ministère de la Défense Nationale verse pour sa part une subvention de \$115,200 aux "associations et instituts militaires". Dans tous les exposés de faits qui nous ont été présentés sur la question, nous ne pouvons trouver d'explication suffisante à ces écarts entre des subventions destinées à des fins pour le moins aussi méritantes les unes que les autres. Nous estimons qu'une subvention globale de \$21,000 de source fédérale est loin de refléter l'intérêt que le public en général porte aux arts et aux lettres.

32. La plupart des sociétés bénévoles sont d'avis, croyons-nous, que la meilleure façon d'encourager l'effort bénévole n'est pas seulement d'étendre le présent régime rigide et insuffisant de subventions annuelles; il faut aussi tenir compte de certains besoins spéciaux et des entreprises nouvelles. Les diverses propositions qu'on nous a présentées en faveur de l'institution au Canada d'un conseil des arts, si différentes soient-elles quant aux détails, ont toutes le souci de préconiser un régime d'assistance de l'État, à la fois plus généreux et plus souple que par le passé. Deux provinces, l'Alberta et la Saskatchewan, ont mis en œuvre, chez elles, des projets qui s'apparentent à la formule du Conseil des arts. Ces institutions sont encore au stade expérimental, mais semble prometteuses. Nous sommes d'avis que la population souhaite que l'État collabore beaucoup plus, à l'avenir, avec les groupements bénévoles qui s'intéressent aux arts, aux lettres et aux sciences. On semble désirer d'une façon générale que toute aide ainsi accordée soit administrée par un organisme semblable au Conseil des arts de Grande-Bretagne, plutôt que par un service du gouvernement.

CHAPITRE VII

LES MUSÉES D'ART

LA GALERIE NATIONALE

PARMI toutes les institutions fédérales dont il est question dans cette section, la Galerie nationale est peut-être celle qui exerce l'attrait le plus général; c'est sûrement celle dont le rayonnement est le plus étendu. Environ soixante-dix mémoires ont traité de l'œuvre accomplie par la Galerie et bon nombre d'entre eux en ont fait une analyse assez poussée. La Galerie y est l'objet de maints éloges et de critiques d'ordre pratique que nous rappellerons plus loin. Nous avons été particulièrement frappés par le caractère très varié des divers groupements qui se sont présentés devant nous pour discourir sur les services qu'offre la Galerie et sur les problèmes qu'elle a à résoudre.

2. Logée depuis soixante-dix ans dans des locaux provisoires, la Galerie a été fondée en 1880 par le marquis de Lorne, qui fit lui-même le choix des tableaux. Ceux-ci furent confiés à la garde du ministère des Travaux publics. En 1907, un Conseil consultatif des beaux-arts était nommé, d'abord pour gérer les subventions accordées à la Galerie nationale et, en second lieu, pour conseiller le ministre des Travaux publics en ce qui avait trait aux achats d'œuvres d'art et à toute dépense d'ordre artistique — y compris l'édification de monuments à Ottawa ou ailleurs. En 1910, les peintures étaient transportées dans l'aile orientale du Musée Victoria, où elles se trouvent encore aujourd'hui. La Galerie a été constituée en corporation en 1931, par le moyen d'une loi qui la plaçait sous l'autorité d'un Conseil d'administrateurs. Ce Conseil a pour mission, en plus d'administrer la Galerie nationale, de lui donner l'essor voulu, ainsi que de cultiver, parmi les Canadiens, le goût des beaux-arts.

3. Les diverses fonctions de la Galerie nous ont été exposées en détail dans le mémoire soumis par cette institution elle-même. La Galerie, y lit-on, ne doit pas être appelée à exercer une sorte de tutelle sur d'autres institutions; son rôle consiste plutôt à offrir des conseils concernant l'activité artistique au Canada, ainsi qu'à stimuler et coordonner cette

activité qui, de l'avis de la Galerie elle-même, est d'autant plus fructueuse qu'elle naît de l'initiative locale. Les relations entre la Galerie nationale et les sociétés pour l'encouragement des arts au Canada, ont toujours été, nous a-t-on dit, particulièrement cordiales et inspirées par le meilleur esprit de collaboration.

4. Comme l'indique son mémoire, la Galerie a pour principale fonction d'accroître les collections nationales et de veiller à leur entretien. Sa collection d'œuvres canadiennes est la plus complète qui soit, et ses collections d'œuvres européennes, bien qu'incomplètement représentatives, sont considérées comme importantes par des gens qui font autorité en la matière, tant au Canada que dans les autres pays. On lui demande de temps à autre de prêter telle ou telle toile afin de l'exposer à l'étranger. Chacune de ces demandes est sérieusement étudiée, en tenant compte de l'importance de l'événement, du prestige et des conditions matérielles de l'institution qui recevra le tableau, et aussi des conditions de transport. De tels prêts mettent en évidence, à l'extérieur, la valeur des collections de la Galerie nationale, font mieux connaître ses trésors et permettent aux spécialistes de les étudier. Des musées des États-Unis et de Grande-Bretagne ont emprunté à la Galerie nationale certaines toiles de sa collection européenne. En 1949, par exemple, on demandait à la Galerie d'expédier un Botticelli à Florence en vue d'une exposition spéciale.

5. La Galerie remplit un deuxième rôle important, qui consiste à prendre les dispositions nécessaires en vue de l'exposition, dans les divers musées du pays, d'œuvres reçues de l'étranger ou tirées de ses propres collections. Au cours du dernier quart de siècle, on a exposé au Canada des tableaux d'une vingtaine de pays, notamment de Grande-Bretagne, de France, des États-Unis, d'Australie, d'Allemagne, de Pologne et de Suède. En outre, la Galerie accorde son patronage à des expositions de peintures canadiennes dont le nombre est passé de 31 en 1928-1929 à 200 en 1947-1948. Ces expositions sont parfois organisées par les sociétés d'artistes établies en vertu de chartes, comme la *Royal Academy of the Arts*, le *Canadian Group of Painters*, ou la *Canadian Society of Painters in Water Colour*. La Galerie a organisé de temps à autre des rétrospectives d'artistes canadiens, notamment de Morrice, d'Emily Carr et de Pegi Nicol.

6. Toutefois, outre celui des frais, deux facteurs importants militent contre la multiplication des prêts de tableaux aux fins d'exposition. Il y a d'abord la pénurie, dans les autres villes canadiennes, d'immeubles réfractaires au feu où exposer ces œuvres, et la rareté, dans les galeries locales, de personnel expérimenté qui puisse s'occuper convenablement du déemballage, de l'exposition et du remballage des tableaux. Au Canada, six galeries locales tout au plus satisfont absolument à ces exigences.

7. La Galerie a une autre fonction importante à remplir, celle de collaborer à l'éducation du public. En 1922, le directeur actuel, au cours d'un voyage dans l'Ouest canadien, s'est rendu compte de la nécessité de publier des reproductions de tableaux canadiens. Un an ou deux plus tard était lancée une série de reproductions, grand format et format carte postale. Ces reproductions, qu'on distribua aux écoles, s'accompagnaient de feuillets explicatifs préparés par un spécialiste de l'enseignement des beaux-arts. Ce programme d'éducation a pris de l'ampleur à l'avènement de la radio, qui a permis de diffuser, au réseau national, des émissions émanant de la Galerie même. La Galerie nationale a aussi participé activement à la production de films inspirés par les œuvres de peintres canadiens. Elle a invité des conférenciers étrangers à venir au Canada. Les fonctionnaires de la Galerie nationale estiment que la réalisation, aux frais de l'État, d'émissions radiophoniques et de films relatifs aux beaux-arts est une des fonctions légitimes et essentielles de la Galerie. Celle-ci a commencé, au cours de la guerre, à produire de grandes sérigraphies. Elle a exposé ces reproductions dans toutes les régions du pays et dans plusieurs villes étrangères. C'est avec intérêt que nous avons entendu quelqu'un, en Colombie-Britannique, exprimer le vœu d'en voir installées dans les bureaux de poste ruraux afin de répandre parmi les habitants de toutes les parties du pays la connaissance des peintres canadiens.

8. La Galerie nationale s'occupe aussi d'expédier des collections de peintures canadiennes pour exposition à l'étranger. Ce genre d'activité remonte à 1924, alors que la Galerie se vit confier la section canadienne des beaux-arts, à l'Exposition de l'Empire britannique tenue à Londres. Cette manifestation suscita beaucoup d'intérêt envers l'art canadien et elle a été suivie d'une série d'expositions d'œuvres canadiennes en diverses parties du monde, toujours organisées par les soins de la Galerie. Mentionnons la première exposition de peintures canadiennes tenue sur le continent européen, à Paris en 1927; ce fut ensuite le tour de l'Argentine, de l'Afrique du Sud, de l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Cette série se termina, avant la dernière guerre, par l'exposition dite *un Siècle de peinture canadienne* à la *Tate Gallery* de Londres, en 1938. Depuis la guerre, d'autres expositions importantes ont eu lieu à l'étranger, notamment celle, fort appréciée et très représentative, tenue récemment à Washington.

9. La Galerie nationale déclare qu'il lui sera très difficile de maintenir des services qu'elle considère déjà trop restreints, si l'on ne satisfait à certains de ses besoins immédiats. Elle réclame tout d'abord un redressement de la situation anormale que lui impose son rattachement au ministère des Travaux publics; elle voudrait constituer un service distinct relevant d'un conseil d'administration et jouissant d'un statut semblable à celui des Archives nationales. Elle voudrait aussi que les

fonctions de l'ancien Conseil consultatif des arts fussent, dans l'ensemble, rétablies et confiées à son conseil d'administration. On croit important qu'une autorité compétente soit chargée de conseiller le Gouvernement sur toute question qui, dans le domaine des beaux-arts, engage directement l'intérêt public.

10. Deuxième besoin pressant, toujours d'après le même mémoire : un nouvel immeuble. L'immeuble actuel est mal situé, piètrement aménagé et pauvrement éclairé; le personnel n'y dispose pas de moyens d'action convenables; il y a encombrement et les cloisons provisoires, de même que les matériaux facilement inflammables utilisés dans l'atelier du sous-sol, constituent un danger grave d'incendie. La très vaste collection de tableaux historiques des première et seconde guerres mondiales reste, pour la plus grande part, en entrepôt. La nouvelle Galerie devrait disposer d'un espace suffisant pour l'exposition de tableaux, de gravures, de dessins, de sculptures et d'œuvres prêtées; elle devrait avoir une section de documentation, une bibliothèque et une salle de lecture, des bureaux satisfaisants et un appareil de climatisation. Un atelier de photographie et un laboratoire pour l'examen et la réparation des œuvres d'art sont également nécessaires. Le laboratoire actuel, tout à fait insuffisant, est pourtant à la disposition de toutes les galeries publiques du Canada.

11. Il importe aussi d'accroître considérablement et sans retard le personnel, car, étant données la somme et la variété des tâches actuelles, le directeur et ses trois adjoints spécialisés ne peuvent aucunement suffire à la besogne. Les chiffres ci-dessous⁽¹⁾ permettent de comparer le personnel actuel de la Galerie nationale avec celui de certaines galeries américaines qui, bien que dotées peut-être de plus vastes collections, n'ont évidemment pas les mêmes responsabilités nationales :

Personnel spécialisé

Philadelphia Museum of Art	—	46
Cleveland Museum of Art	—	45
Museum of Fine Arts, Boston	—	43
Worcester Art Museum	—	33
Art Institute of Chicago	—	32
Toledo Museum of Art	—	26
Galerie nationale du Canada	—	4

Le personnel de la Galerie nationale, nous a-t-on affirmé, devrait être au moins doublé immédiatement.

12. On signale, de plus, un pressant besoin de crédits plus considérables qui permettraient d'augmenter le personnel et les achats d'œuvres d'art. Une autre comparaison avec les galeries américaines montre combien sont modestes les sommes dépensées par la Galerie nationale du Canada: ⁽²⁾

	<i>Caisse d'achats</i>	<i>Dépenses totales</i>
Boston Museum of Fine Arts	\$ 317,498	\$ 955,963
Toledo Museum of Art	328,447	656,894
Cleveland Museum of Art	157,305	493,754
Philadelphia Museum of Art	Non publié	798,094
Galerie nationale du Canada		
(moyenne de 10 années)	32,000	90,000
(crédits pour 1950-51)	75,000	260,770 ⁽³⁾

Au cours des dix années antérieures à 1950, la Galerie nationale a coûté, annuellement, moins de 1c. par habitant. Les chiffres correspondants, au Royaume-Uni et aux États-Unis, seraient au moins trois ou quatre fois plus élevés.

13. On nous a communiqué une foule de renseignements intéressants au sujet de la section du dessin industriel de la Galerie nationale, entreprise récente mais qui a déjà reçu beaucoup d'appui et d'encouragement. Dans plusieurs pays occidentaux, des organismes gouvernementaux, des industriels et d'autres personnes intéressées ont aussi cherché, par des efforts sérieux et concertés, à améliorer le dessin industriel. On nous a exposé l'expérience bien connue de la Suède en ce domaine, ainsi que les réalisations plus récentes de l'Angleterre et des États-Unis.

14. Au Canada, les dessinateurs industriels sont peu nombreux et ce n'est que depuis la dernière guerre qu'on y a reconnu officiellement l'importance du dessin industriel. En 1946, le ministère de la Reconstruction et le Conseil national de recherches ont collaboré avec la Galerie nationale et l'Office national du film à l'organisation d'une exposition de nature à éveiller l'intérêt à cet égard. Une fois mise au point, la collection a d'abord été exposée au congrès de l'Association des manufacturiers canadiens et, plus tard, dans toutes les régions du pays.

15. Par suite de l'intérêt manifesté par les industriels et d'autres personnes, on créait en 1947, sous l'égide de la Galerie nationale, une section de caractère modeste qui avait pour fonctions d'étudier les problèmes que pose le dessin industriel, d'établir la liste de tous les travaux nettements canadiens et de répondre aux nombreuses demandes de renseignements. L'année suivante, les difficultés que suscitait la situation du change

américain, provoquèrent une augmentation dans la demande des pièces et des produits fabriqués et dessinés au Canada. En partie pour répondre à ce besoin, on constitua une Commission consultative composée d'une trentaine d'industriels, de dessinateurs et de représentants d'universités qui, depuis, tient plusieurs réunions chaque année en vue de donner des avis à la Section du dessin industriel, de coordonner les efforts tendant à l'amélioration de ce dessin au Canada, d'éveiller l'intérêt du public par le moyen d'expositions et d'assurer aux dessinateurs, grâce à l'octroi de bourses, la formation dont ils ont besoin.

16. À l'heure actuelle, il faut à la Section du dessin industriel des locaux plus vastes pour ses travaux et ses expositions. Des dispositions sont en cours, paraît-il, afin de faire droit à cette demande. On nous a rappelé plus d'une fois l'importance d'un bon dessin industriel considéré comme moyen de rehausser le niveau du goût dans le public. Aux États-Unis, comme chez nous, les musées d'art ont pris leur part de responsabilité dans cette forme d'éducation générale.

17. Jusqu'ici, nous avons exposé l'activité de la Galerie nationale en termes généraux parce que, comme l'indiquent les pages qui précèdent, une bonne partie de son travail le plus important s'accomplit en dehors de son siège, loin d'Ottawa. Nous avons déjà noté que cette institution nationale avait pour fonction, dès son origine, de stimuler l'intérêt de la population à l'endroit des beaux-arts. Elle doit donc agir, non seulement à Ottawa mais dans tout le pays. Pour avoir une vue d'ensemble de son travail, il faut laisser la capitale et jeter maintenant un coup d'oeil sur les galeries régionales des provinces.

LES GALERIES RÉGIONALES

18. Au Canada, les galeries régionales, bien qu'exposées à des problèmes ardues et parfois déconcertants, présentent dans l'ensemble un tableau réconfortant. Tout comme la Galerie nationale est l'institution fédérale à laquelle les sociétés bénévoles s'intéressent le plus, de même la galerie régionale reçoit en maints endroits l'appui le plus chaleureux. Il y a plusieurs motifs à cet intérêt particulier. La peinture est l'un des arts dans lesquels les Canadiens se sont acquis une certaine réputation même à l'étranger. Dans ce pays même, d'autre part, la peinture d'amateur inspire un enthousiasme croissant et généralisé. En outre, les galeries régionales ont eu la bonne fortune, aussi bien de maintenir des relations avec l'Institution nationale que d'en recevoir des services, comme aussi de collaborer entre elles. La lecture des mémoires et du compte rendu des témoignages révèle de la part des galeries régionales non pas une suffisance satisfaite, mais un sens critique et réfléchi de leurs propres réalisations et de l'appui que la Galerie nationale peut leur donner.

19. Nous avons entendu les exposés de neuf galeries en tout, notamment de toutes les galeries de « Catégorie A » sauf une seule, c'est-à-dire

celles qui possèdent des bâtiments suffisamment réfractaires au feu et que la Galerie nationale juge appropriées et sûres pour les expositions de grande valeur. Nous avons reçu également le témoignage de neuf autres centres réguliers d'expositions, ainsi que de neuf groupes de peintres qui tiennent des expositions lorsque l'occasion s'en présente. Nous avons de la sorte appris à connaître les projets et les difficultés d'institutions très diverses, allant du grand musée métropolitain jusqu'au groupe local qui tient son exposition annuelle d'amateurs dans le sous-sol du poste de pompiers.

20. Il n'est guère besoin, toutefois, de mentionner qu'il n'existe au Canada aucune galerie comparable aux institutions riches et bien installées des États-Unis et d'outre-mer. Toutes les galeries du Canada se jugent pauvres. Mais, même avec leurs ressources limitées, elles s'efforcent de s'acquitter de toutes les fonctions habituelles de ces institutions et de tirer tout le parti possible de ce qu'elles possèdent. Elles enrichissent leurs collections avec soin et économie. Les galeries pauvres, nous a-t-on dit, ne peuvent acheter sur le marché fashionable; mais elles doivent chercher à se procurer des œuvres de valeur quand ces œuvres sont encore à bon marché. On s'intéresse beaucoup aux méthodes de disposition et d'étalage, conçues de façon à répondre aux exigences et du public et des étudiants. L'*Art Gallery* de Toronto se prononce en faveur de petites expositions permanentes, souples et spécialement aménagées pour satisfaire aux besoins des étudiants.

21. On accorde beaucoup d'attention aux expositions ambulantes qui, il va sans dire, ont un intérêt tout particulier pour les petites galeries. Toutes celles qui nous ont présenté leurs vues reçoivent des expositions de diverses sources par l'intermédiaire de la Galerie nationale ou directement, soit de l'étranger, soit de différentes parties du Canada. Toutes les galeries, quelle qu'en soit l'importance, peuvent évidemment accueillir les expositions d'intérêt local, de peintres professionnels ou amateurs, surtout de ces derniers. Les grandes galeries, bien qu'elles ne comptent souvent que sur un appui d'ordre local, consacrent beaucoup de temps et d'énergie à l'organisation de séries régulières d'expositions dans les galeries moins importantes de leurs régions. L'*Art Gallery* de Toronto offre chaque année à diverses institutions un certain nombre d'expositions ambulantes, composées surtout de panneaux photographiques ou de reproductions, et même de quelques œuvres originales. Depuis sept ans, l'*Art Museum* de London maintient un circuit régulier dans neuf villes de l'ouest de l'Ontario; parfois, des conférenciers accompagnent les expositions. Ce musée a dû refuser à d'autres villes l'admission à ce circuit; mais certaines expositions sont sorties de la course régulière, se rendant même jusque dans l'île du Prince-Édouard. La galerie de London aimerait à étendre ce service, auquel on doit maintenant une centaine de manifestations par année, si ses ressources le lui permettaient.

22. Les musées d'une région donnée peuvent également établir des circuits en coopération. Dans l'Ouest, trois galeries de « Catégorie A » se joignent à onze petites galeries pour former le *Western Canada Art Circuit*, créé en 1944 afin de faciliter l'échange et la circulation d'expositions parmi ses membres. Elles décident des expositions et dressent l'itinéraire au cours d'une conférence annuelle. Récemment, elles ont résolu d'exiger un versement nominal de chaque centre pour toute exposition, mais la plus grande partie du travail est accomplie avec difficulté par des gens dévoués et durant les « loisirs » du directeur, qui cumule cette fonction avec la direction de l'*Art Centre* de Calgary. Ces services stimulent et alimentent les petits centres isolés. N'était le *Western Art Circuit*, nous a-t-on dit, il n'existerait pas plus de quatre ou cinq galeries dans l'Ouest canadien.

23. Les galeries régionales et la Galerie nationale ont leurs contacts les plus familiers et leur collaboration la plus fructueuse à l'occasion de l'organisation des expositions ambulantes. Bien que les galeries régionales ne soient pas dans la dépendance absolue de la Galerie nationale pour leurs expositions, elles font usage de ses ressources dans une mesure considérable. D'autre part, sans les locaux des galeries régionales et sans les services de leur personnel, la Galerie nationale se verrait dans l'impossibilité de mettre des expositions ambulantes à la disposition du peuple canadien, ce qui est, nous l'avons vu, une de ses principales fonctions. Partout, au Canada, nous avons constaté qu'on apprécie hautement les expositions de la Galerie nationale. Ces expressions de gratitude s'accompagnaient souvent de suggestions utiles et d'ordre pratique.

24. À propos des expositions ambulantes, une quarantaine de groupes de toutes les parties du Canada nous ont exposé leurs difficultés et leurs besoins. On doit se rappeler que si les expositions sont importantes pour toutes les galeries, elles sont essentielles pour les moins considérables d'entre elles, C'est en effet grâce aux expositions que ces petites galeries éveillent l'intérêt du public et en obtiennent de l'appui. Plusieurs représentations nous ont été faites à l'effet que la Galerie nationale devrait faire circuler un plus grand nombre de collections et des collections de meilleure qualité. Entre autres choses, on nous a signalé que la peinture canadienne devrait être mieux représentée. Les galeries régionales nous ont aussi décrit les difficultés auxquelles elles ont à faire face. Par suite de l'insuffisance non seulement de locaux mais aussi de moyens de déemballage et de remballage, et même de personnel expérimenté, certaines expositions locales ne s'organisent dans ces galeries qu'au prix de grands sacrifices de temps et d'énergie de la part de personnes fort occupées par ailleurs.

25. Les fonctionnaires de la Galerie nationale nous ont semblé parfaitement au courant de ces difficultés. La Galerie partage entièrement l'opinion des institutions régionales qui ont prétendu qu'elle existait

pour servir la nation tout entière et non pas seulement la capitale. Comme nous l'avons déjà dit, la Galerie a poursuivi pendant plusieurs années, une pratique généreuse, peut-être même un peu téméraire, en matière d'expositions ambulantes, et elle n'a cessé de considérer cette pratique comme l'une de ses plus importantes fonctions. Une proportion considérable de ses dépenses, mis à part les achats d'œuvres d'art, est appliquée aux services qu'elle fournit aux différentes parties du pays.

26. La Galerie ayant la charge des peintures qui appartiennent à la nation, elle doit s'assurer, comme on nous l'a fait remarquer, que celles-ci ne sont pas exposées à des risques inadmissibles, soit au cours de manipulations négligentes soit à cause des dangers qui menacent les lieux où elles sont montrées. On l'a indiqué plus haut, la Galerie manque d'espace et de personnel : ce qui a grandement nui à son développement. Les représentants des institutions régionales ont attiré notre attention sur la nécessité d'établir des contacts personnels entre eux et les fonctionnaires de la Galerie nationale. La nomination de directeurs régionaux servirait bien de telles fins. L'augmentation du personnel de la Galerie favoriserait aussi des relations plus étroites entre la Galerie et les musées régionaux au plus grand profit de la tâche commune à laquelle ces institutions coopèrent.

27. Les organisations qui ont comparu devant nous pour traiter ces sujets tiendraient sans doute à ce que nous rappelions que leurs critiques ne s'inspiraient pas d'un manque d'appréciation à l'égard des expositions reçues. La citation qui suit, et que nous tirons du mémoire de la *Royal Canadian Academy of the Arts*, rallierait l'assentiment général, nous semble-t-il :

« L'Académie tient à féliciter les administrateurs de la Galerie nationale, le directeur et ses adjoints, de leur administration habile et énergique. On sait fort bien qu'ils remplissent leur mission dans des circonstances très gênantes, ne disposant ni de locaux à eux ni de moyens suffisants d'aucune sorte. Avec une allocation de subsistance des plus réduite, ils s'efforcent de satisfaire aux exigences culturelles toujours croissantes d'un Etat moderne. Bien que le Canada occupe maintenant le troisième rang parmi les nations commerçantes, sa Galerie nationale fonctionne encore avec un budget qui conviendrait plutôt à un Etat moins avancé, et d'une façon qui ne correspond aucunement à ses responsabilités d'ordre national »⁽⁴⁾.

28. Les galeries régionales se livrent à une autre activité qu'elles estiment importante et pour laquelle elles recevraient bien volontiers l'aide et la collaboration de la Galerie nationale, et c'est l'enseignement régulier en matière d'art qu'elles dispensent aux enfants et à d'autres personnes de tout âge, c'est aussi le stimulant qu'elles procurent à l'effort amateur sous toutes ses formes. Règle générale, le musée a pour tâche,

non pas tant de susciter l'intérêt, que de répondre à des besoins pressants. Nous avons appris avec gratitude que la *Carnegie Corporation* de New-York a versé à des galeries de Montréal, Toronto, Winnipeg, et Vancouver, et à la Galerie nationale du Canada, des subventions généreuses pour leur permettre de réaliser des programmes éducatifs dans leurs locaux. Ces fonds sont maintenant épuisés mais, autant que possible, le travail se poursuit grâce à des appuis d'origine locale. Le *Museum of Fine Arts* de Montréal, en particulier, maintient une École régulière de peinture et de dessin, qui offre un cours de trois ans et rend de multiples services à près de 500 étudiants. C'est là, évidemment, une entreprise spéciale, mais qui est un bel exemple de la responsabilité que les musées, en général, croient devoir assumer quant à l'éducation du public. Un enseignement moins systématique est aussi offert au public sous les formes les plus variées: on prête des tableaux, on fournit des expositions à des écoles et à d'autres institutions, on donne des conférences dans les musées eux-mêmes, on loue des pièces, etc.

29. Diverses idées nous ont été exposées sur la façon dont la Galerie nationale pourrait contribuer à ce travail éducatif. En général, on a exprimé l'avis que les expositions devraient être accompagnées de conférenciers expérimentés. Dix groupes de diverses parties du pays ont demandé des conférenciers qui disposeraient de tableaux ou simplement de diapositives en couleurs⁽⁶⁾. À défaut de quoi, ils réclamaient des publications appropriées. Un certain nombre d'organisations ont mentionné avec enthousiasme l'excellente revue *Canadian Art*, lancée par la Galerie en 1942⁽⁷⁾. Parmi les autres services éducatifs qui ont été proposés, mentionnons des reproductions de tableaux plus nombreuses et de meilleure qualité, une revue artistique de genre plus populaire, une meilleure publicité autour des bibliothèques d'art disponibles, un catalogue général de toutes les collections publiques et privées du Canada auxquelles il est possible d'emprunter, une photothèque et une cinémathèque représentant toutes les richesses de la Galerie et dont on tirerait des copies, un mode de prêts de diapositives en couleur accompagnées de textes descriptifs pour les écoles, une série d'émissions radiophoniques de haute qualité. Le mémoire de l'*Art Gallery* de Toronto expose en détail les fonctions d'un musée en ce qui concerne les tournées de conférences, les cours d'éducation populaire, les émissions radiophoniques et autres moyens de cultiver le public.

30. On a examiné minutieusement un problème qui se pose dans tout le pays, et qui consiste à trouver et garder un personnel expérimenté. Cette question touche de près au travail quotidien de la galerie locale et à ses relations avec la Galerie nationale. On nous a exposé plusieurs idées intéressantes sur la façon dont il y aurait lieu d'utiliser plus efficacement les ressources de la Galerie nationale, avec la collaboration

d'autres grands musées d'art, en vue de la formation de conservateurs. On a aussi examiné la possibilité de bourses en vue d'études à l'étranger. Le besoin urgent, dans les petits centres, de personnes possédant un minimum de formation, nous a été signalé à maintes reprises, et l'on a exprimé l'avis que la Galerie nationale pourrait offrir des cours abrégés à l'usage immédiat d'instructeurs bénévoles, dont certains pourraient par la suite devenir professionnels. Enfin, on a proposé que la Galerie nationale organise un congrès annuel d'une semaine ou deux, à l'intention des directeurs et conservateurs de musées, en vue d'un échange de connaissances et de points de vue.

31. Une autre question importante a retenu l'attention de plusieurs associations: les rapports entre la Galerie et les artistes contemporains⁽⁸⁾. On a signalé que les artistes canadiens doivent compter davantage sur les galeries publiques et moins sur les galeries privées que leurs collègues des États-Unis. L'augmentation des achats d'œuvres contemporaines par la Galerie nationale offrirait une solution. On a également proposé des expositions annuelles de ces œuvres, organisées par l'État et dotées de prix en espèces, ainsi que l'exposition subséquente des œuvres primées, d'abord à la Galerie et ensuite dans tout le pays. La *Federation of Canadian Artists* aimerait que l'on fonde, à la Galerie nationale, une commission chargée de favoriser la vente de peintures canadiennes. Deux organisations ont proposé l'adoption d'un tarif de location des tableaux. Enfin, tenant pour acquis que le Conseil d'administration de la Galerie nationale reprendrait les anciennes fonctions du Conseil consultatif des beaux-arts, deux groupes d'artistes dont l'activité s'étend à tout le pays ont proposé que soit consacré à des sculptures ou à des fresques un p. 100 du coût de construction de tous les édifices fédéraux, projet dont la surveillance serait confiée, avons-nous compris, à la Galerie nationale.

32. Il faut mentionner ici une dernière question qu'ont examinée plusieurs groupes régionaux s'intéressant aux beaux-arts, et qui provoquerait, dans la politique qui régit la Galerie, un changement important au sujet duquel il y a désaccord marqué. Certains groupes expriment l'avis que, pour donner à la Galerie un caractère vraiment national, il faudrait la décentraliser. Huit groupements ou particuliers prônent l'établissement par tout le pays de succursales ou de galeries affiliées, au moins une par province, de l'avis de certains⁽⁹⁾. On n'explique pas toujours avec clarté quelles devraient être exactement les relations entre ces succursales et l'organisme central. Un groupe semble tenir pour acquis que les succursales devraient appartenir au gouvernement fédéral. Un autre propose que le gouvernement fédéral fournisse un adjoint au conservateur local. La plupart paraissent songer à un musée maintenu grâce à des fonds locaux, mais recevant de la Galerie nationale des

tableaux prêtés en permanence. On prétend que ces dispositions encourageraient les musées de toutes les parties du pays à améliorer leurs conditions de logement et d'administration.

33. Un groupe s'oppose nettement à ce plan, s'élevant contre toute dispersion de la collection nationale. D'autres, sans aller jusqu'à proposer l'établissement de succursales, prônent des prêts semi-permanents et généreux ou, à leur défaut, la mise en circulation constante d'une collection importante de la Galerie, qui séjournerait, mettons, une année dans chaque musée de Catégorie A⁽¹⁰⁾.

34. En thèse générale, il est probablement exact de dire que la plupart des organisations seraient satisfaites de mesures tendant à assurer les fonds nécessaires à l'exécution d'un plus vaste programme d'expositions. Cinq organisations d'envergure nationale, aux préoccupations fort diverses (dont une seulement a quelque rapport, et indirectement, avec les beaux-arts), se sont prononcées en faveur d'expositions parcourant tout le pays, aux frais de la nation si nécessaire⁽¹¹⁾. On nous a expliqué dans le détail plusieurs propositions visant à accroître le nombre des expositions de la Galerie nationale et à assurer les moyens de les faire circuler dans les petites localités. Un groupe possédant une salle petite mais réfractaire au feu a souligné l'importance qu'il y a d'offrir des collections modestes aux endroits qui ne disposent que d'un espace restreint. Songeant aux besoins des régions rurales, on a exprimé l'avis qu'il serait possible d'y satisfaire au moyen d'expositions de reproductions et de photographies, peut-être par l'entremise d'organisations rurales telles que la Fédération des agriculteurs canadiens, les cercles de fermières et les *Women's Institutes of Canada*.

35. Durant tout le cours de nos relations avec les galeries régionales, nous avons été frappés de l'enthousiasme avec lequel elles fonctionnent en dépit de conditions très difficiles, ainsi que de leur détermination d'accroître et d'étendre leur activité. Nombre de leurs observations ayant trait à la Galerie nationale indiquaient nettement la conviction que cette importante institution nationale pouvait beaucoup les aider, ainsi que leur détermination d'en exploiter à plein les ressources. Les nombreuses et utiles propositions et critiques qu'on nous a présentées sont l'indice du grand intérêt que l'effort conjoint de la Galerie nationale et des galeries régionales a suscité à l'endroit de la peinture et des arts qui lui sont apparentés.

CHAPITRE VIII

LES MUSÉES

LE MUSÉE NATIONAL

L'ÉTUDE de l'évolution de certains organismes du gouvernement fédéral nous porte à croire que les réalisations de fonctionnaires dévoués et clairvoyants ont souvent dépassé de beaucoup ce que pouvait laisser prévoir l'appui très restreint qu'ils recevaient des gouvernements et du public. Le Musée national actuel nous en fournit un exemple frappant; il date de 1842, alors que la Commission géologique du Canada fut instituée pour recueillir des renseignements précis sur les richesses naturelles du pays, ses roches, ses sols et ses minéraux; préparer des cartes et collectionner des échantillons. Toutefois, les géologues ont été, de tout temps des gens d'un grand savoir et d'une curiosité s'étendant à de nombreux domaines. Le Musée national, avec ses collections précieuses, témoigne du zèle et du dévouement que les directeurs de la Commission géologique ont apportés à l'interprétation des instructions qu'ils recevaient. Logan, Selwyn et Dawson, ainsi que leurs enthousiastes collègues et successeurs, ont réussi à créer et à mettre en marche un grande institution nationale, presque en marge de leurs fonctions officielles, sans toutefois négliger celles-ci; il suffit, pour s'en rendre compte, de lire l'histoire du premier siècle d'activité de la Commission géologique, écrite par l'actuel conservateur du Musée⁽¹⁾.

2. Bien qu'essentiellement musée d'histoire naturelle, le Musée national n'a pas été restreint, par ses directeurs successifs, aux collections géologiques et biologiques du Canada; on y a organisé une importante section d'anthropologie qui compte une très riche collection ethnologique portant sur les Iroquois, les Esquimaux et les Indiens de la côte ouest; cette section possède, en outre, une magnifique collection d'enregistrements, sur disques, de plus de six mille chansons canadiennes en français, ainsi que plusieurs centaines de chansons en anglais, recueillies surtout dans les provinces Maritimes. Le Musée a réuni aussi trois mille chants d'origine indienne. Ces collections sont partiellement le fruit de travaux effectués sur place par des groupes qui, chaque été, se livrent à des recherches dans diverses parties du Canada. Il arrive aussi que, grâce à certaines ententes, le Musée défraie une partie des travaux de professeurs d'université, ou collabore avec d'autres institutions canadiennes ou étrangères. Ces ententes

ont trait principalement aux recherches dans les domaines de l'archéologie et du folklore.

3. Le directeur du Musée nous a fait part d'une foule de renseignements intéressants sur les travaux, les projets et les problèmes du Musée. Cette institution fait actuellement partie du Service des parcs nationaux, au ministère des Ressources et du Développement économique. Elle a pour mission de « faire connaître les roches, les minéraux, les minerais, les fossiles tant vertébrés qu'invertébrés, les sols, la topographie, les panoramas, les oiseaux, les mammifères, les reptiles, les amphibiens, les poissons, les forêts et les ressources hydrauliques du Canada, ainsi que ses groupements ethniques et leurs cultures . . . »⁽²⁾. Évidemment, l'activité du Musée, à l'heure actuelle, ne s'exerce pas dans tous ces domaines. Il a évolué et s'est transformé en même temps que le ministère dont il relève, et il a limité ses initiatives dans certains secteurs pour les accroître en d'autres. Par exemple, bien que toujours associé à la Commission géologique qui l'a créé, le Musée ne relève plus de cet organisme. Les spécimens géologiques y sont toujours exposés, mais les travaux de recherches sur le terrain et le classement relèvent d'un autre service. On compte maintenant trois sections scientifiques au Musée, celles de la zoologie, de la botanique et de l'anthropologie. Cette dernière, toutefois, comme nous l'avons dit plus haut, a pris des proportions considérables et étonnantes. En plus de réunir d'importantes collections indiennes et esquimaux, cette section s'est livrée à des recherches dans les domaines du folklore, de la musique, de la danse, des costumes, ainsi que des arts et métiers, chez les Indiens, les Esquimaux et les Canadiens d'origine anglaise et française; elle est en train de réunir une collection de meubles canadiens-français; et elle se propose d'enregistrer ensuite, à Terre-Neuve, les chants et les danses populaires.

4. On nous a exposé d'une façon assez approfondie deux problèmes dont la solution immédiate s'impose. D'abord, les locaux du Musée national sont tout à fait insuffisants. L'espace y est si restreint qu'environ les deux tiers des objets doivent rester en entrepôt; l'aile gauche de l'immeuble est toujours occupée « provisoirement » par la Galerie nationale, en vertu d'une entente conclue en 1910. Bien que le Musée ait un statut distinct et qu'il soit administré par son propre directeur depuis 1920, la Commission géologique, dont les premiers fonctionnaires ont fondé le Musée, occupe encore une grande partie de l'immeuble. On projette d'effectuer la séparation matérielle du Musée et de la Commission géologique, qui ont déjà des administrations distinctes, et l'on espère que l'espace ainsi libéré pourra servir au Musée.

5. Le budget du Musée national est proportionné à ses locaux plutôt modestes. Nous apprenons qu'en Grande-Bretagne, les subventions accordées par l'État à dix musées importants, en 1949, ont atteint le chiffre global de 1,176,639 livres sterling. Le *Chicago Natural History Museum* et l'*American Museum of Natural History* ont des budgets annuels de

\$1,012,000 et \$2,085,025, respectivement, tandis que le *Smithsonian Institute* dépense annuellement \$1,062,737 dans à peu près les mêmes domaines que ceux auxquels s'intéresse le Musée national. Le budget du Musée national du Canada, pour 1949-1950, était de \$177,500. Nous avons fait une constatation intéressante: l'*American Museum of Natural History* emploie plus d'hommes de science à temps continu, dans la seule division des insectes et des araignées, que nous n'en employons dans tout notre Musée national.

6. Durant l'audition des témoignages relatifs au Musée, il a aussi été question de certains problèmes d'administration générale. Ce musée, bien que désigné Musée national, est réellement une section d'une division d'un ministère. Il en est résulté une certaine confusion de terminologie, voire de pensée. Parlant d'un autre ministère, le directeur déclare qu'il «... pourrait fort bien occuper une ou deux salles du Musée national, bien qu'il s'agisse d'un ministère distinct de celui des Mines et Ressources»⁽³⁾. On a affirmé aussi que «d'autres ministères... aimeraient sans doute être invités à organiser, au Musée national, des expositions composées d'échantillons des ressources auxquelles ils s'intéressent directement»⁽⁴⁾. Même si l'on a employé aussi souvent les mots «autres ministères» et «ministère distinct», il ne faudrait pas croire qu'il existe au Musée un esprit étroit de compartimentage, une sorte d'isolement dans un cadre administratif exigü. Le directeur du Musée et d'autres chefs du ministère nous ont donné l'excellente impression de gens qui s'intéressaient au Musée en tant qu'institution nationale; et, nous le répétons, son caractère largement national est le résultat de l'enthousiasme désintéressé des géologues et autres savants d'hier et d'aujourd'hui. C'est grâce à leur zèle que cet établissement s'est élevé à la hauteur d'une institution nationale que cependant ils sont encore portés à trop considérer en fonction d'un ministère.

7. Nous avons aussi examiné, avec le directeur, la définition des diverses fonctions du Musée et leur importance relative. On en a mentionné quatre: la réunion de spécimens «d'histoire naturelle»; les recherches et les publications scientifiques fondées sur ce matériel; les expositions; le travail général d'éducation par divers moyens: expositions ambulantes, conférences, causeries, bandes de projections, et autres. Il est difficile, nous dit-on, de ranger ces quatre fonctions par ordre d'importance, mais on croit que l'aménagement de collections et les recherches l'emportent sur les deux autres. On en trouve la preuve dans ce fait que les dix spécialistes des trois sections s'adonnent tout d'abord à la recherche scientifique, bien qu'ils collaborent aux expositions et aux initiatives d'ordre éducatif.

8. Enfin, nous avons étudié l'importante question du double emploi. Nous avons appris qu'outre l'herbier national établi au Musée il existe au ministère de l'Agriculture un herbier du même genre, bien que plus

restreint; ce même ministère possède, apparemment, le seul herbier mycologique national, de même que certaines collections de spécimens d'horticulture accessibles au public. On nous a fait remarquer que ce dédoublement des initiatives de différentes institutions n'est pas rare dans d'autres pays et n'aboutit pas nécessairement à des travaux superflus. Mais, sauf erreur, ce problème a quelque peu inquiété certains fonctionnaires. En 1939 se tenait, sous la présidence d'un représentant de la Commission du service civil, une réunion de hauts fonctionnaires du Musée et du ministère de l'Agriculture, convoqués pour étudier la question. Toute décision a été différée jusqu'à ce qu'on ait officiellement défini les véritables fonctions du Musée national.

AUTRES « MUSÉES NATIONAUX »

9. Outre les observations soumises sur le Musée national, nous en avons reçu un certain nombre au sujet d'autres musées nationaux. Un de ceux-ci, le Musée de la guerre, existe déjà. Les autres devraient, croit-on, être établis afin de combler de graves lacunes dans notre vie nationale.

10. Le Musée de la guerre nous a présenté un mémoire intéressant. L'organisme souffre des maux communs à tous nos musées et galeries nationales : manque d'espace et de fonds. Le Musée de la guerre occupe un immeuble en stuc d'un seul étage, mesurant 110 pieds sur 48. Il dispose aussi, dans un autre immeuble, d'un atelier et d'un entrepôt occupant un espace de 75 pieds sur 40. Pour 1949-1950, son budget était de \$16,900. En 1949, 97,404 personnes ont visité ce musée, et nous apprenons qu'en 1950 le nombre des visiteurs a dépassé 100,000. Étant donné l'insuffisance de ses aménagements, ce musée se voit dans l'impossibilité d'accepter une foule de pièces intéressantes mais trop volumineuses, tels des avions, des canons et des chars de combat. Mais le plus regrettable, c'est que, à cause du manque d'espace à Ottawa, des pièces importantes de la collection du Musée de la guerre ont dû être dispersées dans différents centres de l'Ontario, du Québec et des provinces Maritimes, et logées dans des endroits impropres à cette fin. En outre, il y a, en entrepôt au camp Borden, à Valcartier et ailleurs, des quantités considérables de matériel de guerre étranger, destiné au Musée national de la guerre. En août 1949, une très forte quantité d'équipement allemand, japonais et italien (armes portatives, mortiers, instruments d'optique) logé dans un bâtiment provisoire en bois, au camp Borden, a été détruite par le feu; c'est là une perte irréparable. Si le conseil du Musée se trouve dans l'impossibilité, par suite du manque d'espace, d'accepter d'autres objets, il est à craindre qu'ils ne se perdent ou ne soient détruits.

11. À part le Musée de la guerre, le Canada n'a aucun musée historique pour la conservation et l'exposition des sujets d'époque, bien que notre capitale compte, parmi ses trésors, plusieurs collections intéressantes.

Les Archives nationales possèdent actuellement un embryon de musée historique : costumes, armes, tableaux, pièces de monnaie, médailles, et autres objets de valeur. Les précieuses collections ethnographiques du Musée national (indiennes, esquimaux et autres), que nous avons déjà mentionnées, sont très importantes. Plusieurs tableaux commémorant la dernière guerre, présentement logés à la Galerie nationale mais rarement exposés, trouveraient peut-être une place appropriée dans un musée historique. Enfin, les historiens, de même qu'un groupe restreint mais enthousiaste de numismates, seraient heureux de voir les collections nationales de monnaies, maintenant dispersées et presque inaccessibles, rassemblées sous un même toit et exposées de façon satisfaisante.

12. En outre, nous n'avons pas, ainsi qu'on nous l'a rappelé, de musée qui illustre l'apport considérable de notre pays au progrès général de la science et de la technique. Dans les quinze années qui viennent de s'écouler, le Canada est devenu l'un des pays industriels les plus importants du monde, et un musée scientifique servirait non seulement à rappeler ses réalisations dans les sphères scientifique et technologique, mais aussi à orienter nos progrès dans ces domaines. Le Conseil national de recherches a recueilli et entreposé un grand nombre d'objets illustrant le développement de l'aviation au Canada; bien peu de Canadiens, probablement, sont au courant des expériences qui ont été faites chez nous, au début du siècle, en vue de la mise au point d'hélices et, un peu plus tard, d'hélices à pas réglable. Le Conseil national de recherches est aussi le gardien d'un certain nombre d'objets d'une grande valeur historique, ayant trait aux sciences en général, à la radio et à l'arpentage; or ces objets, de même que ceux du musée des instruments aratoires actuellement logé à la Ferme expérimentale d'Ottawa, devraient, croit-on, faire partie d'un musée national des sciences. L'avis formulé à cet égard par la Conférence nationale des universités canadiennes nous a fort intéressés :

«Les découvertes sur le blé précoce, l'avoine à l'épreuve de la rouille, l'élevage de porcs à bacon, de races de bonnes pondeuses, et des milliers d'autres réalisations aussi importantes, dans le domaine agricole, ont fortement influé sur l'économie canadienne. L'évolution des machines agricoles, depuis l'époque des instruments manuels, est digne d'avoir sa place dans tout musée scientifique. Les méthodes des industries canadiennes, comme celles de la pâte de bois et du papier, des mines, du raffinage, de la verrerie, et autres, et la mise au point de la lampe à incandescence, du téléphone, de la radio, du radar, de la télévision, etc., devraient être conservées, ne fût-ce que sous forme de maquettes, pour les générations futures, qui oublieront que ces choses n'existaient pas à l'époque de nos parents ou de nos grands-parents. Il faudrait faire état des découvertes de l'insuline, de la prémarine, de l'emménine, de la parathormone, et de bien d'autres réalisations importantes dans les domaines médical et biologique, comme preuves stimulantes de l'activité du Canada dans le vaste domaine des sciences »⁽⁵⁾.

13. On nous a dit aussi qu'il n'existe pas au Canada de jardin botanique satisfaisant, bien qu'il se fasse, à Montréal et ailleurs, des travaux importants dans ce secteur. De tous les pays évolués du monde, le Canada est le seul à souffrir d'une telle pénurie. Au sujet de cette lacune plutôt étrange dans un pays aussi riche en ressources forestières et agricoles, nous avons reçu des observations convaincantes de la part de la Société royale du Canada, de l'Institut botanique de l'Université de Montréal, de la Société canadienne d'histoire naturelle, du Jardin botanique de Montréal, de l'Institut professionnel du service civil du Canada, ainsi qu'un exposé soumis conjointement par la succursale de Victoria et des Îles de l'Institut agricole canadien et la *Victoria History Society*; voici un passage de ce dernier mémoire :

« Étant donnée la place importante que les ressources végétales occupent dans notre économie, il semble malheureux que le Canada soit à peu près le seul pays au monde à ne pas posséder de jardin botanique. On conçoit facilement l'effet qu'a pu avoir cette lacune sur l'agriculture, la sylviculture et la conservation en général. Il est malheureux de constater combien, partout au Canada, la vie végétale a souffert des inondations et de l'érosion par l'eau ou le vent, combien de terres forestières sont dénudées »⁽⁶⁾.

14. On a précisé qu'étant données les variations climatiques entre les diverses régions du Canada, aucun jardin botanique, où qu'il fût, ne pourrait réunir une collection suffisamment typique de la flore canadienne. On a ajouté que, quelque souhaitable qu'il fût de créer un jardin botanique dans la région d'Ottawa, il faudrait établir des succursales ailleurs, en collaboration avec les jardins botaniques existants ou projetés dans quelques-unes des nombreuses zones climatiques du pays; les autorités qui ont témoigné devant nous partagent cet avis. D'autre part il existe au Canada quelques jardins zoologiques locaux, mais la Société canadienne d'histoire naturelle et d'autres groupements ont souligné l'importance d'établir au Canada un jardin zoologique national. Enfin, on a fait des observations à retenir au sujet de l'absence d'un aquarium national, lacune plutôt étonnante dans un pays où la pêche, outre son importance marquée au point de vue économique, est la plus ancienne industrie.

MUSÉES LOCAUX

15. Sauf de très rares exceptions connues, les musées locaux sont chez nous des initiatives courageuses mais précaires. Ils rendent des services à la collectivité mais ces services sont nécessairement limités par des aménagements impropres et aussi par le fait qu'ils sont assurés par des travailleurs bénévoles. Il est probablement exact d'affirmer que la plupart des citoyens du Canada passent toute leur vie sans se rendre compte de la satisfaction intellectuelle et de l'enrichissement de culture que pourraient

leur valoir des musées bien conçus et convenablement aménagés. La situation pitoyable des musées canadiens n'a d'égale que l'indifférence générale du public à l'égard de leur insuffisance, mais il n'est pas facile de faire le départ entre les causes et les effets.

16. Cette indifférence rend d'autant plus difficile la réunion de données exactes. Dans une ville de l'Ouest, nous sommes en quelque sorte tombés par hasard sur une collection enfouie dans un sous-sol. Le conservateur s'est fait un plaisir de nous montrer les pièces de sa collection et de nous exposer ses problèmes, mais sa modestie l'avait empêché de présenter un mémoire pour nous renseigner. Toutefois, nous avons reçu une foule de renseignements précieux d'un grand nombre de musées locaux et de leurs conservateurs, ainsi que de l'Association des musées canadiens, de création récente.

17. Le musée a débuté au Canada, nous dit-on, par l'établissement, en 1831, de l'*Halifax Mechanics Institute*, qui fondait, peu de temps après, un musée et une salle de lecture publics. En 1903, un relevé des musées du Canada publié, comme la plupart de ces relevés, par une institution des États-Unis, ne mentionnait que vingt et un musées canadiens. Le nombre s'en est considérablement accru. Il est difficile d'établir des chiffres exacts, d'abord parce que, ainsi que nous l'avons dit plus haut, les musées mènent une existence précaire, et ensuite parce que les listes ne font pas la distinction entre musées et galeries d'art. Abstraction faite des beaux-arts, les musées canadiens sont surtout consacrés aux vestiges de l'époque de colonisation, à divers domaines des sciences et des sciences naturelles, ainsi qu'aux objets d'époque, particulièrement à ceux de l'histoire régionale.

18. Les deux musées historiques du Canada ont des états de service longs, précieux et généralement reconnus. Leur influence s'étend bien au delà de leur voisinage immédiat. Le *Royal Ontario Museum*, maintenant partie intégrante de l'Université de Toronto, possède de très grandes collections portant sur une foule de sujets, y compris l'histoire naturelle, l'histoire générale et l'histoire de l'art. Ce musée, le plus considérable au Canada, s'occupe très activement de travaux de recherche et de publication, ainsi que d'initiatives générales d'ordre éducatif dans toute la province et même au delà. Il s'agit là d'une institution d'importance nationale. Le musée de Saint-Jean est plus petit mais beaucoup plus ancien, puisqu'il a maintenant un siècle d'existence. C'est le principal musée de la ville de Saint-Jean, de la province du Nouveau-Brunswick et même des provinces voisines, et il s'occupe particulièrement d'organiser des expositions et d'aider les écoles dans leur enseignement.

19. Nous avons appris également qu'un certain nombre d'universités canadiennes, notamment Laval, Western Ontario et l'université de la Colombie-Britannique, se préoccupent de plus en plus de former des collections. Tous les mémoires que nous avons étudiés semblent reconnaître

toutefois que, ainsi que nous l'avons dit plus haut, les musées canadiens sont malheureusement trop rares et trop pauvres par rapport à la population et aux ressources du Canada. Sauf à Toronto et à Montréal, ils ne reçoivent que bien peu d'aide sous forme de fonds publics. Les recettes annuelles globales de tous les musées du Canada, publics ou privés, ne suffiraient pas à acquitter le coût d'un seul avion de notre service transcontinental. La population semble vouloir secouer l'apathie qui l'a portée à tolérer cet état de choses. Des groupes et des particuliers nous ont soumis des observations sérieuses quant à l'importance des services que des musées satisfaisants pourraient rendre dans le domaine de l'enseignement postsecondaire. La question est traitée dans huit mémoires différents, et tous se plaignent de négligence dans divers domaines, mais plus particulièrement dans ceux des sciences physiques et des sciences appliquées. Un groupe des provinces des Prairies nous a également signalé l'absence déplorable d'un musée de folklore qui illustrerait une phase, non seulement pittoresque mais extrêmement importante, de l'histoire de l'Ouest canadien.

20. Si l'on déplore la pauvreté et l'insuffisance des musées canadiens, ce n'est pas seulement à cause de la pénurie actuelle de bons musées, mais parce qu'il se perd chaque année des pièces de collection irremplaçables. On nous a fait part de la perte ou de la destruction de matériel de ce genre dans toutes les parties du pays. Ces pertes sont attribuables tant à l'ignorance et à l'apathie générale qu'à l'absence d'institutions en mesure de recevoir et d'exposer ce matériel, ou même de l'entreposer.

21. Les représentants de la Société d'archéologie et de numismatique de Montréal, groupement à la garde duquel sont confiées les collections historiques du Château de Ramezay, ont parlé en termes énergiques de l'indifférence à l'égard des musées d'histoire, dans un pays où l'on détruit des monuments historiques importants, « uniquement pour agrandir un parc de stationnement »⁽⁷⁾. Ils ont rappelé à la Commission qu'en Europe et en Asie la loi, aussi bien que les traditions, protègent les monuments du passé. Ce groupement est allé jusqu'à réclamer un embargo sur la vente à l'étranger d'objets d'importance nationale particulière, ainsi que le versement de subventions suffisantes aux musées pour la conservation de ces objets. Les musées archéologiques et historiques, ainsi que les musées d'art, affirme-t-on, contribuent au développement d'un esprit vraiment canadien sans qu'interviennent les questions de race, de religion ou de convictions politiques, et c'est pourquoi il y a lieu de leur venir en aide. Ce point de vue était corroboré par des faits invoqués par d'autres groupes du Canada de langue française, région particulièrement riche en souvenirs historiques. Il nous a fort intéressé d'apprendre que des églises paroissiales, résistant à l'engouement populaire pour la nouveauté, ont conservé une grande partie des œuvres magnifiques des premiers orfèvres canadiens.

22. En Colombie-Britannique, nous avons aussi éprouvé le regret d'apprendre la perte, par la dispersion ou la vente, bien souvent aux États-Unis, d'objets qui devraient se trouver dans les musées canadiens. C'est ainsi que plusieurs collections précieuses ont disparu. Au moment de notre visite, une collection d'art indien évaluée à \$50,000 était à vendre, et l'on craignait qu'elle ne trouvât pas d'acheteur au Canada. On attribue ces pertes, peut-être un peu trop sévèrement, à l'ignorance et à l'apathie de la collectivité plutôt qu'à son manque de ressources financières. On nous a également rappelé, en Colombie-Britannique, que les totems disparaissent très rapidement dans cette province. Autrefois c'était par suite des ventes qu'on en faisait et actuellement on peut accuser la négligence et l'indifférence. L'Université de Colombie-Britannique réagit contre cette tendance. Elle a réuni et installé dans ses jardins plusieurs totems qu'elle a recueillis dans diverses parties de la province. Ces souvenirs des Indiens les plus évolués de l'Amérique du Nord sont fort recherchés dans d'autres pays; nous avons même appris qu'avant la guerre la plus belle collection de totems se trouvait à Berlin.

23. Une des causes principales de l'abandon d'un matériel qui devrait se trouver dans les musées, cause qui n'est pas tout à fait étrangère à l'indifférence dont les Canadiens se reconnaissent coupables, c'est le manque d'espace convenable où loger les collections. Bien peu de musées canadiens possèdent des immeubles appropriés et réfractaires au feu. La plupart sont installés dans des locaux de fortune et temporaires. Non seulement manquent-ils d'argent pour ajouter à leurs collections, mais ils n'ont même pas d'espace pour conserver les objets qui leur sont offerts gratuitement. La succursale de l'Alberta de la *Canadian Handicrafts Guild* nous dit que de précieuses collections indiennes sont encore entre les mains de particuliers. Un musée provincial pourrait les obtenir aux fins d'exposition et s'en porter éventuellement acquéreur; mais il n'existe pas de musée provincial en Alberta et ces collections précieuses tant pour la province que pour toute la nation, pourront fort bien être dispersées ou vendues à l'étranger. La Guild elle-même a en entrepôt une collection de travaux d'artisanat qu'elle ne peut exposer, faute d'espace. Et l'espace d'entreposage étant lui-même restreint, elle n'ajoute plus à ses collections que des objets précieux ou très rares.

24. La *York-Sunbury Historical Society* et la Société historique du Saguenay se disent dans la même situation. La *York-Sunbury Historical Society* possède environ quatre mille objets illustrant l'histoire de la colonisation de cette région, ainsi qu'une grande collection de livres et de documents. Après avoir occupé successivement deux logements temporaires, les pièces du musée sont maintenant en entrepôt, et la collection reste inactive, dans tous les sens du terme. La Société du Saguenay, qui manque d'espace et de personnel, ne parvient que difficilement à poursuivre son travail d'aménagement de collections et d'expositions. Ses

représentants ont fait des observations quant aux pertes et à la destruction que l'on pourrait éviter grâce à un musée local mieux aménagé.

25. L'insuffisance ou l'absence de logement, voilà le véritable problème qui se pose aux musées canadiens. Privés de locaux sûrs et satisfaisants, ils ne peuvent s'acquitter de leurs deux fonctions principales, qui consistent à veiller sur le matériel, à éclairer et divertir le public. Nous avons appris que deux collections, petites mais importantes, l'une dans l'Ouest et l'autre à Terre-Neuve, ont subi des pertes irréparables par suite de dispersion et d'entreposage. Dans certains musées, il y a un tel manque d'espace que les conservateurs eux-mêmes, et encore moins le public, ne savent exactement ce qu'ils possèdent.

26. Toute étude des problèmes de logement et d'exposition est nécessairement liée à celui du conservateur et de ses fonctions. On nous a dit à maintes reprises combien il est difficile de trouver un conservateur (et, ajoutons-nous, combien il est encore plus difficile de lui assurer un traitement convenable). L'importance de ce fonctionnaire et les divers moyens auxquels il peut avoir recours pour tirer le meilleur parti possible de l'espace et du matériel dont il dispose nous ont été expliqués par le conservateur d'un petit musée admirablement bien tenu, celui de la Compagnie de la Baie d'Hudson, à Winnipeg. Il a souligné l'importance de choisir soigneusement les pièces des collections et de refuser d'accepter,—et à plus forte raison d'exposer,—des objets qui ne sont intéressants que par leur âge ou leur rareté. Ce musée a adopté pour principe de présenter des expositions limitées d'objets soigneusement choisis et disposés de façon à se passer de commentaires. En l'absence de l'objet authentique, on se sert d'un modèle. Il arrive parfois que la nature même de l'histoire à illustrer nécessite l'emploi d'un modèle ou d'une réplique; c'est ainsi que, dans les vitrines où sont groupés les objets rappelant les conditions historiques de la traite en 1749, on présente, à côté des fourrures, les articles qui servaient de moyen d'échange. Ces observations et d'autres de même nature nous ont portés à penser que, à cause des collections limitées et de l'espace encore plus restreint dont disposent la plupart des musées canadiens, les services de conservateurs d'expérience, contrairement à ce qu'on pourrait penser, deviennent d'autant plus importants.

27. Le problème nous a été exposé par un organisme national de création récente, l'Association des musées canadiens. Cette association nous a donné des preuves d'un intérêt sans cesse croissant envers le travail des musées et les moyens de le rendre plus efficace. Elle s'est donné pour mission d'améliorer les services des musées au Canada par l'échange de renseignements, les expositions ambulantes et la formation de conservateurs. Toutefois, son budget annuel n'étant que de \$300, la réalisation de ses projets a été sérieusement gênée par cette absence presque totale de fonds.

28. Nous étions particulièrement intéressés à connaître l'état des relations entre le Musée national et les groupements bénévoles qui maintiennent les musées locaux, et à trouver des moyens d'ajouter à l'utilité des services que rend l'institution nationale. Nous avons dit, dans un chapitre antérieur, que les représentants de plusieurs galeries d'art locales nous ont soumis leurs vues et que tous ont parlé des services rendus par la Galerie nationale. Par contre, très peu de musées locaux nous ont présenté des mémoires, et rares sont ceux qui ont fait mention du Musée national. Certaines sociétés bien renseignées ont fait des observations au sujet du Musée dans l'exposé de leurs opinions sur les diverses questions énumérées dans la liste de nos attributions; cependant, aucun de ces témoignages ne relève l'existence de rapports étroits entre le Musée national et les musées locaux, sauf pour ce qui est de la collaboration importante de ses fonctionnaires à l'œuvre de l'Association des musées canadiens.

29. Parmi les sociétés dont les mémoires font mention du Musée national, quelques-unes le considèrent essentiellement comme une institution scientifique d'ordre national, mais beaucoup plus nombreuses sont celles qui y voient plutôt un moyen d'éducation générale. Une vingtaine de groupements ont parlé des divers genres d'assistance dont les musées locaux ont besoin, et ont soutenu que le Musée national devrait offrir aide et directives aux institutions analogues partout au Canada. Il nous a semblé que, dans tout le pays, on considère les services rendus par le Musée comme insuffisants. « Le Musée national s'intéresse, je le sais, au Canada tout entier, mais il ne semble pas s'intéresser aux autres musées ou associations de musées. Il n'a jamais estimé, à mon avis, que c'était là l'une de ses principales fonctions », a déclaré un témoin⁽⁸⁾. Interrogés sur la nature des services qu'ils réclamaient, ce témoin et ses collègues ont répondu qu'ils avaient surtout besoin de conseils. D'autres témoins ont déclaré en termes généraux que les musées locaux avaient besoin des avis de spécialistes pour l'acquisition des objets, ainsi que pour leur classement et leur présentation. On voudrait, d'une façon générale, que les membres du personnel du Musée national voyagent fréquemment dans tout le pays, et il est évident que ces déplacements seraient d'une grande utilité.

30. Nous avons constaté, en outre, qu'il existe une demande générale de conférences illustrées au moyen de gravures, de diapositives ou de films. Trente groupements, de divers coins du pays, préconisent l'organisation d'expositions ambulantes de pièces du Musée, semblables aux expositions de la Galerie nationale. On reconnaît que le déplacement d'un dinosaure n'est pas aussi facile que celui d'un tableau, mais les magnifiques services d'exposition du *Royal Ontario Museum* ont apparemment suscité le désir de voir inaugurer des services analogues dans d'autres provinces. Un des groupes fait remarquer que, si les collections et les services du Musée étaient mieux connus et mieux compris, le public finirait par en être fier

au point que personne ne s'opposerait à ce qu'on accorde au Musée les fonds nécessaires aux fins qu'il poursuit⁽⁹⁾.

31. On a rappelé plus haut le besoin qu'ont les musées locaux de conservateurs bien préparés; le Musée national devrait, croit-on, former des conservateurs, et ce devrait être l'une de ses fonctions. Nul ne prétend qu'il doive donner des cours d'instruction proprement dits; ce qu'il faut, c'est un cours d'apprentissage dont le Musée pourrait facilement se charger. Sauf erreur, la plupart des musées locaux fonctionnent dans des conditions peu encourageantes et aimeraient voir dans le Musée national un centre d'information et d'orientation, ainsi qu'une école de formation de préposés de musées.

32. Ces vues au sujet des fonctions du Musée national, fonctions qu'il n'est pas tout à fait prêt à remplir dans les conditions actuelles, nous ont fort intéressés. Il est évident qu'on se rend de plus en plus compte du rôle que le musée peut jouer dans la vie canadienne, ainsi que de la nécessité urgente de mettre nos efforts en commun afin de rassembler et de préserver notre matériel de musée avant qu'il ne soit trop tard. C'est dans les diverses localités que doit se faire la plus grande partie du travail; cependant, bien des témoignages indiquent que le succès de ces efforts dépend d'une collaboration suffisante de la part de l'institution nationale^(9a). Pour que cette collaboration soit efficace, il nous semble évident qu'il faudrait ajouter au personnel du Musée national, lui accorder des crédits plus élevés et en général augmenter ses moyens d'action.

33. Après avoir rédigé les chapitres qui précèdent au sujet des galeries et des musées, en nous inspirant des témoignages que nous avons officiellement recueillis, nous avons consulté le rapport sur les musées canadiens (y compris les galeries d'art) préparé en 1932 aux frais de la *Carnegie Corporation* par sir Henry F. Miers et M. S. F. Markham, député⁽¹⁰⁾. Les auteurs avaient déjà préparé pour la même société un rapport analogue sur les musées de Grande-Bretagne. Nous croyons utile de reproduire ici les commentaires francs mais amicaux formulés il y a dix-neuf ans par ces observateurs distingués et à l'esprit objectif. Il y a lieu de souligner que ce rapport, bien que publié en pleine période de crise économique, doit être envisagé comme reflétant la situation qui existait à la fin d'une ère d'expansion et de prospérité considérables.

34. En 1932, les cent vingt-cinq musées du Canada étaient très irrégulièrement répartis d'un littoral à l'autre; il y en avait quatre-vingt-six dans les provinces du centre et, sauf ceux d'Ottawa et de Toronto, pas un seul n'était « vraiment digne de la province ou du pays »^(10a). La plupart de ces musées étaient mal logés :

« . . . il faut reconnaître que la plupart des musées canadiens sont bien inférieurs, tant du point de vue des locaux que de l'équipement, à la moyenne des autres musées du continent nord-américain . . . Règle générale, le musée moyen, au Canada, est logé dans

une ou deux pièces d'une université, d'un collège, d'une école, d'une bibliothèque ou d'un immeuble de l'État, dont à peu près aucune n'a été conçue pour abriter un musée. L'éclairage, le chauffage et l'aération laissent à désirer, surtout dans le cas des musées, qui, dans les diverses villes de l'Ontario sont aménagés dans les sous-sols de bibliothèques »⁽¹¹⁾.

35. Le financement de ces musées présentait ordinairement bien des aléas, et il était toujours insuffisant.

« Au Canada, trois musées seulement ont un revenu dépassant \$100,000 par an: la Galerie nationale, à Ottawa, le Musée national, à Ottawa, et le Royal Ontario Museum, à Toronto. Parmi tous les autres musées de divers genres qui existent au Canada, sept seulement ont un revenu de \$10,000 ou plus.

La dépense totale approximative s'établit donc comme il suit :

Musées touchant plus de \$100,000 (trois)	\$380,000
Musées touchant plus de 10,000 (sept)	120,000
Musées touchant plus de 1,000 (dix-neuf)	30,000
Musées touchant plus de 50 (quatre-vingt-seize)	20,000
Total pour l'ensemble du Canada	<u>\$550,000</u>

Par contre, les dépenses des musées des villes de Londres et de New-York dépassent de beaucoup cinq millions de dollars dans chacune de ces villes, soit dix fois plus, et le British Museum (y compris le Musée d'histoire naturelle) à Londres, ou le Field Museum à Chicago, dépensent deux fois plus par an que tous les musées et les galeries d'art du Canada réunis »⁽¹²⁾.

36. Les auteurs du Rapport ont longuement étudié la question de l'absence de conservateurs bien préparés dans les musées canadiens et dont les services, à leur avis, sont d'importance primordiale. À peine une vingtaine de musées canadiens possédaient, à l'époque, des conservateurs compétents et bien formés.

« Au Canada, comme dans d'autres parties du monde, le plus important de tous les éléments dont dépend le succès d'un musée, c'est l'énergie, la compétence et l'influence du conservateur. En l'absence d'un bon conservateur, il n'y a personne pour faire un choix judicieux des objets dont a besoin le musée, ou, lorsque des dons lui sont offerts, pour écarter le superflu. Tout dépend du choix du conservateur, rémunéré ou bénévole, et de l'appui qu'il reçoit. Mais il ne peut pas toujours compter sur cet appui. Il se heurte parfois à l'indifférence des gens de la localité, voire à l'opposition des administrateurs ou du public, ou des deux. Il pourra très facilement se décourager et acquiescer un complexe d'infériorité ou rechercher un autre emploi, ordinairement au sud de la frontière »⁽¹³⁾.

37. Le conservateur bien préparé suivrait un programme d'acquisition ordonné, et saurait résister à la tentation d'accepter les simples curiosités et d'amasser ainsi

« . . . une collection hétéroclite de gravures allemandes, de vieux journaux, de photos jaunies de pionniers à mine rébarbative, d'instruments aratoires d'autrefois, collection qui comprenait, règle générale, un uniforme miteux ayant appartenu au général Brock ou à un colonel de l'endroit »⁽¹⁴⁾.

Il verrait aussi à assurer le logement et la conservation convenables des objets, ainsi que leur présentation satisfaisante. Il aurait pour fonction d'intéresser et de renseigner le public, de collaborer à l'instruction des enfants et de faciliter les recherches des intellectuels. On a constaté qu'en l'absence de conservateurs compétents

« . . . très peu de musées au Canada s'efforcent le moins d'attirer ou d'intéresser le public en général. Peu d'objets sont exposés à une fin précise; l'encombrement et le double emploi sont fréquents; les cartons indicateurs, les étiquettes, les livrets et les manuels brillent par leur absence presque totale; et enfin, ce qui n'est pas le moindre défaut, on rend aussi difficile que possible l'accès du musée, lequel, si on finit par le découvrir, n'est pas du tout ce qu'il devrait être. Une modestie paralysante, voilà la maladie dont souffrent tous les musées, de Calgary à Halifax »⁽¹⁵⁾.

D'après le Rapport, une vingtaine de musées faisaient d'excellent travail, mais une centaine d'autres laissaient beaucoup à désirer, et l'on en estimait le nombre insuffisant. Le Rapport se terminait ainsi:

« . . . La situation actuelle, en ce qui concerne les musées, se résume peut-être à ceci: pendant deux générations, collectionneurs et conservateurs ont consacré beaucoup de temps à la création des musées, mais le moment est venu pour une nouvelle génération de songer aux moyens d'en tirer parti »⁽¹⁶⁾.

« . . . Il est indubitable que les musées et les galeries d'art pourraient devenir un puissant facteur d'éducation du peuple dans des domaines d'importance essentielle à la santé physique et morale de la nation . . . »⁽¹⁷⁾.

La population canadienne ne se rend pas encore compte

« des services inestimables que les musées peuvent rendre à l'Etat. Nous sommes fermement convaincus que le Canada n'aura jamais un service de musées digne de son rang de grande nation tant qu'il ne dépensera pas pour ses musées au moins autant que les principales villes du nord-ouest de l'Europe et des États-Unis, et qu'il n'aura pas le courage de nommer des conservateurs de premier ordre et suffisamment rémunérés dans au moins 90 de ses 125 musées »⁽¹⁸⁾.

N'oublions pas que ce Rapport a été publié il y a près de vingt ans. Il s'agit d'un relevé précis et détaillé, préparé aux frais d'une grande société qui a fait beaucoup pour favoriser la vie culturelle au Canada. On avait

cru, supposons-nous, que les Canadiens, une fois au courant de cette situation déplorable, s'efforceraient immédiatement de la redresser. Mais il n'en fut rien. Nous pensons qu'au cours de notre enquête (enquête superficielle, nous l'avouons, du fait que cette question malgré son importance se situe plutôt à la périphérie de nos attributions) le public en général a, pour la première fois depuis la publication de ce Rapport, manifesté son inquiétude au sujet des musées. Il suffit de comparer l'exposé de nos propres impressions avec les constatations du Rapport précité, pour voir combien l'amélioration a été faible sinon nulle. Exprimées quant à la valeur réelle, les dépenses annuelles pour les musées, par tête d'habitant, ont probablement diminué. Par ailleurs, l'importance relative du Canada dans le monde a rapidement augmenté. Si nos distingués visiteurs d'il y a vingt ans ont pu nous reprocher alors de manquer à notre devoir en tant que « grande nation », autant vaut peut-être qu'ils n'aient pas à nous juger aujourd'hui.

CHAPITRE IX

LES BIBLIOTHÈQUES

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE ET BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

QU'IL ne se trouve pas de bibliothèque nationale parmi les institutions fédérales que nous avons à examiner, voilà un fait qu'il importe de souligner d'abord et qui a suscité des commentaires assez vifs au cours de nos séances. Plus de quatre-vingt-dix groupements ont traité la question, certains soulignant avec beaucoup de minutie la nécessité de remédier à ce qu'on a même appelé une « honte nationale ».

2. Même si le pays n'a pas de bibliothèque nationale, il ne s'ensuit pas, nous a-t-on fait observer, que la nation ne possède pas de livres. Nous en sommes apparemment encombrés. Au dire du bibliothécaire du Parlement, sa collection comprend plus de 550,000 ouvrages dont quelques-uns sont rares et précieux. On les conserve encore dans un immeuble jugé trop exigü pour loger même les 83,000 volumes que possédait la bibliothèque à l'époque de sa construction. Aujourd'hui, les livres se pressent en doubles ou triples rangées sur les rayons ou s'entassent dans les réserves. L'accès courant à ces volumes devient extrêmement difficile, le danger d'incendie est grand et les quelques 6,000 ouvrages que l'on acquiert chaque année aggravent inexorablement l'encombrement déjà excessif. Le personnel de la bibliothèque, entouré, voire submergé de livres, tâche de maintenir certains services essentiels à l'intention des membres du Parlement et, vu l'inexistence de tout autre organisme, de mettre à la disposition des chercheurs et du public en général ces précieuses ressources. On entretient avec d'autres bibliothèques, celles des universités surtout, des rapports cordiaux et utiles.

3. La bibliothèque du Parlement maintient également des relations mutuellement profitables avec d'autres dépôts d'ouvrages appartenant à l'État notamment les 34 bibliothèques de ministères qui comptent, au total, 1,380,000 ouvrages et 316,000 brochures. Ces diverses collections renferment probablement des trésors insoupçonnés et, sans doute aussi, beaucoup d'ouvrages qui, inutilement ou non, font double emploi.

4. L'organisation et l'utilisation convenables des bibliothèques de l'État exigent, de toute évidence, la création d'un organisme central qui établirait un catalogue d'ensemble, assurerait un service de renseignements et d'acquisition, et l'institution d'un dépôt central pour les livres dont on n'a besoin qu'à l'occasion. Ces dispositions permettraient à la bibliothèque du Parlement de ne conserver dans son local immédiat qu'une petite collection d'intérêt pratique et d'avoir accès rapidement à ses collections moins souvent consultées. Plusieurs ministères pourraient se départir de certains ouvrages très précieux mais peu employés qui requièrent de l'espace et des soins. On admet donc en général, que, au seul point de vue du pouvoir fédéral, la constitution d'une bibliothèque nationale serait fort avantageuse.

5. Mais la question de la création d'une bibliothèque nationale n'intéresse pas uniquement le gouvernement fédéral. Elle a été portée à l'attention du Gouvernement et du public à maintes reprises, par l'Association des bibliothèques canadiennes, qui, depuis des années s'efforce, malgré la modicité de ses ressources, de fournir certains des services que devrait assurer normalement une institution nationale. Les bibliothèques et tous les Canadiens qui s'intéressent aux affaires du pays, doivent beaucoup à cette Association qui leur a rendu ce service inappréciable que constitue la confection d'un index des périodiques canadiens. L'Association s'est consacrée également à une autre entreprise d'un intérêt particulier pour les historiens, soit la reproduction sur microfilm de journaux canadiens anciens ou rares. Elle a obtenu, à cette fin, une subvention de la Dotation Rockefeller. En novembre 1950, on avait terminé la reproduction sur microfilm des anciennes séries de cinquante-huit journaux de toutes les parties du Canada. Le travail avance à une allure rapide en tenant compte de l'importance historique des articles et de l'état de conservation des journaux. Souvent, et cela parce que nos vieux journaux étaient imprimés sur un papier plus durable, on photographie de préférence des publications récentes plus susceptibles de se détériorer. Certains journaux, conservés et reproduits de cette manière dans l'intérêt des chercheurs, jettent sur notre passé une lumière indispensable. Qu'un groupe bénévole de gens ayant d'autres occupations et dont les ressources sont limitées, ait rendu un service d'une telle importance nationale, il y a lieu d'en être fier.

6. Mais que ce service et d'autres semblables aient été laissés au hasard, à une générosité aléatoire et surtout qu'ils aient été défrayés au moyen de fonds étrangers, il n'y a pas lieu de s'en enorgueillir. L'Association des bibliothèques canadiennes, consciente de l'insuffisance de tous les efforts qu'elle tente pour répondre aux besoins du pays dans cet ordre de choses, a consacré tout son mémoire à souligner l'urgence de créer une bibliothèque nationale et à définir les fonctions qu'une telle institution pourrait remplir. Forte de 1,300 membres, tant de langue française que

de langue anglaise, exerçant une activité diverse, l'Association des bibliothèques canadiennes est l'un des groupements bénévoles les plus importants du pays. D'autres groupements de bibliothécaires et maintes autres associations ont appuyé le mémoire de cet organisme central, en ont expliqué ou amplifié les principales conclusions. Nous résumons ici les observations qu'on nous a formulées sur les fonctions que remplirait la bibliothèque nationale projetée et les progrès déjà accomplis vers la réalisation de ce projet.

7. Le Canada, a-t-on signalé, est le seul pays civilisé qui n'ait pas de bibliothèque nationale. Pourtant, il en a tout particulièrement besoin. Malgré l'abondance apparente des livres, nos bibliothèques, publiques et privées, sont, dans l'ensemble, assez mal pourvues et elles sont dispersées. Ce sont surtout les universités qui ont collectionné les livres. Or, trois universités canadiennes seulement possèdent plus d'un demi-million de volumes; certaines n'en ont pas 100,000. La plus grande bibliothèque, celle de l'Université Laval, compte 800,000 volumes. Les bonnes collections de *Canadiana* sont rares dans le pays. Les trois meilleures qui existent se trouvent aux États-Unis, à la bibliothèque du Congrès, à celle de la ville de New-York et à la bibliothèque de l'Université Harvard. Règle générale, les ouvrages canadiens paraissent en éditions limitées, qui, au bout de quelques années, sont épuisées; et assez souvent, même lorsqu'ils sont dans les bibliothèques, on ne peut les retrouver qu'au prix de recherches compliquées.

8. Ces circonstances ont poussé des bibliothèques canadiennes et d'autres intéressés à affirmer que, au point de vue national, les services de catalogue, de renseignements et d'acquisition étaient ceux dont le besoin se faisait le plus sentir. Pour les assurer, il n'y avait pas lieu d'attendre, — ce n'était d'ailleurs pas nécessaire, — la construction d'un édifice ni le groupement des volumes en un seul endroit. On y parviendrait au moyen d'un Centre bibliographique n'exigeant qu'un modeste local et un personnel peu nombreux mais hautement spécialisé. C'est en partie grâce à ces interventions que le Parlement approuvait en principe il y a plus de deux ans (juin 1948) la création d'un Centre bibliographique, initiative qui représentait le premier pas vers l'établissement d'une Bibliothèque nationale. Une Commission consultative de la Bibliothèque nationale, comptant des délégués de toutes les provinces, a aussi été constituée sous la présidence de l'archiviste fédéral, lui-même éminent bibliothécaire. À la suite de quelques mois de préparatifs, le Centre prenait officiellement naissance le 1er juin 1950, lors de la nomination du présent directeur.

9. Le Centre s'occupe maintenant de préparer à Ottawa un catalogue d'ensemble pour tout le pays. Qu'il suffise de dire, sans entrer dans les détails d'ordre technique, que ce catalogue ne comprendra pas seulement

les volumes canadiens, il énumérera aussi tous les livres qui se trouvent dans les bibliothèques canadiennes, quel que soit leur pays de publication. On reproduira au microfilm d'importantes collections conservées ici et là au pays, à commencer par celles de l'État fédéral, qu'elles soient à la bibliothèque du Parlement ou ailleurs. À l'aide de ce catalogue, le Centre pourra presque dès le début, indiquer aux bibliothèques où se trouvent les livres rares qu'on pourra dès lors se procurer au moyen d'échanges entre bibliothèques. Dans un avenir plus ou moins prochain, la Bibliothèque nationale pourra elle-même offrir un service complet de circulation. D'ici là, grâce à son catalogue, le Centre bibliographique organisera comme une sorte de mise en commun des ressources des bibliothèques canadiennes, permettant ainsi au public de tirer le meilleur parti possible de nos collections de volumes et révélant peut-être bon nombre de trésors insoupçonnés même des personnes le plus en mesure de les utiliser. Au cours de notre enquête, on nous a affirmé que, même si les ressources de bibliothèques célèbres sont assez bien connues, il est incontestable que bon nombre d'ouvrages rares et recherchés reposent cachés dans de petites collections. Une société savante a souligné la valeur d'une telle organisation de prêts, surtout en ce qui a trait aux revues scientifiques. Une autre observation intéressante sur l'importance d'un catalogue d'ensemble et d'un service de circulation a été formulée par un groupe intéressé à l'histoire régionale. Ce groupement signale que des livres rares, intéressant l'histoire d'une région particulière, pourraient fort bien être dénichés dans une autre partie du pays où les gens n'en apprécieraient pas la valeur. Depuis trop longtemps déjà, le public canadien reste dans l'ignorance de ces questions, même si elles sont bien connues des bibliothécaires.

10. En plus des services de catalogue et de circulation auxquels d'ailleurs il ne peut être qu'étroitement lié, un service d'information bibliographique sera établi. Le Centre recevra les publications bibliographiques régulières qui paraissent aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en France et ailleurs. On se propose également de préparer et de publier des guides périodiques et bibliographiques des publications canadiennes, documentation qui, jusqu'ici, nous a surtout été fournie par les États-Unis et des entreprises bénévoles locales. Point n'est besoin de s'étendre sur la valeur de tels instruments de travail tant pour l'étudiant que pour le savant; les bibliothécaires estiment qu'ils seront également utiles au grand public⁽¹⁾. Déjà, le Centre a assumé la responsabilité de la publication du *Catalogue canadien*, liste annuelle des ouvrages publiés au Canada, au sujet du Canada ou écrits par des Canadiens, que la bibliothèque municipale de Toronto faisait paraître depuis près de trente ans. Il est également question de préparer un catalogue de toutes les publications du gouvernement canadien, dont certains bibliothécaires soulignent le besoin urgent. Le succès de ces deux projets repose sur la collaboration

que les éditeurs voudront bien assurer en déposant au Centre bibliographique des exemplaires de toutes leurs publications. Certains bibliothécaires sont d'avis que le Centre bibliographique devrait dresser également, si possible, les listes des publications provinciales et municipales. Outre les listes courantes, le Centre bibliographique songe à préparer des bibliographies spéciales. Il espère également obtenir et microfilmer certains ouvrages rares qu'il mettra ainsi à la disposition du public.

11. Le Centre bibliographique peut inaugurer ces divers services sans disposer d'un immeuble ou d'une collection régulière de livres. Toutefois, on est généralement d'avis que pour la Bibliothèque, l'aménagement d'un édifice convenable et l'adoption d'un système régulier d'acquisition s'imposent de toute urgence. Nous avons déjà signalé l'encombrement et les risques d'incendie qui existent à la bibliothèque du Parlement. Le bibliothécaire parlementaire et le président de la Commission consultative de la Bibliothèque nationale conviennent que bon nombre d'ouvrages que l'on voudrait donner à la nation ne lui sont pas offerts, à cause du manque d'espace. Mais un plus grand désavantage, c'est que se trouve retardée la collection que la nation devrait se donner à elle-même, précisément parce que n'existe aucun local pour l'abriter. Bon nombre d'exposés suggèrent donc la construction d'un immeuble approprié pour la Bibliothèque nationale.

12. Sur la nécessité d'acquérir des volumes pour la Bibliothèque nationale, l'accord est général. Nous avons déjà signalé que les éditions d'ouvrages canadiens s'épuisent rapidement. Les personnes qui font autorité en la matière affirment qu'il est probablement devenu impossible de réaliser parfaitement le projet d'une bibliothèque nationale canadienne idéale, c'est-à-dire une collection complète de tous les volumes écrits par des canadiens ou traitant du Canada. Il est toutefois possible de rectifier à l'avenir les négligences du passé par l'application rigoureuse des dispositions de la loi du droit d'auteur et de combler, au moyen de patientes recherches, maintes lacunes existantes. En outre, à toutes fins pratiques, on pourrait compléter la collection, au moyen de microphotographies et grâce à l'obligeance des bibliothèques américaines dont les collections de *Canadiana* sont relativement complètes. Mais si d'une part on reconnaît qu'il y a lieu d'entreprendre dès maintenant la collection d'ouvrages importants, tant canadiens qu'étrangers, surtout en français et en anglais, d'autre part, il semble évident qu'il faille compléter le catalogue d'ensemble avant de procéder à des acquisitions trop volumineuses. Cette sorte de mise en commun des ressources de nos bibliothèques devant nous procurer la collection complète des *Canadiana* et une liste convenable des autres livres disponibles au Canada, il est essentiel de connaître avant tout la nature et l'étendue de ces ressources, afin d'éviter le gaspillage qu'entraîneraient les acquisitions qui feraient double emploi, particulièrement dans le cas des ouvrages rares et coûteux⁽²⁾.

13. Quant aux principes dont on doit s'inspirer pour ces acquisitions, on a formulé un certain nombre de vœux particuliers. La Société de géographie de Montréal a proposé la création d'une bibliothèque de cartes où seraient réunies toutes les cartes publiées au Canada. Cet établissement serait en outre chargé de constituer des collections de cartes étrangères et de préparer un catalogue. D'autres groupements ont parlé de l'importance de collections spéciales de musique, surtout de musique canadienne inédite, ainsi que de livres d'art. On a aussi signalé les avantages d'une collection de disques et de films d'intérêt national.

14. Nous avons entendu une foule d'observations sur les moyens à prendre pour donner à une bibliothèque dite nationale un caractère vraiment tel. Une bibliothèque nationale, a-t-on prétendu lors de nos séances, doit être notamment chargée de distribuer des livres aux régions dépourvues de bibliothèques suffisantes. Tous les bibliothécaires de métier rejettent cette proposition; ils estiment que la Bibliothèque nationale est destinée à servir bibliothèques et bibliothécaires; son utilité est nécessairement conditionnée par l'efficacité de la bibliothèque locale. On a aussi préconisé la décentralisation des collections. Ainsi, par exemple, certains groupes d'ouvrages présentant un intérêt historique particulier seraient conservés dans la région à laquelle ils ont particulièrement trait. C'est là, toutefois, un problème dont le microfilm peut fournir la solution. Il est possible de produire ainsi des copies des catalogues de collections spéciales, voire des livres eux-mêmes, qu'on pourrait mettre à la disposition des bibliothèques intéressées. Enfin, nous avons constaté que, de l'avis général, une bibliothèque nationale devrait constituer un centre d'où partiraient conseils et encouragements à l'adresse des groupements locaux aux prises avec des problèmes qui leur sont propres.

LES BIBLIOTHÈQUES LOCALES

15. Au cours de notre tournée, nous avons souvent entendu parler des problèmes des bibliothèques locales. On nous a fait remarquer que, parmi les institutions locales d'enseignement ou de culture, la bibliothèque est appelée à jouer un rôle essentiel. Non seulement elle exerce par elle-même un rayonnement légitime et général, mais encore sert-elle d'auxiliaire indispensable au musée, à la galerie d'art, à toutes les autres institutions d'enseignement ou de culture. Elle jouit d'ailleurs d'un avantage dont sont dépourvus musée et galerie. Ses services, en effet, ne sont pas limités par des contingences de temps ou d'espace. Elle exerce son action en tout temps et en tout lieu où ses livres sont lus.

16. Nous ne nous proposons pas de présenter ici une étude d'ordre général sur les bibliothèques canadiennes, pour utile que serait cet examen. Nous nous bornons, comme nous l'avons fait dans le cas des autres institutions, à résumer les renseignements qui nous ont été communiqués dans les mémoires qu'on nous a soumis ou lors de nos séances,

et à faire connaître certains besoins pressants qu'il appartient aux pouvoirs publics de combler, selon une opinion généralement exprimée.

17. Nous avons été frappés de la diversité des bibliothèques dont on nous a expliqué le travail et les difficultés. Elles vont de la riche bibliothèque municipale ontarienne qui se vante de poursuivre l'œuvre des anciens cercles d'artisans, « *Mechanics institutes* » (en y ajoutant toutefois un décor luxueux et un matériel visuel et auditif perfectionné), jusqu'à la caisse de livres dont la circulation est assurée, dans les régions rurales de l'Alberta, par les *Women's Institutes*, et dont le contenu est distribué sur place par une ménagère attentive, inquiète du sort de son parquet fraîchement lavé. Nous avons aussi entendu les exposés de certaines bibliothèques spécialisées, bibliothèques de sociétés scientifiques, de cercles d'ouvriers, d'universités et de gouvernements provinciaux. Partout, nous avons été frappés de la conscience professionnelle et du dévouement des conservateurs ou fonctionnaires de ces bibliothèques, de l'étendue de leurs rapports mutuels et de leur esprit de collaboration. Comme le disait l'un d'eux, les bibliothécaires ont tant de problèmes à résoudre qu'ils finissent par avoir un « extraordinaire esprit de clan », sans préjudice de la loyauté ou de la fierté qu'ils éprouvent à l'endroit de leurs institutions respectives⁽³⁾.

18. Les nombreux entretiens que nous avons eus avec les bibliothécaires nous ont permis de nous rendre compte par nous-mêmes de cet esprit d'amicale et fructueuse collaboration. Bien que près d'une centaine de groupements et de particuliers nous aient parlé de problèmes de bibliothéconomie, ce sont, il va sans dire, les groupements de bibliothécaires, entendus dans toutes les régions, qui ont été pour nous les plus précieuses sources d'information. Nous avons déjà parlé de l'Association des bibliothèques canadiennes et des nombreux aspects de son activité. Cependant, la plupart de nos renseignements sur les conditions d'ordre local nous viennent des associations provinciales de bibliothécaires de l'Ouest et des provinces Maritimes, dont nous avons reçu des commentaires plutôt pessimistes sur le niveau général des services canadiens de bibliothèque.

19. Six bibliothèques municipales, dont quatre en Ontario, dépensent, au Canada, 40 p. 100 de tous les crédits consacrés aux bibliothèques par les municipalités et soixante bibliothèques municipales absorbent 80 p. 100 de la totalité de ces sommes. Nous tenons ce renseignement de l'Alberta. La Saskatchewan, établissant son calcul en fonction du nombre de livres plutôt qu'en dollars, déclarait que le nombre de livres en bibliothèque, par habitant, va de 1 pour chaque personne en Ontario à un pour six personnes au Manitoba. La Saskatchewan a deux livres par sept personnes dans la province en général, mais elle n'en a qu'un par neuf personnes en dehors de Regina, Saskatoon et Moose-Jaw. Les provinces Maritimes, le Nouveau-Brunswick en particulier qui n'a que

deux bibliothèques publiques dans toute la province (Saint-Jean et Moncton), s'inquiètent vivement, aussi, de l'insuffisance de leurs services de bibliothèque. Nous notons avec intérêt qu'il y a, dans Québec, des centaines de bibliothèques paroissiales où l'on trouve, outre des ouvrages de caractère religieux, des livres d'information générale et de distraction.

20. Une quinzaine de groupements ont indiqué la nécessité d'assurer au moins certains services nouveaux de bibliothèque, sinon d'améliorer ceux qui existent. « Les grandes distances de l'Ouest, les longs hivers et l'isolement font qu'il est indispensable, du point de vue éducatif et moral, d'assurer assez de lecture. . . Mais les restrictions d'ordre financier, là où le revenu général dépend des caprices du temps, constituent un sérieux empêchement. . . », nous a-t-on dit en Saskatchewan⁽⁴⁾. Les bibliothécaires conviennent que l'insuffisance du service est, avant tout, un problème pécuniaire. Une des provinces de l'Ouest ne consacre aux services de bibliothèque que 65c. par habitant dans ses cinq villes principales, et que 3½c. dans les régions rurales. Or, on estime généralement que le maximum doit être \$3 par habitant et le minimum, \$1. Pour certaines régions du Canada, même ce minimum semble un maximum inaccessible.

21. Il ne s'ensuit pas qu'on n'ait encore rien accompli. Les services de bibliothèque relèvent habituellement des municipalités. Cependant, les bibliothèques municipales ne desservent effectivement que les villes ou régions peuplées. C'est pourquoi les autorités provinciales ont pris des mesures en vue de satisfaire aux besoins des campagnes. Dans les provinces de l'Ouest, les bibliothèques ambulantes provinciales existent depuis longtemps. Plus récemment, d'autres provinces se sont attaquées au problème. Huit des dix provinces ont maintenant adopté des mesures législatives à l'égard des bibliothèques. La méthode récente qui semble rallier les préférences consiste à aménager des bibliothèques régionales plutôt qu'à confier à un seul centre le soin de desservir toute la province par la poste. Le mode régional prévoit des immeubles, peu coûteux mais suffisants, dans le centre régional même, et des dépôts dans diverses petites localités pour en desservir les besoins. Le dépôt peut consister en une pièce spéciale, mais, bien souvent, on utilise un coin du bureau de poste, d'un magasin, d'une école ou même d'une maison privée. On estime avantageux de nommer bibliothécaire régionale une personne ayant reçu une formation professionnelle, mais celle-ci devra compter sur des adjoints sans instruction spéciale, ne travaillant que de temps à autre⁽⁵⁾.

22. L'expérience déjà acquise en Angleterre et aux États-Unis s'est révélée des plus utiles dans l'organisation des bibliothèques régionales chez nous. Les États-Unis ont offert, en outre, une aide financière. Grâce aux subventions de la *Carnegie Corporation*, une bibliothèque régionale était établie dans la vallée du Fraser au cours des années 30. Une subvention de la même *Dotation* permettait d'établir un réseau complet de biblio-

thèques dans l'île du Prince-Édouard, régime que le gouvernement provincial, maintient, depuis. La Colombie-Britannique a étendu son activité dans ce domaine. La Nouvelle-Écosse vient d'établir un service régional et la Saskatchewan en prépare un pour la région de Prince-Albert. D'après l'Association des bibliothèques canadiennes, la situation est maintenant plus prometteuse, dans les régions rurales, qu'elle ne l'était il y a quelques années, bien que l'amélioration puisse être à peine perceptible. Le Canada rural, dans la proportion d'environ 7 à 10 p. 100, jouit maintenant d'un service de bibliothèque, comparativement à 5 p. 100 en 1937.

23. Les bibliothécaires professionnels n'ont pas été les seuls à nous saisir de ce problème. Une citoyenne du Nouveau-Brunswick nous a raconté comment elle avait dû, faute de trouver dans sa province les sources bibliographiques nécessaires, poursuivre des recherches sur un sujet d'histoire locale à la bibliothèque de Bangor (Maine) laquelle, en l'occurrence voulut bien déroger à un règlement interdisant l'envoi de ses livres hors du pays. Cette personne soulignait l'importance des bibliothèques en ces termes : « Trop nombreux parmi nous sont ceux qui ont une cuisine de mille dollars et une bibliothèque de dix dollars. J'aimerais voir Shelley jouir d'un prestige égal à celui de la lessiveuse Bendix »⁽⁶⁾. Elle convenait, toutefois, qu'il est bien difficile de décider des municipalités à assumer une partie quelconque des frais d'établissement d'une bibliothèque ou d'amener les particuliers à offrir leur aide à titre bénévole. La même difficulté a été soulignée ailleurs. Il y a lieu, semble-t-il, de voir d'abord quelle est la demande locale avant de procéder trop vite à l'aménagement de bibliothèques.

24. La solution, nous a-t-on dit, consiste à préparer plus de bibliothécaires bien formés et, pour l'opinion, à mieux comprendre leurs fonctions. La lecture est un goût qui s'acquiert. Le développement de ce goût est l'un des problèmes les plus graves qui se posent à l'enseignement postsecondaire. Partout, en conséquence, les bibliothécaires demandent avec instance qu'on dote les bibliothèques régionales d'au moins un noyau d'employés formés et expérimentés. Il ne suffit pas de fournir et de faire circuler les livres; encore faut-il parvenir à y intéresser les gens. Les bibliothécaires doivent connaître leurs livres et savoir comment en prendre soin; ils doivent également connaître leur public et savoir lui être utiles. Au même titre que le pasteur ou l'instituteur, le bibliothécaire doit être une personnalité dirigeante dans son milieu⁽⁷⁾. Du fait que nombre de ruraux ne réclament pas de livres, il faut déduire le besoin qu'ils en ont. Cependant, le goût de la lecture s'acquiert vite. Il faut sans doute un certain temps pour fonder des bibliothèques régionales mais, dès qu'elles fonctionnent, elles jouent vite dans la société un rôle indispensable⁽⁸⁾.

25. Tous les bibliothécaires, tant de l'Ouest que des provinces Maritimes, s'accordent à souligner l'insuffisance des ressources existant au

Canada pour la formation des bibliothécaires. On déplore que le Canada ne possède à peu près aucun moyen de formation supérieure, mais cette lacune semble encore moins grave que le manque de moyens de formation première. On nous a fait observer qu'il faudrait plus d'écoles de bibliothéconomie au Canada. Les provinces de l'Ouest en désirent une dans l'Ouest. Afin d'encourager les études de bibliothéconomie, le gouvernement de la Saskatchewan offre trois bourses annuelles, mais ce geste ne constitue qu'une solution partielle.

26. Il est un problème spécial, qu'on nous a exposé en diverses parties du pays, et c'est celui de la pénurie de bibliothèques enfantines. Sans doute y a-t-il un coin des enfants dans les bonnes bibliothèques municipales. Nous avons même reçu un intéressant mémoire de la Bibliothèque des enfants de Montréal, qui est soutenue par des dons privés, en plus de subventions municipales et provinciales, et qui reçoit beaucoup d'aide bénévole. Cette bibliothèque, malgré l'insuffisance de ses fonds pour l'achat de livres et le paiement des traitements, non seulement dessert l'un des quartiers les moins favorisés de Montréal, mais dirige en outre un service ambulancier dont bénéficient 57 districts de toutes les parties de la province.

27. Nombre de groupements ont souligné l'urgente nécessité d'un tel service. Beaucoup d'enfants se procurent des livres à la bibliothèque de leur école mais, surtout dans les régions rurales ou pauvres, cela ne suffit pas. Les autorités scolaires s'efforcent d'y remédier, et l'*Imperial Order Daughters of the Empire* a généreusement doté un grand nombre d'écoles de collections de livres. Il reste encore beaucoup de besogne à accomplir. Nous avons reçu en particulier les observations convaincantes de la *British Columbia Parent-Teacher Federation*, qui s'est efforcée d'améliorer la situation au moyen de guides de lecture pour enfants mais rédigés et publiés à l'intention des parents, et de clubs de lecture de congé, dont le nombre atteint maintenant quarante et qui réunissent 3,000 enfants. De l'avis de ce groupe, les livres manquent (un demi-livre par écolier à Vancouver) et, d'autre part, les parents ne saisissent pas assez l'importance de la question. On affecte de fortes sommes à la santé, mais on néglige le bien-être moral et spirituel, non moins important. Il y a lieu de se réjouir de l'interdiction des romans policiers en image, mais on souligne la nécessité d'une action positive. « Tout enfant canadien devrait avoir l'occasion de lire des livres où l'on décrit de façon appropriée les faits et gestes de l'homme ainsi que ses aspirations. Ce qui importe, c'est la qualité des lectures et non la quantité. . . »⁽⁹⁾.

28. Des sociétés professionnelles et autres nous ont transmis nombre de propositions touchant la manière dont les organismes fédéraux pourraient convenablement aider l'œuvre des bibliothèques. Une certaine

aide pourrait d'abord venir de la Bibliothèque nationale, a-t-on observé. Certains ont aussi demandé, en y insistant, des subventions fédérales aux municipalités ou aux provinces en vue de la création de bibliothèques, surtout de bibliothèques rurales et de bibliothèques pour enfants. Selon d'autres, l'État devrait offrir gratuitement des livres spécialisés, en particulier, ses publications officielles de tous genres. Un autre groupe propose l'établissement d'un service national de microfilms qui contribuerait à augmenter l'actif des bibliothèques de moindre importance. Trois autres groupes ont formulé d'intéressantes propositions visant l'établissement de services généraux pour bibliothèques. La *Saskatchewan Library Association* propose que la Commission consultative de la Bibliothèque nationale soit invitée à conseiller le gouvernement relativement à tous les genres de problèmes que posent les bibliothèques, notamment la nécessité d'établir des normes convenables en ce domaine et d'étudier les mesures à prendre afin d'y atteindre. La *British Columbia Parent-Teacher Federation* préconise une enquête d'envergure nationale sur la question des lectures enfantines, y compris les mesures qui s'imposent afin de remédier à une situation qu'elle juge des plus déplorables. Le Musée du Nouveau-Brunswick a proposé une étude semblable ayant pour objet de favoriser la création de bibliothèques régionales.

29. Nous ne prétendons pas avoir exposé complètement la situation des bibliothèques locales au Canada; nous avons voulu plutôt donner une idée générale des renseignements utiles qui nous ont été fournis et des idées fécondes soumises à notre étude. Près d'une centaine de groupements nous ont parlé de la question des bibliothèques. Ils nous ont fait comprendre que les bibliothécaires de profession et nombre d'autres personnes s'émeuvent de ce que les Canadiens souffrent, comme disent ces gens, d'une sous-alimentation intellectuelle si grave que beaucoup ont même cessé d'avoir faim. Ils reconnaissent que la question relève des administrations municipales, mais sont persuadés que, pour mettre fin à ce qui constitue presque un scandale national, il faut que le gouvernement fédéral lui-même fasse sa part.

CHAPITRE X

LES ARCHIVES

DEPUIS soixante-quinze ans, la première fonction des Archives nationales a été de préserver et de conserver, au nom de l'État, les dossiers officiels. Au cours des années, cependant, les Archives ont assumé des fonctions connexes et rendu de précieux services qu'aucun autre organisme ne pouvait accomplir. Ici, comme pour d'autres institutions fédérales, le Canada doit beaucoup au zèle et à l'énergie de fonctionnaires qui, heureusement, ont refusé de laisser une étroite conception de leurs attributions restreindre le champ de leur activité.

2. L'histoire des Archives nationales du Canada remonte à 1872, alors qu'une pétition, signée par "un grand nombre de personnes influentes et dans laquelle se trouvait exposé l'état peu satisfaisant des archives du Dominion, incitait le Parlement à affecter aux travaux de collection et de préservation de celles-ci la somme de \$4,000 et les services, à demi-temps, d'un « commis *senior* de deuxième classe »⁽¹⁾. C'est à l'hospitalité traditionnelle du ministère de l'Agriculture que cette initiative était confiée. Le « commis de deuxième classe », M. Douglas Brymner, fit un si bon emploi de son « demi-temps » qu'on jugeait bon, peu de temps après, de le nommer archiviste en fonction continue. En 1898, une commission ministérielle demandait que les dossiers publics fussent réunis en un même lieu et remis à la garde d'un archiviste fédéral. Au bout de cinq années de délibérations, ce vœu fit l'objet d'un décret du conseil; en 1906, soit trois ans plus tard, l'aile primitive du présent bâtiment était achevée et occupée.

3. En 1912, sous le régime du deuxième archiviste fédéral, sir Arthur Doughty, une loi des Archives nationales définissait les fonctions de l'archiviste fédéral et en faisait un fonctionnaire relevant du président du Conseil privé. Cette année-là également, une commission royale était constituée en vue « d'enquêter sur l'état des dossiers de l'administration fédérale ».

4. À cette époque comme maintenant, la garde des dossiers était officiellement confiée aux divers ministères. Ils ne les cédaient à l'archiviste ou au gardien des dossiers que s'ils le voulaient bien. Ils pouvaient

apparemment, moyennant permission du gouverneur en conseil, détruire les dossiers désuets mais, de l'avis de la Commission, il n'y avait pas eu abus de ce côté bien que l'on crût généralement qu'on ne se montrait pas assez scrupuleux envers les documents d'importance historique. La Commission jugeait plutôt qu'on conservait trop de dossiers inutiles, aux détriments et périls de dossiers d'une importance réelle.

5. La Commission royale de 1912 critiquait vertement les méthodes d'entreposage :

« Dans la plupart des ministères, si d'une part la correspondance courante est bien classée, d'autre part les vieux documents sont d'habitude relégués aux sous-sol, mansardes ou chambres noires, plutôt, semble-t-il, comme fatras à mettre au rebut que comme dossiers à conserver. Trop souvent, ils ne sont pas disposés de manière qu'on puisse facilement les consulter. Dans bien des cas on aurait de la difficulté à les retrouver. Parfois, on n'a aucun souci de la méthode. Les vieux documents sont empilés dans des locaux inaccessibles sans le moindre classement ou sans indications précises de ce que peuvent renfermer les liasses. Les documents sont exposés à la poussière, à l'humidité et à d'autres agents de détérioration. En certains cas, le voisinage du radiateur les abîme et l'inflammabilité des tablettes est un risque constant d'incendie »⁽²⁾.

6. On a constaté que certains documents ainsi entassés pêle-mêle, même dans des étales et des mansardes, étaient de grande valeur et qu'ils avaient très souvent une signification historique. Papiers précieux et simple paperasse étaient oubliés là et, pour ainsi dire, perdus et les commissaires indiquaient en termes grandiloquents ce qui serait probablement leur destin :

« En règle générale, les ministères tolèrent que les papiers s'accumulent librement, pour leur propre embarras et au détriment de documents précieux et importants qui, perdus au milieu de paperasses inutiles, s'enfoncent avec elles dans un oubli commun et risquent fort, s'ils ne sont pas rescapés rapidement, de participer au naufrage général »⁽³⁾.

7. Ce réquisitoire, exprimé dans un style digne de l'ère victorienne, était suivi de conclusions d'une vigueur caractéristique elle aussi d'une époque révolue. Les commissaires faisaient observer que la plupart des ministères ne se servaient guère de leurs dossiers au bout de cinq ou dix ans. Il importait donc de les inviter à remettre promptement leurs vieux documents à un bureau officiel, aux Archives. De toutes façons, ils seraient tenus d'en agir ainsi au bout de vingt-cinq ans. Il importait de constituer une commission qui aurait le pouvoir d'autoriser la destruction des dossiers après s'être assurée que tout document d'importance administrative ou historique était conservé. En vue d'assurer l'exécution

convenable de ce travail, les commissaires demandaient que le bureau des Archives fût doté d'un personnel plus nombreux, de locaux plus vastes et de tout l'aménagement requis.

8. Si nous avons jugé bon de rappeler assez longuement les travaux de cette commission royale qui siégea il y a une quarantaine d'année, c'est qu'en examinant la situation actuelle nous constatons avec une certaine mélancolie que les commissaires ont travaillé à peu près complètement en pure perte.

9. Il est vrai qu'il existe aujourd'hui une Commission des dossiers publics, qui a le secrétaire d'État pour président et l'archiviste fédéral pour vice-président. Cet organisme, mis sur pied en septembre 1945 par décret du Conseil privé, a pour mission d'exercer une surveillance constante sur « l'état des dossiers publics »⁽⁴⁾. Son rôle consiste à examiner les documents dont les ministères demandent la destruction, puis à proposer au Conseil du trésor d'autoriser cette destruction si elle le juge à propos. La Commission peut également permettre à un ministère de céder aux Archives les dossiers que l'on entend plutôt transférer que détruire et, dans l'exercice de cette partie de ses fonctions, elle peut agir indépendamment du Conseil du trésor. Le décret constitutif spécifie que la responsabilité principale à l'égard des dossiers de chaque ministère appartient à celui-ci. Il est à supposer que le Conseil du trésor n'en autorise la destruction que sur approbation de la Commission des dossiers publics.

10. La création de cette commission marque un notable progrès, car, tout en autorisant les ministères à désencombrer leurs locaux, cet organisme prend les moyens de s'assurer qu'aucun dossier qui peut avoir quelque valeur historique ou administrative ne soit détruit. Elle a également pour fonction d'aider les divers services à améliorer leurs méthodes de classement et de conservation. Aussi trouve-t-on aujourd'hui un certain nombre de dossiers ministériels bien classés. D'autre part, s'il y a trente-six ans que la Commission royale d'enquête sur les archives nationales a formulé d'énergiques observations, si l'on pense qu'il y a cinquante-deux ans qu'on a décidé de conserver les dossiers officiels dans un local central sous la garde de l'archiviste fédéral et si enfin soixante-dix-huit ans ont passé depuis que le Parlement a constaté pour la première fois « l'état peu satisfaisant des archives », il reste qu'aujourd'hui encore l'état général des dossiers publics n'est pas un sujet de fierté pour nous. Pour l'historien qui veut se documenter sur des événements antérieurs à la Confédération, les Archives sont peut-être une mine d'or, mais celui qui voudra relater l'histoire du Dominion sera probablement obligé de chercher ailleurs une bonne partie de sa documentation. Elle est disséminée ici et là, à Ottawa, dans les archives des ministères dont certains fonds sont conservés d'une façon méthodique alors que d'autres — il faut le craindre — ne sont pas mieux classés qu'ils pouvaient l'être en 1912.

11. Personne ne sait dans quel état se trouvent ces fonds d'archives ni combien de place ils occupent. Chose certaine, ils en occupent beaucoup plus que les 1,629,014 pieds cubes dont parlait la Commission royale de 1912. Il est également certain que nos collègues d'il y a quarante ans verraient encore des « documents précieux et importants perdus au milieu de paperasses inutiles et menacés de naufrage général ». On nous dit que le ministère des Travaux publics affecte à la conservation de certains fonds d'archives parfaitement désuets et inaccessibles, indépendamment de ceux qui sont encore commis à la garde des divers services, une aire de 350,000 pieds carrés. Le chiffre nous paraît étonnant, si nous songeons qu'à Ottawa l'immeuble de la Confédération, grand bâtiment de neuf étages, a une aire active qui ne dépasse pas en tout 190,000 pieds carrés. Environ le tiers des locaux présentement attribués à la conservation des dossiers désuets est loué par l'État à un prix qui atteint en moyenne \$1 le pied carré. Si l'on pense que c'est là un loyer équitable en lui-même pour ce genre de choses, il faut noter que le pays affecte \$350,000 par année à la conservation de pièces officielles dont peut-être la moitié au moins devrait être détruite — selon une estimation que nous croyons judicieuse. C'est dire qu'on paie \$175,000 par an pour la conservation de dossiers qui n'ont plus aucune utilité, ni du point de vue administratif ni du point de vue historique. En 1948-1949, les Archives nationales, dans leur ensemble — et ceci ne comprend pas seulement l'administration des dossiers publics — ont coûté \$163,238. c'est-à-dire moins que ne coûte la conservation de documents qu'on peut supposer sans valeur. Même si l'on pouvait facilement se débarrasser des « paperasses inutiles » dont il est question dans le rapport de la Commission royale de 1912, et transporter promptement ce qui mérite d'être conservé au service approprié, l'archiviste fédéral ne pourrait en prendre livraison puisqu'il n'a ni la place ni le personnel requis pour classer et conserver convenablement des documents.

12. Nous avons discuté le problème non seulement avec l'archiviste fédéral mais avec d'autres historiens qui s'y connaissent dans la tenue des archives. Tous conviennent en général que l'établissement de la Commission des dossiers publics est une première mesure dont il faut se féliciter. Il y aurait lieu cependant d'exiger des ministères qui ont des pièces officielles en leur possession qu'ils ne les gardent que pour un temps limité et qu'ensuite ils les remettent à l'archiviste, quitte, s'il y a lieu, à en restreindre l'usage. Gardés avec soin aux Archives, ces dossiers seraient presque toujours d'accès plus facile non seulement pour l'historien mais pour le ministère intéressé. En outre, quand les Archives de certaines provinces, particulièrement de ces provinces qui sont issues des anciens Territoires du Nord-Ouest, demanderaient, — ce qui est très raisonnable, — la transcription de documents essentiels à la reconstitution des premiers jours de leur histoire, documents présen-

tement confiés à la garde des ministères de l'Agriculture, de la Justice et d'autres ministères, il serait plus facile de satisfaire à leur requête. Ajoutons, toutefois, qu'avant de donner suite à de telles mesures, il est indispensable d'assurer aux Archives assez d'espace, ainsi qu'un personnel suffisant pour recevoir et garder les dossiers. En outre, toute disposition tendant à assurer plus d'espace et de personnel devrait s'accompagner d'un relevé des documents publics existants qui permettrait de déterminer lesquels seront conservés et lesquels seront détruits. Un tel relevé, nous a dit l'archiviste fédéral, constitue nécessairement une entreprise lente et coûteuse.

13. Jusqu'ici, nous nous sommes appliqués surtout à souligner la perte qui résulte pour les historiens et les autres intéressés du fait que des dossiers sont gardés dans des endroits peu sûrs ou inaccessibles. La destruction de dossiers par des fonctionnaires inexpérimentés est aussi une éventualité à considérer et, à notre avis, les règlements existants n'écartent pas tout à fait ce danger. Il peut également se produire, pour une raison ou une autre, des pertes, peu nombreuses peut-être mais extrêmement déplorables, nous semble-t-il. Conformément à la coutume établie, on estime que les dossiers privés des ministres de la Couronne sont leur propriété personnelle; les ministres les emportent quand ils quittent leur poste. Malheureusement, il se peut que, par suite de cette coutume, pour des raisons de commodité ou par pur hasard, d'importants documents d'un caractère essentiellement officiel soient versés à ces dossiers. Il est nettement contraire à l'intérêt public que des documents de ce genre passent entre les mains de particuliers. Outre la question de principe en jeu, rien ne garantit qu'ils seront gardés d'une façon sûre. Tout récemment, deux importantes collections « personnelles » qui comprenaient presque sûrement des documents publics ont été détruites par le feu. D'ailleurs, la ligne de démarcation entre documents publics et documents ministériels de nature privée est assez difficile à tracer. C'est là un argument de plus en faveur de l'acquisition des deux genres de pièces à l'intention des historiens et une autre raison de ne plus abandonner cette sorte particulière de pièces d'archives à la fantaisie personnelle de leurs propriétaires et au manque de soins nécessaires à leur conservation.

14. Les Archives nationales, nous l'avons signalé, ne se sont pas bornées à recueillir et à garder les documents officiels; elles ont déployé leur activité dans d'autres domaines plus ou moins connexes. Grâce aux efforts, à l'application des archivistes fédéraux et de leurs collaborateurs, les Archives ont collectionné un vaste et précieux fonds de manuscrits et de cartes historiques, de même qu'une série de journaux. Ces fonds ont trait en majeure partie à l'histoire du Canada. Aux Archives on trouve également une collection d'estampes et de tableaux, ainsi qu'un musée dont nous avons parlé et qui renferme des uniformes, des armes et d'autres objets précieux et dignes d'intérêt, dont la célèbre maquette

de la ville de Québec de Jacques Duberger. Sir Arthur Doughty, nous a-t-on dit, voulait recueillir sous le même toit toutes les sources nécessaires à la rédaction de l'histoire du Canada.

15. Ce dessein grandiose est évidemment impossible à réaliser. Et l'on peut se demander aujourd'hui si une telle disparité d'initiatives n'est pas de nature à nuire aux fonctions fondamentales des Archives. Nous avons mentionné la suggestion qu'on nous a faite de joindre les collections de musée des Archives à d'autres collections importantes et de fonder ainsi un Musée historique canadien. Il y aurait certains désavantages à un tel déplacement. L'institution actuelle constitue un centre où celui qui a le goût de l'histoire peut trouver des sujets d'intérêt très variés. D'autre part, les collections subsidiaires occupent un espace précieux qui serait utilement employé à garder une bonne partie des dossiers que les Archives ont comme première fonction de conserver.

16. Quelle que soit l'opinion que l'on ait sur le maintien d'une bibliothèque historique, d'un musée et d'une collection de gravures dans l'immeuble des Archives, on s'accorde généralement à dire qu'il ne faut pas séparer les fonds de documents. Les raisons en sont évidentes pour l'archiviste et l'historien, mais elles n'apparaissent peut-être pas aussi clairement à d'autres. Il n'est pas toujours aisé de distinguer un document privé d'un document public, surtout au Canada, et c'est cette difficulté qui a porté le premier archiviste fédéral à ajouter aux documents publics d'autres pièces historiques. Après un examen des pièces que nous avons conservées des régimes coloniaux français et anglais, M. Brymner jugea opportun de compléter la collection en y ajoutant des copies de celles qui avaient été renvoyées en France et en Angleterre. Ne pouvant obtenir les originaux de ces documents, il décida de les faire transcrire et il ouvrit des bureaux à Paris et à Londres à cette fin. La transcription ne s'est pas limitée aux documents de l'époque coloniale; elle s'est étendue à plusieurs autres genres de pièces historiques conservées à l'étranger. Plusieurs originaux ont aussi été obtenus. S'il est vrai qu'en Grande-Bretagne et aux États-Unis les grandes collections nationales de pièces privées ne sont pas versées aux fonds des archives nationales ou des documents publics, mais confiées au *British Museum* et à la bibliothèque du Congrès, au Canada on semble d'avis de façon générale, qu'il n'y a pas lieu de modifier sur ce point le régime actuellement en vigueur aux Archives nationales.

√ 17. De fait, on a insisté sur l'importance qu'il y a de charger un organisme fédéral de découvrir et d'acquérir si possible, dans l'intérêt public, la multitude de documents qui se rattachent à l'histoire du Canada et que possèdent présentement des particuliers; ces documents, inaccessibles au public, sont exposés constamment à se détériorer, à se perdre ou à être détruits par ignorance. Nous parlerons de ce problème quand

nous étudierons les archives provinciales et locales. Quelques-uns n'ont pas craint d'affirmer que ce problème relevait directement des Archives nationales.

18. On peut citer plusieurs exemples de documents précieux qu'on a retrouvés dans des endroits tout à fait inattendus. Le conservateur des archives du Séminaire de Québec nous a dit sa surprise et son intérêt de découvrir, parmi ses trésors, les documents de la Compagnie du Nord-Ouest. Il va de soi qu'on les conserve avec beaucoup de soin; ils sont parfaitement accessibles aux hommes d'étude qui savent maintenant où les trouver. On nous a parlé d'autres documents importants trouvés dans une bibliothèque canadienne bien connue. Le bibliothécaire, qui ne connaissait pas leur contenu ni leur importance, offrit à un historien qui semblait s'intéresser à ces documents, de les lui prêter. Offre généreuse, soit, mais inquiétante aux yeux d'un historien ou d'un archiviste. Ainsi, il se peut que des documents confiés à une institution de bonne réputation, mais qui, comme dans le cas présent, n'est pas destinée à la garde de ces documents, soient accessibles sans que d'un autre côté leur sécurité soit parfaitement garantie.

✓ 19. Les risques sont beaucoup plus grand quand les documents se trouvent entre les mains de particuliers. Des groupements, et en particulier la *Canadian Historical Society* à laquelle nous sommes redevables de la plupart de ces renseignements, ont formulé, sur ce point, d'importantes observations. Comme nous l'avons signalé, de précieuses collections ont été détruites récemment par le feu. Certaines collections privées sont bien connues des historiens. On peut toutefois supposer qu'il y en a d'autres dont nul ne soupçonne l'existence et qui sont entre les mains de personnes qui ne se doutent pas de leur importance⁽⁵⁾. La conservation de ces documents est laissée, en somme, aux caprices du hasard. On trouve dans les dossiers de maisons commerciales canadiennes bien connues mais aujourd'hui retirées des affaires, des sources précieuses de renseignements historiques. Le chercheur n'a accès qu'à une faible proportion de ces documents. On sait que quelques-uns ont été détruits; d'autres attendent peut-être quelque part qu'on vienne les y découvrir⁽⁶⁾.

20. Aussi, les personnes qui s'inquiètent de la perte de ces manuscrits demandent-elles non seulement que les Archives maintiennent et étendent leur programme d'acquisition, mais qu'elles prennent des mesures en vue de déterminer l'étendue et la valeur des collections de manuscrits qui se rattachent à l'histoire du Canada, que ces collections soient entre les mains de particuliers ou dans des institutions publiques ou privées. Dans ce but, la *Canadian Historical Association* suggère que l'on établisse une Commission des manuscrits historiques, semblable à celle qui a fait enquête et présenté un rapport sur la grande profusion de documents historiques détenus par des particuliers en Grande-Bretagne. Cette association

estime qu'il ne convient pas de charger les Archives d'une tâche si longue et si coûteuse, bien qu'une collaboration étroite des deux services soit évidemment nécessaire. Il s'agirait de déterminer quels manuscrits existent, d'examiner quelles sont les mesures que l'on prend pour les rendre accessibles et pour les conserver, et de préparer un rapport sur la question. Il incomberait probablement aux Archives nationales d'adopter les mesures qui s'imposeraient à la suite de ce rapport.

21. Les crédits ouverts aux Archives pour ses acquisitions ont varié de \$8,500 qu'ils étaient en 1924-1925 à \$54,000 en 1934-1935 et cette fluctuation à dépendu en partie de l'importance des collections qu'on pouvait acheter périodiquement. En 1948-1949, ces crédits d'achat ne furent que de \$2,500, mais pour l'année courante on a prévu une somme beaucoup plus considérable pour l'acquisition de pièces de valeur qui ont été mises en vente récemment. D'aucuns ont exprimé l'opinion qu'on devrait constituer au moins un fonds de prévoyance pour les acquisitions spéciales. Une enquête systématique comme celle dont il est question ci-dessus, révélerait probablement qu'il existe un nombre suffisant de manuscrits importants à acheter pour motiver l'octroi régulier d'une forte subvention statutaire.

22. Quand il s'agit d'acheter des documents privés, toutefois, il ne suffit pas de les repérer ni d'en avoir le prix. Nous avons déjà parlé des documents privés des ministres de la Couronne. Plus d'une personne a soutenu qu'on ne devrait rien négliger pour inciter les ministres à remettre aux Archives non seulement tous les documents publics dont ils ont l'usage mais aussi leurs documents privés. De toute évidence ces documents sont le complément indispensable des dossiers publics. Bien des ministres conservent leurs importantes collections et en refusent l'accès aux historiens. Les hommes publics craignent, et à bon droit, que, pour des motifs personnels ou politiques, l'interprétation des textes ne soit faussée. D'ailleurs, tous ceux qui s'occupent d'histoire savent combien il est facile de dénaturer des faits, et combien il est difficile, par contre, de les rétablir.

23. Le problème n'est pas insoluble. Rien n'empêche un archiviste d'accepter la garde de certains documents, en se soumettant aux réserves que le propriétaire désirerait imposer. Par exemple, celui-ci peut stipuler que personne ne pourra avoir accès à ces documents avant un nombre convenu d'années. Il n'est pas rare, nous dit-on que l'archiviste lui-même refuse communication de certains documents s'il estime que le mésusage de ces textes pourrait susciter des embarras à des contemporains. Une difficulté surgit, dans ce cas particulier : l'archiviste fédéral est un fonctionnaire. Il relève du secrétaire d'État. En principe, ce dernier pourrait passer outre à tout engagement souscrit par son subordonné. Il faudrait donc avoir ici une loi semblable à celle qui, en Grande-Bretagne,

assure protection pendant cinquante ans à certains documents privés, afin de rassurer les gens soucieux du bien public et qui seraient disposés à confier leurs dossiers aux Archives mais qui, par souci de leur propre réputation ou des sentiments de leurs amis, ne veulent pas s'exposer au danger d'interprétations inexactes, voulues ou non.

24. On nous fait observer qu'il serait possible de faciliter l'acquisition de documents privés par les Archives grâce à la création d'un conseil d'administration semblable à celui de la Galerie nationale. Un tel organisme pourrait, nous dit-on, étayer d'une plus forte mesure d'autorité légale les restrictions sur l'emploi des documents. De plus, il stimulerait l'intérêt que prend le public aux collections privées des Archives et pourrait peut-être aider sérieusement à trouver et à obtenir des documents de valeur. Ce Conseil ne pourrait, évidemment, assumer aucune responsabilité à l'égard des dossiers publics. Il ne s'occuperait que des collections privées mais rendrait peut-être aussi de grands services en formulant avis et recommandations sur la façon dont les Archives peuvent aider les sociétés bénévoles et le public. Il agirait enfin comme stimulant dans cette collaboration des Archives nationales avec les archives provinciales, dont nous avons signalé la nécessité.

25. On nous dit que les Archives pourraient par divers moyens accroître leur utilité dans la nation. Le besoin d'un service de microfilm à l'intention d'autres bureaux d'archives et à l'avantage des chercheurs se fait sentir depuis longtemps. Il paraît qu'on est en train d'établir cet instrument de travail si indispensable. Ne serait-ce que pour parer à la destruction possible de documents au cours d'une guerre, ce serait déjà en soi une bonne raison de l'organiser, mais il existe bien d'autres motifs de l'instituer. Jusqu'ici, à la différence des hommes de science spécialisés dans d'autres domaines, ceux qui s'adonnaient aux recherches historiques se voyaient dans la nécessité d'entreprendre de longs voyages et de s'absenter longtemps de leurs foyers afin d'aller consulter sur place certains documents. L'usage du microfilm inauguré dans un certain nombre de bureaux d'archives a de beaucoup allégé leur tâche. Les Archives nationales n'ont encore qu'un service très restreint de reproduction au photostat, plus cher et moins commode. Le microfilm peut certainement favoriser et stimuler les recherches historiques, surtout dans les régions reculées du pays. Il pourrait servir aussi à combler les lacunes des archives régionales, surtout dans les provinces détachées des Territoires du Nord-Ouest et qui, — nous l'avons signalé précédemment, — s'intéressent d'une façon particulière aux Archives nationales. Certaines sociétés ont soutenu que le gouvernement fédéral ne devrait pas collectionner les documents qui ont rapport aux provinces, qu'il devrait même remettre à ces dernières certains documents qu'il possède dans ses archives. Or, un service de microfilm répondrait probablement à ces vœux. Les archivistes s'accordent à dire que, lorsqu'on leur offre des documents, le bon

sens et les convenances exigent que ces derniers soient déposés à l'endroit où ils serviraient au plus grand nombre. Il est, toutefois, impossible d'établir une ligne de démarcation bien définie entre les documents de caractère provincial et les documents de caractère national. Il est douteux, d'autre part, qu'un organisme quelconque puisse ou doive se départir de documents dont il a légalement la garde. La collaboration suivie et amicale que favoriserait l'établissement d'un conseil d'administration est peut-être la solution du problème. L'inauguration d'un service important de microfilm, qui tiendrait compte des intérêts légitimes de ceux qui étudient l'histoire, y contribuerait également.

26. Grâce à la publication de documents importants, les Archives nationales ont longtemps aidé les spécialistes de l'histoire. On réclame de toutes parts la reprise et l'extension de ce service. La dernière publication importante, qui date de 1936-1937, est celle de la précieuse série de documents de lord Elgin. C'est la documentation sur la période écoulée depuis 1867 qui manque le plus. Cette lacune est la conséquence du désordre qui règne dans nos dossiers publics. Il paraît que les préposés aux archives méditent divers plans, y compris celui de dresser l'index des Débats de 1865 relatifs à la Confédération. Ils se proposent aussi de publier un volume de lettres de Montcalm et d'établir un nouveau catalogue de cartes géographiques. Un conseil d'administration pourrait aider au progrès sur tous ces points. Un autre service éducatif, déjà établi et instamment préconisé dans le mémoire présenté par les Archives nationales, consiste à produire, avec le concours de l'Office national du film, des bandes d'images destinées aux écoles, associations et cercles d'études. On peut reproduire de la sorte des gravures, des cartes géographiques et des lettres personnelles. De telles initiatives stimulent l'imagination et le goût des choses historiques, sans lesquels il est difficile de répandre la compréhension réelle de l'histoire.

27. Un des problèmes qui se posent aux Archives nationales comme à certaines archives provinciales, c'est celui du recrutement d'un personnel bien au courant de l'histoire, connaissant surtout l'histoire du Canada et préalablement initié à la technique des archives. Nous apprenons que dernièrement les Archives ont décidé d'envoyer leurs employés suivre des cours de formation professionnelle, dès que les fonds et d'autres circonstances le permettront. D'après un archiviste provincial, si les Archives nationales avaient un personnel plus nombreux et de meilleures installations, elles pourraient elles-mêmes contribuer à la formation d'archivistes attachés à des institutions moins importantes. On nous a signalé les avantages qu'il y aurait à appliquer un tel plan d'ensemble et une requête venue du Nouveau-Brunswick en appuyait l'idée. Outre la formation des archivistes, ce plan pourrait comprendre aussi un projet de coordination dans les modalités de la technique des archives. Il appartiendrait aux Archives nationales de prendre l'initiative dans ce domaine.

ARCHIVES RÉGIONALES

28. On nous l'a souvent rappelé, il est difficile, dans le travail d'archives, de disjoindre l'histoire nationale et l'histoire régionale ou provinciale. La collection régionale, qu'elle soit provinciale, municipale ou privée, est un élément essentiel à l'efficacité de l'institution nationale : d'abord, à cause de sa richesse en textes originaux; ensuite, parce qu'en raison de sa situation et de son rôle particulier, elle peut réunir et conserver des documents qui autrement pourraient être détruits; enfin, parce que son existence même et les services qu'elle rend favorisent les recherches historiques méticuleuses et avancées auxquelles s'intéresse au premier chef l'institution nationale⁽⁷⁾.

29. Sur le plan régional comme sur le plan national, il n'existe pas véritablement au Canada de système approprié pour la collection et la conservation des dossiers publics ou autres documents relevant des archives. Des indices de progrès se manifestent en ce sens, mais ils sont encore trop rares et trop faibles. Au cours de nos déplacements, nous avons cependant noté avec un vif intérêt l'intérêt grandissant que les organismes bénévoles portent au sort des documents historiques, tant publics que privés. Une cinquantaine de groupements ont formulé des observations au sujet des Archives nationales; plusieurs d'entre eux nous ont aussi communiqué des renseignements sur le problème des archives dans leurs propres régions. Nous avons eu l'avantage, en outre, de recevoir des communications, directes ou indirectes, de plusieurs archivistes provinciaux.

30. À propos de l'état des archives publiques dans les provinces canadiennes, il y a lieu de se poser deux questions. La première a rapport aux dossiers publics des provinces. Existe-t-il, juridiquement et pratiquement, un moyen d'empêcher les fonctionnaires qui ne se rendent pas compte de la valeur historique possible de ces documents ou qui n'ont pas la place requise pour les conserver, de les détruire d'une façon inconsiderée? D'après les réponses que nous avons reçues, un état de choses assez peu satisfaisant jusqu'ici présente des indices d'amélioration. Dans trois provinces (l'Ontario, le Manitoba et la Saskatchewan), on est tenu, en vertu d'une disposition juridique, d'obtenir le consentement de l'archiviste, avant de détruire des documents publics; mais dans l'une de ces provinces, la loi n'a pas été proclamée et, en droit strict, ne se trouve pas en vigueur. Dans trois autres provinces, on reconnaît l'importance historique des archives, bien que l'archiviste n'ait pas qualité de fonctionnaire officiel et l'on y prend des mesures contre la destruction irréflechie des documents. Dans quatre autres provinces, la loi n'offre aucune protection de ce genre. Il faut ajouter que, malgré sa valeur comme témoignage d'intérêt public, une prescription législative ne représente pas nécessairement l'unique critérium. Une loi peut certes rester lettre morte par le fait de fonctionnaires désireux, pour quelque raison, de détruire

des papiers. En revanche, des fonctionnaires peuvent collaborer cordialement avec un archiviste, sans obligation juridique de le faire. On nous informe que, dans trois provinces où n'existe pas une protection juridique complète, la collaboration volontaire des fonctionnaires et de l'archiviste assure la bonne garde et la conservation des archives provinciales.

31. La deuxième question a trait aux conditions matérielles de la conservation et de la consultation des archives. Ces conditions peuvent varier autant que varient les dispositions juridiques d'une province à l'autre. Grâce à la générosité de particuliers, la Nouvelle-Écosse, province où l'histoire est à l'honneur, possède un édifice moderne et convenable. Les archives de la province de Québec, organisées il y a une trentaine d'années, occupent un étage dans le musée provincial et disposent d'un personnel et d'un budget raisonnablement suffisants, bien que nous ayons entendu des plaintes quant à l'encombrement des lieux. L'Ontario vient de terminer la construction d'un édifice moderne sur les terrains de l'Université de Toronto. Les précieuses archives de la Colombie-Britannique sont convenablement logées et conservées dans le même bâtiment que la bibliothèque de l'Assemblée législative. Les trois provinces des Prairies sont moins favorisées. Le Manitoba et la Saskatchewan disposent d'un certain espace à la bibliothèque de l'assemblée législative. La Saskatchewan dépose aussi d'importantes collections dans un local fourni par l'université provinciale. L'Alberta n'a pas pris de dispositions méthodiques jusqu'ici, non plus que les provinces de l'Atlantique : Nouveau-Brunswick, Île du Prince-Édouard et Terre-Neuve, mais les autorités et les spécialistes ont exprimé leurs préoccupations au sujet de ce problème. Il faut ajouter aussi que certains services provinciaux d'archives publient parfois d'importants ouvrages.

32. Si les archives des gouvernements provinciaux sont la propriété des provinces, elles forment aussi un élément des archives de la nation. En outre, bien que maintenus par les gouvernements pour conserver les documents publics, ces services provinciaux, s'ils tombent sur une pièce d'importance historique, la verseront dans leur collection et s'arrangeront pour la conserver en lieu sûr plutôt que de la laisser se perdre. Comme tout véritable établissement philanthropique, ils peuvent se targuer de n'avoir jamais négligé aucun cas digne d'intérêt. La chose est d'importance considérable quand on pense que le manque d'espace oblige les gouvernements provinciaux à vider périodiquement leurs armoires et leurs caisses de vieux dossiers, pour faire place aux nouveaux. Si l'archiviste de la province a su créer de l'intérêt envers ses archives on ne manquera pas de le consulter dans de telles occasions. Les particuliers ou les groupes ayant à se débarrasser de vieux papiers feront de même. Le travail précieux de plusieurs archivistes provinciaux dans le domaine de la recherche et de la vulgarisation historiques est bien connu. L'un

d'entre eux a justement exprimé, dans les termes qui suivent, leur conception générale du problème des archives et le souci qu'ils ont de voir à la collection des sources historiques :

« L'historien d'aujourd'hui et ses collègues des sciences politiques, de la sociologie, de l'économie et de l'anthropologie s'intéressent aux faits et gestes des peuples et non pas seulement à ceux des chefs politiques et militaires. On peut prévoir que cet intérêt n'ira qu'en s'accroissant dans une société démocratique. Les sources de toutes ces études sociales sont les documents que produit de jour en jour l'activité diverse des individus, des groupements, des établissements commerciaux et des gouvernements. Or la responsabilité initiale dans la conservation de ces pièces retombe d'abord sur ceux qui les mettent au jour, ou leurs héritiers et successeurs. Trop souvent, on a négligé de remplir cette obligation, au détriment de l'histoire locale, provinciale et nationale. Nous ne pourrions remédier à cet état de choses qu'en comprenant mieux que, si l'on veut que l'histoire enregistre l'activité générale, chacun doit contribuer à rendre le dossier aussi complet et exact que possible »⁽⁸⁾.

33. Comme en font foi ces remarques, l'intérêt qu'inspirent les archives à l'archiviste provincial dépasse le cadre de sa propre collection. Il peut donner de précieux conseils aux sociétés historiques et autres qui recueillent des documents particuliers. On nous dit que des sociétés historiques ont constitué dans plusieurs provinces des collections particulières dont la valeur et l'intérêt sont inégaux, bien entendu. Certaines de ces collections sont des modèles du genre et, comme il en va du Musée du Nouveau-Brunswick, elles sont la manifestation de l'intervention très précieuse de l'initiative privée dans un domaine où parfois le gouvernement s'abstient. Certains désavantages qu'on nous a signalés s'ensuivent toutefois. On nous a parlé de deux sociétés privées qui, bénéficiant de subventions publiques plus ou moins généreuses, ont formé des collections importantes. Malheureusement, ces deux sociétés, faute de connaissances nécessaires et d'esprit critique, ont gaspillé de l'argent dans l'acquisition de bagatelles et de pièces dont on trouve facilement le double ailleurs. Il est aussi à craindre que la société privée soit incapable de prendre le soin voulu d'une collection ou d'en assurer l'accès facile aux chercheurs. On a prétendu que, d'ordinaire sinon toujours, la société historique ne peut mieux servir la cause de l'histoire qu'en se constituant l'agent et l'auxiliaire d'une institution régulièrement formée pour la garde des archives. Une collaboration intéressante et à l'avantage mutuel des parties existe au Manitoba, où la vénérable *Historical and Scientific Society*, fondée huit ans après la création de la province, loge ses collections dans la bibliothèque provinciale, sous la garde du bibliothécaire et de l'archiviste. Ces pièces se trouvent ainsi sous bonne garde et accessibles aux chercheurs; elles sont classées et cataloguées avec les archives provinciales. On s'est rendu compte qu'il est cependant préférable que l'*Historical Society*

demeure légalement la dépositaire. Elle peut ainsi continuer à recevoir des documents d'ordre privé par l'intermédiaire de ses membres. On a constaté en effet que nombre de gens consentiront à donner leurs papiers à une société particulière, tout en n'étant pas disposés à les céder à une institution publique. Nous avons appris que, dans une province, des membres de la société historique régionale ont reçu en don d'anciennes et importantes pièces d'archives, y compris des documents publics, grâce semble-t-il à des relations personnelles. Ceux qui en étaient les propriétaires n'avaient aucune idée de leur valeur. L'association heureuse de l'*Historical Society* du Manitoba et des archives provinciales ne représente que l'un des nombreux moyens de collaboration entre groupes de collectionneurs particuliers dont les renseignements et l'influence sont d'ordre local et le service d'archives qui possède les connaissances spécialisées, un personnel compétent et un endroit pour conserver les collections⁽⁹⁾.

34. On ne saisit peut-être pas pleinement la grande importance que présente pour la nation la conservation appropriée de tous les documents de valeur. Cependant nombre de gens déplorent le manque relatif de bons ouvrages d'érudition sur notre pays, son histoire et ses traditions. D'aucuns ont prétendu que, malgré quelques publications récentes et bien accueillies, les historiens canadiens n'ont pas encore su combler l'écart entre le domaine de l'érudition et le niveau du lecteur moyen. De leur côté, les historiens ont indiqué quel grave désavantage entraînent pour eux la destruction et la disparition continuelles ainsi que l'inaccessibilité des matériaux qui entrent dans la composition de leurs ouvrages. Un moyen d'y remédier, au dire des archivistes, des historiens et de gens adonnés aux recherches historiques, c'est l'appui intelligent et soutenu du public aux archives tant nationales que provinciales, et c'est aussi la collaboration des bureaux d'archives entre eux.

CHAPITRE XI

LIEUX ET MONUMENTS HISTORIQUES

LA COMMISSION DES LIEUX ET MONUMENTS HISTORIQUES

SI, comme on le dit dans le décret du Conseil qui énumère les attributions de notre Commission, « il importe que les Canadiens connaissent le plus possible leur propre pays, qu'ils soient renseignés sur son histoire et ses traditions. . . » la conservation rationnelle de leurs anciens monuments et de leurs lieux historiques doit être l'objet d'une attention constante. Ces monuments et ces lieux évoquent en effet d'une façon pittoresque et mémorable les grands événements du passé ainsi que les préoccupations et la vie quotidienne de nos aïeux. Notre époque est bien différente, mais ne plongeons-nous pas par nos racines dans ce passé ? Les Canadiens de langue anglaise penseront peut-être que l'adjectif « ancien » a une étrange résonance dans un pays si neuf : qu'ils songent à la nuance dont le français colore ce mot et à la rapidité avec laquelle les choses anciennes peuvent s'évanouir, dans un pays qui est jeune mais qui évolue vite. D'ailleurs certains aspects du Canada ne sont pas si neufs. La *Saskatoon Archeological Society* déclarait que « si l'Âge de pierre paraît lointain en Europe, il semble ne remonter en Saskatchewan qu'à quelques générations en arrière, et que nous pouvons en retrouver les traces sur la configuration des Prairies ».

2. Au Canada, lieux et monuments historiques relèvent, pour ce qui est de la juridiction fédérale, du Service des parcs nationaux, qui est rattaché lui-même au ministère des Ressources et du Développement économique. Curieuse disposition sans doute mais qui s'explique par ce qu'on appelle « l'intérêt de l'utilisateur ». Les lieux historiques et les parcs sont un objet d'attraction aussi bien pour les visiteurs étrangers que pour les Canadiens en vacances. D'autre part, les hasards de l'histoire ont fait que souvent ces lieux mémorables sont situés dans les parcs nationaux et qu'ils y sont intégrés. Du point de vue pratique ces coïncidences sont très profitables.

3. Le Service des parcs nationaux reçoit renseignements et conseils, sur les questions d'ordre historique, de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, désignée, dans un document officiel : « Organisme honorifique, qui se compose d'historiens reconnus, représentant les diverses provinces »⁽²⁾. Dans cet organisme on trouve aussi l'Archiviste du Canada et un délégué du Service des parcs chargé de l'organisation des réunions annuelles et des travaux de secrétariat. Les membres de la Commission reçoivent de toute part des propositions concernant le classement, le signalement ou la conservation de différents lieux et de monuments; ils les étudient et soumettent leur rapport au Service des parcs par l'intermédiaire de la Commission. Les soins purement matériels à donner aux monuments et paysages historiques (les « soins de ménage », comme on a dit) reviennent au Service des parcs lui-même.

4. On emploie deux méthodes dans le traitement des lieux et monuments historiques. L'une consiste à marquer un lieu ou un monument d'une simple plaque commémorative, apposée sur un ancien édifice, sur un cairn d'un genre désormais familier à la plupart des Canadiens, ou encore, sur une pierre ou un bloc posé sur les lieux où se sont déroulés les événements dont on veut perpétuer le souvenir. Le Service des parcs signale que 388 plaques ont été apposées, depuis 1923, réparties entre les provinces de la manière suivante :

Ile du Prince-Edouard	18
Nouvelle-Écosse	58
Nouveau-Brunswick	46
Québec	70
Ontario	119
Manitoba	20
Saskatchewan	8
Alberta	20
Colombie-Britannique	28
Yukon	1

5. La seconde méthode à laquelle peut recourir la Commission et le Service des parcs consiste à restaurer et conserver les édifices qui se rattachent à quelque période ou à quelque événement de l'histoire. On a entrepris et mené à bien des projets très vastes, indépendamment ou avec l'aide d'autres services fédéraux, de gouvernements provinciaux et de sociétés ou de particuliers. La forteresse de Louisbourg, le fort Anne à Annapolis-Royal, le fort Wellington à Prescott (Ontario), le fort Lennox dans Québec, voilà quelques exemples de travaux de restauration et de conservation d'édifices appartenant à notre histoire militaire. La plupart se trouvent dans les parcs nationaux et contiennent des collections de musée de valeur diverse, qui illustrent leur propre histoire et celle des régions environnantes. L'édifice militaire, dont la restauration fut la plus remarquable de toutes, est le fort Henry, de Kingston, restauré aux frais

du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial et, aujourd'hui, cédé à bail à la province. Ce ne fut pas là cependant une entreprise du Service des parcs. Nous devons souligner, par ailleurs, que la garde de plusieurs lieux d'intérêt militaire, par les soins du ministère de la Défense nationale, peut constituer un sérieux obstacle à leur bonne conservation, car le ministère s'attache tout naturellement à l'utilité pratique de ces ouvrages et non à leur valeur archéologique.

6. Ce fut un vaste projet que la reconstitution complète de l'habitation de Champlain à Port-Royal, maintenant à Lower Granville, en Nouvelle-Écosse. Cette entreprise fut amorcée et menée à bien avec l'aide d'amis nombreux et empressés et de groupes bénévoles. Un certain nombre d'Américains ont participé à la mise de fonds et aux recherches archéologiques et historiques. Le lieu précis où s'élevait la maison fut découvert à la suite de fouilles minutieuses. Ce n'est qu'après une étude scrupuleuse des documents et des témoignages de l'époque qu'on décida des dimensions des bâtiments à construire, de leur emplacement et des matériaux à employer. Certains des problèmes posés restèrent d'ailleurs sans réponse. « Quand le renseignement précis ou la preuve directe faisait défaut, la reconstitution . . . dut s'appuyer sur des déductions logiques et des probabilités suffisantes »⁽³⁾. Cette reproduction saisissante évoque les plus anciennes des habitations de type européen bâties sur notre continent, au nord des centres de colonisation espagnole. Leur construction précéda de trois ans l'édification des habitations de Québec et de quinze ans les établissements des *Pilgrim Fathers*. Le Service des parcs nationaux signale qu'il a, sous son autorité, un total de 22 bâtiments historiques, originaux ou restaurés, répartis entre les provinces comme suit:

Ile du Prince-Edouard	1
Nouvelle-Ecosse	5
Nouveau-Brunswick	2
Québec	6
Ontario	6
Manitoba	1
Colombie-Britannique	1

POINTS DE VUE DE SOCIÉTÉS HISTORIQUES LOCALES ET AUTRES

7. On ne nous a chargés que vers la fin de nos audiences d'examiner les travaux de la Commission des lieux et monuments historiques, mais nous avons pu entendre les observations d'une douzaine de sociétés diverses sur ce sujet. Ces opinions témoignaient d'un vif intérêt envers la question et, aussi, d'une attitude quelque peu critique, provenant peut-être en partie d'une connaissance incomplète du sujet. On nous pressait de nous occuper du problème, même s'il n'entraînait pas dans le cadre de nos attributions officielles, et l'on prétendait que puisque nous devons faire rapport sur les archives, nous ne devons pas négliger « nos archives de pierre »⁽⁴⁾.

8. Les sociétés bénévoles ont présenté trois critiques essentielles, sans parler de la question qu'on s'est posé sur certains travaux de la Commission des lieux et monuments historiques, et dont il sera question plus loin. La Saskatchewan, surtout, exprima ses points de vue avec une vigueur qu'expliquent, dans une certaine mesure, les chiffres que nous avons cités ci-dessus. Elle posa d'abord une question au sujet de la ligne de conduite de la Commission.

« Nous serions bien aise d'apprendre si le signalement des monuments historiques se poursuit suivant un plan déterminé. Nous voulons savoir si les emplacements historiques nationaux sont classés d'après leur ordre chronologique, leur intérêt historique ou leur répartition géographique, et si, généralement parlant, la Commission a songé à l'adoption d'un système quelconque de classement »⁽⁵⁾.

9. La Société qui s'est ainsi exprimée, évidemment, ne possède pas tous les éléments d'information se rapportant à la composition et aux travaux de la Commission; d'autre part, l'analyse de ce qui a été accompli montre que la question peut être posée à bon droit. La Saskatchewan ne possède que 8 des 388 plaques commémoratives du Canada, et les provinces des Prairies n'en ont, à elles trois, que 48. De plus, des historiens locaux de renommée bien établie nous font savoir que la Saskatchewan a quelque 30 lieux historiques et cinq terrains de l'époque de la préhistoire, qui méritent d'être signalés; une bonne moitié des premiers présentant un intérêt plus national que provincial. Il existe, sans doute, des causes évidentes à cette disproportion mathématique entre les provinces, et nous ne mettons par en doute la justesse des raisons qui déterminent les initiatives de la Commission. Néanmoins, nous ne nous étonnons pas qu'on demande l'exposé d'une ligne de conduite générale.

10. D'autres griefs sérieux, exprimés par la Saskatchewan mais auxquels Québec se joint, portent sur la négligence de la Commission à établir des contacts avec d'autres groupes intéressés, à leur exposer son programme, à les tenir au courant de ses travaux et à consentir à une sorte de délimitation des zones d'intérêt de chacun. Le signalement d'un lieu historique donné, peut, en réalité, être du ressort d'un gouvernement provincial, d'une municipalité ou d'une société privée plutôt que de celui du gouvernement fédéral. La Commission semble l'admettre, par son refus d'apposer des plaques commémoratives sur les églises, même sur celles dont l'intérêt historique est indéniable. Mais, afin d'éviter des doubles emplois et des négligences inutiles, il faut, nous dit-on, qu'un exposé précis du programme à suivre s'accompagne d'un échange constant de renseignements et d'idées. Il semble aussi que les délégués des provinces à la Commission n'aient pas toujours eu des liens personnels suffisants avec les régions qu'ils étaient chargés de représenter.

11. Un désaccord qui s'est produit entre la façon de voir de la Commission des lieux et monuments historiques et celle de certaines provinces est révélateur de la difficulté des problèmes susceptibles de se poser dans ce domaine. On se demandait s'il fallait apposer une plaque commémorative sur la maison qui avait servi autrefois de cachette aux contrebandiers américains de whisky, le lieu ayant joui, jadis, d'une réputation considérable. Combien de temps faut-il à l'histoire pour rendre un délit, sinon respectable, du moins digne de mention? À ce propos n'y a-t-il pas lieu d'évoquer la phrase de Renan, que, dans l'histoire de toute grande nation, il y a autant de choses qu'on oublie que de choses dont il convient de se souvenir?

12. On se plaint, enfin, du manque d'exactitude dans les signalements. Un membre de la Commission a bien expliqué, il est vrai, que les repères ne peuvent toujours être placés sur le lieu même de l'événement que l'on commémore :

« Nous ne plaçons pas nos repères avec une précision parfaite; . . . sur l'emplacement exact de Fort Gibraltar, se trouve aujourd'hui le dépôt d'ordures de Winnipeg. Il est évident que nous ne pouvons rien mettre à cet endroit. « Tout près d'ici », est une formule que nous devons employer . . . En Colombie-Britannique, le tracé d'une nouvelle voie publique rejeta une plaque commémorative au fond d'une gorge de vingt pieds; bien entendu, nous l'avons déplacée »⁽⁶⁾.

Toutefois, ces explications ne désarment pas entièrement les critiques. Ceux-ci conviennent que les repères doivent évidemment être posés à des endroits d'accès relativement aisé; mais ils estiment que certains d'entre eux ont été mal placés par pure négligence :

« Des cairns sont mis à quelque distance de lieux historiques, mais sans que rien n'indique l'emplacement exacte de ces lieux. Nous pouvons citer en exemple l'érection d'un cairn près d'une rivière, en mémoire d'une bataille . . . alors que cette bataille eut lieu, en réalité, plus d'un mille et quart plus loin; rien n'enseigne aux curieux que le cairn ne marque pas le terrain véritable du combat »⁽⁷⁾.

Ce manque de précision se retrouve dans d'autres endroits. Là où il se motive par des raisons suffisantes, pourquoi, nous demande-t-on, ne pas le faire savoir, en toutes lettres, sur la plaque, et ne pas y joindre, si possible, un plan qui montrerait clairement où est exactement le lieu qu'on veut commémorer.

13. De nombreux témoignages, provenant de sources variées ont souligné le besoin d'une politique plus largement conçue, qui demanderait plus de recherches et d'argent. On a insisté aussi sur la nécessité de prendre des mesures immédiates pour le traitement des questions les plus urgentes. Les Prairies proposent qu'on accorde davantage d'attention à ces lieux préhistoriques qui, comme nous l'avons vu, évoquent d'une façon exceptionnelle, auprès de leurs habitants actuels, l'existence des hommes de l'Âge de pierre. On nous a indiqué d'autre part l'emplacement d'une bataille fameuse, qui

mit aux prises, en 1866, Pieds-Noirs et Cris, ainsi que d'anciens camps indiens et de vieux ouvrages de maçonnerie. Parmi les lieux historiques ou préhistoriques, il s'en trouve qui ont certainement autant besoin d'être protégés que commémorés. Ainsi, le champ de bataille de Batoche a bien son cairn. Mais ce n'est que récemment, et peut-être provisoirement, qu'on a protégé de la charrue du propriétaire actuel de cette ferme, les débris de la clôture en ronces qu'édifia Middleton.

14. La nécessité impérieuse de protéger divers lieux historiques a inspiré bon nombre de plaidoyers en faveur de l'accroissement des mesures de préservation et de restauration, aux dépens des mesures de simple signalement. Sans doute, restauration et préservation occasionneraient-elles des frais beaucoup plus considérables; mais la plupart des sociétés intéressées sont d'avis que ces travaux sont essentiels. Sans vouloir rabaisser le mérite de ce que l'on a accompli, elles considèrent que le but véritable d'une plaque commémorative ou d'un cairn est d'attirer l'attention du public vers un champ de bataille, le lieu où l'on signa un traité, un fort, une église, ou une demeure, mais que, si on les laisse se détériorer ou disparaître, la plus instructive des inscriptions ne sera qu'une fade évocation. L'emploi d'un modèle unique de plaque ou de cairn dans tout le pays et l'habitude d'apposer ces plaques « près du » lieu historique, plutôt que « sur » l'emplacement même, découragent encore davantage ceux qui veulent revivre, d'une façon éphémère, un moment du passé; de plus, l'insipidité des plaques et leur illisibilité ne stimulent guère l'imagination. Par contre, la beauté, la précision des travaux de restauration et de reconstruction déjà réalisés ont suscité une demande en faveur de mesures de conservation plus étendues, par opposition au simple signalement des lieux⁽⁸⁾.

15. On a déploré, d'autre part, que le choix des lieux et monuments à conserver ait semblé favoriser un thème historique donné, aux dépens de tous les autres. Le *Royal Architectural Institute of Canada* défend avec chaleur la conservation des vieilles demeures d'intérêt architectural, parce qu'elles présentent des mérites historiques égaux à ceux des champs de batailles, tout en étant bien moins coûteuses à entretenir. Pourquoi l'État n'acquerrait-il pas les plus beaux types de vieilles maisons? S'il était impossible de les conserver là où elles se trouvent, on les transporterait dans un de nos parcs nationaux ou dans un cadre rappelant leur emplacement originel. L'examen des dossiers de la Commission des lieux et monuments historiques révèle que, parmi les 22 monuments commis à sa garde, 16 sont des forts militaires, tandis qu'un autre se trouve être un fortin, servant anciennement au commerce des fourrures et bâti selon les exigences de l'architecture militaire. Il est vrai que les forts se conservent mieux que les maisons d'habitation et que l'histoire du Canada ne s'inscrit pas uniquement dans des chroniques pacifiques; malgré tout, cet intérêt exclusif que l'on porte aux ouvrages militaires peut surprendre dans un pays qui se vante volontiers d'avoir la plus longue frontière non défendue du globe.

16. Diverses organisations et plusieurs documents qui nous sont venus d'autres sources⁽⁹⁾ soulignent le fait que certaines demeures historiques, dont beaucoup présentent un intérêt architectural, disparaissent rapidement. À Québec, la maison Sillery, la plus vieille maison du Canada, a été vendue, nous dit-on, à un particulier qui, fort heureusement, lui donne tous les soins nécessaires, mais au prix de sacrifices financiers considérables. Un autre exemple familial à tous les Canadiens, est celui du célèbre Château de Ramezay, élevé en 1707 par le gouverneur de Montréal et qui fut le siège du gouvernement régional durant de longues années. La Société d'archéologie et de numismatique, de Montréal, veille à la conservation du bâtiment et de la précieuse collection de musée que renferment ses murs, mais au prix de grandes difficultés. Il y a encore à Québec quelques maisons d'avant 1763 (d'ailleurs peu nombreuses), surtout sur la Côte de Beaupré et l'île d'Orléans, mais les incendies et le délabrement en auront rapidement raison.

17. Bien que Québec seul possède un nombre imposant de demeures remontant au 18^e siècle, il se trouve en Ontario et dans les provinces Maritimes de belles vieilles constructions. De plus, l'âge étant chose relative, nous avons constaté, dans les régions les plus neuves du pays, l'éveil d'un vif intérêt pour la conservation des demeures des pionniers. Certaines des plus intéressantes sont des maisons de bois, exposées aux menaces du délabrement, des incendies et de la négligence. « Nos hommes politiques semblent dénués de sens historique », nous a dit un témoin. La Maison Decew, où Laura Secord porta son célèbre message, vient d'être détruite par le feu; en plus de son attrait historique, elle possédait un intérêt architectural indéniable. La maison de Fredericton, où se réunit la première Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, vient d'être jetée à bas, ou va l'être bientôt; et une autre belle demeure d'avant 1820, encore en bon état, est condamnée à la pioche du démolisseur, nous apprend-on. Lower-Fort Garry, au Manitoba, le monument le plus imposant élevé au commerce des fourrures au Canada, a résisté aux ravages du temps, mais appartient à des particuliers⁽¹⁰⁾. La Maison Ross, premier bureau de poste de l'Ouest, au coeur de Winnipeg, a été parfaitement restaurée par les soins de la *Historical and Scientific Society of Manitoba*; mais la Société n'a pas les fonds nécessaires à son entretien. Le Manitoba est naturellement moins riche en bâtiments historiques que les provinces plus anciennes; cependant, ou nous a signalé plusieurs édifices tout à fait dignes d'intérêt. Citons, par exemple, la très vieille Douane d'Emerson; c'est un excellent modèle d'architecture primitive de la rivière Rouge, convoité par les Américains qui veulent la reconstruire de l'autre côté de la frontière.

18. Les églises et les édifices religieux posent un problème délicat. La Commission des lieux et monuments historiques, comme nous l'avons vu et pour des raisons évidentes, se refuse à en assumer la responsabilité. Toutefois, dans certaines régions où les bâtiments anciens sont rares, ils peuvent être les seuls témoins de l'âge qui les édifia. Nulle plaque ne

marque encore la vieille église Saint-André et son presbytère, bâtis en pierre, près de Winnipeg, sur la rivière Rouge; et l'on a transformé en garage l'église « en bois rond » des colons de Barr, à Lloydminster, en Saskatchewan.

19. Terre-Neuve est riche en lieux historiques aussi vieux, sinon plus, que tout autre au Canada. On nous a signalé près de 60 lieux d'intérêt historique général qui attendent que la Commission des lieux et monuments historiques s'en occupe. Il y a, entre autres, l'endroit où débarqua Jean Cabot (le 24 juin 1497); Carbonear, où les premiers colons des îles anglo-normandes produisirent le "charbon" qui chauffait leurs demeures; les vieilles tombes des pêcheurs basques et l'emplacement où s'éleva le château de lord Baltimore, qu'habitèrent David Kirke et d'autres personnages historiques. Cette énumération nous a reporté, non au 18^e mais au 17^e siècle, et même, pour un instant, au 15^e. La plus récente des provinces canadiennes s'enorgueillit à juste titre de rivaliser en ce domaine avec les provinces les plus anciennes.

20. La Société historique de Québec nous a signalé un grave problème, en nous exprimant l'inquiétude que lui cause non plus seulement la destruction, mais encore la vente à l'étranger des monuments et des symboles de notre passé. Le destin possible de la Douane du Manitoba comporte une leçon. Des conservateurs de musée et d'autres personnes ont traité de cas analogues. On a proposé que le Canada, suivant en cela l'exemple de la Grande-Bretagne et de la France, déclare ses trésors d'intérêt public pour leur épargner la destruction ou l'exportation à l'étranger. Il va de soi, sans aucun doute, que les champions de ce projet souhaitent que la déclaration d'intérêt public s'accompagne de soins appropriés; sans cela, nous manifesterions un étrange respect pour nos biens historiques en ne les mettant hors de la portée de ceux qui y attachent du prix, que pour les livrer à la destruction et à la ruine.

21. Nous pouvons dire, pour conclure, que la conservation et le signalement des lieux et monuments historiques du Canada suscitent un intérêt réel, sinon général. On note avec gratitude l'existence de la Commission des lieux et monuments historiques, dont on apprécie les travaux. Cependant (sans parler des critiques d'importance secondaire), l'opinion réclame des efforts plus considérables, particulièrement en ce qui concerne la conservation et la reconstruction; elle demande que l'inventaire de ce qui nous reste encore et qui est digne d'être préservé soit mené plus minutieusement et avec plus de méthode; et qu'une collaboration plus systématique et plus étroite s'établisse entre les diverses autorités à qui incombe cet important devoir national.

« SOCIÉTÉS BÉNÉVOLES » ET « INSTITUTIONS FÉDÉRALES »

POSTFACE

DANS cette section du Rapport, nous avons examiné l'activité des sociétés bénévoles et leurs relations avec certains organismes du gouvernement fédéral. Plus loin, nous proposerons des mesures qui permettraient à ces organismes fédéraux de mieux servir l'ensemble des habitants du pays et de stimuler l'intérêt que ceux-ci peuvent leur porter. Toutefois, au cours de notre enquête, nous avons entendu certaines observations tendant à établir que le gouvernement pourrait donner un essor appréciable à l'œuvre des sociétés et institutions locales de toutes les parties du Canada, si seulement il consentait à modifier ou adoucir des réglementations et des restrictions que, de l'avis de certains groupes particuliers, on applique parfois avec trop de rigidité. Par exemple, la *Community Planning Association* pense que son activité devrait être tenue pour « charitable » au sens de la loi de 1948 relative à l'impôt sur le revenu, de façon que les particuliers ou les sociétés commerciales qui lui versent des fonds puissent déduire un montant correspondant de leur revenu imposable. D'autres organisations ont exprimé l'avis que le règlement, en cette matière, est l'objet d'une interprétation trop sévère.

2. Nous n'avons pas l'intention de nous prononcer sur la législation ni la réglementation complexes qui régissent la coutume canadienne en matière fiscale ou douanière. Il nous paraît opportun, cependant, de signaler certains arguments qu'on nous a exposés et qui se rapportent au sujet que nous venons d'étudier.

3. Dans toutes les parties du Canada, les galeries et musées régionaux nous ont présenté de vives observations à propos des difficultés qu'ils éprouvent constamment pour faire venir, des États-Unis et d'ailleurs, des œuvres d'art et autres objets destinés à des expositions temporaires. À Halifax on nous a dit :

« ... les formalités douanières ... régissant l'importation du matériel et des objets à exposer, dans les domaines scientifique et culturel, ... sont vexatoires et décourageantes au plus haut point ... Les douaniers ... sont apparemment forcés de considérer uniquement si un objet est fait de cuivre, s'il peut être classé parmi les meubles ou s'il pourrait servir à peler les pommes de terre, de sorte qu'ils appliquent les mesures les plus restrictives et les plus coûteuses »⁽¹⁾.

Le Musée des beaux-arts de Montréal signale l'ennui et la perte de temps résultant de l'application d'un règlement douanier, conçu pour des articles de commerce, à des oeuvres d'art ou à un matériel connexe, qu'ils soient compris dans l'ensemble d'une exposition ou pris individuellement. Le Musée propose une méthode très simple de délivrance de permis qui autoriserait galeries et musées à importer des oeuvres d'art prêtées à titre provisoire et qui les exempterait des formalités actuelles, obstacles sérieux, nous semble-t-il, à l'organisation d'importantes expositions au Canada. Nous avons entendu des observations semblables à Saint-Jean, Québec, Toronto, Calgary et Vancouver. L'*Art Gallery* d'Hamilton nous a appris, à notre grand étonnement, que, lorsque des expositions d'oeuvres d'art venues de l'étranger voyagent d'une ville ontarienne à l'autre, il faut se plier au règlement douanier dans chacune de ces villes. Sauf erreur, le règlement a été modifié depuis qu'on nous a présenté certains de ces mémoires, et il n'est probablement plus exact que les chevaux de course des États-Unis circulent plus librement, dans l'Ouest, que les expositions américaines d'oeuvres d'art, ainsi que les représentants du *Western Art Circuit* nous le faisaient observer avec une amère ironie. Mais le règlement applicable à l'importation d'oeuvres d'art empruntées pour des expositions temporaires, dans une galerie particulière, cause encore, apparemment, des délais ennuyeux et ajoute aux difficultés qu'entraîne l'organisation d'une exposition.

4. La *Federation of Canadian Artists* est d'avis que, en ce qui concerne l'importation d'oeuvres d'art empruntées temporairement de l'étranger pour être exposées dans une galerie reconnue du Canada, il devrait suffire d'une déclaration sous serment du conservateur ou de la personne chargée de l'organisation de l'exposition.

5. Les divers Conseils du film du Canada et d'autres sociétés s'intéressant au théâtre ont demandé que soient abolies les restrictions à l'importation de films et de matériel cinématographique ou théâtral, quand ils sont destinés à des organismes sans but lucratif dont l'activité est d'ordre éducatif. La *Canadian Handicraft Guild* et la Chambre de Commerce de Québec ont également insisté sur ce point.

6. Nous comprenons que les services administratifs de l'État, de qui relèvent ces questions, ne peuvent que difficilement tenir compte de toutes les circonstances exceptionnelles et que l'application stricte d'une loi peut créer des ennuis dans des cas particuliers. Mais, à en juger par la conviction profonde et généralisée que nous avons observée dans toutes les parties du pays, nous considérons que la pratique actuelle, dans le cas des dons qui sont faits à des organisations bénévoles et de l'importation de matériel éducatif et culturel, pourrait avec avantage être l'objet d'une modification.

CHAPITRE XII

LES UNIVERSITÉS

INTRODUCTION

AU début de notre travail, nous avons pensé que les universités canadiennes n'étaient pas dans le cadre de nos attributions et que, par conséquent, elles ne devaient pas être comprises dans cette enquête. Toutefois, à mesure que celle-ci se poursuivait, il nous devint impossible de ne pas tenir compte de l'influence que les universités exercent sur les divers sujets qui ressortissent officiellement à notre mandat; et les nombreuses observations qui nous ont été faites en ce sens ont aussi aidé à nous convaincre de la nécessité d'étudier cette question. Au chapitre XIV nous aurons l'occasion de souligner certains aspects et certains problèmes se rapportant à l'activité académique de nos universités; pour le moment, nous nous bornerons à traiter de leur rôle général dans la vie canadienne.

2. Les universités sont, chez nous, des institutions provinciales; mais leur rayonnement est plus vaste que ceci ne le laisserait croire. Ce serait une erreur grave que de sous-estimer ou de méconnaître les fonctions variées, voire universelles, de ces institutions. Nous ne les examinerons pas, ici, en tant qu'unités actives dans un régime d'éducation donné, ni en tant qu'établissements où l'on accomplit le stade final d'une carrière académique. Nous sommes persuadés, en effet, que nous ne saurions passer sous silence les autres fonctions dont nos universités canadiennes s'acquittent avec soin. Elles sont des centres locaux d'éducation au sens large du mot et les protectrices de tous les mouvements qui peuvent servir l'avancement des arts, des lettres et des sciences. Elles rendent en outre à la cause nationale directement ou indirectement des services tellement étendus qu'on peut dire d'elles qu'elles contribuent de la manière la plus efficace à la puissance et à l'unité de notre pays.

3. Les universités ont témoigné devant nous en groupe et aussi à titre individuel. Un exposé important de la Conférence nationale des universités canadiennes nous a fait connaître le point de vue officiel de cette organisation qui réunit toutes les universités du pays. Dix-huit institutions particulières octroyant des diplômes universitaires nous ont soumis, — souvent par l'intermédiaire de leurs dirigeants, — leurs propres exposés. Les

universités ont défini elles-mêmes la place qu'elles occupent dans la vie nationale et nous souscrivons pleinement au point de vue exprimé dans leur mémoire collectif :

« Le travail des universités canadiennes est d'une importance vitale et permanente pour le développement, dans notre pays, des arts, des lettres et des sciences, au point que le progrès en serait compromis ou paralysé si l'on apportait des entraves à l'œuvre universitaire »⁽¹⁾.

L'UNIVERSITÉ, CENTRE D'ACTIVITÉ LOCALE

4. Il nous semble opportun d'examiner d'abord en quelque détail l'œuvre accomplie par les universités sur le plan local, œuvre qu'on a parfois tendance à accepter comme un phénomène tout naturel sans se rendre compte de son importance. Nous avons déjà dit que l'université est la protectrice des arts, des lettres et des sciences dans son rayon immédiat d'influence. Il en est ainsi, surtout, dans les régions relativement isolées; les provinces atlantiques, les Prairies et les régions littorales du Pacifique où les universités offrent les services les plus divers pour répondre aux demandes d'organisations non moins diverses. Ces services exigent du matériel et du personnel. L'université joue parfois le rôle d'hôtesse pour recevoir chez elle, dans la soirée, l'une de ces nombreuses sociétés bénévoles dont nous avons parlé dans un chapitre antérieur. Elle peut avoir à fournir non seulement le conférencier, mais encore les locaux où le cercle se réunit, et même aussi les directeurs de ce cercle. Le principal ou le recteur de l'université et ses collaborateurs s'occupent aussi, et activement, d'éducation populaire, autant que leurs fonctions académiques le leur permettent. On peut se demander si c'est là une bonne méthode. Il n'est sans doute pas souhaitable, pour l'une ou l'autre partie, que les sociétés bénévoles deviennent trop entièrement tributaires des facultés universitaires. Toutefois, dans les centres moyens où seule une élite réduite jouit des loisirs nécessaires aux occupations intellectuelles, il est hors de doute que les mouvements divers dont dépend le bien-être de la collectivité comptent sur la direction que leur donne l'université. Ce rôle inspirateur est d'autant plus important que nombreux sont nos écrivains, musiciens et peintres de renom qui font partie des facultés.

5. L'université ne se contente pas de se mettre au service des sociétés bénévoles; elle est une source à laquelle s'alimente abondamment la vie collective. Bibliothèques universitaires, conservatoires de musique, collections de tableaux, films, disques, matériel et accessoires de musée, tout cela est placé à la disposition du public, avec cet esprit de générosité qui est l'une des plus vieilles traditions universitaires. Dans les régions éloignées, où de telles ressources sont rares, les universités ne se bornent pas à mettre ces services à la disposition de leur entourage; en dépit

de tous les obstacles, elles s'efforcent encore de répondre favorablement à toute demande d'aide, même venue de loin, de peur que leur refus ne décourage des étudiants dignes d'intérêt.

6. D'autre part, l'université étend et renforce son influence au sein de la collectivité par ses cours du soir et ses cours d'été, ses organisations musicales, ses services d'éducation populaire et par l'intermédiaire de sociétés bénévoles. Les cours du soir et les cours d'été sont utiles à de nombreux étudiants qui doivent compléter leurs études régulières par des leçons supplémentaires; ils sont surtout suivis par des instituteurs et d'autres personnes qui sont en quête d'une formation spéciale dans une discipline quelconque. Ils permettent à maint étudiant d'élargir son horizon et d'approfondir sa culture. On comprendra que la prestation de tels services cause de sérieux inconvénients aux universités moyennes dont le corps enseignant est limité. Ils peuvent même entraver le travail de recherche et les travaux personnels de professeurs par ailleurs surchargés de besogne. Mais leur suppression provoquerait sans doute des déceptions nombreuses et même quelque ressentiment.

7. Les organisations universitaires d'éducation populaire profitent même, au loin, à ceux qui ne connaissent que vaguement les richesses que les universités pourraient leur offrir. Quelques universités ont ainsi organisé d'importants services de bibliothèques et de distribution de films. Les instructeurs d'éducation populaire forment (ou contribuent à former), à travers le pays, des groupes d'études de toute sorte. Les groupes de discussions agricoles, les cercles d'études ouvriers, les cercles de ménagères ou de fermières, les associations coopératives, les groupes artistiques et les cercles de jeunesse, sont tous redevables de beaucoup aux initiatives universitaires. Ils sont reliés, en quelque sorte, aux cours abrégés et aux conférences qui, tout comme les cours d'été, constituent pour nos universités un programme de travail très chargé durant la longue période des vacances. Certaines formes de cette activité peuvent sembler s'écarter considérablement du rôle traditionnel des universités; c'est exact. D'autre part, les universités accomplissent de cette façon un travail essentiel à une vie nationale saine, et souvent, on ne peut compter que sur elles pour se charger de cette responsabilité.

8. La diversité de fonctions est donc l'une des caractéristiques de nos universités canadiennes. C'est une transition étourdissante que de passer de l'édition critique de quelque poète ésotérique du moyen âge, à l'organisation d'un cercle de jeunes agriculteurs. Mais l'université exécute cette acrobatie avec aisance. Il est probable que dans l'état présent des choses, elle soit la seule organisation à pouvoir faire tout cela. Pour imparfaits que soient les résultats, les universités ont vaillamment relevé le défi que leur proposait une nation neuve : accomplir tout, tout de suite. Dans la nation, elles sont, pour chaque collectivité, l'incarnation de la vie culturelle sous ses aspects les plus variés : les plus populaires comme les

plus élevés. De telle sorte que si nos universités décidaient de se confiner à la seule activité académique de tradition, les efforts culturels de caractère privé et local perdraient beaucoup de leur vitalité et de leur élan.

LES UNIVERSITÉS ET LA NATION

9. Nous avons esquissé les services que les universités canadiennes rendent aux collectivités locales. Elles peuvent aussi s'enorgueillir de leur rôle national. C'est de tout le Canada qu'affluent les étudiants qui peuplent nos facultés d'enseignement supérieur ou spécialisé; ainsi s'est établi un réseau de relations culturelles entre les diverses provinces, comme entre le Canada et l'étranger; dans chacune des grandes universités canadiennes, on trouve des étudiants venant de toutes nos provinces. Par ailleurs, certaines universités assument une responsabilité spéciale dans des disciplines dont le développement et l'enseignement présentent de l'intérêt pour le pays tout entier; la neurologie et la neurochirurgie à McGill, par exemple; l'aérophysique à Toronto et les études médiévales à l'université de Montréal ou au Collège Saint-Michel.

10. De plus, c'est dans les universités que les services gouvernementaux trouvent leurs meilleures recrues. Il y a un quart de siècle, l'administration n'embauchait que peu de diplômés. Aujourd'hui, un nombre toujours croissant de situations administratives exigent des titres universitaires. À l'heure actuelle, l'administration fédérale emploie près de 8,000 diplômés d'université, et les situations qui sont offertes aux porteurs de diplômes augmentent à mesure que s'accroît la stature du Canada sur la scène internationale. En 1949, 600 diplômés étaient nommés à des postes gouvernementaux. Aujourd'hui, au seul ministère de l'Agriculture, sur environ 6,000 employés, plus de 2,000 sont bacheliers, licenciés ou docteurs d'université. Au ministère des Affaires extérieures, on trouve 250 diplômés sur un personnel de 1,200. Le gouvernement fédéral engage aussi un grand nombre de diplômés des deux sexes pour ses postes temporaires d'été. En 1950, près de 550 diplômés et de 1,900 étudiants étaient chargés de l'exécution de projets agricoles, de plans d'ordre économique ou statistique et d'enquêtes aussi nombreuses que variées.

11. Il peut sembler superflu de traiter longuement de l'importante participation que les universités canadiennes se sont trouvées à apporter à la défense du pays grâce aux recherches fondamentales poursuivies pendant la guerre, travaux qui se continuent actuellement en raison de la gravité des circonstances. Il faut savoir reconnaître que notre sécurité même dépend de ce genre de travaux et que les universités seules ont qualité pour les mener à bien. De plus, dans le même ordre d'idées, il est clair que si nous voulons être capables, à la fois, de faire les frais de la défense nationale et de maintenir un niveau de vie acceptable, nous

devons accroître sans cesse notre revenu national par l'exploitation et la mise en valeur efficaces de nos richesses naturelles. Pour toutes ces tâches, des esprits bien formés sont nécessaires. Là encore nous devons compter sur les universités.

12. Les forces armées elles-mêmes comptent sur les universités pour la formation et le recrutement des cadres. En règle générale, tous les aspirants-officiers de l'armée doivent, lors de leur nomination, détenir un diplôme d'une des universités attirées. Il en est de même dans toutes les divisions du Corps d'aviation royal canadien. Et dans la Marine royale du Canada la pratique se répand d'exiger un titre universitaire de ceux qui veulent obtenir un brevet d'officier.

13. Enfin, il est encore une autre forme de service que les universités rendent à la nation et qui, si elle est difficile à exprimer en termes concrets, n'en est pas moins manifestement importante. Il arrive en effet de plus en plus souvent que l'État emprunte aux universités de nombreux membres de leur corps enseignant, pour les affecter à des postes spéciaux, non seulement dans des circonstances exceptionnelles, mais encore en temps normal. De tels services, malgré les inconvénients qu'ils présentent, sont consentis de fort bonne grâce par les universités, et à bon droit. Car le service de l'État doit pouvoir profiter des efforts de ceux qui sont habitués à poursuivre un travail en toute liberté d'esprit avec une entière bonne volonté et un désintéressement complet.

LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

14. La recherche scientifique est indispensable au bien-être et à la sécurité de la nation. C'est dans les universités qu'elle est née. Sans les universités, elle mourrait. Les milliers d'hommes et de femmes qui se consacrent aux recherches fondamentales qu'on peut définir comme des recherches libres, poursuivies dans le seul but de découvrir une vérité scientifique, dans quelque domaine spécial comme celui de l'énergie atomique ou du progrès industriel, ont, à quelques exceptions près, reçu leur formation dans les universités canadiennes. Par ailleurs, c'est surtout sous l'égide des universités que se font les recherches dans les principaux domaines de la science pure ou appliquée. Bien que le Conseil national de recherches fournisse aux universités un matériel coûteux et qu'il y entretienne plusieurs spécialistes diplômés, c'est des fonds universitaires que provient presque entièrement la rémunération de ceux qui dirigent ces recherches. De plus, les universités créent et maintiennent des laboratoires, fournissent une partie de leur équipement et assument les frais des services généraux. Bien que le Conseil national de recherches ait accordé aux universités canadiennes, en 1949-1950, plus d'un million de dollars pour la recherche, et que la part distribuée par le Conseil des recherches de défense se soit élevée, pour la même année, à près d'un

demi-million, il n'en reste pas moins vrai que, pour chaque millier de dollars qui leur vient de l'extérieur en octrois de recherche, les universités doivent engager 300 dollars de leur propre caisse. On peut dire, pour résumer, que l'avenir de la recherche scientifique au Canada repose entièrement sur la continuation et l'essor des travaux universitaires.

15. Il nous a semblé opportun de décrire, de façon succincte, les services que rendent nos universités aux collectivités locales et à la nation tout entière. Le rôle qu'elles jouent, en fait, et que nous avons exposé, dépasse les limites du rôle essentiel d'une université dans le domaine de l'instruction académique; mais ces initiatives supplémentaires, sur le plan communal et national, n'en sont pas moins des éléments essentiels de notre tradition universitaire. De plus, leur valeur est telle que, fussent-elles supprimées ou réduites, les collectivités et l'État lui-même seraient dans l'obligation de créer, de toutes pièces, des institutions qui devraient les assumer.

LE TRISTE SORT DES HUMANITÉS

16. Parce que nous sommes fermement convaincus de la place centrale que les universités canadiennes occupent dans la vie nationale, nous sommes inquiets d'une tendance qui se manifeste au Canada aussi bien que dans la plupart des autres pays et qui, si l'on n'y met bon ordre, minera sourdement l'œuvre accomplie par les universités dans tous les domaines. C'est un fait que les disciplines que l'on identifie habituellement à la culture générale et au savoir désintéressé sont insidieusement éliminées des programmes ou, encore, qu'elles sont enseignées d'une façon incompatible avec leur caractéristique traditionnelle. Il y a beau temps que ceux qui furent élevés dans le respect de la tradition classique déplorent ce glissement de certaines valeurs autrefois bien stables et que des doutes à ce sujet s'éveillent même dans l'esprit du profane. Non seulement cette tendance a une influence fâcheuse sur l'évolution des universités, en tant que leurs fonctions sont en jeu, mais les résultats de leur action s'en ressentent d'une façon regrettable. « Le sort lamentable des humanités » a ses répercussions même dans le domaine des sciences, et voilà déjà quelque temps que l'on s'inquiète du problème au cours de discussions où une anxiété très nette se fait jour. Maint établissement d'enseignement supérieur nous a soumis, sur ce point, d'importantes observations.

17. Nous aurons l'occasion de présenter plus loin, d'une façon assez détaillée, la distinction d'ordre philosophique entre le domaine de l'humanisme et celui de la science, ainsi que les relations entre l'un et l'autre. Pour le moment, nous ne ferons qu'exposer les aspects du problème, tel qu'il se pose dans la pratique aux universités. On trouverait de

gens qui ne croient pas à l'existence d'un tel problème. De supposés esprits réalistes estiment en effet que, dans un âge où les valeurs utilitaires ont la vedette, les humanités doivent mourir de mort naturelle. « À quoi bon les ressusciter? » demandent-ils. Ce qui n'empêche nullement ces gens pratiques de s'exclamer, presque au même instant : "Pourquoi nos employés ne peuvent-ils rédiger un mémoire de style lucide ou écrire une lettre compréhensible?" Il est fréquent, en effet, de ne pas saisir la relation étroite qui existe entre ce déplorable état de choses et la désintégration des études d'humanités; car elle a la vie dure l'opinion professant que les humanités ne sont qu'un ornement élégant surajouté à l'éducation, un ornement plein de grâces sans doute, mais, à coup sûr, inutile. Et pourtant ce n'est pas une broderie superflue que tissent les arts libéraux, mais bien la trame même de l'esprit. L'étude sérieuse de disciplines aussi essentielles que l'histoire, la philosophie, la littérature a pour objet ni plus ni moins que d'enseigner à l'étudiant à penser, de former son esprit, de cultiver son jugement et son goût et de lui apprendre à s'exprimer avec précision et clarté. Que saurait-il y avoir de plus pratique? S'il nous semble, comme à beaucoup d'autres, que l'enseignement supérieur devient toujours moins efficace dans la poursuite de ces fins, c'est que nous déplorons alors, sans le savoir, la décadence des humanités.

18. Les études humanistes n'appartiennent pas, en exclusivité, aux facultés d'arts libéraux; elles devraient s'infiltrer hardiment dans les écoles professionnelles et imprégner l'ensemble de l'enseignement universitaire. L'une des fonctions essentielles de l'université est de préparer ses étudiants à exercer les professions libérales; mais, si une profession est dite "libérale", c'est qu'elle demande une formation dans les arts libéraux. Une école professionnelle d'où les humanités sont exclues n'est qu'un institut d'enseignement technique. Notre homme pratique dira peut-être: « Pourquoi encombrer un médecin, un ingénieur ou un homme de loi d'une formation académique qui n'a pas d'utilité? Pourquoi leur demander d'aller s'égarer d'une façon gratuite dans les études d'humanités? » La réponse est que les arts libéraux, enseignés comme il se doit, amèneront un médecin, un ingénieur ou un homme de loi à exceller davantage dans l'exercice de sa profession. La discipline intellectuelle que développent les arts libéraux habitue l'étudiant à penser clairement. Elle l'aide aussi à acquérir les vues d'ensemble qui lui permettront de situer son activité professionnelle dans le cadre général de l'existence humaine. Un tel degré de puissance cérébrale peut se trouver tout naturellement chez quelques sujets d'élite. Mais, s'ils sont avisés, les membres des professions libérales et les hommes d'affaires seront les premiers à reconnaître que l'écrasante majorité des étudiants augmentent leurs aptitudes dans l'ordre pratique en se soumettant aux disciplines des arts libéraux, quelque bonne que puisse être, par ailleurs, leur formation professionnelle

19. Cette indifférence envers les humanités apparaît aussi dans les études de science pure. La rigueur de la formation aux méthodes de recherche a été accrue, mais les disciplines intellectuelles de l'humanisme ont été réduites d'autant. L'Église anglicane du Canada déclare, avec raison, dans son mémoire: « Nul domaine des connaissances ou des recherches, quelle qu'en soit l'importance spécifique, ne devrait pouvoir suppléer à une formation humaniste de base »⁽²⁾. Nous savons que cette opinion est celle de nombreux spécialistes des sciences naturelles, qui comprennent les rapports de ces sciences avec la philosophie générale de la vie. Si l'on perd de vue ce genre de relations, il en résulte de graves conséquences, comme le démontrent en fait ceux qui se plaignent qu'un trop grand nombre de savants (surtout dans certains domaines des sciences appliquées) ne sont tout au plus que des techniciens d'un rang supérieur à qui manque une vue d'ensemble de leur spécialité ainsi que l'esprit critique qui leur permettrait de juger du résultat de leurs propres efforts. La même faiblesse se retrouve chez certains spécialistes des sciences sociales. Ce genre d'études gagne, chaque jour, en importance; mais on est forcé de reviser la plupart des conclusions auxquelles sautent trop vite ceux qui ont subi, trop tôt, une formation technique rigide et complexe, avant d'avoir pu acquérir une connaissance et une intelligence humaniste de la société humaine. C'est pourtant sur l'homme qu'en définitive ces spécialistes doivent travailler.

20. En outre, là où l'on enseigne encore les humanités, cet enseignement doit trop souvent abandonner progressivement son caractère traditionnel. Les œuvres de littérature classique sont devenue la pâture du philologue; l'histoire n'est plus qu'une sœur cadette de la sociologie, la philosophie s'étiole à l'ombre de la psychologie, l'étude de la littérature n'a plus cette puissance d'inspiration qui incitait l'étudiant à bien écrire, à lire avec discernement et avec goût. Nous voilà à la source du mal dont souffrent les humanités; s'il y a tendance peut-être à les abandonner graduellement, c'est qu'elles ont elles-mêmes abandonné leur voie. Les professeurs d'humanités ont d'abord perdu de vue l'objet véritable de leur discipline; cela les a entraînés à laisser tomber les méthodes propres aux humanités et à se laisser prendre à la séduction de méthodes utilitaires prétendument scientifiques qui sont bonnes en elles-mêmes mais qui deviennent dangereuses quand on les applique mal à propos. Ce n'est certes pas en déplorant sa décadence et en nous efforçant de le faire revivre, sans comprendre son vrai sens ou son rôle, que nous rendrons service à l'humanisme. Il est moins grave de négliger les humanités que d'en fausser la philosophie.

21. En définitive, les humanités doivent surtout être appréciées pour elles-mêmes. Les études libérales ne se contentent pas d'introduire, dans l'éducation, les disciplines intellectuelles sans lesquelles elle n'a aucun

sens; elles éveillent, chez l'étudiant, une curiosité de l'esprit et un intérêt dont la qualité enrichit son existence. L'université a pour fonction, en leur donnant une éducation libérale, de préparer ceux qui la fréquentent à vivre d'une façon plus complète; ce devrait être vrai de tous les types de disciplines universitaires. Les cours académiques, où la juste place n'est pas donnée aux humanités, sont desséchés et ils n'ont pas de valeur de formation générale. Ils préparent l'étudiant à gagner sa vie, mais ils ne lui donnent rien de ce qui fait que la vie vaut la peine d'être vécue. Comment en sommes-nous venus à oublier cette vérité essentielle ? Nous avons déjà fait mention du machinisme et des tendances utilitaires des générations qui ont immédiatement précédé la nôtre. On peut aujourd'hui distinguer les signes d'un certain changement, mais le triste sort de nos humanités inspire de graves inquiétudes, et les esprits sérieux cherchent, de tous côtés, un remède. Nous n'avons pas de panacée à leur offrir, mais nous croyons fermement qu'on peut au moins retrouver envers ces disciplines, qualifiées à tort de peu pratiques, ce respect agissant qu'un âge trop pratique leur a, si longtemps, refusé.

22. Les humanités, dans l'enseignement, sont devenues des parents pauvres. Si, par exemple, nous considérons l'importance d'une bibliothèque universitaire comme mesure assez exacte de l'intérêt porté aux arts libéraux et en particulier aux recherches de cet ordre, ce que nous découvrons est révélateur. Si l'on établissait un tableau des universités nord-américaines, gradué selon le nombre des volumes de leurs bibliothèques, les universités canadiennes les mieux fournies sous ce rapport se trouveraient tout au bas de l'échelle, à un niveau humiliant. De plus, il est à noter que la majorité des bibliothèques universitaires des États-Unis, possédant plus de livres que celles des universités canadiennes les mieux pourvues, appartiennent à des institutions de fondation plus récente que les nôtres et dont les étudiants sont moins nombreux que dans nos universités les plus renommées. Plusieurs d'entre elles se trouvent d'ailleurs dans des villes ayant en outre de très grandes bibliothèques municipales. Cela nous rappelle à nouveau la dette contractée par les universités canadiennes à l'égard des États-Unis et souligne notre tendance regrettable à nous reposer trop entièrement sur les institutions américaines pour des services que nous aurions dû établir afin de pourvoir à nos propres besoins.

23. D'autre part, si l'échelle des traitements peut être prise comme une indication de la valeur qu'on attache aux travaux académiques, les tableaux ci-dessous ont leur valeur de démonstration. Les chiffres en sont fondés sur les conditions régnant dans trois universités canadiennes, et il est permis de croire qu'ils donnent une idée comparative assez complète des salaires universitaires les uns par rapport aux autres.

TABLEAU I

Traitements dans trois universités canadiennes typiques—1949 - 1950⁽⁸⁾

<u>Humanités</u>			
<i>Échelle des traitements</i>	<i>Nombre de professeurs</i>	<i>Nombre de professeurs adjoints</i>	<i>Nombre de professeurs assistants</i>
\$			
5,250 - 6,750	18	1	
4,500 - 5,249	15	4	
3,750 - 4,499	7	10	5
3,000 - 3,749	—	8	31
2,500 - 2,999	—	—	16
Supérieur	\$6,500	\$5,500	\$3,750
les 20% supérieurs	5,750	4,250	3,500
La médiane	5,000	3,750	3,000
Le mode	5,000	3,500	3,000
Bas	3,750	3,000	2,500

TABLEAU II

Traitements dans trois universités canadiennes typiques—1949 - 1950

<u>Génie, médecine et science</u>			
<i>Échelle des traitements</i>	<i>Nombre de professeurs</i>	<i>Nombre de professeurs adjoints</i>	<i>Nombre de professeurs assistants</i>
10,000 et au delà	4		
6,750 - 9,999	8	1	
5,250 - 6,749	35	3	2
4,500 - 5,249	16	11	3
3,750 - 4,499	5	38	3
3,000 - 3,749	—	14	64
2,250 - 2,999	—	—	9
Supérieur	Au-dessus de \$10,000	\$7,000	\$6,500
Les 20% supérieurs	6,500	4,500	3,500
La médiane	5,500	4,000	3,250
Le mode	5,000	4,000	3,000
Bas	4,000	3,250	2,250

Ces chiffres sont troublants; ils démontrent avec évidence que, dans le domaine des humanités, les postes universitaires sont moins nombreux et moins rémunérés que dans celui de la science pure ou de la science appliquée.

24. Il serait injuste cependant de ne pas signaler que, dans la mesure où elles peuvent s'exercer, de sérieuses forces de résistance s'opposent à l'offensive contre les humanités. La Conférence catholique canadienne a rendu un impressionnant hommage à ces forces de résistance. Après avoir reconnu que les humanités sont plus que jamais indispensables à la préservation de notre patrimoine spirituel, la Conférence, les considérant aussi dans leur aspect pratique de disciplines formatrices, déclarait: « Nous devons donc à tout prix conserver jalousement et, grâce aux méthodes nouvelles de pédagogie, développer les humanités, afin qu'elles jouent le rôle qui leur revient dans la formation de l'homme »⁽⁴⁾. D'autre part, comme nous l'avons déjà dit, les porte-paroles des universités canadiennes sont loin d'être satisfaits de la situation actuelle telle qu'elle peut être jugée par les chiffres énumérés plus haut.

TABLEAU III

Régime financier des universités canadiennes, de 1943 à 1949

	1943-44	1944-45	1945-46	1946-47	1947-48	1948-49
	<i>(en milliers de dollars)</i>					
Revenus provenant de dons.....	1,562 15.9%	1,827 17.9%	1,684 11.5%	1,635 8.1%	1,697 7.9%	1,749 8.0%
Revenus provenant des droits d'inscription des étudiants (sauf les frais de pension)	3,378 34.3%	3,444 33.8%	5,539 38.0%	8,028 40.0%	8,537 44.2%	9,932 48.0%
Subventions d'ordre général accordées par les gouvernements provinciaux..	3,978 40.5%	4,289 42.2%	4,487 30.8%	6,262 31.2%	5,575 25.8%	6,802 32.8%
Recettes provenant des versements du ministère des Anciens combattants s'ajoutant aux droits versés par les étudiants compris ci-dessus	4 0.0%	4 0.0%	1,865 12.8%	3,222 16.0%	2,822 13.1%	2,137 10.3%

LA CRISE FINANCIÈRE DES UNIVERSITÉS

25. La grande pitié des humanités n'est qu'un des aspects du problème plus vaste qui se pose également à tous les échelons de l'organisation universitaire. Nos universités, qui sont, nous l'avons vu, un élément essentiel dans notre vie nationale, font face à une crise financière d'une telle gravité que les services que l'on en attend menacent d'être considérablement diminués et affaiblis à l'avenir. Dans son mémoire, la Conférence nationale des universités canadiennes a dressé deux tableaux que nous reproduisons ici car ils éclairent la situation d'un jour révélateur. Le premier énumère les différentes sources de revenus dans huit universités canadiennes: Laval, McGill, Queen et les universités de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick, de la Saskatchewan, de Toronto et de l'Ouest de l'Ontario. Ce groupe typique comprend les trois quarts des étudiants du Canada.

26. Les universités sont donc menacées d'une part par un abaissement progressif ou graduel des recettes et d'autre part par l'accroissement des dépenses. On a bien relevé les frais de scolarité, mais le revenu qui provient de cette source ne peut combler qu'une part minime du déficit. Comme le tableau III l'indique clairement, les universités susmentionnées durent, en 1948-1949, percevoir 52 p. 100 de leur revenu d'autres sources: 32.8 p. 100 leur vinrent des gouvernements provinciaux; 10.3 p. 100 du ministère des Affaires des anciens combattants, ce qui équivalait à un total de 43.1 p. 100 provenant de sources gouvernementales.

27. Autre fait significatif: le revenu que fournissent les dons divers et les subventions provinciales décroît constamment, en proportion du revenu total. Les universités ont donc tendance à devenir tributaires, dans une mesure toujours plus large, des droits d'inscription que leur versent les étudiants; il faut ajouter que les subventions supplémentaires versées par le gouvernement fédéral n'ont pas réussi, ces dernières années, à combler le déficit. Ces subventions au montant de \$150.00 par étudiant ancien combattant avaient pour but d'aider nos universités à acquitter ce supplément de frais généraux occasionné par l'inscription, après la guerre, des étudiants anciens combattants. De plus, les frais de scolarité de ces étudiants étaient payés par le gouvernement fédéral dans le cadre du programme général d'aide aux anciens combattants. Cette formule d'aide elle-même fut impuissante à résoudre le problème financier des universités; d'ailleurs elle doit être abandonnée le 30 juin 1951, alors qu'il y aura encore un certain nombre d'étudiants anciens combattants dans nos universités. À cause des conditions d'après-guerre les universités doivent faire face à des dépenses nouvelles; elles ont été poussées à créer des services et des cours nouveaux, à élargir leurs écoles professionnelles et à fournir le matériel supplémentaire requis par l'expansion des travaux de recherches. Et, même lorsqu'elles reçoivent des capitaux pour la construction de bâtiments, les frais d'entretien de ces bâtiments leur imposent de nouvelles charges financières.

28. Entre les années 1943-1944 et 1948-1949, comme le montre le tableau ci-dessous, le nombre des inscriptions universitaires est monté en flèche, mais le revenu des universités n'a pas augmenté dans la même proportion. En conséquence, les dépenses des universités, par tête d'étudiant, sont tombées en moyenne de \$515 à \$433, dans une période où le coût de la vie a, par contre, augmenté presque de moitié.

TABLEAU IV

Dépenses d'un groupe d'universités canadiennes à des fins académiques
(ne comprenant ni les frais de construction ni les frais de pension
et de logement)

<i>Année académique</i>	<i>Dépenses totales</i>	<i>Nombre d'étu- diants réguliers</i>	<i>Dépense par étudiant</i>
1943-1944	\$ 9,831,000	19,071	\$515
1944-1945	10,190,000	20 971	486
1945-1946	14,575,000	36,921	395
1946-1947	20,090,000	47,812	420
1947-1948	21,597,000	49,991	432
1948-1949	20,712 000	47,811	433

Ici, un commentaire s'impose. Si, dans une affaire privée, on constate une diminution du prix de revient d'un produit, la direction s'en félicite. Dans une université, par contre, le même phénomène est peut-être moins digne d'éloges. En principe les économies judicieuses sont, sans contredit, une bonne chose et dans le commerce et dans l'enseignement; mais même un établissement commercial peut souffrir des conséquences d'une économie mal comprise. Dans une université, ses effets désastreux peuvent prendre du temps à apparaître. Trop souvent ils se traduisent par une perte dans la qualité de l'enseignement, dont les symptômes sont des professeurs surmenés, des salles de classe bondées et un matériel insuffisant. Un tel déclin s'établira d'une façon permanente dans les universités où il s'est produit si leurs revenus ne s'accroissent pas. À une époque où même le maintien du niveau actuel exige une augmentation de dépenses, l'œuvre accomplie par les universités canadiennes menace donc de se dégrader dans des proportions alarmantes, faute de ressources matérielles.

29. L'influence des conditions financières se fait sentir sur un autre plan, celui de la distribution proportionnelle des étudiants par centres d'origine. À mesure qu'augmentent les frais de scolarité, les étudiants viennent en proportion toujours plus grande des collectivités qui sont les plus riches. Bien qu'il soit difficile de se procurer une statistique comparative, nous avons appris, des dirigeants des universités urbaines, que, ces dernières années, le pourcentage des étudiants ruraux a sensiblement baissé et que

la proportion des étudiants citadins augmente sans cesse dans leurs institutions. Les universités se trouvent donc ainsi privées de leurs sources de renouvellement, et l'équilibre dans la représentation des groupes urbains et ruraux chez les étudiants est rompu. Les causes de cette rupture sont avant tout d'ordre économique. Non seulement les étudiants qui demeurent en ville peuvent plus facilement acquitter les frais, mais leurs dépenses se trouvent réduites du fait qu'ils vivent au sein de leur famille. La question d'argent influe ainsi fâcheusement sur la composition des effectifs des étudiants. Mais l'étudiant des campagnes n'est pas le seul à en souffrir; car, même dans les villes, bon nombre de jeunes garçons ou de jeunes filles de talent ne peuvent accéder à une formation supérieure, faute de moyens suffisants. Ce problème retiendra notre attention dans un chapitre ultérieur.

30. Nous avons peut-être donné une forme trop sommaire à l'analyse d'un état de choses inquiétant, que nos universitaires ne connaissent que trop bien mais que le public ne voit pas aussi clairement. Les universités sont des institutions essentielles d'instruction supérieure et de culture générale; elles sont le terrain de formation des spécialistes et des hommes des professions libérales, et le lieu d'élection de la recherche scientifique supérieure. Depuis des années, elles souffrent d'une insuffisance de revenus; à l'heure actuelle, elles affrontent une crise financière grave. Elles sont réduites à un régime économique qui a amené certaines conséquences regrettables. D'importants travaux d'expansion ont été arrêtés. La qualité de leur œuvre a été compromise, la composition sociale du personnel étudiant s'est dangereusement altérée. Mais la conséquence de cet état de choses qui nous touche le plus en tant que Commission, et qui, à notre avis, est d'autant plus périlleuse qu'elle est plus subtile, est cette indifférence où sombrent les humanités et la déformation que leur enseignement a subie. Le manque de revenus n'est pas la cause unique de cette situation, nous a-t-on dit, mais bien l'un des facteurs déterminants. Les exigences de la civilisation contemporaine ont forcé les universités à se préoccuper toujours plus de la formation technique. Les dons qu'on leur consent sont souvent accordés à cette fin. L'incitation à « accélérer la production » et à mettre l'accent d'importance sur la technologie, dans les programmes universitaires, a concentré l'attention sur les disciplines de valeur purement utilitaire. L'un des témoins que nous avons entendus, a appelé cette tendance: « un complot contre l'éducation ». Nous n'avons, certes, ni le droit ni le désir d'enseigner aux universités comment conduire leurs affaires, mais si la pénurie des fonds entrave vraiment leurs fonctions de « pépinières d'hommes représentatifs d'une civilisation et d'une vie culturelle réellement canadiennes » (c'est leur propre expression), nous sommes alors convaincus que le problème réclame l'attention de la nation tout entière. C'est pourquoi, dans la deuxième partie de notre Rapport, nous soumettrons des avis quant aux moyens qui permettraient à nos universités de remplir plus parfaitement cette fonction essentielle.

CHAPITRE XIII

BOURSES NATIONALES

IL est question des bourses à deux passages du décret ministériel qui définit notre mandat. Dans l'exposé de nos fonctions, on lit qu'il est judicieux de faire enquête . . . « sur le régime d'aide pour fins de recherche, y compris les bourses fournies par le Conseil national de recherches . . . » en vue de présenter des conclusions sur la manière la plus efficace de « les administrer dans l'intérêt national, tout en respectant intégralement la compétence constitutionnelle des provinces ». Dans un alinéa subséquent, les commissaires reçoivent instructions de présenter des recommandations sur . . . « les méthodes visant à faciliter la recherche, y compris les octrois aux boursiers, par l'entremise de divers organismes du gouvernement fédéral ».

2. Une interprétation trop stricte et littérale de ces instructions pourrait restreindre nos recommandations aux bourses accordées actuellement par divers organismes fédéraux. Même alors, notre responsabilité serait grande, puisque neuf services du gouvernement fédéral accordent maintenant aux étudiants des bourses d'études ou des subventions en vue de recherches.

3. Si nous agissions de la sorte, cependant, il nous semble que nous méconnaîtrions le mot de saint Paul sur la lettre qui tue et l'esprit qui vivifie. D'ailleurs le titre même de notre Commission comporte un terme qui nous oblige à avoir une vision beaucoup plus large des problèmes en jeu. Ce mot, c'est celui d' "avancement", et il nous impose de tenir compte aussi bien des possibilités d'avenir de la culture au Canada que de ses réalisations passées et présentes, afin de contribuer à son progrès, autant qu'à l'examen de son état actuel. Or, les possibilités d'avenir de cette culture dépendent au premier chef du degré de formation intellectuelle que la jeunesse canadienne peut acquérir, et elles seront d'autant plus larges que cette formation intellectuelle sera étendue à un plus grand nombre d'étudiants.

4. Il est donc de notre devoir, pensons-nous, d'examiner comment le gouvernement canadien pourrait, de la façon la plus appropriée, apporter son appui financier à un grand nombre de jeunes Canadiens, qui, bien que

possédant les aptitudes voulues, se verraient, sans cette aide, dans l'impossibilité d'acquérir l'instruction qu'il est de leur avantage et de celui du pays qu'ils acquièrent. Ce n'est pas en fonction des études, des systèmes, ni des institutions d'enseignement ou des programmes que nous nous intéressons aux bourses d'études à quelque niveau que ce soit, mais en fonction du citoyen canadien, de son droit fondamental aux moyens financiers qui lui permettront d'exploiter, sur le plan éducatif, ses possibilités individuelles. L'étendue de ce devoir a été bien établie dans le mémoire de la Fédération des Chambres de commerces des jeunes de la province de Québec, qui rappelle que « les bourses d'études ne concernent pas seulement telle ou telle institution d'enseignement, ou tel ou tel organisme donateur, ou tel ou tel gouvernement, mais bien tous les étudiants d'une province et même du pays »⁽¹⁾.

5. La constitution du Canada n'interdit à personne d'aider financièrement un citoyen à poursuivre les études qu'il veut. Et, dans la vie courante, ce n'est pas parce qu'une personne ou une association aide financièrement un citoyen à suivre un cours d'études qu'on ira prétendre que cette personne ou cette association intervient arbitrairement dans le système d'enseignement, la nature des programmes scolaires ou l'indépendance des maisons d'éducation. Un raisonnement analogue s'applique, à notre avis, à l'aide financière que le gouvernement fédéral pourrait être appelé à fournir à un groupe de Canadiens qui désirent participer aux avantages d'une éducation régulière ou spécialisée.

6. Par la suite, nous examinerons d'assez près le régime de bourses en vigueur dans d'autres pays; mais il n'est pas sans intérêt, ici, d'établir une ou deux comparaisons assez troublantes entre l'aide offerte aux étudiants du Canada et celle dont jouissent les étudiants d'autres pays. En 1948-1949, la population universitaire du pays comptait 79,650 étudiants dont 23,100, soit 30 p. 100, étaient d'anciens combattants titulaires de bourses du gouvernement fédéral. Mais si on laisse de côté ces boursiers anciens combattants, on constate qu'en 1948-1949, 1 sur 6 ou 7 étudiants réguliers, soit environ 14 p. 100 de la population universitaire canadienne, recevaient des bourses, y compris les titulaires de bourses du Plan de formation professionnelle. Cette proportion est à peu près la même que celle de 1938, alors que 1 sur 7 ou 8 étudiants canadiens recevaient des bourses. Il n'y a donc pas eu de progrès notable en ces dix années.

7. En Angleterre, en 1947-1948, 25 p. 100 des étudiants non anciens combattants étaient boursiers. De plus, on a l'intention d'y élever la proportion des boursiers à 70 p. 100 de la population universitaire, une fois que le système des bourses aux anciens combattants ne sera plus en vigueur. Aux États-Unis, la Commission présidentielle sur l'éducation supérieure a proposé que le gouvernement, dans une première étape, accorde des bourses à 20 p. 100 de la population universitaire et elle a conseillé qu'un

●

budget initial de 120 millions de dollars soit attribué à cette fin. En France il existe un nombre considérable de bourses d'études à tous les niveaux de l'enseignement. Ces bourses sont accordées aux étudiants et aux élèves qui réussissent le mieux. D'autre part, comme les frais d'inscription aux universités sont pratiquement nuls, tout étudiant prévoyant et intelligent peut accéder au stade le plus élevé de l'éducation.

8. Passons maintenant, conformément aux termes de notre mandat, à l'examen des bourses distribuées au Canada.

BOURSES AUX GRADUÉS

9. Au Canada, il est de tradition que plusieurs sous-gradués gagnent les frais de leur instruction par des travaux de vacances ou une autre forme d'emploi. Si depuis plusieurs années on reconnaît qu'il est essentiel de fournir de l'aide aux étudiants gradués, on n'a pas encore jugé possible cependant d'établir un régime satisfaisant de bourses pour les sous-gradués. Pourtant dans un régime national de bourses, les bourses aux sous-gradués constituent en quelque sorte les fondements de l'édifice (nous reviendrons sur ce sujet), et les bourses aux gradués ainsi que les bourses de spécialisation sont le corps même de l'édifice: celles-ci, comme nous venons de le dire, sont depuis longtemps acceptées au Canada à titre de partie intégrante du régime d'aide aux étudiants. Bourses aux sous-gradués et bourses aux gradués apparaissent donc comme les deux coordonnées d'un même système qui a pour but d'élever sans cesse le niveau général de la nation en donnant à ses meilleurs éléments la chance d'acquérir une formation plus poussée.

10. Dans les mémoires qui nous ont été présentés, on n'a pas mis en cause la liberté du gouvernement central d'accorder des bourses aux étudiants et chercheurs dans les domaines de la science, de la santé publique et de la sécurité sociale. On convient que l'intérêt national et le progrès du Canada y sont en jeu. Bien plus, on s'est étonné que le gouvernement n'ait pas encore entrepris de faire pour les humanités et les sciences sociales ce qu'il a fait pour les études scientifiques et professionnelles. Et l'on a déploré généralement que les gradués canadiens dans les arts ou les sciences sociales, du fait qu'il n'existe pas de bourses fédérales dans ces disciplines, soient dans une position d'infériorité vis-à-vis de leurs collègues des facultés de sciences, auxquels le gouvernement fédéral offre chaque année plusieurs bourses.

11. Le Conseil national de recherches distribue en effet un grand nombre de bourses aux gradués qui poursuivent des études supérieures de sciences. On peut même dire que l'octroi de bourses aux gradués a été le premier acte officiel de cet organisme, puisque, l'année même de sa fondation, il a offert aux jeunes Canadiens 25 bourses d'études dans les domaines scientifiques qui ne lui paraissaient pas suffisamment exploités chez nous. C'est

d'ailleurs un principe directeur au Conseil national de recherches d'instituer ainsi des bourses, — et il en est de même pour les octrois en vue de recherches, — pour répondre aux besoins nouveaux créés par le développement des sciences et des techniques dans le pays: tous les candidats aux bourses, — que ce soit à un niveau moins élevé ou au plus haut niveau de compétence professionnelle, — doivent manifester un intérêt particulier et des aptitudes dans le domaine de la recherche.

12. En 1949-1950, le Conseil a accordé 154 bourses, représentant une dépense de \$109,200, dont 18 bourses (*fellowships*) de \$900. Ces bourses sont offertes à des gradués aptes à conduire des recherches personnelles et qui peuvent y consacrer presque tout leur temps. Les bourses de 1949-1950 comprenaient aussi 56 bourses d'étudiants gradués (*studentships*) de \$750. Le candidat à ce type de bourses doit consacrer la plus grande partie de son travail universitaire aux recherches, tout en poursuivant des études supérieures en sciences. Soixante-huit autres bourses (*bursaries*) de \$450 ont été accordées à des étudiants qui possédaient déjà un diplôme universitaire et qui voulaient poursuivre leurs études scientifiques plus loin, tout en s'initiant aux recherches. De plus, le Conseil a accordé 6 bourses spéciales pour des études de perfectionnement à l'étranger, d'une valeur oscillant entre \$750 et \$1,500, et 6 bourses post-doctorales pour des études outremer d'une valeur de \$2,500. À côté de ces bourses réservées aux sciences pures et appliquées, le Conseil a aussi accordé 41 bourses de membres gradués (*fellowships*) et 4 bourses de membres gradués sénior en médecine⁽²⁾.

13. En conformité avec la ligne de conduite qu'il a adoptée dans les échanges internationaux de personnel scientifique, le Conseil national, en plus de distribuer quelques bourses à des savants canadiens, fournit aussi à des savants étrangers des fonds qui leur permettent de venir travailler dans ses propres laboratoires. En 1949, environ 75 savants étrangers ont pu profiter de bourses du Conseil à ce titre.

14. Nous n'avons entendu que des louanges à l'adresse du Conseil national de recherches, de son organisation, de sa direction et tout particulièrement de la façon dont il administre son système de bourses. C'est grâce à cette conception très judicieuse de l'aide de l'État aux scientifiques, par l'intermédiaire des bourses et des octrois du Conseil de recherches, que le Canada a pu trouver le grand nombre de spécialistes dont il avait besoin pendant la dernière guerre. Aujourd'hui, plus de 100 professeurs de sciences de nos universités, plus de 140 savants et techniciens de nos industries, et plus de 100 techniciens des divers services du gouvernement fédéral, sans compter 71 savants du Conseil lui-même, sont d'anciens boursiers du Conseil national de recherches.

15. Le ministère de la Santé et du Bien-être accorde également un certain nombre de bourses, dont la plus grande partie sont réservées à des gradués, qui, après des études conduisant à un diplôme d'ordre professionnel ou

technique, veulent se spécialiser en psychiatrie, en hygiène publique, en radiologie, dans les sciences de laboratoire, etc. En 1948-1949, le parlement a affecté un demi-million de dollars à la formation des gradués dont la spécialisation importait à l'amélioration de la santé nationale. Le choix des spécialistes est laissé aux provinces, qui déterminent elles-mêmes le montant de la bourse à attribuer à chacun. Il est entendu que les titulaires de ces bourses doivent s'engager à exercer leur spécialité pendant un minimum de temps dans la province qui les a recommandés au gouvernement fédéral.

16. À part ces bourses du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et d'autres organismes, y compris des sociétés bénévoles, offrent un certain nombre de bourses aux gradués. La province de Québec, par exemple, accorde chaque année, depuis trente ans, plusieurs bourses en vue d'études de spécialisation dans les universités européennes et américaines. Certaines de ces bourses sont valables pour plusieurs années.

17. Les universités canadiennes accordent environ 200 bourses aux gradués, chaque année, dont certaines en vue d'études à l'étranger. Ces institutions recourent aussi à un autre moyen pour aider les gradués à continuer leurs études de spécialisation. Elles emploient un certain nombre d'entre eux comme maîtres de conférence ou lecteurs dans les cours moins avancés, en leur laissant autant de temps que possible pour poursuivre leurs propres études et travaux de recherches.

18. Des sociétés bénévoles offrent une aide généreuse aux gradués. L'I.O.D.E. donne chaque année, dans chaque province, une bourse qui permet à son titulaire de poursuivre ses études dans une université de Grande-Bretagne. La *Canadian Federation of University Women* offre une bourse de voyage en vue d'études de spécialisation et des bourses de moindre importance pour des études supérieures dans les universités canadiennes. La Société royale offre un certain nombre de bourses en vue de recherches, surtout dans le domaine des sciences naturelles. En 1944, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal instituait le Prêt d'honneur, dont le but est d'aider des étudiants nécessiteux et d'une habileté reconnue à entreprendre ou poursuivre des études de spécialisation. De 1944 à 1948, on a ainsi consenti 223 prêts à 172 étudiants. La Société de l'Assomption, organisme bénévole établi parmi les groupes acadiens des provinces Maritimes, créait, il y a vingt ans, une fondation pour l'octroi de bourses. En 1949-1950, cette association a fourni des bourses à 202 étudiants. On nous a déclaré qu'en une seule année la Société de l'Assomption a affecté un quart de million aux bourses.

19. Toutefois, il est assez étonnant de constater que, même dans le domaine scientifique, le gouvernement fédéral ait été bien moins généreux envers les étudiants canadiens que les gouvernements ou institutions d'autres pays. En 1948-1949, on connaissait de source sûre 207 boursiers

canadiens en sciences pures qui poursuivaient leurs études dans des universités étrangères; il en existait sans doute plusieurs autres qui ont échappé à notre enquête. La même année, nous n'avions que 197 boursiers canadiens en sciences pures dans nos propres universités. Il est vrai qu'un certain nombre de ces Canadiens qui étudiaient dans les universités étrangères étaient des boursiers du Conseil national de recherches ou d'une fondation canadienne quelconque, mais le nombre des bourses accordées à des Canadiens par des universités ou des organismes étrangers en sciences pures,—et la situation est encore pire pour les humanités et les sciences sociales,—est nettement supérieur au nombre des bourses que nos gradués peuvent recevoir du Canada même. Ces généralisations, il va sans dire, ne valent pas dans le cas de la généreuse ligne de conduite adoptée ici à l'égard des anciens combattants, et qui a permis à plusieurs d'entre eux d'étudier à l'étranger.

20. Bien que nous n'ayons pu découvrir toutes les bourses étrangères offertes aux gradués canadiens, il est évident que ce sont non seulement les universités des États-Unis mais des institutions telles que les Dotations *Rockefeller* et *Guggenheim* et la *Carnegie Corporation* qui montrent le plus de générosité envers nos étudiants. Il serait extrêmement difficile de trouver le nombre exact de nos compatriotes qui poursuivent des études de spécialisation à l'aide de bourses dans les universités américaines. Le *British Council* fait aussi une part très libérale à nos gradués dans l'octroi de ses bourses. En 1950-1951, il a accordé cinq bourses au Canada. De plus, le gouvernement du Royaume-Uni distribue chaque année des subventions de voyage et des bourses de spécialisation industrielle à des Canadiens. Ceux des nôtres qui veulent étudier en Angleterre peuvent bénéficier de bourses généreuses, notamment les bourses Rhodes, les bourses Nuffield et les bourses de L'Exposition de 1851, ainsi que de nombreuses autres, offertes par des universités ou des particuliers. En vertu d'une ligne de conduite adoptée avant la guerre, le gouvernement de la République française a continué à accorder chaque année, depuis 1945, des bourses pour études en France, maintenant au nombre d'environ quarante, réparties entre les gradués de toutes les universités canadiennes. Ces bourses sont d'une valeur approximative de \$600 pour dix mois d'études, à laquelle il faut ajouter le prix du voyage en France, dans une direction. Le gouvernement de Stockholm a commencé lui aussi en 1949 à donner des bourses aux étudiants canadiens. Le gouvernement du Brésil, de son côté, fait profiter nos gradués de ses bourses depuis plusieurs années.

21. Bien que le gouvernement fédéral reconnaisse en principe la nécessité d'offrir des bourses pour favoriser les études supérieures, il reste que ces bourses sont d'un nombre assez réduit dans tous les domaines et que certains secteurs de la connaissance,—en particulier les arts libéraux, les humanités et les sciences sociales,—sont abandonnés à peu près entièrement à la générosité des sociétés bénévoles. Un certain nombre d'im-

portantes organisations bénévoles ont d'ailleurs exprimé avec quelque énergie leur conviction qu'il importe d'établir un régime suffisant de bourses pour favoriser les études supérieures et de remédier à la négligence dont on a fait preuve, en particulier dans le domaine des humanités et des sciences sociales.

22. Le mémoire des étudiants anciens combattants de l'Université de la Colombie-Britannique est catégorique sur ce point:

« Notre enquête a révélé que, si les sciences matériellement productives sont assez bien pourvues au moyen de dons privés et de l'aide officielle comme celle du Conseil national de recherches, les sciences sociales et les arts ne bénéficient que d'un appui limité. Il est naturel que les études qui produisent des avantages directs pour l'entreprise privée reçoivent l'aide de cette entreprise. Néanmoins, les humanités ont une importance égale pour la nation tout entière, bien que le résultat des études supérieures en ce domaine n'apparaisse, bien souvent, que si l'on envisage dans une juste perspective de temps la société et la culture nationales. En conséquence, les humanités doivent compter que le gouvernement fédéral, agissant au nom de la nation tout entière, et dans l'espérance, à longue échéance, d'avantages certains, leur fournira l'appui nécessaire »⁽³⁾.

23. Le Conseil canadien des humanités a brièvement signalé cette position défavorable des gradués canadiens en humanités dans son mémoire. La Société royale y a fait allusion dans le sien. Mais il nous semble assez significatif que ce soit dans les mémoires des autorités religieuses, protestantes et catholiques, et dans ceux de plusieurs associations culturelles de caractère désintéressé qu'on a le plus explicitement étudié la question. C'est la preuve que ceux qui ont la responsabilité de donner des directives morales à notre peuple et d'orienter sa vie intellectuelle se rendent compte qu'il sera difficile de garder encore longtemps au Canada le sens de certaines valeurs nécessaires,—valeurs morales et valeurs intellectuelles—si on laisse se dégrader l'étude de l'histoire, celles des grandes littératures et de la philosophie. Plusieurs groupements bénévoles qui n'ont aucun intérêt immédiat dans les questions d'éducation nous ont exposé un point de vue analogue.

24. Il est rassurant aussi de constater que plusieurs savants canadiens qui ont été amenés à collaborer au travail de la Commission ont insisté pour que nous recommandions fortement au gouvernement d'instituer un système de bourses en faveur des gradués en humanités. Ils soulignaient l'importance réelle des humanités dans la formation des jeunes intelligences.

25. Nous avons déjà, dans un chapitre précédent, exprimé l'opinion que cette négligence des humanités présente un grave danger pour notre vie nationale. La carence d'aide financière pour les études de spécialisation en ce domaine nous paraît aussi bien un symptôme qu'une cause de cette

négligence. Personne n'a prétendu que les bourses, à elles seules, pourraient restaurer la vitalité de ces disciplines. Toutefois, on nous a démontré que l'aide financière, en offrant à toutes les catégories de gradués une situation financière analogue, contribuerait à abattre les obstacles qui détournent maintenant des études supérieures ceux qui se sentent du goût pour l'humanisme.

26. Un certain nombre de sociétés qui s'intéressent aux beaux-arts nous ont rappelé la nécessité de bourses d'un autre genre, au Canada. À l'heure actuelle, chez nous, il n'existe pas de fonds qui procurerait à l'artiste créateur ces loisirs et ces occasions d'étude à l'étranger, qui suffiraient peut-être à le mettre en mesure de produire des œuvres d'une très haute qualité. On propose de ne pas accorder les octrois de ce type par l'intermédiaire d'une institution académique ni de les subordonner à des restrictions d'âge. Ces bourses devraient être mises à la disposition de ceux qui, ayant déjà donné des œuvres de valeur, sentent le besoin d'élargir encore plus leurs horizons.

BOURSES AUX SOUS-GRADUÉS

27. Ainsi que nous en avons fait la remarque, pour imparfait que soit le régime des bourses aux gradués, le Canada s'est préoccupé beaucoup plus de ceux-ci que des sous-gradués. Cependant, un mode de bourses aux gradués est incomplet et insuffisant s'il n'a pas de fondement dans un vaste régime de bourses aux sous-gradués. Si nous voulons compter un nombre suffisant d'étudiants possédant l'intelligence et les aptitudes voulues pour les études de spécialisation, il faut les tirer d'une réserve de sous-gradués qui, dans un régime de bourses nationales, doit comprendre les jeunes Canadiens les plus doués. Le choix et l'aide doivent débiter au cours de la période universitaire qui précède le diplôme. Il n'existe maintenant qu'un petit nombre de bourses offertes, de source privée, aux sous-gradués, afin de permettre aux jeunes possédant des aptitudes exceptionnelles d'acquérir la formation préliminaire essentielle aux études d'ordre professionnel ou spécialisé. Si l'insuffisance de ressources empêche les étudiants bien doués de poursuivre ces études préliminaires, l'efficacité d'un régime de bourses aux gradués s'en trouve forcément restreinte.

28. Que le Canada ait reconnu dans une certaine mesure l'obligation dont nous parlons au début du présent chapitre, ce souci apparaît dans la mise en œuvre du Plan de formation professionnelle et dans le programme d'enseignement du ministère des Affaires des anciens combattants. L'Aide aux étudiants, (annexe principale de l'Aide à la jeunesse) qui est fournie conjointement par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, comme d'ailleurs toutes les formes d'aide qui tombent sous le Plan de formation professionnelle, est donnée aux étudiants de seize à trente ans qui poursuivent un cours d'études conduisant à un diplôme d'une université reconnue et qui ne pourraient continuer ces études si on ne leur apportait pas de secours financier. Il appartient aux provinces de décider

si l'aide doit être accordée sous forme de prêts, d'octrois directs, ou dans une combinaison des deux formules.

29. De 1939 à 1949, les montants suivants ont été payés aux provinces au titre de l'Aide aux étudiants en vertu des dispositions de la loi relative à la formation professionnelle:

Île-du-Prince-Édouard	\$ 18,110
Nouvelle-Écosse	45,125
Nouveau-Brunswick	88,760
Québec	566,235
Ontario	212,955
Manitoba	22,900
Saskatchewan	133,515
Alberta	83,265
Colombie-Britannique	188,455

30. En 1948-1949, le gouvernement du Canada à lui seul a fourni \$128,483 sous forme d'octrois et \$75,853 sous forme de prêts. Ces sommes ont été distribuées à 2,000 étudiants des universités et à 440 étudiantes-infirmières. Les étudiants des cours d'arts et de sciences qui en ont profité se chiffrent par 777, les étudiants en médecine par 406, les étudiants en génie par 391, les étudiants en art dentaire par 88 et les étudiants en économie par 64. Dans la province de Québec, 924 étudiants des cours universitaires ont reçu cette aide fédérale-provinciale, 463 dans l'Ontario, 359 dans la Colombie-Britannique, 143 dans la Saskatchewan, 111 dans l'Alberta, 90 au Nouveau-Brunswick, 68 en Nouvelle-Écosse, 14 au Manitoba et 28 dans l'Île du Prince-Édouard. Pour leur part, les provinces de Québec et d'Ontario ont contribué respectivement pour \$75,985 et \$50,000 à l'Aide aux étudiants en 1948-1949.

31. Les méthodes suivies pour le choix des candidats sont strictement respectueuses des droits provinciaux en matière d'éducation. Le choix est laissé aux gouvernements provinciaux et, dans chaque province, un comité d'attribution des bourses composé d'un représentant de chaque université, d'un représentant du gouvernement fédéral et d'un représentant du gouvernement provincial, s'occupe de la sélection des boursiers et de la marche du plan.

32. Il nous semble que le problème des bourses aux sous-gradués devrait être étudié à la lumière et dans le cadre de cette expérience avanteuse. Il est à noter que, depuis le début des ententes fédérales-provinciales au titre de la formation professionnelle, plusieurs gouvernements provinciaux ont tenu à contribuer financièrement à l'application du Plan d'une façon beaucoup plus considérable qu'on ne pouvait le prévoir au début. Ainsi, alors que le gouvernement central accordait à ce titre et pour tous les secteurs de l'application du plan, environ \$317,000 en

bourses et \$237,000 en prêts pendant dix ans aux étudiants et apprentis de la province de Québec, le gouvernement de Québec, de son côté, contribuait pour \$634,000 en bourses et \$423,000 en prêts. Le gouvernement de l'Ontario, celui de la Saskatchewan et celui de la Colombie-Britannique ont tous dépassé largement la proportion de 50 p. 100 d'octrois qui était prévue au début.

33. Le régime qu'administre le ministère des Affaires des anciens combattants est la seconde expérience importante qui a été lancée par le gouvernement fédéral pour aider financièrement la jeunesse canadienne, au niveau des sous-gradués, à acquérir l'éducation qu'elle recherchait. Cette méthode, appliquée sur une échelle restreinte après la guerre de 1914, a reçu beaucoup plus d'ampleur après la seconde Grande Guerre. En 1947, il y avait 30,500 étudiants anciens combattants inscrits dans nos universités canadiennes et recevant de l'aide fédérale. On estime à 55,000 jeunes Canadiens, dont 45,000 au moins ont suivi des cours universitaires pendant un an ou plus, le nombre des étudiants sous-gradués qui ont profité des avantages de l'aide fédérale aux anciens combattants en matière d'éducation.

34. On a fréquemment rappelé devant nous ces deux grandes expériences. De tout ce que nous avons entendu, pensons-nous, il n'est pas exagéré de conclure: que l'aide fédérale aux étudiants sous-gradués est non seulement un principe admis par toute la population en général mais que cette aide fédérale, si elle est entourée des garanties nécessaires de respect pour la compétence des provinces en matière d'éducation, est accueillie avec faveur et sans hésitation par toutes les provinces. En outre, à propos de ces deux expériences, on nous a rappelé que les résultats obtenus par les bénéficiaires des bourses du ministère des Affaires des anciens combattants et du Plan de formation professionnelle sont excellents. Dans le cas des boursiers anciens combattants, on a enregistré seulement 8. p. 100 d'échecs en 1948-1949. Nous n'avons pas les statistiques précises des échecs dans le cas des boursiers bénéficiaires du Plan de formation professionnelle, mais si nous ne faisons erreur, les étudiants qui ont reçu des bourses ont été bien choisis et ont bien profité des avantages qu'on leur offrait.

35. Comme nous l'avons déjà noté, le Canada, s'il instituait un régime de bourses aux sous-gradués, suivrait une coutume qui est acceptée aujourd'hui de façon générale et dont les démocraties occidentales reconnaissent l'utilité et même la nécessité. C'est l'Angleterre, — nous l'avons dit, — qui offre l'exemple le plus frappant d'une aide généreuse aux sous-gradués. Le gouvernement britannique a institué avant ou pendant la dernière guerre, trois catégories différentes de bourses qu'ont maintenues les gouvernements qui se sont succédés au pouvoir. La première, celle des bourses d'État, a pour objet d'acquitter tous les frais de l'étudiant

pendant l'année académique. On tient compte, dans la distribution, du besoin où se trouve le candidat, mais on accorde quelque importance à ses aptitudes. Le *Further Education and Training Scheme* correspond au Plan de formation professionnelle du Canada, et les bourses qu'il prévoit peuvent servir à l'instruction professionnelle et technique aussi bien qu'aux études secondaires. Dans cette catégorie, on tient moins compte que dans le cas des bourses d'État, de la valeur scolaire et davantage des besoins du candidat. Enfin, un troisième régime comporte des bourses consenties à des étudiants qui détiennent déjà une bourse d'une université ou d'un collège, et représentant la différence entre la bourse universitaire et celle de l'État. En 1948, on a accordé environ 23,000 bourses, en vertu des trois régimes, et en grande majorité aux sous-gradués.

36. En Australie, pays fédératif où l'enseignement relève des divers États, le gouvernement central a institué un vaste plan d'aide financière aux sous-gradués des universités, sous le titre de *Commonwealth Financial Assistance Scheme*. On accorde cette aide aux étudiants des écoles « secondaires » au sens anglais du terme, aussi bien qu'aux sous-gradués. Les bourses comportent les frais d'entretien aussi bien que de scolarité. De 1946 à 1950, chaque année, 729 étudiants ont reçu une telle aide. Elle a donné de si bons résultats que, depuis le 1er janvier 1951, on a mis en œuvre un nouveau plan de trois ans comportant 3,000 bourses par année, soit 9,000 en tout, qui seront données au concours.

37. L'enseignement étant fortement centralisé en France, et l'État prenant presque entièrement la responsabilité financière de l'éducation du citoyen à tous les degrés, il est difficile de comparer le système français d'aide financière à l'éducation aux systèmes anglo-saxons de bourses. Une sélection rigoureuse s'exerce par des examens de passage à la fin de la classe de sixième et dans les années suivantes, et permet à l'État d'orienter les élèves dans les disciplines pour lesquelles ils sont le mieux doués. Comme les frais de scolarité ne représentent qu'une somme nominale dans les universités de France et qu'on accorde facilement des prêts sans intérêt, on peut dire que tous les étudiants des universités de France reçoivent une aide financière de leur gouvernement.

38. L'établissement de bourses nationales intéressait au plus haut point plusieurs groupes et plusieurs particuliers qui se sont présentés devant nous. Cent quarante-trois des mémoires présentés à la Commission demandent au gouvernement fédéral d'instituer des bourses d'études au niveau des sous-gradués. Les mémoires qui représentent les vues de ceux qui s'intéressent le plus immédiatement à l'éducation (certains gouvernements provinciaux, des directeurs de grandes institutions d'enseignement, des groupements nationaux d'éducation, des groupements d'étudiants et des associations professionnelles) insistent sur la nécessité de créer un mode de

bourses en faveur des sous-gradués. Quatre gouvernements provinciaux (Ontario, Nouvelle-Écosse, Saskatchewan et Terre-Neuve) ont exprimé d'une façon ou de l'autre leur désir d'une aide directe de l'État fédéral aux sous-gradués.

39. Le gouvernement de l'Ontario, par la voix de son ministre de l'Instruction publique, a proposé que le régime en vigueur actuellement au niveau des sous-gradués, — loi de 1942 sur la formation professionnelle, — soit élargi de façon qu'un plus grand nombre de sous-gradués puisse profiter des avantages d'une aide financière. Le gouvernement de Terre-Neuve, tout en rappelant que l'institution d'un régime national de bourses fédérales ne devrait pas servir de prétexte aux gouvernements provinciaux pour supprimer l'aide directe qu'ils accordent déjà aux étudiants sous forme de bourses⁽⁴⁾, a déclaré que le régime de bourses qui existe à Terre-Neuve ne répond pas aux besoins et que le gouvernement fédéral pourrait fort bien accorder une aide en vue d'étendre les avantages de ce régime à un plus grand nombre d'étudiants et en vue d'en accroître la valeur⁽⁵⁾. Le ministère de l'Instruction publique de la Saskatchewan a cité les cas concrets d'aide fédérale aux étudiants dans plusieurs secteurs, particulièrement dans le domaine de la formation spécialisée, pour en conclure que ce n'était là qu'un début, et qu'un régime rationnel et bien coordonné de bourses devrait être institué afin « de produire le type le plus achevé et le plus efficace de citoyen ». Quant au ministère de l'Instruction publique de la Nouvelle-Écosse, représenté par sa Division de l'éducation des adultes, il a fait reposer toute son argumentation en faveur d'une diffusion plus large et plus profonde à la fois de l'éducation populaire sur une répartition plus étendue de l'éducation régulière. Il s'agit de trouver un plus grand nombre de chefs de file qui prêcheront par l'exemple et l'action l'évangile de l'éducation populaire, nous a-t-il dit. Le moyen de les trouver, c'est de faciliter l'accès des universités et des collèges aux meilleurs sujets au moyen d'un régime national de bourses, dont le premier échelon sera constitué par des bourses aux sous-gradués.

40. Les universités canadiennes n'ont pas manqué de traiter ce problème d'une façon plus directe encore que les gouvernements provinciaux. La Conférence nationale des universités, parlant au nom de toutes nos universités, a exprimé à deux reprises au moins devant notre Commission, — en séance publique à Ottawa, en août 1949, et au cours d'une séance privée au début de l'été 1950, — son vif désir de voir le gouvernement instituer un régime de bourses pour les sous-gradués. L'argument fondamental qu'on nous a présenté nous a impressionnés. Le développement de notre pays à tous les points de vue est conditionné par la possibilité pour les jeunes gens les plus brillants de se préparer à remplir les tâches qui doivent logiquement leur être confiées un jour. Or, à cause des inégalités de fortune, plusieurs de ceux qui pourraient jouer un rôle

dans la nation ne peuvent, dans les conditions présentes, recevoir la formation nécessaire. Un régime national de bourses à tous les niveaux universitaires s'impose donc dans notre pays, et il doit reposer d'abord sur une aide libérale de l'État fédéral à la formation de ces jeunes gens des deux sexes qui sont les plus doués. « Pour les jeunes gens de langue anglaise, on peut dire, de façon générale, que le centre nerveux de tout le système est le cours conduisant au baccalauréat ès arts ou ès sciences, lit-on dans le mémoire de la Conférence nationale des universités canadiennes. C'est la large voie centrale, d'où partent des routes plus étroites à divers niveaux, depuis le plus élémentaire jusqu'au plus avancé, et qui conduisent aux différentes facultés professionnelles et écoles spéciales »⁽⁶⁾.

41. L'Université Laval, après avoir enregistré son approbation de la recommandation de la Conférence nationale dans ce domaine, a indiqué que, dans les collèges classiques, les quatre dernières années constituent « la large voie centrale » de l'enseignement académique général. Ces quatre années correspondent au cours pour sous-gradués des collèges du Canada de langue anglaise.

42. Les grandes associations ouvrières du Canada ont fait valoir qu'un régime national de bourses était le seul moyen de donner à tous les citoyens, indépendamment de leurs conditions de fortune, l'égalité des chances au départ dans la vie. Le Congrès des métiers et du travail a soutenu dans son mémoire que cette égalité devant l'éducation est l'un des principes en regard desquels on doit juger toute société. D'autre part, le Congrès canadien du travail a fait état des résultats obtenus par le mode d'aide aux anciens combattants pour rappeler que l'aide de l'État aux étudiants, particulièrement aux sous-gradués, est l'un des placements les plus profitables qui puissent être faits par un gouvernement:

Pendant des générations, nous avons souffert d'un tragique gaspillage des ressources humaines de la nation, du fait qu'un trop grand nombre de nos jeunes gens les mieux doués étaient trop pauvres pour recevoir la formation dont ils avaient besoin et dont le pays avait besoin. . . Ce qu'on a accompli pour l'ancien combattant, on peut le faire pour ses frères et sœurs cadets, et pour les générations qui suivront. La méthode devra peut-être varier dans le détail; on disposera, à cet égard, de tous les avis de spécialistes qu'il faudra. Le principe est évident »⁽⁷⁾.

Quant à la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, elle a clairement exprimé le vœu que dans un projet général de bourses on distribue des bourses aux sous-gradués. Elle a suggéré qu'un plan soit institué qui disposerait du cas des sous-gradués aussi bien que de celui des gradués. Et elle a ajouté que l'aptitude du candidat devrait être le critérium d'attribution des bourses et que celles-ci devraient être aussi nombreuses que les besoins l'exigent.

43. Notre Commission, qui doit son existence au gouvernement fédéral, devait s'intéresser tout particulièrement aux observations que lui faisaient des groupements professionnels de fonctionnaires, ou certains hauts fonctionnaires, qui ont considéré la question des bourses en pensant d'abord au recrutement du personnel compétent pour l'État. Dans son mémoire, l'Institut professionnel du service public du Canada, après avoir énuméré toutes les formes d'aide que le gouvernement fédéral apporte à l'éducation au degré supérieur, ajoute :

« L'Institut a le sentiment que le temps est venu de songer à un régime plus complet, et de plus vaste portée, d'aide fédérale aux universités et aux étudiants, de manière à augmenter de beaucoup le nombre de bourses disponibles, aussi bien au niveau des sous-gradués qu'à celui des gradués »⁽⁸⁾.

Suivait un plan détaillé de bourses aux sous-gradués.

44. De nombreux mémoires, comportant les mêmes points de vue sur la nécessité de donner à ceux qui auront un jour la responsabilité de l'administration les moyens de suivre la voie régulière d'une bonne formation universitaire, nous ont été présentés par plusieurs sous-ministres et chefs de services du gouvernement fédéral. L'un d'entre eux nous écrivait :

« Le gouvernement fédéral, étant le plus grand employeur d'hommes et de femmes qui doivent avoir de hautes aptitudes professionnelles, a constaté que le régime de bourses est d'une valeur considérable pour le recrutement du personnel spécialisé dont il a besoin ».

45. Les réserves qui ont été exprimées par divers groupements sur l'institution d'un régime national de bourses ne portaient pas sur la question de l'urgence d'une aide de l'État aux sous-gradués mais sur celle du conflit de compétence que cette aide pourrait provoquer si l'État fédéral négligeait de s'entendre préalablement avec les provinces à ce sujet. L'opinion la plus catégorique à ce propos se lisait ainsi :

« Le gouvernement fédéral ne devrait pour le moment, et aussi longtemps que durera la présente situation constitutionnelle, donner des bourses directes que pour fins de recherche ou d'études post-universitaires. Cependant, pour ce qui est des bourses aux autres niveaux de l'enseignement, le gouvernement fédéral ne devrait rien faire sans entente préalable avec les provinces »⁽⁹⁾.

On verra, dans un chapitre subséquent, que, profitant de l'expérience acquise grâce à l'accord fédéral-provincial au sujet des bourses aux sous-gradués, accord qui constitue un précédent et qui est en vigueur depuis un certain nombre d'années, le gouvernement fédéral pourrait parfaitement remplir ses devoirs envers nos jeunes étudiants sans entrer en conflit avec les dispositions de la constitution.

CHAPITRE XIV

LE SAVANT HUMANISTE ET L'HOMME DE SCIENCE

INTRODUCTION

AU cours de notre enquête, nous avons recueilli de nombreux témoignages se rapportant à divers secteurs de l'érudition et de la recherche. Certains de ces secteurs, nous a-t-on dit, sont négligés : d'autres, méconnus. Par-dessus tout, comme nous l'avons fait remarquer dans des chapitres antérieurs, on nous a exposé le danger que représente l'indifférence croissante envers les travaux sérieux dans la sphère des humanités et des sciences sociales. Cet état de choses a des répercussions fâcheuses dans les domaines les plus divers, y compris celui des sciences naturelles.

2. Les universités se sont efforcées, sans tout à fait y parvenir, de s'opposer à ce qui paraît être une séparation dangereuse et artificielle entre les humanités et les sciences sociales d'une part, et les sciences naturelles de l'autre. Une spécialisation prématurée des étudiants, dans l'un ou l'autre domaine, les transforme en « humanistes », ou en « spécialistes des sciences sociales », ou encore en « scientifiques », chacun de ces groupes professant la plus complète indifférence pour les études auxquelles les autres se livrent. Il semble donc que le problème consiste à abattre ces barrières et à essayer de faire machine arrière, pour retrouver les jours où le terme « université » décrivait bien ce que son étymologie même signifie.

3. D'ailleurs, toute cloison étanche entre ces domaines doit sembler hautement artificielle, quand on songe à tout ce qu'ils ont de commun. Les meilleurs savants et les humanistes les plus distingués cherchent à approfondir leur connaissance de la nature et de l'homme pour l'amour de la connaissance pure. Les uns et les autres sont imbus de l'esprit de l'explorateur dont parle Kipling :

*« Something hidden. Go and find it. Go
and look behind the Ranges . . .*

*Something lost behind the Ranges. Lost and
waiting for you. Go!⁽¹⁾.*

Les meilleurs d'entre eux poursuivent leurs recherches en ayant pleinement conscience que les résultats n'importent vraiment que pour autant qu'ils peuvent s'insérer dans le vaste cadre des connaissances humaines. Au niveau supérieur, tout savant doit être un humaniste et tout humaniste, un savant. Pascal était à la fois un philosophe célèbre et un mathématicien de génie. Léonard de Vinci, qui a surtout connu la gloire comme artiste, s'enorgueillissait à juste titre de ses connaissances scientifiques. Isaac Newton, savant célèbre, aimait à croire (sans que nous puissions dire jusqu'à quel point il avait raison) qu'il était bon théologien. La plupart de nos contemporains savent que Whitehead et Russell sont et que Bergson était aussi illustres comme savants que comme philosophes.

4. Cependant, bien qu'une division rigide des champs de la connaissance humaine semble périlleuse, il est évident qu'une distinction de quelque sorte est nécessaire et importante. L'ancienne conception universelle des études universitaires présentait des dangers. À cette époque, la science n'était qu'une des branches de la théologie; la théologie et la science souffraient également de cette parenté. Aujourd'hui, on est enclin à traiter les humanités comme une section des sciences naturelles et, si cet état d'esprit se maintient, il semble non moins évident que ces deux branches de la connaissance en pâtiront tôt ou tard.

5. On peut affirmer hardiment que l'homme de science recherche la connaissance pour son propre plaisir, ainsi que pour l'accroissement de ses lumières et de sa puissance intellectuelle. Mais les applications pratiques de son travail tendent à la maîtrise matérielle des forces de la nature ou de l'homme, et à leur emploi en vue d'accroître les plaisirs et comforts de l'existence, d'étendre le champ de l'activité et d'allonger la vie, quand ce n'est pas de la raccourcir. La maîtrise de plus en plus absolue des forces naturelles, grâce aux travaux des savants, est la réalisation la plus extraordinaire de notre temps, et les découvertes de la science ont leurs répercussions sur tous les aspects de notre existence. L'homme de science n'est pas parvenu encore à mobiliser les étoiles à son service; mais tout le reste, ou presque, il l'a accompli.

6. L'humaniste, de son côté, se penche sur les aspects spirituels de la vie humaine pour son plaisir, pour la joie de comprendre, pour sa satisfaction intellectuelle. Il prétend aussi offrir des réponses aux questions que se pose chaque génération successive au sujet du but et du sens de la vie, pour l'individu et pour la société. Soutenir qu'un « scientifique » ne pourrait répondre à ces questions serait aussi ridicule que d'affirmer qu'un « humaniste » ne pourrait saisir le principe de la loi de Boyle. Néanmoins, l'esprit cherchera normalement la solution des problèmes fondamentaux de la vie humaine moins dans les lois du monde matériel que dans l'étude approfondie de « tout ce que l'homme pensa ou fit jamais ». Cette étude est l'objet ultime des humanités proprement dites, de la philosophie, de la littérature et de l'histoire, y compris l'histoire de l'art.

7. Nous avons beaucoup entendu parler d'un groupement relativement nouveau et fort actif, celui des « spécialistes de la science sociale ». Parce qu'ils font usage de nombreuses méthodes scientifiques, parmi lesquelles il faut inclure l'observation minutieuse et précise, diverses techniques expérimentales et les recherches statistiques, l'opinion publique les rapproche volontiers des savants qui s'adonnent à l'étude des sciences naturelles. Leur souci de plusieurs problèmes d'ordre matériel semble d'ailleurs confirmer la justesse de cette impression. Cependant, bien peu de médecins consentiraient à être désignés comme de purs « hommes de science » ; et il appert que certains spécialistes de la science sociale s'y refusent également pour des raisons analogues. Les études qui considèrent tout le champ de l'existence humaine,—et même celles qui n'en envisagent que certains aspects particuliers,—ne peuvent jamais se poursuivre avec une complète objectivité; elles ne sauraient non plus faire usage de techniques purement scientifiques que dans une mesure restreinte. D'autre part, « tout spécialiste de la science sociale . . . doit posséder une conception philosophique de la nature de la société et de ses fins »⁽²⁾. Il nous a d'ailleurs été donné d'observer que, même si certains des représentants de ce groupe nouveau ont employé le terme « savant » dans leurs mémoires à la Commission, ils cherchaient à se rattacher aux humanités bien plus volontiers qu'aux sciences naturelles.

8. Nous avons beaucoup entendu parler du problème de la recherche et de son importance fondamentale dans tous les travaux intellectuels. Mais il existe de sérieuses différences entre les recherches dans le domaine des sciences naturelles et dans celui des humanités. Le travail du savant est cumulatif. Chaque génération apporte sa pierre à l'édifice de la connaissance élevé par les générations précédentes et peut déceler les erreurs commises par les prédécesseurs. Cela est vrai, aussi, de l'humaniste, mais à un moindre degré. L'essentiel de son travail n'est pas d'ordre cumulatif. Chaque génération est aux prises avec les mêmes questions fondamentales de la vie humaine. Platon et Aristote se penchaient déjà sur les problèmes de l'homme vivant en société, problèmes que les philosophes modernes s'efforcent encore de résoudre. Chaque génération nouvelle peut glaner dans le patrimoine intellectuel et spirituel de celles qui l'ont précédée et tenter d'appliquer les solutions du passé aux problèmes du présent. Il semblerait, par conséquent, que le travail de l'humaniste (et, dans une certaine mesure, celui du spécialiste de la science sociale) consiste moins dans la découverte que dans l'examen toujours renouvelé de problèmes permanents et dans une interprétation inédite de certains principes reconnus, à la lumière des connaissances et des circonstances actuelles. Cela, sans doute, n'exclut pas la découverte ni la révélation de nouvelles vérités; mais l'humaniste ne peut s'y attendre avec la même assurance que le savant. La science des Grecs est d'intérêt historique; leurs découvertes se trouvent

intégrées dans le corps de nos connaissances scientifiques. Mais leur philosophie reste, pour le penseur contemporain, une source inépuisable de méditation et de recherches. Le rôle principal de l'humaniste ou du philosophe est non pas tant de trouver des vérités nouvelles, comme le fait le savant, que de redécouvrir et d'exploiter les richesses du passé au profit du présent. Il peut y ajouter du sien; mais, à l'encontre du savant, il ne peut jamais faire qu'elles soient entièrement périmées. Un philosophe contemporain ne s'efforce pas d'égaliser les Grecs ni de les dépasser; mais bien de faire pour son époque (ne fût-ce qu'à une échelle restreinte) ce qu'ils firent pour les sociétés antiques. Il essaie de trouver un sens à l'univers. Le savant explore le monde et ses lois; y trouver un sens, telle n'est point sa tâche. Celle de l'humaniste consiste dans l'interprétation et la conservation de toutes ces valeurs spirituelles qui ont transformé l'homme en un être civilisé.

LES HUMANITÉS ET LES SCIENCES SOCIALES

9. Nous voudrions être capables de porter un jugement d'ensemble sur l'apport des spécialistes canadiens à cette œuvre générale des humanistes et des spécialistes de la science sociale dont nous venons de parler. Mais, même si nous nous sentions la compétence voulue, une enquête de ce genre dépasserait de beaucoup les moyens d'investigation dont nous disposons. Cependant, nous avons tellement entendu parler de négligence à l'égard de ces études essentielles, qu'il nous semble nécessaire de dire ici quelques mots au sujet des réalisations de nos hommes d'étude et des conditions qui peuvent, soit les aider dans leurs travaux, soit, au contraire, les entraver. Nous avons trouvé à ce propos de précieux renseignements dans les mémoires et les études spéciales, et nous avons puisé à d'autres sources que nous ont indiquées des personnes mieux renseignées que nous.

10. En dehors des travaux importants de valeur durable qu'ils poursuivent, de nombreux intellectuels canadiens se consacrent à des recherches et des enquêtes qui méritent de retenir l'attention. Ils se livrent à une activité abondante dans les domaines de la biographie et de l'histoire. L'histoire, au Canada de langue anglaise, se fonde dans les sciences sociales, bien que les spécialistes des deux domaines insistent sur la nécessité d'une distinction. Un travail utile a été accompli dans les sciences sociales, plus particulièrement en économie et en sciences politiques. « Néanmoins, en règle générale, un intérêt presque exclusivement tourné vers des problèmes étroitement nationaux a empêché les spécialistes canadiens d'apporter au monde des contributions d'un intérêt scientifique plus vaste »⁽³⁾. Nos psychologues professionnels ont acquis la réputation de s'attacher à des travaux d'un intérêt pratique considérable, bien que l'un d'eux ait exprimé ses inquiétudes au sujet du danger que présentent des efforts dirigés presque uniquement vers l'expérimentation pure, et déploré l'absence d'une

« main qui retient » et d'une « sagesse qui aiguillonne », apanages du vrai philosophe :

« La nouvelle floraison de la psychologie dans le monde entier a, pour caractère principal, la naïveté; et la pensée philosophique de notre culture occidentale n'a peut-être pas mis assez sérieusement en doute la portée de cette naïveté, en psychologie encore plus qu'en technologie. Nous commençons à peine à comprendre la nécessité de l'évaluation philosophique des constatations de la science (surtout des sciences sociales) »⁽⁴⁾.

11. Un autre psychologue canadien, de langue française celui-là, exprime sur la question des vues bien arrêtées :

« Quant à nous, nous ne voyons nullement pourquoi la psychologie devrait renoncer à l'apport si profond qui lui vient de la réflexion philosophique des siècles passés. De cette tradition culturelle, nous avons hérité une conception de la nature humaine qui, tout en partant de l'expérience, pousse l'analyse de sa structure et de son dynamisme jusqu'à un niveau où la méthode expérimentale ne peut atteindre »⁽⁵⁾.

12. Ces déclarations émises par des psychologues accusent l'impression d'ensemble, plutôt sombre, que nous avons recueillie sur la situation de la philosophie au Canada. En dépit de quelques exemples remarquables de préoccupation et de pensée philosophiques de la part d'un petit nombre de penseurs canadiens et de quelques institutions,—surtout au Canada de langue française,—la philosophie, qui devrait être au centre de toute activité intellectuelle, a été en général négligée chez nous, et cette négligence a eu des conséquences regrettables dans tous les domaines de la connaissance. Même si l'on convient que les Canadiens ont fait des travaux parfois distingués et souvent utiles, nous avons pu constater qu'il existe un mécontentement profond,—et même un certain découragement,—au sujet de l'état des humanités et des sciences sociales au Canada. Nous avons appris, par exemple, que sur un groupe de quarante-neuf livres écrits au Canada au cours des onze dernières années et signalés comme des œuvres d'importance par une revue canadienne qui fait autorité, quatorze ne reçurent, ailleurs, nulle mention intéressante. Quant au reste, ceux qui furent publiés à l'étranger éveillèrent apparemment plus d'intérêt que ceux qui parurent au pays. L'examen des critiques semble établir que douze de ces quarante-neuf livres étaient des ouvrages de premier ordre. Mais, parmi les douze auteurs de ces livres, nous ne trouvons que sept Canadiens nés et formés au Canada, et qui avaient décidé de demeurer dans leur propre pays. Sur les cinq autres, trois étaient des intellectuels anglais et français, chargés de cours dans les universités canadiennes, et les deux derniers étaient des Canadiens vivant aux États-Unis.

13. Il convient sans doute de ne pas attacher trop d'importance à cet échantillonnage. Il nous faut avouer cependant qu'il corrobore l'impression d'ensemble que nous avons tirée de l'étude de nombreux mémoires et de

rapports émanant d'intellectuels et d'institutions académiques. Si l'on excepte les travaux de quelques personnalités brillantes et isolées, on se rend compte que l'apport du Canada dans le domaine des humanités et des sciences sociales, est fort mince et de qualité inégale. Nous possédons semble-t-il, quelques humanistes reconnus; mais il n'existe pas chez nous un humanisme qui ait de la consistance, qui soit considéré comme l'émanation de la nation tout entière, et qui puisse enrichir la vie intellectuelle du Canada et celle de l'univers occidental. C'est là l'opinion d'humanistes et de spécialistes des sciences sociales de notre pays, opinion qui ressort d'autant plus que ces mêmes gens croient que, dans le domaine des sciences naturelles, d'autre part, le Canada a été capable d'apports importants et de tout premier ordre.

14. Les humanités et les sciences sociales se ressentent donc les premières de cette indifférence générale envers les études de philosophie, que nous avons déjà notée, qui caractérise le vingtième siècle dans le monde occidental et qui s'est manifestée avec une force toute particulière au Canada. Pendant la période de croissance du pays, la civilisation occidentale subit une transformation profonde par suite de l'industrialisation massive. La connaissance ne fut plus estimée que comme moyen de puissance et, même dans les milieux de l'enseignement, on put discerner un certain dédain pour ce qui était désormais considéré comme de peu d'importance pratique et de valeur purement académique. Les disciplines intellectuelles, longtemps tenues pour d'importantes influences civilisatrices, firent place à un engouement pour le rendement matériel. Le culte rationnel du Bien le céda au culte triomphal du Progrès mécanique. Le Canada partagea, en cela, l'expérience du monde occidental, mais avec deux traits différents qui accentuaient d'autant le caractère matérialiste de notre évolution. En premier lieu, les liens de la tradition étaient beaucoup moins forts ici qu'ailleurs. De plus, les problèmes pratiques étaient particulièrement pressants dans un pays neuf, en pleine croissance et où l'on ne pouvait consacrer que peu de temps ou d'argent à des études qui étaient de plus en plus considérées comme un luxe, décoratif sans doute, mais superflu. Les humanités en vinrent à être supplantées par les sciences naturelles qui ajoutaient souvent, à leur attrait intellectuel, les avantages d'applications pratiques immédiates⁽⁶⁾.

15. Un autre facteur spécial a influé sur les travaux des Canadiens en science sociale et peut-être davantage dans le domaine des humanités. L'existence simultanée de deux langues principales représentant deux cultures distinctes, constitue à l'origine, un élément retardateur. En fin de compte, cette diversité accroîtra sans doute la valeur de l'apport canadien, mais, au premier stade de nos efforts, elle a causé un amoindrissement de force et de vigueur, en élevant d'inévitables barrières entre les membres d'une élite intellectuelle qui n'était déjà que trop mince et trop dispersée.

Les universités et les sociétés savantes, qui ont conscience de cette difficulté, s'efforcent d'en triompher par la seule voie possible, c'est-à-dire en encourageant des contacts nombreux entre les deux groupes ethniques et en favorisant tout ce qui peut aider la compréhension mutuelle des langues et des idées. Ici encore, les étudiants des sciences naturelles possèdent l'avantage de parler un langage universel: celui des mathématiques.

16. On a sérieusement attiré notre attention sur l'importance de l'éducation dans les écoles secondaires et les universités à titre de préparation nécessaire aux travaux d'humanisme. Il paraît que, dans les écoles secondaires, les élèves sont souvent privés de l'instruction qui les préparerait à des travaux plus avancés, et les témoignages des professeurs d'école secondaire eux-mêmes et ceux des professeurs d'université concordent généralement sur ce point. Le corps enseignant secondaire, au Canada, souffre, nous dit-on, de mauvaises conditions de travail, de salaires insuffisants et — ce qui est peut-être plus grave — d'un manque de prestige. Suivant l'avis d'un des doyens de l'humanisme canadien, nous devrions propager l'idée que le maître est un homme dont les opinions ont de la valeur⁽⁷⁾. D'après le Conseil canadien des humanités, il est difficile aujourd'hui de trouver des personnes ayant les qualités requises pour enseigner les humanités dans les écoles secondaires. Nous présentons ces vues sur les conditions de la culture au Canada, telles que nous les avons reçues et s'il est vrai qu'ailleurs ces conditions peuvent être aussi graves, cela ne diminue aucunement l'importance de notre problème propre.

17. Nous avons examiné, dans un chapitre précédent et dans son ensemble, la question de la place que doivent occuper les humanités dans les universités. Il a été porté à notre connaissance que l'un des problèmes les plus sérieux auxquels les universités ont à faire face est de persuader ceux qui possèdent des talents de premier ordre et les titres nécessaires à l'emploi, d'adopter, pour carrière, cet enseignement où règnent des conditions si pénibles. Là, tout comme dans les écoles secondaires, le travail est épuisant, les salaires dérisoires et, facteur essentiel, on ne peut s'attendre qu'à très peu de dédommagements d'ordre moral pour compenser les privations matérielles. D'autre part, suivant le Conseil canadien des recherches en science sociale:

« Le régime de faveur dont jouit de toute évidence, dans les universités, le spécialiste des sciences naturelles, faveur qui se voit aux avantages que lui accordent les gouvernements, les sociétés commerciales et même les particuliers, rappelle sans cesse au spécialiste des sciences sociales qu'il n'a qu'une importance infime dans l'ordre établi. Il est naturel qu'il soit porté à agir conformément à ce peu que l'on semble penser de lui et que son ardeur au travail en soit diminuée. Un dédommagement, qui s'exprime tangiblement sous la forme du respect, nous est nécessaire pour nous encourager à nous appliquer de tout cœur au travail »⁽⁸⁾.

18. Le professeur, qui se ressent de ces conditions peu favorables, trouvera difficile d'attirer en grand nombre à sa spécialité l'élite des étudiants. Ils iront tout naturellement là où les professeurs semblent plus confiants et où les perspectives s'annoncent plus intéressantes. Et n'oublions pas que ces étudiants sont les maîtres et les savants de l'avenir. De plus, les éducateurs qui travaillent dans ces régions désolées peuvent être empêchés, par les conditions qui les entourent, de donner le meilleur d'eux-mêmes. Ils n'ont que peu de temps pour les recherches et, souvent, se voient refuser les moyens de les poursuivre. « Il est toujours plus facile pour les spécialistes des sciences naturelles de recevoir des crédits pour un cyclotron qu'il ne le serait à leurs collègues des humanités pour des livres ou des documents »⁽⁹⁾. Enfin, ce n'est que dans des cas exceptionnels qu'on accorde des crédits suffisants pour des voyages ou de simples frais de sténographie. Tout cela rend extrêmement difficiles les études et les recherches sérieuses, et, cependant, sans ces études et ces recherches, les maîtres ne sauraient éveiller chez leurs disciples l'inspiration et le feu sacré, sans lesquels il est impossible d'attirer et de garder les meilleurs parmi les étudiants.

19. De plus, les humanistes canadiens sont aux prises avec les difficultés d'accès au matériel et aux documents indispensables à leurs travaux. Il est inutile de répéter ici les remarques des hommes d'étude et d'autres personnes au sujet de l'absence, au pays, d'une Bibliothèque nationale ou de toute autre bibliothèque qui rende les mêmes services. Un professeur d'université à la retraite parle avec tristesse d'une université qui a dépensé plus de cinq millions pour un édifice consacré à l'une des sciences naturelles, alors que « l'immeuble de la bibliothèque et sa collection de livres ne peuvent susciter qu'excuses et explications »⁽¹⁰⁾. Nous citons ces paroles car l'expérience nous a montré qu'une plainte de ce genre trouve des échos dans presque tout le Canada. Le manque de livres et de bibliothèques est à la fois la mesure et la cause de l'état de nos humanités. L'étendue des connaissances et l'acuité de l'esprit critique, essentielles à l'humaniste, ne sauraient provenir que de lectures abondantes et choisies avec discernement, habitudes qui doivent se former de bonne heure. Le lettré du temps jadis, nous a-t-on rappelé, ne se distinguait pas par sa richesse mais par ce fait que les livres tenaient, dans sa vie, une place prédominante. La médiocrité de la culture canadienne, — qui se manifeste dans l'étudiant comme dans le maître, — provient du manque de salutaires habitudes de lecture et de la pénurie de bons livres.

20. Nous avons entendu maintes autres plaintes se rapportant à la pénurie ou à l'inaccessibilité du matériel essentiel aux études sérieuses, par-dessus tout dans le domaine de l'histoire. Rappelons toutes ces expressions de regret concernant l'insuffisance des collections d'archives locales et nationales, et l'état peu satisfaisant de nos dossiers publics. Les historiens ont également souligné le besoin, pour leurs travaux d'enseignement et de recher-

che, de ces grandes collections de documents qui ont déjà été publiées. Le mémoire du collègue Carleton appelle l'attention sur les richesses documentaires qui se trouvent à Ottawa, dans d'autres domaines que l'histoire, mais dont peu de gens soupçonnent l'existence et auxquelles ils ne pourraient d'ailleurs avoir accès.

21. Un autre fait encore, moins sensible celui-là, influe sur le travail intellectuel au Canada. La plus grande partie de ce travail se fait dans les universités et dans des conditions peu encourageantes. Cette concentration de la vie culturelle dans l'enceinte universitaire est une des caractéristiques du monde occidental, et notamment du Canada. Elle est sans doute inévitable. Elle tient à la disparition universelle de cette classe aux loisirs abondants, dont on pouvait s'attendre qu'elle produisît, à chaque génération, un certain nombre d'hommes s'adonnant entièrement aux recherches intellectuelles et poursuivant la découverte de la vérité pour le seul amour de cette vérité. Au Canada, nous n'avons jamais eu une telle classe sociale, et nos arts et nos lettres s'en ressentent manifestement. Il en est résulté, dans le domaine qui nous occupe, une spécialisation qui a de graves désavantages. Puisqu'il n'est ni possible ni désirable d'aborder les études se rapportant à l'homme dans un esprit purement scientifique et en éliminant tout élément personnel, il est d'une importance primordiale de corriger, d'autre part, les préjugés individuels en recrutant pour ces études des personnes provenant de milieux différents et professant des opinions divergentes. La vie intellectuelle de l'Europe occidentale a trouvé son aliment dans les universités, mais, d'autre part, elle n'a évité la stagnation que sous l'influence de vigoureux mouvements venus du dehors. Cependant, déplorer cette concentration du travail intellectuel dans l'enceinte de nos universités, ce n'est pas méconnaître leur apport essentiel à la culture. De fait, on nous a affirmé qu'au Canada français, où le goût des pures recherches intellectuelles est loin d'être limité aux seuls professeurs, on peut regretter en revanche que le nombre très minime des emplois universitaires (qui ont du moins l'avantage de permettre aux hommes d'étude de gagner leur vie) fait que plusieurs de ceux-ci sont forcés de chercher du travail hors de l'université et ne peuvent pas produire de véritables travaux d'humanisme.

22. La concentration dans les universités des travaux d'érudition a aggravé l'isolement de l'homme d'étude. Par exemple, s'il travaille dans une petite institution, en compagnie, tout au plus, de trois ou quatre collègues dont les domaines diffèrent beaucoup du sien, il est probable qu'il sera, pour la plus grande partie de l'année, totalement séparé de ceux-là même avec qui il pourrait échanger les points de vue les plus stimulants. L'humaniste souffrira plus d'une situation de ce genre que son collègue des sciences; en premier lieu, parce qu'il y a toujours bien moins d'humanistes que de scientifiques dans toute université; ensuite, parce que, par la nature même de ses travaux, il a davantage besoin d'établir de tels contacts.

23. Les sociétés savantes jouent un rôle utile, au Canada, en favorisant les réunions annuelles de spécialistes des mêmes disciplines. Mais elles reproduisent fidèlement dans leur organisation ce monopole académique que nous avons signalé, car leurs membres sont, pour la plupart, des professeurs d'universités, sauf dans le cas de la *Royal Astronomical Society*, déjà citée, et qui constitue une exception intéressante. Nous avons reçu d'importants mémoires de la Société royale du Canada, de la *Canadian Historical Association*, de la Société mathématique du Canada et d'autres associations encore. Pour leurs réunions annuelles, un grand nombre d'entre elles profitent de l'hospitalité qui leur est offerte par une ou l'autre de nos universités. Certaines nous ont avoué que le manque d'argent rend leur activité difficile, particulièrement en ce qui a trait à la publication de revues et d'autres ouvrages savants. La *Canadian Historical Association*, société qui tient des réunions annuelles où l'on entend des rapports et des études en français et en anglais, publie, depuis longtemps, ces études en leur langue d'origine. En 1949-1950, elle a perdu plus de 500 dollars du fait de ses publications, tandis que ses recettes totales pour la même période étaient bien inférieures à mille dollars. Cette association n'a pas de fonds qui lui permettraient de faire face à un déficit de cette importance. Comme beaucoup d'autres sociétés savantes, elle souffre du fait que nombre de ses plus jeunes membres ne peuvent se permettre de se rendre aux réunions annuelles.

24. Nous avons également recueilli beaucoup de renseignements au sujet du problème qui se pose à tout écrivain canadien, qu'il soit écrivain de recherche ou écrivain d'imagination, lorsqu'il s'agit pour lui de trouver un éditeur. Dans un pays où peu de gens, à l'exception des professeurs, écrivent des livres d'érudition, il est probable que peu de gens, à l'exception des professeurs, achèteront des livres d'érudition. Les maisons d'édition canadiennes ne peuvent, en général, subir la perte qui résulte forcément de la publication de livres de ce genre, ni, non plus, les professeurs qui écrivent ces ouvrages. Il est donc permis de supposer qu'une quantité considérable de matériel intéressant n'est pas publié et il est fort probable que, dans le passé, maint humaniste en puissance a renoncé même à écrire. Quelques études dignes d'attention paraissent dans les bulletins des sociétés savantes ou dans les rares revues trimestrielles consacrées aux travaux d'érudition ou de création proprement dite. Presque tous ces périodiques sont commandités, entièrement ou dans une large mesure, par l'une de nos universités. En plus de cette forme d'aide qu'ils ont pu recevoir des universités, les auteurs canadiens intéressés aux humanités et aux sciences sociales, ont compté, par le passé, pour la publication de leurs ouvrages, sur la générosité des dotations américaines. Au cours des dernières années, cependant, la situation s'est améliorée. On nous a signalé en particulier l'œuvre accomplie par la *University of Toronto Press* qui consacre \$40,000 par an à la publication d'ouvrages

importants dans tous les domaines de l'érudition et en provenance de toutes les parties du Canada. La *University of Toronto Press* publie et aide financièrement sept revues savantes spécialisées dans les humanités et les sciences sociales.

25. Outre ces difficultés, dont la plupart sont plus ou moins fonction des préoccupations matérielles de notre époque, des spécialistes des sciences sociales ont appelé notre attention sur une tendance qui se fait jour et qu'ils estiment être une menace dangereuse à l'intégrité de leur travail. Ils s'affligent des pressions financières et sociales que le savant subit et qui l'obligent à entreprendre, au nom de la « recherche », des travaux qui peuvent même être nuisibles au travail scientifique.

« La « recherche » : mot qui s'est revêtu d'une puissance magique. Il exerce sur l'argent un pouvoir que ne possède pas l'humanisme. D'ordinaire, le spécialiste canadien des sciences sociales est un homme des classes moyennes, vivant d'un revenu fixe à une époque de hausse constante du coût de la vie et faisant front à des exigences de milieu qui le poussent à maintenir certaines apparences extérieures . . . S'il consacre ses courts loisirs, — ses étés, par exemple, — à des travaux intellectuels, il se peut qu'un jour il écrive un livre qui étendra le champ des connaissances humaines (nous ne devons jamais perdre de vue que c'est à ce but qu'il s'est en principe voué quand il a embrassé cette carrière). D'autre part, il se peut qu'il consacre plutôt ses loisirs à élargir son expérience et à enrichir son esprit en vue d'aiguiser l'intérêt de ses étudiants et d'allumer en eux le feu sacré. Si toutefois, il se rend à Ottawa ou accepte quelque proposition d'affaire pour la poursuite de recherches quelconques, il est probable qu'il gagnera \$2,000 de plus par année . . . La « recherche » paie, l'érudition ne paie pas » (11).

26. Nous avons appris, de même source, qu'un autre facteur encore menace l'intégrité de la recherche véritable dans le domaine des sciences sociales: c'est le danger possible que l'on ne se détourne de ces enquêtes sérieuses et arides que comporte la recherche fondamentale, pour s'adonner à une pure accumulation de faits, opération relativement simple et qui peut avoir des applications pratiques immédiates.

« L'Etat et les hommes d'affaires ont découvert que, pour mener à bien leurs opérations ils doivent disposer de compilations de faits. Ils en sont venus à professer une passion quasi-religieuse pour la « recherche », le mot signifiant pour eux l'accumulation minutieuse de faits et parfois, leur manipulation habile. Ils possèdent l'argent nécessaire pour induire les savants à entreprendre des travaux de cette espèce. De plus, quand ils échouent auprès des savants, ils réussissent à séduire les autorités universitaires. Des « Instituts de recherche » ont été fondés un peu partout, sous le prétexte spécieux que les recherches d'ordre pratique sont nécessaires et qu'elles peuvent amener des révélations de grande importance théorique, permettant ainsi aux spécialistes des sciences sociales de servir la science, la collectivité et leur propre bien-être

financier. Ce qui arrive tout naturellement, c'est qu'on gaspille des sommes d'argent considérables, ainsi que du temps précieux et de l'énergie créatrice, pour s'efforcer de trouver la solution de problèmes qui n'ont parfois qu'un mince intérêt théorique alors que ce temps et cette énergie auraient pu être consacrés à des travaux féconds d'érudition. Seule, une passion véritable pour la science peut garder un homme de cette tentation. Nous n'avons que trop souvent contemplé les résultats de ces efforts poursuivis dans les instituts de certaines universités américaines. Ils sont pauvres et d'importance nulle. Fréquemment, les problèmes de « recherche » sont parés de couleurs riantes, pour séduire les bailleurs de fonds peu au courant de ces questions; de vastes sommes d'argent sont obtenues et dépensées et les « recherches » aboutissent à grand peine à fournir des données que tout spécialiste des sciences sociales qui se respecte possède déjà »⁽¹²⁾.

27. Dans notre exposé des réussites canadiennes en humanités et en sciences sociales, nous nous sommes vus forcés de broser un tableau plutôt décourageant dans l'ensemble. Nous n'avons pas tenté de le rendre moins sombre qu'il n'est en réalité; car les problèmes qui nous ont été soumis ont, comme on nous l'a dit, un lien vital avec le développement des arts, des sciences et des lettres au Canada. Cette vue est aussi, croyons-nous, celle de nombreux hommes de science. Néanmoins, nous puisons quelque encouragement dans le réveil de l'opinion publique qui commence à se rendre compte que l'on néglige, en fait, des disciplines essentielles à une vie nationale saine. Nous avons reçu de nombreux avis démontrant que ces problèmes font l'objet d'une sérieuse réflexion, non seulement chez ceux qui y ont un intérêt particulier mais aussi chez un grand nombre d'autres personnes qui se préoccupent de la vie intellectuelle du Canada.

28. De nombreux mémoires ont souligné l'urgence du problème. Celui de l'université de Dalhousie, après avoir examiné l'importance des études humanistes, qu'on néglige si aisément en un pays neuf, poursuit ainsi :

« Étant donné l'étendue de notre territoire, les origines raciales variées de nos habitants, et la pression exercée par les intérêts économiques, tout encouragement donné à la diffusion des connaissances dans le domaine des humanités est de toute première importance »⁽¹³⁾.

La même idée est exprimée par l'université de Colombie-Britannique dont le mémoire mentionne l'importance, dans la vie nationale, des études et des recherches se rapportant aux humanités. « Il devient de plus en plus évident, dit de son côté le Conseil canadien des recherches en science sociale, que nous devons consacrer davantage de réflexion et d'effort à l'étude des relations humaines »⁽¹⁴⁾. L'auteur d'une étude spéciale sur la philosophie au Canada, affirme que les gens qui pensent, se

rendent compte du besoin d'une « tradition propre au Canada en matière de philosophie » :

« Les Canadiens commencent à se rendre compte qu'ils ne doivent pas se borner à adopter les hypothèses sur la vie humaine qui leur viennent des principales nations occidentales; d'autre part, ils ne peuvent espérer que leurs propres traditions spirituelles conserveront automatiquement leur puissance. Ils commencent à voir qu'une grande partie de ces traditions a déjà été foulée aux pieds, dans nos efforts pour bâtir une société de masses »⁽¹⁵⁾.

29. Nous avons également reçu d'intéressants commentaires sur la place que doivent occuper les humanités dans la vie nationale et sur leur influence dans la politique, les arts et, en général, la civilisation. Il en ressort que le philosophe, fort de ses traditions de critique et de contemplateur, peut servir à freiner utilement les élans impétueux de l'homme d'action qui, par nature, va toujours de l'avant. Ce genre de freinage est souvent indispensable dans notre monde contemporain. D'autre part, si les lettres et la philosophie, en tant que disciplines d'enseignement, ne peuvent donner *naissance* à l'artiste ou à l'écrivain, elles peuvent les aider à développer leurs talents. Ce point de vue est habilement exprimé dans le mémoire de la Conférence nationale des universités canadiennes. L'étude de la philosophie et des lettres aide à former « ces citoyens d'esprit exercé, d'opinions larges et éclairées, de bon goût et de jugement sûr, sans lesquels il ne saurait y avoir de civilisation nationale »⁽¹⁶⁾. Les facultés des arts offrent une atmosphère favorable à la formation du musicien ou de l'artiste créateur. Une aide généreuse est accordée à la recherche scientifique, mais « nul encouragement financier analogue n'existe qui permettrait de familiariser notre jeunesse avec les hautes pensées cachées dans le trésor de notre héritage culturel, et d'inspirer envers ces traditions dans le cœur et l'esprit de nos jeunes, une révérence à la fois sincère et judicieuse »⁽¹⁷⁾.

30. Les remèdes proposés sont aussi variés qu'intéressants, représentant, comme on pouvait s'y attendre, diverses conceptions du même problème. Une attention spéciale est accordée à l'enseignement universitaire. On fait entendre que les universités devraient se limiter à leur tâche propre, qui est le développement des capacités intellectuelles et esthétiques, et devraient éliminer tous les cours dont le seul but est de mettre en valeur les talents d'ordre technique; elles devraient posséder des bibliothèques et des résidences convenables d'étudiants et offrir des salaires suffisants, surtout aux plus jeunes membres de leur corps enseignant; elles devraient aussi se souvenir que quantité et qualité sont, « pour ainsi dire, incompatibles ». De plus, on a exprimé l'avis que toutes les universités canadiennes pourraient s'inspirer de nos deux instituts d'études médiévales, qui abordent, dans un esprit de synthèse, l'ensemble de l'activité humaine pour une période donnée et dans ses rapports avec une tradition déterminée.

Si le postulant au diplôme de docteur en philosophie devait prouver qu'il possède non seulement une connaissance précise de son sujet, mais encore qu'il voit clairement de quelle manière ce sujet se rattache à l'ensemble des problèmes de l'existence humaine, le titre qu'on lui accorderait retrouverait son véritable sens originel; c'est l'opinion que nous a communiquée un humaniste que préoccupe l'état actuel des humanités, surtout en ce qui concerne la philosophie.

31. Nous avons reçu un certain nombre d'avis offrant des solutions immédiates d'ordre pratique. Le Conseil canadien des recherches en science sociale propose le versement de subventions appropriées pour des bourses postsecondaires, des bourses d'études et des travaux de recherches; la création d'une Bibliothèque nationale; la réunion des dossiers publics sous la garde des Archives nationales où ils seront aisément accessibles en vue des recherches; une diffusion plus large des imprimés officiels et, dans l'intérêt des érudits et des savants, la réorganisation du Musée national. Le Conseil canadien des humanités insiste tout particulièrement sur la nécessité d'alléger le fardeau des professeurs d'université et de faciliter leurs recherches; il souligne aussi le besoin de fournir des fonds pour la publication de travaux d'érudition. L'université du Nouveau-Brunswick examine avec une attention particulière la situation défavorable du professeur d'université qui ne peut se permettre de consacrer ses vacances d'été aux études et aux recherches. Elle recommande la création de bourses de voyage qui lui permettraient de se rendre aux bibliothèques, aux musées, et de puiser à diverses autres sources de matériel de recherches; elle préconise enfin des subventions en vue de dépenses spéciales, comme le salaire des sténographes et les frais d'édition.

32. De divers côtés, enfin, on nous a fait remarquer l'urgence qu'il y avait de créer des conditions qui rendraient possible, pour le spécialiste des humanités et des sciences sociales, l'accomplissement de travaux comparables en valeur intellectuelle et sociale à ceux de ses collègues des sciences naturelles. Nous n'avons pu découvrir de solution unique, mais nous sommes persuadés que plusieurs de nos recommandations, surtout celles qui ont trait aux universités, aux bourses d'études et à l'établissement d'un conseil pour les arts, les lettres, les humanités et les sciences sociales, aideraient à donner, à l'étude de l'homme, la place qu'elle mérite d'occuper dans notre vie nationale.

L'HOMME DE SCIENCE ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

La nature de la recherche scientifique.

33. Les travaux d'érudition et de recherche en sciences naturelles composent un ensemble aussi vaste que divers. Les sciences naturelles ne peuvent plus être considérées uniquement comme des domaines bien limités d'études et d'explorations intellectuelles. Les conséquences sociales et

philosophiques des découvertes scientifiques, les techniques spéciales qui y conduisent, les applications pratiques et spectaculaires des conclusions de la science ont transformé si complètement tous les aspects de la vie moderne et les ont fait voir sous un angle si différent, que les historiens appliquent couramment à notre époque le nom d'Age de la science, l'opposant ainsi à une époque précédente qui serait d'après eux l'Age de la religion.

34. À première vue, le tableau qu'offre la science canadienne semble être brillant. Les mémoires que nous avons reçus nous ont fait grande impression en nous révélant l'intérêt que l'on porte à la science et l'importance qu'on estime devoir lui accorder. L'accent qui est universellement placé sur la « recherche », un mot que les réussites des hommes de science ont contribué à rendre sacré à notre époque, permet de juger de la réputation dont ils jouissent. Au contraire des travaux d'humanisme, les recherches scientifiques, au Canada, sont menées sur une grande échelle dans les laboratoires fédéraux, provinciaux et privés, sans compter les travaux fondamentaux accomplis dans les universités. Et cependant, les hommes de science nous affirment que, bien que les réalisations du Canada dans le domaine de la science soient plus dignes de remarque que dans les autres domaines, elles sont cependant arrêtées elles aussi par les mêmes causes qui nuisent à l'essor des humanités.

35. Dans le cours du présent chapitre, nous avons déjà dit quelques mots sur la nature des travaux scientifiques en général. Nous pourrions adopter la claire définition des savants eux-mêmes, à savoir que la recherche scientifique est l'examen des phénomènes naturels en vue de la découverte de lois et de rapports qui peuvent, — ou non, — avoir des applications pratiques. Comme nous l'avons indiqué, l'homme de science a bien des points communs avec les autres hommes d'étude. Qu'il fasse usage de certaines techniques qui impliquent une formation hautement spécialisée, cela n'empêche qu'un grand savant, dans son domaine, doit posséder les caractéristiques de tous les esprits de premier ordre, quel que soit le champ de leurs travaux: un enthousiasme désintéressé et l'imagination créatrice. Un savant canadien rappelait tout récemment l'anecdote sur Newton, contée par Lord Keynes. Halley demandait à Newton: « Qu'est-ce qui vous prouve l'exactitude de cette théorie fondamentale que vous avez découverte? » Ébahi, Newton répliqua: « Cela fait des années que je sais qu'elle est exacte; mais si vous m'accordiez quelques jours, je pourrais certainement vous en fournir la preuve ». Et il fit comme il l'avait promis.

36. Cette histoire pourra paraître un peu étrange à ceux qui connaissent les méthodes modernes de recherche. Elle sert cependant à souligner la différence nettement établie par tous les savants contemporains entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée. Celui qui se consacre à la recherche fondamentale étudie les phénomènes naturels pour en induire certaines lois et certains rapports. Il peut songer aux applications

pratiques possibles de ses découvertes, ou n'y pas songer. Quelques savants désignent les résultats de toute recherche fondamentale comme étant la « matière première » scientifique, qui devra être « ouvrée » avant de pouvoir être mise en usage. D'autres proclament que le vrai savant poursuit la connaissance pour l'amour de la connaissance et que, pour celui qui est absorbé par des spéculations purement intellectuelles, toute idée d'applications pratiques doit sembler, pour l'heure, d'importance bien minime. En vérité, — comme l'anecdote de Newton nous le prouve, — l'intensité avec laquelle le savant recherche sa satisfaction intellectuelle propre peut même suffire à lui faire perdre de vue, sur le moment, la nécessité d'assembler et d'arranger les preuves logiques sur lesquelles il étayera une conviction intime qui est d'ordre intuitif. Nous avons l'impression toutefois que tous les hommes de science contemporains, sans nier l'importance de l'intuition, seraient plutôt d'accord avec Halley pour réclamer les preuves.

37. La recherche appliquée, comme son nom l'indique, est l'application de principes scientifiques déjà connus à la solution de problèmes particuliers. Ainsi qu'on nous l'a fait remarquer, les problèmes de la recherche appliquée se prêtent volontiers aux efforts d'équipe, de groupes composés d'un grand nombre d'hommes de science et de techniciens, comme on en rencontre si souvent dans le domaine de la recherche scientifique contemporaine. Les hommes de science modernes parlent souvent aussi de « recherches de base », c'est-à-dire de celles dont le domaine s'étend entre celui de la recherche fondamentale et celui de la recherche appliquée. Ici, le chercheur explore un champ limité. En règle générale, il n'a pas en vue de but pratique immédiat, mais il est probable que ses découvertes recevront, tôt ou tard, des applications pratiques.

38. Il est important de distinguer entre ces divers types de recherches mais il est impossible, de l'avis des hommes de science, de les séparer entièrement. Le roi Charles II, raconte-t-on, trouvait un plaisir particulier dans ce fait que les membres de sa propre Société royale étaient capables de s'abstraire des problèmes pratiques au point de passer leur temps à « mesurer le poids de l'air »⁽¹⁸⁾. Mais, près de trois siècles plus tard, alors que les bases matérielles de l'existence ont été modifiées de fond en comble par l'application des principes scientifiques aux problèmes pratiques, il ne saurait y avoir d'hommes de science qui s'adonnent à la recherche fondamentale sans avoir conscience des résultats pratiques possibles de leurs découvertes. Chez certains d'entre eux, cette possibilité sera le mobile déterminant. D'autre part, le spécialiste de la recherche de base ou même de la science appliquée peut être ramené à la recherche fondamentale par les exigences de son problème ou par simple curiosité intellectuelle. De plus, le savant voué aux sciences appliquées peut franchir aisément les frontières ténues qui séparent un domaine scientifique du domaine voisin; à témoin, l'expérience de l'homme qui cherchait à

extraire la quinine de l'aniline et qui produisit, par hasard, une superbe teinture bleue, jetant ainsi les bases d'une grande industrie moderne »⁽¹⁹⁾.

39. Bien que les types divers de recherche glissent l'un dans l'autre, on nous a fait observer, à plusieurs reprises, qu'il importe avant tout de les distinguer l'un de l'autre. Tous les gouvernements, de nos jours, consacrent des sommes de plus en plus considérables à la recherche scientifique. En 1937, la Grande-Bretagne a dépensé, de ce chef, 20 millions de dollars; les États-Unis, 41 millions, et le Canada, un peu moins de 3 millions. En 1947, les sommes affectées aux mêmes fins s'élevaient à 400 millions en Grande-Bretagne, 626 millions aux États-Unis et 40 millions au Canada. Et il s'exerce de fortes pressions pour faire augmenter ces crédits, en vue de la solution de problèmes pratiques, urgents, dans le domaine de l'industrie, de la défense et de la médecine.

40. Dans ces conditions, ceux qui se sentent talonnés par les besoins pressants de l'heure accorderont volontiers bien plus d'importance aux recherches appliquées qu'aux recherches fondamentales. Les résultats de ces dernières sont toujours longs à se manifester; ils peuvent être négatifs ou, s'il sont positifs, peuvent n'avoir aucune importance « pratique ». Bien des gens, de nos jours, lorsqu'il rencontrent un savant en train d'expérimenter aujourd'hui sur ce qui serait l'équivalent contemporain du « calcul du poids de l'air », s'en divertissent, comme Charles II, mais sans avoir sa tolérance. On nous a fait remarquer à plusieurs reprises, cependant, que la recherche fondamentale dans le domaine scientifique doit être considérée comme un apport essentiel à notre développement intellectuel et à notre intelligence de tous les aspects de la vie contemporaine et que, sans de semblables recherches, il ne peut y avoir ni enseignement convenable des sciences, ni spécialistes du travail scientifique, ni science appliquée.

41. Cet avertissement est particulièrement utile en notre continent où tant d'hommes de science se consacrent exclusivement aux recherches pratiques ou, tout au plus, aux recherches de base, faisant usage des principes fondamentaux établis dans les centres de recherches européens. Nous citons le jugement que porte un Américain sur son pays, et qui, sans doute, s'applique tout aussi bien au nôtre :

« La puissance de notre nation s'est manifestée dans l'application pratique de principes scientifiques plutôt que dans des découvertes originales. Par le passé, notre pays n'a apporté qu'une trop modeste contribution au progrès de la science de base »⁽²⁰⁾.

Cette dépendance exagérée, toujours dangereuse, l'est surtout aujourd'hui, alors qu'un si grand nombre de centres de recherches européens ont été détruits.

Principaux organismes de recherche de base ou appliquée au Canada.

LES INDUSTRIES

42. Le chef d'industrie contemporain se laisse facilement convaincre de l'importance de la recherche appliquée; la plupart des sociétés industrielles ont, de nos jours, leurs propres laboratoires d'essai et d'expérimentation où l'on procède très souvent, en outre, à des recherches de base ou d'application plus vastes encore. Les recherches dans le domaine de la science appliquée — où l'on peut toujours s'attendre à des résultats tangibles, où les frais peuvent être établis à l'avance avec précision, et où la coordination des efforts et le travail d'équipe d'un grand nombre de travailleurs peuvent être obtenus avec le maximum d'avantage — présentent, pour l'industrie, un champ d'exploration tout indiqué. Aussi dans la plupart des pays, l'industrie contribue pour beaucoup à ce genre de travaux scientifiques. Au Canada, cependant, et bien que l'on ait une conscience de plus en plus nette de son importance, la recherche industrielle se traîne paresseusement à la remorque du développement général de l'industrie. Cela s'explique peut-être en partie par un essor économique très rapide, qui n'a laissé que peu de temps pour l'établissement de projets à longue échéance. Mais la cause principale de cette carence est qu'un grand nombre de maisons canadiennes ne sont que les filiales de maisons anglaises ou américaines. Dans ces organisations, les travaux essentiels de recherche se poursuivent au siège même de l'entreprise et les filiales canadiennes ne peuvent que produire des copies serviles de modèles anglais ou américains. Cette coutume, bien qu'elle soit profitable du point de vue économique, prive les Canadiens de l'occasion d'exercer leurs talents et leur ingéniosité. Sur un total de 12,000 brevets d'invention accordés au Canada en 1947, moins d'un millier allèrent à des Canadiens vivant au Canada. Nous avons entendu dire que les écoles de science appliquée de notre pays se ressentent péniblement du manque de débouchés offerts à leurs étudiants par l'industrie canadienne⁽²¹⁾.

LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

43. Tout comme le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux ont favorisé la recherche scientifique dans les domaines qui présentent, pour eux, un intérêt particulier. La plupart ont entrepris ou financé des projets de recherche dans quelques-uns au moins de leurs services. Dans la voirie, la sylviculture, la pêche, la conservation de la faune et l'agriculture, les initiatives provinciales occupent une place importante dans la politique générale de la recherche au Canada.

44. Les gouvernements provinciaux ont également soutenu de vastes travaux de recherche poursuivis par l'intermédiaire de conseils ou de fondations spécialisés. Le premier organisme établi dans ce domaine

fut le *Research Council of Alberta*, fondé en 1921. Durant les trente années de son existence, cet organisme a étroitement collaboré avec l'université d'Alberta et s'est occupé surtout de problèmes concernant les combustibles et les ressources minérales de la province.

45. Quelques années plus tard, l'*Ontario Research Foundation* fut créée, et elle est soutenue conjointement par le gouvernement et les industries de cette province. Cet organisme s'est tracé un programme important de recherches de base et, en outre, conclut des marchés avec des sociétés isolées ou des groupements industriels, aux termes desquels il se charge de recherches ou agit à titre de conseiller. La plupart des bourses d'études industrielles que comporte cette initiative ont été créées par les soins de diverses firmes de l'Ontario; les autres furent instituées par des entreprises d'autres provinces. En vue de fournir une aide plus étendue à la recherche, le gouvernement de l'Ontario a fondé récemment le *Research Council of Ontario*. Cette institution n'a pas de laboratoires. Aidée de plusieurs commissions, elle joue le rôle d'un organisme consultatif et fournit l'aide financière nécessaire aux recherches accomplies par l'*Ontario Research Foundation* et par les universités de la province. Elle distribue aussi un nombre important de bourses d'études.

46. Ces dernières années d'autres provinces ont établi des organismes de recherches. La Colombie-Britannique a institué le *British Columbia Research Council* dont les laboratoires se trouvent sur le terrain de l'université; ses fonctions se rapprochent étroitement de celles de l'*Ontario Research Foundation*. La Nouvelle-Ecosse a établi la *Nova-Scotia Research Foundation*, qui, à l'heure actuelle, n'a pas de laboratoires et qui fonctionne comme le *Research Council of Ontario*, bien qu'elle manifeste, en outre, un intérêt actif à l'endroit des enquêtes économiques et du développement industriel. Le *Saskatchewan Research Council* n'a pas, non plus, de laboratoires en propre, mais il encourage les travaux de certains laboratoires de l'université de la Saskatchewan au moyen de subventions et de bourses d'études. La province de Québec a établi un Bureau de recherche scientifique, qui aide aux recherches surtout par le moyen de bourses. Terre-Neuve a jeté les bases d'un conseil ou d'une commission de recherche, mais n'a pas décidé encore de sa forme définitive.

47. Par l'intermédiaire de ces divers organismes, les provinces ont déjà largement contribué au progrès de la recherche scientifique au Canada et l'on peut même discerner, depuis quelque temps, un accroissement d'intérêt dans ce domaine.

LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

48. Le gouvernement fédéral consacre maintenant plus de 50 millions par an à la recherche scientifique. Les travaux sont menés principalement dans les laboratoires des divers ministères et dans ceux du Conseil

national de recherches ainsi que dans ceux de l'importante usine de Chalk-River. Le Conseil national de recherches est chargé également de coordonner et de favoriser la recherche au Canada, de façon générale.

Laboratoires des ministères

49. Les ministères de l'Agriculture, des Mines et Relevés techniques, des Ressources et du Développement économique, des Pêcheries, de la Défense nationale, de la Santé et du Bien-être social s'occupent de recherches. Ces ministères, qui s'intéressent à la conservation et à la mise en valeur des richesses naturelles ainsi qu'à la santé et à la sécurité nationale, consacrent, naturellement, un temps considérable à des problèmes d'ordre pratique. Toutefois, ils accordent aussi, nécessairement, une attention soutenue aux recherches de base et même aux recherches fondamentales. Les raisons pratiques en sont évidentes. Les recherches de base ou les recherches fondamentales, nécessaires pour enrayer un fléau ou une maladie, ne pourraient être entreprises une fois que le mal aurait atteint l'état épidémique. Si donc le travail préliminaire n'est pas poursuivi dans d'autres centres, le ministère doit s'en charger. De plus, on s'accorde généralement à reconnaître que, pour que les laboratoires donnent un rendement satisfaisant, il est nécessaire de relier les recherches de base et même fondamentales aux applications pratiques parce que ces recherches peuvent servir à attirer et retenir, dans les laboratoires, des hommes de premier ordre. Tous les services fédéraux, il est vrai, travaillent en collaboration avec les universités, surtout lorsqu'il s'agit de problèmes qui relèvent de la recherche fondamentale.

Le Conseil national de recherches

50. Les laboratoires gouvernementaux les plus vastes et les plus complets sont ceux du Conseil national de recherches qui se consacrent avant tout aux recherches fondamentales et aux recherches de base dans les domaines les plus variés de l'activité scientifique et industrielle. Le premier de ces laboratoires, ouvert en 1932, partageait son activité entre quatre secteurs de la recherche : la biologie, la chimie, la physique et le génie mécanique. De 1939 à 1945, les exigences de la guerre provoquèrent une expansion rapide qui se produisit dans le cadre existant. En quatre ans, le personnel passa de 300 à 2,500 personnes et le budget, de \$900,000 à 7 millions.

51. Pendant la guerre, la presque totalité des recherches d'intérêt militaire, au Canada, furent accomplies dans des laboratoires placés sous l'autorité du Conseil; à un certain moment, il y en eut jusqu'à 21, dispersés dans les diverses provinces. Après la guerre, le Gouvernement, suivant l'avis du Conseil national de recherches, établit le Conseil de recherches pour la défense. Celui-ci prit la direction de tous les laboratoires

spécialisés dans les questions d'ordre militaire et fut chargé du recrutement du personnel spécialisé et de la conduite générale des recherches en rapport avec la défense nationale, de sorte que le Conseil national put reprendre son activité du temps de paix. Aujourd'hui, les laboratoires du Conseil national de recherches comprennent 13 services, dont huit se trouvent à Ottawa: les quatre services primitifs, plus ceux de la radio et de l'électrotechnique, du génie chimique, de la technique du bâtiment et des sciences médicales; trois autres services, rattachés à l'Institut d'énergie atomique de Chalk-River, ont été absorbés en 1947; et, enfin, le Laboratoire régional des Prairies et le Laboratoire régional des provinces Maritimes. Plus de 3,000 personnes, comprenant 754 professionnels de la science, y sont employées.

52. Cependant, le travail de laboratoire ne répond pas au but primitif du Conseil national de recherches, ni, de l'avis de certains, ne représente la plus importante de ses fonctions. Cet organisme a, en effet, tenu un rôle unique et d'une importance incalculable, dans l'expansion de la recherche scientifique en général au Canada. La fondation du Conseil remonte à 1916. Dès 1914, il devenait évident que les autres nations occidentales devraient, tout comme l'Allemagne, mobiliser toutes les ressources de leur science pour l'effort de guerre. Suivant les conseils et l'exemple de l'Angleterre, le Canada se prépara à organiser son effort scientifique sur le plan national. En 1916, un Comité du Conseil privé établit le Conseil consultatif bénévole pour la recherche scientifique et industrielle. Ce Conseil est toujours en fonction, sous le nom communément accepté de Conseil national de recherches du Canada. Son activité très diversifiée témoigne de ce fait que, dans la paix aussi bien que dans la guerre, la puissance d'une nation moderne repose, non seulement sur les travaux de quelques esprits brillants, mais sur l'orientation éclairée et l'intégration de toutes ses ressources scientifiques.

53. Le premier Conseil, sous la direction de M. A.-B. Macallum, exprima son embarras d'avoir entrepris la coordination de la recherche scientifique dans un pays si retardataire en cette matière qu'il n'y avait que fort peu de choses à coordonner. Il n'y avait qu'un petit nombre de laboratoires de recherches et quelques personnes seulement y travaillaient; cinquante hommes de science peut-être, dans tout le Canada, avaient la compétence nécessaire pour procéder à de véritables recherches.

54. Il fallait donc, tout d'abord, trouver des recrues ayant reçu une formation spéciale. Le Conseil mit en vigueur, sur le champ, le projet de bourses d'études dont nous avons parlé et qui fut probablement le facteur le plus important dans l'ensemble de l'apport du Conseil national de recherches aux travaux scientifiques, au cours de la dernière guerre. Ce projet, néanmoins, serait resté inopérant si le Conseil n'avait pas, en même temps, consacré son attention au problème qui consistait à susciter ou

perfectionner des écoles spécialisées, seul moyen efficace de retenir au Canada les Canadiens qui s'adonnaient aux travaux de recherche. En 1919, il n'y avait que deux universités, l'université de Toronto et l'université McGill, où les étudiants en sciences pouvaient pousser leurs études au delà de la maîtrise. Au cours des 23 années antérieures, ces universités n'avaient accordé, au total, que onze diplômes dans le domaine de la science pure. La cause principale en était, non pas le manque d'intérêt de la part de ces institutions, mais bien le manque de fonds. Le revenu annuel global de ces deux universités se montait seulement, en ce temps-là, à un million et demi de dollars.

55. C'est pourquoi le Conseil institua, à côté du régime de bourses, un plan complémentaire destiné à créer les cadres nécessaires aux études spécialisées, grâce à des subventions d'appoint qui permettraient aux universités d'acquérir un équipement de recherche et de fournir aux professeurs consacrés à la recherche toute l'aide dont ils ont besoin. Il est question de ces subventions dans une autre partie du présent Rapport; le montant en a été augmenté avec les années et l'on a fait un sérieux effort pour les répartir d'une manière qui permit aux universités de devenir des centres de recherches bien organisés.

56. Le Conseil national de recherches distribue également des subventions pour le financement de recherches appliquées, principalement par l'intermédiaire de ses Comités associés. Ces comités furent organisés aussitôt après la fondation du Conseil, afin de coordonner les diverses recherches, surtout celles du domaine de la science appliquée. Tout d'abord, comme le Conseil dont ils émanaient, ils trouvèrent que la matière à coordonner était plutôt maigre. À l'heure actuelle, il existe 29 comités qui fonctionnent dans des sphères aussi variées que l'aéronautique, la corrosion, la conservation des denrées alimentaires, la géophysique, les unités électriques et le caoutchouc synthétique. Ils dépensent annuellement \$400,000, travaillant surtout avec les organismes qui s'occupent avant tout de recherches appliquées, mais exerçant, en même temps, une influence considérable sur les universités, vu que nombre de recherches d'ordre mineur, essentielles toutefois à la solution de grands problèmes, sont conduites sous la direction de professeurs d'universités.

57. Un dernier aspect du travail du Conseil national de recherches présente, à notre avis, un intérêt particulier par les relations qu'il peut avoir avec certains sujets de notre enquête. Il s'agit de la Division de l'information du Conseil et de ses travaux de liaison générale avec tous les autres organismes de recherches, officiels, privés ou industriels. Le noyau de cette division est l'excellente bibliothèque du Conseil qui possède des services généraux de renseignements et de bibliographie. La Division de l'information est également chargée de la publication de centaines d'articles scientifiques et de six journaux de recherches spécialisés. Elle établit des

contacts avec les savants résidant à l'étranger, par l'intermédiaire des bureaux de Londres et de Washington du Conseil et par d'autres moyens. Enfin, grâce à son Service d'information technique, elle maintient un personnel itinérant de treize membres, qui ont pour fonctions de visiter les établissements industriels de rang modeste, de leur expliquer le fonctionnement du Conseil et de susciter des demandes de renseignements d'ordre technique dont le nombre peut s'élever à 4,000 par an.

LES UNIVERSITÉS ET LA RECHERCHE FONDAMENTALE

58. Dans les pages précédentes, alors que nous passions en revue le travail des diverses institutions et plus particulièrement celui du Conseil national de recherches, nous avons mentionné les universités à maintes reprises. Au Canada, la recherche fondamentale est centralisée dans les universités; et c'est justifiable. Les universités ont été les premiers centres de recherche fondamentale et d'enseignement scientifique du pays; elles restent les plus importants. L'université de Dalhousie offrait des cours de sciences en 1854, et McGill donnait, dès 1857, un cours de chimie. Bien qu'au 19e siècle, on n'y fit que peu de recherches, l'intérêt pour les travaux de ce genre n'a cessé de croître pendant toute la première moitié du 20e siècle. Comme nous venons de le constater, c'est surtout par des bourses d'études et les ressources mises à la disposition des universités que le Conseil national de recherches a contribué de façon remarquable à l'expansion des travaux scientifiques au Canada, et a facilité la collaboration et l'échange utile de vues parmi tous les spécialistes qui se consacrent à la recherche. Une telle constatation ne diminue en rien le prestige du Conseil lui-même, puisque la majorité de ses membres ont été (et sont toujours, d'ailleurs) recrutés parmi le corps enseignant de nos universités.

59. Bien que les universités entreprennent aussi des travaux de recherche de base et appliquée, elles préfèrent se consacrer principalement à la recherche pure ou fondamentale. On s'accorde à reconnaître que c'est là que réside leur véritable rôle et que la recherche fondamentale devrait être, dans une large mesure, leur apanage. Car c'est dans leur enceinte qu'on s'attend à voir fleurir la recherche pure; c'est entre leurs murs qu'on trouve la tradition d'études menées pour de seules raisons de satisfaction intellectuelle; c'est chez elles que les découvertes nouvelles jaillissent, spontanément et naturellement, du vieil arbre de la connaissance. Les universités du temps jadis s'enorgueillissaient d'offrir à l'homme d'étude le don précieux d'une liberté totale dans le choix du chemin qu'il entendait suivre, sans se préoccuper du côté pratique de ses études. Les laboratoires de l'État, en dépit de tous leurs avantages, ne peuvent recréer cette atmosphère bien particulière.

60. Les universités, pour une autre raison encore, devraient être les centres essentiels de la recherche fondamentale. Elles sont, nous a-t-on rappelé, le terrain de formation de tous ceux qui se vouent à la recherche scientifique de tout ordre, la recherche pure, de base ou appliquée, et de tous ceux qui veulent s'adonner aux professions scientifiques. Or, la valeur d'un diplômé est fonction de la qualité des travaux de recherche accomplis dans l'établissement d'enseignement; d'abord, parce qu'une université que la recherche n'intéresserait guère ne pourrait s'assurer du concours des meilleurs professeurs; ensuite, parce que ce sont les meilleurs professeurs qui attirent les meilleurs étudiants; enfin, tout professeur qui ne s'adonne pas, dans quelque mesure, à la recherche scientifique, ne sera pas capable de transmettre à ses étudiants l'intelligence complète des choses et l'enthousiasme agissant, deux choses aussi indispensables à la formation de l'homme de science qu'à celle de l'érudit en quelque domaine que ce soit. Dans les rapports que nous ont soumis les hommes de science, nous avons constaté une unanimité frappante de vues sur l'importance du lien qui doit unir enseignement et recherche fondamentale.

61. Mais cette recherche, de par sa nature même, ne saurait couvrir les frais qu'elle occasionne. Elle a toujours dépendu de la générosité d'un mécène. L'opinion s'attend que ce rôle soit tenu, selon la tradition, par les universités elles-mêmes, aidées parfois, toujours suivant la tradition, par les dotations de particuliers. Cependant, les universités sont devenues relativement plus pauvres qu'autrefois et les riches donateurs, de plus en plus rares. Le gouvernement fédéral a, pendant longtemps, patronné la recherche fondamentale mais, naturellement, sans se montrer par trop prodigue. Et la qualité et la quantité des recherches scientifiques, au Canada, se ressentent du dénuement de nos universités.

62. En premier lieu, les traitements universitaires sont trop bas pour tenter la plupart de nos meilleurs spécialistes. Nous avons déjà noté que les traitements des écoles professionnelles et des écoles de science appliquée sont plus élevés que ceux des collèges d'arts libéraux. Mais ils sont encore inférieurs aux rémunérations reçues dans l'industrie ou dans les professions ordinaires. Ils sont plus modestes, même, que les traitements des laboratoires gouvernementaux, qui offrent, en plus, toute la diversité et toute la supériorité de bons moyens matériels de recherche.

63. Ce dernier facteur est de grande importance. Car on peut dire, sans crainte de démenti, que c'est moins l'argent que l'existence de conditions de travail convenables, qui influera avant tout sur la décision du véritable savant; et les universités éprouvent des difficultés de plus en plus grandes à fournir le matériel, les services et même le temps nécessaires aux travaux de recherches. Pour les sciences comme pour le reste, on se plaint partout du fardeau écrasant des fonctions relevant à la fois de l'enseignement et de l'administration, fardeau qui ne laisse ni temps ni énergie à consacrer

aux travaux essentiels. Ces obstacles ne sont peut-être pas si graves que dans le domaine des humanités et des sciences sociales; mais ils n'en représentent pas moins un désavantage marqué.

64. Les conditions que nous venons de décrire ont provoqué, dans les nombreux établissements d'enseignement, le départ d'une grande proportion d'hommes de science qui auraient aimé accomplir leurs travaux dans l'atmosphère naturellement favorable des universités. La perte la plus grave est celle de jeunes savants qui, lors du choix d'une carrière, doivent prendre en considération leurs ressources matérielles immédiates. Pour reprendre l'expression d'un universitaire chargé d'importantes responsabilités administratives: un ancien peut toujours être remplacé par un jeune; mais la perte d'un jeune homme d'avenir est une perte irréparable. Le défaut d'hommes de premier ordre abaisse la qualité des travaux de recherche; il peut également détourner certains étudiants bien doués du domaine des études supérieures et les diriger vers d'autres disciplines intellectuelles; de toute façon, la qualité de leur formation en souffrira, ce qui aura un effet pernicieux sur les futures générations d'hommes de science canadiens.

65. On nous a signalé un autre fait dont nous avons, d'ailleurs, déjà parlé à propos des humanités et des sciences sociales. La pénurie de fonds et la tendance générale à exiger des résultats rapides et évidents se conjuguent pour exercer un effet désastreux sur les recherches scientifiques. Des hommes capables et formés aux disciplines que demandent les recherches spécialisées sont forcés parfois de donner un temps précieux, dans les laboratoires de l'État, à de simples travaux expérimentaux de routine, de démonstration et de popularisation. Ces travaux sont, sans doute, essentiels, mais ils pourraient aussi bien être accomplis par d'autres. Des maisons commerciales et même des organismes de l'État offrent des subventions pour des recherches appliquées qui ne peuvent élargir en rien la connaissance scientifique. Il arrive même que des bienfaiteurs privés, qui financent les recherches, exigent que tout projet de recherche soit soumis à leur approbation préalable. Les universités s'accordent généralement avec les savants eux-mêmes pour écarter avec fermeté les subventions de ce genre; il peut être difficile cependant d'expliquer la raison de ces refus. Nous avons noté dans un chapitre antérieur la tendance à pousser les étudiants vers des spécialisations hâtives auxquelles manquera la base indispensable des humanités, et nous tenons à noter ici que le représentant d'une école importante de science appliquée nous a décrit les effets déplorables d'une telle pratique.

Nature et qualité des travaux scientifiques au Canada.

66. Nous avons accueilli avec beaucoup d'attention tous les renseignements relatifs aux travaux scientifiques accomplis au Canada qui touchaient à l'objet de notre enquête, mais nous nous sommes particulièrement inté-

ressés à recueillir des avis sur la valeur durable de l'apport général du Canada, dans ces secteurs spéciaux de recherche intellectuelle qui attirent un si grand nombre des meilleurs esprits de notre époque. Nous croyons répondre aux vœux de ceux qui ont bien voulu nous faire connaître leur opinion en soumettant ici ces opinions aux fins d'examen et de discussion.

67. Les hommes de science canadiens ont accompli des travaux remarquables dans presque tous les domaines de la science. Les laboratoires de physique de l'université de Toronto et de l'université McGill, ainsi que la Faculté des sciences de l'université Laval, jouissent depuis longtemps d'une réputation mondiale. Dans certains centres universitaires plus récents, nous dit-on, on procède à des travaux qui égalent les réalisations d'hier et qui pourront même les dépasser. Dans le domaine de la biologie, nous pourrions citer un certain nombre de Canadiens dont la renommée s'étend au delà de nos frontières. Dans celui de la recherche médicale, des travaux de recherche endocrinologique ont donné, à notre pays, son unique prix Nobel. Le Service de recherche médicale Banting et Best de l'université de Toronto, l'Institut de médecine et de chirurgie expérimentale de l'université de Montréal et l'Institut neurologique de McGill à Montréal sont connus dans le monde entier.

68. Cependant, le Canada, non seulement imite l'exemple des États-Unis en se faisant tributaire d'autres pays pour son bagage d'idées fondamentales, mais il fait venir en outre un grand nombre de savants éminents de l'étranger. Sans doute, l'échange de savants et de concepts scientifiques est-il une chose bonne en soi; mais l'exportation de jeunes spécialistes d'avenir et l'importation de savants reconnus devient peut-être chez nous d'un usage trop constant. De plus, on peut dire que les réussites individuelles,—quelque brillantes qu'elles soient,—ne remplaceront jamais la pratique générale d'un travail assidu et régulier. Ainsi, bien que des travaux distingués de chimie aient été accomplis au Canada dans des domaines divers, on nous dit qu'aucune de nos écoles supérieures de chimie ne pourrait probablement être comptée parmi les dix premières du continent américain. Et dans l'important domaine des mathématiques, nous apprend-on, en dépit de progrès récents, le Canada retarde de beaucoup sur des pays plus petits et plus pauvres.

69. La recherche médicale au Canada, nous a-t-on rapporté, peut être située en général à un niveau dépassant de beaucoup celui des recherches relevant de la physique et de la biologie. Cela peut s'expliquer, du moins en partie, par l'intérêt que porte l'opinion publique à tout projet de recherche médicale qui semble gros de promesses et par l'afflux de capitaux qui s'ensuit généralement. Les jeunes spécialistes en recherche médicale qui possèdent quelque talent ne sont donc pas fortement tentés, comme leurs collègues d'autres domaines scientifiques, de s'expatrier. Ils jouissent, en règle générale, de moyens convenables pour leur formation et leurs

travaux ultérieurs; c'est avec une relative facilité qu'ils trouvent des emplois universitaires leur laissant des loisirs suffisants pour leurs travaux de recherche. Des résultats honorables ont également été obtenus en physique, en chimie et en biologie, malgré des conditions plus difficiles.

Le problème de la coordination des recherches scientifiques.

70. Tout le monde semble s'accorder à reconnaître que les travaux scientifiques ont fait l'objet, au Canada, d'un développement remarquable au cours de la dernière génération; que les savants canadiens ont atteint dans divers domaines des résultats dignes de louange, mais que, si notre pays veut rivaliser avec les réalisations scientifiques de nations occidentales même moins considérables, il devra trouver des solutions aux problèmes que posent un essor rapide, la tentation inhérente à la période troublée où nous vivons de prendre de périlleux raccourcis, et l'engouement général pour les applications d'ordre pratique.

71. Les autorités compétentes n'ont pu arriver à un accord parfait en ce qui concerne une question importante qui nous a été signalée, celle d'une plus complète coordination de toutes les recherches scientifiques au Canada. Nous avons examiné le travail qu'accomplit le Conseil national de recherches en vue d'encourager et de coordonner les efforts réalisés dans les divers domaines de la science et chez tous les organismes de recherche, par l'intermédiaire de comités bénévoles. Mais, vu l'accroissement rapide des sommes consacrées à la recherche dans un nombre toujours plus grand de services de l'État, le besoin s'impose d'une autorité de surveillance qui assurerait la collaboration et permettrait d'éviter le gaspillage dû au double emploi.

72. Le Comité du Conseil privé pour la recherche scientifique et industrielle jouera désormais, en quelque sorte le rôle d'un tel organisme. Son président occupe, par rapport à toutes les recherches scientifiques de l'État, une position officieuse comparable à celle du lord-président du Conseil en Grande-Bretagne, lequel exerce une surveillance d'ensemble sur les recherches de l'État dans son pays. Ce Comité se bornait jadis à passer annuellement en revue les prévisions budgétaires du Conseil national de recherches. Aujourd'hui, il est appelé à examiner toutes les prévisions et tous les projets d'ordre scientifique des divers services de l'État. Une autre création récente est celle du Groupe scientifique consultatif attaché au Comité du Conseil privé. Ce groupe se compose du président du Conseil de recherches pour la défense, du sous-ministre (ou d'un homme de science occupant un haut poste administratif) représentant chaque ministère qui possède des laboratoires, d'un délégué du ministère des Finances et du président du Conseil national de recherches qui préside. Le Groupe offre des avis au Comité du Conseil privé sur la ligne de conduite générale à tenir, sans entrer dans

le détail. Ses membres ont visité tous les centres de recherches d'Ottawa, ce qui aboutit, nous dit-on, à la formation « d'un groupe administratif d'hommes de science qui sont bien au courant des travaux accomplis dans tous les laboratoires de ce genre »⁽²²⁾.

73. D'aucuns estiment que le temps est venu de faire davantage. Ils soulignent ce fait que le Groupe consultatif ne peut offrir que des avis fragmentaires et d'un caractère limité, alors que le besoin se fait sentir d'un organisme pouvant donner des avis sur la politique à suivre dans les domaines les plus variés de la science, ainsi que d'un arbitre impartial capable de concilier les intérêts en conflit. Certains indiquent qu'on a reconnu l'existence d'un tel besoin depuis une génération et ils rappellent que c'est afin d'y pourvoir que l'on créa le Conseil national de recherches. Le Conseil n'a pu remplir cette mission pendant des années pour des raisons diverses; et les services de l'État s'intéressant aux recherches scientifiques (Agriculture, Pêcheries, Mines et Défense) ont étendu peu à peu leurs propres laboratoires. Plus tard, l'attention du Conseil fut absorbée, d'une façon croissante, par ses laboratoires à lui. « . . . Tout cela eut pour résultat de restreindre les responsabilités du Conseil, à l'égard de la science canadienne, à des limites bien plus étroites qu'on n'avait d'abord prévu »⁽²³⁾.

74. Certaines personnes demandent que le Conseil de recherches soit dégagé de toutes ses fonctions purement administratives vis-à-vis des laboratoires relevant de son autorité et qu'il soit rendu à ses fonctions primitives d'organisme consultatif. De l'avis général, les recherches appliquées peuvent et doivent rester décentralisées. D'autre part, on estime qu'il conviendrait, au premier chef, qu'un organisme responsable (le Conseil national de recherches, par exemple) soit chargé d'émettre des avis sur un programme d'ensemble, de centraliser les intérêts du gouvernement fédéral dans le domaine de la recherche fondamentale et de base et de maintenir des relations étroites avec les institutions provinciales et industrielles de recherches. Un organisme de ce genre veillerait tout particulièrement au maintien et à l'extension de l'aide que le gouvernement fédéral accorde aux universités pour leurs recherches fondamentales.

75. Nous avons entendu les opinions les plus variées en ce qui concerne les défauts et les mérites de ce projet de centralisation et d'autres projets semblables. On reconnaissait en général l'urgence d'une collaboration étroite et d'un échange d'information étendu, ainsi que la nécessité d'éviter le gaspillage causé par les doubles emplois. Cependant on craint que la réforme projetée du Conseil national de recherches, en rendant celui-ci « impuissant et tirailé entre les organismes administratifs qui disposent des budgets et les gouvernements qui votent les crédits »⁽²⁴⁾, ne lui donne même pas les fonctions consultatives du Groupe scientifique déjà existant sans le doter par ailleurs des pouvoirs dont il aurait besoin. On craint aussi un danger d'intervention indue dans les ministères fédéraux en jeu;

de plus, il semble peu probable qu'on puisse obtenir, pour la coordination de tous les services de recherches, un système meilleur que celui qui est actuellement en vigueur et qui fonctionne grâce à un réseau complexe mais efficace de comités s'engrenant les uns dans les autres. N'exagère-t-on pas les dangers du double emploi, se demandent certains? Des efforts concertés et parallèles tendant au même but ne peuvent-ils pas, au contraire, être fort utiles? « Quand deux caddies cherchent la même balle de golf, nul ne songe à parler de double emploi »⁽²⁵⁾.

76. Nous sommes frappés par la complexité et l'importance de ce problème, et nous tenons à exprimer notre gratitude à ceux qui nous ont soumis des commentaires nombreux et utiles. Nous avons reçu un certain nombre de propositions précises au sujet desquelles tout le monde semble être d'accord. Par exemple, puisque tout travail scientifique repose sur la recherche fondamentale, puisque cette recherche prend place, surtout et à bon droit, dans les universités; et puisque les universités se plaignent des empêchements qui leur viennent d'une pénurie monétaire croissante, le besoin d'une aide financière immédiate et suffisante aux universités est généralement reconnu. Nous avons examiné cette question ailleurs.

77. Il importe toutefois de noter ici que les hommes de science qu'on accuse souvent de tendances matérialistes et mécanistes s'accordent à proclamer que l'argent seul ne peut fournir la solution du problème, bien qu'il soit évidemment indispensable. L'argent est nécessaire aux chaires de recherche, aux bourses d'études à tous les niveaux, à l'équipement, à la création de bibliothèques scientifiques, aux publications, aux voyages, et ainsi de suite. Mais tous les avis utiles qui nous ont été présentés révèlent que le besoin essentiel est celui d'une direction brillante et créatrice: inconnue dont on n'a pas encore découvert les éléments constitutifs. À ce sujet, nous avons souvent entendu évoquer sir Frederick Banting et l'influence que lui et ses disciples exercèrent et exercent toujours dans le domaine tout entier de la médecine canadienne.

78. On a fortement insisté sur la nécessité, pour les chercheurs, d'avoir des loisirs, l'équipement et l'assistance technique voulus, tout en nous rappelant que ces conditions ne peuvent, par elles-mêmes, amener de résultats.

« Il importe de se rendre compte que la personnalité est le facteur essentiel dans le domaine de la recherche fondamentale . . . Un savant possédant des dons de premier ordre peut arriver à des résultats considérables avec une mise de fonds très modeste, si l'on ne compte pas ses frais de formation. Mais . . . les résultats de recherches de ce genre ne peuvent être obtenus à coups d'argent. Des sommes considérables accordées pour des recherches médiocres ne produiront rien de définitif, alors que des subventions minimales allant à des savants éminents peuvent provoquer des découvertes qui révolutionneront un domaine scientifique donné »⁽²⁶⁾.

On insiste sur les résultats à longue échéance d'un travail de cette qualité, sur l'esprit des spécialistes. « Nos jeunes ingénieurs et hommes de science n'accomplissent pas même la moitié des exploits exceptionnels dont ils seraient capables », parce que rien ne les a incités jusqu'ici assez vigoureusement à l'action; c'est l'opinion d'un Canadien éminent et qui connaît sans doute la plupart des jeunes savants de talent qu'on trouve au Canada⁽²⁷⁾.

79. La conclusion qui nous est proposée est donc que nous avons un besoin impérieux d'hommes de premier ordre, qui pourraient guider et inspirer les générations montantes de savants par leurs découvertes brillantes et originales. L'avenir de notre science ne dépend pas seulement des libéralités continues des services de l'État, mais encore du nombre et de la qualité des spécialistes que nous pouvons amener à se consacrer à des travaux de recherche. Notre problème essentiel consiste à découvrir et à former des hommes, et à leur assurer des ressources et des avantages qui leur permettent de rendre, à leur pays, tous les services dont ils sont capables.

CHAPITRE XV

L'ARTISTE ET L'ÉCRIVAIN

INTRODUCTION

LE chapitre qui suit est consacré à l'état des arts libéraux et des arts d'agrément au Canada. On nous a rappelé au cours de notre enquête que c'est à l'appui, aux encouragements et à l'estime dont une nation dans son ensemble fait bénéficier les artistes qu'on peut juger du degré de civilisation qu'elle a atteint.

2. Le Conseil canadien des arts, — qui groupe dix-huit sociétés et dont les 10,000 membres s'occupent d'architecture, de peinture, de musique, de littérature, de sculpture et de théâtre, — nous a présenté, lors des séances que nous avons tenues à Ottawa au mois d'avril 1950, un mémoire dont voici le début:

« À moins d'être l'auteur d'œuvres techniques, l'écrivain canadien, qu'il soit romancier, poète, conteur, historien ou biographe, ne peut vivre de sa plume, même très modestement.

De même, le compositeur et l'auteur dramatique (et la majorité des comédiens et des directeurs de productions) doivent, si l'on exclut les débouchés qu'offre la radio canadienne, se résigner à chercher en dehors de leur art, un revenu essentiel.

Sauf s'ils s'adonnent à l'enseignement ou à l'art publicitaire, peu de peintres ou de sculpteurs parviennent à gagner leur vie par la vente de leurs œuvres au Canada. »

3. Une déclaration aussi grave sur l'état des arts dans notre pays mérite, à notre avis, d'être approfondie.

4. On remarquera que l'espace que nous consacrons à la discussion de chacun des arts libéraux et d'agrément dont il est question dans ce chapitre varie considérablement d'une section à l'autre. Il ne faudrait pas croire que la part accordée respectivement à chacun de ces sujets d'étude est la mesure, pour chacun, de l'importance que nous lui reconnaissons dans notre vie nationale. Dans toute cette première partie du Rapport, comme nous l'avons déjà indiqué, nous avons voulu généralement exposer les vues qui nous ont été présentées par des groupements et des particuliers intéressés à notre travail. Pour certains de nos sujets d'étude, comme la

peinture, nous avons reçu des opinions et des témoignages abondants et variés. Pour certains autres, la sculpture, le folklore, les arts indiens, les renseignements qu'on nous a fournis furent plutôt minces. Nous n'avons pas la prétention d'exposer au complet la situation des arts créateurs au Canada. Ce serait là une tâche d'une ampleur très considérable. Cependant nous essayons de donner ici, sur ce sujet, un compte rendu, aussi fidèle que possible, des vues qui ont été exprimées devant nous en suivant d'assez près l'ordre d'importance qui a été fixé, pour chacun des domaines étudiés, par les mémoires qu'on nous a présentés et les déclarations qu'on nous a faites.

LA MUSIQUE

1. À l'instar de la plupart des autres pays, le Canada porte à la musique sérieuse un intérêt qui s'est accru prodigieusement depuis un quart de siècle. Le perfectionnement et la production en série des postes récepteurs de t.s.f. et des phonographes ont eu sur la musique un effet qu'on peut légitimement comparer à celui qu'ont eu sur les lettres l'invention de l'imprimerie et plus tard la généralisation de l'instruction. S'il est vrai qu'on diffuse ou enregistre surtout de la musique populaire et légère, il n'en est pas moins exact que le citoyen qu'intéressent vraiment les œuvres plus sérieuses trouve aisément toute la musique de qualité qu'il a le temps d'entendre. Nous avons de bonnes raisons de croire qu'une partie de plus en plus importante du public canadien acquiert progressivement un goût très sûr en matière musicale et qu'il en est arrivé à prendre un réel plaisir à l'audition de la grande musique dignement interprétée. On nous a dit que, depuis quinze ans, la vente des disques de musique classique a quintuplé⁽¹⁾. Il n'est d'ailleurs pas impossible qu'on trouve au Canada, en ce moment, plus de bonnes discothèques que de bonnes bibliothèques particulières. On nous a dit que cette amélioration du goût était en partie attribuable à Radio-Canada. On remarquera d'ailleurs que, dans la présente section, il sera souvent question de l'œuvre accomplie par Radio-Canada dans le domaine de la musique canadienne et avec le concours des musiciens canadiens.

2. L'amateur de concerts est également bien servi chez nous. Grâce à l'initiative des sociétés musicales locales ou à celle des agences nationales ou internationales, il est à même d'entendre, sans qu'il lui en coûte trop cher, un grand nombre des artistes les plus célèbres du monde entier. Si tous les grands orchestres symphoniques du Canada, sans exception, souffrent du manque d'argent, ils n'en jouissent pas moins aujourd'hui de la faveur du public. Il n'est pas rare que l'importance des auditoriums soit limitée par les dimensions des salles de concert, phénomène, on le verra plus loin, qui constitue, en certains endroits, un très sérieux inconvénient. Nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt ceux qui nous ont entretenus des progrès réels de l'opéra en divers centres canadiens, notamment à Halifax, Montréal, Toronto et London. La troupe de Radio-Canada, qui a à sa disposition les ressources de l'école d'opéra du *Royal Conservatory of Music*, a suscité au Canada un vif enthousiasme grâce à ses excellentes exécutions de *Peter Grimes*, de *Fidelio*

de *Carmen* et d'autres œuvres. Les réalisations de la Société des festivals de Montréal qui, depuis quinze ans et plus, a tant fait pour les musiciens canadiens et pour la vie musicale de notre pays, permettent de juger, à la fois du goût qu'ont les Canadiens pour l'opéra et de leurs talents dans ce genre. Les festivals musicaux du Canada, inaugurés il y a quarante ans, connaissent depuis lors un développement presque incroyable. C'est ce que nous a appris le mémoire de la Fédération des festivals de musique canadiens. Dans près d'une centaine de centres, un peu partout au pays, ont lieu aujourd'hui des manifestations de ce type. Elles révèlent les ressources musicales de notre pays, dont elles stimulent énormément la vie artistique, tant du point de vue de la simple activité qu'on y manifeste, que de celui de la qualité. Au moment où la Commission royale tenait ses séances publiques à Ottawa au printemps 1950, l'Association du festival musical d'Ottawa y donnait son cinquième festival annuel, de sorte que, toute une semaine durant, la capitale du pays a pu voir se manifester les talents de plus de 7,000 candidats, qui remplissaient la ville d'une harmonieuse rumeur. Nos institutions d'enseignement portent maintenant à la musique un intérêt plus considérable qu'autrefois, et c'est ce qui explique l'apparition d'une multitude de sociétés d'amateurs, tant chorales qu'instrumentales, qui sont très agissantes et dont les membres savent, non seulement plaire à leurs auditoires, mais encore, ce qui importe davantage, y trouver leur propre plaisir.

3. Bref, nous avons été fort impressionnés par les nombreux témoignages qui nous ont été apportés de la vigueur et de la diversité d'aspects de la vie musicale au Canada. C'est pourquoi, en dépit des nombreux et graves problèmes qui se posent dans ce secteur d'activité, nous nous sentons en mesure de formuler ici des conclusions rassurantes dans l'ensemble, à l'intention de ceux qui voient dans la vie musicale d'un pays une manifestation importante de son équilibre culturel. Il reste que ces propos rassurants ne sauraient s'appliquer, chez nous, ni au compositeur de musique sérieuse, ni à l'exécutant de carrière. Il est clair, en effet, que ni l'un ni l'autre n'a profité, comme il aurait dû, de la vogue accrue dont jouit la musique au Canada depuis vingt-cinq ans.

4. Sans doute, dans quelque pays que ce soit, le compositeur de musique sérieuse, surtout si cette musique a un caractère d'expérimentation ou un caractère singulièrement original, est en butte à de sérieuses difficultés. Mais chez nous il a à compter, non seulement avec l'hostilité et l'indifférence à laquelle se heurte d'ordinaire la musique nouvelle et, par conséquent, avec le peu d'empressement que mettent orchestres ou exécutants à présenter des œuvres aussi peu demandées par le grand public, mais encore avec certains obstacles, certains inconvénients bien particuliers. C'est que le Canada ne possède, en tout et pour tout, que quatre orchestres symphoniques capables de présenter les œuvres les plus sérieuses et les plus difficiles à exécuter. Encore que ces quatre orchestres, — ceux de

Vancouver, de Winnipeg, de Toronto et de Montréal, — aient vaillamment tenté d'initier le public canadien à la musique canadienne, il semble qu'ils se soient rendu compte que la curiosité de nos compatriotes dans ce domaine n'était pas très éveillée. Tous les quatre sont d'ailleurs aux prises avec des difficultés d'ordre pécuniaire qu'ils risquent fort d'aggraver pour peu qu'ils aient la prétention de jouer ce qui, à en croire leurs auditoires, constitue une quantité exagérée de musique contemporaine. En janvier 1946, l'orchestre symphonique de Toronto donnait un concert exclusivement composé d'œuvres canadiennes. Malgré toute la réclame qu'on lui fit, cette manifestation ne s'en est pas moins soldée par un déficit de près de trois mille dollars⁽²⁾. D'autre part, Radio-Canada a diffusé une partie de ce concert, qui a suscité, dit-on, le plus vif intérêt. Il reste qu'il n'est pas un orchestre qui puisse tenter pareille aventure sans une garantie ou une subvention quelconque.

5. Relevons, parmi d'autres événements d'importance, le *Symposium*, ou cycle de musique canadienne, réalisé à Vancouver au mois de mars 1950 grâce à l'initiative du chef de l'orchestre symphonique de cette ville, sous les auspices du *Community Arts Council*. Cette manifestation a remporté un incontestable succès artistique. D'éminents compositeurs canadiens y ont vu l'événement le plus encourageant de l'histoire de la composition musicale dans notre pays. Toutefois, quoique le chef d'orchestre ait fourni gratuitement ses services et que l'organisation du cycle ait été, en grande partie, une entreprise bénévole, le *Community Arts Council* a dû solder un important déficit⁽³⁾. Les journaux de l'Est n'ont à peu près rien dit de ce cycle, qui comprenait quatre concerts au cours desquels ont été interprétées les œuvres de trente-trois compositeurs canadiens. Il semble, malgré tout, qu'il ait fourni des motifs d'encouragement à nos écrivains de musique, à qui il a donné l'espoir de faire un jour entendre leurs ouvrages. Pour donner suite à cette manifestation, Radio-Canada diffusa un cycle au cours duquel, pendant quatorze semaines, on put entendre des pièces canadiennes qui, pour la plupart, avaient été d'abord soumises aux organisateurs du *Symposium* de Vancouver.

6. En dépit de ces encouragements, il reste que la musique canadienne est encore trop mal connue dans notre pays. Rares sans doute sont ceux d'entre nous qui puissent nommer seulement une demi-douzaine de compositeurs de chez nous. Quant à ceux-ci, à cause de l'absence d'une revue musicale et surtout à cause de l'impossibilité où ils sont, par manque de fonds, de former un groupement efficace, ils connaissent mal l'activité de ceux de leurs collègues qui habitent d'autres régions que la leur. On n'a encore publié aucune histoire de la musique canadienne. Notre pays ne possède pas une seule bibliothèque musicale satisfaisante et, s'il est vrai que nos deux principaux conservatoires, le *Royal Conservatory of Music* de Toronto et le Conservatoire de la province de Québec, jouent, dans la vie musicale de notre pays, un rôle influent, on ne nous en

a pas moins affirmé qu'il n'est « pas une seule université canadienne où l'on donne des cours supérieurs ou spécialisés de musique, un tant soit peu complets »⁽⁴⁾. On n'a imprimé qu'une très petite partie de la musique canadienne. En outre, nous a-t-on rapporté, les compositions les plus considérables, c'est-à-dire, généralement, les plus typiques, ne seront sans doute jamais publiées.

7. Le compositeur canadien d'œuvres moins importantes, de musique instrumentale ou vocale, se rend compte que nos salles de concerts sont à peu près complètement occupées par des artistes que la musique canadienne n'intéresse à aucun titre particulier, puisqu'ils nous sont envoyés par les agences puissamment organisées des États-Unis. Sans doute l'amateur canadien peut-il ainsi entendre facilement, et à des prix abordables, les plus grands artistes qui soient. Pourtant le compositeur de chez nous, comme celui des autres pays, ne conçoit pas son art comme une simple gymnastique intellectuelle ou esthétique. Bien au contraire, il faut qu'il puisse faire exécuter sa musique, d'abord pour satisfaire ses propres aspirations artistiques et perfectionner son métier, ensuite pour gagner sa vie. Mais il a certainement moins d'occasions d'entendre son œuvre convenablement présentée au concert que ses contemporains de l'Europe occidentale ou des autres pays américains. C'est qu'il lui faudrait résoudre en premier lieu le problème ardu, quasi insurmontable, que pose l'édition de ses pièces. Jusqu'à ces tout derniers temps, l'édition musicale au Canada n'était pas très développée et restait en grande partie sous le contrôle d'intérêts britanniques et américains. De plus, nos compositeurs ne disposent que très rarement des ressources matérielles qui leur seraient indispensables pour faire copier ou reproduire leurs manuscrits, surtout s'il s'agit de partitions d'orchestre. La situation s'améliore lentement, mais il reste vrai que la plupart d'entre eux faute de pouvoir se faire imprimer doivent consentir à se départir de leurs manuscrits s'ils tiennent à se faire entendre.

8. On ne saurait favoriser la diffusion de la musique canadienne que si on peut assurer la distribution des partitions. Aussi, le Conseil canadien de la musique s'est-il chargé de constituer une bibliothèque d'œuvres musicales canadiennes, soigneusement choisies, où orchestres et exécutants intéressés pourront obtenir n'importe laquelle des pièces figurant au catalogue. Cette bibliothèque renfermera les ouvrages imprimés qui existent. En outre, on cherchera à persuader les éditeurs de musique d'en publier davantage. Néanmoins, pour réaliser l'importante tâche qu'entraîne la constitution d'une bibliothèque d'œuvres canadiennes ou pour stimuler la publication de celles-ci, le Conseil canadien de la musique ne dispose même pas des services d'un secrétaire permanent, n'ayant pu faute d'argent, garder à son emploi le musicien habile et expérimenté qui a occupé ce poste pendant peu de temps.

9. On voit donc quels sérieux obstacles se dressent devant le compositeur au Canada, mais, au demeurant, la musique canadienne suscite un intérêt qui paraît s'accroître en une certaine mesure, tant au Canada qu'à l'étranger. Le Service international de Radio-Canada a contribué pour beaucoup à la diffuser au delà de nos frontières, non seulement par ses émissions, mais encore par ses enregistrements qui, grâce aux missions diplomatiques du Canada, sont mis à la disposition des amateurs de plusieurs pays. Au pays même, Radio-Canada a réalisé de fréquentes émissions d'œuvres canadiennes, souvent en première audition. Elle a aussi commandé et diffusé des compositions importantes. L'année durant, elle retient, pour des périodes allant jusqu'à trois ou quatre mois, les services de vingt ou de vingt-cinq compositeurs canadiens chargés d'écrire la musique d'accompagnement ou de fond de ses émissions. On nous dit que, au cours des émissions du *Wednesday Night* d'une saison, Radio-Canada a fait entendre environ quatre-vingt-dix œuvres canadiennes, depuis des chansons jusqu'à des symphonies. L'Office national du film, de son côté, emploie, à titre permanent, trois compositeurs canadiens dont la production a attiré l'attention à l'étranger. Il n'est pas rare non plus que l'O.N.F. fasse appel provisoirement à d'autres compositeurs et leur confie le soin d'écrire la musique accessoire de telle ou telle réalisation.

10. L'orchestre du *Royal Conservatory of Music* de Toronto a donné un encouragement vivifiant à plusieurs jeunes compositeurs canadiens en faisant entendre leurs pièces en audition publique ou privée. La *Composers Authors and Publishers Association of Canada* nous a dit, à Toronto: « Voilà treize ans que, chaque année, nous versons une subvention d'environ mille dollars au *Royal Conservatory*. En outre, nous offrons, chaque année, cinq prix de cent dollars aux compositeurs »⁽⁵⁾. Généralement, Radio-Canada diffuse les œuvres primées. Depuis quelque temps, l'art de la composition bénéficie aussi chez nous d'un heureux stimulant grâce aux éditions de la *Broadcast Music Incorporated* et, en général, grâce à la propagande de cet organisme. Depuis un an ou deux, il arrive à certains des plus grands postes américains de diffuser des programmes composés exclusivement d'œuvres canadiennes. Voilà quelques années déjà que plusieurs chefs d'orchestre canadiens éminents présentent, en Europe et ailleurs, des programmes de musique canadienne qui, semble-t-il, y sont bien accueillis. M. Marius Barbeau et d'autres ont fait un précieux travail de collection de musique folklorique canadienne. On nous dit encore que musiciens ou groupements de musiciens canadiens reçoivent sans cesse des demandes de renseignements au sujet de notre musique, tant du Canada que de l'étranger, à tel point que ni le Conseil canadien de la musique ni aucun autre groupement n'a pu, jusqu'ici, constituer un service suffisant pour répondre à toutes ces questions. L'assemblément, la conservation et la diffusion de la musique canadienne déjà écrite exige une vaste somme de travail. Il faudra accroître de beaucoup cette activité pour peu qu'on

veuille accorder vraiment à la composition musicale l'encouragement qu'elle mérite. Notre pays ne possède pas, en ce moment, les ressources qu'il lui faudrait pour assurer la publication, l'exécution et la diffusion de sa propre musique. Selon nous, Radio-Canada, l'Office national du film et les sociétés orchestrales canadiennes ont favorisé notre musique dans toute la mesure de leurs moyens. Mais, pour que les compositeurs canadiens restent au Canada et pour qu'il y ait une musique canadienne, il faut faire bien davantage.

11. Nos artistes de concert et nos musiciens de carrière sont mieux partagés que nos compositeurs, puisqu'il ne leur est que très difficile (et non pas absolument impossible) de gagner leur vie par la pratique de leur art. Nous avons fait observer plus haut que ce sont presque toujours des agences américaines qui alimentent nos salles de concert, quoique certaines sociétés musicales canadiennes (notamment à Montréal, Toronto et Winnipeg) aient généralement fait figurer des artistes canadiens dans leurs séries de concerts. Il n'est pas un musicien canadien qui veuille exclure ou gêner les quelques grands artistes authentiques dont les tournées au Canada, non seulement enchantent nos auditoires mais stimulent, à un degré égal, les musiciens canadiens. On ne saurait non plus exiger de nos compatriotes qu'ils se contentent d'exécutants médiocres simplement parce que ces exécutants sont canadiens. On nous a assuré, pourtant, qu'il se trouve, au Canada même, des musiciens qui, pour le talent, la formation ou l'expérience, ne le cèdent en rien à bon nombre des artistes apparaissant, dans les séries de concerts, aux côtés de quelques maîtres de réputation internationale mais que, par contre, les musiciens canadiens habitant le Canada, si doués soient-ils, ne participent jamais aux séries de concerts organisés par des agences américaines⁽⁶⁾. Il y a, au Canada, des impresarios qui rendent maintenant d'appréciables services aux artistes canadiens, mais dont le travail est sérieusement handicapé par la concurrence de puissantes organisations américaines. À moins que les comités locaux de plus de 150 centres canadiens qui font partie d'un réseau de concerts d'origine américaine n'exigent d'entendre un nombre raisonnable de musiciens habitant le Canada, il n'est que trop probable que nos salles de concert resteront fermées à nos compatriotes, exception faite de quelques expatriés qui, à l'occasion, reviennent en tournée dans leur pays natal.

12. Pour le jeune artiste de concert à ses débuts, dont la formation exige de fréquentes apparitions en public, le problème des débouchés se pose, au Canada, avec une acuité toute particulière. C'est qu'il se trouve à pénétrer dans un domaine où la concurrence est extrêmement vive et où s'exerce la domination d'agences étrangères riches de talents reconnus, d'argent et d'esprit d'organisation. Si, d'aventure, il parvient à organiser une tournée au Canada, il fera à peine ses frais et il doit habituellement compter, pour gagner sa vie, sur les ressources déjà obérées de Radio-Canada ou sur des élèves, tellement nombreux, de toute nécessité, que ses leçons risquent de

compromettre sa carrière artistique. Il n'y a donc pas à s'étonner si, un jour, il en vient à abandonner cette lutte inégale et à passer aux États-Unis, où, d'ailleurs, il a vraisemblablement reçu une bonne partie de sa formation supérieure dans une de ces grandes écoles bien rentées et admirablement organisées qui distribuent volontiers bourses et autres avantages aux étudiants, tant canadiens qu'américains. En effet, malgré la générosité des gouvernements provinciaux, des sociétés musicales et des orchestres, des universités et des maisons commerciales, les bourses canadiennes sont très loin de suffire aux besoins de nos compatriotes bien doués qui, méritant de poursuivre leurs études, en sont empêchés par le manque d'argent. Le ministère de l'Instruction publique d'Ontario a prévu une solution partielle au problème qui se pose au jeune artiste, en organisant et en subventionnant des tournées dans certaines petites localités où les concerts ont lieu dans les écoles. Pendant la saison 1949-1950, 135 concerts de ce genre ont eu lieu, ce dont, sans doute, musiciens et auditeurs ont retiré le plus grand bénéfice. Certaines villes canadiennes ont organisé des séries de concerts de jeunes exécutants, grâce auxquels les débutants peuvent acquérir la maîtrise d'eux-mêmes, la confiance et l'expérience que seuls peuvent donner les récitals publics. Mais, pour conserver nos meilleurs musiciens, nous pouvons et devons faire bien davantage. Qu'on n'en conclue pas que nous voudrions que tous les artistes canadiens restent au Canada et s'y consacrent exclusivement à la musique canadienne. Nous regrettons seulement que tant de nos meilleurs musiciens aient à quitter le pays, faute d'y trouver l'occasion d'y exercer convenablement leurs talents.

13. Si le musicien de carrière expérimenté peut pratiquer son art au Canada, c'est, nous dit-on, uniquement grâce à Radio-Canada qui, en fait, subventionne nos quatre principaux orchestres. À en croire un de nos musiciens éminents, l'abandon total de notre radio à l'entreprise privée constituerait, pour notre musique, un désastre de première grandeur. Le zèle qu'a mis Radio-Canada à favoriser la musique symphonique au pays a eu une conséquence toute naturelle, c'est-à-dire la concentration de nos meilleurs musiciens dans quatre centres, au désavantage de la vie musicale dans les villes plus petites, ainsi qu'on nous l'a très clairement et énergiquement rappelé à Regina et à Québec. Il y a lieu de craindre que l'établissement de postes de télévision à Toronto et à Montréal n'aggrave encore ce problème. On nous a même dit, à Winnipeg comme à Vancouver, que ces deux villes perdent régulièrement leurs meilleurs artistes, leurs chanteurs surtout, qui vont chercher à Toronto et à Montréal les occasions plus variées et plus nombreuses qui s'y offrent au musicien de carrière. On a ajouté, et avec raison nous en convenons volontiers, que les émissions radiophoniques de Toronto et de Montréal, si excellentes qu'elles soient, ne sauraient compenser la perte, pour les autres localités, des mieux doués de leurs musiciens. Mais il s'agit là, ce nous semble, d'un problème sans

solution véritable, à moins que Radio-Canada ne dispose de fonds beaucoup plus importants pour subventionner les orchestres locaux. Il est possible que certains postes privés décident d'employer, comme nous l'avons dit, plus de musiciens locaux qu'ils n'ont jugé opportun de le faire jusqu'ici, pour des émissions non commanditées. C'est ainsi, par exemple, comme nous le rappelions plus haut, que, d'après la *Winnipeg Musicians' Association*, aucun de ses membres n'a été prié de participer à la moindre émission non commanditée d'un poste privé en 1949⁽⁷⁾, et un chanteur canadien bien connu n'a pas une seule fois, en quinze ans, reçu d'engagement d'un poste privé. On est toutefois en droit de douter de l'efficacité éventuelle des mesures capables d'enrayer ce mouvement qui attire les musiciens vers les plus grands centres et qui joue d'ailleurs avec beaucoup plus de vigueur, peut-être, aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en France. Malheureusement, au Canada, cet exode des bons musiciens ne s'arrête pas à l'intérieur de nos frontières. Celui qui, de Victoria ou de Regina, s'est transporté une première fois à Toronto, trouve souvent les mêmes raisons de poursuivre sa route vers New-York. On nous a maintes fois répété que cet exode deviendrait tout à fait catastrophique sans l'intervention de Radio-Canada qui, de toute évidence, ne néglige rien, compte tenu de l'insuffisance de ses ressources, pour favoriser la musique canadienne et les musiciens canadiens.

14. Si on nous a surtout entretenus des graves problèmes qui se posent au compositeur et à l'exécutant canadiens, nous n'en n'avons pas moins été frappés de certaines observations qu'on nous a faites au sujet de quelques-uns des obstacles qui compromettent l'épanouissement d'une vie musicale digne de la nation. Notre pays est, en effet, singulièrement dépourvu de salles de concert. Dans tous les centres où nous sommes allés, sans exception, on s'est plaint de ce que la vie musicale y fût gravement gênée par le manque de salles convenables. Même dans les villes, très rares, qui possèdent une grande salle, on ne saurait, par contre, trouver de locaux aptes à servir de studios, de salles de répétitions ou de salles de musique de chambre. On nous a signalé, par exemple, qu'il n'est probablement pas au monde une seule ville de l'importance de Montréal qui soit à tel point dépourvue de salles de concert. Cette insuffisance particulièrement sensible à Montréal est, à des degrés divers, caractéristique de l'ensemble du pays. On a été jusqu'à nous dire qu'il existait au Canada, il y a cinquante ans, des salles de concert plus nombreuses et mieux aménagées qu'aujourd'hui. En général, la vie musicale chez nous se déroule dans des lieux inappropriés, voire incongrus: gymnases, écoles, églises, hôtels, ou cinéma loués à prix d'or pour l'occasion. Pour que la musique soit présentée comme il convient, pour qu'on en jouisse au maximum, il est indispensable de prévoir l'aménagement de centres communautaires, rationnellement conçus et financés. Cela suppose, bien entendu, une subvention provenant d'une source

quelconque. Il y a peut-être lieu de rappeler à nos compatriotes que, de Pindare à Prokofieff, c'est surtout grâce à un mécénat public ou privé que la grande musique a pu être écrite et exécutée.

15. D'autres besoins existent. Il faudrait, par exemple, réunir et publier la musique folklorique que nous tenons de tous les pays d'Europe, prévoir des bourses suffisantes à l'intention de ceux de nos jeunes musiciens que nos festivals nous font découvrir chaque année, persuader ou forcer les fabricants de disques d'aider à la diffusion de la musique canadienne (voilà déjà quelque temps que les orchestres de Toronto ou de Montréal n'ont rien enregistré). Un peu partout au Canada, on demande de nouveaux films sur la musique canadienne pour faire suite aux quelques excellentes réalisations de ce genre que l'O.N.F. a à son actif. Le Conseil canadien de la musique est tout disposé, à condition qu'on lui ménage un certain appui, même si cet appui est modeste, à lancer une fédération de clubs musicaux canadiens, de compositeurs canadiens, d'écoles canadiennes de musique, en un mot à apporter le concours de sa vaste expérience et de son autorité bien établie à la solution des problèmes qui se posent à nos artistes de concert.

16. Pour la réalisation de ces projets, auxquels des groupements bénévoles ont déjà consacré le plus clair de leurs ressources, point n'est besoin de sommes immenses. Un montant modique, au demeurant judicieusement réparti, pourrait donner chez nous à la musique la place qu'elle occupe dans d'autres nations cultivées. On ne saurait guère concevoir de placement plus intéressant.

LE THÉÂTRE

(Lettre de Samuel Marchbanks à un jeune auteur)

Monsieur,

Vous voulez devenir dramaturge canadien et vous me demandez des conseils sur la façon de s'y prendre. Eh bien, il vous importe de connaître, d'abord, les conditions physiques du théâtre canadien puisque, vous ne l'ignorez pas, c'est la salle de spectacles qui a toujours fini par donner son caractère à tout grand théâtre. Le théâtre grec doit sa grandeur aux hémicycles de marbre aménagés en plein air; le drame élisabéthain tient son mouvement de la grande souplesse du plateau des salles élisabéthaines; la tragédie classique de France a tiré son caractère de perfection d'exquis théâtres éclairés à la bougie. Vous voyez ce que je veux dire?

Or, en quoi consiste la salle de spectacles canadienne? Neuf fois sur dix, monsieur, c'est la salle d'une école, sentant la craie et le mioche, et décorée dans un style primitif de béton. Le plateau, situé à un bout de la salle, consiste en une pièce petite et surélevée. J'entends bien une pièce. Lorsqu'on s'élançe précipitamment dans la coulisse, on va donner du nez contre le mur. Il n'y a pas de remise à décors, pas de loges pour les acteurs, et l'éclairage est destiné plutôt à réchauffer le plateau qu'à l'éclairer.

Écrivez donc vos pièces en fonction d'un tel plateau. Qu'elles n'exigent jamais de processions d'éléphants ni de danses où évolueront les armées dans le harem du calife. Fuyez les couchers de soleil et les tempêtes en mer. Faites autant de scènes que possible qui se passent dans des caves et autres endroits du même genre. Et ne placez jamais simultanément plus de trois personnages sur le plateau, sans quoi le plus faible d'entre eux ira, à la suite d'un coup de coude, rejoindre les spectateurs. Adieu et bonne chance! »

Le 4 mars, 1950

(S. Marchbanks)

1. Il convient, croyons-nous, de commencer par rendre hommage aux nombreux mémoires, sérieux et bien informés, que nous avons reçus à propos du théâtre. Ces mémoires nous ont rappelé le rôle éminent qu'il a joué dans la longue histoire des arts, ainsi que ses rapports avec d'autres arts libéraux, poésie, musique et danse, qui, assez souvent, n'atteignent leur ultime perfection que lorsqu'ils sont associés à une représentation

dramatique. De fait, la tragédie de l'Athènes du cinquième siècle exigeait et concentrait en elle la gamme entière des ressources culturelles d'un peuple éminemment doué pour la poésie, la musique, la chorégraphie, la pensée philosophique et religieuse. Du théâtre tragique et de ses thèmes supra-humains sont issus les arts du sculpteur, du peintre et de l'architecte athéniens, d'une façon qui ne devait se répéter qu'une seule fois, lors de cette deuxième floraison historique de l'esprit humain dans l'Italie de la Renaissance. Le théâtre a été dans le passé et il peut redevenir non seulement le symbole le plus frappant de la culture d'une nation, mais encore la synthèse des éléments les plus nobles de sa grandeur spirituelle et artistique.

2. Point n'est besoin d'insister: bon nombre des plus grandes réalisations artistiques de l'homme, d'Eschyle à Bach et d'Euripide à Wagner, ont pris la forme du drame. Cet auguste héritage reste, dans l'ensemble, inconnu des Canadiens pour qui le théâtre, se réduit aux tournées irrégulières que font, dans quatre ou cinq grandes villes, des troupes d'outre-frontière ainsi qu'aux efforts louables, mais harassants et mal encouragés, de nos rares troupes professionnelles, et de ces troupes d'amateurs qui, en butte à des difficultés sans nombre, ont accompli une tâche remarquable, le plus souvent pour leur propre plaisir. Au Canada, il n'y a rien, ni dans le domaine de la réalisation scénique, ni dans celui de la littérature dramatique, de comparable à ce qui s'accomplit dans d'autres pays avec lesquels il nous plaît de revendiquer une parenté intellectuelle et l'égalité culturelle.

3. Même si les observations qui nous ont été faites, d'un bout à l'autre du pays, démontrent abondamment que la fortune et la qualité du théâtre au Canada varient beaucoup d'une région à l'autre, et bien qu'il soit manifeste que le théâtre suscite un vif intérêt, nous avons constaté que, partout au pays, il semble y avoir accord presque général sur les points critiques que voici:

- a) Le Canada ne manque pas de talent dramatique, que ce soit chez les auteurs, les réalisateurs ou les acteurs; mais, pour l'instant, ces talents ne reçoivent que peu d'encouragement et ne trouvent aucun débouché, si ce n'est à Radio-Canada qui, en ce moment, constitue le plus grand stimulant du théâtre canadien et peut-être le seul. Cependant, le théâtre radiophonique remplace mal le véritable théâtre.
- b) Il n'existe pas, au Canada, d'institutions où l'on puisse poursuivre des études supérieures en art dramatique. C'est pourquoi nos jeunes acteurs, réalisateurs et techniciens de talent, que l'excellente initiative du Festival dramatique national met en vedette, doivent quitter le pays pour parfaire leurs études. Ils ne reviennent que rarement chez nous.

- c) Au Canada, sauf dans quelques grands centres, le théâtre professionnel agonise. Faute de salles, de salles convenables ou même de salles quelconques, les troupes d'amateurs sont, de leur côté, fort désavantagées.
- d) Il n'y a pas, au Canada, de Théâtre national ni rien, pour le moment, qui en fasse prévoir la naissance. Bien que les témoins entendus et d'autres autorités en la matière entretiennent des vues divergentes sur la nature d'un Théâtre national au Canada, et son mode d'établissement, on convient d'une façon générale qu'il devrait faire partie de nos richesses culturelles. Nous nous proposons d'étudier ces points l'un après l'autre.

4. Malgré la multitude des difficultés et des obstacles, la situation du théâtre au Canada n'offre pas un tableau entièrement sombre. Il reste encore, à Montréal, Toronto, Ottawa et Vancouver, des troupes de théâtre actives qui, en tout temps ou durant certaines périodes, peuvent donner des spectacles dignes de troupes professionnelles et entretenir chez le public, dans une mesure plus ou moins grande, le goût du véritable théâtre. En la personne de M. Gratien Gélinas, par exemple, nous avons au Canada un homme de théâtre, qui, avec un rare succès, réunit, à un degré égal, les qualités du dramaturge, du metteur en scène et de l'acteur. Les Compagnons de saint-Laurent, qui maintiennent à la fois une école d'art dramatique et une troupe professionnelle dont tout pays pourrait s'enorgueillir, sont connus à travers le Canada et l'est des États-Unis. La *Western Stage Society*, troupe professionnelle sans but lucratif dont le siège est à Saskatoon, a démontré ce qu'une troupe entreprenante peut accomplir, même avec de faibles moyens. Durant les dix-huit premiers mois de son existence, elle a fait deux fois le tour de la Saskatchewan, jouant, en 140 villes, villages et hameaux, dans des salles de fortune. Le *Canadian Repertory Theatre*, à Ottawa, présente une pièce par semaine pendant la saison, répondant ainsi au désir des amateurs, et épargnant à Ottawa la peu flatteuse distinction d'être la seule capitale importante à n'avoir pas de théâtre. Il y a d'autres troupes professionnelles ou semi-professionnelles, à Toronto, notamment, qui jouent de temps à autre, et, évidemment, il existe des centaines de groupements amateurs, dont certains ont une réelle valeur.

5. L'aspect le plus encourageant peut-être qu'offre le théâtre au Canada se trouve dans les réalisations de Radio-Canada, réalisations qui ont nettement établi que, pour peu qu'on leur donne l'occasion de faire valoir leurs talents, nous ne manquons ni d'auteurs dramatiques ni de réalisateurs ni d'acteurs. D'un bout à l'autre du pays, nous avons entendu des organismes dramatiques, des personnes aptes à exprimer un avis compétent en ce domaine, rendre un hommage chaleureux à l'ampleur, à l'originalité et à la probité artistique des réalisations de Radio-Canada. À Vancouver, par exemple, on nous a dit que, sans Radio-Canada, l'acteur canadien ne pourrait pas continuer à vivre de sa profession; à Montréal, que Radio-Canada

avait provoqué une renaissance de l'art dramatique chez nous. Il est possible que la société canadienne produise toujours plus de jeunes gens doués pour les arts, les lettres et les sciences qu'elle n'en peut absorber, mais il est clair que, pour l'instant, Radio-Canada est le seul débouché ouvert aux jeunes acteurs et auteurs dramatiques qui tiennent à demeurer au pays, à la condition de pouvoir y gagner, même modestement, leur vie.

6. Sans doute le théâtre fait-il l'objet, au Canada, d'un intérêt assez répandu. Nous avons déjà signalé le nombre étonnant de nos sociétés d'amateurs; et, lorsque des troupes plus ou moins bonnes viennent de l'étranger présenter des pièces même médiocres, les places se vendent des semaines d'avance. Une compagnie d'acteurs de première force pourrait, vraisemblablement, rester au Canada, en y faisant de bonnes affaires, aussi longtemps qu'elle le voudrait. Sur la foi des nombreux mémoires qui nous ont été présentés et pour avoir entendu parler de salles combles chaque fois que, après un long silence du théâtre régulier, des acteurs, professionnels ou amateurs, présentaient une pièce dans un centre quelconque, il nous paraît évident que les Canadiens aiment sincèrement le théâtre.

7. Aucune initiative canadienne n'a mieux aidé le théâtre amateur que le Festival dramatique national qui, sauf durant les années de guerre, a eu lieu chaque année depuis 1933. Ce mouvement, qui s'étend à tout le pays, a suscité et soutenu l'intérêt pour cet art. Il a, sans conteste, donné naissance à des centaines de troupes, et contribué puissamment à la rencontre, dans la compréhension mutuelle et la participation à un objectif commun, de compagnies d'acteurs venues de tous les coins du pays, et dont la langue, les antécédents et les ressources n'étaient pas toujours les mêmes, mais qu'unissait le plus puissant des liens: l'enthousiasme que suscite un but commun et agréable à poursuivre. Que le Festival soit un important mouvement national, qu'il soit un facteur précieux d'unité dans notre vie culturelle, de nombreux et chaleureux témoignages l'ont confirmé de façon frappante.

8. Pour donner à son travail toute son efficacité, le Festival dramatique national a besoin d'aide d'abord, afin de combler ses déficits périodiques et croissants (que soldent présentement les dons de particuliers), ensuite afin d'accroître son activité. Dans un bel élan de foi en leur tâche, les organisateurs du Festival ont décidé, en 1950, d'employer des collaborateurs qui se consacraient d'une façon régulière, pendant toute l'année, aux travaux du Festival. Mais il leur faut aussi une permanence pourvue d'une bibliothèque d'œuvres dramatiques; ils doivent pouvoir recourir aux services de régisseurs et de metteurs en scène et compter sur les appuis nécessaires pour trouver des salles de représentation appropriées. En outre, au cours de nos séances dans le pays, des troupes de théâtre nous ont signalé le problème financier presque insoluble que pose le transport d'une compagnie d'acteurs sur de grandes distances dans le but de participer au concours du

Festival. L'an dernier (1950), il avait lieu à Calgary; deux groupes seulement de la Nouvelle-Écosse ont manifesté leur intention de s'y rendre et aucune compagnie venant d'une région située à l'est de la ville de Québec n'y était représentée. Beaucoup de sociétés dramatiques locales, nous apprend-on, hésitent maintenant à se présenter au Festival, étant donné que, même si elles étaient primées au festival régional, elles n'auraient pas les moyens de participer au concours national. Par ailleurs, des compagnies locales d'amateurs estiment qu'elles ne peuvent pas concourir, sur un pied d'égalité, avec des troupes d'acteurs professionnels. Sans doute, le Festival fait-il connaître, chaque année, les meilleures réalisations théâtrales au Canada, mais avec le temps, il perd plus ou moins contact avec les petites sociétés dramatiques qu'il a pourtant contribué à lancer, au début de son activité. D'autres sociétés limitent le nombre de pièces qu'elles montent chez elles et ménagent ainsi leurs fonds afin de participer au Festival si elles sont primées au concours régional, de telle sorte que le Festival a pour effet indirect de réduire le nombre de pièces montées dans certaines régions. On s'accorde à reconnaître, dans tous les milieux intéressés, qu'il serait déplorable, du point de vue de la cohésion des efforts culturels au Canada, que, pour des motifs d'ordre financier ou autres, des troupes canadiennes dussent abandonner le Festival ou que le Festival dût restreindre ses initiatives.

9. Au Canada, la littérature dramatique, malgré l'encouragement que quelques dramaturges bien doués ont pu trouver à Radio-Canada, retarde beaucoup sur les autres genres littéraires. On nous a dit que les écrivains négligent le théâtre à cause de l'absence de compagnies dramatiques. De leur côté les troupes de théâtre sont peu nombreuses par suite du manque de salles appropriées et celles-ci manquent parce que nos gens, intoxiqués par le cinéma, ignorent de plus en plus le plaisir que procure le vrai théâtre, de qualité professionnelle. Toujours et partout, on a constaté que, pour écrire, le dramaturge doit être plongé dans un milieu de théâtre vigoureux et vivant. Ce théâtre vivant, le drame radiophonique n'arrive pas à le remplacer et, de fait, l'habitude d'écrire des textes destinés à la radiodiffusion peut gâcher le talent du dramaturge qui, écrivant pour la scène, ne doit pas oublier de tenir compte du mouvement, du geste et du jeu.

10. Bien que le domaine de l'éducation académique reste hors de la compétence de la Commission, nous avons noté avec intérêt, que de plus en plus, les programmes d'études dans la plupart des provinces, notamment celles de l'Ouest, reconnaissent dans le théâtre un moyen précieux d'atteindre certains des objectifs de la culture fondamentale de l'individu. Partout au pays, également, le théâtre et les arts dramatiques retiennent, de plus en plus, l'attention des autorités de l'instruction publique et des associations bénévoles qui s'intéressent à l'enseignement postsecondaire. Quelques universités canadiennes ont institué une chaire régulière d'art dramatique et, à certaines écoles d'été comme la *Banff School of Fine Arts*, il

s'accomplit d'excellent travail. Mais, nulle part au Canada, il n'y a d'enseignement supérieur pour l'auteur dramatique, le metteur en scène, le technicien ou l'acteur. Il ne semble pas logique d'autre part de préconiser la création d'écoles d'art dramatique quand les diplômés de telles écoles paraissent avoir maintenant si peu d'occasions de vivre de leur art au Canada.

11. Nous avons parlé de la pénurie de salles de spectacles au Canada. C'est là un sujet dont on nous a beaucoup entretenu dans tout le pays. Les troupes d'amateurs, nous dit-on, voient leur activité limitée par la difficulté presque insurmontable de trouver un local convenable pour les répétitions et un théâtre acceptable pour y présenter leurs pièces. Cinq ou six compagnies d'amateurs seulement, ont un théâtre à elles, doté d'un éclairage et d'autre matériel scénique appropriés. Nos quelques troupes professionnelles ne s'aventurent que rarement en tournée parce que les quelques salles de théâtre qui restent au Canada sont situées dans des centres tellement éloignés les uns des autres que les frais de transport seraient prohibitifs. Pour bien des raisons, économiques, sociologiques et esthétiques le théâtre régulier, qui était florissant il y a trente ans d'un bout à l'autre du pays, a disparu. (Soit dit en passant, il y a lieu de noter que les diverses troupes qui donnaient des représentations dans les innombrables « Opera Houses » — qu'on appelait, en français, des académies de musique — de la dernière génération présentaient de tout, depuis les pièces de haute tenue jusqu'au « burlesque » et au vaudeville, et que peu de ces compagnies de spectacle étaient canadiennes.) Les théâtres locaux furent incapables de soutenir la concurrence du cinéma. Inutilisés pendant une période plus ou moins longue, ils passèrent aux mains des grandes sociétés cinématographiques qui, dans plusieurs cas, décidèrent que leurs plans de transformation exigeaient la démolition du plateau. À maintes reprises, on nous a dit que le théâtre pourrait ressusciter chez nous si seulement des subventions fédérales permettaient d'ériger des salles de représentation convenables dans toutes les parties du pays et d'acquitter une partie des frais de déplacement de nos troupes professionnelles. En outre, nous a-t-on dit, l'aménagement d'un réseau de théâtres au Canada permettrait à des troupes professionnelles compétentes venant de l'étranger de faire des tournées chez nous, ce qui constituerait un stimulant pour les acteurs et auteurs canadiens, et servirait utilement à indiquer l'écart énorme entre l'amateur, si plein de bonne volonté soit-il, et le professionnel compétent qui a fait un apprentissage consciencieux de son art sous une direction habile et sévère et sous l'aiguillon d'une concurrence sans merci. Il est certain qu'en y mettant les fonds voulus, on pourrait redonner au Canada bon nombre de salles de spectacles convenables. D'autre part, qu'il doive en résulter nécessairement une renaissance du théâtre chez nous bien des gens sont portés à en douter. Les Compagnons de saint Laurent s'accordent avec la *Western Stage Society* pour affirmer qu'il ne serait ni nécessaire ni opportun de

construire, sur une grande échelle, théâtres et salles, mais qu'il y aurait lieu d'accomplir un travail fort utile en adaptant les salles disponibles aux représentations théâtrales, à condition qu'il existe un organisme central pour donner, à ce sujet, les conseils requis.

12. Au cours de nos séances, la question d'un Théâtre national est, plusieurs fois, revenue sur le tapis. Presque invariablement, on estimait que ce Théâtre national ne devait pas consister en un immeuble imposant construit à Ottawa ou ailleurs, mais qu'il devait être conçu plutôt sous la forme d'une ou plusieurs troupes qui présenteraient des pièces, même dans les agglomérations les plus reculées du Canada et qui, en outre, offriraient des conseils d'ordre professionnel aux sociétés dramatiques locales formées par des amateurs. C'est là, semble-t-il, l'heureuse solution adoptée dans l'Union sud-africaine, où les problèmes étaient essentiellement les mêmes que les nôtres. D'après les propositions dont on nous a saisis, la troupe régulière s'occuperait surtout d'apporter du théâtre à toutes les agglomérations canadiennes disposant de salles de spectacles. On a également exprimé l'avis que plusieurs villes canadiennes, à qui manque présentement une salle de théâtre convenable, jugeraient possible et avantageux de se doter d'un local où la troupe nationale présenterait régulièrement des pièces. En plus d'y donner des représentations conformes à des normes professionnelles élevées, les acteurs de la troupe nationale conseilleraient les sociétés dramatiques locales en matière de jeu et de mise en scène. Il serait sans doute possible et utile que les amateurs de talent des sociétés locales tiennent, aux côtés des gens du métier, des rôles secondaires ou même des premiers rôles. Ces amateurs et leur entourage y trouveraient profit et plaisir. Durant la morte-saison, les membres de la troupe régulière pourraient faire office de directeurs de théâtres d'été ou de moniteurs dans les écoles d'art dramatique. En outre, la troupe pourrait représenter convenablement le Canada aux festivals dramatiques internationaux. Le mémoire du conseil d'administration du Festival dramatique national ajoute que la formation d'une compagnie de ce genre « porterait les auteurs à écrire pour le théâtre canadien et fournirait l'occasion de présenter des pièces canadiennes »⁽²⁾.

13. Si un tel but et aussi un tel débouché s'offrait aux jeunes Canadiens doués pour les arts dramatiques, il serait bon, voire nécessaire, a-t-on dit, de prendre, au Canada, des dispositions afin que les jeunes artistes de talent découverts au Festival dramatique national et dans les groupements d'amateurs ou de professionnels, puissent poursuivre des études spécialisées dans une école de perfectionnement. Une fois établie, celle-ci devrait être associée étroitement à l'une de nos universités afin que ses étudiants puissent, en même temps qu'ils suivraient leurs cours spéciaux d'art dramatique, recevoir aussi cette formation générale que procure l'étude des langues et des arts libéraux, et qui est essentielle à la réussite dans leur carrière. La

même école devrait aussi donner des cours sur les arts apparentés au théâtre, c'est-à-dire, l'opéra et le ballet.

14. Dans le projet d'une école du Théâtre national, on nous a proposé aussi l'établissement d'un théâtre qui serait un service auxiliaire de cette école et qui comprendrait des studios destinés à la formation supérieure et aux expériences de mise en scène, de confection de costumes, de maquillage, d'éclairage et des autres techniques du théâtre. Concevoir le Théâtre national simplement comme une salle de spectacles aménagée dans la capitale ou dans l'un des grandes centres serait désastreux, sans doute, mais il paraît évident, d'autre part, que la troupe nationale de théâtre aurait besoin d'un centre d'opérations et que l'école de perfectionnement devrait disposer de locaux convenables, pour ses cours et pour ses représentations. Le théâtre de la troupe nationale servirait, à coup sûr, de modèle aux municipalités qui se proposeraient de construire une salle à leurs frais. Son personnel aurait la compétence voulue pour conseiller, dans toutes les questions de théâtre, les sociétés dramatiques de tout le pays.

15. On a aussi prôné avec vigueur l'institution d'un Théâtre national, dans l'espoir qu'il devienne le prolongement logique et essentiel du mouvement progressif né du travail des sociétés bénévoles, mais qui, pour l'instant, ne mène vraiment nulle part. Une telle initiative, a-t-on soutenu, servirait aussi de but et de débouché aux jeunes gens de grande habileté qui, chaque année, apprennent les rudiments de leur métier dans une troupe d'amateurs ou de professionnels, dans une université ou une école d'été, ou qui se distinguent au Festival dramatique national et qui ensuite, sauf pour ce qui est des rares exceptions qui obtiennent des engagements de Radio-Canada, doivent s'exiler ou renoncer à faire une carrière dans le théâtre.

16. Nous ne devons pas, cependant, créer l'impression que tous les Canadiens qui s'y entendent en fait de théâtre préconisent d'un commun accord l'institution immédiate, par un moyen ou un autre, d'un Théâtre national. De fait, dans l'étude spéciale sur le *Théâtre au Canada* qui a été préparée, à notre demande, par un écrivain et acteur canadien bien connu, on nous a exposé, d'une façon spirituelle et énergique à la fois, les dangers inhérents à l'établissement et au fonctionnement d'un organisme consacré à l'avancement de la culture nationale sous le contrôle immédiat de l'État. Cet écrivain, qui fait autorité en matière de théâtre, et d'autres qui partagent son avis et dont l'autorité est identique, nous ont exposé que, pour l'instant, le gouvernement du Canada devrait se borner à procurer, aux troupes de théâtre, le moyen de parcourir, plus facilement et à meilleur compte, nos vastes distances. On a prétendu aussi que le gouvernement fédéral pourrait, au cours de l'une des conférences fédérales-provinciales, demander aux provinces d'étudier la possibilité de soustraire les troupes de théâtre sans but lucratif à la taxe dont les provinces frappent les amusements. On

nous a fait observer, de façon générale, qu'il y aurait lieu d'alléger le fardeau qui pèse présentement sur le théâtre au Canada, mais qu'il ne devrait y avoir, à cette fin, aucune affectation directe de deniers publics.

17. On soutenait dans ce sens que le mécénat de l'État peut, à moins d'être entouré de sauvegardes particulières, avoir une influence contre-carrante. Ainsi, par exemple, si, nous a-t-on dit, d'ici cinq ans, le gouvernement s'avisait de fonder un Théâtre national, cette institution serait immanquablement la cible des critiques chaque fois que l'économie des fonds de l'État servirait de cri de bataille électorale. Selon cette opinion, l'état de dépendance vis-à-vis du gouvernement n'assurerait qu'une existence précaire à un Théâtre national au Canada et rendrait impossibles les réalisations majeures. Le jour viendra peut-être, a-t-on ajouté, où une troupe de théâtre canadienne aura incontestablement acquis le droit de se dire nationale. À ce moment-là, elle aura ses traditions, ses méthodes de travail, un style particulier, un public fidèle et sympathique. Si, en pareille conjoncture, la nation choisit de la subventionner, la troupe pourra alors accepter cet appui à des conditions honorables et exiger qu'on lui permette de régler ses affaires en toute indépendance.

18. Comme nous l'avons déjà signalé, pour bien des gens, les mots « Théâtre national » évoquent la construction d'un édifice, situé à Ottawa probablement. À leur point de vue ce serait là une pure extravagance, à moins qu'un tel édifice ne fût un centre d'où partiraient des compagnies ambulantes pour des tournées dans le pays. Fût-il possible, nous a-t-on dit, de transporter entièrement le *Shakespeare Memorial Theatre*, avec tout son matériel, de Stratford-on-Avon à Ottawa-sur-Rideau, nous ne posséderions pas pour autant un Théâtre national. Mais, « si nous pouvons organiser ne serait-ce qu'une seule compagnie qui, jouant sous la tente ou dans des salles d'école, pourra faire rire ou pleurer les Canadiens en leur présentant les chefs-d'œuvre du passé et les grandes pièces du temps présent (y compris quelques-unes de leurs propres pièces), nous aurons alors le noyau d'un théâtre national »⁽³⁾.

19. Nous en sommes venus à partager une conviction qui nous a été exprimée par des groupes dramatiques représentatifs de tout le pays et qui a trouvé son expression la plus forte et la plus claire à nos séances de Vancouver. D'après cette conviction, le théâtre a maintenant atteint chez nous une étape critique de son évolution. Avec beaucoup de grâce et d'à-propos, on nous a rappelé que les affaires du monde ont aussi leur flux et leur reflux et qu'il faut savoir profiter du flot montant pour monter avec lui. Avec science et habileté, la preuve nous a été faite que, pour ce qui est de l'intérêt populaire envers le théâtre, nous sommes présentement témoins, au Canada, de la montée du flot. L'activité est grande parmi les sociétés et cercles dramatiques locaux; les festivals dramatiques dont le Festival national est le plus illustre exemple, sont en pleine floraison malgré de nombreuses

difficultés. Dans tout le pays, des écoles et universités enseignent l'art dramatique et permettent aux intéressés d'acquérir de l'expérience; nos rares troupes à demeure ont réussi à survivre; Radio-Canada a révélé dans une certaine mesure le talent des nôtres pour les arts du théâtre, et il est probable que les ressources encore inconnues de la télévision offriront de magnifiques occasions à nos auteurs dramatiques, à nos acteurs, à nos réalisateurs.

20. Le moment nous paraît donc opportun pour que le gouvernement fédéral assure, à ces divers mouvements du théâtre au Canada, l'aide raisonnable qui leur permettra d'atteindre leur but et de connaître leur plein épanouissement. Nous indiquerons, à la deuxième partie du présent Rapport, la forme appropriée et efficace que, selon nous, cette aide doit revêtir.

LE BALLET

1. Dans la pratique des arts au Canada, le ballet est un nouveau venu. Ceci ne l'a pas empêché de faire, en une dizaine d'années, des progrès extraordinaires. Notre expérience en ce domaine a été celle de la Grande-Bretagne. Nous avons appris, en effet, à notre étonnement, que le ballet classique, qu'on a cru si longtemps propre à la Russie, à l'Italie ou à la France, pouvait s'épanouir sous d'autres cieux. En même temps que d'autres peuples de langue anglaise, nous commençons, non sans en concevoir encore une certaine gêne, à mesurer la fausseté du dicton qui veut que « l'homme sobre ne danse jamais », sur lequel nous avons, pendant si longtemps, fondé notre point de vue au sujet de cet art. En 1939, on trouvait au Canada, trois corps de ballet. Aujourd'hui, on en compte au moins vingt, d'Halifax à Vancouver. Au mois de novembre 1950, au troisième Festival du ballet canadien, tenu à Montréal, quinze compagnies canadiennes ont présenté vingt-trois ballets canadiens originaux. Les décors, et, en partie du moins, la musique, étaient l'œuvre d'artistes canadiens. Ceux-ci sont donc à même de se rendre compte que chez nous comme ailleurs, le ballet fait bon ménage avec la musique et l'art contemporains. Nous n'avons sans doute pas été les seuls à nous étonner de la popularité du ballet au Canada. Alors que nous écrivons ces lignes, en janvier 1951, nous lisons dans les journaux qu'à Toronto on a reçu par la poste 80,000 demandes de billets pour les spectacles de la troupe Sadler's Wells, soit sept ou huit fois plus que le nombre de places disponibles à toutes les représentations. Un enthousiasme identique s'est manifesté l'an dernier à Montréal lors de la venue des « Ballets de Paris ».

2. L'Association canadienne des festivals de ballet nous a présenté un mémoire plein des renseignements les plus utiles. Nous en extrayons le passage suivant:

« Ce sont des danseurs européens qui ont été les pionniers du ballet au Canada. Ils ont apporté au nouveau monde l'expérience et la culture de l'ancien. Les Canadiens se sont joints à eux, les ont appuyés, de sorte qu'aujourd'hui des traditions bien éprouvées, associées à la jeune vigueur du Canada, donnent naissance à une forme de danse proprement canadienne.

Parmi ces pionniers figure Boris Volkoff, ancien élève de l'École de ballet de l'État à Moscou, qui, avant d'ouvrir son école à Toronto en 1930, avait acquis une expérience mondiale. En 1936, les danseurs Volkoff représentaient le Canada aux jeux olympiques, tenus cette année-là en Allemagne. Deux ans plus tard, les Ballets

canadiens de Volkoff étaient fondés. Cette compagnie tient depuis lors une des toutes premières places dans la vie chorégraphique du pays. Il faut aussi nommer, parmi ces pionniers, Mlle Gweneth Lloyd diplômée de la Royal Academy de Londres . . . Bientôt Mlle Lloyd fondait un Ballet club destiné à stimuler l'intérêt à l'endroit de la danse dans sa ville adoptive. De là est issu le Winnipeg Ballet, dont la première représentation publique avait lieu en 1939 devant le roi et la reine, en tant que partie du « pageant » de la ville de Winnipeg. Depuis, cette troupe a réalisé de rapides progrès. C'est aujourd'hui la première compagnie professionnelle du Canada »⁽¹⁾.

3. En 1939, on créait à London (Ont.) une compagnie de ballets associée, pour ses spectacles, au *London Civic Symphony Orchestra*. Disparue pendant la guerre, cette troupe s'est reconstituée en 1947. Plus récemment, d'autres troupes sont apparues à Hamilton, Toronto, Montréal, Vancouver et Ottawa. L'école de ballet du conservatoire de musique d'Halifax, fondée par deux excellents danseurs lettons, a suscité un grand intérêt dans les provinces Maritimes, où elle a mérité les suffrages d'un vaste public. On nous a dit aussi que de nouvelles troupes de ballet sont en voie de formation à Regina, Calgary et Edmonton.

4. Grâce à l'initiative du *Winnipeg Ballet Group*, le premier Festival canadien de ballet s'est tenu dans cette ville en 1948. Outre les troupes locales, cette manifestation réunissait des compagnies de Toronto et de Montréal. Le deuxième Festival, tenu à Toronto en mars 1949, présentait onze troupes dans vingt et un ballets, dont la plupart étaient dansés sur de la musique de compositeurs canadiens. Ce Festival a connu le plus vif succès populaire et artistique. Grâce, en outre, au concours efficace de Radio-Canada et de l'Office national du film, il a suscité le plus grand intérêt d'un bout à l'autre du pays. L'Association des festivals souhaite que cet éveil de l'intérêt contribue à donner à nos danseurs l'occasion de faire de la pratique de leur art, au Canada, une véritable carrière qui leur permette de gagner leur vie. C'est là un objectif souhaitable qu'on n'a pas encore atteint.

5. Des personnes compétentes nous assurent qu'il n'y a pas chez nous d'obstacle infranchissable qui empêche le progrès de l'art du ballet sur le plan national, que rien non plus ne l'empêche d'arriver à un point de perfection artistique digne de tout ce qui peut se faire ailleurs dans le monde. On nous a même dit que la ville de Winnipeg, à cet égard, était particulièrement favorisée, du fait de la haute tenue de sa vie musicale et de la présence de milliers de personnes originaires des pays slaves ou de l'Europe centrale, pour qui la danse constitue un mode naturel et habituel d'expression. À Halifax aussi, on nous a dit que les jeunes Canadiens sont loin d'être dépourvus de dons ou de bonne volonté et que, pour peu qu'on leur donne de bons professeurs, il n'y a pas de raison pour que le Canada ne possède pas un jour un ballet national comparable à la troupe Sadler's Wells, qui,

partie de rien ou peu s'en faut, en est arrivée, en vingt ans, au tout premier rang des troupes de réputation mondiale. Pour qu'on parvienne à ce résultat en Grande-Bretagne, toutefois, il a fallu réaliser ces trois conditions : l'appui d'un public nombreux et fidèle, un entraînement sévère sous la direction de maîtres d'un art reconnu (on dit du ballet ce qu'on dit de la chirurgie; qu'il n'y a point de place pour des amateurs), et enfin l'apport d'une aide financière quelconque. Il en va, en effet, du ballet comme de l'opéra: dans tous les pays il lui a fallu recourir à des subventions publiques ou privées.

6. On nous a laissé entendre que les progrès du ballet au Canada se heurtent à des difficultés analogues à celles qui retardent la renaissance du théâtre, soit le manque de salles pour les répétitions ou les représentations, le coût élevé des déplacements dans notre immense pays, la rareté de maîtres expérimentés, l'absence d'une haute école, et la nécessité de doter nos jeunes artistes de bourses qui leur permettent de poursuivre, au Canada ou à l'étranger, les six années de formation absolument indispensables à celui qui veut faire de la danse une carrière. Pour défendre la cause du ballet au Canada, pour proposer des solutions au problème qui se pose à ces jeunes Canadiens bien doués dont, chaque année, le Festival national de ballet révèle le talent, mais qui ne peuvent trouver au Canada l'occasion de vivre de leur art, on a fait valoir des arguments à peu près semblables à ceux dont on s'est servi pour préconiser l'encouragement au théâtre sur le plan national. Il nous paraît manifeste que, même si des groupements à caractère bénévole (notamment l'Association canadienne des festivals de ballet et nos rares écoles ou troupes bien établies) ont pu réaliser jusqu'ici d'eux seuls, une œuvre remarquable, il y aurait lieu de prendre des mesures appropriées et pratiques destinées à donner à des Canadiens bien doués les moyens de faire du ballet une véritable carrière au Canada même. On se trouverait à donner en même temps à nos artistes et à nos musiciens une occasion de plus d'exercer leurs talents créateurs.

LA PEINTURE

1. Dans plusieurs chapitres antérieurs, nous avons mentionné le très vif intérêt que les Canadiens portent aux beaux-arts, et en particulier à la peinture. Toutefois, nous avons jusqu'ici considéré les choses plutôt du point de vue de l'amateur, du « consommateur ». Passons maintenant aux « producteurs », aux peintres eux-mêmes, qui nous ont démontré que la peinture canadienne est vraiment « en marche », pour reprendre un mot prononcé au cours de nos audiences à Montréal. C'est avec un grand intérêt que nous avons recueilli les opinions de ces peintres qui ont bien voulu nous exposer le mouvement progressiste de leur art et la façon dont ils s'efforcent, par l'intermédiaire de la peinture, de traduire certaines qualités intangibles, certains caractères impondérables de notre paysage et de notre société.

2. La collaboration des peintres au travail de la Commission a été spontanée. Elle s'est manifestée tour à tour d'une façon collective et individuelle. La *Royal Canadian Academy of the Arts* nous a présenté ses vues, de même que le *Canadian Group of Painters*, le Conseil canadien des arts et la *Federation of Canadian Artists*. Des groupes de jeunes artistes et de peintres amateurs sont venus expliquer non seulement les tendances de notre peinture contemporaine mais les divers problèmes qui se posent à l'artiste canadien. Enfin, nous devons à deux personnalités canadiennes de premier plan, une du Canada de langue française et l'autre du Canada de langue anglaise, des études spéciales sur la peinture canadienne, dans lesquelles nous puisons largement pour la rédaction des notes qui suivent.

LES TENDANCES ACTUELLES DE LA PEINTURE CANADIENNE

3. D'éminentes autorités en la matière nous ont exposé leurs vues sur les lignes générales de direction que notre peinture a suivies, sur les influences canadiennes et étrangères qu'elle a subies, sur sa qualité actuelle et son orientation probable à l'avenir. Nous avons été frappés de l'accord remarquable de ces témoins, qui venaient pourtant de régions différentes et qui n'appartenaient pas aux mêmes cercles de critique.

4. La première école de peinture véritablement canadienne a été, on ne l'ignore pas, le « Groupe des Sept »; c'est dans l'œuvre de ce groupe que commence à poindre une « manière » particulière aux peintres canadiens. C'est grâce à l'effort commun de ces artistes qu'on a senti, pour la première fois, une volonté d'expression originale et un souci de perfection artistique qui est devenu le dénominateur commun de tous nos peintres, quelle que soit l'école à laquelle ils se rattachent.

5. Pour bien saisir la signification du Groupe des Sept, il faut sans doute considérer attentivement l'œuvre des peintres distingués qui l'ont précédée. Morrice et quelques-uns de ses prédécesseurs et contemporains furent de grands peintres canadiens; seulement, ils travaillaient isolément et leur réputation personnelle n'entraînait pas la reconnaissance d'une peinture distinctement canadienne. De plus, Morrice, par sa formation, par son genre d'existence et même par ses sujets, appartenait encore plus à la peinture internationale qu'à la peinture canadienne. Morrice est mort à Tunis. Il est peut-être symbolique que Tom Thomson, qui avait des attaches si étroites au Groupe des Sept et qui fut l'un de ceux dont les œuvres contribuèrent le plus à la formation de cet esprit nouveau qu'on a appelé le naturalisme romantique, se soit noyé dans l'un de ces lacs du Grand Nord canadien, dont il sut si bien exprimer le caractère particulier.

6. Nous avons eu l'avantage, non seulement d'entendre parler du Groupe des Sept, mais d'entendre ce groupe lui-même dans la personne de l'un de ses premiers membres, M. Arthur Lismer, qui, pour expliquer et évaluer l'importance de l'œuvre accomplie par ses collègues, nous a déclaré :

« Si l'œuvre du Groupe des Sept eut quelque mérite, c'est que ce groupe réunissait des hommes, venus de régions et de préoccupations bien diverses, et qui immédiatement après la guerre de 1914 éprouvèrent le désir de donner au peuple canadien une représentation visuelle, nouvelle et révélatrice, de ce pays pour lequel ils avaient lutté. Nous comprîmes que notre devoir était de faire voir aux gens l'aspect véritable de notre terre canadienne, de leur faire comprendre qu'il n'y avait pas là simplement une contrée à exploiter industriellement . . . Des hommes tels que Thomson, Jackson et Harris, avec leur vision particulière du Nord canadien, étaient des pionniers d'un genre nouveau »⁽¹⁾.

7. Le Groupe des Sept se rattachait à la tradition descriptive et romantique. C'est dire que, tout en se soumettant d'abord à l'essentiel de l'objet, il conservait la liberté de suggérer, à la fois par l'intermédiaire et au delà de l'objet immédiat, la grandeur et l'âpreté du paysage canadien. Certains peintres actuels, notant les mauvaises imitations de cette manière, signalent qu'elle peut réduire la peinture à la simple observation statique et passive du monde extérieur, à une sorte de copie desséchée. Il ne faut pas, pour autant, nier l'influence profonde que cette manière a exercée sur la formation d'une école de peinture de grande valeur et nettement canadienne. À l'origine, cette école ne comprenait que des peintres de langue anglaise. Lorsqu'elle devint le *Canadian Group of Painters*, elle admit des artistes de langue française, préoccupés eux aussi, avant tout, de nature et d'atmosphère canadiennes.

8. Ce n'est cependant pas dans cette direction que nos peintres de langue française apporteront leur véritable contribution originale à la peinture canadienne. Cette contribution est plutôt le fait d'un groupe de

jeunes peintres de Montréal, qui, vers 1940, subirent profondément l'influence de certains artistes étrangers. Les expositions se multiplient; des discussions passionnées s'élèvent auxquelles le public finit inévitablement par être mêlé. C'est alors que M. Alfred Pellan rentre au Canada, après une douzaine d'années de séjour à Paris, où il a déjà acquis une belle réputation grâce à ses œuvres hardies et fraîches. Et sa première exposition canadienne est à peine terminée qu'il va de l'avant, se met à former des élèves, essaie de nouvelles formules.

9. Cette nouvelle école s'éloigne du naturalisme romantique pour se diriger vers certaines formules qui sont en vogue dans des pays plus avancés. La mort, en 1942, de Clarence Gagnon, qui représentait le naturalisme romantique dans ce qu'il avait de plus élevé et de plus soigné, marque sans doute la fin d'une époque. M. Lismer lui-même, que nous avons déjà cité à son titre de membre du Groupe des Sept, nous a parlé de la nouvelle école. Il nous fit remarquer que les peintres du Groupe des Sept, pionniers d'une école de peinture véritablement canadienne, avaient senti le besoin de s'éloigner des villes. Leur mérite essentiel avait été de voir et de faire voir le sens du paysage canadien. Mais leurs successeurs, tout en conservant le souci traditionnel de perfection technique, s'intègrent dans la société et intègrent leur art dans la vie canadienne. Ils s'intéressent moins à l'édification d'un art canadien; l'important, à leurs yeux, c'est que l'art soit pratiqué au Canada. « Leurs œuvres émergent d'un nouvel esprit canadien, au lieu de surgir simplement de la contemplation du paysage canadien »⁽²⁾.

10. Cette façon très fine et très désintéressée d'apprécier une école de peinture aux antipodes de sa propre manière, chez un peintre canadien d'une génération précédente qui a donné le meilleur de son talent dans d'autres directions, est, à notre point de vue, très significative. Elle est le signe d'une continuité dans la tradition picturale du Canada, qui dépasse toutes les chicanes d'écoles. L'auteur de l'une de nos études spéciales corrobore la position prise par M. Lismer à l'égard de la nouvelle école, lorsqu'il écrit que l'influence internationale n'a pas été l'adversaire d'un canadianisme vigoureux; au contraire, des circonstances nationales et internationales ont créé un nouvel art canadien. À l'audience de Montréal, un jeune peintre a souligné cette vérité, en ces termes :

« La peinture canadienne n'est canadienne qu'à la condition d'être d'abord de la peinture; c'est-à-dire qu'elle relève de l'esprit qui est transcendant au sujet, qui dépasse le sujet. L'œuvre prévaut par la valeur humaine de l'impression qu'elle créera et non pas par le sujet »⁽³⁾.

La nouvelle école comprend des peintres de langue anglaise aussi bien que de langue française, bien que les spécialistes notent des différences entre les uns et les autres. Les premiers, nous dit-on, traduisent plus facilement une expérience intellectuelle et l'incertitude de la vie moderne.

Les seconds expriment avec plus de bonheur la joie de vivre, de penser et de sentir. Mais il sont tous également éloignés de l'ancienne formule du naturalisme interprétatif. Il semble donc, assure-t-on, que la peinture canadienne cherche sa voie définitivement en dehors de la nature et que, malgré cela, elle n'en soit pas moins de chez nous.

11. Nous avons, il va sans dire, appris avec intérêt le rayonnement de notre peinture à l'étranger. L'école des naturalistes romantiques a bien servi le Canada dans les autres pays. Elle a provoqué l'admiration des connaisseurs à l'Exposition de Wembley en 1924-1925 et à l'Exposition du Jeu du Paume à Paris en 1927. Nos peintres actuels ne cherchent plus à exploiter la nouveauté du paysage canadien. Notre jeune peinture, préoccupée de formes et de couleurs, est jugée sur un pied d'égalité avec la peinture moderne des autres pays. Le prestige esthétique du Canada n'y perd rien si l'on en juge par le succès de l'exposition Pellan, à Paris avant la guerre, par celui plus récent de l'exposition LaPalme à Rome et aussi à Paris. C'est surtout par sa peinture que le Canada brille dans le domaine des arts à l'étranger aussi bien que chez lui, et aucun des spécialistes qui se sont présentés devant la Commission n'a fait entendre la moindre note discordante sur la valeur éminente de notre peinture, autant comme témoignage canadien que comme réussite artistique.

LES PROBLÈMES DU PEINTRE CANADIEN

12. Et cependant, le peintre canadien se voit en face de très graves problèmes. La peinture n'est pas encore devenue complètement, chez nous, un élément généralisé de culture, ce dont souffrent et le peintre canadien et la population en général. La peinture canadienne ne jouit pas d'une considération suffisante, ni auprès des milieux officiels ni parmi les particuliers. Il en résulte que, en dépit de l'exubérance qui règne chez les peintres et d'importants groupes d'amateurs, il existe de sérieuses lacunes dans le système des relations unissant le peintre canadien et son milieu national. Les musées, nous l'avons dit, s'efforcent d'établir la liaison, mais ils ne sont pas dans une situation qui leur permettrait de stimuler la création en assurant aux peintres une vente régulière de leurs œuvres. Il en ressort que, si la peinture canadienne a atteint un très haut niveau de qualité, il faudrait au Canada plus de peintres et plus de tableaux. La *Royal Canadian Academy of the Arts* nous a mentionné « ce besoin que nous avons d'une production accrue dans un pays où d'autre part la qualité de la peinture ne laisse pas à désirer »⁽⁴⁾.

13. Et pourtant ce groupe restreint de peintres canadiens participe d'une façon très intense et très efficace à la vie culturelle du pays. On nous a signalé le cas d'un centre d'art qui a été fondé en grande partie grâce à la générosité de peintres canadiens qui ont mis à sa disposition les sommes que leur avaient procurées la vente de certains de leurs tableaux.

Nos peintres, ainsi qu'il nous l'ont appris eux-mêmes, prêtent constamment et gratuitement leurs œuvres à des expositions de tous genres, bien qu'elles leur reviennent souvent endommagées. La *Northern Ontario Association* a tenu à signaler la générosité avec laquelle des peintres de grande réputation ont contribué, sans profit matériel pour eux-mêmes, à l'organisation de cours d'initiation aux Beaux-Arts. Le *West Vancouver Sketch Club* a exprimé lui aussi sa reconnaissance à cet égard. En face d'un tel sens de la collaboration nous ne saurions qu'admirer l'extrême réserve avec laquelle nos peintres ont parlé de leurs problèmes matériels et de l'aide dont ils ont besoin.

14. Nous avons remarqué également leur sens très développé de la liberté et de l'intégrité de l'artiste. Nous lisons dans le mémoire de la *Federation of Canadian Artists* :

« Les arts ne doivent être ni dominés ni enrégimentés, et ils ne doivent pas être asservis à des fins spéciales et étroites. . . Les arts sont l'expression indépendante de la conscience profonde de l'individu ou de la société. . . Ils peuvent être encouragés, stimulés et aidés; on peut même leur indiquer de nouveaux horizons, et c'est tout à leur avantage, mais, si l'on intervient de l'extérieur dans leur évolution naturelle, quels que soient les résultats immédiats de cette intervention, elle finira dans la dégradation des arts et dans la destruction du pouvoir qui aura attenté à leur liberté »⁽⁵⁾.

Dans son témoignage, le représentant de la même association a précisé en ces termes la position de tout ce groupe à propos de l'organisme envisagé pour la coordination des arts :

« . . . Cet organisme, quelle qu'en soit la constitution, devrait se garder d'attenter à la liberté et à l'indépendance de l'artiste. Ce dernier ne doit être soumis à quelque directive extérieure que ce soit quant à la nature même de son œuvre »⁽⁶⁾.

Ce n'est pas que nos peintres cultivent secrètement des goûts d'isolement et qu'ils se tiennent en marge de leur milieu. Au contraire, ils ont manifesté qu'ils se sentent solidaires des mouvements intellectuels et sociaux de leur pays et du monde. On a vu plus haut l'insistance qu'ils mettent à faire valoir l'idée de l'intégration des artistes dans la société canadienne. Le porte-parole de la *Royal Canadian Academy of the Arts* a déclaré, pour sa part, que c'est son désir qu'on la considère comme un organisme de travail, qui essaie de servir le pays plutôt que les groupes particuliers qu'elle représente. Les peintres canadiens veulent mettre en lumière aussi bien leur liberté de créateurs que la fonction essentielle qu'ils remplissent dans la société comme artistes et comme citoyens. Ils n'en sont pas, pour autant, champions d'un nationalisme étroit. Le Groupe de peintres canadiens demande que se multiplient les invitations aux peintres étrangers à tenir des expositions au Canada.

15. D'autre part, ainsi que nous l'avons indiqué, les peintres canadiens pensent qu'ils serviraient mieux leur pays si, au Canada, on reconnaissait de façon plus appropriée la valeur et la dignité de leur rôle et de leur profession; si, en particulier, on permettait davantage aux peintres de vivre de leur art sans devoir recourir à d'autres occupations. La Commission lui ayant demandé si les conditions économiques étaient favorables à la pratique de l'art, M. Pellan répondit: « Nous devons faire certains travaux qui ne sont pas de l'ordre de nos préoccupations artistiques. Nous ne pouvons pas vivre de notre art »⁽⁷⁾. Un jeune amateur de Chicoutimi, cette région du Québec où tous les peintres canadiens, les abstraits comme les naturalistes, vont régulièrement rafraîchir leur inspiration, a été plus direct encore.

« Comme les ouvriers, les artistes ont droit de manger, de se loger et même de dormir sans trop d'inquiétude. Il ne peut y avoir des hommes qui ont le droit de vivre et d'autres le devoir de crever de faim. Prolonger le martyre de toute une pléiade d'hommes de talent, sous l'absurde prétexte que la production de l'esprit n'est point immédiatement monnayable, est l'une de ces grossièretés qui déshonorent une nation »⁽⁸⁾.

16. La *Federation of Canadian Artists* a montré qu'il est avantageux pour la nation, à tous les points de vue, de procurer un gagne-pain à l'artiste.

« La pratique des arts n'est pas une activité de luxe mais une condition essentielle à l'établissement et à l'expansion d'une culture nationale bien assise, et à cause de cela elle requiert une dépense considérable d'efforts et d'argent. Comme le langage parlé est nécessaire au développement de la raison, le langage plus fondamental des arts est nécessaire au développement de cette partie émotive et imaginative de notre culture qui est sous-jacente à la raison, mais qui inspire très souvent notre action. Sans un développement approprié de cette partie obscure et mystérieuse de l'homme, la société qu'il crée manquera nécessairement d'authenticité, de cohésion, de confiance en soi et de conscience de son entité »⁽⁹⁾.

17. Nous avons entendu avec intérêt un certain nombre de propositions sur les moyens à prendre pour assurer à nos peintres plus d'indépendance matérielle et, par conséquent, plus de liberté d'action et plus de temps pour produire. Plusieurs sociétés d'amateurs, comme la *Northern Ontario Art Association*, la *Canadian Federation of Home and School* et le Conseil canadien des arts, conseillent qu'on donne aux peintres de renom des bourses ou des prix qui leur permettent de se consacrer entièrement à leur art pendant une période plus ou moins longue. La *Federation of Canadian Artists* va même jusqu'à indiquer un titre pour ces bourses et prix : « Dominion of Canada Art Scholarships ». Ce serait l'équivalent, au Canada, des pensions que certains pays accordent à leurs poètes et à leurs artistes.

18. Cette même association ajoute, à cette première proposition préconisant des octrois de caractère gratuit, une série de recommandations en faveur de l'institution d'un concours national, dans le domaine artistique, semblable au *War Artists Project* des États-Unis. Cette initiative, dont l'État ferait les frais, inciterait nos peintres à produire des œuvres dont les meilleures entreraient dans les collections de la Galerie nationale. D'autres œuvres, d'un caractère moins désintéressé, constitueraient le noyau des collections consacrées à la description de secteurs ou de certaines phases de la vie canadienne. On en commanderait une série pour la décoration de nos édifices publics et de nos ambassades. Enfin, par l'intermédiaire d'un organisme approprié, on pourrait pousser la vente de peintures de tous genres à de grandes institutions publiques ou privées. La *Federation* inclut aussi, dans ce projet, des commandes de pièces représentatives des différentes techniques et des différents états de notre peinture destinées à la vente aux musées régionaux. L'intérêt de ce vaste programme, qui a d'ailleurs été exposé d'un façon moins élaborée par le *Calgary Allied Arts Centre*, c'est qu'en plus de fournir nos meilleurs peintres de commandes bien rétribuées, il créerait autour de la peinture canadienne ces courants de curiosité qui sont aussi nécessaires à la vitalité d'un art que la circulation du sang à la vie du corps.

19. Les projets d'ordre public qui nous ont été suggérés sont utiles et même nécessaires à l'encouragement de la peinture canadienne, mais le Conseil canadien des arts nous rappelle que le principe des achats et des commandes particulières est toujours le plus satisfaisant pour l'artiste. Au Canada, il est resté très difficile à un artiste de vivre par ce moyen. La Galerie nationale est l'institution la plus importante, qui se fait une pratique régulière d'acheter des œuvres canadiennes. On nous a déclaré que les \$32,000 que la Galerie a pu consacrer à ses achats annuels, pendant les dix dernières années, sont loin d'être suffisants, surtout si l'on songe à la proportion minime qu'elle en peut affecter à l'acquisition de tableaux canadiens. Les sociétés bénévoles ont insisté également sur l'urgence qu'il y a d'organiser, dans tout le pays, des expositions plus nombreuses et plus représentatives afin de former le goût des masses. À la longue, ces expositions, en mêlant intimement la peinture aux préoccupations de tous les citoyens, auraient, comme premier résultat pratique, d'amener un plus grand nombre de gens à acheter des toiles. Ces expositions serviraient donc, non seulement à éduquer le public, mais aussi à aider l'artiste.

20. Que l'éducation du public canadien soit une question de toute première importance, on nous l'a déclaré à maintes reprises. Le directeur de la Galerie nationale a bien servi la cause de la peinture en signalant que les expositions qui se tiennent dans le pays ne donnent pas encore les résultats pratiques que les expositions de peinture canadienne à l'étranger ont pu avoir. Nos peintres ont exposé en Angleterre, en France, en

Afrique du Sud, en Australie, aux États-Unis, en Italie, au Brésil et en Belgique. En plus de l'accroissement de prestige que ces expositions leur ont apporté, elles leur ont permis de vendre quelques-unes de leurs toiles là-bas. Mais il n'en est pas ainsi pour les expositions qui se tiennent ici même. Comme l'a conseillé la Société canadienne d'enseignement postsecondaire, il faudrait multiplier les expositions à l'étranger, tout en cherchant à obtenir plus de résultats pratiques des expositions qui se tiennent au Canada.

21. On nous a présenté d'autres avis sur la façon d'accroître l'intérêt du public à l'endroit de la peinture canadienne. Par exemple, la *Vancouver Art Gallery* et la *Northern Ontario Art Association* croient qu'une diffusion systématique de *Canadian Art*, cette revue spécialisée qui tire actuellement à quelque 6,000 exemplaires, provoquerait une curiosité efficace envers la peinture canadienne. D'autres associations voudraient que l'État subventionnât la publication de monographies et d'albums de peintres canadiens. Le problème des reproductions de la Galerie nationale a fait aussi l'objet de propositions qui vont dans le sens de l'intérêt bien entendu de nos peintres. Le *Saskatchewan Arts Board* affirme que des reproductions des œuvres canadiennes devraient être exposées dans les écoles en vue de faire de l'art canadien une réalité quotidienne pour les enfants. À l'heure actuelle, par malheur, le goût du public est si peu formé que l'*Art Gallery* de Toronto nous a rapporté qu'elle a dû abandonner, par manque d'intérêt chez le public, et d'appui financier, la pratique qu'elle a suivie de publier chaque année une grande reproduction d'un peintre canadien. Rappelons, à propos des reproductions, que la Société des sculpteurs s'est indignée de l'activité « de pirates » à laquelle se livrent même des organismes fédéraux. À son avis, contrairement à ce qui se passe trop souvent, les artistes devraient toucher une compensation pour toutes les reproductions qu'on fait de leurs œuvres.

22. On nous a défini un autre projet destiné à aider, ou plutôt à rémunérer convenablement les peintres, et qui consisterait à leur verser un honoraire pour le prêt de toiles aux expositions. Ainsi que nous l'avons déjà mentionné, ils prêtent maintenant leurs tableaux gratuitement et parfois, après un long intervalle, on leur retourne, en mauvais état, des œuvres qu'ils auraient peut-être eu l'occasion de vendre en vente privée. Aux États-Unis, il arrive qu'on achète en bloc tout ce qu'un peintre expose, mais, le plus souvent, on s'engage à en acquérir une certaine proportion. On a recommandé que cette formule soit adoptée au Canada.

23. Nous avons déjà mentionné un certain nombre d'autres propositions en vue d'accroître au Canada la compréhension et l'appréciation du travail des peintres canadiens. On convient en général que la Galerie nationale pourrait étendre son travail éducatif; que Radio-Canada et

l'Office national du film pourraient faire davantage pour stimuler l'intérêt public qui a déjà réagi chaleureusement à leurs efforts du passé.

24. La peinture canadienne, par son authenticité et sa qualité, est devenue, avant tous les autres arts, le grand moyen d'expression de l'esprit canadien. Notre peinture est un élément d'unité nationale et elle a la supériorité de ne pas se heurter aux barrières des différences de langage. Mais elle ne pourra exercer son action civilisatrice à l'extérieur et à l'intérieur que si les peintres reçoivent l'appui qui s'impose. Il s'agit maintenant de trouver la formule pratique qui intégrera le peintre dans la vie nationale avec autant de générosité qu'il sait intégrer, lui-même, certains aspects moraux et matériels de cette vie dans la peinture canadienne.

LA SCULPTURE

1. Au cours de l'analyse des mémoires sur l'état de la peinture canadienne, nous avons écrit qu'on tient en général cet art pour l'expression de l'esprit canadien la plus mûrie et, en même temps, la plus immédiatement communicable. Est-il besoin de rappeler que la peinture échappe à la sujétion des disparités linguistiques ? Il faut songer, en outre, que les tableaux se transportent facilement et qu'ils peuvent être exposés partout où on le désire, et, par-dessus tout, que la peinture s'est acquis au Canada une renommée que les autres arts n'ont pas encore atteinte.

2. Passons à l'étude de la sculpture, un art moins généralement reconnu que la peinture comme l'expression caractéristique de notre pays. Elle profite de tous les avantages que l'universalité de l'attrait procure à la peinture, mais elle a moins de souplesse, de variété et de mobilité.

3. Une idée, exprimée par la Société des sculpteurs du Canada, nous a fort intéressés, et c'est que la sculpture est, dans une certaine mesure pour un peuple, sinon une cause, du moins un signe de permanence dans la civilisation.

« L'idée que le sculpteur se fait d'une ville complète en tant qu'elle peut être l'expression esthétique entière de la culture nationale englobe aussi bien les monuments, fontaines, avenues de sculpture que toutes les autres manifestations artistiques qui marquent la prise de possession définitive du pays par un peuple civilisé »⁽¹⁾.

On peut affirmer que l'architecture, qui indique la volonté d'assurer la permanence de la possession, dénote le début d'une civilisation. D'autre part, c'est seulement lorsque maisons et monuments publics s'embellissent de décorations appropriées et significatives, comme celles que produit la sculpture, qu'un peuple manifeste son intention bien arrêtée de vivre de compagnie, en un lieu donné, de façon permanente et agréable; d'exprimer ses particularités et ses aspirations en des symboles adéquats et durables.

4. Plus loin dans son mémoire, la Société des sculpteurs note que semble exister

« la tendance, en notre pays, à accorder une attention excessive aux formes éphémères de l'art, corollaire de la mobilité de la population. La popularité des expositions ambulantes, de la radio et du cinéma, des concerts et festivals n'est pas déplorable en soi, mais dans la mesure où elle manifeste une tournure d'esprit qui ne peut jamais apprécier pleinement ni produire une culture complète »⁽²⁾.

La sculpture a été et reste le plus durable des arts, bien que les périls de la guerre, comme on la fait maintenant, aient privé les ouvrages de sculpture de l'immunité dont ils jouissaient autrefois. Le souci de la sculpture a toujours été le fait d'une société mûrie et, à cause de sa permanence, cet art nous transmet en bonne partie tout ce que nous gardons des civilisations du passé.

5. Nous avons donc appris avec satisfaction que, depuis quelques années, se manifeste au Canada un regain d'intérêt à l'endroit de la sculpture, et que le nombre des sculpteurs canadiens augmente. On compte maintenant, nous a-t-on dit, vingt-cinq sculpteurs professionnels, membres de la Société des sculpteurs du Canada, et un grand nombre d'autres sculpteurs professionnels qui ne font pas partie de cette société. Un éminent praticien de cet art écrivait en 1948, exprimant apparemment un point de vue assez généralisé : « Pour la première fois dans l'histoire récente du Canada, les sculpteurs, même les petits sculpteurs, n'éprouvent pas un sentiment de frustration »⁽³⁾.

6. Nos sculpteurs s'expriment, comme ceux d'autres pays, aussi bien dans des œuvres d'art distinctes que dans la sculpture qui entre dans un ensemble architectural. Cet art, nous a-t-on dit, manifeste une tendance à s'intégrer de plus en plus à l'architecture. « La sculpture vient après l'architecture; elle en est une suite; elle est d'abord comme attachée au monument »⁽⁴⁾ écrivait en 1931 un philosophe contemporain. On nous a rappelé de récentes et heureuses expériences de sculpture architecturale qui se sont produites dans la province de Québec et qui dénotent « le sens intime des grands ensembles décoratifs d'autrefois, leur puissance d'évocation, leur vie débordante et leur unité »⁽⁵⁾. Cependant, on remarque moins de sculpture pure, c'est-à-dire d'œuvres distinctes fixant le souvenir d'un événement historique, ou traitant de façon simple un sujet en soi. Et l'existence de grandes œuvres isolées n'invalide pas la portée de cette affirmation d'ordre général. On nous a fait remarquer cependant que si les sculpteurs se réjouissent de cette renaissance d'intérêt envers la sculpture architecturale qui se manifeste clairement depuis dix ans, surtout dans l'ornementation des édifices publics, ils seraient en même temps très heureux de voir se multiplier les commandes d'œuvres isolées. Comme les autres artistes, les sculpteurs, en effet, ont un grand besoin de commandes particulières.

7. Au Canada de langue française, le bois a fourni la matière de maintes réalisations des sculpteurs. Longtemps, l'église paroissiale a exercé un généreux mécénat à l'égard de cette forme de l'art. Les décorations en plâtre cuit, du milieu du 19^e siècle, nous a-t-on dit, ont entraîné un déclin marqué du goût. Une vigoureuse tradition ne s'en maintenait pas moins, dont on trouve des manifestations dans les belles « croix du chemin » et les excellentes sculptures sur bois qui ornent l'intérieur de certaines églises.

Il s'est produit récemment un regain dans la sculpture sur bois, d'inspiration religieuse. On peut dire, en somme qu'il existe peu d'œuvres dans la sculpture canadienne qui puissent se comparer aux travaux sur bois dans la province de Québec, et aux œuvres des sculpteurs de totems de la côte du Pacifique. Mais c'est là une tradition qui se meurt. La sculpture sur pierre a connu la vogue pendant un certain temps au 19^e siècle grâce aux commandes de maisons commerciales; puis, elle a perdu de sa popularité jusqu'à ce que, il y a quelques années elle participât à la renaissance, — dont nous avons parlé, — de la sculpture sous toutes ses formes au Canada.

8. Ce n'est pas sans inquiétude que nous avons entendu exposer les problèmes qui se posent au sculpteur canadien. Celui-ci n'échappe, pas plus qu'un autre artiste aux difficultés qu'il faut surmonter pour faire connaître et apprécier une œuvre d'art. Il se voit au surplus en butte aux obstacles que lui suscitent des matériaux malaisés à travailler et des outils coûteux, sans compter la proportion considérable de temps et d'efforts qu'exige chaque œuvre qu'il exécute. Par ailleurs, ainsi que l'un d'entre eux nous le faisait remarquer, il peut moins facilement que d'autres artistes se révéler au public au moyen d'expositions. Toutefois, nous a-t-on rappelé, l'exposition n'a pas d'habitude, pour le sculpteur, l'importance qu'elle a pour le peintre, puisque, d'ordinaire, les ouvrages de sculpture sont exposés à demeure dans les jardins et voies publics, ou en d'autres lieux où on les érige, ce qui est vrai en particulier de la sculpture architecturale. Ceci ne s'applique pas cependant aux œuvres de volume réduit qui sont destinées à orner l'intérieur d'une maison d'habitation. Cette branche de la sculpture est en plein développement mais les pièces ne jouissent pas de l'avantage d'une exposition permanente, comme dans le cas des œuvres plus considérables et de la sculpture architecturale.

9. Nous l'avons déjà noté, la pratique et l'appréciation de l'art du sculpteur sont à la hausse au Canada. Toutefois, la Société des sculpteurs a protesté fermement, devant nous, contre la ligne de conduite suivie par le gouvernement fédéral, ainsi qu'elle se manifeste, par exemple, dans le plan de la capitale, qui ne prévoit ni sculpture ni consultation des sculpteurs. «Aux yeux des sculpteurs, par cette apparente apathie, on méconnaît le talent d'artistes canadiens et on refuse à la population cette forme d'art tangible et permanente »⁽⁶⁾.

10. Qu'elle serve comme partie intégrante d'un bâtiment, ou qu'elle soit associée au bâtiment, la sculpture, prétend-on, devrait occuper une place essentielle dans un tel plan. On nous a déclaré, en outre, que le gouvernement fédéral, non seulement ne se rend pas compte des occasions de mécénat qui s'offrent à lui, mais se montre même négligent dans ses obligations de client. Nous avons déjà mentionné une protestation qui s'est élevée contre les reproductions d'œuvres d'art et la vente de ces reproductions, même par des organismes du gouvernement, sans aucune indication de la

source ni rémunération à l'artiste. La Société des sculpteurs, traitant de ce sujet, a pris bien garde de souligner que les artistes, en général, voient d'un bon œil les reproductions de leurs œuvres, mais qu'ils ont le droit d'exiger qu'on les consulte, qu'on indique la source et, dans le cas d'utilisation commerciale, qu'on les paye. L'artiste peut consentir à travailler sans rémunération, mais nous ne nous sommes pas étonnés de remarquer qu'il proteste parfois contre l'empressement du public à le lui permettre si facilement.

11. On ne s'entend pas parfaitement sur les autres formes que pourrait prendre l'encouragement du gouvernement fédéral aux sculpteurs. Certains proposent l'établissement de bourses d'études dans ce domaine mais la Société des sculpteurs, tout en manifestant son accord de principe, a posé des points d'interrogation : « La distribution de bourses est un moyen facile et assez économique d'obtenir des résultats rapides. Mais... les moyens de formation... sont déjà hors de proportion avec... les occasions de perfectionnement et de production d'œuvres mûries »⁽⁷⁾... Sans élever d'objection contre le régime des bourses, elle est d'avis que, pour l'heure, les sculpteurs ont un besoin plus urgent de marchés élargis que de nouveaux moyens de formation.

12. Les renseignements que la Société des sculpteurs nous a communiqués, sur le statut et la pratique de cet art, nous ont paru du plus haut intérêt. Nous avons déjà noté que le public apprécie mieux, maintenant, la sculpture; mais, comme tous les autres artistes, les sculpteurs ont besoin d'un marché pour écouler leur production. Le problème qui se pose au sculpteur a des rapports particulièrement étroits avec celui qui se présente à l'architecte et dont nous parlerons par la suite. L'un et l'autre de ces artistes en sont à une étape nouvelle et importante de leur évolution au Canada. Le sculpteur, tout en se montrant enthousiaste de la collaboration qu'il peut être appelé à donner à l'oeuvre de l'architecte, craint que son inspiration ne souffre d'une association trop intime de la sculpture à l'architecture. Il n'est cependant pas déraisonnable, pensons-nous, de croire que les deux arts pourront progresser de concert et cela sans atteinte à l'indépendance du sculpteur.

L'ARCHITECTURE ET L'URBANISME

1. L'architecture et l'urbanisme ont des rapports étroits avec presque tous les arts et avec plusieurs sciences. Ils touchent, pour ainsi dire, à chaque aspect de la vie de la collectivité. Cependant, il arrive qu'on soit, à leur sujet, dans une ignorance qui va jusqu'à la méconnaissance de leur existence même. Nous avons donc été fort heureux de bénéficier de témoignages autorisés que nous avons reçus d'architectes exprimant leur avis personnel, ou de groupements professionnels : la *Royal Architecture Institute of Canada*, la Société centrale d'hypothèque et de logement, l'*Institute of Professional Town Planners*, l'Association canadienne d'urbanisme et un groupe privé de jeunes architectes. Nous avons en outre fait préparer deux études spéciales, l'une par un éminent historien de l'art au Canada de langue française, l'autre par un membre de la faculté de l'une des principales écoles d'architecture du Canada. L'impression la plus frappante que nous ayons tirée de ces témoignages et études, c'est que les groupements et les personnes qui nous renseignaient, en dépit de la diversité de leurs intérêts non moins que de leur formation, et bien qu'ils aient des idées nettement opposées sur des questions de détail, ont manifesté une étonnante similarité de vues quant à l'état général de l'architecture et de l'urbanisme au Canada et quant aux mesures qui s'imposent dans ces deux domaines.

2. De toutes les observations qui nous ont été présentées, il ressort que l'architecture, de nos jours, ne saurait être dissociée de l'urbanisme. À l'heure actuelle, nous a-t-on appris, la population du Canada est urbaine dans une proportion de 54 p. 100, et cette proportion s'accroît rapidement. Il devient donc d'une urgence de plus en plus grande que quiconque construit un bâtiment dans une agglomération se préoccupe de l'accord du nouvel édifice, aussi bien avec l'emplacement qu'avec les bâtiments voisins, existants ou prévisibles. C'est ce que nous a exposé avec clarté un architecte professionnel qui considérait cette responsabilité sous l'angle d'un devoir public et sous celui des bonnes manières architecturales.

3. Nous avons recueilli des témoignages assez troublants sur l'état général de l'architecture et de l'urbanisme. Bien qu'elle soit de tous les arts celui qui exerce la plus grande influence sur le mode de vie, l'architecture, nous a dit un groupe de jeunes architectes, reste en général ignorée

du public dont le goût s'est affadi. « Les constructeurs édifient, d'un bout à l'autre du Canada, rangée après rangée, de véritables monstruosité architecturales dans des agglomérations dont le sort, pour ainsi dire immédiat, ne saurait être que le déclin et la flétrissure »⁽¹⁾. Les particuliers ou groupes plus âgés, professionnels ou amateurs, qui nous ont présenté leur point de vue, ne nient aucunement le bien-fondé de cette affirmation catégorique d'un groupe de jeunes architectes professionnels, même s'ils ne l'acceptent pas d'emblée. On nous a déclaré que, du point de vue architectural, le public en général a peu de respect pour le passé, ne se préoccupe pas de l'avenir, reste apathique ou sans idée arrêtée quant au présent. Pour la plupart, les Canadiens n'ont pas encore saisi l'importance de l'art plus nouveau de l'urbanisme.

4. La production mécanique en série a nui à l'architecture partout, mais nulle part autant qu'au Canada, nous a-t-on affirmé. L'emploi de matériaux et de plans uniformes a eu pour effet d'empêcher la manifestation des particularismes régionaux qui, autrement, auraient eu la possibilité de s'affirmer. Les villes industrielles de Grande-Bretagne n'ont pas répudié les gloires architecturales ni les belles traditions de tout un millénaire; même aux États-Unis, les agglomérations les plus anciennes ont conservé de beaux vieux bâtiments du passé. Au Canada, les exemples de conservation sont plus rares, et la tradition, bien plus faible. Dans Québec, l'Ontario et les provinces Maritimes, nous a-t-on rappelé, il existe des indices « d'urbanité et de charme, ombres pâlies des villes européennes et anglaises du 18^e siècle ». Constituant notre « style indigène », ils n'ont pas été sans exercer leur influence sur l'architecture subséquente. Dans l'ensemble, toutefois, nous avons succombé, plus que la plupart des autres pays, aux assauts de notre « époque de confusion architecturale »⁽²⁾.

5. Il en est résulté, nous a-t-on maintes fois affirmé, que les Canadiens ne connaissent pas assez la faculté que possède l'architecture d'animer et d'enrichir leur vie; ils n'ont pas assez conscience de la laideur des maisons de série et des édifices publics sans caractère. Nous avons entendu avec intérêt le témoignage d'un architecte rentrant d'Europe, qui avait remarqué que les écoles du continent européen, parfois inférieures aux nôtres du double point de vue de l'éclairage et de la ventilation, comportaient souvent des agréments que nous paraissions incapables de nous permettre, tels que des groupes de sculpture ornementale établis pour le plaisir des enfants, qui, pense-t-on en Suède et d'autres pays, ont autant besoin d'un milieu inspirant que d'air et de lumière. Nous ne paraissions pas ressentir un tel besoin, si l'on en juge par nos écoles, nos hôpitaux, nos hôtels de ville, nos bâtiments publics de moindre (ou de plus grande) importance. « Nos mairies, déclarait un architecte d'un certain âge, sont pour la plupart de mornes monuments où les gens ne songent à pénétrer que pour acquitter un impôt ou une amende; de nos vieux bureaux de poste, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'ils sont sordides; nos bibliothèques d'avant-guerre

apparaissent comme de sombres forteresses construites pour assurer la préservation de précieux incunables; nos petites gares, en bois verni et embouveté, n'ont pas changé de style depuis que la voie s'est percé un chemin dans la prairie ou la forêt vierge »⁽³⁾.

6. Un autre problème, relatif à l'architecture canadienne, naît du goût pour les styles d'imitation ou de dérivation. Les auteurs de nos deux études spéciales ont traité en termes sévères de la coutume, ancienne et généralisée, d'imiter sans discernement les styles de générations passées ou d'autres pays qui sans doute ont résolu leurs propres problèmes architecturaux, mais non pas forcément d'une manière acceptable à notre époque et en notre pays. L'imitation ne se borne pas à la décoration des édifices; elle s'étend aux plans mêmes, ainsi que l'illustre cette gare imposante et bien connue qu'on a bâtie sur le modèle de célèbres bains romains. Ces imitations, nous a rappelé un informateur du Canada de langue française, deviennent encore plus inadmissibles par suite de l'emploi de matériaux inférieurs. D'un autre côté, on prétend que ce « culte de l'ancien » représente la recherche inévitable d'une forme de construction dans un pays sans tradition architecturale. Les institutions financières, par exemple, ont vu dans la Rome impériale une architecture qui symbolisait la puissance, la richesse et la sécurité qu'évoqueraient aux yeux du client les murs de maçonnerie et le portique dorique. Cette conception littéraire de l'architecture est loin d'être chose du passé.

7. Néanmoins, on nous a signalé maints indices, prometteurs, de la croissance d'un sens architectural au Canada. Il y a, par exemple, les possibilités de la nouvelle « architecture inspirée du génie civil », symbolisée au Canada surtout par les élévateurs à céréales, qu'ils soient en bois comme dans les Prairies ou en béton comme sur les rives des Grands lacs. Les avis sont partagés au sujet de la valeur architecturale de ces structures; un de nos témoins y voit tout au plus une réalisation honnête; un autre voit de la beauté dans « la simplicité des formes, les masses pleines des surfaces et le jeu des ombres »⁽⁴⁾. On nous a rappelé toutefois, que, au Canada de langue française comme ailleurs, il se produit d'importantes expériences d'architecture publique et domestique. Les architectes, nous a-t-on dit, s'efforcent à la fois de maîtriser la nouvelle technologie et de secouer l'obsession du passé. Ils exigent le droit d'affronter le problème dans sa réalité: « les conditions imposées par le terrain, les besoins spirituels et matériels des clients, les frais, et rien d'autre ». On nous a signalé que se manifeste au Canada l'espoir et le besoin de créer une architecture régionale adaptée au paysage et au climat, ainsi qu'aux matériaux caractéristiques de chaque région. Si nous ne nous abusons, on remarque en Colombie-Britannique des tendances régionalistes qui tirent parti des vastes horizons et du bon marché relatif du bois. On ne relève encore aucun indice de ce genre, ailleurs. On nous a déclaré que c'est de cette façon que s'établira une véritable architecture canadienne.

8. Un des indices rassurant pour l'avenir, c'est la tendance de plus en plus marquée à revenir à ces quelques saines traditions qui ont survécu à notre rapide expansion industrielle. Nous avons déjà signalé que les sociétés historiques insistent sur l'importance qu'il y a de conserver les vestiges de notre histoire architecturale qui, sous la forme de plusieurs anciennes et belles maisons de l'Est, nous démontrent que nos ancêtres avaient le sens de la forme ainsi que de la dignité de la vie.

9. Ce respect de la tradition, allié à la détermination d'affronter les problèmes du temps présent afin de les résoudre par des moyens actuels, constitue un état d'esprit nouveau qui se manifeste avec une force particulière dans les écoles canadiennes d'architecture, où le nombre des élèves et l'enthousiasme sont à la hausse. Depuis une vingtaine d'années que les provinces ont adopté une législation relative à l'enregistrement, les écoles d'architecture constituent le principal moyen de formation à la profession d'architecte. (Mais il n'existe, nous dit-on, ni écoles ni cours satisfaisants en matière d'urbanisme, et l'on estime que cette carence est fort grave, vu l'importance grandissante de cette profession). On compte maintenant au Canada cinq écoles d'architecture, qui offrent un cours de 5 ans et comptent un effectif total de 172 élèves de dernière année (1950). La tendance se manifeste à associer de plus en plus étroitement cette formation professionnelle aux humanités et aux sciences sociales parce qu'on tient pour acquis que l'homme de profession libérale, et l'architecte non moins que les autres, doit posséder une culture libérale; en outre, à cause de l'aspect social de l'architecture, il est bon que l'architecte ait des notions de sociologie.

10. Nous ne nous risquons pas à examiner ici la question délicate des rapports professionnels de l'architecte et du client; l'architecture résulte, dans une large mesure, de l'habileté de l'un et du désir de l'autre. Cependant, il existe un client si puissant qu'il constitue une influence décisive sur l'avenir de l'architecture et de l'urbanisme canadiens et c'est le gouvernement fédéral qui, au cours des quatre années antérieures à 1949, a pris l'initiative du quart de la construction canadienne. « Les vieilles sociétés n'ont jamais connu de si grand patron de l'architecture ni de client si puissant »⁽⁵⁾.

11. Depuis 1935, outre les édifices administratifs, les bureaux de poste ou de douane, les entrepôts militaires et d'autres bâtiments qu'il faisait construire dans toutes les parties du pays, le gouvernement a assumé des responsabilités de plus en plus vastes dans le domaine de la construction d'habitations. L'organisme de construction le plus récent et le plus actif du gouvernement fédéral est la Société centrale d'hypothèque et de logement qui, en 1948, a fait construire le quart de toutes les maisons canadiennes bâties cette année-là. Cet organisme s'efforce d'améliorer la construction en fixant certaines normes pour toutes les maisons élevées grâce à son aide. Il offre des plans de maisons approuvés, à un prix nominal, et il

commande à des architectes des plans pour ses propres maisons. En outre, il a versé des subventions aux universités en vue de recherches sur l'urbanisme. Divers témoins ont souligné le grave devoir qui incombe au gouvernement à l'égard du tracé ordonné, agréable et systématique des centres d'habitation au Canada.

12. Les architectes de métier, avons-nous constaté, ne sont aucunement satisfaits des réalisations du gouvernement fédéral à son titre de patron. On prétend que, trop souvent, des gens, pour habiles administrateurs qu'ils soient, se voient confier des fonctions que seuls des architectes peuvent remplir; en outre, on ne fait pas appel autant qu'on le pourrait aux services des architectes se livrant à la pratique privée de leur art, par comparaison avec les services de ceux qui sont à l'emploi de l'État.

13. *L'Institute of Professional Town Planners* a exprimé le regret que la Société centrale d'hypothèque et de logement n'ait accordé aucune attention à l'expérience acquise dans les « Greenbelt Towns » des États-Unis et les « New Towns » d'Angleterre. D'aucuns demandaient que les divers organismes fédéraux collaborent entre eux, ainsi qu'avec les autorités provinciales et municipales, en vue de la réalisation de tous leurs projets de construction. On nous a signalé, par exemple, le cas d'une agglomération de maisons destinées aux anciens combattants, et qu'un organisme fédéral situait nettement sur un emplacement que doit traverser la Route transcanadienne, qui relève directement du gouvernement fédéral. Ce n'est pas là un exemple isolé; on nous en a cité d'autres en cinq villes canadiennes. En outre, avons-nous appris, l'État ne se préoccupe pas assez de l'effet d'un édifice public fédéral ou d'un ensemble d'habitations sur l'agglomération où on le situe. Un des mémoires renfermait des observations assez dures à l'endroit des édifices publics eux-mêmes; par exemple, un groupe de jeunes architectes nous a déclaré que nos édifices publics révèlent « la faiblesse . . . l'esprit de frustration . . . et une indécision stagnante »⁽⁶⁾.

14. Le style dominant des édifices du gouvernement fédéral, à Ottawa, a fait l'objet d'observations sévères. Bien que, en théorie, il ne doive pas y avoir uniformité de style pour les bâtiments prévus par le nouveau plan de la capitale, il y a lieu de craindre, nous dit-on, que le "romantisme" du Château Laurier ne soit remplacé par le romantisme d'inspiration grecque et romaine. On a également critiqué le plan de la capitale parce qu'il se fonde apparemment sur l'hypothèse que tous les édifices publics doivent être de caractère monumental. De nos jours, nous a-t-on dit, les édifices de l'État doivent avoir ou non ce caractère, selon la fin à laquelle ils sont destinés, et la rigidité en ces matières ne tient pas compte des réalités.

15. On nous a exposé deux propositions importantes. La première, c'est que les plans de tous les grands édifices de l'État devraient faire l'objet de concours libres. Une telle méthode contribuerait à éviter la médiocrité où

tombe aisément l'architecture gouvernementale; d'autre part, elle constituerait déjà un exemple pour l'entreprise particulière, et elle éveillerait le public à la conscience de l'architecture. Elle aurait cet autre avantage d'aider le jeune architecte habile qui, trop souvent, passe ses premières années de pratique à exécuter les plans des autres. On nous a rappelé que, dans un certain nombre de pays européens, tous les édifices publics sont bâtis par des architectes choisis au concours. C'est en réalité une très vieille tradition. Saint-Pierre de Rome, le Parlement de Londres, maints bâtiments célèbres de France, de Belgique et des pays scandinaves ont été construits sous la surveillance d'architectes choisis au concours. Une mesure de ce genre, appliquée au Canada, nous a-t-on dit, contribuerait à relever les normes de notre architecture et, en même temps, à encourager une saine rivalité au sein de la profession.

16. En second lieu, on a demandé avec instance que le gouvernement fédéral reconnaisse l'importance de l'urbanisme et favorise cet art, dans la mesure où il le peut. Les directeurs régionaux, qu'emploie maintenant la Société centrale d'hypothèque et de logement, devraient s'occuper de tous les projets fédéraux et travailler en étroite collaboration avec les autorités provinciales et municipales. D'autre part, le gouvernement fédéral ne devrait consentir de prêt ou de subvention que si la construction doit se faire d'après un plan approprié et cohérent.

17. Parmi les autres mesures dont on nous a exposé l'utilité, signalons la création de bourses de voyage pour les architectes, l'emploi plus fréquent d'architectes par les organismes de construction de l'État, l'énoncé bien net d'une ligne de conduite qui permettrait aux architectes de collaborer plus efficacement à la réalisation des projets de l'État.

18. De plus l'accord semblait assez généralisé parmi les groupes non professionnels, les architectes professionnels et les organismes de l'État, sur la nécessité impérieuse, et que nous avons déjà notée, de stimuler l'intérêt public, d'inculquer à toute la population la compréhension d'un sujet d'une importance si universelle. À une époque d'urbanisation croissante, il importe, plus que jamais, que les Canadiens prennent conscience de l'influence qu'exerce l'architecture sur la vie de tous les citoyens, influence d'autant plus profonde qu'elle s'exerce plus insensiblement.

LES LETTRES

1. La ville qui devait devenir l'ancienne capitale du Canada fut fondée en 1608. Cinquante ans plus tôt, Jacques Cartier avait publié en France un récit de ses explorations sur le Saint-Laurent en 1534. Ce fut là la première œuvre ou, si l'on préfère, le premier document littéraire d'inspiration canadienne. Il serait évidemment exagéré de prétendre que le grand marin de Saint-Malo fut le premier écrivain canadien. Mais on peut certes soutenir qu'une littérature inspirée par le Canada est aussi vieille que le pays, et cela contrairement à ce qui s'est passé pour les anciennes civilisations où l'homme a été chasseur, laboureur, citoyen, graveur sur pierre et sur écorce avant d'être écrivain.

2. Ce mariage, au berceau, de la littérature et du Canada n'a pas donné des fruits très rapides. En fait, en nous appuyant sur les témoignages qui ont été rendus devant nous par des associations d'écrivains, des directeurs de revues, des sociétés d'amateurs de littérature, ainsi que sur les conclusions auxquelles sont arrivés les auteurs des deux études spéciales sur les lettres canadiennes, préparées pour la Commission, il nous faut bien conclure que, parmi les grands moyens d'expression artistique de la nation canadienne, la littérature vient en second lieu et même assez loin après la peinture. On s'accorde généralement à dire que nous n'avons pas encore, en littérature, d'aussi grands noms que ceux de Morrice, Jackson, Harris, Thomson, Gagnon et Pellan en peinture, c'est-à-dire des noms qui soient aussi prestigieux à l'étranger que dans le pays même.

Y A-T-IL UNE LITTÉRATURE CANADIENNE?

3. Serions-nous donc un peuple sans littérature? Sur ce point précis on nous a fourni une réponse identique en prenant des voies d'approche différentes. Interprétant ce terme de "littérature nationale" comme une sorte de traduction, dans des œuvres d'imagination, des préoccupations, de l'idéal et du caractère de la population d'un pays, l'auteur de l'étude spéciale sur les lettres anglaises affirme que le Canada ne peut pas encore présenter un nombre suffisant d'œuvres répondant à cette définition:

« À la vérité, il est déprimant de constater qu'il n'existe pas encore au Canada un ensemble d'œuvres dont on pourrait dire qu'il reflète de façon appropriée et plus large que ne le font certains de nos livres à courte vue, le caractère du peuple canadien et ces facteurs historiques qui ont fait de lui ce qu'il est »⁽¹⁾.

4. De son côté, l'auteur de l'étude sur les lettres françaises au Canada, tout en admettant qu'une littérature nationale doit exprimer certains traits

fondamentaux de la population et les caractères plus ou moins originaux du paysage dans lequel cette population vit et évolue, soutient qu'au delà de ces détails particuliers et locaux, une littérature, pour être dite nationale, doit être reconnue comme un témoignage de la nation auprès des autres nations, et qu'elle doit, en conséquence, avoir "la résonance humaine" et la "valeur esthétique" qui puissent éveiller l'intérêt et la sympathie et susciter l'admiration des autres peuples.

« Si paradoxal que cela puisse paraître, je dirai qu'une littérature ne peut être considérée comme l'expression originale d'une nation qu'à partir du moment où cette littérature compte en tant que témoignage auprès des autres nations. Ce serait donc lorsqu'elle a prise sur l'universel, lorsqu'elle a assez de résonance humaine et de valeur esthétique pour éveiller l'intérêt et susciter l'admiration des autres peuples, et qu'elle sait en même temps exprimer le tempérament particulier du peuple dont elle est l'émanation, et seulement à partir du moment où elle remplit toutes ces conditions, qu'une littérature peut être dite nationale »⁽²⁾.

5. Que ce soit en jugeant les œuvres d'après leur valeur documentaire, comme c'est le cas de l'étude sur les lettres anglaises, ou en les estimant selon leur valeur de témoignage humain et également d'après leur qualité artistique, comme c'est le cas de l'étude sur les lettres françaises, à l'un comme à l'autre point de vue on a conclu qu'on ne pouvait pas encore parler de l'existence d'une véritable littérature nationale au Canada, dans l'une ou l'autre langue.

6. Les auteurs des deux essais sur nos lettres ont aussi reconnu tous deux que le fait du bilinguisme canadien, sans être un empêchement définitif à l'avènement d'une littérature nationale, peut être considéré au moins comme une cause de retard dans son élaboration, en tous cas comme l'une des nombreuses difficultés auxquelles notre littérature doit faire face. Il ne faudrait pas se méprendre sur cette interprétation des rapports du bilinguisme et de la littérature. Dans l'esprit de tous ceux qui ont exprimé leurs vues sur les lettres canadiennes, le bilinguisme est reconnu comme une donnée permanente de notre civilisation canadienne au même titre que l'étendue géographique du pays, la formule confédérative, etc. Et parmi tous les artistes, savants et spécialistes qui ont comparu devant nous, les peintres et les écrivains canadiens sont ceux qui se sont montrés les plus conscients de la coexistence nécessaire des éléments anglais et français au Canada, et en même temps les plus soucieux de tirer de cette richesse toute la fécondité intellectuelle et artistique qu'elle renferme.

7. C'est ainsi que la *Canadian Authors Association* recommande que

« toute mesure d'encouragement accordée aux écrivains canadiens soit divisée d'une façon proportionnelle entre les écrivains des deux langues et que tout organisme qui pourrait être institué par le gouvernement à cette fin se fasse un devoir de traiter avec les deux groupes »⁽³⁾.

La réplique canadienne-française de la *Canadian Authors Association*, la Société des écrivains canadiens, a écrit de son côté, dans son mémoire :

« Peut-on nier qu'il appartient essentiellement aux écrivains canadiens, de l'une et de l'autre langue, de consacrer leurs talents et leurs efforts au rayonnement de la culture intellectuelle, compte tenu des différences ethniques et des faits historiques? Peut-on nier la position particulièrement avantageuse du Canada dont c'est le privilège de pouvoir bénéficier de ce qu'il y a de meilleur dans les cultures anglaise et française »⁽⁴⁾.

« Position avantageuse » dit-on, et c'est exact si l'on veut bien se rappeler que nos écrivains sont les héritiers des deux grandes traditions littéraires du monde occidental. Mais, en même temps, position qui complique le problème de l'avènement d'une littérature nationale en partageant les efforts entre deux grandes voies parallèles.

8. D'ailleurs, la critique en est encore à se poser plusieurs questions sur la forme que prendrait cette littérature nationale au Canada. Aurons-nous un jour une littérature nationale "comprenant en bloc et indifféremment les secteurs anglais et français de nos lettres?" Il semble que cela soit impossible, répond l'auteur de l'étude spéciale sur les lettres canadiennes-françaises,

« puisque la structure même du Canada moderne, qui repose sur la fidélité du groupe français et du groupe anglais à des origines ainsi qu'à des traditions linguistiques différentes, rend impossible au Canada l'existence d'une littérature nationale qui ne soit pas nettement différenciée »⁽⁵⁾.

9. Il n'y a pas que la critique pour penser que nos lettres n'ont pas encore atteint la stature d'une littérature nationale. Certains des mémoires qui nous ont été soumis par les écrivains eux-mêmes exprimaient un point de vue identique.

« Le caractère un peu vague du patriotisme canadien vient de l'absence d'une littérature indigène qui pourrait se comparer en importance à la taille physique du Canada et à son expansion industrielle, scientifique et universitaire, ainsi qu'au caractère bien défini de sa population »⁽⁶⁾.

lisons-nous dans le mémoire de la *Canadian Authors Association*. Quant au mémoire de la Société des écrivains, il constate que

« le phénomène qui a marqué la progression de notre pays dans l'ordre économique et politique se retrouve dans l'ordre intellectuel avec cette différence que l'élévation graduelle est beaucoup plus lente dans ce dernier que dans les deux autres. La maturité économique est venue en même temps que la maturité politique, quand elle ne l'a pas précédée de peu. Mais la maturité intellectuelle, encore une fois, est une chose à venir »⁽⁷⁾.

Le *Canadian Writers' Committee* expose une vue encore plus pessimiste des choses lorsqu'il écrit :

« En tant que pays agricole et industriel, le Canada occupe un rang prééminent dans le monde. Son importance est beaucoup moins considérable parmi les nations qui contribuent à la découverte de régions nouvelles dans l'esprit et dans l'âme de l'homme. Nous essayons de nous en justifier en invoquant le chiffre de notre population, notre jeunesse relative et cette lutte qu'il a fallu mener pour maîtriser les grandes forces naturelles. Ces deux dernières excuses ne peuvent plus être acceptées. Quant à la première, ce n'était même pas une excuse »⁽⁸⁾.

10. Si l'on en croit, d'autre part, les jeunes écrivains du groupe de la *First Statement Press*, le progrès de nos lettres vers la formation d'un début de littérature nationale se fait jour depuis quelques années. Dans l'opinion de ce groupe, la situation s'est améliorée depuis ces années 30 où la publication d'un livre était un phénomène exceptionnel. Les revues et magazines de cette période n'étaient-ils pas fermés aux écrivains canadiens qui, de ce fait, n'avaient pratiquement pas de moyens de communiquer leurs idées au public ? Et la critique ne se préoccupait alors que de nos écrivains d'autrefois. Les temps sont bien changés. La poésie canadienne, en abandonnant quelque peu les thèmes de la nature pour devenir une poésie d'expérience humaine, a imposé sa présence à un plus grand nombre de Canadiens. Quant à nos prosateurs canadiens de langue anglaise, ils auraient réussi à établir enfin le contact entre la littérature canadienne et la société canadienne.

11. En résumé, nous n'avons trouvé aucune association, aucun critique pour prétendre que le Canada ait réussi jusqu'ici à créer une littérature nationale. Mais en revanche on est généralement d'accord sur le progrès récemment accompli dans cette direction. Et, ce qui est le plus frappant, c'est que cette constatation optimiste nous a été présentée par les plus jeunes de nos écrivains.

L'AVENIR DE NOS LETTRES

12. Dans le mémoire d'une association d'écrivains, on a regretté avec d'autant plus de mélancolie le retard des lettres canadiennes à s'intégrer dans une véritable littérature nationale, que l'on posait en principe que la littérature pourrait être la grande force de cohésion du peuple canadien. Mais ne faudrait-il pas d'abord que notre littérature trouvât son centre de gravité ? Actuellement, au témoignage de la plupart des spécialistes que nous avons entendus, elle est écartelée entre plusieurs forces. Les forces d'une tradition anglaise et d'une tradition française encore très vigoureuses la retiennent de ce côté. D'autre part, l'exemple de la littérature américaine qui, en moins de trente ans, s'est assurée une place éminente dans la littérature universelle, n'est pas sans faire réfléchir nos écrivains. Plusieurs d'entre eux se demandent s'il n'y a pas là des leçons

très utiles à suivre. « Crise d'orientation », a dit l'auteur de l'étude sur les lettres canadiennes-françaises, et que, pour sa part, il voudrait voir se résoudre par des essais de rapprochement littéraire encore plus poussés avec la France et l'Angleterre. Crise de conscience nationale, disent certains autres, qui traitent la défense des valeurs de fond et de forme représentés par l'influence littéraire de l'Europe comme une survivance, dans les lettres, de l'esprit colonial.

13. Nous n'avons pas à prendre parti, à ce niveau théorique de la discussion, mais nous sommes profondément d'accord avec toutes ces associations d'ordre littéraire qui, quelle que soit leur position sur l'orientation même de notre littérature, veulent défendre l'esprit canadien contre le flot des publications américaines les moins recommandables qui menacent les plus nécessaires de nos valeurs nationales, corrompent notre goût littéraire et nuisent même aux intérêts matériels de nos écrivains. Comme l'a dit le *Canadian Writer's Committee* dans son mémoire:

« Un grand nombre de publications étrangères à notre esprit sont déversées dans nos foyers. Nous aimerions voir s'affirmer l'indépendance intellectuelle de notre pays. Nous aimerions que des écrivains de chez nous disent qui nous sommes, ce que nous pensons, ressentons, et quelles sont nos opinions. Agissons nous-mêmes au lieu de condamner les productions étrangères »⁽⁹⁾.

14. Il est entendu qu'une amélioration dans ce sens ne suffirait pas à créer une littérature nationale, mais au moins elle engendrerait un climat spirituel dans lequel l'écrivain canadien se sentirait plus à l'aise, mieux compris et où il trouverait l'occasion de contacts spirituels plus fréquents avec une société qui serait plus canadienne. Car s'il y a incertitude chez les écrivains sur la voie à suivre, c'est parce qu'il y a d'abord incertitude et confusion dans la société sur les valeurs anciennes à conserver ou à rejeter, et sur les valeurs nouvelles à adopter.

LE TALENT AU CANADA

15. Que l'écrivain canadien, anglais ou français, n'ait pas encore atteint à ce niveau d'humanisme qui permettrait à son œuvre d'éveiller des échos aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur du pays; qu'il ait encore des progrès à faire pour trouver un « rythme » canadien, « *a Canadian cadence* », pour reprendre l'expression d'un critique de langue anglaise, qu'il produise des « romans de structure trop simpliste, sans force dramatique et poétique, trop descriptifs et pas assez psychologiques »; « que le tempo de nos livres ne soit pas assez rapide et chaleureux »; « que la vraie poésie soit rare chez nous, le théâtre à peu près inexistant », toutes ces faiblesses n'empêchent pas que nous ayons un certain nombre d'écrivains très bien doués

qui, si leur effort était soutenu par un intérêt et une sympathie plus marqués dans le milieu même, réussiraient enfin à donner à notre littérature l'essor qui lui manque.

16. On nous a signalé une bonne douzaine d'écrivains de langue anglaise, et au moins autant d'écrivains de langue française, dont on peut dire qu'ils sont des gens de talent remarquable. Cependant, comment expliquer autrement que par des circonstances qui tiennent au milieu, qu'aucun d'entre eux n'ait produit une œuvre qui serait un livre dont la disparition serait un événement tragique pour le monde, « un livre dont, selon l'expression de Milton, le monde ne consentirait pas à se priver »⁽¹⁰⁾. Tout se passe comme si le Canada était un milieu de culture hostile, tout au moins indifférent à l'écrivain. Ce serait donc en améliorant les conditions de travail et de production qui sont faites à l'auteur, qu'on pourrait le mieux servir les intérêts de la littérature.

17. Stephen Spender a décrit, dans une série d'articles remarquables publiés en 1949 aux États-Unis, la solitude de l'écrivain en Amérique du nord. C'est un thème qui avait d'ailleurs été déjà traité en 1946 par un critique canadien de langue française dans une revue publiée simultanément à Montréal et à Paris. Et nous avons retrouvé aussi des opinions identiques dans plusieurs des mémoires qui nous ont été présentés. « La solitude de l'écrivain canadien n'est pas, comme on pourrait le croire, celle d'un homme ignoré, qui a quelque chose à dire et qui souffre du fait qu'on ne veuille absolument pas l'écouter », a écrit un critique canadien-français. « Elle est beaucoup plus profonde que cela. Il est possible en effet à tout écrivain canadien suffisamment doué de se faire entendre de quelques milliers de ses compatriotes, à condition qu'il n'exige pas d'eux qu'ils réfléchissent trop sérieusement à certaines valeurs courantes, à condition qu'il ne les dérange pas dans ce qu'on pourrait appeler leur confort intellectuel »⁽¹¹⁾.

18. Si nous avons bien compris le sens de ce qu'on nous a dit c'est d'un manque d'intégration à la vie nationale que souffrirait l'écrivain canadien. C'est cette coupure de son milieu qui l'empêcherait de donner tout son rendement. Il faut donc trouver les moyens qui aideraient l'écrivain de chez nous à mieux se rallier au milieu, des moyens qui, en même temps, lui donneraient conscience de son importance dans ce milieu.

19. Les associations et groupements intéressés nous en ont proposé de toutes sortes. La *Canadian Authors Association* désirerait que certaines distinctions honorifiques de grand prestige réservées aux écrivains, comme les prix annuels du Gouverneur général, soient accompagnées d'un prix en espèces, dont le gouvernement du Canada ferait les frais. On nous a conseillé aussi la création de bourses qui seraient accordées à des écrivains ayant démontré leur compétence et qui leur permettraient,

comme dans le cas des bourses de la fondation Guggenheim, de consacrer une année entière de travail à la composition d'une œuvre de caractère désintéressé et libre. Enfin, tout en reconnaissant l'importance de l'aide que Radio-Canada apporte déjà à nos écrivains en leur commandant des textes, en présentant des analyses et des critiques de leurs livres et, en général, en tenant compte de leur présence dans la vie nationale chaque fois que ses postes ont à présenter un programme littéraire, on a recommandé que la radio canadienne recoure encore plus souvent au talent de nos auteurs.

L'ÉDITION

1. Le représentant d'une association d'éditeurs a défini sa profession de la manière suivante au cours de l'une des séances de la Commission : « L'éditeur n'est-il pas en quelque sorte l'architecte de la pensée; il fournit aux écrivains la charpente et la forme matérielle de leurs œuvres. Sans lui les œuvres seraient des corps sans vie »⁽¹⁾. Nous rapportons cette assertion pour indiquer l'opinion élevée que les éditeurs canadiens ont de leurs fonctions et de leur responsabilité dans la vie intellectuelle du pays. Les écrivains cependant ne souscriraient pas complètement à une formule aussi catégorique et ils pourraient rappeler avec raison que, dans les sociétés anciennes, les écrivains ont pu produire des chefs-d'œuvre qui se sont perpétués jusqu'au début de l'âge moderne sans le véhicule du livre et la collaboration de l'éditeur.

2. Quoi qu'il en soit de cette question, il reste indéniable que le rôle de l'édition dans l'avancement de la littérature au Canada est de première importance. Aussi est-ce avec inquiétude que nous avons entendu les éditeurs se plaindre de l'incertitude de leur position et nous décrire les conséquences possibles de cette incertitude sur les lettres et la culture dans notre pays. En premier lieu, l'éditeur ne peut pas compter sur une production littéraire suffisamment régulière et volumineuse et de qualité assez élevée pour conquérir et conserver un marché assuré. Ensuite, notre population n'est pas assez nombreuse et pas assez concentrée pour garantir un écoulement massif de la production. De plus, un certain nombre de raisons financières, particulières au Canada, compliquent l'administration d'une maison d'édition.

3. Le petit nombre d'ouvrages à publier est, nous a-t-on dit, l'une des principales causes des difficultés de l'éditeur canadien. Comme on le verra dans le tableau ci-dessous, qui donne un exposé comparatif du nombre d'ouvrages parus en Angleterre, aux États-Unis et au Canada en 1947 et en 1948, la différence, entre la production dans les deux premiers pays et la production canadienne, est considérable.

	<i>Ouvrages d'imagination</i>	<i>Poésie et théâtre</i>	<i>Littérature générale</i>
1947			
Angleterre	1,723	352	243
États-Unis	1,307	463	224
Canada (de langue anglaise)	34	40	8
1948			
Angleterre	1,830	423	180
États-Unis	1,102	504	295
Canada (de langue anglaise)	14	35	6

4. Un éditeur nous a écrit cependant que, pour restreinte qu'elle soit, si cette production était de meilleure qualité les affaires de l'édition s'en porteraient mieux. « Les livres canadiens considérés séparément se vendent bien quand ils peuvent se comparer, au point de vue intérêt, qualité littéraire, prix et présentation, aux livres publiés dans d'autres pays au même moment, nous a-t-on écrit. Les difficultés de la vente viennent du fait qu'il n'existe pas un nombre suffisant d'écrivains canadiens qui ont réussi jusqu'à présent à présenter à leurs compatriotes cette image saisissante de leur pays et de sa population, que ceux-ci en attendaient ». Et l'auteur de cette lettre, comparant les statistiques de vente, au Canada, pendant la même période donnée, de quatre « best sellers » américains et britanniques, d'une part, avec la vente de quatre romans canadiens à succès, montre que dans trois des cas la vente du roman canadien a été supérieure à celle du roman américain ou britannique et que, dans le quatrième cas, le nombre d'exemplaires du « best seller » américain vendu au Canada n'a dépassé que très légèrement (de deux cent exemplaires environ) le nombre d'exemplaires qu'on a vendus du « best seller » canadien. Le problème de la qualité de l'œuvre joue donc un rôle dans celui de sa vente. Si nos éditeurs pouvaient publier un plus grand nombre de romans de qualité, l'édition canadienne serait sans doute plus prospère.

5. D'autre part, un critique de Montréal nous a signalé que, trop souvent, par manque de courage ou manque d'imagination, nos éditeurs laissent passer l'occasion de lancer un bon auteur canadien et, du même coup, d'avancer leurs propres affaires. Il nous a rappelé que c'est un éditeur américain qui prit l'initiative de faire traduire et de publier en anglais *Bonheur d'occasion* de Gabrielle Roy, qui fut certainement la plus grande réussite canadienne sur le plan international depuis la guerre. L'édition canadienne de langue anglaise fit une erreur analogue dans le cas du roman d'Edward Meade : *Remember Me*, qu'une maison britannique n'hésita pas un instant à publier à Londres, et dont elle vendit dix mille exemplaires en quelques mois en Angleterre même. À propos de ce même roman, il est intéressant de noter que les distributeurs canadiens n'en commandèrent que quinze cents exemplaires pour vente au Canada et qu'il ne se trouva pas un éditeur canadien pour en faire une réimpression locale. Des cas de ce genre, sans aucun doute, se produisent dans tous les pays, et l'histoire des grandes littératures abonde en exemples aussi regrettables. Au Canada comme dans plusieurs autres pays, l'éditeur peut souvent se plaindre à bon droit que l'écrivain manque de souffle, alors que celui-ci peut lui rétorquer légitimement que très souvent l'éditeur manque de perspicacité.

6. Ce sont cependant des empêchements d'ordre matériel qui pèsent le plus lourdement sur l'édition canadienne. Un pays aussi vaste et une population aussi largement dispersée contribuent à maintenir, à un niveau très élevé, les frais de publicité, de transport et de circulation des livres.

Vingt-cinq libraires à peine, nous a-t-on rapporté, ne se trouvent pas dans l'obligation de vendre d'autres articles que des livres pour continuer leurs opérations. Comment veut-on, de surcroît, que les Canadiens, qui habitent dans des centres de population trop limitée pour avoir une librairie, puissent acquérir l'habitude d'acheter des livres ? Il y a un minimum d'exemplaires de chacun des livres qu'elle publie, qu'une maison d'édition doit vendre, avant de faire le moindre profit. Un éditeur de langue française nous a rapporté que ce minimum est d'environ trois mille exemplaires en anglais et quatre mille en français. Il semble que seuls quelques bons romans publiés au Canada réussissent à dépasser annuellement ce chiffre critique.

7. L'histoire de notre édition a connu une période pendant laquelle l'éditeur canadien, tout au moins celui de langue française, n'avait pas à se préoccuper de cette question de la vente minimum. Ce fut pendant la guerre, alors que l'importation de livres français étant pratiquement arrêtée, sauf pour quelques œuvres publiées à New-York et en Amérique du Sud, l'éditeur canadien-français dût prendre la relève de ses collègues de France et réimprimer massivement des manuels scolaires, des livres d'érudition, des ouvrages pour enfants et de grandes séries d'œuvres contemporaines dont le Canada de langue française s'approvisionnait auparavant en France.

8. Les statistiques qu'on nous a données sur ce point sont impressionnantes et elles doivent être interprétées avec précaution. Quoi qu'il en soit, la guerre a imprimé un essor extraordinaire à l'édition canadienne-française qui vendit ses produits sur 52 comptoirs étrangers. Mais dès la fin de la guerre, les choses se gâchèrent très vite, et l'on assista, à Montréal surtout, à une véritable épidémie de faillites par suite du retour graduel de l'édition française de France à des conditions normales de production et de vente à l'intérieur de la France et dans les pays acquéreurs de livres français.

9. Dans les centres canadiens de langue anglaise, l'édition, qui n'avait pas connu le mouvement d'inflation qui se produisit dans Québec pendant la guerre, vit, au cours de la même période, montrer le chiffre de ses affaires selon une courbe qui suivait d'assez près l'augmentation générale de la production, des ventes et des profits dans tous les secteurs économiques. Et, à la fin de la guerre, elle n'accusa pas de recul très sensible. Il semble qu'elle se soit stabilisée à un niveau plus élevé que celui d'avant-guerre, mais qui n'est pas encore suffisamment élevé, au dire de nos éditeurs de langue anglaise. On nous a rapporté que les lecteurs de langue anglaise lisent trois livres américains ou britanniques contre un livre canadien⁽³⁾. La comparaison qu'on pourrait faire entre le nombre de livres publiés en France même et le nombre de livres français édités au Canada, qui sont respectivement lus par les Canadiens de langue française, serait probablement encore plus défavorable pour l'édition française au Canada.

10. Les éditeurs qui ont foi en leur métier cherchent à stimuler la circulation des livres par divers moyens. Un Français, vivant au Canada depuis quelques années, a même lancé, sous le nom de Cercle du Livre de France, un « Book of the Month » français. Cette organisation assure plus de 5,000 lecteurs (y compris les abonnés américains) à au moins quatre livres français par année, dont un livre canadien-français, puisque la direction du Cercle s'est engagée à publier à ses frais le roman canadien couronné au Concours annuel qu'elle a institué. L'éditeur, qui a pris cette initiative, a soutenu, dans un mémoire qu'il nous adressait, que l'institution d'un Cercle du livre canadien, qui ne publierait que des livres canadiens, donnerait à l'édition cette impulsion régulière dont elle a tant besoin. On nous a représenté aussi qu'il y aurait avantage pour un éditeur de langue anglaise à se joindre à un éditeur de langue française dans une telle entreprise, de façon que les abonnés de ce Cercle du livre canadien puissent avoir l'avantage de lire nos meilleurs écrivains des deux langues, soit directement dans leur langue, soit en traduction. Nous déduisons des vues qui ont été exprimées sur ce sujet que cette initiative apporterait un complément souhaitable à ce réseau d'« American Book Clubs » qui existe chez nous. Les Canadiens auraient ainsi l'occasion de se grouper en un cercle de lecteurs dont le principal but serait la diffusion des meilleurs livres publiés ici.

11. La popularité, au Canada, de la formule des « Book Clubs » américains, tout en contribuant à répandre le goût de la lecture, nous a-t-on rapporté lors de nos séances de Toronto, semble avoir des conséquences nuisibles sur la vente du livre canadien. Nous avons appris d'un délégué d'éditeurs qu'il y a environ dix-huit organisations américaines de ce genre qui ont des abonnés au Canada. Tout en reconnaissant les mérites des cercles américains du livre, on nous a signalé deux des principaux désavantages qu'ils représentent pour l'éditeur et le lecteur canadien. D'abord, l'introduction des « Book Clubs » ici a détruit le système des comptoirs postaux de livres que des libraires canadiens avaient mis sur pied, il y a vingt-cinq ans, à l'usage de leurs compatriotes, et qui faisaient de bonnes affaires avant l'arrivée des « Book Clubs ». En second lieu, la direction de ces « Book Clubs » étant américaine, et sa clientèle composée presque entièrement de lecteurs américains, on ne peut s'attendre à ce qu'on tienne compte des goûts et des besoins particuliers des Canadiens dans le choix des livres.

12. Les associations d'éditeurs ont présenté, pour leur part, bien des suggestions de réforme que nous tenons à reproduire. On veut que le gouvernement fasse disparaître cette taxe de 8% qui frappe l'édition des livres aussi bien que leur importation et qui ne s'applique pas aux revues et journaux. Cette réforme abaisserait le prix de vente du livre importé. On demande l'institution, au Canada, d'un tarif postal préférentiel, pour les livres, comme il en existe ici pour les revues, périodiques et journaux

et comme il en existe pour les livres aux États-Unis et en France. Les éditeurs voudraient aussi que le taux de transport du livre par messageries soit révisé, dans le cas de nos deux réseaux de chemins de fer, afin de réduire le coût de la circulation des livres à tous les points de la filière qui va de l'éditeur au lecteur en passant par l'imprimeur et le libraire. Des tarifs spéciaux de transport aérien du livre pourraient aussi être envisagés. Enfin les éditeurs nous ont représenté que le gouvernement canadien devrait exiger la réciprocité dans l'échange commercial des livres avec tous les pays étrangers, particulièrement avec les pays de langue française et anglaise. Voilà autant de mesures qui aideraient l'édition canadienne à trouver son équilibre et à le conserver. On nous a dit qu'elles étaient d'autant plus urgentes que la survivance et le progrès de l'édition canadienne sont une condition essentielle d'existence pour notre littérature.

LE FOLKLORE

1. On souscrita généralement, croyons-nous, à l'opinion que de nombreuses personnes nous ont exprimée, savoir, que le folklore canadien constitue un secteur important, bien que négligé de notre histoire et de nos traditions. On connaît bien le travail accompli par le Musée national et, en particulier, par M. Marius Barbeau, qui collectionne et publie depuis quarante ans des documents de folklore. Nous avons d'ailleurs déjà traité cette question dans un chapitre antérieur. Grâce à ce labeur, il existe, mais, dans une large mesure encore sous forme manuscrite, une très grande collection de chansons du folklore indien, canadien-français et anglo-canadien, notamment 12,000 textes français de chansons de folklore, 6,000 enregistrements de chansons canadiennes-françaises, des centaines de textes et d'airs de chansons anglo-canadiennes, et, en outre, quelque 3,000 chansons indiennes de toutes les régions du pays. De plus, le Musée national a réuni des milliers de versions de mythes, de récits, d'histoires et de mots drôles du terroir, ainsi que des descriptions détaillées de jeux et de danses. Comme nous l'indiquons plus haut, une grande partie de ces documents restent encore à classer et à publier, car ce qui a été recueilli dépasse de beaucoup les moyens dont dispose le Musée pour publier les résultats de ce labeur considérable qui se poursuit depuis environ deux générations.

2. Les travaux de l'Institut de folklore de l'Université Laval, où la première chaire de folklore du pays a été fondée en 1944, sont probablement moins bien connus que les travaux du Musée national, du moins chez les Anglo-Canadiens. Laval a établi cette chaire afin de faciliter l'étude, la description et l'explication des mœurs, coutumes, croyances et institutions du peuple canadien, ainsi que la langue et la littérature populaires, en les comparant au folklore étranger. Les folkloristes de Laval ont entrepris la compilation d'une bibliographie d'éléments du folklore canadien qui exige une lecture attentive de livres, de revues et de journaux publiés au Canada ou sur le Canada. Ils ont aussi constitué une importante bibliothèque de manuscrits et se procurent copie d'importants documents conservés en d'autres institutions. Laval a découvert et collectionné plusieurs manuscrits parmi lesquels on remarque des chansonniers, des livres de recettes et des recueils de remèdes du terroir.

3. Dans la mesure où ses fonds restreints le permettent, l'Institut collectionne aussi des objets anciens, autrefois d'usage courant et maintenant désuets ou sur le point de le devenir : outils, meubles, instruments de travail, et ainsi de suite. Toutefois, dans le domaine du folklore, la source de

renseignements la plus importante et la plus précieuse, ce sont les souvenirs et l'expérience des témoins du passé qu'on peut encore interroger. C'est pour cela que, sous la direction de l'Institut se poursuivent des enquêtes approfondies et étendues sur tous les aspects du folklore, dans les régions où subsistent encore les coutumes traditionnelles. On a procédé à des études dans diverses parties du Québec au sujet des coutumes, et des jeux et danses d'enfants. Il en va de même de la musique du terroir, ainsi que des contes et chansons traditionnels, des festivals et coutumes populaires. On nous dit que plus de mille contes ou chansons populaires non encore recueillis ont été enregistrés par des étudiants et spécialistes, sous la direction de l'Institut de folklore de Laval.

4. Outre ce travail très poussé de recherches et de classement, l'Institut de folklore donne des cours. Par suite des enquêtes précitées, il a été possible d'organiser des cours spéciaux sur des questions comme les dialectes du parler canadien-français, par comparaison avec les dialectes de France dont ils sont issus. Des leçons de ce genre ont attiré des étudiants des États-Unis et des Canadiens de langue anglaise.

5. Cet Institut de folklore publie, depuis 1946, avec l'aide du Musée national, un ouvrage semestriel intitulé: *Archives de folklore*. Il a établi et entretient des relations suivies avec les organismes de folklore d'une vingtaine de pays. Les *Archives de folklore*, qui ont reçu, dit-on, un accueil enthousiaste de certains pays étrangers, n'ont obtenu qu'un encouragement relatif ici même. L'Institut de folklore voudrait être en état de compléter sa bibliothèque et d'entreprendre des collections plus méthodiques pour son musée. Il tient aussi, comme le Musée national, à mettre à la disposition du public, sous forme imprimée, les résultats de ses recherches sur place, auxquelles il aspire d'autre part à donner plus d'ampleur.

6. Nous avons appris avec intérêt ce qu'accomplit au Manitoba la Société historique de Saint-Boniface, qui s'efforce de rassembler les vestiges d'histoire populaire et de folklore en enquêtant chez les pionniers, tant français que métis, à qui est familière l'histoire des premiers temps de la province. On oublie parfois que plus de trois siècles se sont écoulés depuis la venue d'explorateurs français dans ce qu'on appelle maintenant le Manitoba. Et l'on a découvert, chez les groupes français du Manitoba, des chansons et des histoires qu'on ne trouve nulle part ailleurs, ni au pays, ni aux États-Unis. On nous a dit aussi qu'il existe encore au Nouveau-Brunswick un fond étendu de tradition de folklore et de vieux chants français et anglais qui restent à recueillir. Grâce à une donation privée, on s'efforce maintenant de rassembler ces vestiges du passé avant qu'ils ne disparaissent ou qu'on ne les oublie.

7. Nous souscrivons à un point de vue qu'on nous a souvent exprimé et d'après lequel les diverses formes du folklore représenteraient un élément

essentiel de notre vie culturelle. Pour beaucoup de nos gens, les traditions du folklore sont certes plus vivantes et fécondes que l'histoire du Canada, sous la forme plus conventionnelle de son enseignement dans nos écoles et collèges. Chose indéniable, la culture nationale de plusieurs pays plonge ses racines les plus vigoureuses et trouve une bonne part de sa substance dans la musique, les danses et les récits du terroir, et, en général, dans les traditions populaires. Ce serait, croyons-nous, un fait déplorable et même une perte pour la nation si, par négligence ou indifférence, on laissait se perdre le vieux fond musical, artistique, artisanal et traditionnel du terroir, tel qu'il s'est manifesté dans les traditions de nos divers groupes ethniques.

8. On nous informe qu'il existe au pays au moins soixante-quinze sociétés historiques d'ordre local et qu'une partie de leur travail comprend le champ vaste et assez mal défini du folklore. Mais le grand public est trop peu au courant des réalisations et de leurs projets. Même les sociétés qui s'intéressent à ces questions ignorent trop souvent l'œuvre accomplie par d'autres dans le même domaine. Malgré son caractère régional, le folklore canadien est d'intérêt général et pourrait contribuer à un degré important à fortifier l'esprit national et la concorde. C'est probablement pour cela que nous avons entendu très souvent des suggestions à l'effet qu'on trouve enfin les moyens de mettre à la portée du public ces nombreux documents qu'on a réussi à collectionner mais qui ne sont pas publiés. La gratitude des Canadiens devrait être acquise aux sociétés et aux spécialistes qui, avec un dévouement dont on ne tient pas compte suffisamment, ont préservé pour l'avenir tous ces fragments à la fois précieux et attachants de nos multiples traditions nationales.

L'ARTISANAT

1. Il ne doit faire aucun doute, pour quiconque s'intéresse à notre travail, que, d'une façon générale, notre mandat n'a pas été établi ni interprété d'une façon trop stricte. Cette particularité a eu l'heureux résultat d'encourager un grand nombre d'associations enthousiastes à se présenter devant nous, et cela dans une mesure qui était imprévisible lorsque nous nous sommes mis à l'œuvre. Nous espérons qu'on ne se méprendra pas sur notre pensée si nous disons qu'aucun d'entre nous ne s'attendait, au début de notre travail, à recevoir des mémoires sur l'art héraldique, le jeu d'échecs, la numismatique, les études médiévales, l'urbanisme, le folklore, les jardins zoologiques et l'artisanat. Mais nous fûmes promptement et agréablement renseignés sur la curiosité intellectuelle de nos concitoyens et la diversité de leurs aptitudes; et nous nous rappelons avec un plaisir particulier les instances tenaces, exprimées de façon fort spirituelle, que firent auprès de nous les sociétés et les particuliers intéressés à l'encouragement et à la diffusion de l'artisanat. Par exemple, les cercles de fermières de la province de Québec, que la question regarde tout particulièrement, ont conclu une longue série de propositions très sensées en terminant ainsi: « Et voilà votre Commission avec une nouvelle gerbe de recommandations! »⁽¹⁾.

2. Si nous avons eu quelque peine à préciser le sens de l'expression « produits de l'artisanat », la définition suivante nous a paru utile: « Le produit particulier du travail individuel à la fois utile et beau, fabriqué à la main en petite quantité et de préférence par la même personne, du commencement à la fin, principalement avec les matières premières du pays et, autant que possible, de la région »⁽²⁾. À notre sens, on emploie le mot très largement au Canada en l'appliquant au travail d'hommes de métier très habiles, employés à temps continu (spécialement lorsqu'il s'agit des ouvrages en métaux, de la céramique et des textiles). On applique aussi le mot d'artisanat au travail d'amateurs habiles qui augmentent leur revenu ordinaire par une fabrication à temps discontinu; à celui d'invalides pour qui de tels travaux ont une valeur thérapeutique; aux ouvrages des Indiens ou des Esquimaux; au travail de personnes qui s'aménagent un petit atelier en guise de passe-temps et s'occupent à de tels travaux pour leur plaisir et celui de leurs amis; à l'activité d'employés de petites « fabriques de produits de l'artisanat »; d'ouvriers confectionnant chez eux, par intermittence et d'après un modèle établi, des articles qui sont essentiellement faits en série pour le commerce, et sans doute aux productions d'autres groupes encore, qu'il s'agisse de ménagères qui

se plaisent à tisser leurs propres rideaux ou bien de leurs maris qui entreprennent de confectionner de nouveaux barreaux en bois tourné pour une chaise branlante, ou des armoires encastrées pour la cuisine. Mais, quelle que soit la définition à laquelle nous nous arrêtons, l'artisanat représente certes une activité importante pour les Canadiens.

3. Environ quarante-quatre sociétés ou particuliers nous ont présenté des témoignages au sujet de l'artisanat canadien, et l'on nous a remis un exposé des délibérations et des conclusions d'une commission interministérielle provisoire du gouvernement fédéral qui a étudié la question des arts et métiers de janvier 1942 à janvier 1944. En somme, nous n'avons pas manqué de précisions sur les arts manuels et, à en juger par l'enthousiasme que le sujet a suscité, nous n'avons pas de peine à croire, comme on nous l'a dit, que l'artisanat occuperait bien près de 300,000 personnes au Canada. D'autres partageront probablement l'étonnement que nous avons éprouvé à apprendre que, dans la seule province de Québec, il existe 70,000 métiers opérés à la main.

4. Comme il en va des arts et des lettres et de plusieurs autres manifestations de l'activité de notre population, des citoyens énergiques, imbus de civisme et que l'artisanat intéressait, se sont groupés pour constituer des associations d'ordre local, provincial et national. La *Canadian Handicrafts Guild*, dont la création officielle remonte à 1906, maintient une organisation centrale, dont la permanence est à Montréal. À la *Handicraft Guild* sont associées des filiales provinciales en Alberta, au Manitoba, en Ontario, dans Québec et dans les territoires du Nord-Ouest. En outre, cette association entretient des relations suivies avec dix-sept sociétés qui, couvrant le pays tout entier sauf Terre-Neuve, collaborent avec elle. Du nombre sont la *Canadian Guild of Potters*, les *Cape Breton Home Industries*, les *Spinners and Weavers of Ontario*, la *Regina Arts and Crafts Society*, la *Victoria Hand Weavers Guild*, les *Charlotte County Cottage Crafts* au Nouveau-Brunswick, et d'autres encore. La *Guild*, comme l'indique son mémoire, vise surtout à faire revivre, à encourager et à diffuser les métiers du terroir et les industries d'art, ainsi que ces traditions artisanales qu'apportent au pays les nouveaux colons. La *Guild* s'emploie aussi à trouver des débouchés, tant ici qu'à l'étranger, pour la production de nos artisans habiles. Elle organise des expositions d'arts et métiers du terroir, et donne une formation et des directives aux gens que l'artisanat intéresse.

5. Il existe dans l'Ontario une succursale fort active de la *Canadian Handicrafts Guild*, à laquelle sont affiliées dix sociétés ontariennes. La succursale ontarienne publie un bulletin mensuel consacré à l'artisanat, organise des expositions ambulantes, notamment des étalages à la Foire nationale, et elle a constitué une collection de très beaux produits de l'artisanat.

6. Outre la *Canadian Handicrafts Guild* et les sociétés qui lui sont associées ou affiliées, divers gouvernements provinciaux ont pris l'initiative, par l'entremise d'un de leurs ministères, d'encourager et de diffuser les arts et métiers du terroir. Il en va surtout ainsi de la province de Québec où, depuis plusieurs années, le ministère de l'Agriculture donne les directives et forme les cadres nécessaires, par l'intermédiaire d'organismes comme les cercles de fermières de la province de Québec. En d'autres provinces, surtout au Nouveau-Brunswick, l'artisanat relève de la Section de l'enseignement postsecondaire au ministère de l'Instruction publique ou, pour diverses raisons, d'autres services du gouvernement provincial.

7. Tout en étant de la compétence des gouvernements provinciaux et de sociétés bénévoles, l'encouragement officiel aux métiers du terroir offre aussi un intérêt national, puisqu'il influe manifestement sur la vie d'un si grand nombre de nos concitoyens. Les représentants de diverses associations qui ont comparu devant nous ont exprimé l'idée que l'artisanat, l'exposition de produits de l'artisanat et les démonstrations organisées dans ce domaine peuvent exercer et exercent une influence importante sur les bons rapports entre tous les groupes au Canada. À Winnipeg, un représentant de la section manitobaine de la *Canadian Handicrafts Guild* nous a parlé du travail que la section accomplit chez les Canadiens originaires de l'Europe centrale et orientale :

« En mettant sans cesse ces gens en contact au moyen d'expositions de produits de l'artisanat, et de démonstrations techniques, depuis vingt ans, notre section a servi, — mieux que ne l'aurait pu aucun autre organisme, — la cause de la concorde et de la bonne entente. Parce qu'elle fait abstraction de politique et de religion, elle est admirablement apte à cette tâche; c'est un avantage qu'elle met au service du bien commun.

Il n'y a place dans nos rangs ni pour la froideur ni pour le calcul. Tout est spontané, débordant de chaleur, de couleur et d'activité heureuse. Les membres des groupes nationaux sont ravis de se rencontrer et de faire connaissance. Le public goûte les étalages, la couleur et la gaieté qui les caractérisent, au grand enrichissement de notre vie culturelle »⁽³⁾.

L'introduction au mémoire que nous a présenté à Montréal la *Canadian Handicrafts Guild* fait valoir le même argument :

“Comme les autres formes d'art, l'artisanat (les arts industriels) peut contribuer fortement à l'intégration des cultures nationales dans la société, parce qu'il favorise l'estime mutuelle, la collaboration et l'union des cœurs entre des groupes fort divers, groupes d'âges, groupes sociaux et groupes ethniques nouveaux venus.”

8. Nous avons mentionné ci-dessus que l'encouragement de l'artisanat relève, selon nous, des provinces et des divers organismes bénévoles. En conséquence, nous n'entendons pas présenter de recommandations

précises à ce sujet; nous croyons que le renforcement de l'organisme compétent et d'envergure nationale qui agit à titre bénévole, c'est-à-dire la *Canadian Handicraft Guild*, assurera à l'artisanat canadien une aide efficace et appropriée. Nous tenons cependant à exprimer l'intérêt que nous inspire une proposition énoncée devant nous, d'après laquelle le Conseil national de recherches serait invité à entreprendre l'étude des problèmes de l'artisanat et à donner des instructions faciles à suivre sur des sujets comme le blanchiment et la teinture des produits textiles, le choix et la préparation de la terre de potier, les méthodes de vernissage. On nous a dit aussi que l'Office national du film pourrait préparer des films utiles sur l'artisanat canadien en vue de l'enseignement de métiers tels que le tissage et la poterie. On a également préconisé l'établissement d'une méthode simple et efficace pour empêcher les sociétés commerciales de pratiquer la contrefaçon des modèles utilisés dans l'artisanat. Quelqu'un nous a dit que la division des parcs du ministère des Ressources et du Développement économique pourrait organiser des étalages permanents des meilleurs produits de l'artisanat canadien, avec service de vente. Cette proposition nous a fort intéressés. On a soutenu également qu'il serait possible d'aménager de semblables étalages dans les hôtelleries de nos deux réseaux de voies ferrées, et nous avons appris dernièrement avec un vif intérêt qu'une importante société pétrolière du Canada a constitué à son siège social une collection d'articles de nos artisans. Ces propositions nous semblent réalisables, et nous serions heureux que les autorités compétentes les examinent.

LES ARTS INDIENS

1. Au cours de nos audiences, on nous a entretenus souvent des peuples indiens, qui ont joué le rôle que l'on sait aux débuts de l'histoire du Canada et qui forment, dans une certaine mesure, une société à part et maintiennent un mode de vie distinct d'un bout à l'autre du pays. Seize mémoires ou exposés ont appelé notre attention sur les aspects de leur vie qui nous intéressent plus particulièrement, c'est-à-dire leurs arts et métiers. Nous avons reçu, de plus, à ce sujet, une étude bien documentée, dans laquelle nous avons puisé plusieurs renseignements de la plus grande utilité. Nous nous intéressons à cette question, en elle-même, et aussi parce qu'elle touche au bien-être d'un groupe important de la population du Canada.

2. On nous a présenté les arts de divers groupes d'Indiens en nous indiquant que les différences primitives, remontant probablement au temps de la migration de ces peuples en notre continent, se sont accentuées par suite des variations du climat, de l'habitat et des ressources naturelles des régions où ils se sont fixés. On nous a parlé des tribus des forêts de l'Est, des grandes plaines, de l'intérieur de la Colombie-Britannique et du littoral nord-ouest, ainsi que de l'ingéniosité et de la beauté de leurs productions : vannerie de tous genres, articles en cuir, sculpture sur bois, broderie, argenterie de styles divers. On nous a exposé dans le détail les arts et métiers du littoral du Pacifique, où un système économique et social fort évolué comportait des formes diverses d'expression individuelle remarquables par leur grande variété et leur haute originalité. D'autre part, on nous a rappelé la nécessité de diffuser largement les renseignements que nous recevions :

« L'ignorance reste très généralisée au sujet des cultures indigènes. Le cinéma et les illustrés populaires constituent, pour bien des gens, l'unique source d'information à cet égard. On y représente tous les Indiens vivant sous la tente d'écorce et coiffés de plumes, si bien que certains Indiens ont fini eux-mêmes par s'y laisser prendre. D'autre part, l'opinion ne sait pas réagir aux imputations d'ignorance, de paresse, d'instabilité. Ces erreurs d'ordre psychologique se mêlent à des bribes de données réelles (par exemple, que les Indiens confectionnaient autrefois des têtes de flèche qu'on retrouve ici et là, ou bien que les vieilles squaws troquaient des paniers pour de vieux vêtements) . . . et c'est à cela que se résume l'information de l'opinion publique au sujet de ces peuples »⁽¹⁾.

Cette indifférence, cette ignorance généralisées parmi la population blanche du Canada s'accompagnent d'une indifférence croissante, chez les Indiens eux-mêmes, à l'endroit de leurs traditions et de leurs arts indigènes. Nous avons reçu plusieurs mémoires importants, voire précieux, à propos de cette question, de la *British Columbia Indian Arts and Welfare Society*, ainsi que des membres, habitant la même province, de la *Federation of Canadian Artists* qui s'intéressent au travail des Indiens. Nous avons recueilli également le témoignage de groupes de l'Alberta et nous avons appris l'existence d'un important débouché pour les produits de l'artisanat indien au Nouveau-Brunswick. L'accord semble exister sur ce fait que la jeune génération délaisse les métiers d'art traditionnels et que certains des moins pratiqués, telles l'argenterie et la sculpture sur argilite du littoral du Pacifique, pourraient disparaître complètement avant peu. D'après les auteurs de notre étude spéciale, qui fondent leurs conclusions sur une enquête minutieuse : « Les lettres qui nous communiquaient des renseignements en vue de notre étude avaient pour leitmotiv cette phrase : les jeunes ne connaissent pas ces métiers, seuls les vieux s'y adonnent encore⁽²⁾. Puis, au sujet de l'indifférence à l'égard du passé :

« Dans la plupart des régions. . . la culture indienne était traitée avec mépris, indifférence ou hostilité; les objets confectionnés par les Indiens étaient, tout au plus, considérés comme des curiosités. En dehors des musées ou des collections d'amateurs, ces objets n'avaient pour tout partage que l'indifférence méprisante de l'Européen et l'apathie de l'Indien incertain sur sa propre attitude. En conséquence, on lit à maintes reprises dans les rapports des agents des Indiens : « Seules, quelque vieilles femmes se rappellent ces procédés que les jeunes ne veulent pas apprendre ». Ou bien : « Ils ne s'intéressent qu'à l'argent qu'ils peuvent en tirer. La perfection artisanale ne les préoccupe aucunement »⁽³⁾.

3. Plusieurs genres de produits qui survivent, attribués faussement aux artisans indiens, sont des objets de camelote fabriqués en série à l'intention du touriste : totems en miniature mal sculptés, épingles en plastique aux couleurs crues (« confectionnés par les Indiens au moyen d'os pressés ») et autres bibelots, ou mieux « souvenirs indiens » fabriqués au Japon⁽⁴⁾. Cette activité ne contribue même pas toujours à l'avantage économique de la famille indienne; elle aboutit plutôt, dans certains cas, à un travail à peine rétribué, qui est littéralement imposé à la mère et aux enfants.

4. Cet état de choses peu satisfaisant porte bien des gens à croire que, puisque la disparition des véritables arts indiens est inévitable, il ne faut pas encourager les Indiens à prolonger l'existence de fabrications qui apparaissent ou artificielles ou dégénérées, selon qu'on les considère d'un œil favorable ou non. Celles-ci, dit-on, ont surgi spontanément de l'union des pratiques religieuses et des habitudes économiques et sociales qui constituait la culture de la tribu et de la région. La perturbation apportées

par le Blanc, armé de sa civilisation plus avancée et de ses techniques infiniment supérieures, a provoqué la ruine graduelle du mode de vie indien. Ainsi donc, les techniques artistiques des Indiens n'ont survécu que comme les fantômes ou les ombres d'une société morte. Jamais, prétend-on, elles ne reprendront une forme ou une substance réelle. Par conséquent, les Indiens doués d'un talent créateur doivent l'exploiter à la façon des autres Canadiens, et il importe de leur faciliter de toutes les façons la formation en ce sens; mais il est impossible de faire revivre l'art indien comme tel.

5. À notre avis, on s'accorde pour convenir que certaines formes de cet art ont définitivement disparu avec les coutumes qui leur avaient donné naissance, et que l'emploi sans discernement de totems en guise d'enseignes de postes d'essence ne favorise aucunement la cause de l'Indien ni celle de l'art. Il ne s'ensuit pas qu'on ne doive pas conserver avec soin les œuvres du passé qui ont une grande signification pour l'anthropologie et l'histoire de l'art primitif.

6. Un certain nombre de groupes et de personnes nous ont néanmoins affirmé que l'art indien dépasse de beaucoup le pur intérêt historique. On nous a rappelé à maintes reprises que, de tradition, les Indiens sont des artisans d'une très grande adresse. Laisser se perdre, faute d'encouragement, leur habileté technique, leur goût et leur originalité dans le dessin, leur faculté d'adapter leurs talents à l'emploi de nouvelles matières et à la production de nouveaux types d'objets, ce serait dommage pour toute la population du Canada, blanche aussi bien qu'indienne.

7. Il n'y a pas lieu de craindre, semble-t-il, qu'un art devienne stéréotypé, qui « pour la qualité du travail et le dessin, occupe un rang élevé . . . parmi les arts et métiers aborigènes »⁽⁵⁾. Ces arts ont résisté à la corruption pendant des siècles, tout en bénéficiant de l'apport de l'homme blanc, sous forme d'outils perfectionnés, de matières et même de dessins. On sait avec quelle rapidité et quelle aisance les Indiens ont, par le passé, adapté et assimilé à leurs techniques les perles, soies et dessins des Blancs. Aujourd'hui, apprenons-nous, l'histoire se répète; les Indiens de l'île de Vancouver et d'ailleurs se sont mis à tricoter, se servant non pas des modèles des Blancs ni même, toujours, de leurs dessins traditionnels. « Il se forme plutôt de nouvelles traditions, inspirées de l'hirondelle en vol, du chevreuil et d'autres animaux représentés sous des angles inédits »⁽⁶⁾. Nous possédons d'autres indices du sens du dessin, qui paraît commun à des groupes indiens par ailleurs fort différents.

8. On nous a rappelé, d'autre part, que l'Indien ne peut donner tout son rendement que dans certaines conditions, qui se rencontrent rarement maintenant. Des tribus considèrent certains produits comme sacrés et voient d'un mauvais œil qu'un de leurs membres s'en défasse, même sous forme de cadeau à un ami, sans se soumettre à un rituel spécial.

Ces coutumes, pour exceptionnelles qu'elles soient, expliquent qu'on nous ait affirmé à maintes reprises que les Indiens ne travaillent vraiment bien que lorsque leur œuvre est suffisamment appréciée. Le manque d'appréciation chez l'acheteur et la demande d'articles bon marché ont causé cet abaissement sérieux des normes de travail dont nous ont parlé certaines sociétés bénévoles, surtout de la Colombie-Britannique, qui s'efforcent de rétablir ces normes en encourageant les artistes, en initiant le public à la beauté des travaux indiens et en maintenant les prix à un niveau raisonnable.

9. Il n'est peut-être pas exagéré de présumer que le marasme où se trouvent actuellement les arts indiens, et qui pourrait en provoquer la disparition complète, tient en partie à certaines tendances atteignant toutes les sociétés contemporaines : le machinisme, le désir de nouveauté plutôt que de qualité, la propension au moindre effort et au débraillé. Aujourd'hui, ainsi que nous l'avons noté, certaines sections de la population blanche du Canada se lancent dans l'artisanat avec enthousiasme pour des raisons très diverses : pour satisfaire le désir universel de réaliser une œuvre, pour occuper agréablement ses loisirs, pour se procurer un peu d'argent. L'Indien travaille pour les mêmes motifs mais se voit souvent entravé par le manque d'instruction, d'avis et d'encouragement, par le sentiment que personne ne veut de ses meilleurs produits et par les difficultés de vente, surtout quand il s'agit de beaux produits qui ont besoin d'un marché spécial.

10. Ces aspects de la question ont porté certaines sociétés bénévoles à nous exposer avec instance la nécessité d'une aide et d'un encouragement. Aide et encouragement, prétendent-elles, s'imposent, dans l'intérêt non seulement des Indiens mais de tous les Canadiens qui s'intéressent aux arts mineurs. Grâce à leur ingéniosité et à leur goût, à leurs dessins traditionnels et aux objets qu'eux seuls produisent, les groupes indiens peuvent apporter une contribution précieuse dans ce secteur de la vie culturelle au Canada.

11. On a exprimé nombre d'avis sur la forme que pourrait prendre l'aide à apporter de la sorte : la collaboration de la Galerie nationale, qui peut contribuer à conserver et faire connaître les dessins indiens traditionnels; les expositions ambulantes de travaux indiens; une forme spéciale d'enseignement; l'étude des problèmes que pose la vente des différents genres de produits. On convient en général que l'aide, pour essentielle qu'elle soit, ne doit se donner qu'avec beaucoup de soin; sinon, elle fera plus de mal que de bien. Il faut maintenir des normes élevées de qualité grâce à un intérêt et à un encouragement judicieux. Les Indiens doivent être rappelés au sens de la valeur de leurs traditions et de la beauté de leurs dessins traditionnels, mais on doit les laisser libres de travailler suivant la forme et le modèle qu'ils préfèrent. De cette façon, on

pourra les convaincre d'éviter la copie servile de nouveautés qui les attirent, ou qu'ils croient meilleures, simplement parce qu'elles viennent des Blancs.

12. On a exprimé l'avis que la Division des affaires indiennes devrait être invitée à s'occuper de ces questions et recevoir les ressources nécessaires à cette fin. Quelques agents de la Division des affaires indiennes s'y intéressent et rendent des services, nous dit-on, mais, en général, on a l'impression que cet organisme a adopté une attitude plutôt négative. Il est impossible de dresser un plan d'application uniforme, mais il faut un programme souple pour encourager les Indiens à donner leur meilleur rendement. La publicité et l'information s'imposent également pour permettre aux autres Canadiens de comprendre la valeur de ces œuvres (eux qui manifestent déjà un vif intérêt à l'endroit de l'artisanat, ainsi que nous l'avons noté). Quelqu'un nous a même proposé la formation d'un conseil, relevant du cabinet, qui s'occuperait de ce travail.

13. « L'établissement d'une ligne de conduite d'ordre national dans le domaine des arts et métiers est essentielle au bien-être des Indiens »⁽⁷⁾. Cette parole nous amène à traiter un sujet qui préoccupait un certain nombre de sociétés, c'est-à-dire l'état des arts et métiers au pays. Les Indiens, qui forment une minorité au Canada, se trouvent pour la plupart dans une condition d'infériorité, du triple point de vue économique, social et intellectuel. Leur instruction académique relève de la Division des affaires indiennes et l'on nous a dit que les arts et métiers devraient entrer dans le programme de cet enseignement. Le Centre d'études amérindiennes de l'université de Montréal signale que les Indiens du Canada relèvent à la fois d'organismes de bien-être (dont l'action prend la forme de la tutelle) et d'organismes, tels que le Musée national, qui s'occupent d'études d'ordre culturel. Dans son mémoire, le Centre exprime l'avis qu'il y aurait lieu de créer un Conseil canadien d'études et de bien-être amérindiens, chargé d'étudier chaque aspect de la vie indienne et de proposer des mesures législatives appropriées. Les groupes bénévoles et les particuliers qui, sur un plan modeste, se sont efforcés de réaliser cette œuvre semblent convenir que l'intégration de l'Indien dans la vie canadienne se réalisera le mieux si les autres Canadiens apprennent à le connaître et à le comprendre par le truchement de son travail créateur. Ils nous ont exposé que ce serait beaucoup mieux qu'un simple geste de charité protectrice que de favoriser ainsi la renaissance de l'activité artisanale chez ceux qui, tout au long de notre histoire, ont maintenu l'artisanat à la hauteur d'un art.

L'HUMANISME, LES SCIENCES ET LES ARTS

POSTFACE

DANS notre postface de la section précédente, nous fondant sur de nombreux témoignages, nous avons mentionné, en passant, les difficultés et les empêchements que l'application de certaines lois et de certains règlements apportent à de nombreuses organisations bénévoles, ainsi qu'aux musées du Canada et à ses galeries d'art. Nous y avons exprimé l'avis qu'il y aurait lieu de procéder à un examen sérieux de ce problème, puisqu'un grand nombre des organismes qui nous ont soumis des mémoires semblent croire que, même s'il n'est pas incliné à les soutenir d'une façon directe dans leur œuvre d'intérêt national, le gouvernement fédéral pourrait du moins éviter de compliquer leur travail.

2. L'analyse des témoignages volumineux et autorisés sur lesquels s'appuie la section longue et diverse que nous venons de terminer nous porte à conclure que l'humaniste, l'homme de science, l'artiste, l'écrivain et l'éditeur pensent que certaines mesures édictées par le gouvernement fédéral gênent leurs travaux d'une façon aussi injuste qu'inutile. La Société des écrivains canadiens propose que les travailleurs intellectuels soient autorisés à déduire de leur revenu imposable les sommes qu'ils dépensent pour les livres, les documents, les recherches bref, pour tout ce qui constitue en somme leurs instruments de travail. On nous a fait remarquer que les médecins et les hommes de loi peuvent porter, sur leur feuille d'impôt, à la rubrique des dépenses essentielles à l'exercice de leur profession, les sommes qu'ils ont dépensées en livres; ce privilège est refusé aux maîtres d'écoles, aux écrivains et, d'une manière générale, à tous les hommes d'étude. On nous a dit également que la contradiction et l'équivoque semblent régner dans l'application du règlement de l'impôt sur le revenu concernant les fonds accordés aux érudits et aux hommes de science, à titre de bourses d'études et de bourses ou de subventions de recherches. La Société des sculpteurs conseille qu'on exempte de la taxe de vente, non seulement les monuments aux morts de la guerre, mais tous les monuments publics ou commémoratifs et qu'on exonère de la taxe somptuaire la frappe des médailles destinées aux récompenses ou décorations, par opposition aux médailles de série que vendent les bijoutiers. La *Canadian Handicrafts Guild* souligne que ses membres se trouvent désavantagés par l'impôt dont l'État frappe leurs produits et qui est égal à l'impôt perçu sur les objets fabriqués en grande

série; elle soutient que, par suite de cette mesure, l'artiste et l'artisan perdent le désir de créer des articles de bijouterie ou de métal ouvré. De leur côté, les musiciens trouvent excessif d'avoir à acquitter de lourds droits de douane et d'autres impôts qui frappent les instruments d'orchestre importés.

3. Mais ce sont les écrivains et les éditeurs qui se sont étendus le plus longuement sur ce sujet. La *Canadian Authors' Association* propose que les écrivains soient autorisés à répartir le revenu provenant de leurs livres sur une période plus longue que ne prévoit la loi actuelle.

« Si, au cours de son existence, un romancier canadien réussit à vendre un de ses manuscrits à un Cercle du livre américain, il se voit accablé d'un impôt de millionnaire, bien que, fort probablement, son revenu annuel ait été ou risque d'être un revenu de famine »⁽¹⁾.

L'Académie canadienne-française demande que les dépenses qu'entraîne la préparation d'un livre soient déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu. Le *Canadian Writers' Committee* fait remarquer que les droits d'auteur sont considérés comme revenu non gagné et assujettis, en conséquence, à la surtaxe, ce que le comité juge inéquitable; il voudrait aussi que la vente des droits cinématographiques ou afférents à la publication en feuilleton soient considérés désormais, non plus comme revenu annuel, mais comme accroissement de capital, étant donné que ce revenu ne se présente pas à intervalles réguliers. Nous avons d'autre part examiné dans le détail les soucis fiscaux des éditeurs, au Chapitre XV du présent Rapport.

4. Nous ne nous risquons pas à passer jugement sur le bien-fondé de ces diverses revendications; nous sommes persuadés que les services gouvernementaux qu'elles intéressent directement ont eu, à maintes reprises, l'occasion de les examiner. Si toutefois, — comme la création de notre Commission royale l'indique, — le gouvernement fédéral se propose de manifester une sollicitude plus active et plus réelle pour les travaux des érudits, des écrivains et des artistes de notre pays, il serait peut-être utile de soumettre à un nouvel examen les entraves fiscales qui semblent peser si lourdement sur un si grand nombre d'entre eux. Les nombreuses représentations qu'on nous a faites à propos des taxes et droits sur l'importation et la vente des livres au Canada nous ont vivement frappés. À Terre-Neuve par exemple, nous avons constaté de la surprise et même un certain ressentiment dû au fait que les livres qui ne sont pas imprimés au Canada sont sujets à des droits d'entrée. De plus, au cours de plusieurs de nos séances, on nous a signalé que la taxe de vente, pour légitime et essentielle qu'elle soit, quand elle s'applique

en général à des articles de consommation, ne devrait pas, dans une société bien ordonnée, être imposée sur la vente des livres qui restent encore, malgré la popularité de la radio et des films, la plus importante source d'enrichissement intellectuel. Il existe une catégorie de manuels scolaires qui entrent au pays en franchise. Nous souhaitons que cette pratique intelligente soit étendue à tous les livres de quelque nature que ce soit, si cela peut se faire sans nuire à l'édition canadienne. Nous sommes assurés aussi que le Gouvernement fédéral rendrait service aux lettres canadiennes et à la culture et l'humanisme chez nous en abolissant la taxe de vente sur les livres de quelque genre que ce soit.

CHAPITRE XVI

L'UNESCO

LES rapports entre le Canada et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, ainsi que l'opportunité de créer une commission nationale de l'UNESCO et la forme à lui donner, le cas échéant, représentent sans doute la plus difficile et la plus complexe de toutes les questions dont notre mandat nous confiait l'examen. Au cours de notre enquête, nous avons analysé la constitution et le fonctionnement de l'UNESCO, ainsi que la nature de la trentaine de commissions nationales auxquelles les relations avec cet organisme ont donné naissance dans d'autres pays. Nous avons également dépouillé les nombreuses revues consacrées aux affaires internationales et qui ont publié occasionnellement des articles traitant de l'UNESCO d'une manière instructive et variée. Enfin nous n'avons eu garde d'oublier les quelque 70 mémoires, présentés par des sociétés bénévoles canadiennes et traitant de la question plus ou moins à fond.

2. L'UNESCO a su trouver des partisans chaleureux, se recrutant naturellement dans les pays démocratiques. Leur enthousiasme peut sans doute s'expliquer par bien des raisons. Son objectif fondamental est une paix universelle obtenue par des moyens pacifiques. Ces moyens consistent surtout en conférences et en échanges internationaux divers, et correspondent aux aspirations sociales et intellectuelles des gens. D'autre part, l'UNESCO ne se borne pas à poursuivre des buts aussi exaltants qu'estimables; elle invite même l'homme moyen à participer à cette poursuite. Elle contribue d'autre part à alléger le sentiment de frustration chez ceux qui, connaissant trop bien les résultats de la guerre, n'en peuvent saisir les causes. Elle est le terrain d'élection des idéalismes de la démocratie; chacun peut être utile à son action et se laisse persuader de l'utilité de sa participation, si minime soit-elle. L'un des témoins nous assure que, même dans une civilisation qui tend de plus en plus vers une forme de vie plus collective, il est encore possible à l'individu de faire entendre sa voix et de témoigner d'une certaine initiative. L'UNESCO sait lui prouver que l'exercice de cette initiative constitue non seulement son droit mais encore son devoir.

3. Et cependant, comme on nous l'a rappelé, l'UNESCO plus qu'aucune autre institution internationale, a été en butte à des attaques venant de tous côtés. Ses fondateurs, professant dans leur enthousiasme que « les guerres commencent dans l'esprit de l'homme » lui donnaient, pour

champ d'activité, l'esprit de l'homme. Mandat qui s'est révélé d'une ampleur exagérée. À ses modestes débuts, l'UNESCO avait, dans ses dossiers, 147 projets; mais d'autres vinrent, qu'on ne put écarter, car, même s'il s'agissait d'une question comme celle de l'influence des hautes altitudes sur la fécondité du bétail, comment prouver victorieusement, qu'elle ne se rattachait pas, de quelque manière, à l'esprit de l'homme? Cette universalité des initiatives a entraîné des frais d'administration très élevés. On roгна bien sur le budget; mais, pour y arriver, on réduisit le champ des travaux plutôt que les effectifs du personnel administratif. On accuse en conséquence l'UNESCO de s'adonner à la logomachie, d'organiser trop de conférences, d'élaborer trop de plans et, finalement, de n'aboutir qu'à peu de chose.

4. On reproche encore à l'UNESCO d'entreprendre trop de projets conçus par des hommes pour qui les longues déclarations ont autant de valeur que les résultats pratiques. Elle a mené une enquête sur « les caractères distinctifs de la culture, de l'idéal et du droit dans différents pays . . . afin d'accroître le respect de chacune des nations pour les idéaux de toutes les autres ». Ce qui amena un esprit sarcastique à remarquer qu'il y a des idéaux qui ne sont pas respectables⁽¹⁾. Les enquêteurs n'en décidèrent pas moins de réaliser le projet d'une *Histoire scientifique et culturelle de l'humanité*. Quant à « l'enquête sur les concepts fondamentaux de liberté, démocratie, droit et légalité, et sur l'influence que leurs diverses interprétations peuvent avoir sur les controverses idéologiques », elle aboutit à la conclusion que, si par bonheur tous les hommes d'aujourd'hui vénèrent la démocratie, par malheur, les conceptions que l'on a de la démocratie sont très divergentes⁽²⁾.

5. Tous les projets de l'UNESCO ne sont pas si nébuleux, mais les plus populaires d'entre eux, comme *le Drapeau de l'amitié* ou *le Journal international des enfants*, même aux yeux les plus bienveillants, semblent offrir un caractère de frivolité.

6. L'UNESCO s'attire la critique, en outre, non seulement par ses projets transcendants mais aussi par son insistance exagérée à prétendre qu'ils servent toujours la cause de la paix. Un des critiques de l'UNESCO, et qui ne lui est pas hostile en principe, fait remarquer que, si apprendre à lire et à écrire est un premier pas sur le chemin de la connaissance, ce peut être aussi l'acheminement vers l'esclavage intellectuel et politique, comme la chose s'est produite de notre temps en de vastes régions du monde. Les relations culturelles internationales, qui consistent dans l'échange de tableaux, de musiciens, d'acteurs ou de ballerines, sont profitables, mais n'aplanissent pas nécessairement les divergences politiques entre nations. Seuls quelques fanatiques prirent moins de goût à la musique allemande ou italienne après 1940. On se rappelle aussi qu'au 18^e siècle, alors que ces deux nations se livraient une lutte à mort pour la suprématie coloniale,

la France et l'Angleterre ont manifesté pour leurs productions respectives, dans le domaine de la culture, une admiration réciproque plus vive que jamais auparavant, et qui n'a peut-être jamais été dépassée depuis ce temps.

7. Les censeurs de l'UNESCO ne se bornent pas à l'accuser de concevoir des projets utopiques et de se livrer à des prétentions exagérées. Ils s'en prennent aux fondements mêmes de la position philosophique. L'UNESCO croit, en effet, que « les guerres commencent dans l'esprit de l'homme » et qu'elles s'aboliront d'elles-mêmes lorsque cet esprit sera guéri par une thérapeutique appropriée. Hypothèse à première vue séduisante, prétendent-ils, mais qui se fonde sur une confusion entre les deux sens du mot « esprit » ; ce mot peut embrasser toute la nature spirituelle de l'homme ou ne signifier que son intelligence. Les gens de l'UNESCO adoptent, dans la formule citée plus haut la première acceptation du terme et s'en tiennent à la seconde dans l'élaboration de leurs projets. Lors de la Conférence de l'UNESCO tenue à Paris, sur les 27 orateurs inscrits, il s'en trouva onze pour soutenir que l'univers ne pourrait être unifié que si l'on appliquait aux problèmes sociaux l'objectivité des sciences naturelles. Illusion amusante qui rappelle les panacées guérissant tous les maux qui se guérissent tout seuls. « Pouvons-nous prouver scientifiquement qu'une société ne doit pas sacrifier trop de sa liberté en faveur de la sécurité ou trop de sécurité en faveur de la liberté? » Poser la question, c'est la résoudre : même si on réalise l'accord sur un principe abstrait, il n'y aura pas automatiquement accord sur les modalités d'application à des circonstances particulières⁽³⁾.

8. Nombreux sont ceux qui conviendront de l'aspect superficiel d'une philosophie qui suppose « un caractère purement rationnel à tous les jugements que les hommes portent les uns sur les autres, sur les collectivités, et, enfin, sur le sens de l'existence humaine elle-même »⁽⁴⁾. Rejetant tacitement ou ouvertement cette superficialité de pensée, l'homme, de temps immémorial, a élaboré des croyances religieuses que ni la logique ni la science seules ne sauraient démontrer ou réfuter directement. Toutes les formes de civilisation que l'histoire peut dénombrer sont plus ou moins liées à un système de croyances religieuses et à une collectivité donnée. Mais les champions de l'UNESCO, dans leur optimisme, non seulement rejettent mais défont ce fait historique tant est sûre leur attente du succès : « J'ai . . . foi en l'intelligence humaine car malgré la faillite des religions, des états et des partis politiques, les hommes prennent conscience . . . que la violence est une arme odieuse »⁽⁵⁾. Thomas Hobbes avait dit à peu près la même chose ; mais de ces prémisses il avait tiré des conclusions qui sembleraient horribles à certains milieux de l'UNESCO. Peut-être ces opinions critiques que nous venons de reprendre ici insistent-elles trop sur les faiblesses d'un organisme qui a tout de même le mérite, dans une atmosphère

phère générale où le cynisme et l'indifférence ont encore trop de place, de reprendre à son compte en l'opposant aux nationalismes dangereux l'une des plus belles traditions spirituelles de l'Europe occidentale. Cette tradition, qui soutient que l'entente et la sympathie entre les hommes constituent une obligation morale commune à tous les êtres raisonnables, si elle reçoit toute son application, peut aider grandement au règne de la bonne volonté et de la paix sur le plan international. Nous ne voulons donc aucunement nous ranger avec les cyniques et les indifférents en citant les critiques qu'on a pu lire plus haut. Au contraire, à la suite des gens éminents que nous avons cités, nous pensons que le fait de reconnaître honnêtement les points faibles de cet organisme doit amener pour autant les esprits sérieux à prendre conscience du devoir qu'ils ont d'en appuyer entièrement les objectifs.

9. Nous avons entendu avec beaucoup d'intérêt ceux qui nous ont exposé la valeur pratique de certains travaux de l'UNESCO et qui nous ont signalé toute son efficacité comme moyen d'éveiller la conscience des gens à leurs devoirs et leurs droits internationaux. Comment imaginer le monde d'après-guerre et son organisation sans une institution particulièrement chargée de favoriser les échanges intellectuels et culturels de tout genre ? Ce serait déraisonnable que de se laisser arrêter par la surabondance des plans et des projets et de ne pas voir les bons résultats qu'ils ont donnés : par exemple, aide en matière d'enseignement aux régions dévastées, missions éducatives aux pays peu évolués, dispositions en vue de la circulation plus facile de livres, bureaux de collaboration scientifique, bourses d'échange et une foule d'autres entreprises bien conçues et fructueuses. En bonne justice, rappelons-nous aussi que les premiers directeurs de l'UNESCO (sous la pression des besoins pressants des pays dévastés et dans la nécessité de s'assurer les services de spécialistes dans tous les domaines) furent poussés à accueillir les projets de toute sorte qui leur étaient présentés avec insistance par des gens dont la collaboration pouvait être précieuse.

10. Depuis cinq ans, l'UNESCO s'efforce de réaliser dans la pratique des projets auxquels aucun budget sans doute ne saurait suffire, et certaines affirmations de ses plus ardents champions lui ont fait beaucoup de tort. Ses amis les plus sûrs espèrent qu'il sera possible de réduire plans et prétentions à des proportions raisonnables et que, regroupant ses forces en un meilleur équilibre, cet organisme pourra poursuivre l'évolution d'une carrière normale. Une administration mieux entendue ferait taire pour une bonne part les critiques; la poursuite de buts précis et accessibles lui attirerait des amitiés qui se tiennent encore sur la réserve. Les échanges intellectuels et culturels entre la Grande-Bretagne et la France présentent en eux-mêmes un intérêt immédiat et bien précis, même s'ils ne peuvent résoudre les brûlants problèmes de l'heure; l'aide du Canada en vue de réduire le nombre des illettrés en Haïti aura des effets utiles aux deux nations, même si elle n'apporte pas la paix à l'univers. La paix, tout

comme le bonheur, est le produit complémentaire d'efforts tendus vers d'autres buts légitimes et appropriés. Le grand avantage de l'application des esprits à des fins immédiates et méritoires en elles-mêmes réside en ce que les hommes de bonne volonté peuvent collaborer de tout cœur à de telles œuvres, quelles que soient leurs croyances ou leur position philosophique. Une telle ligne de conduite aurait cet autre avantage, nullement négligeable, que des personnes aux intentions louables, habiles à conduire des échanges intellectuels et culturels pour le plus grand bien de tous, seront peut-être moins portées à surprendre certains de leurs auditeurs et à s'en aliéner d'autres, par des déclarations incomplètes du genre de celle-ci: « Ce qui rend possibles un accord et une compréhension sincères entre les hommes, c'est que les conceptions de leurs esprits, — pour autant qu'elles soient des idées vraies, — ne sont que les facettes diverses du même but universel: la Vérité ».

11. Si nous nous sommes permis ces longues digressions sur l'UNESCO, c'est que nous avons constaté que les Canadiens (bien qu'abordant généralement le problème avec bon sens et modération) ont parfois tendance à réclamer qu'on lui donne un appui total sans chercher à comprendre son œuvre et les raisons de son activité. Nous avons entendu, à ce propos, de vagues considérations teintées d'idéalisme: « L'UNESCO doit assurer la paix universelle par la compréhension universelle ». C'était là un thème favori. Ou bien (déclaration plus détaillée mais moins précise encore): « Nous estimons que le concept même de l'UNESCO exprime l'extrême pointe de la pensée philosophique contemporaine; en d'autres termes, c'est l'expression philosophique de notre position actuelle dans la longue histoire des luttes tendant à assurer la paix au monde ». Plusieurs témoins ont exprimé plus ou moins ouvertement (et l'un d'entre eux, La Conférence catholique canadienne, en termes très clairs) l'avis que la collaboration à cet organisme, même si l'accomplissement d'œuvres méritoires la justifie, ne doit pas être interprétée comme l'adoption, par notre pays, d'une philosophie antichrétienne ou, du moins, non chrétienne.

12. Bon nombre de groupements ont eu la franchise d'avouer que leurs connaissances sur l'UNESCO étaient plutôt sommaires et qu'ils ne pouvaient, en conséquence, dispenser ni l'éloge ni le blâme. Ils savent qu'elle se propose d'atteindre la paix par des voies pacifiques; ils savent aussi que le Canada fait partie de cette organisation et qu'il verse une cotisation annuelle importante, et ils sont portés à s'irriter de l'ignorance où ils sont tenus. On se plaint de l'impossibilité d'obtenir les documents publiés par l'UNESCO ou sur l'UNESCO, de la carence du service gouvernemental compétent, qui ne tient pas les organismes bénévoles au courant des travaux accomplis dans les domaines qui les intéressent et, par-dessus tout, du fait que ce sont des fonctionnaires qu'on envoie aux conférences de l'UNESCO et non des représentants du grand public, qui pourraient, à leur retour, contribuer à maintenir les contacts

avec les couches de la population auxquelles une telle organisation attache une importance toute particulière.

13. Ces doléances aboutissent en général à la proposition de créer une Commission nationale de l'UNESCO. Les cinquante groupements que nous avons entendus ont fait l'unanimité presque complète sur ce point. Nous leur avons demandé ce qu'une telle commission pourrait ajouter à l'oeuvre des organismes déjà existants; quelques-unes des réponses que nous avons obtenues sont assez vagues; d'autres ont le mérite de proposer des plans bien définis.

14. Une Commission de l'UNESCO pourrait, par exemple, se charger de propager des renseignements, surtout au moyen d'un service de publication. À l'heure actuelle, les publications de l'UNESCO sont distribuées sans méthode, et le ministère intéressé ne fait pas l'effort requis pour renseigner les sociétés bénévoles sur les travaux de l'organisation. Si les Canadiens s'abstiennent de toute participation à nombre de projets sérieux, c'est que, nous dit-on, ils ne possèdent pas sur ces projets l'information qu'une commission nationale aurait justement pour rôle de répandre. Par exemple, divers groupements qui y prennent de l'intérêt aimeraient être renseignés sur l'aide aux pays arriérés, sur les projets de bourses d'études et les échanges internationaux d'érudits et de savants⁽⁶⁾.

15. Ceux qui se ressentent le plus de l'absence au Canada d'une commission nationale de l'UNESCO sont ceux qui s'intéressent aux conférences d'été et aux réunions de discussion. Les organisations pédagogiques et les bibliothèques ont manifesté, envers ce genre de réunions, un souci tout particulier, et elles nous ont exposé les inconvénients actuels avec une netteté parfaite. Ces cours et réunions seraient plus fructueux, si l'on y envoyait des délégués choisis plusieurs mois (peut-être même une année) à l'avance. Il faut s'y prendre de bonne heure, si l'on veut mettre la main sur la personne la mieux qualifiée et lui accorder le temps de se préparer. De plus, des organisations différentes peuvent vouloir participer à la même conférence en y envoyant une délégation collective; problème particulièrement important lorsque les fonds proviennent de sources privées. Souvent, par le passé, l'information se rapportant aux conférences et aux réunions de discussion est parvenue aux intéressés trop tard pour qu'ils puissent s'organiser en temps utile. Il est normal que les organisations et groupements éprouvent une certaine répugnance à faire peser, ne fut-ce que l'ombre d'une critique, sur les personnes qui ont consenti à les représenter à la onzième heure, souvent au détriment de leurs convenances personnelles. Point n'est besoin d'insister sur le fait qu'un tel manque de méthode diminue grandement la valeur de ces importantes réunions internationales pour tous ceux qui s'en occupent, c'est là un inconvénient auquel, au dire de certains de nos témoins, on pourrait aisément porter remède.

16. La participation du Canada à l'activité de l'UNESCO peut se motiver par des raisons purement pragmatiques, mais on nous a énuméré aussi des raisons morales et même juridiques en faveur de l'établissement d'une commission nationale. D'après l'article VII de la constitution de l'UNESCO :

« Chaque État membre prendra les dispositions appropriées à sa situation particulière pour associer aux travaux de l'Organisation les principaux groupes nationaux qui s'intéressent aux problèmes d'éducation, de recherche scientifique et de culture, de préférence en constituant une commission nationale où seront représentés le gouvernement et ces différents groupes »⁽⁷⁾.

17. D'après cet article, il faut choisir entre une commission nationale et une série de mesures « pour associer aux travaux de l'Organisation les principaux groupes nationaux qui s'intéressent aux problèmes d'éducation, de recherche scientifique et de culture ». Les groupements que nous avons entendus à ce sujet nous ont affirmé que nulle disposition de ce genre n'avait été prise, et nous ont présenté, en outre, des preuves nombreuses de l'incertitude et du manque de logique de la politique suivie par le Canada dans ce domaine.

18. Les raisons militant en faveur de la création d'une commission nationale sont exposées, avec clarté et mesure, par le Conseil canadien des recherches en science sociale :

« La vitalité culturelle et intellectuelle du Canada et sa contribution entière à celle du reste de l'univers exigent que notre pays coopère entièrement à tous les efforts internationaux destinés à encourager l'enseignement, l'éducation, la science et la culture. Quelles que soient les imperfections actuelles de l'UNESCO, cette agence internationale est déjà reconnue comme un important intermédiaire de communication entre les peuples et comporte de grandes possibilités en tant qu'organisme destiné à améliorer la compréhension mutuelle et la coopération internationale. Le Canada doit donner suite à son adhésion officielle à l'UNESCO de façon aussi complète et aussi effective que possible »⁽⁸⁾.

19. Nous avons, dans nos dossiers, des propositions variées concernant la composition de la commission projetée. L'une voudrait qu'un office canadien des affaires culturelles eût, entre autres fonctions, celle de maintenir les relations avec l'UNESCO. Dix groupes demandent la fondation d'un conseil national des arts, qui, d'une manière ou d'une autre, remplirait plus ou moins complètement le rôle d'une commission nationale de l'UNESCO. Six autres groupements réclament une commission nationale qui représenterait au Canada toutes les institutions des Nations Unies et des organismes associés. Ils font ressortir que l'établissement, chez nous, d'une organisation centrale pour chacune des institutions des Nations Unies causerait d'inévitables chevauchements et de nombreux doubles emplois. L'argument est de poids, surtout au Canada, où tant d'intérêts variés sont représentés par des organisations bénévoles différentes.

Puisque l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la santé et d'autres institutions songent à établir des commissions nationales dans chacun des États membres, la prudence ordonne de prévenir tout gaspillage de temps et d'énergie, grâce à la création d'un office central unique, qui aurait des fonctions d'information et de collaboration.

20. Au total, nous avons huit projets émanant de groupements ou de particuliers qui recommandent la création d'une commission nationale distincte pour l'UNESCO et qui offrent des avis quant à sa composition et à ses fonctions. Le plus fouillé et le plus minutieux de ces projets est l'œuvre de deux citoyens, s'intéressant de près à l'UNESCO et ayant l'expérience de cette institution. Il préconise la création d'une assemblée générale de quarante-deux membres se réunissant une fois l'an; vingt-quatre de ces membres seraient les représentants d'organisations bénévoles douze seraient délégués par le ministère qualifié et les six derniers représenteraient le grand public. Un comité de neuf membres siègerait trois fois par année et veillerait à la création de comités. Un personnel nombreux formerait le secrétariat (au budget de \$75,000) dont le secrétaire général toucherait un traitement de \$10,000. Les comités auraient des crédits de \$10,000 par année et le budget total serait de \$105,000.

21. D'autres plans, moins détaillés et moins précis que celui-là, en suivent généralement les grandes lignes; ils prévoient, tous, une large assemblée, siégeant une fois par an et comprenant des représentants de sociétés bénévoles; ils n'accordent que peu d'attention aux relations que l'UNESCO établirait avec les ministères intéressés; quant aux problèmes des rapports constitutionnels avec les diverses provinces, en matière d'enseignement, ils sont le plus souvent passés sous silence. La plupart des gens que nous avons entendus semblent pencher en faveur de commissions représentatives du type de celle des États-Unis et des pays de l'Europe continentale, de préférence aux petites commissions non spécialisées de la Grande-Bretagne et de l'Australie.

22. Nous concluons en disant une fois de plus que les organisations bénévoles ont souvent manqué d'esprit critique dans leurs jugements généraux sur les buts et les méthodes de l'UNESCO et qu'elles n'ont que des idées vagues quand il s'agit d'examiner les questions de détail. Elles le reconnaissent volontiers, mais elles attribuent leur ignorance au fait que les services officiels de l'État les ont laissées dans le vague quant à l'UNESCO. L'opinion générale est que cet organisme accomplit un bon travail, que le Canada devrait y prendre une part plus active et qu'il serait plus digne pour notre pays de faire plus que de jouer à moitié seulement son rôle de membre de cette excellente organisation.

CHAPITRE XVII

LA « PROJECTION » DU CANADA À L'ÉTRANGER

L'ÉTRANGER, en général, connaît mal le Canada. Sans doute, les habitants de bien des pays ont-ils une idée de nos ressources matérielles, mais notre croissance rapide en tant que puissance mondiale et les responsabilités que nous avons assumées sur le plan international ont relégué dans l'ombre les connaissances qu'on pouvait avoir à l'extérieur sur nos institutions, nos mœurs, notre population, notre géographie et, en particulier, nos rapports subtils et importants avec le Commonwealth des Nations. Il n'est pas anormal qu'on ait souvent appelé le Canada « le pays inconnu ». Rien de plus frappant, à cet égard, que l'ignorance dans laquelle nos voisins les plus proches restent à notre endroit, ignorance qui n'a d'égale que leur amitié. La plupart des Américains connaissent peut-être des Canadiens, mais rares sont ceux qui pourraient subir avec succès un examen sur nos institutions. Peut-être les nombreux caractères communs aux deux pays constituent-ils en eux-mêmes une difficulté; souvent les ressemblances peuvent tromper.

2. Le titre du présent chapitre : « la projection du Canada à l'étranger », est, bien entendu, une métaphore inspirée du cinéma et qui correspond à une méthode maintenant universellement employée. Toutes les nations se « projettent » sur l'écran international de diverses façons, depuis le travail quotidien des attachés de presse jusqu'aux « exportations culturelles, telles que la tournée d'un orchestre ou les expositions de tableaux outre-frontière. Il n'est pas toujours facile de distinguer les échanges culturels entre États des échanges de simples renseignements. Dans les pages qui suivent nous traiterons de ces deux questions, car la projection du Canada dans les autres pays, par tous les moyens possibles, doit être, en quelque sorte, une « opération combinée ».

3. À notre époque, il n'est pas une nation qui ne se reconnaisse officiellement responsable de la diffusion de renseignements sur elle-même et des échanges culturels avec d'autres États. Le Canada, à mesure que croît son importance internationale, remplit ces nouvelles fonctions, et certains services et organes du gouvernement fédéral s'en occupent activement. Il est clair qu'on écouterait d'autant plus attentivement l'opinion

du Canada qu'on connaîtra davantage notre pays et ses réalisations. La diffusion régulière de connaissances sur notre pays n'est pas un luxe, mais une nécessité. Un plan d'action plus étendu en ce domaine ne manquerait pas d'avoir des résultats importants, concrets d'une part, intangibles de l'autre. La diffusion de renseignements sur le Canada, en tant que nation, stimule notre commerce extérieur et attire chez nous les touristes et le genre d'immigrants que nous voulons. Mais notre enquête porte davantage sur un autre domaine. L'établissement d'un système d'échanges avec les autres pays, dans le domaine des arts et des lettres, nous permettra en effet de fournir un apport original à la vie civilisée. D'autre part, ces échanges étant toujours bilatéraux, nous bénéficierons de ce qu'on nous donnera. Nous sommes persuadés que la réciprocité est ici la condition d'une saine existence nationale. Il a déjà été question, dans le présent Rapport, des déviations possibles dont le caractère national de notre pays a pu souffrir dans le passé par suite du recours trop exclusif à une source de culture particulièrement riche, à laquelle nous avons trop puisé sans donner assez en échange. Une étude plus attentive de la question nous porte à croire que nous avons négligé aussi nos voisins plus éloignés à qui nous n'avons rien donné et dont nous avons pris trop peu de choses.

INITIATIVES D'ORDRE LOCAL ET BÉNÉVOLE

4. Soixante-quatre des groupements qui nous ont présenté des mémoires ont traité de nos relations culturelles avec l'étranger. N'y a-t-il pas là une démonstration de l'importance qu'on y attache en ce moment, et aussi l'indice que les Canadiens jugent que, dans ce domaine, ils ont un retard à compenser. Néanmoins, bien que les initiatives officielles aient été peu importantes, nous n'en avons pas moins échangé des renseignements et entretenu des relations culturelles avec d'autres pays. On n'envisage pas souvent leur activité sous cet aspect mais on peut dire que les missionnaires que le Canada envoie au loin depuis plus de deux générations ont certes fait connaître leur pays à l'extérieur, encore que ce ne fût pas là le but premier qu'ils recherchaient. En outre, depuis quelques années, les échanges se sont multipliés par la circulation d'imprimés, de films, de tableaux, par la radiodiffusion et, évidemment, grâce aux voyages d'affaires, d'agrément ou d'études. Le développement du commerce et des moyens de communication les ont favorisés. À des fins plus précises, ils profitent des efforts bénévoles de particuliers et d'associations ayant des intérêts spéciaux. L'échange d'instituteurs entre le Canada et la Grande-Bretagne se poursuit depuis près de trente ans. En 1951-1952, la *Canadian Education Association* et les provinces prendront des dispositions pour qu'environ cinquante-cinq maîtres d'école de Grande-Bretagne changent de poste avec des instituteurs canadiens. L'Institut scientifique franco-canadien se charge d'échanges semblables

entre le Canada et la France, mais, dans ce cas, sur le plan universitaire. Avec le temps, l'effet de ces initiatives ingénieuses ne peut que profiter aux pays intéressés.

5. Nous avons entendu le témoignage d'un certain nombre de groupements qui, à divers degrés, s'occupent d'échanges culturels avec d'autres pays. Ainsi, depuis quelques années la *Canada Foundation* sert officieusement de bureau d'information et, comme nous l'indiquons ailleurs, elle entretient une correspondance régulière avec plus de quarante pays. L'*International Student Service*, tout en fournissant des secours matériels aux étudiants qui se trouvent hors du Canada s'intéresse surtout à l'échange des étudiants. En outre, ses cours annuels de vacances en Europe ménagent des contacts utiles et stimulants entre étudiants et professeurs de divers pays. La *Canadian Federation of University Women* et d'autres groupements ont des relations internationales actives. Quelques associations, comme l'*Imperial Order Daughters of the Empire* et la *Canadian Federation of University Women*, ainsi que certaines provinces, donnent des bourses d'études à l'étranger. La province de Québec, en particulier, accorde, depuis plusieurs années, des bourses généreuses en vue d'études en France. Nos sociétés savantes s'efforcent, dans la mesure de leurs moyens, de maintenir des contacts avec les sociétés du même genre ailleurs et, d'ordinaire, le Canada est représenté aux conférences internationales consacrées à des questions telles que l'enseignement postsecondaire, les coopératives, le travail, ainsi qu'aux sujets propres à intéresser les femmes. Certaines sociétés canadiennes, l'Association Canada-inter-Amérique, par exemple, favorisent les échanges culturels surtout pour des motifs économiques. Des maisons commerciales de tous genres, soit indépendamment, soit par l'entremise de leurs associations, appuient des entreprises analogues.

6. La liste des interventions bénévoles doit, évidemment, comprendre les efforts vraiment héroïques que font les artistes canadiens pour apporter ou envoyer leur production à l'étranger. Des musiciens et conférenciers canadiens visitent les États-Unis et, à l'occasion, séjournent outremer. Les Canadiens sont fréquemment en mesure d'accueillir ceux de l'étranger qui leur rendent ces visites.

INTERVENTION DE L'ÉTAT

7. Toute cette activité bénévole n'est, cependant, que peu de chose si l'on songe à ce que les Canadiens veulent réaliser ou à ce qu'ils estiment nécessaire. En outre, les dernières années ont démontré de façon éclatante combien sont insuffisants ces contacts internationaux, eu égard à la place que le Canada s'est taillé dans un monde en évolution. Des services de l'État dont nous avons déjà parlé, certains ont en partie comblé la brèche que les initiatives bénévoles et spontanées ne parvenaient pas à franchir. Point n'est besoin d'indiquer ici en détail l'œuvre

essentielle du ministère du Commerce, en ce qui concerne les services d'information de divers genres. Plusieurs autres ministères ou organismes d'État, outre les Affaires extérieures dont il sera question plus loin, s'occupent de questions culturelles. Depuis vingt-cinq ans, (elle avait commencé par une participation remarquable à l'Exposition de l'Empire britannique en 1924-1925), la Galerie nationale envoie dans les autres pays des tableaux canadiens et fait venir au Canada ceux d'autres pays. De temps à autre aussi, la Galerie prête, pour de longues périodes, des tableaux canadiens à nos missions diplomatiques.

8. Parmi les organismes les plus importants qui s'occupent de mieux faire connaître le Canada dans le monde, il faut mentionner la Société Radio-Canada, qui établissait son service international en 1944. Son but est « de présenter un tableau honnête, objectif et vivant du Canada et de la vie canadienne, au moyen de chroniques instructives, de commentaires, de nouvelles et d'émissions d'agrément »⁽¹⁾. La *Voix du Canada*, maintenant diffusée tous les jours en treize langues, y compris le russe et le tchèque, est entendue en Europe, dans les deux Amériques, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Afrique du Sud et dans le sud du Pacifique. Le courrier reçu des auditeurs étrangers augmente : durant l'année écoulée, on a reçu, de l'Europe, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du sud, des Antilles et du Pacifique-sud, plus de trente-sept mille lettres. Les émissions consistent en chroniques variées et en commentaires sur le Canada, en nouvelles et en émissions d'agrément, y compris des pièces et des concerts radiophoniques réalisés par des Canadiens pour illustrer la vie canadienne. Radio-Canada dirige ce service international au nom du gouvernement du Canada. Un crédit voté directement par le Parlement en acquitte les frais, de sorte que l'argent que Radio-Canada reçoit de la vente des permis ou en recettes commerciales n'est pas en jeu. Un comité consultatif du gouvernement fédéral, où sont représentés les ministères des Affaires extérieures et du Commerce, arrête la ligne de conduite à suivre.

9. Outre les émissions quotidiennes transmises directement, le Service international diffuse aussi un certain nombre d'émissions spéciales que retransmet, dans les bandes de fréquence ordinaires, la radiodiffusion nationale des pays vers lesquels ces émissions sont dirigées, notamment l'Allemagne occidentale, la Grande-Bretagne et la France. La Radiodiffusion française a fait preuve d'un grand esprit de collaboration en retransmettant des chroniques et des pièces canadiennes réalisées et adaptées à l'intention des auditeurs français par le Service international de Radio-Canada. Dans le dessein de stimuler un peu partout l'audition de la musique canadienne, le Service international a également entrepris de publier cinq albums de disques de musique composée par huit musiciens canadiens éminents. Les missions diplomatiques du Canada distribuent ces albums aux postes de radiodiffusion et aux groupements

intéressés. En octobre 1949, le Service international lançait un concours de chansons ouvert à tous les compositeurs vivant au Canada. Des compositeurs des dix provinces ont inscrit plus de mille chansons et neuf d'entre eux ont reçu des prix de \$250 chacun. Le Service international a aussi pris des mesures afin que des postes des Pays-Bas, de la Belgique, du Pakistan, de l'Afrique du Sud et de l'Amérique du Sud diffusent régulièrement des émissions qu'il réalise ici.

10. Sur le front publicitaire, l'Office national du film occupe un secteur particulièrement important. La distribution des films canadiens à l'étranger se fait par l'entremise des bureaux de l'Office et de l'État canadien, d'organismes gouvernementaux et culturels d'autres pays et par les voies commerciales. Actuellement, quarante missions diplomatiques et consulaires^(1a) et dix-neuf commissariats du commerce, outre les centres de l'Office du film à Londres, New-York et Chicago, distribuent gratuitement des films du gouvernement canadien. Nos diverses missions possèdent chacune environ deux cents films. Il y a eu augmentation constante des projections ainsi que des auditoires atteints par l'intermédiaire des bureaux canadiens. Parmi les missions, le centre de distribution le plus important est celui de Sydney (Australie) qui, en 1949-1950, a organisé 4,425 représentations auxquelles ont assisté 521,830 personnes. Les rapports provenant de nos missions diplomatiques démontrent la popularité des films canadiens et leur importance comme instrument de publicité nationale. Des réalisations de l'Office national du film ont été primées, depuis quelques années, à plusieurs festivals internationaux, entre autres ceux de Venise, 1949 et 1950; Bruxelles, 1949; Édimbourg, 1949; Cleveland (Ohio), 1949. Nous avons dans nos dossiers de chaleureux hommages, émanant de nombreuses parties du globe, rendus à l'excellence artistique et technique ainsi qu'à l'intégrité des productions de l'Office national du film.

11. De plus en plus, ces dernières années, le ministère des Affaires extérieures a constaté qu'il lui fallait ajouter à ses responsabilités, dans le domaine des services d'information dans les autres pays, celle de coordonner le travail d'autres institutions de renseignements, officielles et bénévoles, et celle de favoriser les échanges culturels. Le ministère a assumé une bonne partie de ces fonctions à cause de demandes pressantes venant de l'intérieur aussi bien que de l'extérieur du pays. Ni les fonctionnaires intéressés, ni le public ne sont parfaitement satisfaits des improvisations qui en ont résulté. En guise de préface à nos recommandations, formulées à la deuxième partie du présent Rapport, il nous semble opportun de faire ici un exposé assez complet des fonctions actuelles du ministère des Affaires extérieures en matière d'information et de service culturels; de signaler ce que réalisent d'autres pays dans ce domaine; de faire part d'avis et de commentaires que nous ont présentés divers groupements bénévoles intéressés et, enfin, de souligner les insuffisances et les lacunes les plus graves de notre régime actuel.

12. Les services d'information et les services culturels ressortissent les uns et les autres à la Division de l'information du ministère des Affaires extérieures. (Un service de presse distinct s'occupe d'alimenter les journaux canadiens). Bien entendu, c'est par la voie des missions diplomatiques et du service consulaire que le ministère transmet officiellement ses renseignements. En 1939, abstraction faite des commissariats du commerce, le Canada n'avait que six missions diplomatiques à l'étranger, et il n'y entretenait aucun consulat. Aujourd'hui, il possède quarante-cinq missions diplomatiques et consulaires dans trente-quatre pays⁽²⁾ et, en outre, des commissaires du commerce dans dix-neuf villes étrangères où notre pays n'a ni ambassade ni consulat. On voit donc à quel point le volume du travail a pu augmenter, sans parler de sa diversité.

13. Les renseignements sont transmis, règle générale, sous forme imprimée ou polycopiée. On s'efforce, par des mesures très soignées, de fournir à la presse canadienne et étrangère des informations complètes et précises, et de transmettre à toutes nos missions des résumés suffisants des nouvelles et des commentaires publiés dans nos journaux. Nos ambassades reçoivent par la poste aérienne un bulletin quotidien et un bulletin hebdomadaire, ainsi qu'une revue mensuelle, les *Affaires extérieures*, qui fait aussi l'objet d'une large diffusion au Canada et ailleurs. De plus, on prépare régulièrement une revue de la presse canadienne. Des dispositions spéciales sont prises pour la transmission de renseignements à Washington, New-York et autres missions aux États-Unis.

14. Outre ces services, le ministère assure encore la parution, sous forme polycopiée ou imprimée, de toutes sortes de documents qui sont transmis à nos missions, à des journalistes, à des bibliothèques, à des écoles et à des particuliers intéressés⁽³⁾. Le *Canada d'un océan à l'autre* est une brochure illustrée et très estimée dont on a distribué trois quarts de million d'exemplaires publiés en quatre langues: anglais, français, espagnol et portugais. On songe en ce moment à une nouvelle édition qui, en outre, paraîtrait en italien. Les principales publications annuelles sont le rapport officiel du ministère et un autre ouvrage; le *Canada et les Nations Unies*. On prépare à l'intention des services extérieurs de nos missions une étude périodique sur l'activité culturelle au Canada. Cette étude constitue un commentaire intéressant et instructif des événements et des progrès survenus dans les domaines de l'éducation, des arts, des lettres et des sciences. Outre ces diverses publications plutôt éphémères, nos ambassades ont de petites bibliothèques de consultation renfermant des ouvrages sur le Canada (histoire, économie, politique). Ce flot régulier d'informations est complété par le bureau chargé de répondre aux demandes directes de renseignements. Ces demandes, qui lui parviennent tant du Canada que des autres pays, atteignent le chiffre d'environ 1,700 par mois et imposent le plus lourd travail au ministère dans le domaine de l'information.

15. S'il n'ignore pas que toute information sérieuse et digne de foi doit provenir en grande partie de documents et de publications, le ministère a conscience, d'autre part, de l'influence plus immédiate de l'image et de la parole. Comme nous l'avons fait observer, deux importants services nationaux, Radio-Canada et l'Office national du film, s'occupent déjà de la diffusion de renseignements à l'étranger. Le ministère des Affaires extérieures collabore étroitement avec eux. Il fournit aide et conseils à Radio-Canada sur les émissions à prévoir et, comme nous l'avons déjà dit, ses bureaux à l'étranger sont un élément essentiel des services de distribution de l'O.N.F. D'autre part, le ministère achète aussi de la Galerie nationale, en petit nombre, des sérigraphies et des reproductions de tableaux canadiens, dont il assure la distribution, non seulement à nos missions, mais encore aux galeries, écoles, cercles, etc., de certains pays.

16. Quoique le ministère, grâce aux moyens précités, fournisse beaucoup de renseignements à des institutions ou personnes étrangères, avec lesquelles il entretient des contacts directs, les grands organes de diffusion restent les missions diplomatiques et consulaires. C'est de leur activité et de leur ingéniosité, ainsi que des moyens matériels mis à leur disposition, que dépend la qualité du travail exécuté en cet important domaine. Il y a des préposés d'information à Londres, Paris, Rome, Mexico, Canberra, Washington et New-York. Dans ces deux dernières villes, nous en avons même deux. En outre, à Londres, Paris, Washington et New-York, nous avons un personnel réduit chargé particulièrement de répondre aux demandes courantes de renseignements, d'aider tous les correspondants ou écrivains qu'intéressent les affaires canadiennes, de fournir des documents aux associations d'éducation et autres groupements, de donner suite, s'il y a lieu, aux mentions que font du Canada les revues ou les journaux locaux. Dans tous les postes, toutefois, on rappelle aux fonctionnaires qu'ils ne doivent jamais cesser d'éveiller autour d'eux l'intérêt envers notre pays et de communiquer des renseignements à son sujet. Il est bien entendu que la mission elle-même doit constituer un centre canadien de culture intellectuelle. Les fonctionnaires du ministère en poste à l'extérieur entretiennent des relations étroites avec les journaux, grâce à des conférences de presse et d'autres moyens; en outre, ils sont fréquemment appelés à prononcer, à des réunions d'une importance numérique plus ou moins considérable, des discours ou des conférences qui constituent une publicité directe de grande utilité.

17. Pourtant, en regard des réalisations d'autres pays, nos initiatives en ce domaine semblent plus que modestes, même si l'on tient compte de la différence de population. La Grande-Bretagne emploie au total, dans divers services et ministères, environ 230 attachés ou fonctionnaires spécialement chargés des relations avec la presse; les États-Unis en ont presque 500, et la France, qui, dans chaque ambassade ou légation, a au moins un attaché chargé des relations avec les journaux, la radiodiffusion et le

cinéma, a organisé plus de trente missions culturelles à l'étranger, dont la plupart comportent un personnel de quatre ou cinq personnes.

18. Il convient de prendre note d'une autre des fonctions du ministère. Il en a d'ailleurs déjà été question. C'est la tâche qui lui incombe de coordonner dans son ensemble l'activité administrative ayant l'information pour objet. Le chef de la Division de l'information préside une Commission interministérielle de l'information canadienne à l'étranger. Cette commission, qui réunit des hauts fonctionnaires des ministères les plus directement intéressés, a pour fonction d'empêcher le gaspillage que pourrait amener le chevauchement inutile des travaux, ainsi que de coordonner la ligne de conduite et l'activité des divers services d'information du Canada.

19. Il est toutefois un problème de coordination aussi important que discuté, celui des questions relatives à l'UNESCO, qui, maintenant, ressortit exclusivement au ministère des Affaires extérieures. Ce ministère, en effet, non seulement propose des listes de délégués aux conférences de l'UNESCO, mais encore, dans une certaine mesure, remplit les fonctions d'une commission nationale pour l'UNESCO, s'assurant la collaboration de sociétés bénévoles et facilitant l'exécution des entreprises de l'UNESCO chez nous. La question des relations du Canada avec l'UNESCO a suscité beaucoup d'intérêt et, il faut le dire, beaucoup de critiques et de controverses. Comme il s'agit d'une des questions que nous sommes particulièrement chargés d'étudier, nous avons consacré un chapitre distinct de la présente partie du Rapport à une étude de cette organisation, de ses principes, de ses méthodes et de son activité au Canada. Nous mentionnons ici l'UNESCO afin d'inclure aussi, dans notre revue de la question de l'information à l'étranger, cet important élément du problème général qui consiste à assurer un échange satisfaisant de renseignements avec les autres pays, et un degré suffisant de sympathie et de compréhension entre le Canada et tous ses voisins, proches et moins proches.

20. Enfin, nous devons mentionner l'œuvre qu'accomplit l'Office canadien du tourisme, organisme fédéral chargé de stimuler, de façon générale, le tourisme au Canada. Cet Office, division du ministère des Ressources et du Développement économique qui fonctionne depuis 1934, a un personnel de 70 employés et un budget annuel de l'ordre d'un million et demi de dollars, dont il consacre près des deux tiers à faire connaître les attraits touristiques du pays par la réclame dans les revues et journaux des États-Unis, d'où le Canada tire plus des neuf dixièmes de ses recettes à ce chapitre. L'Office entretient un bureau à New-York et il a un représentant au consulat général du Canada à Chicago. En 1950, l'Office a répondu à plus de 350,000 demandes de renseignements distinctes, relatives aux voyages au Canada. Plus de 1,000 publications, aux États-Unis et ailleurs, lui servirent à disséminer des renseignements précis d'une manière attrayante sur les ressources touristiques, si variées, du Canada.

LE BESOIN DE MULTIPLIER LES ÉCHANGES

21. Les personnes aptes à exprimer une opinion éclairée reconnaissent généralement qu'il serait possible d'amplifier de beaucoup l'activité du Canada à l'étranger, dans les domaines de l'information et des échanges d'ordre culturel. Beaucoup de nos missions, même importantes, n'ont pas encore d'attachés d'information. Aux États-Unis, la nomination d'autres attachés de presse, bien choisis, aiderait sûrement à mieux faire connaître le Canada dans ce pays. Il faut davantage de textes imprimés et photocopiés, publiés en un plus grand nombre de langues. Actuellement, les documents destinés aux enfants et aux écoles sont insuffisants. À Londres, il faut remplacer le *Canada Weekly*, périodique utile qui, dernièrement, a cessé de paraître. On a proposé un périodique du genre de *South West Pacific*, que publie le gouvernement australien. En outre, il faudrait enrichir les bibliothèques, beaucoup trop pauvres, de nos missions. Actuellement, elles ne renferment que des ouvrages de documentation et de référence.

22. On nous a fait observer que les missions canadiennes pourraient utiliser plus de films et plus de copies des films actuellement disponibles. En outre, un mode de distribution plus efficace s'impose. Même les grandes missions n'ont pas de fonctionnaire spécialement formé en vue de ce travail. Si le ministère pouvait accroître son personnel à cette fin, s'il pouvait y consacrer une somme égale aux \$50,000 que prévoit le budget de l'Office national du film pour la distribution internationale, il pourrait accomplir une tâche beaucoup plus efficace. Il serait avantageux aussi d'étendre les services qui distribuent actuellement des photographies et des documents illustrés.

23. Cependant, toutes ces questions se rapportent, en somme, aux services d'information. Le problème qui a le plus retenu notre attention, est celui de l'accroissement des échanges culturels. Du point de vue politique, ces échanges sont précieux, en ce qu'ils font mieux comprendre notre pays aux autres, et, comme nous l'avons signalé, ils sont importants aussi pour aider à l'évolution régulière de la vie culturelle au Canada même. Nous avons entendu parler, de diverses sources, du travail accompli dans ce domaine, et nous sommes forcés de conclure que nos échanges culturels n'ont pas dépassé le stade élémentaire, pour ne pas dire qu'ils sont inexistantes.

24. Les échanges qui se rapportent à l'enseignement sont peut-être les plus courants et les mieux connus et suscitent l'intérêt le plus général. Dans un chapitre antérieur, nous avons parlé des échanges d'hommes de science, qui relèvent du Conseil national de recherches. Le ministère des Affaires extérieures, qui s'occupe dans cet ordre de choses des requêtes reçues de l'extérieur et s'efforce d'y répondre, se tient à cette fin en contact avec divers ministères fédéraux, avec les ministères provinciaux de l'Instruction publique et avec des associations non gouvernementales. Par malheur,

dans le domaine plus général des demandes de renseignements relatives à l'enseignement au Canada, nous ne sommes pas en mesure de répondre promptement et efficacement. Il n'existe pas d'organisme central qui soit chargé de réunir, par exemple, des données sur le coût de la vie au Canada pour les étudiants étrangers, sur les exigences en matière de scolarité, sur les bourses et chaires accessibles, sur les avantages et spécialités de telle ou telle institution, et sur d'autres questions connexes.

25. Les dispositions que nous avons prises en vue des échanges dans le domaine de l'éducation comportent encore d'autres lacunes importantes. Tout d'abord, le Canada ne fait toujours rien d'officiel pour ce qui est des bourses d'études, même si certains particuliers, certains groupements et certains gouvernements provinciaux en offrent, pour leur part, aux étrangers qui viennent étudier chez nous. Cette ligne de conduite, ou plutôt cette absence de politique, peut s'expliquer par des motifs d'ordre constitutionnel, mais, aux yeux des représentants de pays amis, une réponse toujours négative paraîtra dictée soit par une modestie excessive à l'égard de nos institutions d'enseignement, soit par l'indifférence à l'endroit des bienfaits résultant de ces échanges.

26. L'anomalie de la situation actuelle s'aggrave du fait que, chaque année, des Canadiens se rendent en grand nombre dans d'autres pays, grâce à des bourses distribuées par des gouvernements généreux. Nous avons traité ce sujet avec quelque précision, dans notre étude sur les bourses, au Chapitre XIII. Inutile de revenir sur la générosité américaine, mais peut-être peu de Canadiens savent-ils que nous recevons également des bourses et des allocations de voyage des gouvernements de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Argentine, du Brésil, de la Suède et de la Suisse. Deux de ces pays, cependant, ont mentionné la difficulté qu'il y avait à verser des subventions en l'absence, au Canada, d'une organisation nationale chargée d'en assumer la responsabilité, d'aider au choix des candidats et de s'occuper des autres éléments essentiels de la procédure. Le ministère des Affaires extérieures n'est guère en mesure d'accomplir cette fonction, encore qu'il ait fourni toute l'aide possible et qu'il se soit récemment assuré la collaboration de la Conférence nationale des universités canadiennes.

27. L'absence d'un organisme national d'information sur l'éducation limite aussi d'autres échanges, comme les conférences d'étude internationales, les échanges de professeurs et les échanges d'étudiants. Nous l'avons déjà rappelé, le ministère a fourni quelque assistance à cet égard, mais cette aide était nécessairement restreinte, non seulement par le manque de renseignements et de fonctionnaires spécialement qualifiés, mais aussi par l'inexistence des fonds et des rouages nécessaires pour assurer les services souhaitables. Dans cet ordre de choses le Canada a besoin et d'un organisme coordinateur et de fonds. En conséquence, c'est avec un

intérêt tout particulier que nous avons appris que certains fonctionnaires envisagent de faire servir, à des projets d'ordre éducatif et culturel, une partie des fonds canadiens « gelés » en France, en Italie et en Hollande. Si l'idée est réalisable, elle permettrait de donner à des gradués, à des instituteurs et à des professeurs canadiens les moyens de poursuivre leurs études ou des travaux dans trois au moins des pays où nous détenons la plus forte proportion de nos crédits « gelés ». Dans le même ordre d'idées on pense aussi à la possibilité d'encourager ainsi des artistes et des conférenciers canadiens et de favoriser la participation des nôtres aux conférences de caractère culturel, de nature semi-officielle, qui se tiennent dans les pays mentionnés plus haut. La somme des fonds canadiens « gelés » dans les pays d'Europe est considérable. Nous espérons donc qu'on trouvera approprié d'en distraire une partie pour stimuler ces échanges culturels qui fortifieraient le prestige du Canada outre-mer et qui seraient tellement profitables aux citoyens canadiens eux-mêmes.

28. Le manque d'argent et l'absence d'un organisme approprié entrave d'autres formes d'échanges dans le domaine des arts, des lettres et des sciences. On convient qu'il faudrait envoyer dans les missions et offrir en cadeaux aux institutions étrangères une plus grande quantité de tableaux, de sculptures et de livres canadiens; qu'il faudrait encourager musiciens et conférenciers, ensembles musicaux et troupes de théâtre à faire des tournées à l'étranger; qu'il faudrait donner aux savants de marque l'occasion d'assister aux réunions internationales; et qu'il faudrait inviter tous les pays intéressés à nous rendre la pareille. Il ne se fait rien ou presque rien dans ce domaine, mais cela ne tient pas uniquement au manque d'argent. Si l'on disposait de fonds publics, il faudrait, évidemment, les dépenser avec le plus grand soin et la plus grande prudence, mais actuellement, tout comme nous n'avons pas d'organisme capable de fournir renseignements et conseils sur tous les aspects pratiques du régime d'enseignement au Canada, nous n'avons pas non plus d'institution nationale qui soit en mesure de en prononcer, avec autorité et en connaissance de cause, sur la question de plus en plus importante des échanges culturels. Le développement des échanges internationaux dans le domaine des arts, des lettres et des sciences augmenterait le prestige du Canada à l'extérieur. Il assurerait à l'artiste créateur un vaste marché d'exportation et enrichirait, en retour, l'apport culturel que les Canadiens recevraient de l'étranger.

INITIATIVES CULTURELLES DU COMMONWEALTH ET D'AUTRES PAYS

29. Le Canada, nous l'avons déjà dit, retarde à cet égard sur le reste du monde. Que cela nous plaise ou non, l'information et les relations culturelles deviennent de plus en plus, de nos jours, un élément essentiel de la politique étrangère. Ce sont les dictatures qui, ces dernières années, ont accéléré le mouvement en ce sens. Les pays démocratiques suivent leur

exemple, en partie parce qu'ils tiennent compte de circonstances qui rendent nécessaire et souhaitable en soi une telle activité et, en partie, parce que seule la vérité, disséminée efficacement et abondamment par tous les moyens possibles, peut détruire la propagande de l'erreur.

La Grande-Bretagne

30. La Grande-Bretagne, autrefois célèbre pour sa tradition du laisser-faire, compte parmi les pays qui, depuis quelque temps, se sont mis en tête de ces mouvements. Il ne s'agit pas là d'une politique liée au sort d'un parti; la ligne de conduite actuelle, établie avant le dernier conflit, a été suivie, comme si cela allait de soi, par des gouvernements de couleurs politiques différentes. La Grande-Bretagne affecte aujourd'hui plus de seize millions de livres sterling par an aux services d'information et de culture, dont plus de onze millions aux services d'outre-mer.

31. En plus d'affecter des fonds à l'information, la Grande-Bretagne a entrepris, dans le domaine culturel, une expérience intéressante dont on ne trouve pas la contrepartie au Canada. Il s'agit du *British Council*. Fondé en 1935, grâce à des subventions de l'État, il fut constitué en société en 1940 et il émarge aujourd'hui entièrement au trésor public, qui lui a versé, pour 1950-1951, la somme de £2,226,000. Le *Council* a pour objet de répandre à l'étranger la connaissance de la langue, de la culture anglaises et, particulièrement, de favoriser le resserrement des liens culturels avec les autres membres du Commonwealth. Il est manifeste que le *British Council* est organisé de manière à éviter l'excès de bureaucratie et, sans renoncer à l'appui de l'État, à conserver à son activité un caractère bénévole et spontané. Il compte deux cents membres et bénéficie de l'appui de conseils consultatifs. Toutefois le gros du travail réel est exécuté par une commission exécutive de trente membres, dont neuf sont désignés par des ministères. Bien que le Parlement contrôle ses dépenses, il jouit d'une grande liberté d'action et est entièrement dégagé de toute contrainte ou de toute intervention de caractère politique.

32. L'activité du *Council* est multiple et variée, tout en restant conforme à son objectif général qui est de faire connaître le peuple britannique à l'étranger en présentant ses initiatives culturelles comme un reflet de ses institutions nationales et sociales. Il parvient donc à faciliter la sympathie et la compréhension en s'écartant du point de vue trop exclusivement économique et politique, qui était auparavant la seule voie d'approche en usage. Il est divisé en sections de l'éducation, des sciences, des beaux-arts, du théâtre, de la musique et des imprimés; il bénéficie de l'aide de comités bénévoles dont les fonctions correspondent plus ou moins à celles de ces sections.

33. On favorise l'enseignement de l'anglais par des cours spéciaux donnés tant à l'étranger qu'au pays même, et par des bourses grâce auxquelles des professeurs venant d'autres pays peuvent étudier en Angleterre. Les séjours

en Grande Bretagne sont organisés à tous les niveaux et dans tous les domaines, depuis ceux d'artisans qui vont y suivre des cours de trois semaines jusqu'à ceux d'artistes ou de savants célèbres dans le monde entier. On s'occupe de mille façons des visiteurs, ainsi que des étudiants des colonies et, à Londres même, de tous les étudiants d'outre-mer. Le *Council* aide aussi à distribuer des bourses offertes par d'autres nations à des étudiants britanniques. Il organise encore les tournées de troupes d'acteurs, de musiciens, de conférenciers de toutes sortes et, en général, des représentants les plus distingués de la culture britannique.

34. Outre ces échanges de personnalités, le *Council* assure une distribution importante, de livres et périodiques, — notamment un certain nombre de ses propres publications, — de musique imprimée, de disques et de films, ainsi que l'exposition d'originaux ou de reproductions d'œuvres d'art. Les documents publiés par l'organisme lui-même portent sur une foule de sujets, mais plus particulièrement sur le progrès des sciences. La distribution est assurée de diverses façon, mais surtout grâce à l'établissement de *British Council Centres*, établis dans la plupart des pays du monde, à quelques notables exceptions près. Parmi ces dernières, on compte les États-Unis et le Canada qui, seul parmi les pays du Commonwealth, n'a pas de représentant à demeure du *British Council*.

La France

35. L'histoire des échanges ou des exportations culturelles de la France est beaucoup plus longue. Depuis la grande époque du XVII^e siècle, la France peut se vanter avec raison d'avoir été le centre du savoir et de la science pour l'Europe et les pays au delà des mers. Elle reste fidèle à cette tradition, encore que les circonstances internationales l'aient contrainte de diminuer un peu son activité dans certains pays. Avant 1914, cette activité ressortissait surtout au ministère de l'Instruction publique, mais, dans l'entre-deux-guerres, elle a été confiée à celui des Affaires étrangères. C'est surtout sur l'éducation qu'on mettait l'accent. On envoyait des professeurs français dans les universités étrangères; on a fondé des lycées français et des écoles primaires en dehors de France, et créé des Instituts français dans certaines capitales, en Europe et ailleurs. On a aussi organisé des tournées de professeurs, d'artistes ou de musiciens, et offert des livres à des institutions disséminées dans le monde entier.

36. Depuis 1945, cette œuvre a pris de l'ampleur et ressortit exclusivement à un directeur général des relations culturelles. Les Instituts français à l'étranger servent de centres, non seulement pour l'activité éducative, mais pour la mise en œuvre d'un programme grâce auquel des professeurs français, bénéficiant parfois de subventions supplémentaires de leur gouvernement, enseignent dans les universités des pays où se trouvent les Instituts. Les lycées français à l'étranger fonctionnent en étroite collaboration avec les institutions d'enseignement des pays où ils ont été

fondés. On organise des tournées de conférences avec le concours de l'Alliance française. On prévoit aussi des expositions ambulantes, des tournées de corps de ballet, d'orchestres symphoniques ou d'exécutants isolés. Enfin, universités et bibliothèques reçoivent de généreux dons de livres.

Les États-Unis

37. Ce n'est que tout dernièrement que les États-Unis ont adopté un programme officiel d'échanges culturels, mais certains groupements bénévoles avaient déjà accompli une œuvre importante en ce domaine. À l'heure actuelle, plusieurs d'entre eux reçoivent des subventions de l'État, et le Département d'État lui-même participe directement à plusieurs initiatives. En 1949-1950, il a consacré environ 27 millions à l'exécution de projets d'éducation et d'information, et, en outre, une somme de six millions, dont l'affectation a été décidée après consultation de l'*Advisory Commission on Education Exchange*. Il semble que le caractère fédéral de la constitution américaine n'ait en rien gêné les échanges dans le domaine de l'éducation. En une année, récemment, 935 étudiants d'autres pays sont venus aux États-Unis et 1,891 étudiants américains sont allés poursuivre des études à l'étranger, en vertu de divers programmes d'échanges.

38. Ne nous étonnons pas que la plupart des étudiants américains qui ont profité de cette initiative aient été des techniciens. Il reste que, dans le domaine culturel, le gouvernement américain a créé 30 centres dans 18 pays, 67 bibliothèques et 34 salles de lecture dans 60 pays. Parmi les nouvelles mesures dans le domaine des échanges éducatifs, signalons le déblocage des avoirs américains retenus à l'étranger, dans le dessein de fournir les fonds pour les échanges d'étudiants. Des fonctionnaires du gouvernement canadien ont étudié un projet analogue comme nous l'avons dit plus haut.

Autres pays

39. Le Canada vient sûrement très loin derrière les grandes nations occidentales dans le domaine des échanges culturels. D'autre part, il est plus difficile de comparer son activité à celle des autres pays moins importants du Commonwealth ou de pays étrangers d'une importance à peu près égale à la sienne. Nous savons néanmoins que le seul Service d'information australien, dont le budget annuel est de 351,000 livres australiennes, possède des bureaux à Londres et à New-York, et assure une intense diffusion de renseignements au moyen de la radio, des films, de photographies (il existe à Londres une collection australienne de 40,000 photos), de livres et de périodiques, y compris trois revues traitant de la vie en Australie, ainsi que de l'économie et de la culture du pays. Son service de radiodiffusion transmet des émissions sur ondes courtes vingt-deux heures par jour en cinq langues.

40. De plus petits pays, en dehors du Commonwealth, se préoccupent de plus en plus de la question. En 1950, la Belgique a dépensé \$155,937, soit 7.7 p. 100 de son budget des Affaires étrangères, au titre de l'activité culturelle, par l'intermédiaire de ses missions à l'étranger et de centres d'information à New-York et à Londres. La Division culturelle du ministère des Affaires étrangères du Brésil bénéficie d'un budget annuel de \$200,000 et possède des Instituts culturels dans les pays de l'Amérique latine. Elle distribue également 170 bourses à l'étranger, dont trois vont à des étudiants canadiens. Au moyen d'une soixantaine d'accords culturels intervenus avec d'autres pays, elle favorise les échanges de livres, de périodiques, d'expositions, d'artistes, de conférenciers, ou d'autres échanges du même genre. La Suède, de son côté, possède un Institut des relations culturelles de cent membres, dont la moitié sont nommés par l'État et l'autre par des organismes particuliers. Grâce à des subventions officielles et privées, cet institut cherche à donner à l'étranger une connaissance précise de la Suède et de la culture suédoise. Il fonctionne directement et par l'entremise de succursales situées à Londres, Paris et New-York.

OPINIONS ET PROPOSITIONS DE NOS SOCIÉTÉS BÉNÉVOLES

41. Il est donc manifeste que, dans cet important domaine de l'activité nationale, le Canada retarde sérieusement sur d'autres pays démocratiques, y compris des pays à la population et aux ressources moins considérables. L'insuffisance des échanges culturels du Canada n'a pas échappé à certains groupements bénévoles de chez nous qui, en formulant des commentaires à ce propos, ont insisté sur les avantages que les artistes et savants canadiens, ainsi que toute la population, retireraient d'un appui officiel plus généreux aux échanges culturels. Ces groupements ont préconisé l'adoption d'un programme plus vigoureux de relations de ce genre avec l'étranger.

42. On nous a laissé entendre que les missions diplomatiques devraient comprendre dans leur personnel des attachés culturels. Ces représentants, suggérerait-on, pourraient servir aussi de préposés à l'information. En outre, il a été recommandé que nos missions à l'étranger présentent d'une façon systématique les réalisations artistiques et industrielles du Canada en se fournissant de meubles canadiens, en exposant des tableaux et des sculptures de nos artistes, en conservant des collections de livres et de disques canadiens. Le gouvernement fédéral, nous a-t-on dit, devrait acheter des œuvres d'art en grand nombre, dans le dessein de les offrir à des institutions étrangères.

43. On a souligné aussi l'importance de faciliter les échanges personnels de diverses façons, notamment grâce à une aide ou à des garanties pécuniaires accordées aux groupes musicaux ou dramatiques, aux conférenciers et musiciens en tournée, aux savants et lettrés canadiens qui devraient

assister plus souvent aux réunions des sociétés savantes. Les Canadiens qui, à leurs propres frais, assistent à ces réunions ne peuvent, nous a-t-on signalé, déduire ces frais de leur feuille d'impôt sur le revenu que si la réunion a lieu aux États-Unis. Même dans ce cas, ces déductions ne sont permises qu'aux hommes des professions libérales qui sont autorisés à ajouter ces sommes aux déboursés qu'entraînent leurs affaires. On a proposé aussi d'accorder quelque encouragement, financier et autre, aux associations internationales qui aimeraient tenir leurs réunions au Canada. On a formulé également diverses observations sur l'importance des échanges internationaux au moyen de bourses d'études.

44. Les sociétés bénévoles ont aussi demandé un plus grand nombre d'expositions artistiques de tous genres. Elles ont déploré l'indifférence officielle à faire connaître et à diffuser à l'étranger les livres canadiens. Enfin, elles ont proposé deux sortes de centres culturels. Il faudrait, à leur avis, organiser des bibliothèques, des musées, des manifestations musicales et des expositions ici-même dans nos parcs nationaux, à l'intention des touristes et autres visiteurs, et établir, à Londres et à Paris des "Instituts canadiens".

FACTEURS QUI LIMITENT LES ÉCHANGES CULTURELS

45. Étant donné le vif intérêt que suscite, dans tous les milieux, l'encouragement à donner aux échanges culturels, pourquoi le Canada a-t-il si peu fait ? Trois raisons ont été invoquées. La première, mais non la moins importante, c'est que le Parlement ne fournit pas les crédits nécessaires. Nous reviendrons là-dessus à la deuxième partie. On a avancé deux autres raisons, dont nous avons déjà dit un mot au présent chapitre. Nous n'avons pas d'organisme central qui, bien informé lui-même en matière d'éducation, pourrait renseigner les Canadiens sur tous les aspects de l'enseignement à l'étranger qui sont de nature à les intéresser. C'est dire que nos ministères eux-mêmes ne peuvent que très difficilement réunir les données qu'il leur faudrait posséder pour accroître les échanges dans le domaine de l'éducation. Point n'est besoin d'ajouter que ces ministères, qui ne sauraient se passer de l'opinion des groupements représentatifs, seraient heureux de connaître leur point de vue. Il existe des groupements intéressés à tous ces aspects pratiques du régime éducatif au Canada, mais l'absence d'un bureau central de renseignements et le manque d'argent gênent leurs initiatives.

46. De même, il n'y a pas, au Canada, un organisme central qui, connaissant à fond la vie intellectuelle et culturelle du Canada, puisse donner des conseils avisés et compétents au ministère des Affaires extérieures. Certaines associations ont beaucoup fait pour favoriser les échanges culturels, ainsi que nous l'avons déjà noté. Nous avons aussi entendu le témoignage de groupements ne disposant que de faibles moyens d'action,

ainsi que de particuliers débordés par toutes les demandes de renseignements qui leur parvenaient souvent par l'entremise du ministère des Affaires extérieures. Groupements et individus font ce qu'ils peuvent avec les moyens dont ils disposent, mais, parfaitement conscients de l'insuffisance de leurs efforts, ils sont les premiers à reconnaître qu'ils n'ont pas qualité pour parler au nom du Canada. Ce qui s'impose surtout, apparemment, c'est un appui financier et la coordination des efforts. Dans la deuxième partie du présent Rapport, nous formulons des recommandations à ce propos.

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

DANS le chapitre liminaire du Rapport, nous avons signalé que notre programme de travail, au cours des séances publiques que nous avons tenues dans les principales villes du Canada, nous avait été tracé en somme par les organismes et les particuliers qui, s'intéressant à notre tâche, ont présenté des mémoires et comparu devant nous afin d'exposer leur point de vue. Nous pouvons en dire autant du contenu de cette première partie de notre Rapport, que nous terminons ici et où nous avons consigné, sur les questions que nous avons pour mission d'étudier, les avis exprimés par des organismes et des citoyens représentatifs. Nous ne nous illusionnons pas au point de penser que cet exposé des divers sujets est complet. Pour traiter sous tous leurs aspects la plupart des questions, — par exemple, la presse, les universités ou les arts libéraux et d'agrément — il nous aurait fallu préparer toute une série de volumes, chacun au moins aussi long que le présent Rapport. Nous ne pouvions y songer sans dépasser des limites raisonnables de temps et d'argent. Nous croyons, cependant, à l'utilité de notre esquisse de la scène canadienne, considérée dans ses principaux aspects, esquisse dont le plan nous a été tracé par notre mandat et dont les détails nous ont été fournis par les centaines de nos concitoyens qui ont rendu notre tâche possible. Nous leur en sommes reconnaissants et nous constatons que leur collaboration a enrichi nos connaissances.

2. Autre point à signaler : dans la plupart des cas, les mémoires nous ont été transmis et les entrevues demandées par des groupements organisés. Le citoyen, qui n'avait que des vues personnelles à exprimer, ne s'est guère fait entendre. Cela, nous le supposons, était inévitable, car la substance des diverses questions relevant de notre compétence a attiré l'intérêt des milieux organisés du pays. Ce qui nous a frappés, cependant, c'est que ceux qui ont comparu devant nous, — que ce fût à titre de représentants d'une des divisions des beaux-arts ou des sciences, du monde du travail ou des milieux agricoles, — nous ont parlé d'abord en tant que Canadiens profondément intéressés à toute la portée de la vaste enquête que nous avons osé entreprendre. Dans les centaines de mémoires que nous avons reçus et dans les milliers de pages de témoignages que nous avons recueillis, nous croyons avoir perçu la voix du Canada. Nous aimons à croire que nous avons enregistré et reproduit cette voix aussi nettement et honnêtement qu'elle nous est parvenue des diverses régions du pays et d'un nombre aussi considérable de nos concitoyens.

DEUXIÈME PARTIE

INTRODUCTION

NOTRE Commission s'est vue confier, par le Gouvernement, une besogne conçue avec une imagination et une hardiesse de vues qui ont été pour nous une véritable source d'inspiration pendant toute la durée de notre travail. À mesure que nous nous rapprochions du but assigné nous percevions mieux combien notre enquête arrivait à son heure, nous en saisissions mieux le caractère d'urgence. Dès le début, nous étions pénétrés de l'importance de notre tâche; mais notre conviction se fortifia avec chaque perspective nouvelle que nous dévoilait notre approfondissement des problèmes. Cette tâche porte sur rien de moins que les assises spirituelles du Canada. La qualité de nos œuvres en tous domaines dépend de la qualité de notre esprit, et celle-ci dépend à son tour de nos pensées et du niveau intellectuel de nos préoccupations. Elle est influencée par les livres que nous lisons, les tableaux que nous contemplons, les émissions radiophoniques que nous écoutons le plus volontiers. Tous ces éléments de culture (qu'il s'agisse des arts ou des lettres) constituent le terroir où s'enfoncent les racines profondes de notre existence nationale.

2. Ils sont aussi le fondement de notre unité nationale. Nous avons jugé profondément significatifs l'espoir et la confiance des représentants de nos deux cultures traditionnelles, qui nous ont affirmé à plusieurs reprises que, par la culture en commun de leur jardin spirituel, Canadiens de langue française et Canadiens de langue anglaise parviendront à faire éclore le véritable « canadianisme ». Cet espoir, cette confiance nous permettront de faire fructifier les trésors que nous partageons et de combattre victorieusement les influences qui peuvent menacer et même détruire l'intégrité de la nation. Nos recherches nous ont donc dévoilé ce qui peut servir notre patrie à double titre: en accroissant sa grandeur, en lui assurant l'unité.

3. Nous nous sommes efforcés, au cours des pages précédentes, de donner une esquisse du paysage de notre vie culturelle. Nous n'avons pas visé à une rigoureuse exactitude. C'est que (même si nous eussions eu plus de temps pour suivre des méthodes très minutieuses) nous n'aurions pu réduire un tel sujet à une précision statistique. Notre tableau relève donc plutôt de la technique des peintres impressionnistes que de la précision détaillée du photocalque. La matière était aussi abondante que variée; nous avons dépouillé avec soin, au cours d'un an et demi, les centaines de mémoires et les volumes nombreux contenant les témoignages

oraux recueillis au cours de nos audiences, sans oublier les exposés dont nous avons chargé, dans divers domaines, des autorités compétentes. Cette étude s'est étendue sur un champ immense, allant du ballet à la philosophie, du totem aux recherches de la science médicale contemporaine; mais, sous cette variété, court la trame d'une fondamentale unité. Nous avons souvent évoqué une phrase que l'on trouve à l'énoncé de notre mandat et qui sert de *leit-motiv* à notre Rapport. Dans cette phrase, on dirigeait notre attention sur « les institutions qui expriment le sentiment de la collectivité, favorisent la bonne entente, apportent de la variété et de l'abondance à la vie canadienne ». Rien ne saurait mieux contribuer à ce noble dessein, que le sujet même sur lequel a porté notre enquête.

4. Mais les institutions, les organisations et les œuvres que nous avons passées en revue ont, en plus de cet ultime objectif, un autre trait commun: elles s'étiolent faute de nourriture. L'évaluation de notre fonds national, intellectuel et culturel, ne conduit pas à un optimisme de tout repos ni à une satisfaction sans réserve. Si l'on classait les pays contemporains selon l'importance qu'ils accordent aux valeurs faisant l'objet de notre enquête, le Canada se trouverait loin de l'avant-garde, peut-être même près de la fin du cortège. Cela s'explique en partie par les raisons exposées dans un chapitre antérieur: des distances immenses, une population clairsemée, notre jeunesse relative en tant que nation, la tentation de trop se reposer sur un voisin qui est un géant aux mains toujours généreuses. En outre, alors que nous étions toujours aux prises avec ces problèmes, d'autres problèmes communs à toutes les nations du 20^e siècle se posèrent à nous. Comme le dit l'auteur de l'une de nos études spéciales:

« Au moment où notre monde occidental s'éveille à la nécessité de protéger ses traditions spirituelles et qu'il s'apprête à détourner, à cette fin, quelques-unes des énergies appliquées à la seule technologie, à ce moment même, nous devons relever le gant que nous jette en défi un empire barbare où la machine est dieu. La tentation est grande d'oublier à nouveau nos besoins spirituels en présence du danger plus immédiat ».

La vague de fond de la technologie peut engouffrer le Canada plus facilement que d'autres nations, dont les traditions culturelles mieux assises forment une digue solide contre les périls contemporains.

5. Il nous semble que deux conditions s'imposent à notre pays si l'on veut rétablir l'équilibre entre l'importance que nous attachons aux réalisations matérielles et l'attention que nous portons à des valeurs de notre civilisation, moins tangibles sans doute mais plus durables. La première de ces conditions doit être, il va sans dire, d'enrichir et de stimuler notre vie culturelle et intellectuelle; notre enquête a su prouver que ce désir est sincère autant que général. La seconde condition est l'argent. Si nous voulons une nourriture culturelle plus abondante et de meilleure qualité, nous devons en payer le prix. La bonne volonté seule ne peut ressusciter

une plante qui se meurt; si la fleur de la culture semble s'étioler, il faut la nourrir à prix d'argent. Les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux doivent joindre leurs efforts dans ce devoir commun. Nous n'avons cependant à nous occuper que du domaine fédéral et, dans la deuxième partie de cet ouvrage, nous ferons connaître nos vues sur les meilleurs moyens qu'aurait le gouvernement national d'intensifier notre vie culturelle..

6. Si le gouvernement canadien consentait à se charger de plus grandes responsabilités dans cet ordre de choses, nous serions alors sur le même plan que la plupart des pays contemporains. Le soutien de l'État aux arts et aux lettres est connu de longue date dans la plupart des nations. Même en Grande-Bretagne (berceau de l'initiative privée, où la vie culturelle dépendit, pendant des siècles, de la générosité des mécènes), l'État s'est progressivement chargé d'un fardeau que les protecteurs traditionnels des arts devenaient incapables de porter à eux seuls. Mais cette intervention étatique n'a pas attenté à la liberté de l'artiste et de l'écrivain. Les gouvernements britanniques qui se sont succédés n'ont eu garde en effet d'oublier l'avertissement de lord Melbourne: « Que Dieu protège le ministre qui se mêlerait des arts! »

7. Les États-Unis restent la seule exception notable à la règle qui transforme peu à peu les gouvernements contemporains en protecteurs attirés des arts. La raison en est évidente. C'est le seul pays du monde où l'on trouve encore ces immenses fortunes privées, sources vivifiantes où peuvent s'abreuver la culture et la vie intellectuelle. Les dotations et les caisses fiduciaires spécialement créées à cette fin disposent de sommes considérables en capital et en fonds pour les dépenses annuelles⁽¹⁾. Voilà pourquoi les pouvoirs officiels aux États-Unis peuvent encore leur laisser une bonne partie de cette responsabilité. Les autres nations ne peuvent se permettre de suivre cet exemple.

8. Notre tâche ne se bornait pas à analyser la situation des arts, des lettres et des sciences au Canada; nous devons encore faire connaître notre point de vue sur les modalités de l'aide que le gouvernement fédéral pourrait leur accorder. Dans un grand nombre de pays, diverses conditions géographiques ont pu susciter des désavantages qui requéraient le correctif de l'aide de l'État aussi bien dans les domaines économiques que dans ceux de la culture. Au Canada nous avons eu à faire face à une situation de ce genre; l'État a dû apporter son appui dans bien des domaines et c'était là une initiative d'une importance particulière. On a pris un grand nombre de mesures chez nous (et on continue à en réclamer encore plus) pour remédier aux charges que les distances énormes font retomber sur les expéditeurs et les consommateurs de certaines denrées. Il nous semble que la logique et la justice qui ont inspiré ces mesures, dont la nécessité est reconnue de tous, exigent un traitement identique en faveur des tournées

de nos compagnies de théâtre, de nos orchestres et de nos artistes de concert dans tout le pays. La venue régulière et fréquente, dans nos grandes villes et dans nos centres moins peuplés, de ces missionnaires de la culture est, en effet, d'importance essentielle à notre existence normale en tant que nation civilisée.

9. On trouvera dans les pages qui vont suivre une série de recommandations proposant au gouvernement fédéral d'agir dans certains domaines que nous avons examinés. Si on les accepte, elles nécessiteront des mesures législatives ou administratives, ainsi que l'usage de fonds publics sous forme d'immobilisations et de frais annuels. Si l'on donnait suite à tous nos vœux, le chiffre des dépenses qui en résulteraient paraîtrait peut-être considérable, vu isolément; mais il suffira de le comparer aux frais d'autres formes de l'activité gouvernementale pour qu'il se réduise à des proportions modestes, pour ne pas dire insignifiantes. Les postes les plus considérables qui se retrouvent dans tous les budgets modernes sont ceux qui se rapportent à la défense. C'est un problème qui est, à juste titre, au premier rang des préoccupations de tous les hommes d'État. Alors que nous sommes prêts à mettre le point final à notre tâche et à envoyer notre Rapport à l'imprimerie, nous voyons les nuages s'amonceler à l'horizon international. Certains penseront peut-être qu'à un tel moment nos recommandations peuvent paraître bien futiles. Les chars de combat ne nous sont-ils pas plus nécessaires que les tableaux du Titien? Les bombes, plus nécessaires que Bach ou la musique des tragédies de Racine? On nous a dit à maintes reprises que, pour importants que soient nos avis, il leur faudrait attendre, pour être mis en pratique, que le ciel s'éclaircisse. Nous répondrons par une autre question. Si nous nous inquiétons de notre défense, qu'est-ce donc que nous voulons défendre? Nous voulons défendre la civilisation, la part qui nous en revient, l'apport que nous avons pu lui faire. Or notre enquête porte justement sur tout ce qui donne à cette civilisation son caractère et sa valeur. Ce serait un paradoxe que de nous apprêter à défendre une richesse que nous ne voudrions ni accroître ni faire fructifier, et que nous laisserions, au contraire, se désintégrer.

10. C'est au plus fort de la dernière guerre que des voix s'élevèrent de toutes parts, en Angleterre, demandant une nourriture spirituelle dont la faim ne put être apaisée que par des créations d'urgence, que l'on confirma plus tard à titre permanent. Le Conseil pour l'encouragement de la musique et des arts fut fondé en même temps que la Garde territoriale. Le C.E.M.A. — comme on le désignait — fut créé et maintenu pour stimuler et satisfaire l'intérêt du public dans le domaine de la musique, du théâtre et de la peinture. Il ne s'agissait pas là de choses uniquement recherchées pour elles-mêmes. Elles devenaient aussi les armes spirituelles dont l'Angleterre militante avait besoin. En ce temps de crise, le moral d'un pays est un facteur d'importance suprême; il peut être soutenu, bien en-

tendu, par une propagande de portée immédiate, mais la force spirituelle ne peut s'édifier que sur des fondements posés en temps de paix. Pour cette raison encore, nous devons consolider les éléments durables qui stimulent le sentiment national et rendent les gens conscients des aspects les plus nobles de la vie de la nation. Les discours qui « donnent du cœur au ventre », et les affiches flamboyantes n'y sauraient suffire.

11. La conjoncture actuelle souligne l'importance et l'urgence de nos recommandations. Nous n'avons pas perdu de vue, un seul instant, les problèmes essentiels de l'heure, et ils ont sans cesse été présents à nos esprits au cours de la rédaction de ce Rapport. Nous avons réduit nos recommandations au minimum. Quand une initiative ou une fonction nouvelles nous paraissaient nécessaires, nous n'avons pas conseillé la création d'un organisme s'il en existait déjà un qui pût s'en acquitter. Dans tous les cas où d'anciens locaux pourraient abriter des services plus étendus, nous n'avons pas demandé la construction de nouveaux édifices. Par conséquent, nous ne préconisons de dépenses que lorsqu'il serait autrement impossible d'atteindre les buts mêmes qui ont motivé la création de notre Commission par le Gouvernement. Nous aurions très bien pu pousser nos recommandations plus loin. Mais, vu la situation internationale, nous avons proposé les méthodes les plus simples et les moins coûteuses de réaliser les mesures nécessaires, tout en songeant sans cesse à la nécessité impérieuse de consolider les institutions qui sont les assises de notre structure morale et de notre intégrité nationale.

12. Nous devons, bien entendu, renforcer nos défenses militaires; mais nos défenses culturelles requièrent également l'attention de la nation: on ne saurait dissocier les unes des autres. Nos recommandations ne représentent que le minimum que notre devoir nous commande de proposer; mais on pourrait accomplir bien davantage. Nous passons maintenant à l'exposé de ces recommandations.

CHAPITRE XVIII

DIFFUSION

RADIODIFFUSION

AUX termes de notre mandat, nous sommes tenus d'étudier les principes dont devrait s'inspirer le régime national en matière de télévision et de radiodiffusion. À la première partie, nous avons exposé plutôt en détail les progrès de la radio au Canada, ainsi que les vues du public et des experts sur la nature et la qualité des émissions des réseaux nationaux et des postes locaux. Nous devons maintenant examiner et recommander, à l'égard de la radiodiffusion, la politique que le pays doit suivre pour assurer aux auditeurs canadiens les émissions les meilleures et les mieux conçues à tous points de vue.

2. La radiodiffusion est de la nature d'un monopole. Quiconque en a le désir et les moyens peut écrire un livre, publier un journal ou exploiter un cinéma, mais il ne lui est pas loisible d'établir un poste de radio. Les bandes de fréquence sont limitées en nombre, et les règles ordinaires de la concurrence dans toute bande de fréquence sont impossibles. Dans le monde entier, ces bandes sont reconnues comme étant du domaine public, et nul poste de radiodiffusion ne peut fonctionner sans l'autorisation de l'État.

3. L'État, qui a le droit et le devoir de délivrer les permis, doit donc imposer certaines conditions à la radiodiffusion. À notre avis, chaque pays a le choix entre deux lignes de conduite. D'une part, on peut considérer la radio d'abord comme un moyen de divertissement, comme une autre forme de la réclame commerciale. Cela ne veut pas dire qu'elle ne saurait servir à instruire, à éclairer et à cultiver le goût; car, pour bien des gens, c'est là aussi un genre de divertissement. D'autre part, la radio, étant l'un des plus puissants moyens d'éducation, peut être envisagée comme un facteur social trop puissant et trop délicat pour être négligé par l'État, qui, à notre époque, s'intéresse de plus en plus au bien-être de ses citoyens. Cette seconde façon d'envisager la radio suppose que ce moyen de communication est un bien public qu'il faut employer à l'avantage de la société, c'est-à-dire pour instruire, éclairer, aussi bien que divertir ses membres.

4. Il serait peut-être utile de voir comment ont agi d'autres nations qui ont eu à choisir entre ces points de vue, ou qui ont cherché à les concilier, bien que, ainsi que nous l'expliquions à la première partie, le problème de la radio canadienne, avec ses particularités, s'accommoderait mal d'une solution toute faite.

5. Les États-Unis ont suivi la première des deux lignes de conduite mentionnées ci-dessus, considérant la radio surtout comme un moyen de divertissement à exploiter d'après les méthodes commerciales, subordonné aux régies d'État fondamentales jugées essentielles dans tous les pays. Aux États-Unis, la radiodiffusion se fait presque entièrement par des postes privés, dont la plupart sont affiliés à au moins un des quatre grands réseaux nationaux. Vivant presque uniquement du fruit de la réclame, la radiodiffusion est devenue une industrie importante; en 1950, il existait plus de trois mille postes, dont les recettes brutes au chapitre de la réclame ont atteint un chiffre global dépassant 445 millions de dollars.

6. Le gouvernement des États-Unis, ayant souscrit au principe général selon lequel les bandes de fréquence sont du domaine public, créait en 1934 la *Federal Communications Commission* (F.C.C.), dont les membres sont nommés par le Président et relèvent du Congrès. La F.C.C. réglemente la radiodiffusion grâce à son pouvoir d'accorder des permis, pouvoir qu'elle doit exercer en tenant compte « des besoins, de l'avantage et de l'intérêt publics ». Il lui est spécifiquement interdit d'exercer aucun pouvoir de censure. Plusieurs mesures prises par cet organisme ont soulevé des discussions et de l'opposition aux États-Unis, entre autres la réglementation du monopole des réseaux. Les règlements à cette fin furent confirmés par la Cour suprême des États-Unis en 1943. Une autre initiative qui fait présentement l'objet de controverses, c'est l'effort tenté, au moyen de principes consignés au *F.C.C. Bluebook*, pour assurer de meilleures émissions. Cette publication déclare, en effet, que le maintien de l'équilibre dans les programmes par la production d'une juste proportion d'émissions complémentaires ainsi que l'emploi d'artistes locaux, la discussion des questions d'intérêt public, et l'élimination de toute réclame excessive, sont d'importants aspects du service public, dont il sera tenu compte dans l'octroi ou le renouvellement d'un permis de radiodiffusion. Postes et réseaux s'opposent à cette pratique, car ils y voient une forme de réglementation indirecte des émissions. La Cour suprême des États-Unis n'a pas encore été invitée à se prononcer à ce sujet, mais on prétend que le *Bluebook* a eu un effet salutaire sur la qualité des émissions radiophoniques.

7. En Angleterre, la radiodiffusion n'est pas une entreprise de réclame, mais un service assuré par une société d'État, la *British Broadcasting Corporation*. « L'objectif de la B.B.C. est double: donner à l'auditeur une bonne mesure de ce qu'il veut, et lui permettre, à la longue, de vouloir

autre chose »⁽¹⁾. Cette entreprise publique fonctionne en vertu d'un permis du ministre des Postes et tire ses revenus des taxes sur les récepteurs qui, en 1949, ont rapporté bien au delà de 12 millions de livres sterling. Ses publications lui assurent un revenu additionnel de plus d'un million de livres. Dans la pratique, les émissions ne font l'objet d'aucune ingérence ministérielle ou gouvernementale. La charte de cette société est étudiée périodiquement par un comité spécial nommé à cette fin et est renouvelable pour des périodes de cinq ans; il y aura revision de la charte actuelle en 1951. Au moment où nous allons sous presse, nous apprenons que le *Broadcasting Committee* des Communes anglaises, qui avait été institué en juin 1949, a exprimé le vœu que l'on maintienne le régime actuel de radiodiffusion en Angleterre. Le rapport de ce *Committee* a été publié en janvier 1951.

8. Comme l'Angleterre, la France possède un régime radiophonique d'État. Celui-ci, toutefois, ne relève pas d'une société constituée en corporation; il est dirigé par un administrateur général relevant du cabinet du président du Conseil. Les postes privés, qui existaient avant la seconde guerre mondiale, furent réquisitionnés après la libération. L'objectif ultime, mais qui apparemment n'est qu'en partie réalisable pour le moment, est d'assurer aux auditeurs le choix entre deux séries parallèles d'émissions dans toute la France et un programme supplémentaire dans la région parisienne. La Radiodiffusion française n'accepte aucune réclame et les auditeurs paient un droit de permis, comme en Grande-Bretagne.

9. Le régime australien ressemble un peu à celui du Canada en ce sens qu'il comporte des postes d'État et des postes privés. Les débuts de la radiodiffusion australienne remontent à environ 1924, alors que des permis furent accordés à deux genres de postes, les postes « B », d'ordre purement commercial, et les postes « A », qui ne toléraient qu'une réclame réduite mais étaient subventionnés à même les droits de permis. Depuis lors, le ministère des Postes a pris sous son contrôle tous les postes « A ». Ceux-ci n'acceptent plus de réclame, et leurs émissions sont planifiées par l'*Australian Broadcasting Commission*, composée de sept membres nommés par le gouverneur général. La Commission reçoit une subvention du Parlement, laquelle est partiellement remboursée à même les droits de permis. Le ministère des Postes fournit les services techniques.

10. En 1948, il y avait en Australie trente-neuf postes d'État et cent deux postes privés. Les postes d'État donnent un service satisfaisant dans les régions peuplées, mais n'atteignent, à l'intérieur, qu'une partie de la population. En 1948, une loi établissait l'*Australian Broadcasting Control Board*, qui est entré en fonctions l'année suivante. Cet organisme relève du ministère des Postes et réglemente, sous la direction du ministre, tant les émissions que les aspects techniques de la radiodiffusion. Il semble avoir pour mission d'assurer un service satisfaisant et de meilleures émissions dans tout le pays. Il peut même, avec l'approbation du ministre,

offrir une aide financière aux postes commerciaux pour l'amélioration de leurs émissions. L'un des moyens d'y parvenir, semble-t-il, consiste à confier aux postes privés des émissions émanant de l'*Australian Broadcasting Commission*. Autant que nous ayons pu nous en assurer, il n'a pas encore été possible à l'*Australian Broadcasting Control Board* d'exercer, à l'égard de la radiodiffusion australienne, cette mesure de réglementation qui en avait d'abord motivé la création. Il semble juste d'affirmer que le régime australien en est encore au stade expérimental.

11. Ainsi, sur quatre grands pays du monde occidental, seuls les États-Unis estiment que la radiodiffusion est d'abord une entreprise industrielle; en Grande-Bretagne et en France, c'est une institution de responsabilité publique; l'Australie a hésité entre ces deux solutions et, dans ce pays, la question a été fort controversée.

12. Nous croyons que, depuis vingt ans, le Canada ne s'est pas écarté du principe selon lequel la radiodiffusion est une institution de responsabilité publique. Nous avons mentionné, à la première partie, le principe préconisé dans le Rapport Aird de 1929, où, en partant de l'hypothèse que « les auditeurs canadiens veulent une radiodiffusion canadienne », on déclarait que, même si l'initiative des exploitants de postes particuliers assurait au public des émissions gratuites, la radiodiffusion canadienne accusait d'autre part une tendance à pousser la réclame à l'excès, à importer la plupart de ses émissions de l'extérieur et à s'intéresser surtout aux centres urbains. Les auteurs de ce rapport soulignaient l'importance d'atteindre le plus grand nombre de gens possible, de donner des émissions variées où l'information et l'éducation s'ajoutent au divertissement, de pratiquer l'échange d'émissions entre les diverses parties du pays, et, de façon générale, d'orienter les initiatives de radiodiffusion « dans l'intérêt des auditeurs canadiens et dans l'intérêt du Canada en tant que nation ».

13. Cette analyse de la situation et cet exposé de principe furent suivis de recommandations en faveur d'un régime de radiodiffusion possédé et régi par l'État. Les recommandations du Rapport Aird furent adoptées pour la plupart, et les principes à la base du système canadien, qui font l'objet d'une loi, ont été confirmés d'année en année par dix commissions spéciales de la Chambre des communes et par les avis de radiophiles désintéressés. Le régime recommandé au pays par la Commission Aird est devenu le plus grand facteur d'unité, de compréhension et d'éducation nationales. Mais, après vingt ans, le moment est arrivé d'exposer de nouveau les principes, — tacitement acceptés durant tant d'années —, dont s'inspire la radiodiffusion canadienne, et de chercher à déterminer ce que ce régime a valu au pays.

14. Nous avons déjà parlé, dans la première partie, de la très grande importance de la radiodiffusion au Canada, faisant remarquer que les régions isolées du pays qui en ont le plus besoin ne sauraient en bénéficier

que sous un régime national. Comme nous le disions aussi, à notre avis le régime national a répondu à l'attente de ceux qui l'ont conçu. Nous croyons que, malgré des faiblesses et des lacunes inévitables dont nous parlerons plus loin, ce régime a dépassé tout ce qu'on pouvait raisonnablement en attendre; il est devenu, avons-nous constaté, une source de satisfaction et de fierté pour les groupes qui représentent vraiment les radiophiles canadiens; et nous pouvons ajouter ici que nous partageons tout à fait leurs sentiments.

15. Au début de la radiodiffusion, le Canada était vraiment menacé d'annexion culturelle par les États-Unis. Les mesures prises à l'égard de la radiodiffusion par des gouvernements émanant de tous les partis ont permis au pays de conserver son identité culturelle. Toutefois, la radio canadienne a fait bien davantage. Elle a préparé la voie à une connaissance et une entente mutuelles qui paraissaient impossibles quelques années plus tôt. Les Canadiens, en tant que peuple, ont écouté les nouvelles de leur propre pays et du monde entier, ont entendu nos experts traiter des questions d'intérêt public, ont assisté ou participé à la discussion de problèmes canadiens et ont pu également, grâce à la radio, prendre part aux grandes manifestations nationales. Tout cela est tellement évident, aujourd'hui, qu'on oublie facilement combien en ont bénéficié plus particulièrement les nombreux Canadiens qui vivent plus ou moins isolés, privés de journaux et dont les rapports avec le monde extérieur sont très réduits.

16. L'excès d'esprit régionaliste n'est pas encore éteint au Canada, mais il est sûr que, grâce à l'énergie qu'elle a déployée en vue d'organiser des émissions particulières d'intérêt régional et des conférences appropriées, ainsi qu'en présentant une foule de Canadiens d'origines diverses à leur concitoyens, Radio-Canada a contribué pour beaucoup à nous rapprocher les uns des autres. De l'île Vancouver à Terre-Neuve et du fleuve Mackenzie à la frontière, les Canadiens ont pris conscience de leur unité et de leur diversité.

17. Mais l'unité nationale et la connaissance de notre pays ne sont pas les seuls objectifs à atteindre. Ces buts importants sont aussi un moyen d'accéder à la « jouissance paisible des choses que nous chérissons », pour rappeler la parole de saint Augustin, que nous citons au début du présent volume. Nous nous intéressons donc aussi à la radiodiffusion parce qu'elle assure à tous les citoyens de nouvelles sources de délectation dans les domaines des arts, des lettres, de la musique et du théâtre. Grâce à une compréhension et une appréciation plus grande de ces choses, les Canadiens deviennent de meilleurs citoyens, car ils élargissent ainsi le champ de leurs préoccupations intellectuelles; ils atteignent à un plus haut degré d'unité parce qu'ils participent ensemble à un plus grand nombre de choses.

18. Cette interprétation du principe ou de l'objet de la radiodiffusion canadienne détermine, à notre avis, la ligne de conduite du Canada dans ce domaine. D'autres pays préféreront peut-être accorder les permis à des postes privés dont les revenus proviennent de la réclame. Il est indéniable que cette méthode peut produire d'excellentes émissions, et les Canadiens profitent de bon nombre de programmes de ce genre, émanant des États-Unis. Mais elle peut aussi donner naissance à de nombreuses émissions d'un niveau inférieur et de nature à déformer le goût public. Au Canada, (bien que nous soyons prêts à admettre dans une proportion raisonnable les programmes de pur amusement, y compris ces émissions américaines, que nous importons constamment), nous sommes contraints, en raison de notre situation géographique et de certaines conditions sociales et économiques, d'exploiter systématiquement les possibilités plus sérieuses de la radiodiffusion, dans l'intérêt des auditeurs canadiens et de la nation canadienne. Aussi avons-nous conçu notre propre régime national, régime différent de ceux des États-Unis et de tout autre pays, et que notre Commission croit admirablement bien adapté à nos besoins propres.

19. Ce régime, toutefois, a ceci de tout à fait particulier qu'il perpétue l'existence, dans ses cadres, de postes « privés », « commerciaux » ou « locaux », pour les désigner par leurs diverses appellations. Radio-Canada avait et a encore le droit de prendre à son compte tous les postes privés, et pendant quelque temps ceux-ci ont mené à cause de cela une existence plutôt précaire. Toutefois, on s'est bientôt rendu compte que ces pionniers de la radiodiffusion s'étaient taillé une place dans leurs milieux respectifs, et qu'ils pouvaient rendre d'importants services au pays. Il semblait préférable, dans l'intérêt national, que Radio-Canada recommandât le renouvellement de leurs permis et les considérât comme partie intégrante du régime national.

20. Nous avons exposé en détail, à la première partie, la distribution compliquée des postes en postes « de base » et postes « supplémentaires », ainsi que toutes ces questions complexes qui se posent au sujet des émissions « commerciales » et des émissions « complémentaires ». Il suffira donc de parler ici des fonctions du poste privé. Dans notre vaste pays, le rayonnement de la radio est encore insuffisant; sans ces voies de communication supplémentaires qu'offrent les postes privés, bien des régions seraient privées des émissions nationales de Radio-Canada et ne pourraient être desservies que moyennant une dépense additionnelle considérable de deniers publics. Outre ce service national direct, les postes privés rendent aux diverses collectivités des services qui, ainsi qu'ils le font si bien observer, sont d'importance nationale: la réclame commerciale est en elle-même un service précieux pour la collectivité; les nouvelles locales, l'information et le soutien d'œuvres méritoires constituent des services essentiels, comme en font foi les témoignages de plusieurs groupements et

particuliers. Le poste local a pour troisième fonction d'encourager les artistes de la région et de leur permettre de développer leur talent. Ainsi que nous l'avons dit à la première partie, cette troisième fonction a été négligée, d'une façon générale.

21. La plupart des postes privés ont prospéré au sein du régime national. Outre leurs propres émissions, plusieurs d'entre eux ont bénéficié des deux genres d'émissions de Radio-Canada, émissions commerciales et émissions complémentaires. Il est vrai que tous n'en ont pas bénéficié également. Toutefois, il est indéniable que le nombre, l'importance et la prospérité des postes privés ont considérablement augmenté depuis 1932; et la plupart d'entre eux reconnaîtront d'emblée que cette augmentation est attribuable au moins en partie à leur incorporation dans le régime national de la radiodiffusion.

22. C'est peut-être cette croissance numérique et cette prospérité accrue qui ont porté les postes privés à multiplier les revendications au sujet de leur statut. Au cours des trois années 1946-1948, les recettes globales d'exploitation des postes privés sont passées d'environ dix millions à plus de quatorze millions de dollars; durant cette même période, Radio-Canada a vu ses recettes d'exploitation passer de six à sept millions et demi, soit un peu moins de la moitié des recettes des postes privés. À la fin de 1948, ces derniers possédaient un actif global de vingt-sept millions. En trois ans, le nombre des postes privés est passé de 88 à 109, tandis que leur capital global s'est accru de sept millions, dont une large part semble représenter de nouveaux engagements de capitaux. En 1948, l'actif global des postes privés était trois fois plus considérable que celui de Radio-Canada.

23. Ce mouvement de prospérité a sans doute inspiré, dans une certaine mesure, les démarches que la *Canadian Association of Broadcasters* (C.A.B.) a faites en 1943, 1944, 1946, et 1947, en vue d'obtenir que le règlement régissant la radiodiffusion soit modifié de manière à tenir compte du rôle que, dans l'esprit de leurs propriétaires, les postes privés jouent maintenant dans le domaine de la radiodiffusion au Canada.

24. Plus tard, en septembre 1949, et de nouveau en avril 1950, les représentants de la *Canadian Association of Broadcasters*, qui groupait alors quatre-vingt-treize des cent dix-neuf postes privés, se sont présentés devant notre Commission pour exposer leurs vues sur la radiodiffusion au Canada et sur le statut de leur groupe. Voici, en quelques mots, leur thèse: avant l'établissement du régime d'État, en 1932, il existait soixante-dix postes privés. Ce régime ne les a pas spécifiquement abolis et, depuis, on a accordé des permis à plusieurs nouveaux postes. Les représentants de la *Canadian Association of Broadcasters* estiment donc qu'il est maintenant juste de dire que la loi a créé non pas un régime national exclusif, mais un nouveau régime d'État, tout en reconnaissant l'existence d'un régime de postes privés.

25. Se fondant sur cette interprétation, la *Canadian Association of Broadcasters* s'élève contre la réglementation des postes privés par le Bureau des gouverneurs de Radio-Canada, société d'État qui leur fait concurrence. Elle a cité des exemples de cette concurrence: on accuse, par exemple, Radio-Canada d'avoir dépensé \$22,000 en six mois pour obtenir des émissions de réclame locale dans la région de Toronto. Cette concurrence agressive constitue, dit-on, une preuve qu'il existe vraiment deux régimes et qu'il est injuste de permettre à l'un d'eux de régir et de réglementer l'autre.

26. La réglementation de la radiodiffusion se fait surtout au moyen de règles fixées et appliquées par le Bureau des gouverneurs de Radio-Canada. Les règlements dont on se plaint portent sur la régie des émissions en réseau, le droit d'exiger des postes privés affiliés aux réseaux qu'ils réservent du temps aux émissions nationales, la réglementation des méthodes de réclame, les restrictions quant à l'emploi de disques ou autres enregistrements. On s'oppose également aux règles régissant les émissions de caractère politique, prescrites par la loi existante. On se plaint surtout de ce que Radio-Canada «...soit à la fois concurrente et régisseur, qu'elle puisse intenter des poursuites et servir en même temps comme jury et juge». Les postes privés peuvent même être subitement privés des avantages que représentent pour eux les émissions commerciales et complémentaires de Radio-Canada si celle-ci décide d'établir un poste puissant dans leur voisinage.

27. La *Canadian Association of Broadcasters* déclare que ses membres ne se plaignent pas d'avoir été traités sans égards ou injustement, mais qu'au contraire ils reconnaissent l'existence de relations cordiales avec le Bureau des gouverneurs et les fonctionnaires de Radio-Canada; toutefois, ajoutent-ils, «un maître généreux et bon ne saurait guère remplacer des droits égaux et régulièrement établis». Étant donné qu'à leur avis la loi sur la radiodiffusion se prête à deux interprétations contradictoires (d'une part un seul régime national de radiodiffusion, et de l'autre, des réseaux d'État fonctionnant en même temps qu'un certain nombre de postes privés), ils voudraient que cette loi fût clarifiée; ils croient, en outre, qu'il y aurait lieu de la refaire de façon «à pourvoir à la réglementation de tous les postes de radiodiffusion, ceux de Radio-Canada comme les autres, par un organisme distinct, complètement impartial, et n'ayant rien à voir au fonctionnement de la Société Radio-Canada».

28. Ce mémoire soumis de la part de quatre-vingt-treize postes associés a été appuyé par vingt propriétaires de postes de radio, qui sont venus témoigner séparément. Sept autres exploitants de postes privés se sont prononcés en faveur du régime actuel et contre tout changement, dans l'ordre des principes. L'un d'eux a déclaré: «Je crains moins Radio-Canada, telle qu'elle existe présentement, qu'un régime de postes privés libre de toute restriction — beaucoup moins».

29. Nous tenons à rendre hommage à la franchise et à la clarté dont les propriétaires de postes privés ont fait preuve dans l'exposé de leurs vues. Mais il est bien évident, d'après ce qui précède, que nous n'acceptons pas leurs conclusions. Nous croyons que la loi canadienne sur la radiodiffusion envisage et prévoit effectivement un seul régime national; qu'on n'a accordé des permis aux postes privés uniquement parce qu'ils peuvent jouer un rôle utile au sein de ce régime; et que la régie exercée par Radio-Canada à l'égard des émissions en réseau, de l'octroi et du renouvellement des permis, de la réclame et de toutes autres questions se rapportant à la radiodiffusion, est la conséquence normale du pouvoir de réglementation dont jouit notre radio d'État sur toute radiodiffusion faite au pays.

30. Le principal grief des propriétaires de postes privés se fonde, croyons-nous, sur la supposition erronée qu'au Canada, la radiodiffusion est une industrie. À notre avis, la radiodiffusion est, au Canada, un service d'État dirigé et régi dans l'intérêt public par un organisme comptable au Parlement. Il est permis aux particuliers d'y consacrer leurs capitaux et leurs énergies, subordonnément au règlement établi par cet organisme. Évidemment, ces citoyens ont droit à un traitement juste et équitable, ainsi qu'à une marge suffisante de sécurité ou de compensation pour ce qui est des fonds qu'on leur permet de placer dans ce secteur de l'activité nationale. Nous nous proposons de formuler des recommandations à ce sujet dans le présent Rapport. Mais nous n'admettons pas qu'il existe un droit reconnu de participer à la radiodiffusion en tant qu'industrie, ni que ceux qui y ont engagé des fonds jouissent d'un statut autre que celui de participants au régime national de radiodiffusion.

31. Avant 1919, il n'existait au Canada aucun titre de propriété dans aucun secteur de la radiodiffusion, et les citoyens n'avaient aucun droit dans ce domaine. De 1919 à 1932, les citoyens ont obtenu, en vertu de permis, le droit de radiodiffuser. En 1932, le Parlement du Canada, qui avait seul le droit de légiférer au sujet de ce moyen de communication, chargeait une commission de « s'occuper de la radiodiffusion au Canada » en vertu d'un régime qui prévoyait la subordination des postes privés et leur absorption éventuelle. En 1936 la Société Radio-Canada était constituée afin « d'instituer un service radiophonique national dans les limites du Dominion du Canada . . . ». Elle se vit confier à cette fin, vis-à-vis des postes privés, les pouvoirs mêmes qui font maintenant l'objet de griefs. Les postes privés n'ont de statut qu'au sein du régime national de radiodiffusion. Ils n'ont aucun droit civil ni aucun droit de propriété pour ce qui est de la radiodiffusion elle-même. Ils ont obtenu, dans l'intérêt national, un privilège dont ne jouissent pas leurs concitoyens, et ils fondent maintenant leur demande d'égalité par rapport à leurs « concurrents » sur les nombreux avantages matériels que leur a valu ce privilège. L'affirmation, selon laquelle le Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada serait à la fois leur juge et leur concurrent en affaires, est une

interprétation de notre régime national qui n'a pas de fondement juridique, à laquelle ni les commissions parlementaires ni le public en général n'ont souscrit jusqu'ici. Le Bureau des gouverneurs est l'autorité nationale; c'est sous sa direction que les postes privés exercent leurs privilèges et c'est avec lui qu'ils doivent s'entendre.

32. Nous tenons d'autre part à reconnaître pleinement le rôle important que jouent les postes privés dans notre organisation nationale de radio-diffusion. Nous ferons des recommandations en vue de supprimer certaines anomalies dont ils se sont plaints avec raison. Mais nous nous opposons catégoriquement à tout compromis quant au principe sur lequel repose et doit reposer notre régime. De tous les éléments qui ont contribué à créer et à maintenir le sens de l'unité canadienne, la radio est sans doute le plus important. Elle peut être un puissant facteur d'avilissement ou d'amélioration du niveau intellectuel et du goût de la population. Convaincus que la radio est chez nous un instrument essentiel d'unité, d'éducation générale et de culture, nous ne saurions accepter de propositions susceptibles de compromettre les principes qui sont à la base du régime national actuel de radiodiffusion.

33. Cela ne veut pas dire que nous le considérons comme la perfection même, ni que nous ne comprenons pas l'importance de chercher, par tous les moyens possibles, à améliorer davantage les émissions. C'est un point que nous n'avons pas perdu de vue dans l'élaboration de certaines recommandations subséquentes d'ordre financier, et dans la mise au point de propositions relatives à l'organisation des émissions. Toutefois, nous sommes convaincus que la ligne de conduite préconisée par les postes privés aurait pour effet de favoriser, dans les émissions radiophoniques, des tendances commerciales déjà trop prononcées et dont on s'est plaint abondamment. Nous avons constaté particulièrement que, parmi les représentants de postes privés qui sont venus témoigner devant nous, peu nombreux sont ceux qui ont reconnu d'autre responsabilité vis-à-vis du public que celle de fournir des émissions récréatives acceptables et d'assurer certains services à la collectivité. L'attitude générale, c'est que l'État peut, s'il le désire, subventionner les « émissions culturelles », mais qu'il doit laisser les postes privés libres de poursuivre leurs initiatives commerciales, subordonnées aux seules restrictions imposées par la morale et le bon goût. Nous ne critiquons pas cette attitude nettement commerciale; nous nous bornons à la citer pour démontrer que ceux qui partagent ces vues ne s'intéressent pas tout d'abord au rôle national de la radio. De fait, la *Canadian Association of Broadcasters* n'a pas mentionné l'amélioration des émissions nationales comme l'une des raisons de réorganiser le régime national ou d'accorder tel ou tel avantage à des groupes commerciaux.

34. On nous a fait des observations au sujet de trois aspects importants de la radio canadienne, et nous nous proposons de formuler des recom-

mandations dans ces trois domaines. Le premier, c'est le mode de régie et de direction à adopter au Canada; le deuxième, l'attribution à Radio-Canada de fonds suffisants pour ses initiatives; et le troisième, la production d'émissions d'intérêt national et les moyens à employer pour que la radio joue vraiment un rôle national au Canada

RÉGIE ET DIRECTION DE LA RADIODIFFUSION AU CANADA

Organisme distinct de réglementation.

35. Les exploitants de postes privés voudraient tout d'abord que, pour remplacer la régie actuellement exercée par le Bureau des gouverneurs de Radio-Canada, un nouvel organisme distinct fût institué et chargé de réglementer toute la radiodiffusion au Canada. Les opinions se partagent quant à l'étendue des pouvoirs à lui conférer. D'aucuns prétendent qu'il devrait jouir de pouvoirs égaux à ceux du présent Bureau des gouverneurs; d'autres lui confieraient un rôle analogue à celui de la *Federal Communications Commission* des États-Unis. D'autres estiment cependant qu'une telle réglementation serait peut-être encore trop rigoureuse. Cette opinion a d'ailleurs été émise aux États-Unis par un certain nombre d'exploitants de postes américains.

36. Nous avons étudié ces propositions et sommes d'avis qu'elles auraient pour effet soit de diviser et de détruire le régime national actuel de réglementation, soit simplement de le dédoubler. Toute mesure législative tendant à instituer un organisme de réglementation distinct modifierait le régime national actuel et créerait deux groupes indépendants de postes de radiodiffusion, l'un public et l'autre privé. Radio-Canada n'aurait plus le contrôle des bandes libres qui sont essentielles pour assurer à la radio un rayonnement national. Il y aurait peut-être moyen de surmonter cette difficulté particulière, mais Radio-Canada se verrait tout de même privée des débouchés également indispensables qu'offrent les postes privés lorsqu'il s'agit d'assurer la diffusion à l'échelle nationale dans les circonstances actuelles. En outre, si les deux groupes de postes étaient placés sur un pied d'égalité, il serait impossible de refuser aux postes privés l'avantage de se constituer en réseaux, avec les conséquences que nous mentionnerons plus loin. Un organisme absolument distinct et qui traiterait les postes d'État et les postes privés avec l'impartialité d'un tribunal détruirait à coup sûr le régime sur lequel nous pouvons compter en ce moment pour transmettre des programmes d'intérêt général dans tous les coins du pays.

37. Mais, dira-t-on, cet organisme aurait le pouvoir d'améliorer et non de détruire. Il pourrait s'intéresser aux émissions des postes d'État et des postes privés, tout en s'efforçant d'élever le niveau des unes et des

autres dans l'intérêt du public. Bien que cela puisse sembler possible en principe, nous doutons fort que, dans la pratique on obtienne ainsi des résultats positifs.

38. Il est vrai, comme nous l'avons fait observer, que la *Federal Communications Commission* des États-Unis cherche à relever le niveau des émissions en établissant les principes d'une saine radiodiffusion. Il y a, toutefois, trois points qu'il ne faut pas perdre de vue. Premièrement, les principes en eux-mêmes sont plutôt évidents et reflètent d'ailleurs les normes en cours. Deuxièmement, au lieu de donner aux postes des instructions précises pour les porter à améliorer leurs propres émissions, on procède au moyen de menaces voilées, en leur laissant entendre que leurs permis ne seront renouvelés que si leurs émissions atteignent un certain niveau indéfini. Une telle sanction n'est évidemment applicable que dans les cas les plus flagrants. Le régime actuellement en vigueur au Canada autorise et va même jusqu'à inciter un comité de la Chambre des communes à exercer, tous les ans ou tous les deux ans, sur Radio-Canada les pressions nécessaires dans ce sens. Troisièmement, l'application de normes minima, de la façon précitée, permettrait peut-être d'améliorer les moins bonnes émissions des postes privés, mais elle serait inutile dans le cas des émissions de Radio-Canada. Le public s'attend, et avec raison, que les normes soient plus élevées pour les émissions de l'État que pour les émissions privées. Or, comme l'organisme de réglementation tout à fait distinct devrait traiter tout le monde sur un même pied, son activité pourrait fort bien avoir pour effet de ramener Radio-Canada à des normes commerciales relativement peu élevées, plutôt que d'améliorer la qualité des émissions de Radio-Canada aussi bien que celles des postes privés.

39. Peut-être certains de ceux qui préconisent la création d'un organisme de réglementation distinct supposent-ils qu'il lui incomberait d'assurer les bandes de fréquence et les débouchés nécessaires aux émissions complémentaires nationales. Or il y a incompatibilité totale entre ce concept et l'idée d'un organisme de réglementation distinct assurant l'équilibre entre les postes d'État et les postes privés. L'organe de réglementation ne serait plus alors qu'un agent de Radio-Canada chargé d'assurer la diffusion des émissions nationales. Il aurait, de fait, les mêmes pouvoirs et les mêmes responsabilités que l'actuel Bureau des gouverneurs de Radio-Canada.

40. Nous ne pouvons donc que revenir à l'affirmation selon laquelle le nouvel organe de réglementation détruirait le présent régime national de régie, ou ferait double emploi avec celui-ci. Pour que le régime national subsiste si, par hypothèse on instituait un organisme distinct, ce dernier ne pourrait faire que ce que le Bureau des gouverneurs est censé faire en ce moment. Et, s'il n'amenait pas la disparition du régime national,

il ne saurait être réellement « l'organisme distinct et complètement impartial, n'ayant aucun rapport avec Radio-Canada » que réclame la *Canadian Association of Broadcasters*.

41. Aucun des témoignages recueillis n'indique que le Bureau des gouverneurs ait usé de ses pouvoirs sévèrement ou injustement. En eût-il ainsi usé, il y aurait plutôt lieu de chercher à l'améliorer que de vouloir créer un second organisme. Mais nous sommes absolument d'avis que, étant donnée la place qu'occupe la radiodiffusion dans notre vie nationale, et étant données surtout les possibilités nouvelles et même inquiétantes de la télévision, on ne doit rien épargner pour rendre le Bureau des gouverneurs de Radio-Canada aussi efficace que possible. Ses membres devraient être assez nombreux pour représenter vraiment toutes les parties du pays et il devrait se composer de personnes en mesure, par suite de leurs connaissances, de leur expérience ou de leurs goûts, non seulement de maintenir mais d'améliorer les normes actuelles de radiodiffusion au Canada, tant sur le plan national que sur le plan local. Nous sommes fermement convaincus de l'importance de retenir, à cette fin, les services de personnes compétentes et en état de consacrer à ces fonctions tout le temps et toute la réflexion nécessaires.

En conséquence nous recommandons :

- a) *Que l'octroi du privilège de radiodiffusion au Canada continue de relever du Gouvernement canadien; que la direction du régime national de radiodiffusion continue d'incomber à un seul organisme comptable au Parlement; que la Société Radio-Canada, telle qu'elle est présentement constituée, soit cet organisme et qu'elle continue d'assurer, directement par ses propres initiatives et indirectement par la réglementation de l'activité des autres, un régime national de radiodiffusion libre de toute ingérence politique.*
- b) *Que les cadres du Bureau des Gouverneurs soient élargis, afin qu'il soit plus largement représentatif.*

Réseaux de postes privés.

42. Nous avons aussi reçu de certains exploitants de postes privés, ainsi que de la *British Columbia Association of Broadcasters*, une demande en vue de la suppression des restrictions à la constitution de réseaux privés, demande que l'association nationale, la *Canadian Association of Broadcasters*, n'a pas soumise formellement. À l'heure actuelle, les postes privés peuvent, en vertu d'autorisations spéciales, constituer des réseaux locaux, et quelques-uns ont la permission de s'affilier à des réseaux américains; mais on n'a pas abandonné le principe général selon lequel les postes privés ne peuvent fonctionner que sur le plan régional et à titre de débouchés pour les émissions nationales.

43. Les postes privés prétendent que la suppression des restrictions à la constitution de réseaux éliminerait le gaspillage attribuable au doublement des émissions, favoriserait l'unité régionale et permettrait d'améliorer les programmes et d'employer plus d'artistes locaux. À ceux qui prétendent que leurs émissions laissent à désirer, ils répondent, règle générale, qu'en l'absence des avantages qu'offrirait un réseau, leurs recettes diminuent, ce qui influe, par conséquent, sur la qualité de la production.

44. La formation de réseaux permet évidemment de réduire les frais d'exploitation et par conséquent, en principe, d'améliorer les émissions. Nous avons observé, toutefois, que quelques-uns des postes privés les plus riches ont les plus piètres émissions et négligent gravement leurs obligations en tant que parties du régime national. Le représentant de l'un des postes privés a déclaré que le meilleur moyen de relever le niveau culturel au Canada serait de tirer fortement parti « de la culture dont l'évolution est la plus rapide au monde, celle des États-Unis ». Bien que nous refusions de croire que la plupart des propriétaires de postes privés partagent cet avis précité, nous croyons que tous les réseaux canadiens de postes privés deviendraient inévitablement de petits chaînons des réseaux américains.

45. Il y a aussi deux autres facteurs importants à considérer. Le premier, c'est que la formation de réseaux empêcherait automatiquement les postes privés de servir de débouchés pour les émissions nationales et romprait ainsi (comme nous venons de le mentionner à un autre point de vue) le régime national actuel. Le second, c'est que les réseaux ainsi constitués mettraient les postes privés, vis-à-vis de Radio-Canada, dans des conditions de concurrence commerciale sur le plan national, dont les conséquences seraient semblables à celles dont les exploitants de postes privés ont eu à se plaindre sur le plan local.

46. La radiodiffusion par des réseaux privés aurait, à notre avis, d'une façon générale, le même effet que l'institution d'un organisme de réglementation distinct. Elle détruirait le régime national.

En conséquence nous recommandons:

- c) *Qu'aucun poste de radiodiffusion privé ne fonctionne au Canada en tant que partie d'un réseau sans l'autorisation préalable de la Société Radio-Canada.*

Manière de procéder du Bureau des gouverneurs et droit d'appel.

47. Dans l'intérêt du régime national et du pays tout entier, nous recommandons qu'il ne soit pas fait droit aux demandes des exploitants de postes privés relatives à l'institution d'un organisme de réglementation distinct et au privilège de constituer des réseaux privés. Mais nous reconnaissons en même temps l'importance du rôle que les postes privés ont

joué et jouent encore dans le domaine de la radiodiffusion au Canada; et nous croyons éminemment souhaitable que des personnes, qui ont des intérêts dans l'exploitation d'un service national essentiel, aient l'assurance d'être traitées avec la plus entière justice, droit dont jouit effectivement tout citoyen canadien. À l'heure actuelle, lorsque le Bureau des gouverneurs songe à recommander la suspension d'un permis ou la modification des règlements, il en prévient les postes privés et leur donne l'occasion d'exposer leurs vues eux-mêmes ou par l'entremise de leurs avocats, en audience publique s'ils le désirent. Ces concessions sont accordées à titre de privilèges. Or il faudrait, en toute justice, que ces privilèges fussent pleinement reconnus comme des droits.

48. Aucune disposition de la loi actuelle ne prévoit d'appel des décisions du Bureau des gouverneurs de Radio-Canada. Il est vrai que, sur certaines questions, la décision finale incombe au ministre des Transports ou au gouverneur en conseil et que, de façon générale, Radio-Canada est comptable au Parlement et doit répondre de ses actes aux commissions spéciales qui sont établies de temps à autre. Mais, sauf ces exceptions, il n'existe ni procédure ni droit d'appel, et les décisions du Bureau des gouverneurs sont définitives.

49. Nous croyons qu'il devrait exister un droit d'appel. D'une part, ce droit ne doit modifier en rien la responsabilité de Radio-Canada en matière de réglementation et de contrôle de la radiodiffusion à l'échelle nationale. D'autre part, il devrait offrir un moyen de réparer les injustices marquées. Nous ne voulons nullement restreindre le pouvoir que possède Radio-Canada de régler la radiodiffusion au Canada, mais nous estimons que l'application honnête et impartiale de ses règlements devrait être assurée grâce à un droit d'appel à un tribunal fédéral, dont pourraient se prévaloir les personnes directement et défavorablement atteintes par les décisions définitives du Bureau des gouverneurs, décisions rendues sous l'empire de ces règlements.

En conséquence nous recommandons:

- d) *Que l'on reconnaisse aux personnes s'adonnant à la radiodiffusion au Canada le droit d'être prévenues que le Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada se propose d'examiner des questions qui les intéressent directement, le droit d'avoir toute la latitude possible pour exposer leurs vues sur ces questions, en personne ou par l'entremise de leurs avocats, et le droit de réclamer et d'obtenir une audience publique.*
- e) *Que les personnes s'adonnant à la radiodiffusion au Canada, qui sont directement et défavorablement atteintes par une décision définitive du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada, dans tout domaine où ce bureau décide en dernier ressort, aient le droit d'en appeler à un tribunal fédéral de tout sérieux déni de justice.*

Stabilité du permis.

50. Outre les griefs particuliers qui peuvent surgir de l'état de choses actuel et auxquels on veut remédier par ce droit d'appel, les postes privés nous ont mentionné un autre point. Ils prétendent que la durée incertaine de leurs permis est une source de soucis constants. Cette situation date des débuts de la radio nationale, alors qu'on estimait désirable pour la nation d'assumer le plus tôt possible la régie et la propriété de tous les postes de radio. Il fut une époque où, conformément à cette ligne de conduite, les permis de radiodiffusion commerciale n'étaient accordés que pour un an. Ils valent maintenant pour trois ans, conformément au respect des règlements. Les lois de la radiodiffusion et les règlements qui en découlent ne sont ni clairs ni uniformes en ce qui concerne la révocation des permis; cependant, certaines dispositions tendent à accorder de vastes pouvoirs au ministre quant à l'annulation des permis, et à la Société Radio-Canada en ce qui concerne leur suspension pour trois mois. Les postes privés se plaignent de ce qu'ils considèrent comme un pouvoir inutilement absolu et arbitraire. Mais on ne nous a signalé aucun cas où cet état de choses ait nettement donné lieu à de sérieuses difficultés.

51. Il nous semble souhaitable que les permis des postes privés ne puissent être subordonnés, même en principe, à une annulation soudaine et arbitraire. L'extension de la durée de ces permis constituerait vraiment une amélioration. Le titulaire devrait pouvoir avoir l'assurance que le permis confère un privilège dont le citoyen respectueux des lois pourra jouir durant toute la période prévue.

En conséquence nous recommandons:

- f) *Que les permis des postes privés-commerciaux de radiodiffusion continuent d'être incessibles et de ne conférer aucun droit de propriété, mais qu'à l'avenir ils soient accordés pour une période de cinq ans, sauf le droit d'annulation pour négligence à observer certaines conditions clairement établies.*

Réclame locale.

52. Les exploitants de postes privés nous ont aussi signalé la ligne de conduite suivie par le Bureau des gouverneurs en ce qui concerne l'acceptation et même la sollicitation de réclame commerciale locale par les postes placés sous sa régie immédiate, c'est-à-dire par les postes de Radio-Canada. Les problèmes d'ordre financier auxquels Radio-Canada doit faire face lui ont imposé cette ligne de conduite. Toutefois, cette pratique empiète d'une façon certaine sur le domaine ordinairement réservé aux postes privés dans le régime national. Bien que nous ayons démontré que l'affirmation selon laquelle « Radio-Canada ne doit pas réglementer ses concurrents » repose sur une fausse conception de la radiodiffusion au Canada, nous sommes convaincus que ce genre particulier de concurrence au sein du régime national n'est pas dans l'intérêt public.

En conséquence nous recommandons:

- g) *Qu'à l'avenir la Société Radio-Canada refuse toute réclame commerciale locale pour les postes qu'elle exploite directement, sauf dans les endroits où aucun poste privé n'assure ce genre de service.*

Réclame à l'échelle nationale.

53. On a aussi prétendu, au cours des témoignages, que les postes relevant directement de Radio-Canada ne devraient accepter aucune réclame commerciale. Cet avis a été exprimé non seulement par des exploitants de postes privés, qui voudraient se réserver toute la réclame, mais par des auditeurs de tous les coins du pays, qui détestent cette forme d'émission et s'élèvent contre certains programmes commerciaux de Radio-Canada, qu'ils croient indignes d'un régime de radiodiffusion national.

54. Toutefois, pour diverses raisons, il ne serait pas pratique de supprimer entièrement toute réclame des réseaux d'État. D'abord, le commanditaire canadien serait ainsi privé de son auditoire national. En second lieu, des recettes annuelles de plus de deux millions de dollars provenant de cette source, et qui servent à assurer une partie des émissions en réseaux, se trouveraient perdues pour Radio-Canada; il ne faut pas oublier, en effet, que celle-ci dépend en partie de ses revenus commerciaux et que le coût des émissions complémentaires est partiellement acquitté à même les fonds obtenus de la réclame. La suppression des programmes commerciaux entraînerait des dépenses additionnelles, puisqu'il faudrait organiser de nouvelles émissions complémentaires. Enfin, plusieurs émissions commerciales ont une valeur en elles-mêmes et sont fort goûtées des auditoires canadiens. De plus, grâce à la clientèle que créent les relations commerciales, des émissions complémentaires d'origine américaine tout à fait excellentes et irremplaçables sont mises à la disposition des auditeurs canadiens par l'entremise de Radio-Canada.

55. Bien qu'il soit souhaitable, en principe, de supprimer toutes les émissions commerciales des réseaux nationaux, il est à craindre que, dans la pratique, cette suppression aurait pour effet non pas de relever mais d'abaisser le niveau des programmes, et de porter bien des auditeurs à délaisser les postes canadiens en faveur des postes américains. Tant que son voisin conservera son régime commercial de radiodiffusion, le Canada ne pourra supprimer toute émission commerciale.

56. Toutefois, la radio nationale ne doit pas devenir l'esclave des recettes provenant de sources commerciales. Si le Bureau des gouverneurs accepte certaines émissions uniquement ou même principalement à cause des revenus qu'elles peuvent lui procurer, il sacrifie, par le fait même, notre régime d'État. Nous ne donnons pas à entendre que nous en sommes là, mais il est clair que l'insuffisance des revenus de Radio-Canada

complique le contrôle serré que le Bureau des gouverneurs doit exercer sur la teneur de ses émissions.

En conséquence nous recommandons:

- h) *Que le Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada refuse toute émission commerciale dont la teneur est inacceptable; et qu'il examine la possibilité de supprimer quelques-unes des émissions actuelles dont la qualité laisse à désirer et de les remplacer par des émissions mieux adaptées aux auditoires canadiens.*

Revision des règlements.

57. Les postes privés ont formulé de nombreuses observations au sujet des règlements qui les régissent. Afin de bien comprendre la méthode de réglementation et de direction actuellement appliquée dans notre régime national de radio, nous avons soigneusement étudié tous les règlements existants et demandé au Bureau des gouverneurs de Radio-Canada et aux associations de postes privés de nous soumettre leurs observations à ce sujet. Cette enquête a révélé que certains règlements sont désuets, tandis que d'autres sont écartés impunément par tous les postes, ceux de l'État comme les autres.

En conséquence nous recommandons:

- i) *Que le Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada fasse une étude soignée de ses règles et règlements en vue d'annuler ou de modifier ceux qui ne s'appliquent plus aux méthodes actuelles de radiodiffusion.*

58. On nous a exposé les problèmes que pose le contrôle des postes de radio par des journaux, et ceux que suscitent la possession et la direction d'un certain nombre de postes par un seul groupe de régisseurs. Bien qu'à notre avis ces tendances monopolisantes puissent devenir dangereuses, nous croyons qu'il sera possible de réprimer tout abus de ce côté tant qu'on respectera l'intégrité de notre régime de radiodiffusion d'État. À l'heure actuelle, quarante et un postes appartiennent en tout ou en partie à des journaux, mais rien n'indique qu'il en soit résulté un abus de pouvoir quelconque.

59. Lors de nos audiences de Toronto, des représentants de la *Canadian Daily Newspaper Association* nous ont signalé un tout autre aspect des rapports entre les journaux et la radiodiffusion. Ce groupement a parlé en termes énergiques de la nouvelle méthode de production de journaux connue sous le nom de « facsimilé ». Comme nous le disions au chapitre V, ce nouveau dispositif permet de radiodiffuser, d'un point central, le contenu entier d'un journal, lequel est reproduit automatiquement, par procédé radio-électronique, dans les foyers des abonnés. De l'avis des représentants de l'Association, cette nouvelle méthode tombe probablement sous le coup des lois régissant la radiodiffusion au Canada; c'est

donc dire que les éditeurs de journaux publiés au « facsimilé » seraient automatiquement visés par les règlements de la Société Radio-Canada, y compris, par exemple, les règlements touchant les émissions de caractère politique, la réclame et la teneur des programmes. Nous avons cru comprendre qu'une telle perspective répugne beaucoup aux journalistes, qui veulent à tout prix sauvegarder l'indépendance traditionnelle de la presse. Néanmoins, une certaine réglementation s'imposerait probablement dans ce domaine, à notre avis, afin que les bandes de fréquence puissent être attribuées de façon ordonnée, de manière à éviter toute interférence. Le problème consiste donc à trouver un moyen d'assurer l'entière liberté à cette nouvelle forme de production journalistique, sans faire violence à notre régime national de radiodiffusion. Puisque le « facsimilé » occuperait certaines bandes de fréquence, il devrait nécessairement, semble-t-il, relever de l'autorité technique du ministère approprié. Bien que nos connaissances à l'égard de ce nouveau dispositif soient plutôt restreintes, nous prévoyons qu'il y aurait de graves objections à lui imposer les restrictions nécessaires en radiodiffusion mais inapplicables aux journaux. Il nous semble donc à la fois souhaitable et pratique de favoriser le développement ultime du « facsimilé » d'une façon ordonnée, tout en sauvegardant la liberté traditionnelle de la presse.

En conséquence nous recommandons:

- j) *Qu'à l'égard de toute initiative de radiodiffusion journalistique par le procédé « facsimilé » au Canada, la régie d'État se borne à la réglementation technique nécessaire pour assurer l'attribution équitable et efficace des bandes de fréquence à cette fin.*

Le problème d'ordre financier.

60. Le Bureau des gouverneurs de Radio-Canada prétend traverser une crise financière qui menace de désorganiser le service national de radiodiffusion. Il n'y a qu'une façon de concilier la hausse constante des frais avec l'état statique des recettes, et c'est de diminuer les dépenses en réduisant soit la quantité soit la qualité des services, soit encore l'une et l'autre. Cependant, comme l'ont fait observer non seulement Radio-Canada, mais des Canadiens de toutes les parties du pays, l'expansion et l'amélioration du service radiophonique national s'imposent. Il faudrait qu'il eût un rayonnement plus satisfaisant dans plusieurs parties du pays; il faudrait aussi établir un second réseau français et un poste de langue française dans les provinces Maritimes, employer davantage les artistes canadiens, améliorer la tenue des émissions, et, comme nous l'avons recommandé, éliminer la réclame locale et faire un choix plus judicieux de la réclame à l'échelle nationale.

61. Radio-Canada a déclaré que, pour maintenir ses services à leur niveau actuel, il lui faudrait environ \$3 millions de plus par an, en sus de

ses revenus courants d'à peu près \$7 millions et demi. Pour l'amélioration et l'extension de ses services, il lui faut en plus \$2 millions deux cent mille, ce qui ferait un budget annuel total d'environ \$12 millions sept cent mille. Si elle abandonne toutes les émissions commerciales locales, de même que les émissions commerciales d'envergure nationale les moins désirables, la Société aura besoin, dit-elle d'un autre million et demi, soit, en tout, \$14 millions deux cent mille. Une dépense annuelle de cette importance peut paraître énorme, mais elle représente en réalité moins d'un dollar par an par Canadien, moins que la somme consacrée chaque année, au Canada, à l'achat de gomme à mâcher. Les Canadiens dépensent en moyenne \$7 par an, chacun, au cinéma. Nous n'avons nullement raison de supposer qu'ils considéreront comme excessive la dépense d'un dollar par an pour un service national qu'ils apprécient à sa valeur; au contraire, bien des auditeurs nous ont demandé de voir à ce que Radio-Canada ait tous les fonds nécessaires pour développer et améliorer ses émissions et pour accroître la participation des artistes de chez nous.

62. On nous a soumis bien des conseils précis sur les moyens d'atteindre ces fins. D'une façon générale, l'idée de Radio-Canada de porter la taxe sur les récepteurs à \$5 est mal accueillie. On a prétendu, à nos séances, que la taxe ainsi majorée serait excessive pour un grand nombre d'auditeurs, et qu'elle ne serait pas vue d'un bon œil puisque, un peu partout, on a déjà l'impression que la taxe actuelle n'est pas efficacement perçue.

63. Plusieurs témoins et correspondants nous ont donné à entendre que l'amélioration de la méthode actuelle de perception du droit serait un moyen de parer immédiatement et au moins partiellement aux difficultés d'ordre financier. Le ministère des Transports, de son côté, estime que la méthode de perception actuelle est suffisamment efficace et satisfaisante. Cependant, si l'on accepte les chiffres établis par le Bureau fédéral de la Statistique, les trois millions et demi d'appareils récepteurs que compte le Canada et qui sont taxables devraient rapporter au delà de huit millions et demi de dollars en droits de permis, au lieu des quelque cinq millions qu'ils rapportent effectivement.

64. Toutefois, même cette somme serait évidemment insuffisante. Nous ne voyons aucune solution au problème financier qui se pose à Radio-Canada, si ce n'est d'accroître l'aide qui lui est accordée à même le Trésor public. Certains témoins sont allés jusqu'à prétendre qu'on devrait supprimer le droit de permis et rejeter le coût entier de la radio nationale sur les épaules du contribuable, étant donné que tous les Canadiens bénéficient directement ou indirectement du régime national de radiodiffusion. Nous ne saurions agréer cette proposition, car il n'est que juste, croyons-nous, que les auditeurs paient directement les services qu'ils reçoivent, et nous sommes d'avis qu'ils les apprécient d'autant plus qu'ils contribuent à les défrayer. Mais nous en sommes venus à la conclusion que, puisque

Radio-Canada sert la nation tout entière, il n'est que raisonnable qu'il soit pourvu à même les recettes fiscales aux sommes requises, au delà d'un modeste droit de permis.

65. Toutefois, il y a des objections sérieuses à l'octroi d'une subvention annuelle par le Parlement. Bien que d'autres services administratifs essentiels dépendent de crédits votés annuellement, il est à ce point important de soustraire la radio nationale à la possibilité de toute ingérence politique, qu'elle ne devrait pas dépendre, pour ses revenus, d'une intervention annuelle directe de la part du gouvernement au pouvoir. L'attribution d'une allocation statutaire nous semble bien la méthode la plus satisfaisante, puisqu'elle permettrait à Radio-Canada d'élaborer des projets à assez longue échéance, en se fondant sur l'assurance que son revenu ne sera pas comprimé pour une certaine période d'années. Un moyen utile d'assurer des revenus suffisants à Radio-Canada consisterait à fixer la somme indispensable à cette société à un montant global représentant un dollar par tête, d'après le chiffre de population déterminé lors du recensement décennal et l'estimation annuelle du Bureau fédéral de la Statistique. Ce montant serait établi chaque année et constituerait le revenu total de Radio-Canada pour l'année. Il comprendrait tout d'abord les recettes provenant des droits de permis, ainsi que les revenus tirés de sources commerciales et diverses. Le solde serait versé à Radio-Canada par le gouvernement fédéral à même le Trésor public, conformément à la loi. Par exemple, en 1947-1948, le revenu statutaire d'après l'estimation de la population se serait établi à \$13,549,000. Radio-Canada aurait reçu cette somme ainsi répartie:

Droits de permis nets	\$5,135,374.65
Émissions commerciales	2,217,129.91
Divers	200,709.24
	<hr/>
	7,553,213.80
Subvention statutaire	5,995,786.20
	<hr/>
	13,549,000.00

En conséquence nous recommandons:

- k) *Que la taxe prélevée annuellement sur les appareils radiorécepteurs soit maintenue au niveau actuel, mais qu'une meilleure méthode de perception soit élaborée.*
- l) *Que le revenu annuel total de la Société Radio-Canada à toutes fins radiophoniques autres que celles du Service international soit fixé par une loi pour une période de cinq ans, et que ce revenu provienne de la taxe sur les appareils récepteurs, des recettes commerciales et diverses, ainsi que d'une somme versée à même les deniers publics, jusqu'à concurrence du revenu statutaire total.*

ÉMISSIONS

Émissions d'intérêt national.

66. Au cours de nos audiences et de nos délibérations, nous avons consacré plusieurs heures à la recherche des meilleures méthodes de direction et de financement du régime national de radiodiffusion. Ces méthodes, toutefois, ne sont que le fondement matériel et administratif de l'un des éléments d'unité et de culture les plus puissants au Canada. C'est là que réside, croyons-nous, notre plus grave responsabilité en tant que membres d'une commission culturelle. On a formulé, à nos séances publiques, des vues nombreuses et diverses au sujet de la radio canadienne. Il est heureux et extrêmement utile, à notre avis, que nous ayons pu recueillir ainsi les expressions d'opinions d'un si grand nombre de nos concitoyens sur ce service public.

67. Nous ne saurions affirmer trop énergiquement que nous nous intéressons tout d'abord à la nature et à la qualité des émissions radiodiffusées au Canada, ainsi qu'à leur influence sur la vie canadienne. Notre étude des problèmes de réglementation et de finances s'inspirait du désir de voir se perpétuer et s'améliorer les normes de nos émissions nationales. Nous avons recommandé le maintien du régime national actuel à cause de ses réalisations passées et de ses perspectives pour l'avenir. Il ne nous appartient pas, estimons-nous, de formuler des recommandations circonstanciées en ce qui concerne le développement et l'amélioration des émissions. Toutefois, il importe que nous disions ici un mot de l'opinion exprimée à la première partie, selon laquelle la qualité du travail accompli par Radio-Canada dans les domaines de la musique et du théâtre ne semble pas être égalée dans ce qu'on appelle les « causeries ». Il n'y a rien d'étonnant à cela. Les chroniques sont, d'une façon générale, moins prisées que la musique, le théâtre, les nouvelles et les programmes de variétés. Elles n'occupent qu'une faible partie de l'horaire, et d'aucuns, leur attribuant peut-être une importance trop minime, les négligent. Une telle attitude nous semble déplorable.

68. L'intérêt que nous portons à la radio en tant que facteur d'unité nationale et d'éducation générale nous a poussés à faire un examen plutôt détaillé de la teneur des chroniques radiophoniques. Nous constatons qu'un certain nombre d'entre elles, y compris celles du programme dit « *Wednesday Night* » confiées à des Canadiens éminents qui font autorité dans divers domaines, répondent effectivement aux normes que nous estimons convenables pour des chroniques diffusées sur un réseau d'État. Tous les citoyens ont le droit d'être fiers de ces émissions. Mais d'autres chroniques, — en particulier certaines qui sont radiodiffusées le dimanche, aux heures les plus importantes, — nous semblent rester bien en deçà de ces normes élevées. Une enquête nous a révélé que des conférenciers n'ayant ni connaissances ni réputation particulières dans leur domaine

d'activité sont parfois invités à préparer ces émissions à cause de leur aisance à la radio et aussi, apparemment, parce qu'on croit que leur façon d'aborder les problèmes en amateurs les met plus à la portée des auditeurs moyens.

69. Nous croyons qu'il est important que nous nous prononcions contre cette façon d'agir. Grâce aux services de Radio-Canada, les Canadiens ont eu l'avantage d'entendre des chroniques émanant de la B.B.C. et données par des personnes qui ont fait leur marque dans le monde intellectuel. La B.B.C. estime que la chronique populaire doit être comparable à la conférence savante, pour ce qui est de la qualité et de l'autorité. La Grande-Bretagne partage à cet égard les belles traditions de la France, où l'on s'attend que même le philosophe soit compris de l'homme moyen raisonnable. Nous refusons de croire qu'il soit impossible de trouver au Canada, dans les divers domaines, des gens qui font autorité et sont tout de même en mesure de respecter cette belle tradition. Radio-Canada devrait adopter pour règle immuable que toutes ses chroniques (même les plus populaires), une fois publiées, soient acceptables au spécialiste et à la portée du profane. Il n'y a aucune raison pour que nous n'ayons pas tôt ou tard la contrepartie canadienne du *Listener* britannique.

70. Nous avons songé sérieusement aux moyens d'amélioration possibles. L'insuffisance de fonds est peut-être, nous nous en rendons compte, la cause des faiblesses que nous avons constatées. Toutefois, nous rejetons la supposition, déjà mentionnée, qu'un talent naturel pour la radio soit plus important dans le choix d'un conférencier qu'une compétence reconnue dans sa sphère d'activité. Radio-Canada pourrait ajouter à son personnel plus de spécialistes des questions intellectuelles, afin de leur confier la responsabilité directe d'organiser les conférences. Enfin, il devrait exister, croyons-nous, des rapports plus étroits entre les fonctionnaires de Radio-Canada et les Canadiens les plus en vue dans tous les domaines de l'activité intellectuelle.

En conséquence nous recommandons:

- m) *Que Radio-Canada pourvoie de façon plus satisfaisante, dans son budget, aux besoins du service ou des services responsables des chroniques radiophoniques.*
- n) *Que les hauts fonctionnaires de la Société Radio-Canada s'efforcent davantage de trouver, pour les chroniques des gens acceptés du public, sérieux, éminents, et reconnus pour leur compétence, leurs connaissances et leur expérience dans le domaine que l'on veut traiter.*
- o) *Que le Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada songe à l'opportunité de créer, pour les chroniques, des conseils consultatifs nationaux qui pourraient conseiller ses fonctionnaires sur l'organisation des émissions et les renseigner sur les ressources disponibles.*

Rayonnement et émissions des postes de langue française.

71. On nous a signalé à plusieurs reprises, dans diverses parties du Canada, que l'auditeur de langue française ne jouit pas d'un service radio-phonique égal à celui qui est destiné à son voisin de langue anglaise. Les hauts fonctionnaires de Radio-Canada sont au courant de cet état de choses et le déplorent, mais c'est là, disent-ils, l'une des conséquences de leurs difficultés financières. Une des raisons qui nous portent à recommander l'accroissement des ressources financières de Radio-Canada, c'est que nous estimons souhaitable de supprimer cette inégalité, car elle est incompatible avec l'idée que nous nous faisons d'un service national.

En conséquence nous recommandons:

- p) *Que, dès que les fonds nécessaires seront disponibles, la Société Radio-Canada procède à l'organisation d'un second réseau français et à l'établissement d'un poste de radiodiffusion en langue française, pour desservir la population francophone des provinces Maritimes; qu'elle élabore aussi et mette en œuvre au réseau français une émission spéciale comparable à l'émission dite Wednesday Night du réseau transcanadien.*
- q) *Que la Société Radio-Canada songe sérieusement à utiliser les postes de langue française de l'Ouest canadien comme débouchés pour les émissions d'envergure nationale en français, soit au moyen d'enregistrements soit par quelque autre moyen.*

Développement du talent au Canada.

72. Nous avons souligné, à la première partie, l'importance du rôle que le régime national de radiodiffusion a joué et peut jouer dans le développement des talents de chez nous et l'encouragement des artistes canadiens. On nous a fait bien des observations louangeuses au sujet du travail que Radio-Canada n'a cessé d'accomplir dans ce domaine. Toutefois, nous avons aussi reçu des protestations contre ce qu'on a appelé la centralisation excessive de la production des émissions. En 1948-1949, les cachets des artistes pour les émissions produites à Toronto et à Montréal s'élevaient à \$1,302,595. Pour le reste du Canada, le montant global des cachets a atteint \$593,236, dont \$261,704 dépensés à Vancouver. Nous savons que cette centralisation est peut-être dictée par des motifs d'économie, et, compte tenu d'un budget restreint, afin d'organiser les meilleures émissions possibles. Nous croyons, cependant, qu'un régime national doit tenir compte d'autres considérations que la commodité ou même l'économie financière, et qu'il devrait donner, dans la pratique, l'exemple de ce que l'on appelle en anglais le « *good programming* ». Nous avons entendu, non sans inquiétude, des gens des petits centres nous dire que, bien qu'on encourage leurs artistes en les invitant à se produire au réseau national, cela ne compense guère la perte

de leurs meilleurs talents, que les grandes villes du pays accaparent. Il est à prévoir que cette concentration du talent sera accentuée lorsque Radio-Canada se mettra en quête d'artistes pour la télévision.

73. Nous avons déjà démontré que le développement du talent local, dont Radio-Canada ne peut s'occuper que partiellement, incombe nettement aux exploitants de postes privés, qui jusqu'ici ont fait preuve d'une grande négligence à cet égard.

En conséquence nous recommandons:

- r) *Que le Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada songe sérieusement à favoriser l'organisation d'émissions radiophoniques qui émaneraient d'endroits autres que Toronto et Montréal.*
- s) *Que le Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada recherche les moyens d'inciter les postes privés à recourir plus souvent aux talents d'artistes canadiens.*

Publicité et information.

74. Nous disions, à la première partie, que l'ignorance manifestée, d'une façon générale, par le public canadien au sujet de la politique, des finances et des réseaux de Radio-Canada est étonnante et regrettable. Des hauts fonctionnaires de Radio-Canada nous informent qu'ils ont hésité jusqu'ici à consacrer un nombre important d'émissions à ce qu'on pourrait considérer comme de la réclame pour la Société. Nous comprenons leur point de vue; cependant, nous sommes d'avis que le public devrait être mieux renseigné sur le fonctionnement de cet important service national. *La Semaine à Radio-Canada (C.B.C Times)* est une publication utile mais pour diverses raisons son tirage est plutôt restreint. Une fidélité plus rigoureuse, dans la pratique, à la politique officielle qui consiste à établir des conseils consultatifs régionaux et à se tenir en relations étroites avec eux permettrait, d'une part, de mettre le public au courant des projets de Radio-Canada, et d'autre part, aiderait Radio-Canada, à se renseigner sur les besoins et les désirs du public.

En conséquence nous recommandons:

- t) *Que la Société Radio-Canada procède à l'institution de conseils consultatifs régionaux qui présenteraient les vues des auditeurs.*
- u) *Qu'on favorise l'essor et la diffusion de La Semaine à Radio-Canada et de sa contrepartie en langue anglaise; et que la Société Radio-Canada recherche d'autres moyens, y compris les émissions, de tenir le public au courant de ses projets et de son mode de fonctionnement.*

75. Encore une fois, nous devons borner nos recommandations aux grandes questions de principes visant à accorder à Radio-Canada les pouvoirs nécessaires pour exécuter ses importants travaux, ainsi qu'aux autres problèmes qui peuvent faire l'objet de directives précises et objectives. Quant au reste, nous ne pouvons qu'exposer en termes généraux,

mais en toute sincérité, notre conception du rôle de la radio nationale au Canada, et les buts que ne doivent pas perdre de vue ceux qui sont chargés d'organiser les émissions.

76. Dans tout pays démocratique, la radio doit remplir trois fonctions principales: renseigner, enseigner, divertir. L'information ne doit être diffusée qu'avec exactitude et impartialité; elle doit être suffisante et intéressante, c'est-à-dire clairement et convenablement présentée. Les programmes éducatifs doivent être offerts à différents niveaux et à diverses fins: pour venir en aide à ceux qui donnent ou qui suivent des cours réguliers; pour compléter la formation intellectuelle de ceux qui ont terminé leurs études; et pour combler autant que possible les lacunes chez ceux dont la formation régulière n'a été que partielle ou insuffisante. Nous croyons fermement à l'importance du rôle éducatif de la radio dans un État démocratique, où tout dépend de la collaboration intelligente et éclairée du citoyen ordinaire.

77. Les divertissements occupent aussi une place importante dans un régime radiophonique national. Tous les gens recherchent, car ils en ont besoin, une détente agréable; mais bien des amusements sont plus énerveux que reposants, et les divertissements radiophoniques ne tombent que trop facilement dans cette catégorie. À notre avis, la radio nationale a pour mission, à la suite d'expériences patientes et hardies, de trouver de nouveaux moyens de divertir le grand public. On ne saurait, il est vrai, imposer la culture, et rien n'est plus répugnant que les amusements prescrits et obligatoires. Mais, à une époque où nous invitons des experts à nous conseiller sur tout, depuis la nourriture que nous devrions manger jusqu'aux personnes que nous devrions épouser, il n'y a sûrement aucun mal à accepter des conseils utiles au sujet de la musique que nous pourrions goûter et des pièces de théâtre que nous pourrions aimer. Il incombe à la radio nationale, dans un État démocratique, d'offrir ces conseils utiles.

78. Au Canada, la radio joue un rôle particulièrement important. Elle doit renseigner, former et divertir une population clairsemée, composée d'éléments divers. Elle doit aussi développer le sens de l'unité nationale entre nos deux grandes races, et entre nos divers groupes ethniques, malgré un régionalisme fortement développé et les attraits de notre séduisant et influent voisin du Sud.

79. Notre radio nationale s'est-elle acquittée de cette fonction? Elle a beaucoup accompli, mais il lui reste beaucoup à faire. Nous avons mentionné, déjà, combien elle a favorisé chez nous l'unité nationale et la compréhension mutuelle. Nous ne saurions trop louer sa présentation claire, complète et impartiale des informations. Nous avons fait part des éloges dont ses émissions éducatives ont fait l'objet, éloges tout à fait mérités, a

notre avis. Dans les domaines de la musique et du théâtre, et particulièrement avec son programme dit du « *Wednesday Night* », elle a démontré comment on peut développer des goûts et des intérêts nouveaux.

80. La radio canadienne n'a pas, évidemment, réalisé tout ce que nous attendons d'un régime national. Elle est encore jeune. Elle a dû lutter contre la pauvreté, l'inexpérience et les obstacles physiques inhérents à un pays difficile. Mais, comme nous l'avons dit à la première partie et répété ici aussi clairement que possible, nous sommes convaincus que le régime de radiodiffusion canadien a bien servi le pays par le passé, et qu'il devrait être, dans les années futures, un important facteur d'unité et de culture. Nous réclamons, pour le régime national de radiodiffusion, les pouvoirs et les ressources qui lui permettront de s'acquitter de ses vastes **responsabilités** sur le plan national.

TÉLÉVISION

1. On nous a confié la grave responsabilité de présenter des recommandations sur les principes dont devrait s'inspirer la politique suivie par le Canada en matière de télévision, cette force nouvelle qui est en voie de s'imposer dans notre société sans qu'il soit possible d'en prévoir toutes les conséquences. Nos recommandations, toutefois, de même que la preuve sur laquelle nous les fondons, peuvent s'exprimer brièvement et simplement. Elles découlent de ce fait que les considérations qui nous portent à recommander le maintien d'un régime national de radio-diffusion nous semblent militer avec encore plus de vigueur et d'urgence en faveur d'un régime analogue pour la télévision. Comme la radio, la télévision est de la nature d'un monopole, mais un régime de coordination et de réglementation s'impose d'autant plus, dans ce domaine, que les bandes de fréquence sont beaucoup plus restreintes. Comme la radio, elle est un facteur d'unité nationale, une source précieuse d'éducation et d'agrément. Il est encore trop tôt pour déterminer dans quelle mesure l'une est plus importante que l'autre, mais la télévision semble devoir se révéler plus populaire et constituer un moyen de persuasion plus efficace.

2. Il y a lieu d'accorder une attention particulière à la situation des postes privés dans le domaine de la télévision au Canada. Dans celui de la radio, le Canada a réussi à assurer une diffusion aussi complète que possible aux émissions d'ordre national, — à un coût relativement minime, — en utilisant certaines émissions commerciales et en coordonnant les postes privés dans le cadre du régime national, sous la régie de Radio-Canada. Nous sommes d'avis que les mêmes principes de réglementation nationale devraient s'appliquer à la télévision, sous réserve de certaines précautions particulières. Le problème le plus difficile qui semble devoir se poser à l'endroit de la télévision, au Canada, consistera à atteindre les régions isolées et peu peuplées. La réclame suscitera aussi des difficultés. Même lorsqu'il s'agit de radiodiffusion, une mainmise trop étendue de la part des commanditaires constitue actuellement une menace pour les émissions de tous les postes privés. L'exploitant du poste privé ne peut que dans une certaine mesure déterminer la nature de ses propres émissions. Or dans le domaine de la télévision, où les immobilisations de capitaux et les frais d'exploitation sont plus considérables encore que dans la radiodiffusion, ces tendances déplorables s'accroîtront. La pression qu'on exercerait sur les postes de télévision privés, soustraits à la régie d'État, pour les amener à devenir de simples moyens de transmission des émissions commerciales d'origine américaine, serait presque irrésistible. Le Canada a fait l'expérience d'un régime de radiodiffusion

purement commercial avant d'adopter un régime nationalisé. La répétition de cette expérience serait dangereuse dans le nouveau domaine, plus coûteux et plus puissant, de la télévision. Une fois la télévision établie dans les bandes de fréquence commerciales nord-sud, il serait presque impossible d'effectuer la transformation coûteuse qui s'imposerait pour doter le pays d'un réseau national en direction est-ouest. Les Canadiens feront bon accueil aux émissions de la télévision américaine comme ils font actuellement bon accueil aux émissions radiodiffusées qui nous viennent des États-Unis, mais, ainsi qu'on nous l'a affirmé, ils n'en veulent pas si elles doivent empêcher l'établissement d'un régime national, à condition bien entendu que Radio-Canada soit en mesure de leur donner des émissions intéressantes dans un avenir assez peu éloigné. Il semble opportun d'utiliser les émissions acceptables de la télévision américaine et de conclure des ententes satisfaisantes avec les postes privés du Canada. Toutefois, ces dispositions ne devraient intervenir qu'à la suite et qu'en fonction de l'organisation, dans le domaine de la télévision, d'un régime national de production et de réglementation.

3. Ainsi que nous l'avons indiqué, à la première partie, bien des Canadiens sont d'avis qu'étant donné le coût élevé de la télévision, et vu qu'elle en est à un stade de rapide transformation du point de vue technique et à un stade d'expérimentation quant à son aspect artistique, le Canada ferait bien, s'il y a vraiment lieu d'agir en ce domaine, de procéder avec lenteur d'ici quelques années. Mais, ainsi qu'il est arrivé si souvent par le passé, nos voisins ont donné le ton. Environ 25,000 Canadiens possèdent actuellement des appareils de télévision, et leur nombre s'accroîtra sans doute à un rythme aussi rapide chez nous que ce fut le cas aux États-Unis. Il semble donc nécessaire, dans notre propre intérêt, de doter le plus tôt possible les Canadiens d'un régime national de télévision.

LES PRINCIPES DE LA RÉGLEMENTATION

4. Aux termes de la politique provisoire arrêtée par le Gouvernement canadien, la télévision relève du Bureau des gouverneurs de Radio-Canada; ce Bureau est autorisé à établir un centre de production à Toronto et un autre à Montréal, à se prononcer quant à la délivrance de permis à un poste privé par ville ou région du Canada et, le plus tôt possible, à assurer l'extension des services de télévision par tous les moyens pratiques.

5. Les principes dont s'inspire cette politique générale ont été intelligemment fixés en regard des besoins et des intérêts du peuple canadien. Nous ne nous proposons pas de présenter des recommandations détaillées quant à la ligne de conduite à adopter pour assurer l'essor de la télévision puisqu'il appartient au Bureau des gouverneurs, qui a les connaissances et l'expérience particulières requises, d'arrêter cette ligne de conduite.

Sauf erreur, le Bureau met à exécution les projets exposés dans le programme provisoire qui a été énoncé en mars 1949. Il s'efforcera d'accroître les moyens de diffusion le plus rapidement possible, tant par l'entremise des postes émetteurs de Radio-Canada qu'au moyen d'enregistrements au knéscope, fournis aux postes privés qui pourront être établis et serviront à la transmission des émissions d'ordre national. Toutefois, trois aspects de la question nous inquiètent particulièrement. Le premier, c'est qu'il ne faudrait pas trop hâter le progrès de la télévision; il y aurait lieu, au contraire, de l'organiser soigneusement, de manière à éviter des expériences coûteuses que notre pays ne peut guère se permettre. Le second se rattache au premier. Dans l'intérêt national, le Bureau des gouverneurs ne devrait pas céder à la pression exercée sur lui pour qu'il se prononce en faveur de la délivrance d'un permis à un poste privé, quel qu'il soit, avant d'avoir organisé des émissions nationales que tous les postes pourront transmettre. Enfin, étant donné que, sur notre continent, l'élément anglophone prédomine, il faudrait, à notre avis, diffuser suffisamment d'émissions en français pour répondre aux besoins et aux intérêts des Canadiens de langue française.

En conséquence nous recommandons:

- a) *Que la société Radio-Canada continue d'exercer l'autorité nécessaire en ce qui concerne la direction et la réglementation de la télévision au Canada.*
- b) *Que la société Radio-Canada donne suite aux projets arrêtés en vue de la réalisation d'émissions en français et en anglais, ainsi que de l'extension de la télévision au pays tout entier, grâce à des enregistrements au kinéscope ou par tout autre moyen pratique.*
- c) *Que nul poste émetteur de télévision privé n'obtienne de permis tant que la société Radio-Canada n'aura pas mis au point des émissions nationales de télévision et que tous les postes privés soient tenus de servir à la transmission des émissions d'ordre national.*
- d) *Que les recommandations a, b, c, d, e, f, g, h et p, déjà formulées à l'égard de la radiodiffusion, s'appliquent également à la télévision.*

FINANCES

6. Il a été question, à la première partie, des frais de diffusion des émissions de télévision. De même que pour la radio, les frais de diffusion seront extrêmement élevés au Canada, étant données l'étendue de notre pays et sa faible population. Et pour les mêmes raisons, la production des émissions sera aussi fort coûteuse. Comme la radiodiffusion, la télévision doit se faire en deux langues et intéresser divers groupes.

7. Aux États-Unis, les bénéfices de la radio commerciale ont permis de combler les lourdes pertes initiales de la télévision. Mais, ainsi que nous

l'avons vu, par ailleurs, la radio nationale au Canada n'accuse pas de bénéfices et fonctionne même à perte. Si l'on prélève une taxe sur les appareils de réception, il sera raisonnable de la fixer à un chiffre plus élevé pour la télévision que pour la radio. Le Bureau des gouverneurs de Radio-Canada propose une taxe de dix dollars par an. Cependant, on ne peut l'exiger tant qu'il n'y aura pas d'émissions au Canada; or, l'organisation d'émissions nécessitera de fortes immobilisations de capitaux pour l'achat de matériel, ainsi que des frais initiaux considérables pour l'élaboration des programmes. En vertu de sa ligne de conduite provisoire, le Gouvernement a consenti, pour la première année, un prêt de 4 millions de dollars. Le Bureau des gouverneurs de Radio-Canada avait demandé 5 millions et demi. Nous estimons qu'il est de la plus haute importance d'assurer le plus tôt possible un service national minimum. On ne devrait pas, à notre avis, compromettre l'existence du régime national en proposant que la télévision vive uniquement de recettes tirées de sources commerciales. Il ne faudrait pas non plus réduire la qualité des émissions radiophoniques au profit de ce nouveau moyen de communication.

En conséquence nous recommandons:

- e) *Que la société Radio-Canada tienne une comptabilité distincte pour les finances de chacun des deux services, radio et télévision.*
- f) *Que le coût d'établissement du réseau national de télévision soit acquitté, à même le trésor public, au moyen de subventions consenties par le Parlement.*
- g) *Que les frais du réseau national de télévision, au titre des émissions et des besoins courants, soient acquittés au moyen de droits prélevés sur les appareils récepteurs de télévision, suivant le tarif que recommandera le Bureau des gouverneurs de Radio-Canada et sous réserve de l'approbation du Parlement, ainsi qu'au moyen des revenus commerciaux et de toutes subventions statutaires qui pourront s'imposer.*

ÉMISSIONS

8. Nous ne nous proposons pas de faire de recommandations au sujet des émissions de télévision, si ce n'est d'une façon générale. On a prétendu que la télévision pourrait supplanter tôt ou tard la radio; le cas échéant, la plupart des observations que nous avons formulées, quant aux émissions radiophoniques, s'appliqueraient à la télévision. D'autre part, peut-être la télévision prendra-t-elle de l'ampleur et finira-t-elle par transmettre les spectacles les plus populaires parmi ceux qui lui sont accessibles: music-hall, sports, actualités, laissant les émissions de caractère plus sérieux à la radio et au cinéma. Dans ce genre d'émissions de télévision, il sera essentiel tant de respecter le bon goût que d'assurer un emploi suffisant des artistes canadiens et un usage approprié des ressources du pays.

Enfin, comme l'ont fait remarquer plusieurs observateurs sérieux, peut-être verra-t-on surgir de l'ensemble de faiblesses et d'avantages que présente la télévision, — et il y a lieu de s'y attendre, — un art entièrement nouveau et essentiellement distinct aussi bien de la radio que du cinéma. Nous croyons inutile de nous perdre en conjectures sur ces nombreuses possibilités; mais si un art nouveau doit prendre naissance, il nous semble évident que les réalisateurs d'émissions de télévision devront jouir de la liberté qui leur sera nécessaire pour se livrer à des expériences dans leur sphère d'activité, ainsi que de conditions de travail aussi favorables que possible.

9. À notre avis, cependant, il est essentiel que le Bureau des gouverneurs prenne bien soin de réprimer tout excès de commercialisation et tous les autres abus de quelque genre que ce soit, tant dans ses propres émissions que dans celles des postes privés. La part de réglementation qui s'impose et qu'exercent actuellement les gouvernements et les réalisateurs, dans les domaines de la radio et du cinéma, sera beaucoup plus importante et infiniment plus difficile à achever dans le cas de ce moyen de communication plus persuasif et plus subtil qu'est la télévision. À notre avis, il importe également qu'ici, comme dans le cas de la radio, le Bureau des gouverneurs de Radio-Canada s'efforce d'importer sans retard les meilleures émissions de l'étranger, tout en développant autant que possible le talent des nôtres au moyen d'émissions canadiennes⁽¹⁾.

En conséquence nous recommandons:

- h) *Que la société Radio-Canada exerce une régie sévère à l'égard de tous les postes de télévision au Canada, afin d'éviter la commercialisation à outrance, de favoriser les émissions d'esprit canadien et l'emploi d'artistes canadiens.*
- i) *Que toute la question de la télévision au Canada soit étudiée de nouveau par un organisme d'enquête indépendant, au plus tard trois ans après le début des émissions régulières de télévision au Canada.*

10. Il est un autre point qu'il importe de souligner, bien que nous n'entendions présenter aucune recommandation à ce sujet. Étant donné que les émissions de télévision sont très coûteuses et que le Canada ne peut s'attendre à posséder un réseau national de télévision d'ici quelque temps, il y a lieu de croire qu'on se servira beaucoup de films pour la télévision. Sauf erreur, aux États-Unis, les films occupent le quart du temps consacré à la télévision, et cette proportion est sans doute destinée à s'accroître. Il paraît évident, pour des raisons d'économie et par suite de la politique suivie au Canada en matière de radiodiffusion et de cinéma, que l'Office national du film et Radio-Canada doivent collaborer étroitement à la production de films et à leur diffusion par télévision. L'Office du film ne saurait produire tous les films, ni même tous les genres de films dont Radio-Canada aura probablement besoin, même s'il était à souhaiter

qu'il les produisît; d'ailleurs, il serait déplorable qu'il devînt simplement ou principalement un fournisseur de films pour fins de télévision. Mais l'Office du film peut et doit remplir le rôle de principal conseiller de Radio-Canada en matière de films, y compris la production de films par des sociétés privées et l'achat de pellicules à l'étranger; en revanche, Radio-Canada, grâce à l'emploi d'une proportion satisfaisante de films de l'Office, sera sans doute en mesure d'accroître énormément l'efficacité du travail de l'O.N.F. et de faire mieux apprécier l'œuvre de celui-ci parmi les Canadiens. Nous sommes portés à croire aussi que la radiodiffusion et la prise de vues, à l'occasion d'événements d'importance nationale dans les domaines politiques ou artistiques, ou dans quelque autre sphère de la vie canadienne, fourniront à ces deux importants organismes d'État de nombreuses occasions de collaborer étroitement.

CHAPITRE XIX

L'OFFICE NATIONAL DU FILM

COMME nous l'avons vu dans la première partie de notre Rapport, l'Office national du film fut créé, en 1939, en vue de coordonner les initiatives gouvernementales dans le domaine du cinéma, de conseiller les divers ministères pour la production et la distribution des films et d'agir en qualité d'intermédiaire entre ces ministères et le Bureau du cinématographe officiel. L'Office comprenait alors sept membres: le ministre du Commerce présidait, assisté de trois hauts fonctionnaires et de trois citoyens considérés comme représentants de la nation. À cause de la guerre, l'Office national du film devint l'objet d'une vaste expansion; il engloba le Bureau du cinématographe officiel, dont il hérita les fonctions de production et de distribution. Après une période d'accroissement rapide, le budget de l'Office du film fut soumis en 1946 à des coupures rigoureuses, et l'on se demanda quelle place cet organisme devrait occuper à l'avenir dans le cadre de notre vie nationale.

2. Il fut décidé, en 1949, que l'Office national du film serait porté sur la liste des organismes de l'État au sujet desquels notre Commission royale devait présenter des recommandations. Sur l'initiative conjuguée du ministre des Ressources et du Développement économique et de notre Commission, la société J. D. Woods et Gordon, de Toronto (experts en matière d'administration), fut chargée de préparer un rapport portant sur l'organisation et l'administration de l'Office national du film. Ce rapport, rédigé avec grand soin et qui a reçu une certaine mesure d'application pratique grâce à la loi de 1950 sur le film, nous décharge du devoir de passer en revue les détails d'ordre purement administratif et nous permet de nous consacrer entièrement aux matières d'importance principale: au rôle véritable de l'Office du film et aux modalités possibles d'une contribution utile de cet organisme au progrès du pays.

3. La loi de 1950 sur le film relève les ministres de la Couronne de toute participation directe aux délibérations de l'Office national du film et augmente le nombre de ceux de ses membres qui ne sont pas fonctionnaires. L'Office a aujourd'hui pour président le Commissaire à la cinématographie; sur ses huit autres membres, trois sont fonctionnaires et cinq

de simples citoyens représentant les différentes régions du pays. Le Commissaire à la cinématographie est l'administrateur en chef de l'Office, qui fonctionne toujours sous l'autorité et la conduite d'un ministre. Aux termes généraux de la loi de 1950, l'Office a pour fonctions:

« d'entreprendre en premier lieu et de favoriser la production et la distribution de films dans l'intérêt national, et notamment . . . produire et distribuer des films destinés à faire connaître et comprendre le Canada aux Canadiens et aux autres nations . . . et . . . faire des recherches sur les activités en matière de film et en mettre les résultats à la disposition des personnes adonnées à la production de films . . . »⁽¹⁾.

4. Nous estimons que notre devoir est de faire un rapport sur les fonctions ainsi définies et de présenter des conclusions sur l'interprétation qu'il convient de leur donner en regard de notre vie culturelle. Comme nous l'avons indiqué dans la première partie du présent Rapport, nous tenons de sources nombreuses et diverses la preuve indiscutable que, en général, l'Office du film remplit son rôle de manière satisfaisante pour l'opinion. Plus d'une centaine de sociétés bénévoles nous ont fait connaître leur sentiment sur l'Office du film. Bon nombre d'entre elles nous ont soumis des idées utiles et des critiques, parfois sévères, mais toujours d'ordre pratique. Cependant, de l'avis général, il faut que l'Office étende son activité actuelle dans les domaines de la distribution, de la production, de l'acquisition et de l'évaluation des films, ainsi que dans le domaine de la recherche et de la production expérimentale. C'est à bon droit que l'on considère ces fonctions comme essentielles à l'information du public, en temps de paix aussi bien qu'en temps de guerre. Il faut tout particulièrement que l'Office du film sache mettre à profit, croyons-nous, les périodes de trêve qui nous sont accordées, pour approfondir son expérience, afin qu'il puisse, en toutes circonstances, exercer ses fonctions avec l'efficacité, la modération et le bon sens qui conviennent dans une société démocratique. En fait, deux facteurs ont éveillé l'intérêt du public pour l'œuvre de l'Office du film et lui ont appris à l'estimer davantage. En premier lieu, l'Office a su rendre populaires dans tout le pays, mais surtout dans nos campagnes, les films documentaires ou éducatifs. De plus, dans une nation submergée par les films étrangers, l'Office a révélé tout le champ d'action immense et inexploré du film produit au Canada, décrivant nos particularismes de vie et les faits et gestes des Canadiens. L'enthousiasme que ces films suscitent à l'étranger nous remplit tous d'une légitime fierté.

LA DISTRIBUTION

5. Une réussite éclatante qui s'inscrit à l'actif de l'Office du film est la circulation de films documentaires d'une extrémité du pays à l'autre. Dans la première partie du Rapport, nous avons donné un aperçu de la nature du service qui en est chargé, de sa désorganisation partielle après la guerre

et de l'esprit d'initiative dont firent montre ses employés qui surent obtenir la collaboration empressée de sociétés bénévoles et de nombreuses personnalités privées. Comme nous l'avons dit plus haut, le service de distribution se fondant essentiellement sur la collaboration volontaire de personnes de l'extérieur, il faut s'efforcer de n'en pas entraver la souplesse et lui permettre de s'étendre dans la direction la plus favorable à l'intérêt public. Sa valeur ne peut être mise en doute, bien que d'aucuns estiment qu'il devrait être entièrement abandonné à l'initiative privée. Nous ne saurions partager cet avis; nous sommes persuadés, en effet, que l'initiative privée ne saurait fournir l'effort nécessaire en ce domaine, surtout dans les régions rurales ou éloignées des grands centres. Aujourd'hui, deux causes entravent l'efficacité du service dont nous nous occupons ici. L'une est le cadre restreint du personnel itinérant, dont chaque membre doit répondre d'un territoire trop vaste. L'autre est le nombre limité d'exemplaires des bandes cinématographiques disponibles; c'est un contretemps fâcheux, pour ceux qui attendent un film pendant des mois ou des années, d'être exposés à ne recevoir en fin de compte qu'un ruban déchiqueté et sali par ce qu'on peut appeler de longs et loyaux services.

6. L'opinion réclame à bon droit et d'une façon générale un service de distribution desservant convenablement les circuits cinématographiques ruraux, les conseils du film et tous les organismes bénévoles intéressés. Il semble bien qu'il faille étendre les services de distribution de l'Office national du film, en liaison avec les collaborateurs bénévoles, dans des zones telles que les Territoires du Nord-Ouest et certaines parties de Terre-Neuve où toutes les possibilités de distribution n'ont pas été épuisées. Nous avons, en outre, entendu les regrets exprimés par des centres urbains, au sujet de la médiocrité de la réclame entourant les films documentaires qui sont montrés dans les villes, ainsi que les plaintes de ceux à qui on n'a pas fourni l'occasion de les voir, malgré tout le désir qu'ils en avaient.

En conséquence nous recommandons:

- a) *Qu'on accorde à l'Office national du film des fonds suffisants pour l'accroissement nécessaire de son personnel itinérant ainsi que de ses services de distribution et que, comme c'est la pratique actuellement, l'Office continue à encourager, stimuler et appuyer l'effort bénévole.*
- b) *Qu'on rende accessibles à tous les intéressés, dans les délais raisonnables, les exemplaires des films que distribue l'Office et qu'on les produise en nombre suffisant pour satisfaire à la demande des centres urbains et des régions rurales.*
- c) *Que l'Office national du film prenne des mesures appropriées en vue d'accroître la distribution des films documentaires de 35mm, par l'intermédiaire des sociétés commerciales qui sont déjà en opération dans les centres urbains, et qu'il envisage la création de nouveaux débouchés dans les régions isolées et de population clairsemée.*

L'ESTIMATION ET L'ACQUISITION

7. Nombre de groupements et de particuliers s'intéressant aux films documentaires nous ont exposé leurs idées quant à la nécessité de créer deux services nouveaux en liaison étroite avec la distribution des films. L'un veillerait à la fondation d'une collection nationale de films qui constituerait un fond d'archives historiques et qui serait en même temps une aide précieuse pour tout ce qui ce touche à l'art et à la technique du film. Le second service prévu comprendrait en réalité un groupe de services, fournissant, sur demande, les films correspondant aux intérêts et aux besoins les plus variés. Tous les pays occidentaux tournent aujourd'hui des films dont beaucoup ont une valeur et un intérêt de premier ordre pour l'Univers occidental. Si ces films étaient à la portée des Canadiens, nos propres producteurs se sentiraient libres de consacrer leur temps et leur énergie aux films purement canadiens qu'ils sont seuls capables de produire. Mais pour en arriver là, et pour être en mesure d'approvisionner tous les marchés en films canadiens, il faut d'abord que soient remplies trois conditions: l'établissement de catalogues complets et de listes classifiées de tous les films documentaires, canadiens ou étrangers; la création d'un service d'estimation capable de juger de la valeur des films et de se prononcer sur leur utilité dans chaque cas donné; la fondation d'un service qui aurait les moyens nécessaires à l'acquisition aisée et rapide de films canadiens ou étrangers. Bref, pour que la distribution de films documentaires se fasse de manière satisfaisante, il nous faut des organismes qui pourraient rendre des services semblables à ceux que fournissent, dans le domaine du livre, les bibliothèques, les librairies et les rubriques de recension des livres.

8. Nous ne pensons pas que des services de ce genre doivent dépendre entièrement de l'Office national du film. Nous avons examiné avec intérêt les travaux de la Société nationale du film, des Conseils du film et d'autres organismes bénévoles, nationaux ou locaux, travaillant de concert avec l'Office et avec son aide. Au printemps de 1950, ces organismes se sont fondus pour former l'Institut canadien du film, dont l'un des buts est d'offrir une aide efficace pour l'estimation et l'achat de films. Il nous semble évident, toutefois, qu'un organisme purement bénévole ne pourra rendre ces services sans l'aide directe ou indirecte de l'État.

En conséquence nous recommandons:

- d) *Que l'Office national du film soit chargé d'établir une collection nationale de films; que l'on ne considère pas seulement cette collection comme un recueil de pièces relevant de l'art et de la technique photographiques; qu'on veille, aussi, à ce qu'elle devienne un fond d'archives historiques se rapportant aux événements d'importance nationale.*
- e) *Que l'Office national du film prenne toutes les mesures nécessaires à la création de services d'information, d'estimation, de prêt et d'achat, et qu'il s'assure, à ces fins, de la collaboration étroite des organismes bénévoles compétents.*

LA PRODUCTION

9. Nous avons dit qu'à nos yeux l'introduction au Canada de films documentaires étrangers se motivait par ce fait qu'un tel apport permettrait aux Canadiens de se consacrer davantage à la production de films répondant plus particulièrement aux besoins du pays, comme ceux qui dépeignent la vie du Canada ou l'art canadien. Nul ne met en doute l'importance du cinéma, en temps de guerre, pour distribuer les informations et pour soutenir le moral. Dans la première partie, nous avons signalé l'avis de certains groupements qui estiment que le cinéma présente une utilité tout aussi grande en temps de paix. Dans un pays démocratique, c'est, en effet, la conviction éclairée des citoyens qui forme la clef de voûte de l'effort de la nation en temps de guerre et le principe de cohésion du pays en période de paix. Nul gouvernement démocratique ne peut donc se permettre de négliger un organe d'information possédant la portée et le pouvoir de persuasion du cinéma. Le droit d'un gouvernement de produire et de distribuer des films d'intérêt national est aussi évident que son droit de publier des livres blancs ou bleus.

10. Les groupements d'affaires ne contestent pas le droit de l'État d'utiliser des films. Mais, comme nous l'avons noté dans la première partie, ils expriment des doutes sur la compétence du Service de production de l'Office national du film. D'après eux, l'Office devrait se borner à donner des avis sur les initiatives cinématographiques gouvernementales et à les coordonner. La production proprement dite de tous les films gouvernementaux devrait être confiée à des producteurs privés, désignés par l'Office national du film et travaillant sous sa surveillance. Les films commerciaux devraient être laissés entièrement au secteur privé. C'est pour des raisons semblables que ces groupements s'opposent à ce que le Gouvernement empiète sur le domaine des photos fixes; on soutient qu'un organisme subventionné par l'État ne doit pas concurrencer les sociétés privées, ni dans le domaine du film ni dans celui des vues photographiques fixes.

11. Nous ne saurions nous ranger à ce point de vue; et nous appuyons pleinement la politique qui reconnaît à l'Office du film le droit de produire des films et des photos et cela pour deux raisons. En premier lieu, la production de films ne relève pas uniquement de la technique, mais c'est aussi une activité de création artistique. Il serait vain de s'attendre que la production des films puisse suivre, d'une façon servile, de minutieuses stipulations préalables. Le peintre en bâtiments acceptera sans doute de couvrir les murs d'une couleur que d'autres auront choisie mais l'artiste a le privilège de peindre son tableau comme il l'entend et de résoudre lui-même les problèmes que lui pose son inspiration. Nous ne pousserons pas plus loin une analogie qui n'est cependant pas sans justesse. Pour être capable de conseiller, de coordonner et de distribuer des films, utilement et

en connaissance de cause, l'Office national du film doit d'abord en produire lui-même. Cela seul peut lui faire prendre conscience des problèmes que posent le film documentaire et ses possibilités. Il convient de se souvenir, à ce sujet, que le Conseil national de recherches (dont les travaux de recherches présentent un intérêt vital pour la nation) joua à l'origine le rôle d'un organisme de coordination et de subvention.

12. Cette première raison nous paraît suffisante à motiver la production de films par l'Office national. Mais notre opinion sur ce point se fonde sur un autre motif encore; comme nous l'avons vu dans la première partie, il est douteux que les producteurs privés en existence soient en mesure de répondre à la demande croissante de films documentaires couvrant un nombre très vaste de sujets et destinés aux usages les plus divers. Nous avons appris qu'il se trouve au Canada 20 sociétés cinématographiques commerciales; mais quelques-unes seulement sont outillées pour produire des films documentaires acceptables. Plusieurs de ces sociétés doivent même recourir aux ressources fournies par les laboratoires de l'Office national du film. Nous pensons, certes, que la production cinématographique des entreprises privées doit être encouragée si nous voulons fournir au public une information libre et étendue et si nous voulons pousser à la production non seulement des documentaires mais des films de tout genre. L'Office national du film a, de fait, donné une impulsion considérable au secteur privé; ses services de distribution efficaces et l'ingéniosité qui inspire certaines de ses productions, ont créé, chez nous, une demande toujours croissante pour les films documentaires, que les producteurs privés réclament aujourd'hui comme leur apanage exclusif. Mais nous restons convaincus que l'intérêt public réclame la production de films aussi bien par l'État que par l'industrie privée.

13. Nous souscrivons sans réserve à la ligne de conduite suivie par l'Office national du film, en tant qu'il se refuse à la production, en termes commerciaux, de films pour des sociétés privées ou des particuliers; nous estimons que cette attitude devrait être définie clairement et mise strictement en pratique.

En conséquence nous recommandons:

- f) *Que l'Office national du film continue à exercer ses fonctions, ainsi que les définit la loi sur le film, et qu'il poursuive la production de films documentaires, conformes à l'intérêt public.*
- g) *Que l'Office national du film continue à confier à des producteurs privés le soin de tourner des films chaque fois que l'intérêt public l'exige; qu'il poursuive et augmente ses efforts de collaboration avec les producteurs privés et qu'il encourage comme par le passé la production privée de films au Canada.*
- h) *Que l'Office national du film se refuse à produire des films pour des particuliers ou des sociétés privées.*

- i) *Que l'Office national du film continue à prendre des vues photographiques fixes quand il est de l'intérêt public de le faire; et que ces vues soient tenues à la disposition du public.*

LA RECHERCHE ET L'EXPÉRIMENTATION

14. Les exigences que posera sous peu, au Canada, le développement de la télévision, rendent d'autant plus évident le besoin de moyens de recherche et d'expérimentation. Nous ne prétendons pas que les producteurs privés soient incapables de mener à bien des expériences de ce genre; ils ont bien voulu nous montrer d'excellents films qui étaient leur ouvrage. Il n'en reste pas moins vrai qu'à l'heure actuelle l'Office national du film est le seul organisme possédant l'outillage et les ressources indispensables à des recherches et des expériences approfondies. Ses travaux expérimentaux ont reçu des éloges chaleureux, chez nous comme à l'étranger. Ces travaux doivent être poursuivis, et c'est là une des raisons qui nous poussent à souhaiter que l'Office national du film n'interrompe pas sa production.

15. Nous partageons le plaisir que procure aux Canadiens la perfection technique qui marque nombre de films réalisés par les soins de l'Office national du film, notamment certaines fantaisies auxquelles on a donné la forme de dessins animés. Qu'il nous soit permis toutefois d'accorder plus d'attention aux films éducatifs et documentaires, d'inspiration plus prosaïque, peut-être, mais d'une importance plus considérable. Il est possible que nous ayons, jusqu'à présent, été trop indifférents chez nous aux films qui s'efforcent de nous instruire, moins par des effets pittoresques ou dramatiques, que par la présentation logique et cohérente d'une série de faits. C'est un travail ardu de choisir un sujet et le matériel technique nécessaire et de procéder aux préparatifs requis; ce travail exige la collaboration étroite et la compréhension réciproque des spécialistes du sujet traité et des personnes chargées de la production artistique et technique proprement dite. Seule l'alliance du savoir et de l'art peut faire rendre à cette méthode d'instruction tout ce qu'elle est capable de donner et lui permettre de remplir son rôle dans notre vie intellectuelle. Dans ces films, dont l'objet est de communiquer des renseignements de façon claire et frappante, avec précision et objectivité, c'est le sujet lui-même qui doit déterminer la forme d'expression; la grandiloquence et l'effet facile n'y sont pas de mise.

16. On a attiré notre attention sur le problème posé par ces films éducatifs; il n'est pas inconnu de l'Office national du film, qui a produit des bandes de ce genre avec un certain succès. Nous sommes prêts à louer sans réserve quelques-uns de ces films et l'intention qu'on a eue en produisant tous les autres. Nous croyons cependant qu'on ouvrirait la voie à un progrès considérable si l'Office du film consentait parfois à choisir, ne fût-ce qu'un petit nombre de ses employés, non pour leurs connaissances

ou leur habileté d'ordre technique, mais à cause de leur formation intellectuelle, de leur intelligence, de leur imagination et de l'enthousiasme qu'ils pourraient manifester envers l'expansion de ce nouveau moyen d'information et d'éducation. Ces employés auraient pour mission de veiller au traitement des sujets de films, tandis que les producteurs en assureraient l'exécution technique. Les avis offerts, à l'occasion, par des spécialistes, ne sauraient suffire.

En conséquence nous recommandons:

- j) *Que l'Office national du film poursuive et étende ses travaux de recherches expérimentales dans la production de films documentaires, plus particulièrement de films destinés à l'information et à l'instruction.*

LES FILMS DE LANGUE FRANÇAISE

17. On nous a rapporté que les Canadiens de langue française (moins bien pourvus que leurs compatriotes de langue anglaise qui peuvent aisément ajouter, aux films parlés anglais de l'Office, des films importés des États-Unis), voudraient avoir des documentaires plus nombreux et de meilleure qualité. On nous a également donné à entendre que les bandes que l'Office national du film consacre au Canada de langue française insistent trop parfois sur l'aspect qui lui reste de son passé, comparativement à ce qu'elles présentent de son visage actuel.

En conséquence nous recommandons:

- k) *Qu'on porte une attention particulière à la production de films destinés spécialement aux Canadiens de langue française.*
- l) *Qu'on fasse tous les efforts nécessaires pour faciliter l'estimation et l'acquisition de films documentaires en langue française, de provenance non canadienne.*

LE RÔLE DE L'OFFICE NATIONAL DU FILM

18. La loi de 1950 sur le film munit de pouvoirs étendus le Commissaire à la cinématographie de l'État, pouvoirs destinés à lui permettre d'assurer une administration compétente en lui en facilitant les moyens. Il ne nous échappe pas qu'il est essentiel d'administrer l'Office national du film avec méthode, ponctualité et prévoyance. Mais puisqu'il est nettement de notre devoir de signaler les lacunes de la vie intellectuelle et culturelle des Canadiens et de nous efforcer d'élaborer un plan qui veillerait à leurs besoins dans cet ordre de choses, nous estimons à propos de faire remarquer que ces dispositions de la loi peuvent aboutir, en pratique, à investir le Commissaire d'un contrôle presque absolu et à ne laisser aux membres de l'Office qu'une autorité trop réduite. Nous ne sommes pas sûrs que l'augmentation du nombre des membres non fonctionnaires suffise à prévenir ce péril, pour éloigné qu'il puisse sembler

maintenant. L'efficacité de l'Office national du film restera limitée, à moins que ceux de ses membres qui représentent le peuple canadien ne puissent exposer, clairement et en connaissance de cause, les besoins et les intérêts de leurs concitoyens en matière de films documentaires. Ces membres ont de graves responsabilités vis-à-vis du public; nous espérons vivement que le ministre et le Commissaire à la cinématographie prêteront, à leurs opinions, une oreille bienveillante et attentive.

LOCAUX DE L'OFFICE NATIONAL DU FILM

19. Nous avons pu constater avec anxiété que les locaux occupés par l'Office national du film sont dispersés, encombrés, inconmodes et insalubres. En vue d'un rendement moins onéreux et de qualité meilleure, et en toute justice envers les employés, il convient de remédier au plus tôt à cette situation déplorable.

En conséquence nous recommandons:

- m) *Que des locaux salubres et bien aménagés soient mis, dans le plus bref délai, à la disposition de l'Office national du film.*

CHAPITRE XX

AUTRES INSTITUTIONS FÉDÉRALES

LA GALERIE NATIONALE

DANS le mémoire qu'elle nous a présenté, la Galerie nationale déclare que l'une de ses plus importantes fonctions consiste à « favoriser les intérêts de l'art en général au Canada ». Elle y ajoute: « Une galerie qui se borne à l'acquisition ou à l'exposition est relativement inopérante... à cette activité, elle doit adjoindre un programme assez vaste d'éducation et de démonstration »⁽¹⁾.

2. Nous partageons entièrement ce point de vue. Dans la première partie du Rapport, nous avons exposé en grande partie les renseignements que nous avons recueillis sur les diverses initiatives de la Galerie: envoi d'expositions de tableaux canadiens à l'étranger, organisation au Canada d'expositions venant de l'étranger et d'expositions de ses propres collections qu'elle fait circuler dans les musées régionaux et locaux. Nous avons mentionné également d'autres services éducatifs de la Galerie: conférences radiophoniques, films, reproductions, publications.

3. Ainsi que nous l'avons indiqué, nous avons reçu des témoignages d'appréciation à l'adresse de l'œuvre poursuivie par la Galerie, soit directement sous forme de louanges chaleureuses, soit indirectement dans des requêtes tendant à obtenir des services d'une vaste portée et d'une plus grande variété: expositions, conférences, radiophoniques ou autres, films et bandes de projections, reproductions et publications. On a proposé aussi que ses services d'information et de prêt soient développés.

4. Nous nous rendons compte de l'obligation pour la Galerie de créer de nouveaux services et de donner une plus grande expansion à ceux qu'elle fournit déjà. Notre sympathie est acquise aux amateurs qui ont été déçus ou contrariés quand les expositions et d'autres initiatives ne répondaient pas à leur attente. Nous avons examiné ces questions d'assez près dans la première partie. Qu'il nous suffise ici de rappeler les difficultés qui doivent forcément se produire quand des personnes qui ne se connaissent pas s'efforcent de collaborer, à distance, à une tâche compliquée.

5. La Galerie nationale, de fait, a accompli un travail considérable et nécessaire pour lequel elle ne dispose ni du personnel ni des fonds ni des moyens d'action suffisants. À notre sens, les fonctionnaires de la Galerie et les représentants des groupements s'occupant de questions artistiques, dans toutes les parties du pays, ont droit à des éloges chaleureux pour les réalisations qu'ils ont pu mettre sur pied malgré les difficultés et, dans certains cas, de petits empêchements mesquins. Nous en sommes persuadés, il importe d'assurer à la Galerie les moyens d'accroître et d'améliorer ses services d'exposition et d'éducation. Nous sommes convaincus, par ailleurs, de la nécessité de donner une formation appropriée aux personnes chargées de la garde et de l'exposition de tableaux dans les petites localités. Nous évitons l'expression « conservateurs qualifiés » qui implique une formation ne correspondant pas forcément aux exigences des petites galeries dont le fonctionnement est assuré par un personnel employé d'une façon discontinue ou bénévole. À l'heure actuelle, il faut un plan souple qui s'adapte aux besoins divers des galeries canadiennes.

En conséquence nous recommandons :

- a) *Que les services actuels d'expositions ambulantes, que la Galerie nationale organise ou fait circuler, soient développés et accrues dans la mesure compatible avec la sécurité des collections.*
- b) *Que la Galerie nationale augmente le nombre de ses publications et de ses reproductions afin de mieux répondre aux divers besoins du public.*
- c) *Que la Galerie nationale tienne compte des demandes relatives aux services éducatifs tels que conférences, entretiens radiophoniques, films et bandes de projections, en vue de répondre aux besoins du public soit par l'intermédiaire de son propre personnel soit en collaboration avec d'autres services et organismes de l'État.*
- d) *Que la Galerie nationale maintienne son plan actuel d'enseignement général sur l'entretien et l'exposition des tableaux; et qu'elle s'entende avec les autres galeries canadiennes sur les moyens à prendre pour développer et accroître ce service.*
- e) *Que l'on prévoie, pour le développement de ces services importants, les augmentations nécessaires de fonds, de personnel et de moyens d'action.*

6. Nous avons traité d'abord des services d'éducation populaire de la Galerie nationale parce que, comme nous avons pu le constater, c'est surtout grâce à ceux-ci qu'elle s'est fait connaître à la population du Canada. Mais ils sont fonction de l'existence d'une collection de tableaux satisfaisante et entretenue comme il convient. L'entretien et l'accroissement d'une telle collection sont d'ailleurs une source de fierté pour tout pays civilisé. Le programme d'acquisition de la Galerie se fonde sur deux principes: posséder la collection de tableaux canadiens la plus considérable et la plus représentative du monde; enrichir, quand les circonstances le

permettent, les collections de vieux maîtres. Nous avons mentionné, à la première partie, l'insuffisance des fonds affectés aux achats; aussi apprenons-nous avec satisfaction que, cette année, le crédit en cause a fait l'objet d'une augmentation notable.

7. La Galerie doit conserver et restaurer ses tableaux. À cette fin, elle maintient un laboratoire qui dessert également toutes les galeries publiques du Canada. L'intérêt général exige que ce service s'étende aux tableaux importants que possèdent des particuliers. À l'heure actuelle, le personnel et l'outillage sont restreints au point de rendre cette réforme impossible.

En conséquence nous recommandons:

- f) *Que le crédit présentement affecté aux achats de la Galerie nationale soit maintenu et augmenté quand les circonstances le permettront.*
- g) *Que, dès qu'on disposera du personnel et des moyens d'action voulus, le service de réparation et de restauration de tableaux devienne plus largement accessible.*

8. On ne saurait étudier ni la question des services d'éducation populaire ni celle de l'entretien des collections de la Galerie nationale, indépendamment du problème que pose le local lui-même. À l'heure actuelle, la Galerie peut à peine exposer le tiers de ses collections à la fois, elle doit laisser le reste en entrepôt, notamment la collection tout entière de tableaux canadiens commémorant les deux Grandes Guerres. Nous avons, ailleurs, présenté une recommandation au sujet de cette dernière collection, mais, comme on ne donnera peut-être pas suite à ce vœu avant quelque temps, la Galerie reste chargée de la garde et, autant que possible, de l'exposition de ces toiles. Les locaux affectés au personnel sont insuffisants, même dans l'état des services de la Galerie; il est malaisé d'envisager dans son ensemble la large expansion des services que nous voudrions voir se produire, à moins que l'on ne mette à la disposition de cette institution un bâtiment de dimensions plus importantes et qu'on ne lui donne plus de moyens d'action. Si nous ne nous abusons, on prévoit un nouvel édifice et l'on a réservé une somme à l'intention des projets architecturaux préliminaires. Nous estimons de la plus haute importance qu'un bâtiment satisfaisant soit construit le plus tôt possible.

En conséquence nous recommandons:

- h) *Que, aussitôt que possible, la Galerie nationale soit logée dans un nouvel édifice offrant des ressources satisfaisantes pour la mise en place, l'entreposage, ainsi que pour la circulation des expositions, la réparation et la restauration des tableaux, et, en outre, pour une large expansion des services d'éducation populaire.*

9. En 1907, le gouvernement créait un Conseil consultatif des arts chargé, quand il en serait prié, de conseiller et aider le ministre des Travaux publics, dans les achats destinés à la Galerie et aussi dans toutes les autres dépenses de l'État affectées à des œuvres d'art à Ottawa et ailleurs. Pendant environ vingt ans, ce Conseil, chargé également de l'administration de la Galerie, était à l'occasion invité à donner son avis au sujet d'œuvres d'art que l'État devait commander. Cette coutume a pris fin. Nous estimons utile que le gouvernement demande l'avis de personnes compétentes sur des sujets importants comme l'édification de monuments publics et de statues dans les diverses régions du pays, ainsi qu'à propos des œuvres d'art, telles que les sculptures ou les peintures murales, qu'il peut ou devrait commander pour la décoration des édifices publics. Sauf erreur, depuis l'adoption en 1913 de la loi constituant la Galerie nationale en corporation, le Conseil consultatif des arts n'a plus d'existence juridique et ses fonctions (bien que le Conseil d'administration de la Galerie les ait remplies pendant un certain nombre d'années) ne s'appuient plus sur aucune autorité officielle.

En conséquence nous recommandons:

- i) *Que soit émis un décret du Conseil destiné à faire revivre les fonctions consultatives d'ordre général de l'ancien Conseil consultatif des arts et à confier ces fonctions au Conseil d'administration de la Galerie nationale.*

10. La loi de 1913, qui donnait la personnalité juridique à la Galerie nationale, la constituait en institution indépendante qui fait rapport à la Couronne par l'intermédiaire du ministre des Travaux publics mais possède le droit de nommer son personnel et de fixer les traitements de ce personnel. Pour diverses raisons, notamment afin d'assurer aux fonctionnaires de la Galerie le statut et la pension des autres fonctionnaires de l'État, celle-ci est passée de plus en plus sous la direction administrative du ministère des Travaux publics. En conséquence, les recommandations du Conseil doivent parvenir au ministre par l'intermédiaire du sous-ministre, nommé pour des fins tout à fait étrangères à celles d'une galerie d'art. De plus, en vertu du présent régime, les fonctionnaires de la Galerie n'ont pas d'accès immédiat au Conseil du Trésor, et aucun d'entre eux ne peut assister à la discussion des crédits de la Galerie, ni au Conseil du Trésor ni à la Chambre des communes. À notre sens, les dispositions actuelles, nées en partie de changements administratifs postérieurs à l'octroi de la personnalité morale à la Galerie en 1913, ne sont pas de nature à assurer le fonctionnement approprié de la Galerie nationale.

En conséquence nous recommandons:

- j) *Qu'à l'avenir la Galerie nationale jouisse d'un statut semblable à celui qui est maintenant reconnu aux Archives nationales et que le directeur de la Galerie, à l'instar de l'archiviste du Dominion, ait un accès direct au titulaire du ministère par l'entremise duquel la Galerie nationale fait rapport au Parlement.*

11. Étant donné les relations étroites que la Galerie doit entretenir avec les artistes canadiens et avec les nombreux groupes organisés qui s'intéressent à la peinture, nous estimons important que la Galerie représente véritablement les différentes régions du pays. À cette fin, la composition numérique du Conseil, comprenant maintenant cinq membres, est nettement insuffisante.

En conséquence nous recommandons:

- k) *Que le Conseil d'administration de la Galerie nationale soit porté à neuf membres.*

LES MUSÉES NATIONAUX

Introduction.

1. Un ensemble de musées nationaux, bien organisé, pourrait contribuer d'une manière remarquable à l'épanouissement de notre vie nationale. De très graves limitations, quant aux locaux et au budget, gênent présentement l'activité de ces institutions chez nous. L'unique immeuble permanent qui sert de musée, dans la capitale, abrite, en plus du Musée national, la Galerie nationale et la Division des études géologiques. On a pris des dispositions, apprenons-nous, pour installer ailleurs la Division des études géologiques; on se prépare, d'un autre côté, à établir les plans d'un immeuble pour la Galerie nationale. Le Musée de la guerre, toutefois, reste dans des locaux provisoires nettement insuffisants; d'autres collections importantes sont dispersées, et la façon dont elles sont exposées laisse à désirer.

2. Il convient, estimons-nous, de recommander fortement l'institution d'une politique satisfaisante et cohérente en ce qui a trait à l'établissement et à l'entretien de musées nationaux. Nous ne sommes pas sans savoir qu'il faudrait engager des dépenses très élevées pour porter rapidement les musées canadiens au niveau qui convient à un pays doté de la richesse et des ressources actuelles du Canada. Nous nous proposons donc d'énoncer, relativement aux musées, les principes d'une politique appropriée, de signaler les mesures qu'il y a lieu de prendre au plus tôt, et enfin, de conseiller certains moyens d'ordre provisoire qui permettraient d'exécuter suffisamment vite, et sans entraîner de dépenses exorbitantes, certains articles essentiels de ce programme. Nous n'avons pas voulu perdre de vue l'importance qu'il y a, à la fois, de tirer le meilleur parti possible des collections existantes et d'élaborer des méthodes grâce auxquelles ces collections deviendraient utiles à toute la population du Canada.

Le Musée national.

3. Le Musée national a pris, au cours de son histoire, une importance indiquée par son nom même et il a assumé des fonctions d'un caractère national tout en demeurant attaché à un ministère pour ce qui est de son organisation et de sa direction. Nous avons dit combien, à nos yeux, la nation était redevable à l'imagination et à l'énergie des fonctionnaires de ce ministère. Mais le temps est venu, croyons-nous, d'étudier encore une fois cette institution et d'en définir à nouveau l'objet et les fonctions.

4. L'organisation du Musée ne convient plus tout à fait aux tâches qu'il a assumées et qui devraient, de l'avis de ses représentants qui ont comparu devant la Commission, prendre plus d'ampleur. Quelques indices, que nous avons signalés, témoignent d'une certaine ambiguïté dans les rapports du Musée avec des ministères autres que celui dont il relève. Un musée national, à notre avis, devrait, vis-à-vis des ministères, jouir d'une autonomie relative en ce qui a trait aux questions administratives et budgétaires, ainsi qu'à sa ligne de conduite générale. D'autre part, pour que l'institution puisse maintenir une ligne de conduite uniforme, répondre aux besoins de tout le pays, attester clairement de son caractère national, il faudrait qu'elle fût administrée par un directeur sous la surveillance générale d'un conseil d'administration représentatif.

5. Nous avons déjà parlé de l'expansion rapide dans l'activité du Musée. Fondé pour conserver les collections de la Division des études géologiques, il s'est, par la suite, étendu aux domaines de la botanique, de la zoologie, de l'anthropologie, de l'archéologie et de l'ethnologie, ce dernier englobant le folklore, les arts et les métiers manuels. Dans certaines sphères, toutefois, l'activité du Musée s'est restreinte. On y a cessé depuis plusieurs années de s'occuper activement d'entomologie et l'on a remis au ministère de l'Agriculture la plupart des collections intéressant cette science. Plus récemment, la Division des études géologiques a été constituée en unité distincte; il reste donc en activité, au Musée, trois services, ceux de la zoologie, de la botanique et de l'anthropologie.

6. Ces modifications, cette évolution de l'activité du Musée se sont produites naturellement et elles sont attribuables en partie à l'évolution et aux modifications dans le travail du ministère auquel il est rattaché et en partie aux inclinations particulières des fonctionnaires du Musée auxquels on a laissé une latitude très féconde en résultats. Mais aujourd'hui, alors qu'il semble nécessaire d'établir une pratique générale à l'égard des musées nationaux et de déterminer les moyens qui permettront de tirer le meilleur rendement des collections existantes, il serait utile de définir en termes plus précis le but que l'on reconnaît actuellement au Musée national. L'une des propositions énoncées par le directeur nous paraît des plus opportunes. Le Musée devrait se donner pour mission de représenter l'histoire naturelle et les ressources du Canada. Pour les fins de l'institution, toutefois, nous estimons que le mot « ressources » devrait s'entendre dans le sens qu'on lui prête généralement; c'est dire qu'il ne devrait pas s'appliquer à la population du Canada comme le suppose le mémoire présenté par le Musée.

7. Il importe aussi d'en arriver à une définition claire des fonctions du Musée national. Comme nous l'avons signalé, ses fonctions, telles qu'elles sont présentement fixées, consistent à recueillir des collections, à s'occuper de travaux de recherche, de publications, d'expositions et d'éducation,

les deux premiers aspects de ces fonctions prenant une importance particulière. Nous avons parlé du double emploi éventuel des travaux de recherche. Nous avons mûrement réfléchi à la question, non seulement parce que nous avons le devoir de formuler des recommandations au sujet du Musée national, mais aussi parce qu'en vertu des instructions que nous avons reçues nous étions tenus d'étudier tous les moyens employés pour aider à la recherche au Canada. Nous savons que, dans les principaux musées d'Angleterre, de France, des États-Unis et d'ailleurs, on attache une très grande importance à cette activité. On nous a dit, d'autre part, que les musées d'Angleterre et des États-Unis poursuivent activement des travaux de ce genre dans des domaines comme la botanique, même si d'autres institutions et les services d'agriculture se livrent à un travail parallèle voire identique. On nous a signalé, par exemple, les travaux parallèles des *Kew Gardens* et du *British Museum of Natural History*, en Grande-Bretagne, ainsi que ceux de l'*American Museum of Natural History* et du ministère de l'Agriculture, aux États-Unis.

8. Nous avons tenu compte de ces précédents importants. Certes, pour attirer et garder à son emploi des hommes compétents, un musée scientifique doit s'occuper de recherches scientifiques. Nous devons reconnaître, toutefois, qu'à bien des égards, les problèmes qui se posent au Canada dans ce domaine ont un caractère particulier; les Canadiens doivent résoudre ces problèmes eux-mêmes tout comme ils ont eux-mêmes résolu des problèmes qui se posaient dans d'autres domaines. Il faudrait, croyons-nous, encourager les conservateurs de musées, qu'ils soient hommes de science ou de lettres à entreprendre des travaux de première main; il faudrait également mettre les moyens nécessaires à leur disposition. D'autre part, compte tenu des initiatives étendues des universités, du Conseil national de recherches et des ministères de l'État à l'heure actuelle dans le domaine de la recherche, — recherche fondamentale, recherche de base et recherche appliquée, — nous estimons qu'il y a lieu de ne pas considérer le Musée national comme une institution consacrée principalement aux travaux de recherches. Au Canada, nos ressources sont trop restreintes, le champ de nos recherches, dans le seul domaine de l'histoire naturelle, trop vaste pour que nous puissions nous payer le luxe du double emploi, même si la chose est permise, voire utile dans des pays qui possèdent des institutions anciennes et bien dotées.

9. Nous n'ignorons pas que le danger du chevauchement, qu'on a porté particulièrement à notre attention au cours de notre examen du Musée national, existe aussi pour d'autres organismes de l'État. Nous avons offert ailleurs une recommandation d'application générale à ce sujet. Le travail du Musée entrant dans le champ immédiat de nos attributions, il convient, croyons-nous, de formuler ici une recommandation spécifique. Le Musée national, à notre avis, devrait s'occuper principalement d'organiser des expositions et faire de l'éducation générale, deux genres d'activité

auxquels il est si bien adapté. Et il y a là une occasion splendide, pour une institution nationale, de servir de modèle à tous les musées du pays, d'être pour eux une source d'inspiration, de renseignements et de conseils. Plusieurs personnes nous ont dit que les Canadiens ne s'intéressent pas assez à la science, ne se rendent pas compte de toute l'importance des réalisations scientifiques. Rien peut-être ne réussit à stimuler l'intérêt des gens autant que de leur présenter, de telle façon qu'ils en soient frappés, ces phénomènes de « l'histoire naturelle » qui se produisent autour d'eux mais qu'ils ne savent pas voir. On demande, d'un peu partout, que le Musée national attire sur lui l'attention de la population comme la Galerie nationale le fait déjà et qu'il lui montre des objets d'un intérêt réel, lui offre de plus en plus fréquemment des expositions ambulantes, des conférences, des projections, des étalages de toutes sortes. Certes, on apprécie à sa valeur le travail fait à Ottawa mais on réclame bien davantage pour l'extérieur.

En conséquence nous recommandons:

- a) *Qu'on donne à l'actuel Musée national du Canada assez d'espace et les installations qu'il lui faut pour conserver et exposer les objets confiés à sa garde; dans ce dessein, qu'on fournisse le plus tôt possible à la Division des études géologiques et à la Galerie nationale d'autres locaux de façon que tout l'immeuble du Musée Victoria soit disponible pour les fins du Musée.*
- b) *Qu'on mette à la disposition du Musée des fonds suffisants qui serviront à ces fins et qui lui permettront d'assurer des services d'éducation générale.*
- c) *Que le Musée prenne bien soin d'éviter le double emploi et le chevauchement dans des travaux de recherches qui ont déjà été entrepris ou qui peuvent vraisemblablement être entrepris par d'autres organismes de l'État, ceci jusqu'au moment où l'on aura pu procéder à un examen général de l'activité des divers ministères et institutions de l'État dans le domaine de la recherche.*
- d) *Que le Musée national du Canada continue de relever du ministère des Ressources et du Développement économique pour ce qui est des questions financières et des rapports au parlement; mais que le contrôle de son administration et l'établissement de sa ligne de conduite soient dévolus à un conseil d'administration semblable au conseil d'administration de la Galerie nationale, et qu'on donne à son directeur un statut correspondant à celui de l'Archiviste du Dominion.*
- e) *Que le Musée soit appelé « Le Musée canadien d'histoire naturelle » et que le conseil d'administration envisagé s'assure que le Musée représente véritablement les données particulières de la géologie, de la botanique, de la zoologie du Canada et, en général, des ressources naturelles qui sont à la base des industries primaires du pays.*

- f) *Que le conseil d'administration envisagé intensifie les services d'éducation et d'information au moyen de prêts, d'expositions ambulantes et de conférences à l'extérieur; et qu'on donne une attention toute particulière aux services d'information et à la communication de conseils destinés aux petits musées de toutes les parties du pays.*
- g) *Que le conseil d'administration collabore avec les autres musées canadiens, soit par l'intermédiaire de l'Association canadienne des musées, soit directement, en vue d'établir une méthode simple et pratique pour la formation des conservateurs de musée.*

Un musée historique canadien.

10. Il manque au Canada deux institutions qui passent généralement pour essentielles à tout peuple civilisé, une bibliothèque nationale et un musée historique national. Nous parlons ailleurs de la bibliothèque. Quant à la nécessité d'un musée historique, nous ne saurions la souligner en termes trop énergiques. Notre histoire est écrite en deux langues, ce qui favorise parfois et perpétue inévitablement des interprétations historiques divergentes. Nous avons donc d'autant plus besoin de mettre en lumière les vestiges du passé sur lesquels aucune restriction de langage n'a de prise et qui, éveillant un fond commun d'expériences et de sentiments, nous aident à comprendre que, toute diverse qu'elle soit, l'histoire de notre pays aux populations dispersées peut créer effectivement un lien d'unité.

11. Certaines collections d'objets historiques ont été réunies dans notre capitale, quelques-unes, comme celles du Musée national, grâce aux soins de fonctionnaires occupés pourtant à bien d'autres tâches. Nous avons fait observer, plus tôt, que le Musée national a établi une importante division d'anthropologie et de folklore et qu'il a amassé une belle collection d'objets illustrant les civilisations des populations indigènes du Canada et certains aspects de la culture des premiers colons blancs. Nous avons noté également que les Archives nationales conservent une précieuse collection d'objets historiques autres que les manuscrits, que la Galerie nationale a en sa possession un grand nombre de peintures qui illustrent la participation du Canada aux deux Grandes Guerres et que le Musée canadien de la guerre, avec de maigres ressources, a recueilli et conservé une importante collection de souvenirs de guerre. Nous avons appris aussi que divers ministères, divers organismes de l'État ont, sous leur garde, une grande quantité d'objets historiques. À notre avis, tous ces objets devraient maintenant être réunis, classés et exposés convenablement.

En conséquence nous recommandons:

- h) *Que soit établi un nouveau musée, appelé Musée historique du Canada; que l'administration et la conduite de ce musée, comme celles du Musée national, soient dévolues à un conseil d'administration qui aura pour mission principale de s'assurer que l'histoire et l'évolution des populations canadiennes, des origines à nos jours, soient convenablement illustrées par des collections appropriées de souvenirs du passé, à part les manuscrits.*

- i) *Qu'aussitôt que possible on affecte un immeuble convenable et approprié à la garde de ces collections.*
- j) *Qu'en attendant de leur affecter un immeuble convenable, on transporte les collections historiques, présentement confiées à la garde des Archives nationale du Canada, dans les locaux de l'immeuble du Musée Victoria, que doit quitter la Division des études géologiques; que ces collections soient jointes, pour former un ensemble, aux collections anthropologiques et ethnographiques qui se trouvent présentement au Musée national, sous l'autorité d'un directeur qualifié.*
- k) *Qu'on prenne plus tard des dispositions en vue de transporter au Musée historique les autres collections d'objets historiques qui relèvent présentement du gouvernement fédéral et qui seraient logées d'une façon plus appropriée, et mieux exposées, au musée envisagé que dans les locaux qu'elles occupent présentement.*
- l) *Que, dès qu'on affectera un immeuble convenable au Musée historique, celui-ci prenne possession des collections de l'actuel Musée de la guerre; et que le conseil d'administration de la Galerie nationale transporte à ce musée les tableaux et portraits qui conviennent mieux à un musée historique qu'à une galerie de peinture.*

Un musée canadien des sciences.

12. Dans un chapitre précédent, nous avons indiqué l'impression que nous ont faite les divers exposés préconisant l'établissement d'un musée qui illustrerait les réalisations très considérables de notre pays dans le domaine des recherches scientifiques, des sciences appliquées et du progrès technologique. Nous estimons, avec la Société royale du Canada et d'autres organismes importants, qu'étant donnée l'influence profonde que le progrès de la science et de l'invention a exercée sur notre histoire et notre évolution, il convient d'ériger à ce progrès un monument convenable.

En conséquence nous recommandons:

- m) *Qu'un musée canadien des sciences soit établi et dirigé, d'abord par le Conseil national de recherches, puis par un conseil d'administration, si on juge la chose appropriée; que ce musée serve à illustrer en général l'apport du Canada à la recherche scientifique, aux sciences appliquées, à la médecine, aux inventions et progrès techniques, surtout dans le domaine de la physique, de la chimie, du génie et dans d'autres domaines affiliés.*

Jardins botaniques et jardins zoologiques nationaux.

13. Nous avons mentionné les nombreuses observations qu'on nous a présentées pour réclamer la création, au Canada, de jardins botaniques et zoologiques nationaux. Il existe présentement une collection botanique très importante, à Montréal, et une autre, plus modeste mais néanmoins

prometteuse, à Hamilton. La seule collection nationale est celle de l'*arboretum* fédéral, qui comprend environ 2,500 arbres et arbustes, et qu'entretient près d'Ottawa le ministère de l'Agriculture. Nous avons besoin d'une ou de plusieurs collections générales de plantes de tous genres, non seulement pour l'agrément et l'instruction des citoyens, mais pour des fins scientifiques. Du seul point de vue économique, il est étrange de constater qu'un pays comme le Canada, où l'industrie agricole et forestière joue un rôle si essentiel, n'ait pas une collection représentative de plantes vivantes. À cet égard, comme à d'autres, nous constituons une malheureuse exception parmi les pays du Commonwealth et les autres nations d'une importance analogue. Un jardin botanique serait naturellement le centre où pourraient se poursuivre les études scientifiques pour lesquelles une collection étendue et variée de plantes vivantes est indispensable. Un tel jardin servirait aussi, tout comme les musées, à des fins instructives et récréatives d'ordre général.

14. L'établissement d'un jardin botanique, nous a-t-on exposé, permettrait peut-être de prévenir le double emploi des collections botaniques, que nous avons signalé dans un chapitre précédent. Il est possible aussi que le problème en soit aggravé, puisque ce jardin botanique posséderait certainement sa propre collection de spécimens. D'autre part, n'y aurait-il pas moyen, — et les autorités compétentes, à notre avis, devraient y songer sérieusement, — de réunir toutes les collections botaniques nationales dans cette institution, à laquelle on laisserait le soin des acquisitions futures. On préviendrait ainsi un certain chevauchement qui existe présentement et qui ne peut que s'aggraver quand deux organismes de l'État, ou plus, exercent parallèlement leur activité dans un domaine d'un grand intérêt scientifique et pratique. La réunion des collections serait, cela va de soi, accessible à tous les chercheurs attachés ou non aux institutions de l'État. De plus, la collection inestimable du Musée national ne serait transportée ailleurs qu'à une seule condition: le Musée resterait maître de disposer des articles nécessaires aux expositions. Nous proposons cette façon de procéder en guise de solution possible, sans préjudice des conclusions qu'on pourrait tirer d'un relevé détaillé des travaux de recherche scientifique menés par les ministères de l'État.

15. Il se peut que l'établissement d'un jardin zoologique entraîne également un chevauchement sur les travaux du Musée national; le problème pourrait être résolu de la même manière. Dans ce domaine, cependant, le danger d'un double emploi inutilement coûteux n'existe pas en ce moment. Que nous n'ayons pas d'aquarium national, c'est, nous l'avons signalé, une carence importante et bizarre pour un pays dont presque toutes les provinces ont un intérêt économique dans l'industrie de la pêche. D'ailleurs, indépendamment des pertes qui en découlent dans le domaine économique, il semble évident que, du seul point de vue intellectuel, n'avoir pas de musées de plantes, d'animaux et de poissons vivants, dé-

daigner ces moyens bien simples d'éveiller l'intérêt pour la science chez ceux surtout qui s'occupent d'agriculture et de pêche, c'est renoncer à des avantages considérables.

En conséquence nous recommandons:

- n) *Qu'un jardin botanique national relevant du ministère de l'Agriculture soit établi dans la région d'Ottawa; et que le gouvernement fédéral aide à établir ou qu'il appuie d'autres jardins botaniques dans certaines des diverses régions climatiques du Canada.*
- o) *Que le gouvernement fédéral organise un ou plusieurs jardins zoologiques relevant de la Division des parcs du ministère des Ressources et du Développement économique.*
- p) *Que le gouvernement fédéral étudie l'opportunité d'établir, dans des régions appropriées du Canada, un ou plusieurs aquariums nationaux relevant du ministère des Pêcheries.*

16. Nous avons été frappés par les nombreuses observations qui nous ont été faites sur la nécessité d'apporter aux petites institutions locales une aide et des conseils que seule une institution nationale serait capable de leur fournir, parce que seule une telle institution disposerait normalement d'un personnel compétent, pourrait avoir accès à d'autres institutions comparables ainsi qu'à des sources d'information spécialisées, et serait au courant de la situation générale des musées dans tout le pays. Nous avons présenté une recommandation sur ce sujet relativement aux fonctions du Musée national. Nous estimons que des attributions semblables devraient être dévolues aux autres musées que nous jugeons opportun d'établir.

En conséquence nous recommandons:

- q) *Que les conseils d'administration et les directeurs de tous les musées nationaux et autres institutions semblables tiennent l'établissement de services d'éducation populaire et d'information pour l'une de leurs premières fonctions.*

LES BIBLIOTHÈQUES FÉDÉRALES

La Bibliothèque du Parlement.

1. La Bibliothèque du Parlement, comme l'indique son nom, réunit une collection de livres destinés surtout à fournir aux députés les renseignements dont ils ont besoin dans l'accomplissement de leurs fonctions législatives, bien qu'elle ne serve pas exclusivement à ces personnes et à ces fins. Nous l'avons dit à la première partie, des dimensions trop petites, qui aboutissent à l'encombrement des rayons et qui interdisent les aménagements qu'on estime indispensables à une bibliothèque moderne, en diminuent de beaucoup l'utilité. Lassant pour le personnel, nuisible au service public, cet état de choses constitue un danger pour les livres précieux qui sont actuellement exposés à de graves dangers d'incendie. Les bibliothécaires parlementaires et le président de la Commission consultative nationale nous ont dit qu'il serait souhaitable, quand les circonstances le permettraient, de céder le gros de ces ouvrages à une bibliothèque nationale, et de ne conserver qu'une collection relativement restreinte, pour la consultation, à la Bibliothèque du Parlement même. Il serait alors possible d'adapter beaucoup mieux cette bibliothèque à la fin que, pour l'instant, elle ne sert qu'imparfaitement. Quant aux ouvrages ainsi déplacés, il va sans dire qu'ils resteraient disponibles sur simple demande. Si nous ne faisons erreur, toutefois, une bonne partie de la collection actuelle reste en somme inemployée, en partie à cause de l'encombrement des lieux et, en partie, parce qu'elle n'offre d'intérêt que pour les érudits et les chercheurs.

En conséquence nous recommandons:

- a) *Que les bibliothécaires choisissent une collection pour la consultation courante, composée des volumes à conserver sur place, et que les autres ouvrages soient déménagés pour être déposés, en sûreté, dans un édifice approprié, et réfractaire au feu. Cette mesure laisserait à la bibliothèque l'espace suffisant pour l'aménagement d'étagères convenables et accessibles, et pour l'organisation de services de bibliothèque satisfaisants.*
2. Nous nous rendons compte de la somme de travail qu'exigerait une telle entreprise; nous savons pertinemment que les livres séparés de la collection ne seraient pas d'un accès aussi immédiat. Nous tenons à rappeler, toutefois, qu'on a déjà décidé de répartir les ouvrages de la bibliothèque entre une collection de consultation courante et une collection

de dépôt, dès qu'on disposera d'un édifice pour la Bibliothèque nationale, et qu'à toutes fins pratiques une bonne partie de la collection est déjà inaccessible.

3. La Bibliothèque du Parlement, comme tant d'autres bibliothèques au pays et ailleurs, a dû malheureusement fonctionner durant de longues années avec un personnel dont la formation générale était peut-être suffisante mais dont la formation professionnelle était déficiente, voire inexistante. Nous signalons en passant l'inconvénient que constituait ce manque de préparation technique, sans vouloir dénigrer les services rendus par les bibliothécaires du passé, parmi lesquels on remarquait des hommes distingués et érudits, mais qui n'étaient pas des techniciens. Soulignons cependant que la multiplication des livres de tous genres, à notre époque, et que le recours de plus en plus fréquent aux bibliothèques, aussi bien pour y trouver des renseignements d'ordre courant que pour y poursuivre des recherches savantes, rendent essentielles, pour le bibliothécaire d'aujourd'hui, les études spéciales de « bibliothéconomie ». Il est utile de rappeler ces choses, même aujourd'hui, à un public trop enclin à croire que la bonne volonté et une dose raisonnable d'intelligence sont suffisantes à ceux qui assurent le fonctionnement d'une bibliothèque.

4. La Bibliothèque du Parlement ne nomme maintenant, aux emplois d'ordre professionnel, que des personnes ayant reçu la formation technique voulue. Nous constatons, toutefois, que les bibliothécaires détenteurs de titres universitaires et exerçant une fonction professionnelle touchent, à la Bibliothèque du Parlement, en moyenne, un traitement annuel inférieur de \$120 à la moyenne des traitements de l'ensemble du personnel (y compris celui qui accomplit des tâches n'exigeant pas de connaissances techniques) et inférieur d'environ \$350 au traitement moyen des employés sans formation technique qui accomplissent un travail semblable au leur. Il semble, en outre, que deux bibliothécaires diplômés seulement sont affectés sans interruption à l'importante tâche qui consiste à cataloguer les livres; que les services de documentation et de renseignements sont, assez souvent, confiés à des employés dont l'instruction ne dépasse pas le niveau de l'école secondaire (*high school*). Un tel régime, croyons-nous, ne peut pas, dans la pratique, donner de bons résultats. Étant donné que la Bibliothèque du Parlement est, en ce moment, la seule qui, au Canada, soit de quelque façon comparable aux bibliothèques nationales d'autres pays, il importe particulièrement, nous semble-t-il, qu'elle soit en mesure de maintenir des normes de services convenables dans toutes ses divisions.

En conséquence nous recommandons:

- b) *Qu'à l'avenir, aucune personne non diplômée ne soit employée, à la Bibliothèque du Parlement, pour y exercer une fonction d'ordre professionnel, même à titre temporaire; et que tous les surnuméraires non diplômés soient affectés à d'autres emplois.*

- c) *Que, d'une manière générale, il soit apporté à la direction et à la réglementation de la Bibliothèque les changements qui lui permettront, à ces divers égards, d'imiter la pratique suivie dans les meilleures bibliothèques modernes.*

5. Le service documentaire constitue une partie très importante de toute bibliothèque moderne, surtout de celle qui dessert un corps législatif. On vient à la bibliothèque se renseigner sur toutes sortes de questions. Parmi ces questions, les unes sont simples et on en trouve facilement la réponse dans les ouvrages de référence ordinaires; les autres, plus complexes, exigent l'examen prolongé de plusieurs sources. Même les petites bibliothèques municipales, d'ordinaire, réservent, aux fins de recherches documentaires, une pièce distincte et dotée de collections spéciales d'ouvrages de référence et administrée par un personnel spécialisé et expérimenté. Dans son état actuel, la Bibliothèque du Parlement est matériellement incapable d'assurer ces services. Toutefois, les fonctionnaires de la bibliothèque ont proposé la création d'un service des recherches pour aider les membres du Parlement. Nous convenons qu'il importe au plus haut point d'assurer un service efficace de documentation, chargé aussi bien de fournir une réponse aux questions simples et d'ordre pratique que de choisir et de réunir les sources documentaires qui s'imposent dans le cas de demandes de renseignements plus complexes. Nous hésitons à nous prononcer sur le principe d'employer, à la bibliothèque, des préposés aux recherches. S'il y a lieu de créer un service des recherches à l'intention des parlementaires, il faudrait vraisemblablement en faire une unité qui, distincte de la bibliothèque, tirerait néanmoins plein parti de ses ressources. Soulignons, cependant, que le service ordinaire de documentation, dans une bibliothèque comme celle du Parlement, doit être en mesure de répondre à toutes sortes de questions en ayant recours aux sources de tous genres. Une telle fonction exige de nombreuses connaissances et un haut degré de compétence, beaucoup de temps et de patience.

En conséquence nous recommandons:

- d) *Que le plus tôt possible la Bibliothèque du Parlement établisse un service de documentation et que le personnel de ce service soit composé de personnes possédant les aptitudes spéciales que le bibliothécaire pourra juger nécessaires à la fonction.*

6. Nous avons entendu parler du problème que comporte la préparation, pour la Bibliothèque, d'un catalogue dressé selon les méthodes récentes les plus appropriées. Nous avons cru comprendre que le manque d'espace, d'installations convenables, aussi bien que la pénurie de personnel, permettent tout au plus de cataloguer les nouvelles acquisitions. Nous tenons pour acquis, d'autre part, que beaucoup d'ouvrages appartenant

maintenant à la Bibliothèque du Parlement—(notamment ceux dont il est question dans la recommandation a)—seront un jour cédés à la Bibliothèque nationale. Pour l'heure, semble-t-il, il faut un catalogue complet et moderne des volumes que la Bibliothèque du Parlement devra conserver pour en constituer une collection de consultation courante.

En conséquence nous recommandons:

- e) *Que l'on emploie le personnel et que l'on assure les moyens de travail requis pour le prompt établissement d'un catalogue utile, dressé selon les dernières méthodes, de tous les livres qui se trouvent à la Bibliothèque, à l'exception de ceux qui pourront (aux termes de la recommandation a) être transportés ailleurs pour y être conservés en sûreté.*

Centre bibliographique et Bibliothèque nationale.

7. Le 9 juin 1948, un comité mixte des deux Chambres du Parlement approuvait un projet préconisant l'établissement d'un centre bibliographique, premier pas vers la création d'une bibliothèque nationale. Environ trois mois plus tard, au moment de sa nomination, l'actuel archiviste fédéral se voyait confier la tâche d'instituer une Commission consultative de la Bibliothèque nationale. Cette commission, établie en novembre 1948, se composait de treize membres, notamment d'un représentant de chaque province. La commission a constitué un personnel de quatre bibliothécaires et de trois commis; elle a amorcé l'établissement d'un catalogue d'ensemble national, dressé le plan d'importantes publications bibliographiques, et pris des dispositions en vue de créer une succursale à Montréal. Comme on l'a déjà indiqué, le Centre bibliographique fut établi à Ottawa le 1er mai 1950.

8. Nous avons indiqué, à la première partie, l'importance qu'il y a d'établir un catalogue d'ensemble national et de publier des recueils bibliographiques des publications canadiennes. Même si la Bibliothèque nationale trouvait maintenant à se loger dans un édifice convenable, et disposait de fonds pour l'achat de livres, il resterait encore plus prudent de dépasser les premières étapes de la mise au point du catalogue d'ensemble avant de procéder à des achats. La Bibliothèque nationale, qui n'a que peu d'argent et qui a besoin de livres maintenant fort rares, doit éviter tout dédoublement inutile. Elle doit chercher surtout à compléter les collections canadiennes existantes, notamment les collections riches et variées du Gouvernement fédéral. L'élaboration d'un catalogue d'ensemble relativement complet constitue, nous l'avons expliqué à la première partie, la base nécessaire de tout programme rationel d'achats. Tout comme les recueils bibliographiques, ce catalogue rendra, dès maintenant, des services précieux à toutes les bibliothèques canadiennes.

En conséquence nous recommandons:

- f) *Que le Centre bibliographique poursuive son travail de préparation du catalogue d'ensemble aussi rapidement que possible; et que soient mis à sa disposition des fonds suffisants, en vue de l'accroissement de l'espace réservé au personnel et au matériel, si le directeur et la Commission consultative en démontrent la nécessité.*
- g) *Que l'on emploie le personnel et les fonds voulus, en vue de la publication, à intervalles réguliers et sous telle forme que pourront approuver le directeur et la Commission consultative, de renseignements bibliographiques complets sur:*
- 1) *tous les périodiques publiés au Canada,*
 - 2) *tous les livres publiés au Canada,*
 - 3) *toutes les publications officielles des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, dans la mesure où le directeur et la Commission consultative le jugeront possible et avantageux.*

9. Les diverses mesures prises en vue de nommer une Commission consultative de la Bibliothèque nationale, d'établir un Centre bibliographique et de dresser un catalogue d'ensemble et des recueils bibliographiques seraient, sauf erreur, préparatoires à la création d'une bibliothèque nationale. Nous estimons qu'il est temps de faire ce dernier pas. La situation actuelle de la Commission consultative et de son président nous semble une anomalie, vu l'importance des travaux en cours et les plans établis pour l'avenir.

En conséquence nous recommandons:

- h) *Qu'une Bibliothèque nationale soit établie sans délai : qu'un bibliothécaire soit nommé dès qu'on le pourra; que la Commission consultative de la Bibliothèque nationale soit reconstituée en qualité de Conseil d'administration de la Bibliothèque nationale, le bibliothécaire en étant président d'office; que le bibliothécaire soit chargé de la direction du Centre bibliographique, lequel sera, par l'intermédiaire du bibliothécaire, responsable devant le Conseil d'administration.*

10. Nous avons longuement réfléchi à la question d'un programme d'achats pour la Bibliothèque nationale. On nous a donné à entendre (comme nous l'expliquons à la première partie) que la Bibliothèque nationale devrait se procurer une collection aussi complète que possible des livres publiés au Canada, des livres publiés par des Canadiens et des livres traitant de sujets canadiens. À cette collection devraient s'ajouter d'autres ouvrages importants dans tous les domaines, qui conviennent à une bibliothèque destinée à favoriser les travaux sérieux. Réunir de telles collections devrait être la première tâche du bibliothécaire et du Conseil d'administration.

11. Comme nous l'avons déjà expliqué, il faudra que le catalogue d'ensemble ait franchi les premières étapes, qu'il soit même assez complet avant qu'on achète des livres en grande quantité. Il y a, cependant, certaines mesures qu'il faudrait prendre immédiatement.

12. Actuellement, l'article 11 de la loi du droit d'auteur de 1931 enjoint à l'imprimeur de tout livre publié au Canada de faire parvenir deux exemplaires de la première édition et deux exemplaires de toute édition ultérieure et révisée aux bibliothécaires du Parlement, au cours des trois mois qui suivent la publication. La loi du droit d'auteur cependant ne prévoit, expressément, aucune sanction. Si nous ne faisons erreur, il en résulte qu'un bon nombre des livres publiés au Canada ne parviennent jamais aux bibliothécaires du Parlement et qu'on n'institue pas d'actions en justice pour obliger à l'observance de la loi. Il est vrai que le code pénal prévoit des pénalités pour les infractions faites de propos délibéré à cette loi, comme à toutes les autres mesures législatives, mais on pourrait tout au moins exiger, d'une façon plus stricte, de celui qui désire s'assurer la jouissance du droit d'auteur qu'il se conforme aux dispositions de l'article 11, sans préjudice toutefois des conventions internationales pertinentes. À moins qu'on n'ajoute tout simplement des dispositions punitives à la loi du droit d'auteur. Il y aurait lieu, en même temps, de réviser les dispositions actuelles régissant l'exercice du droit d'auteur, de façon à bien préciser que ces dispositions ne s'appliquent pas seulement aux livres proprement dits, d'une part, et que, d'autre part, elles visent tous les ouvrages importés au Canada pour y être vendus ou autrement distribués.

13. Certaines sociétés savantes, — les sociétés historiques, par exemple, — publient parfois, à l'intention de leurs membres, des documents de caractère éphémère. Il se peut que ces publications contiennent de précieux renseignements d'ordre bibliographique ou autre. Au moment de leur parution, il est facile de se les procurer gratuitement, ou du moins à très bon compte, mais il suffit parfois de très peu de temps pour qu'elles disparaissent complètement.

14. Il faut enfin parler des pièces de collectionneurs qui font leur apparition de temps en temps et qui, si on ne les achète pas tout de suite, deviennent souvent introuvables. Parmi ces pièces peuvent figurer des manuscrits originaux d'intérêt littéraire. On nous a également rappelé que plusieurs ouvrages canadiens, tirés à très peu d'exemplaires, deviennent, très vite, articles de collectionneurs. Ajoutons que, dans ce domaine aussi, il serait plus économique de s'en tenir à un programme d'achats graduels. Lancer une Bibliothèque nationale en faisant part soudainement de l'intention qu'on a de se porter acquéreur d'un grand nombre d'ouvrages canadiens épuisés, ce serait, à coup sûr, provoquer une hausse des prix dans le commerce du livre, qui n'est déjà que trop soumis à de brusques changements.

En conséquence nous recommandons:

- i) *Que la loi du droit d'auteur soit modifiée de manière à assurer le dépôt légal, à la Bibliothèque nationale ou au Centre bibliographique, de deux exemplaires de chaque livre ou autre ouvrage publié ou importé au Canada.*
- j) *Que le bibliothécaire et le Conseil d'administration soient autorisés à mettre immédiatement en œuvre un programme d'acquisitions, au moyen de dons ou d'achats, destiné à constituer des collections complètes de tous les ouvrages publiés au Canada, de tous les ouvrages d'auteurs canadiens, de tous les ouvrages sur un sujet canadien, quel qu'en soit l'auteur, et de tous les autres ouvrages dont il y a lieu de croire qu'ils devraient figurer dans une Bibliothèque nationale: que le bibliothécaire soit autorisé à acheter des copies microfilmées d'ouvrages rares, et que soient prévus des crédits, un personnel et un matériel suffisant à ces fins.*
- k) *Que le Conseil d'administration soit autorisé à augmenter sa collection d'ouvrages canadiens, d'œuvres de musique canadienne, imprimées ou manuscrites, et de tous les disques, films, ou photographies qu'il jugera devoir ajouter aux collections d'imprimés (livres, journaux ou brochures) et que la Bibliothèque ait en outre le droit d'acheter les manuscrits, en s'attachant surtout aux manuscrits d'intérêt littéraire plutôt qu'aux manuscrits historiques.*

15. Parmi les fonctions normales d'une grande bibliothèque, il faut compter les échanges avec les institutions correspondantes. Notre Bibliothèque nationale doit s'intéresser aux publications de l'État. Il en va de même des autres bibliothèques canadiennes et des grandes bibliothèques étrangères. Jusqu'ici, les services de l'Imprimeur du roi assuraient la distribution de ces documents. Des associations de bibliothèques et des bibliothécaires nous ont cependant fait remarquer, qu'indépendamment de l'empressement de l'Imprimeur du roi à répondre aux demandes de communication qui lui sont faites par des personnes ou des groupements qui veulent se procurer telle publication donnée, il n'existe actuellement aucun moyen pratique et immédiat de connaître quelles sont les publications de l'État que l'on peut obtenir. En conséquence, plusieurs bibliothèques canadiennes ne peuvent pas compter recevoir automatiquement toutes les publications de l'État qui sont essentielles au genre de services qu'elles rendent à la population.

En conséquence nous recommandons:

- l) *Que, pour la gouverne de l'Imprimeur du roi en matière de distribution gratuite des publications de l'État, la Bibliothèque nationale et l'Imprimeur du roi dressent en collaboration une liste des bibliothèques canadiennes et étrangères avec lesquelles se font des échanges. Que l'entente porte aussi sur la mise au point d'une liste définitive de distribution gratuite et sur les moyens les plus efficaces de porter régulièrement à la connaissance des bibliothèques intéressées, aussi bien du Canada que de l'étranger, les titres des publications de l'État.*

16. Lors de la discussion des problèmes de la Bibliothèque nationale, un certain nombre de groupements bénévoles ont laissé entendre que, dans le cas d'autres organismes fédéraux, la seule façon de rendre une institution vraiment nationale consisterait à la décentraliser par un moyen quelconque. On nous a dit, par exemple, qu'il y aurait lieu de considérer, à ce point de vue, les bibliothèques provinciales comme des dépositaires régionales et de leur confier les ouvrages qui les intéressent à des titres particuliers. Nous croyons, toutefois, que cette décentralisation, en dépit de certains avantages possibles, présenterait de graves inconvénients. Au demeurant, le recours au microfilm permettrait d'accorder à peu près les mêmes avantages aux bibliothèques provinciales et locales, tout en rendant inutile l'éparpillement des collections nationales.

En conséquence nous recommandons :

m) *Que le Conseil d'administration prévoie, aussitôt que possible, la création d'un service de microfilms, grâce auquel il serait loisible aux bibliothèques canadiennes et autres de bénéficier, à peu de frais, de toutes les ressources de la Bibliothèque nationale, et aux bibliothèques canadiennes d'avoir de quelque façon à leur disposition toutes les collections d'ouvrages canadiens, où qu'ils se trouvent.*

17. Dans un pays comme le nôtre, — où les services de bibliothèque sont mal répartis, dispersés et, dans certaines régions, inexistant, — la Bibliothèque nationale doit se charger de fonctions qui ne sont pas celles de la bibliothèque nationale de pays plus anciens. Nous avons déjà dit que nombreux sont les Canadiens qui attendent de la Bibliothèque nationale qu'elle satisfasse directement le besoin qu'ils ont de livres et de services de bibliothèque. Quant à nous, tout à fait d'accord avec les bibliothécaires de carrière, nous pensons que ce ne sont pas là les fonctions propres à une Bibliothèque nationale. Il semble assuré, d'autre part, que toutes les personnalités compétentes du monde des bibliothèques (non seulement bibliothécaires de carrière, mais fonctionnaires fédéraux, provinciaux ou simples particuliers) verront en elle une source d'avis et de renseignements sur les questions de bibliothéconomie et de bibliographie en tant qu'elles intéressent notre pays. Bien entendu, il est à prévoir que toutes les demandes venues de l'étranger au sujet des questions « bibliothéconomiques », chez nous, lui seront adressées. Il est clair, en outre, qu'elle doit rester en contact étroit avec les groupements professionnels bénévoles comme l'Association des bibliothèques canadiennes, les groupements provinciaux correspondants et l'Association des bibliothécaires de langue française, avec les autres bibliothèques, grandes et petites, et les groupements bénévoles qui s'intéressent plus particulièrement aux services « bibliothéconomiques », comme la Société canadienne d'enseignement postsecondaire, l'*Imperial Order Daughters of the Empire* et la *Canadian Federation of Home and School*. Sans doute aussi maintien-

dra-t-elle des relations suivies avec l'UNESCO et se tiendra-t-elle au courant des réalisations étrangères dans le domaine des bibliothèques. Bref, à sa manière, elle devra rendre au pays des services analogues à ceux de la Galerie nationale qui, dans un autre ordre, sont tellement prisés chez nous.

En conséquence nous recommandons:

- n) *Que le bibliothécaire et le Conseil d'administration établissent en tant que partie de la Bibliothèque nationale, un service spécial d'information sur les méthodes de bibliothéconomie au Canada. Ce service sera chargé de répondre à toutes les demandes raisonnables de renseignements sur les questions de ce genre qui lui seront adressées par les ministères fédéraux ou provinciaux, les groupements bénévoles et autres, du Canada comme de l'étranger.*

18. On nous a fait part de maintes demandes pressantes préconisant l'octroi d'une aide fédérale directe quelconque aux bibliothèques locales, surtout en vue de la création de services de bibliothèque là où ils n'existent pas. Bien que nous considérons ces besoins avec la plus grande sympathie et que nous ayons l'intérêt le plus vif pour la façon dont ils nous ont été exposés, nous ne croyons pas que notre mandat nous autorise à présenter des recommandations sur ce point.

ARCHIVES ET DOSSIERS PUBLICS

1. Nous avons examiné assez minutieusement, dans la première partie, les fonctions complexes et malheureusement trop peu comprises des Archives nationales. Qu'il suffise de répéter ici que cette institution, dont les débuts remontent à 1872, a pour premier objet de garder en un même lieu, accessibles aux fonctionnaires et, — sous réserve de certaines restrictions nécessaires —, aux érudits, tous les dossiers publics et permanents de la nation qui ne sont pas conservés à titre de dossiers courants dans les ministères. Elle a un objet secondaire, dont l'importance ne cesse de s'accroître, et qui est de réunir, non seulement des copies de dossiers publics du Canada qui peuvent se trouver dans d'autres dépôts, mais aussi les originaux ou les copies de toutes sortes de documents historiques se rapportant au Canada, y compris des livres, des tableaux, des gravures et des pièces de musée.

2. À notre sens, il importe de préciser et de réaliser plus complètement les deux fins principales auxquelles les Archives nationales ont servi par le passé. Nous sommes également d'avis que les services d'ordre historique que les Archives peuvent rendre seraient plus aisément remplis si on abandonnait une partie des initiatives actuelles à une autre institution afin de libérer le personnel et le local pour le travail d'archives proprement dit.

La garde et le soin des dossiers publics.

3. Depuis un demi-siècle, le gouvernement fédéral entretient l'intention bien nette de réunir en un même lieu tous les dossiers publics définitivement classés. Ces dossiers y seraient conservés de façon appropriée, ils seraient accessibles aux fonctionnaires compétents, ainsi qu'aux historiens dans la mesure où l'intérêt public le permet. Cependant on n'a jamais pleinement donné suite à cette intention. Depuis 1945, un Comité des documents publics est chargé d'autoriser la destruction de dossiers inutiles, et les ministères peuvent lui demander la permission de remettre aux Archives ceux dont il importe d'assurer la conservation. Nous ne sommes pas convaincus, toutefois, que le décret du Conseil privé qui a servi à établir ce Comité des documents publics ni que les instructions administratives subséquentes soient assez explicites, ou appliqués suffisamment, dans la pratique, pour atteindre les fins qu'on avait en vue, c'est-à-dire, la conservation appropriée ainsi que l'accessibilité des dossiers publics ayant

une valeur permanente, et la destruction des dossiers désuets et inutiles qui encombrant maintenant les bureaux de tous les départements de l'administration.

4. Nous reproduisons en appendice⁽¹⁾ le décret du Conseil privé ainsi qu'un mémoire administratif traitant des mesures à prendre pour disposer des dossiers publics. Nous constatons que les ministères sont autorisés à détruire certains genres de dossiers sans importance, conformément aux dispositions d'un procès-verbal du Conseil du Trésor remontant à 1936, lequel, ainsi que ses modificatifs, permet de détruire des documents déterminés sans qu'il soit besoin de consulter le Comité des documents publics ni le Conseil du Trésor. Quant aux autres documents qui ne sauraient être détruits que sur l'autorisation du Conseil du Trésor, nous constatons que les instructions autorisant ce Conseil à permettre la destruction ne mentionnent aucunement la nécessité de consulter au préalable le Comité des documents publics, nécessité que semble comporter le décret du Conseil privé. En outre, le décret, tout en chargeant les fonctionnaires des ministères de « faire un examen périodique de l'état des pièces d'archives des ministères et de les reclassifier en vue d'en disposer ou de les transférer » semble incomplet en ce qu'il ne rend pas obligatoires l'action immédiate et les examens successifs à des intervalles prescrits. Enfin, le même décret ne mentionne pas la nécessité d'assurer au secrétaire du Comité des documents publics un personnel expert qui lui permettrait d'examiner et de signaler avec précision les dossiers dont on recommande la destruction ou le transport aux Archives nationales.

5. Nous nous sommes efforcés de découvrir la coutume maintenant suivie dans certains ministères et nous avons été forcés de conclure que le régime actuel n'offre pas une complète sécurité aux pièces ayant une grande valeur historique. Dans les bureaux où les hauts fonctionnaires sont accablés d'autres tâches, on confie parfois la destruction, considérée comme affaire de routine, à un employé subalterne qui peut agir indûment à sa guise.

6. Il faudrait prendre des mesures immédiates à l'égard de tous les dossiers publics définitivement classés. À cause du manque de personnel expérimenté et responsable, pourvu de loisirs suffisants pour se consacrer à ce travail important, on ne fait pas autre chose dans certains ministères que d'expédier ces dossiers vaille que vaille à l'entrepôt, quand on ne les détruit pas tout simplement d'une façon plus ou moins clandestine. En outre, ainsi que nous l'avons noté, des masses de documents utilisables, mais actuellement inaccessibles, sont exposés au feu et à un certain nombre d'autres risques. Tous les dossiers devraient être constamment examinés et quand certains sont classés définitivement, il faudrait les envoyer méthodiquement aux Archives nationales, en tenant compte, au besoin, des restrictions que le ministère imposerait conformément à l'intérêt public, et auxquelles se plierait l'archiviste du Dominion.

7. Nous avons découvert un problème particulier. Dans plusieurs ministères, les vieux documents, rédigés dans des circonstances bien différentes de celles d'aujourd'hui, sont classés d'après des modes que seul peut comprendre facilement un archiviste compétent et au courant de l'histoire du Canada. Ces dossiers, dont plusieurs peuvent paraître incomplets ou même fragmentaires, ont souvent une grande valeur historique. On ne saurait cependant exiger d'un préposé aux archives ministérielles, si versé soit-il dans les méthodes actuelles de la sciences des archives, qu'il les juge ou les classe avec exactitude. Ils exigent un traitement spécial.

En conséquence nous recommandons:

- a) *Que le règlement concernant les mesures à prendre pour disposer des documents publics soit révisé et précisé afin que les ministères puissent comprendre plus nettement les limites de leur autorité: et que soient plus nettement définies les fonctions exactes du Comité des documents publics.*
- b) *Que des dispositions soient arrêtées en vue de la remise méthodique et continue aux Archives nationales des dossiers définitivement classés de tous les ministères et organismes de l'État.*
- c) *Que le Comité des documents publics soit chargé de surveiller l'exécution de ce programme de transfert; qu'il soit requis de faire rapport chaque année, au gouverneur en conseil, du progrès réalisé à cet égard; et qu'il lui soit fourni un secrétaire à emploi régulier, attaché de préférence au personnel du Conseil privé, pour lui permettre de s'acquitter de ses fonctions.*
- d) *Qu'aucun document ne soit détruit sans l'autorisation du Comité des documents publics; que le Conseil du Trésor s'assure de l'approbation préalable du Comité avant d'autoriser aucune destruction; et que, le plus tôt possible, le Conseil du Trésor s'entende avec le Comité des documents publics afin de s'assurer que les procès-verbaux du Conseil du Trésor relatifs à ce sujet ne sont pas de nature à entraîner la destruction de pièces possédant une valeur historique.*
- e) *Que chaque ministère nomme un préposé compétent aux documents, qui sera chargé de veiller, dans le cadre du règlement établi par le Comité des documents publics, à la garde des dossiers du ministère, ainsi qu'à l'examen des dossiers définitivement classés et à la remise aux Archives de ceux qui ont une valeur permanente.*
- f) *Que chaque ministère et organisme fasse immédiatement la revue de ses dossiers, de concert avec l'archiviste du Dominion et remettre aux Archives ceux qui, possédant un intérêt historique, sont restés relativement inactifs depuis dix ans (ou moins, si le ministère n'en a plus besoin) et que le ministère ne considère plus comme nécessaires à ses affaires courantes, et que chaque ministère demande au Comité des documents publics l'autorisation de détruire ceux de ses dossiers définitivement classés qui n'ont aucun intérêt historique.*

- g) *Que chaque ministère et organisme fasse l'examen périodique de ses dossiers, en vue de la remise régulière aux Archives ou de la destruction, des dossiers classés définitivement depuis dix ans.*
- h) *Que chaque ministère et organisme soit invité à faire la distinction entre ses dossiers classés d'après des méthodes en usage, et ceux qui sont classés selon des méthodes désuètes ou que ne comprennent pas facilement les fonctionnaires du ministère; que les dossiers de cette dernière catégorie soient soumis à l'examen de membres compétents du personnel des Archives; que ceux qui ont une importance historique soient remis aux Archives, et que les autres soient soumis au Comité des documents publics en vue d'obtenir l'autorisation de les détruire.*
- i) *Que l'archiviste soit autorisé à accepter, en vue de leur conservation, les dossiers possédant, à son avis, une importance nationale permanente, et à en assujétir l'utilisation aux restrictions que demandera le ministère intéressé et que l'archiviste estimera raisonnables; et que, s'il juge déraisonnables les restrictions demandées par un ministère, il ait la faculté de refuser les dossiers, que le ministère devra alors conserver.*
- j) *Que toute question relative à la remise de dossiers au sujet desquels l'archiviste et un ministère ne pourraient s'entendre soit soumise au Comité des documents publics.*

8. La nécessité où sont les historiens de consulter les archives pour faire un travail de première main donne une importance particulière, à nos yeux, à la politique adoptée par l'État pour ce qui est de la consultation des documents conservés aux Archives nationales. La pratique varie beaucoup, d'une nation à l'autre, à ce sujet. De façon générale, les pays européens sont plus conservateurs que ceux du nouveau monde. Le Canada, avec raison sans doute, a adopté une attitude empirique en ce domaine et n'a pas établi de date rigoureuse et généralement applicable avant laquelle l'accès aux pièces ne serait pas permis.

9. Compte tenu des exigences de la sécurité nationale, la Commission estime que l'intérêt public bien entendu s'accommode d'une ligne de conduite libérale pour ce qui est de la consultation des dossiers officiels par les historiens. La libre recherche de la vérité par les érudits et les savants constitue une particularité fort importante de notre régime démocratique. Il est du devoir de l'État de respecter cette tradition. S'il n'a pas la possibilité entière de consulter les archives contemporaines de la nation, l'historien ne saurait rendre à notre société et à notre culture les services supérieurs qu'on attend de lui. Nous ne présentons pas de recommandation en bonne et due forme sur ce sujet mais nous sommes d'avis qu'il ne faut pas fixer de délai trop rigide à la recherche dans les dossiers publics et que, restant subordonné à la sécurité nationale et aux obligations internationales du Canada, l'accès le plus libre soit accordé aux hommes d'étude, en particulier à ceux qui ont une compétence particulière pour la recherche et pour la publication de travaux historiques.

10. Il nous paraît possible d'établir une distinction entre l'accès accordé au grand public et celui qu'on accorderait aux personnes qualifiées qui se consacrent à l'étude de l'histoire et des affaires publiques. Nous considérons qu'il serait conforme à l'intérêt public que les ministères soient laissés assez libres de juger de la mesure où il convient de faciliter les recherches de ce dernier groupe de personnes. Le savant devrait jouir de toutes les facilités et de toute l'aide possible. Il pourra de la sorte donner toute sa mesure dans la tâche toujours actuelle de renseigner la population et dans le jeu ininterrompu de la libre discussion publique, traditions essentielles en bonne démocratie.

Les Archives nationales du Canada.

11. On ne saurait donner suite à nos recommandations relatives aux dossiers publics tant que les Archives n'auront pas l'espace et le personnel suffisants. Nous avons appris qu'il est maintenant relativement aisé de trouver des personnes possédant la formation nécessaire au travail d'archives. L'archiviste du Dominion, nous l'avons noté, examine présentement le genre de formation professionnelle qui s'impose. Sauf erreur, on élabore un programme méthodique qui sera réalisé quand les circonstances le permettront. Il est évident qu'il faudra un personnel beaucoup plus nombreux, compétent et expérimenté pour disposer de façon appropriée de la masse de documents qui devraient être remis aux Archives, ainsi que pour assurer un service convenable aussi bien aux ministères qui les utiliseront encore dans une large mesure qu'aux chercheurs qui les réclament depuis si longtemps. En outre, si les Archives doivent maintenir et même accroître leur activité en tant que centre historique, il leur faudra augmenter leur personnel formé à cette fin.

12. Avant d'augmenter le personnel des Archives, toutefois, il y aurait lieu d'examiner les aptitudes et les fonctions du personnel actuel. Nous ne croyons pas de notre devoir de présenter des recommandations détaillées à ce sujet. Nous retenons seulement que, sur plus de trente personnes, apparemment occupées maintenant au travail professionnel d'archives, moins de la moitié possèdent une instruction dépassant le niveau primaire supérieur. En outre, il semble qu'un compartimentage rigide se soit installé peu à peu aux Archives, et que ce compartimentage ne favorise ni le rendement ni l'économie. Il n'est ni possible ni utile de chercher à attribuer à certaines personnes en particulier la responsabilité d'une situation déplorable dont l'origine remonte à de nombreuses années, c'est-à-dire à une époque où l'on ne se rendait pas encore pleinement compte de la nature et de l'importance du travail des archives en notre pays. Nous comprenons parfaitement qu'il est difficile de réaliser des réformes sans que le poids n'en retombe sur quelques fonctionnaires qui ont servi consciencieusement dans la mesure de leurs capacités. Toutefois, nous estimons que l'intérêt de cette importante institution nationale

exige une réorganisation du personnel, préliminaire essentiel au développement général qui doit se produire si l'on veut que les Archives remplissent les fonctions qui leur reviennent.

En conséquence nous recommandons:

- k) *Que l'archiviste du Dominion reçoive instructions de recommander une nouvelle répartition des divisions des Archives ainsi que des fonctions du personnel comme il jugera nécessaire au rendement et à l'économie et que les personnes dénuées d'aptitudes pour le travail d'archives soient placées dans d'autres services.*
- l) *Que l'effectif actuel du personnel des Archives soit accru grâce à l'engagement de personnes compétentes; qu'on s'efforce de recruter un certain nombre d'employés sérieux et hautement compétents pour aider au travail qu'exigent les documents publics et autres manuscrits ayant une importance historique; que l'on continue la pratique actuelle de n'engager pour les fonctions d'ordre professionnel que des personnes possédant une formation historique suffisante et que l'archiviste soit invité à indiquer avec précision le minimum d'aptitudes requis pour les divers postes professionnels des Archives.*

13. Il n'y a aucun doute, d'autre part, que les locaux des Archives, même s'il y a lieu de transporter ailleurs certaines collections qui y sont conservées, sont manifestement insuffisants. D'aucuns ont exprimé le souhait que le bâtiment actuel, qui ne donne pas entière satisfaction dans le détail, serve à d'autres fins et qu'on en construise un autre pour les Archives. Nous ne sommes pas convaincus qu'il s'agisse là d'un problème urgent. L'édifice des Archives est solidement bâti, presque complètement réfractaire au feu et muni d'un bon appareil avertisseur d'incendie. Si on n'y recevait que les documents et les livres nécessaires, cette réforme fournirait pas mal d'espace disponible. En outre, si nous ne nous abusons, il existe déjà des plans en vue d'un rajout considérable.

En conséquence nous recommandons:

- m) *Que les mesures qui s'imposent soient prises immédiatement pour que l'édifice actuel des Archives serve uniquement aux collections de documents et à une bibliothèque de travail; et qu'on agrandisse le bâtiment comme il convient.*

14. On admet généralement que les Archives nationales rendent un service incalculable grâce à la collection qu'on y fait de copies de documents publics et de matériel historique venant de pays étrangers, ainsi que de pièces de toutes sortes recueillies au Canada. Ce travail ne doit souffrir aucune interruption et il ne doit pas se poursuivre à l'écart de celui qu'exigent la réunion et la garde des documents publics. Les deux fonctions doivent être menées de front et prendre de l'expansion parallèlement si l'on veut que les Archives continuent à fournir à l'avenir les services très louables qu'elles ont rendus par le passé à la science historique au Canada.

15. L'adoption d'une ligne de conduite plus large et plus énergique quant à l'acquisition de tous les matériaux relatifs à l'histoire du Canada est d'une urgence particulière, en un temps où la crise du logement, les changements fréquents de domiciles et l'insécurité générale des conditions de vie portent les gens à se défaire de leurs biens de famille, notamment de pièces d'archives. Nous croyons donc important qu'on institue un relevé général des matériaux historiques et que l'on augmente les acquisitions en conséquence. Pour l'exécution de ce travail, il y a lieu de procéder avec le plus d'économie et d'efficacité possibles grâce à l'emploi du microfilm, ainsi que la chose se produit déjà dans les bureaux de Londres et de Paris de nos Archives nationales. À ce sujet, on nous informe qu'il suffirait chaque année d'une somme supplémentaire très minime pour décupler, au moyen du microfilm, le nombre de transcriptions obtenues par l'intermédiaire de ces bureaux.

16. Nous avons parlé, dans la première partie, des pertes sérieuses occasionnées par la répugnance de plusieurs personnes, surtout celles qui ont participé activement à la vie publique, à donner ou vendre leurs papiers à une institution officielle, par crainte d'interprétations erronées, involontaires ou voulues, de la part de gens irresponsables. Nous croyons qu'il faut rassurer ces personnes au moyen d'une législation appropriée.

En conséquence nous recommandons:

- n) *Que l'on donne à l'archiviste du Dominion les ressources nécessaires pour continuer la nouvelle pratique de transcription sur microfilm à Londres et à Paris.*
- o) *Que, par l'intermédiaire d'une Commission des manuscrits historiques ou par un autre moyen, des mesures soient prises en vue de découvrir et de cataloguer toutes les collections importantes de pièces historiques relatives au Canada, à l'exception des collections bien connues et de notoriété publique se trouvant dans les bibliothèques ou les archives organisées; qu'on s'efforce d'obtenir, pour les Archives nationales ou pour une autre institution appropriée, les collections qui ne sont pas maintenant accessibles aux chercheurs, en particulier celles qui sont gardées dans des conditions où elles sont exposées à la destruction, à la perte ou l'avarie; et que les sommes nécessaires soient affectées à ces fins.*
- p) *Que l'archiviste soit autorisé à recevoir des documents, sous réserve des restrictions, quant à leur utilisation, que les possesseurs peuvent proposer et qu'il juge lui-même raisonnables; et que des mesures législatives soient présentées en vue d'accorder à ces restrictions toute l'application compatible avec la constitution.*

17. Nous avons mentionné, dans la première partie, le rôle important des archives provinciales et locales qui ont la garde de matériaux intéressant l'histoire du Canada. Le relevé, auquel se livrerait une commission des manuscrits historiques ou un organisme similaire, aboutirait aux

meilleurs résultats s'il était entrepris en collaboration étroite avec les archives provinciales, qui seraient tenues au courant et même consultées au sujet des acquisitions que feraient les Archives nationales à la suite d'une telle enquête. Une seule institution ne saurait posséder une collection originale et complète des matériaux historiques intéressant le Canada, et il ne serait pas utile que les Archives nationales achètent indifféremment tous les documents touchant immédiatement à notre histoire nationale. Les Archives nationales doivent s'en tenir à ce principe que les documents dont on peut faire l'acquisition doivent aller au centre où ils seront le plus utilisés, surtout s'il s'agit de pièces qui présentent un intérêt particulier pour une institution provinciale. Il peut exister des collections auxquelles plus d'un organisme porte un intérêt considérable et légitime, mais il ne devrait exister aucune difficulté pour arriver à un compromis acceptable. L'emploi de copies au microfilm peut servir à résoudre la plupart des problèmes.

En conséquence nous recommandons:

- q) *Que, en vue de l'enquête projetée sur les manuscrits historiques, les archives provinciales soient invitées à donner leur collaboration et leur aide actives; et que, pour élaborer une ligne de conduite en vue de l'acquisition de pièces, les autorités fédérales songent d'abord à des mesures tendant à la sauvegarde des documents et, ensuite, à leur dépôt dans l'institution où ils seront le plus utilisés.*

18. Nous avons reçu instructions de présenter des recommandations au sujet de la manière dont les Archives nationales peuvent accroître les services qu'elles rendent aux sociétés bénévoles et au public en général. Ces services doivent s'accroître naturellement par suite de la situation qu'occupent les Archives à titre de dépôt le plus considérable de matériaux historiques canadiens au Canada et même au monde. Cet état de choses en a déjà fait le lieu de rendez-vous des historiens canadiens, dont certains ont fait partie de son personnel. Par le passé, les Archives ont rendu d'importants services au public, par suite des ressources mises à la disposition des historiens et des chercheurs, et parce qu'elles ont facilité la connaissance de l'histoire grâce à une série d'importantes publications. Depuis quelques années, les diverses formes de cette activité se sont ralenties à cause du manque de personnel et de fonds. Il faudrait non seulement les reprendre mais leur donner plus d'ampleur, surtout grâce au microfilm et aux bandes de projections.

En conséquence nous recommandons:

- r) *Que le service restreint de copie au microfilm existant aux Archives nationales prenne une ampleur suffisante pour offrir, à un prix raisonnable, des copies au microfilm de pièces d'archives aux institutions et aux personnes intéressées, notamment aux archives provinciales; et que les fonds nécessaires soient affectés à cette fin.*

- s) *Que les Archives réalisent le plan de publications indiqué par l'archiviste dans son dernier rapport; et que l'archiviste et son personnel considèrent comme une de leurs fonctions importantes l'aide aux études historiques par ce moyen.*
- t) *Que les Archives continuent à collaborer avec l'Office national du film pour produire des bandes de projections à l'intention des écoles et d'autres institutions; et que cette collaboration s'étende à la production de films historiques.*
- u) *Que, afin d'aider à maintenir une collaboration personnelle étroite entre les Archives nationales et les archives locales et de faire en sorte que les Archives rendent aux chercheurs tous les services qui sont compatibles avec leur fonction principale de dépôt des dossiers publics, soit créé un Conseil d'administration qui aidera et conseillera l'archiviste pour la réunion et la conservation de toutes les pièces historiques autres que les dossiers publics; que la Canadian Historical Association soit représentée dans ce Conseil; et qu'au moins deux archivistes provinciaux soient invités à faire partie de ce Conseil.*

19. Jusqu'ici, nous avons traité des fonctions des Archives nationales à titre de dépôt de dossiers publics ou de collections d'autres manuscrits d'intérêt historique, et aussi de centre d'études sur l'histoire du Canada. Nous avons recommandé que ces formes diverses de leur activité, non seulement continuent mais se développent, et qu'on leur accorde un local, un personnel et des fonds suffisants à cette fin.

20. Nous devons considérer également les mesures à prendre pour la conservation appropriée des richesses autres que les manuscrits d'ordre historique que peut contenir cette institution. Nous avons indiqué, dans la première partie, les collections précieuses et variées de cartes, livres, brochures, journaux, gravures, tableaux et autres pièces historiques des Archives. Nous doutons que ces collections doivent rester aux Archives. Nous pensons, ainsi que nous le disons à la première partie, qu'il importe de réunir ces collections historiques aux autres collections semblables existant dans la capitale, par exemple celles du Musée de la guerre, pour en faire le noyau d'un Musée historique canadien. Cette mesure libérerait aux Archives, un espace qui pourrait servir aux documents déposés à l'heure actuelle dans des bâtiments inappropriés et qu'elles doivent refuser faute de place. Il peut être utile que le chercheur, en même temps qu'il consulte les documents, voie les pièces et tableaux historiques qui s'y rapportent, mais ce n'est pas essentiel. Ce matériel accessoire occupe maintenant un espace précieux dans un édifice destiné à la conservation de manuscrits. Tout en regrettant que les Archives nationales soient privées de ces pièces pittoresques qui stimulent l'imagination, nous sommes d'avis que ces collections rendraient de plus grands services à la nation dans un Musée historique national. On pourrait les y disposer et exposer de façon plus avantageuse, espère-t-on. À l'heure actuelle, aucune personne spécialisée à cette fin n'est chargée de leur soin et de leur disposition.

21. On nous a exposé que les autres collections des Archives devraient rester réunies, que les documents ne sauraient être séparés des cartes, des journaux ou des livres, et que le meilleur moyen d'éviter la séparation serait de fusionner les Archives nationales et la future Bibliothèque nationale. Nous avons examiné avec soin ce difficile problème. Or, nous avons constaté qu'il y a désaccord parmi les personnes le mieux renseignées et le plus intéressées à l'avenir de ces deux institutions. Nous avons déjà exprimé l'avis qu'une collection mixte de dossiers publics et de certains autres documents historiques a admirablement servi aux besoins du pays par le passé et qu'on ne devrait pas modifier cet état de choses. La collection de cartes devrait certes rester aux Archives; à l'origine, nombre de ces cartes faisaient partie de documents dont elles ont été extraites aux fins de conservation. Il faut également aux Archives une bibliothèque de documentation convenable, à l'intention des chercheurs: la bibliothèque actuelle y a été d'un grand secours aux érudits. Nous pensons donc qu'il importe de garder aux Archives les documents, les cartes et les livres que l'archiviste juge nécessaires. On pourrait peut-être transporter à la Bibliothèque nationale les collections de journaux et certaines autres pièces imprimées.

22. Nous ne croyons pas, toutefois, que même le problème délicat que posera la répartition des collections suffise à motiver la fusion de deux institutions nettement différentes par leur nature et leurs fonctions. Les Archives constituent, avant tout, un dépôt de manuscrits; la Bibliothèque sera un dépôt de documents imprimés. Les méthodes de traitement, de classement et de disposition doivent différer. Par-dessus tout, les fonctions des Archives et de la Bibliothèque diffèrent. L'archiviste est un gardien nanti d'une responsabilité directe envers le gouvernement, qui lui confie la garde de ses dossiers; il a une responsabilité indirecte envers l'érudit, et une autre encore à l'égard de la postérité. Le matériel courant dont dispose le bibliothécaire est, pour une bonne part, renouvelable. Il a le devoir d'en faciliter la circulation, il doit se préoccuper à un moindre degré de la conservation. Le premier devoir des Archives est d'assurer la sauvegarde de leur matériel; celui de la Bibliothèque, de faciliter l'accès à son matériel.

23. D'autres considérations entrent en jeu. Il est bon que l'archiviste soit un historien. Pour le bibliothécaire, cette qualité n'est pas nécessaire; elle est même nuisible, si l'on songe à la diversité des intérêts et aux connaissances spécialisées qu'il doit posséder. De plus, à l'avenir, les deux institutions auront une telle importance que chacune devra retenir les services, à temps continu, d'un spécialiste éminent et compétent.

24. Cependant, l'archiviste actuel du Dominion, historien éminent, est également bibliothécaire expérimenté. On lui a confié l'importante tâche de présider à la formation du nouveau Centre bibliographique dans la pé-

riode initiale. Il ne conviendrait guère, pensons-nous, de briser le lien qui, grâce à lui, unit le Centre et les Archives; mais nous ne pensons pas que cette coïncidence d'ordre personnel doive devenir de tradition.

En conséquence nous recommandons:

- v) *Que les pièces de musée historique, les tableaux et les gravures soient transportés hors du local des Archives pour être réunis à d'autres collections historiques nationales dans le Musée historique canadien dont nous proposons la création; que, lorsque sera établie la Bibliothèque nationale, la collection de journaux et autres pièces imprimées, au gré de l'archiviste et du Conseil d'administration, y soient transportées; et que la place devenue libre, de même que le rajout que nous avons déjà recommandé, serve à recevoir les pièces acquises pour ajouter aux collections de documents.*
- w) *Que, finalement, la Bibliothèque nationale et les Archives nationales se développent indépendamment l'une de l'autre sous la direction de chefs distincts, mais travaillant dans l'étroite collaboration qu'exigent leurs fonctions connexes.*

LIEUX ET MONUMENTS HISTORIQUES

1. Comme nous l'avons expliqué dans la première partie de notre Rapport, c'est au Service des parcs nationaux (relevant du ministère des Ressources et du Développement économique) qu'incombe, depuis de nombreuses années, la charge de veiller à la conservation et au signalement des lieux et monuments historiques. Le Service des parcs agit sur les avis de la Commission des lieux et monuments historiques, nommée elle-même par le gouvernement fédéral et composée principalement d'historiens de réputation, assistés de l'archiviste du Dominion et d'un délégué du Service des parcs. La Commission se réunit une fois l'an, pour débattre des questions qui l'intéressent et pour faire connaître son avis sur le signalement des lieux que lui indiquent ses propres membres ou des personnes de l'extérieur.

2. Nous tenons à exprimer notre admiration pour les travaux accomplis d'une façon bénévole par la Commission et grâce à l'énergie intelligente du Service des parcs, qui ne peut d'ailleurs offrir à sa Division des lieux et monuments historiques qu'un modeste budget de \$135,000. Nous avons vu déjà que ces organismes ont procédé au classement et qu'ils s'occupent de l'entretien de nombreux lieux et monuments qui offrent un intérêt historique.

3. Il nous semble toutefois qu'il est temps de songer à étendre largement ces initiatives et d'envisager quelques changements qu'il serait utile d'apporter à la ligne de conduite généralement suivie. Sans vouloir diminuer l'importance qu'il y a, du point de vue matériel, d'attirer les touristes nous croyons que la Commission n'en a pas moins comme but essentiel d'enseigner aux Canadiens leur propre histoire par le truchement d'objets anciens, qui peuvent éveiller leurs émotions et stimuler leur imagination. L'énumération des faits, nous la trouvons dans les livres; il appartient aux monuments et aux inscriptions de ressusciter le passé. Nous ne méconnaissions pas la nécessité de se recréer mais nous considérons que les Canadiens ne sont pas assez portés vers cette forme de divertissement supérieur que peut être la connaissance intime de l'histoire de la nation.

4. Nous sommes d'avis que, pour important que soit le signalement des lieux historiques, on a négligé à son profit la restauration et l'entretien. Sans doute, la restauration coûte bien davantage; mais, d'autre part, elle est plus évocatrice, car elle présente l'information de façon plus frappante. En outre, dans certains cas, elle s'impose d'urgence. Les lieux où se livrèrent des batailles, où l'on signa un traité; l'emplacement de la demeure d'un Canadien éminent, une fois connus, peuvent être marqués tout aussi bien aujourd'hui, ou dans cinquante ans, peu importe. Mais

s'il s'agit de déterminer la configuration d'un lieu historique ou de sauvegarder une maison, les travaux qu'il y a lieu d'entreprendre doivent être exécutés sur l'heure, ou il sera trop tard. Il nous paraît important qu'on se demande si l'installation du cairn de pierre que l'on rencontre un peu partout ne devrait pas suivre les travaux de restauration plutôt que d'en tenir lieu comme c'est souvent le cas.

5. À notre avis, la conformation des bornes et des plaques mérite qu'on s'y arrête. Le cairn de pierre et la plaque de bronze sont d'utilisation courante au Canada. Les cairns se distinguent par une triste monotonie, qui jure déplorablement avec le pittoresque et le relief des événements ou des personnages qu'on entend ainsi honorer. Ils ont quelque chose de la mélancolie des anciens cimetières, sans toutefois en dégager le charme. Si le lieu a perdu sa configuration, si l'édifice a disparu, ne faudrait-il pas s'efforcer de faire revivre l'époque, l'endroit, ou l'événement qu'on veut évoquer, de manière à éveiller l'intérêt et à émouvoir ? Que les bornes et les plaques doivent avoir un caractère d'uniformité, nous l'admettons volontiers, mais elles seraient plus utiles si leurs inscriptions étaient plus courtes et plus lisibles. À l'heure actuelle, seuls les chercheurs intrépides ont le courage de les déchiffrer jusqu'au bout.

6. Nous pensons néanmoins que la tâche la plus urgente est, pour le moment, la conservation des lieux dont le caractère historique s'efface de jour en jour et des édifices que menacent le tracé de voies publiques, l'indifférence et l'incendie; car le feu, ne l'oublions pas, guette ces maisons de bois qui furent témoins des premiers temps de notre histoire. D'anciens édifices survivent dans les provinces Maritimes, dans Québec et l'Ontario mais leur nombre diminue rapidement. Leur relative rareté, dans les autres provinces, en fait des trésors précieux. D'autre part, dans certaines de nos régions à faible densité de population, on peut encore repérer les traces du passé sur le sol même que foulent leurs habitants; mais, là aussi, le passé menace de s'effacer sous l'usure des jours. Il n'est peut-être pas nécessaire de conserver tous ces édifices ni tous ces lieux anciens; mais accordons du moins une attention urgente à ceux qui présentent un intérêt historique ou architectural particulier.

En conséquence nous recommandons:

- a) *Que la Commission des lieux et monuments historiques élabore pour l'avenir un programme de travail beaucoup plus vaste et qu'on lui accorde les crédits nécessaires pour lui permettre de remplir ses importantes charges de façon satisfaisante.*
- b) *Qu'on accorde plus d'importance à la restauration et à la conservation des lieux et édifices historiques, y compris les édifices de valeur purement architecturale.*
- c) *Que là où le temps n'a épargné que le lieu de quelque événement et a détruit les édifices et les autres témoignages du passé, on place des bornes ou plaques commémoratives qui satisfassent le sens*

esthétique et aient une certaine puissance d'évocation. Que ces bornes ou ces plaques portent des inscriptions plus lisibles et plus succinctes que celles du type actuel, et que l'on confie à des sculpteurs canadiens l'édification de monuments appropriés et dignes de l'admiration générale.

7. Pour mener à bien ce programme beaucoup plus vaste, le Service des parcs nationaux devra avoir recours aux lumières d'une Commission des lieux et monuments historiques dont on aura, au préalable, modifié les statuts, les pouvoirs et les attributions. On nous a exposé qu'il faudrait à l'avenir accorder, dans la Commission, une représentation plus généreuse aux provinces du centre, à cause de leur développement et de la richesse de leurs souvenirs historiques; on a proposé également qu'on nomme à la Commission des spécialistes de l'histoire. Elle garderait ses fonctions d'organisme consultatif et n'aurait rien à voir aux fonctions administratives; elle jouirait, cependant, d'une autonomie plus grande, pour tout ce qui concerne les enquêtes, les discussions et l'expression d'avis et de conseils.

8. Nous croyons que les modifications projetées seraient profitables, particulièrement au cas où la Commission accroîtrait le volume de ses travaux. Si l'on doit se préoccuper davantage de la restauration et de l'entretien des lieux historiques, il conviendrait, en effet, de les reconnaître et de les cataloguer. Il faudrait aussi délimiter les fonctions respectives des autorités fédérales, provinciales et municipales; élaborer quelque méthode de priorité; enfin, prendre des mesures qui assureraient une répartition équitable des monuments commémoratifs, en tenant compte de l'intérêt historique du sujet à commémorer aussi bien que de sa position géographique. Comme nous l'avons noté dans notre première partie, le Canada a, jusqu'à présent, fait porter son effort dans ce domaine, surtout sur la conservation des monuments purement militaires. On ne met pas en doute l'importance des travaux accomplis, mais il serait temps de songer à reviser toute notre politique en cette matière.

9. Nous ne pensons pas que la composition actuelle de la Commission convienne à ces importantes fonctions; ceux de ses membres qui sont spécialistes en histoire n'ont pu, jusqu'à présent, accorder à ce travail que leurs rares instants de loisirs et ont dû, bien souvent, travailler sans l'aide d'un secrétaire.

En conséquence nous recommandons:

d) *Que la Commission des lieux et monuments historiques se compose à l'avenir comme suit :*

- i. *De deux membres pour l'Ontario, de deux membres pour Québec et d'un membre pour chacune des huit autres provinces; que ces membres soient des spécialistes faisant autorité en histoire ou dans les domaines connexes, qu'ils soient désignés par le gouverneur en conseil pour une période de cinq ans et que leur mandat ne puisse être renouvelé qu'une fois.*

- ii. *De deux membres qui seront nommés par le Conseil de la Canadian Historical Association, également pour cinq ans et dont le mandat ne puisse pareillement être renouvelé qu'une fois.*
 - iii. *De l'archiviste du Dominion (d'office).*
 - iv. *D'un président qui sera nommé par le gouverneur en conseil.*
 - v. *D'un secrétaire permanent, qui devra être un historien de profession jouissant d'une réputation bien établie et dont le traitement sera satisfaisant. Il aura en partie pour fonctions de prendre l'initiative de propositions tendant à l'acquisition, aux réparations et à l'entretien d'édifices historiques; de donner des avis à la Commission sur l'apposition de plaques commémoratives; de mener toutes enquêtes en ces matières et de soumettre à la Commission des rapports en résultant. (Les membres de la Commission devraient agir à titre gratuit, mais leurs dépenses leur seraient remboursées. Le fonctionnaire, qui dirige la Section des parcs et lieux historiques au Service des parcs nationaux, agira à titre consultant auprès de la Commission et assistera à toutes ses réunions.)*
- e) *Que la Commission revise et expose clairement la ligne de conduite qu'elle entend suivre en ce qui concerne la conservation des lieux et édifices historiques; qu'elle prépare elle-même des catalogues énumérant les principaux lieux de chaque province, accordant une attention toute particulière à la province de Terre-Neuve qui possède un fonds historique d'une richesse inestimable, ou qu'elle favorise la préparation de tels catalogues; qu'elle établisse un régime de priorités, fondé non seulement sur la valeur historique des lieux et monuments, mais encore sur les dégâts probables que le temps pourrait leur apporter si on en néglige la conservation. (Ces catalogues devront distinguer les lieux et monuments d'intérêt national de ceux qui sont essentiellement ou surtout d'intérêt provincial ou local.)*
- f) *Que la Commission, par tous les moyens en son pouvoir (mais sans empiéter sur la compétence provinciale), maintienne des relations étroites et amicales avec les autorités provinciales chargées des mêmes fonctions; qu'elle veille à un échange libéral de projets et d'informations; qu'elle fasse connaître son avis sur la possibilité et l'utilité de conférences périodiques avec les autorités provinciales.*
- g) *Que, d'une manière générale, la Commission assume les fonctions d'un office central d'information sur tous les sujets se rapportant à la restauration, à la conservation et au signalement judicieux et exact des lieux et monuments historiques du Canada.*

10. On nous a signalé que la conservation des lieux et monuments historiques met en jeu l'importante question du droit de propriété ou du droit de garde. De nombreux édifices anciens (cela est vrai surtout, mais non exclusivement, des vieilles maisons d'habitation) appartiennent à des particuliers. Les accidents ou la négligence menacent sans cesse de les détruire ou, du moins, de les endommager.

11. De plus, nombre d'édifices historiques importants, confiés au gouvernement fédéral, relèvent de ministères qui n'attachent pas d'importance à leur valeur de souvenir, ou qui n'ont souvent d'ailleurs ni les fonds ni les moyens qui leur permettraient de veiller à leur entretien. Les belles fortifications anciennes de Kingston illustrent malheureusement trop bien cette absence d'un système de conservation bien conçu et fortement coordonné. Tous ces bâtiments appartiennent à l'État, mais trois d'entre eux (Fort Henry, ainsi que les tours de l'île aux Cèdres et de Shoal) sont cédés à bail à la province d'Ontario. Un quatrième, Fort Frederick, est confié aux soins du ministère de la Défense nationale, dont la négligence a déjà causé des détériorations; le cinquième, la tour de Murney, est du ressort du Service des parcs nationaux, qui veille à son entretien d'une manière satisfaisante. La Citadelle d'Halifax, un des grands monuments militaires du Canada (dernière vision du pays qu'emportent les milliers de soldats qui s'embarquent pour les terres lointaines et premier coin du sol natal qu'aperçoivent ceux qui reviennent) tombe presque en ruine, à la honte du pays et au scandale des étrangers, dont la patrie d'origine a sans doute le culte des monuments nationaux. On pourrait restaurer de façon complète et permanente cette citadelle, d'un intérêt historique et architectural considérable, pour le prix d'un petit navire d'escorte. La célèbre forteresse de Québec et son réseau étendu de forts et fortifications d'appui, qui constituent peut-être le plus célèbre de nos monuments nationaux, a perdu récemment son intégralité, lors de la cession de deux de ses forts à la municipalité de Lévis. Nous énumérons ces faits parce qu'ils intéressent le pays tout entier et sans intentions critiques à l'égard du ministère de la Défense nationale, dont il serait déraisonnable d'attendre qu'il s'occupât, en surcroît de ses fonctions normales, de la garde de monuments historiques.

12. Nous estimons, en somme, qu'il convient de réformer la politique qui préside à la garde des monuments nationaux confiés aux soins du gouvernement fédéral. Dans la pratique, cette politique, n'est pas absolument condamnable, comme le démontre le splendide état de conservation de Fort Henry; mais c'est le principe même d'une direction qui n'est pas coordonnée et de responsabilités qui sont mal définies qu'il faudrait modifier.

En conséquence nous recommandons:

- h) *Qu'en vue d'éviter les pertes et dégâts que pourraient subir les monuments historiques appartenant à des particuliers, le gouvernement fédéral suggère aux gouvernements provinciaux de prendre telles mesures législatives que nécessite la protection des lieux et édifices historiques, en les proclamant d'intérêt national, suivant l'exemple de la Grande-Bretagne et de la France.*

- i) *Que le gouvernement fédéral, afin de pouvoir remplir convenablement ses fonctions en ce qui concerne les monuments historiques se trouvant présentement sous sa garde, surtout ceux qui sont confiés aux soins du ministère de la Défense nationale (et qui, n'ayant pas de valeur militaire, ne devraient pas émarger au budget militaire) transmette la garde de ces monuments, chaque fois que faire se pourra, au Service des parcs nationaux; qu'on vote des crédits suffisants pour leur conservation et leur entretien; et qu'en règle générale on ne cède plus de ces lieux et monuments à d'autres autorités.*
- j) *Que toutes dispositions nécessaires soient prises au plus tôt afin d'arrêter la dégradation progressive de la citadelle d'Halifax et de la caserne du cavalier à l'intérieur de ses murs; qu'à cette fin la citadelle soit soustraite de la garde du ministère de la Défense nationale et confiée aux soins du Service des parcs nationaux; que le gouvernement affecte des crédits spéciaux (sans préjudice des crédits destinés aux autres projets désignés par la Commission des lieux et monuments historiques) qui seront affectés à la restauration progressive de la citadelle d'Halifax d'ici à quelques années, restauration qui, si possible, devrait être poursuivie conjointement par la municipalité, la province et le gouvernement fédéral.*

CHAPITRE XXI

L'AIDE AUX UNIVERSITÉS

NOUS avons analysé précédemment, d'une manière assez détaillée, les services que les universités canadiennes rendent non seulement aux collectivités et aux provinces où elles sont établies, mais à la nation tout entière, dans le domaine professionnel et scientifique. Bien entendu, dans le cas des universités comme des autres institutions, notre intérêt se porte d'abord sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences. Les universités sont le centre d'élaboration de ce progrès, non seulement pour ce qui est de l'étude et de la recherche, mais aussi de la culture générale. Sans les universités, la culture, considérée comme l'épanouissement des facultés esthétiques et intellectuelles de l'homme, serait en danger.

2. Nous avons également donné un aperçu de la crise financière que traversent aujourd'hui nos universités, qui met en péril leur existence même et qui fait sentir ses effets d'une façon particulièrement grave sur les arts, les lettres et la science pure. On peut compter, à l'heure actuelle, trente-deux institutions membres de la Conférence nationale des universités canadiennes. Elles diffèrent en importance, en ressources et aussi quant à la variété des disciplines qu'on y enseigne. La Conférence nous a soumis un mémoire très détaillé, et dix-neuf de ses membres nous ont fait tenir, de leur côté, des exposés plus succincts. La plupart de nos grandes universités tirent la majeure partie de leurs ressources de subventions accordées par les gouvernements provinciaux, si l'on excepte, bien entendu, les droits d'inscription. Cependant, on trouve encore bon nombre d'institutions ne recevant que peu d'appui des pouvoirs publics et qui sont presque exclusivement tributaires des dons, des legs et des droits d'inscription. Mais ces dons et ces legs sont souvent insuffisants, et il est douteux que leur volume s'accroisse à notre époque de lourde fiscalité. Quant aux frais de scolarité, est-il nécessaire de signaler que l'augmentation en aurait pour résultat immédiat une diminution du nombre d'étudiants, surtout dans les universités les plus modestes? Que de jeunes gens bien doués, dont la nation a un si pressant besoin, devraient alors renoncer à la formation qui leur est nécessaire.

3. Nos observations nous ont amenés à une autre conclusion importante, et c'est qu'une université ne sert pas seulement la région où elle est située.

mais encore le pays tout entier, dans les domaines professionnel et scientifique. Les diplômés des universités canadiennes, suivant une tradition bien établie, sont amenés à se déplacer à l'intérieur du pays. Ils se fixent souvent, pour entreprendre leur carrière ou pour exercer leur profession, bien loin de l'université où ils reçurent leur formation supérieure ou spécialisée. Le principal de l'université McGill nous l'a signalé: les plus brillants de nos diplômés gravitent naturellement vers les grands centres urbains; en conséquence, et bien que notre vie nationale considérée comme un tout profite de cette concentration du talent, ceux qui ont soutenu de leurs deniers les universités privées ou provinciales et qui ont contribué ainsi à la formation de notre élite intellectuelle, peuvent souvent croire que leur région n'en retire que peu de profit. Qu'ils songent néanmoins avec fierté qu'ils ont aidé à la carrière brillante de quelque fils de leur région. Mais cette consolation peut leur sembler fuyante et lointaine. Nous considérons cependant qu'il est manifeste que notre vie nationale est enrichie par la valeur d'universitaires formés et souvent directement aidés grâce à des fonds d'origine locale.

4. Le gouvernement fédéral admet tacitement ce fait. Pendant la dernière guerre et dans les années qui l'ont suivie, il a prouvé de façon pratique son intérêt envers la formation intellectuelle et professionnelle de notre jeunesse, ainsi que sa détermination à faire en sorte qu'il existât des gens de formation appropriée pour les postes où le pays les réclamait. En 1948-1949, le gouvernement fédéral a dépensé 27 millions de dollars pour l'encouragement de l'enseignement supérieur au Canada⁽¹⁾.

5. Il nous semble donc légitime de prétendre que le gouvernement canadien se reconnaît un certain degré de responsabilité dans quelques-uns des problèmes que pose l'enseignement supérieur au Canada. Dans certains pays auxquels des liens étroits nous rattachent, le gouvernement central a indiqué de façon bien nette qu'il considère l'aide à l'enseignement supérieur comme une de ses fonctions importantes. Ainsi, en Grande-Bretagne, entre 1936 et 1946, le nombre des étudiants a augmenté de 50 p. 100 et, en partie à cause de la hausse générale du coût de la vie, les dépenses des universités ont, pendant cette période, doublé; mais les subventions du Trésor public aux universités anglaises qui, avant 1936, ne représentaient que 34 p. 100 du revenu global de celles-ci, atteignirent durant cette période une proportion de 52 p. 100. Ces subventions n'ont cessé de s'accroître depuis; nous avons appris avec intérêt qu'en 1951-1952, plus de 60 p. 100 des revenus universitaires en Angleterre proviendraient du Trésor public. Au cours des années, tous les gouvernements qui se sont succédés en Angleterre ont inscrit à leur programme une aide généreuse de l'État aux universités britanniques.

6. Tournons-nous maintenant vers l'Australie. Ce pays a mis en vigueur un régime étendu de bourses d'études, que nous avons exposé tout

au long à un autre endroit de ce Rapport. Il faut y ajouter le plan concernant les anciens combattants, instauré à la fin de la dernière guerre, qui a doté les universités de nouveaux bâtiments et de fonds suffisants pour leur permettre, non seulement de faire face à la dépense supplémentaire mais de considérer avec confiance les années à venir. Au moment même où nous allons sous presse, nous apprenons que le premier ministre d'Australie par intérim vient de faire la déclaration suivante:

« . . . le gouvernement fédéral, conscient de la nécessité de maintenir les normes élevées des universités australiennes, a offert aux premiers ministres des six États sa participation aux frais d'entretien de leurs universités ».

Le communiqué officiel ajoute :

« Une subvention financière annuelle de £803,000 a été offerte par le gouvernement fédéral, pour les années 1951, 1952 et 1953, sous réserve de certaines conditions que les États devront remplir ».

En outre, le gouvernement fédéral de l'Australie s'engage, sous réserve de certaines conditions supplémentaires, à doter les universités australiennes de sommes additionnelles se montant à £300,000 pour les années 1951, 1952 et 1953. Ces sommes ne pourront être employées que pour les dépenses courantes et ne devront pas être affectées aux frais d'immobilisations.

7. La Conférence nationale des universités canadiennes a, à bon droit, assumé la responsabilité d'exposer les intérêts de la nation, en cette matière, auprès de notre Commission ainsi qu'auprès du gouvernement fédéral. Il y a, en réalité, trois problèmes distincts à résoudre : le lourd fardeau financier que représente la formation professionnelle spécialisée et qui retombe sur les universités; les frais généraux de tout l'enseignement universitaire; enfin, les frais que les étudiants doivent encourir pour leur éducation et qui ont une influence adverse sur la quantité et la qualité du corps étudiant. Nous avons envisagé ailleurs la question de l'aide aux étudiants; nous ne parlerons donc ici que de l'aide réclamée par les universités elles-mêmes.

8. Les universités demandent, en premier lieu, une subvention de \$150 à \$200 par tête, pour tous les étudiants inscrits dans les écoles professionnelles. Il faut entendre ici par écoles professionnelles celles qui offrent des cours en médecine, art dentaire, agriculture, sylviculture, science vétérinaire, études d'infirmières, éducation physique, physiothérapie, service social, génie et science appliquée. On justifie cette demande de subventions par le coût élevé de la formation en ces domaines et à cause de la relation directe de cette formation spécialisée avec certaines fonctions de l'État. Le gouvernement fédéral a déjà pris des initiatives de cet ordre, et nous en avons décrit la portée dans notre chapitre sur les universités, à la première partie de ce Rapport. D'autre part, nous n'oublions pas que les

écoles et facultés professionnelles accomplissent une œuvre qui est intimement reliée aux sujets de caractère proprement culturel qui nous intéressent. Et nous pensons que l'État devrait augmenter son appui aux institutions de formation professionnelle.

9. La Conférence nationale des universités canadiennes réclame également une subvention de \$100 par an et par tête pour tous les étudiants réguliers des autres facultés. Ce point nous intéresse tout particulièrement et entre dans le cadre de nos attributions. Vouloir résoudre le problème de l'avancement des arts, des lettres et des sciences sans se préoccuper de l'apport et des besoins des universités, ce serait essayer de bâtir une arche sans clef de voûte. Il n'est probablement pas de pays civilisé qui dépende, autant que le Canada, des universités pour sa vie culturelle. Si elles venaient à disparaître, ou même si leur activité proprement culturelle devait diminuer, il est impossible d'estimer le recul que nous subirions.

10. Et cependant leur activité diminue vraiment et c'est là un des aspects de la crise universitaire dont nous avons traité dans la première partie de notre Rapport. La nécessité de faire des économies en rognant sur le nombre des services et en restreignant les projets de construction rend les universités de moins en moins capables de jouer leur rôle de patron et d'hôte à l'endroit des nombreux mouvements bénévoles et sans caractère officiel dont il est fait mention dans la première partie. En outre, l'accent sur la spécialisation et le culte de « l'expert », qui sont des phénomènes de plus en plus accusés, ont abouti à la négligence et au gauchissement de l'enseignement des arts libéraux dont nous avons rappelé, ailleurs, l'importance essentielle. En dernier lieu, il faut considérer un facteur qui est à la fois la cause et l'effet de cette tendance, à savoir le manque de prestige et le salaire dérisoire qui sont le lot du professeur d'humanités. Cette situation ne tient pas uniquement à des raisons économiques, nous le savons; il n'en reste pas moins que la nation doit aider les universités à remplir leur rôle originel et toujours essentiel, qui est de dispenser une éducation libérale.

11. L'aide fédérale aux universités pourrait prendre diverses formes. Nous allons recommander l'octroi de cette aide, mais nous ne pouvons que suggérer des avis quant à ses modalités. Si l'on accordait des subventions d'après la population de chaque province, elles pourraient être distribuées parmi les institutions de ces provinces au prorata du nombre de leurs étudiants. Si, par exemple, les subventions étaient de 50c. par tête d'habitant et si l'on se fondait sur le recensement de 1949, le Manitoba recevrait alors \$389,000 à répartir parmi les universités et collèges d'enseignement universitaire de la province, conformément au nombre d'élèves inscrits.

En conséquence nous recommandons:

- a) *Que, en plus de l'aide qu'il donne actuellement à la recherche et à d'autre fins, le gouvernement fédéral apporte annuellement des contributions financières à l'œuvre des universités au prorata de la population de chacune des provinces du Canada.*
- b) *Que ces contributions soient accordées après consultation avec le gouvernement et les universités de chacune des provinces et qu'elles soient distribuées à chaque université au prorata du nombre des étudiants inscrits.*
- c) *Que ces contributions soient de telle nature qu'elles permettent aux universités du Canada de poursuivre leur œuvre conformément aux besoins de la nation.*
- d) *Que toutes les institutions qui sont membres de la Conférence nationale des universités canadiennes aient droit aux subventions fédérales sus-mentionnées.*

CHAPITRE XXII

BOURSES NATIONALES

DANS un chapitre de la première partie, relatif à l'établissement d'un régime national de bourses aussi bien pour les gradués que pour les sous-gradués des universités canadiennes, nous avons exposé les arguments qu'on nous a présentés en faveur d'une telle initiative. Ces raisons et d'autres, que nous trouvons en de nombreux mémoires émanant de sources fort diverses, nous ont amenés à conclure que le gouvernement fédéral devrait prendre les mesures nécessaires à la distribution de bourses aux gradués et aux sous-gradués.

2. Nous avons déjà exprimé l'avis que l'octroi de bourses aux jeunes Canadiens, étant conforme à l'intérêt public, prend les proportions d'un devoir national. L'importance de la recherche scientifique pour le Canada, que ce soit en vue de la défense du pays ou de la mise en valeur de ses ressources à des fins pacifiques, doit aller de soi. Toutefois, on ne comprend peut-être pas aussi aisément qu'il ne sera possible de trouver le nombre suffisant de spécialistes de la recherche que s'il existe des dispositions appropriées en vue de leur formation, non seulement dans les écoles ou institutions de spécialisation, mais au niveau des sous-gradués. Ces dispositions appropriées doivent comprendre un sage régime de bourses, sans lequel le Canada s'expose à perdre l'apport que peuvent fournir à son bien-être national des jeunes gens bien doués mais qui ont besoin d'être aidés.

3. De plus, indépendamment des progrès matériels que d'habiles hommes de science pourraient susciter dans tout le pays, nous estimons juste que le gouvernement national aide les citoyens bien doués qui ne peuvent, faute de moyens suffisants, recevoir la formation supérieure à laquelle leurs aptitudes les destinent. Une statistique établie récemment à ce sujet est vraiment déprimante : le second rapport d'un comité de l'éducation établi par l'Association des manufacturiers canadiens, document paru en février 1950, souligne ce fait que « sur 100 enfants canadiens qui entrent à l'école, 22 seulement terminent le cours d'études primaire supérieur, trois réussissent à parvenir jusqu'au baccalauréat », et que . . . « 54 p. 100

de ceux qui abandonnent leurs études le font pour des raisons économiques ». En 1946, le ministère ontarien de l'Instruction publique découvrait, d'autre part, que 7 p. 100 seulement des jeunes gens qui avaient terminé leurs études primaires et primaires supérieures étaient entrés à l'université. À nos yeux, ce qui est anormal dans cette situation, ce n'est pas tant le pourcentage lui-même mais le fait que rien n'assure que ces 7 p. 100 comprennent les étudiants possédant les plus hautes aptitudes. Il est injuste, il est même dangereux de laisser un si grand nombre de nos jeunes citoyens dans la nécessité d'abandonner leurs études après l'école primaire, pour le seul motif qu'ils ne possèdent pas les moyens de recevoir une instruction plus poussée. Du point de vue social, il nous paraît que les réformes que le gouvernement a accomplies dans le domaine de l'aide à la famille et dans celui de la protection de la santé nationale, depuis une vingtaine d'années, resteront incomplètes et partiellement compromises si elles ne s'étendent pas de façon systématique jusqu'à la formation intellectuelle de la jeunesse. Enfin, n'est-ce pas le devoir de toute démocratie de donner à ses citoyens une égalité raisonnable des chances au départ de la vie ? Quel autre moyen avons-nous qu'un système rationnel et bien coordonné de bourses d'études pour leur fournir cette égalité des chances ?

4. Parallèlement à ces raisons fondamentales qui militent en faveur de l'institution d'un régime de bourses, nous indiquerons quelques autres raisons qui font ressortir le caractère d'urgence de l'aide qu'il y a lieu d'apporter aux étudiants. Comme nous l'avons indiqué dans le chapitre consacré à nos universités canadiennes, l'augmentation des dépenses d'administration de nos maisons d'enseignement — qui s'est accompagnée d'une baisse dans les revenus provenant des dons et des subventions — a amené une hausse progressive des droits d'inscription. La Fédération nationale des étudiants des universités canadiennes nous a indiqué dans son mémoire qu'en 1947-1948 la moyenne des droits universitaires était de \$230 par année et qu'elle avait continué de s'élever. Il y a vingt ans, les frais de scolarité n'atteignaient que la moitié de ce montant. De plus, le coût des manuels et des livres essentiels de référence a monté lui aussi dans des proportions considérables et, enfin, les étudiants sont sujets comme tout le monde à la hausse générale du coût de la vie.

BOURSES AUX GRADUES

Bourses dans le domaine scientifique.

5. Nous avons indiqué les nombreuses raisons d'ordre pratique qui ont porté le gouvernement canadien à stimuler et appuyer la recherche dans les sciences naturelles. Cet appui, avons-nous constaté, est considéré comme un devoir de l'État, devoir dont il s'acquitte en mettant des fonds à

la disposition du Conseil national de recherches et de certains départements de l'administration nationale. Depuis longtemps, le Conseil se rend compte que, pour remplir ses fonctions, il doit d'abord aider à la formation de nos hommes de science; le Conseil a donc établi un régime de bourses très élaboré, que nous avons déjà décrit.

En conséquence nous recommandons:

a) (i) *Que le Gouvernement continue à accorder au Conseil national de recherches les fonds nécessaires à l'octroi de bourses de recherches, d'études et d'entretien à des étudiants canadiens et à des hommes de science venant de l'étranger, dans les domaines des sciences physiques et naturelles, pures et appliquées, de la médecine et du génie.*

(ii) *Que le Conseil national de recherches, de concert avec les ministères intéressés, — et plus particulièrement, ceux de l'Agriculture, des Mines et des Relevés techniques, des Pêcheries, de la Défense, de la Santé et du Bien-être —, procède à l'examen du régime de bourses établi ou qui peut être établi sous la direction de ces ministères, afin de s'assurer qu'il existe des dispositions satisfaisantes en vue de l'octroi de bourses de recherches, d'études et d'entretien dans ces domaines, et d'éviter les doubles emplois inutiles.*

Vu l'importance fondamentale des mathématiques et des études apparentées, nous conseillons au Conseil national de recherches d'accorder une attention particulière aux bourses dans ces disciplines.

Les humanités, les sciences sociales et le droit.

6. Nous avons examiné également les obligations parallèles que, à notre sens, l'État devrait assumer pour favoriser les arts, les humanités, les sciences sociales et les études juridiques. Nous croyons qu'il y va de l'intérêt national que l'effort du pays dans ce secteur égale au moins, si possible, celui qu'on poursuit déjà dans le champ des sciences naturelles. Notre vie nationale ne réalisera un juste équilibre que si les étudiants en humanités, aussi dégagés des soucis financiers que peuvent l'être les étudiants en sciences, jouissent des avantages d'une formation universitaire et de possibilités de recherches. Nous estimons donc que le gouvernement fédéral a le devoir de fournir une aide financière aux étudiants qui se consacrent aux humanités et aux sciences sociales, afin qu'ils puissent profiter, eux aussi, des mêmes conditions favorables d'instruction supérieure. Ainsi que nous le voyons dans le mémoire de la Conférence nationale des universités canadiennes, le progrès technique de notre civilisation tend à favoriser la formation professionnelle et utilitaire aux dépens de l'instruction libérale, et cette tendance se manifeste très nettement au niveau universitaire. À notre avis, l'octroi de bourses aux gradués bien doués pour les arts, les humanités, les sciences sociales et le droit contribuerait pour beaucoup à redresser cette inégalité déplorable.

En conséquence nous recommandons:

b) (i) *Que le gouvernement fédéral accorde chaque année au Conseil des arts, lettres, humanités et sciences sociales, dont la création est recommandée dans le dernier chapitre du présent Rapport, des fonds suffisants pour l'établissement et le maintien d'un nombre satisfaisant de bourses de recherches, d'études et d'entretien à l'intention des étudiants gradués des universités canadiennes qui poursuivent des études dans les humanités, les sciences sociales et le droit.*

(ii) *Que, en vue de l'établissement de bourses pour études supérieures en ces domaines, on profite de l'expérience précieuse acquise par le Conseil national de recherches dans l'établissement et l'expansion de son régime de bourses.*

7. Dans le chapitre traitant des bourses, à la première partie du Rapport, nous avons exposé assez minutieusement les modalités de distribution, ainsi que le montant des octrois et des bourses accordés par le Conseil national de recherches. Nous sommes d'avis que l'importance des octrois, en vue de travaux spécialisés dans les humanités et les sciences sociales, devrait égaler celle des sommes accordées aux étudiants en sciences au niveau correspondant d'études supérieures. À notre sens, il faudrait, en définitive, donner environ cent cinquante bourses annuelles aux étudiants du niveau prédoctoral, environ vingt aux détenteurs de doctorats qui poursuivent leurs études plus loin et un nombre convenable de bourses pour études spécialisées en droit.

8. Nous croyons qu'il y aurait lieu de distribuer dix bourses spéciales d'une valeur suffisante en vue de travaux ou de recherches d'un caractère plus poussé dans la sphère des humanités, des sciences sociales et du droit. Ces bourses ne seraient accordées qu'à des hommes d'études dont la réputation de maturité intellectuelle est reconnue et qui ont un projet de travail bien précis. Les sommes en jeu pourraient être variables, mais assez considérables pour comprendre les frais de subsistance et de voyage, ainsi que les autres dépenses nécessaires.

En conséquence nous recommandons:

c) *Qu'une régime de bourses dites « bourses du Canada » soit établi en vue de faciliter les travaux sérieux et d'un ordre très élevé dans les humanités, les sciences sociales et le droit; que l'administration de ces bourses relève du Conseil des arts, lettres, humanités et sciences sociales dont la création est recommandée dans le dernier chapitre du présent Rapport; et que des fonds soient affectés à cette fin.*

On comprendra facilement, sans doute, que des bourses à un niveau aussi élevé ne sauraient produire tous leurs effets qu'au bout de quelques années, à mesure qu'on trouvera des candidats acceptables, désireux d'entreprendre des études très poussées dans le domaine des humanités, des

sciences sociales et du droit. Il convient de se rappeler, à ce propos, que le Conseil national de recherches, quand il commença à distribuer des bourses de ce genre dans le secteur scientifique, constata que, pendant un certain nombre d'années, on ne comptait qu'un nombre restreint de candidats, proportionnellement au nombre de bourses disponibles. Nous supposons que les personnes chargées de l'administration du nouveau régime de bourses que nous proposons maintenant, songeront que, vu l'importance de trouver des candidats exceptionnels, il leur faudra peut-être laisser s'écouler passablement de temps avant de pouvoir distribuer largement ces bourses du Canada.

Bourses d'échange avec les pays étrangers.

9. Nous avons indiqué, dans la première partie de notre Rapport, que plusieurs pays, — notamment la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis —, font preuve, depuis plusieurs années, envers les gradués canadiens, d'une générosité qui aurait pu nous inspirer depuis longtemps l'idée de faire bénéficier d'une libéralité semblable les gradués de ces pays et d'autres pays.

10. Le Canada s'est montré d'une négligence singulière en matière de bourses d'échange. D'autres, sans doute, partageront l'étonnement que nous avons éprouvé à apprendre que le seul pays envers lequel le Canada ait officiellement manifesté de la générosité dans l'octroi de bourses d'échange est l'Islande, si l'on excepte les divers pays auxquels le Conseil national de recherches a récemment accordé certaines bourses que nous avons déjà mentionnées.

11. Le Canada, il va sans dire, ne pourrait accorder aux gradués des États-Unis un nombre de bourses qui créerait sur ce plan un état de réciprocité absolue. D'autre part, les exigences de la dignité nationale nous imposent l'obligation de créer un régime de bourses qui permettra à un certain nombre d'étudiants étrangers de poursuivre des études supérieures au Canada. Notre pays se trouverait alors en mesure de participer à la réalisation d'un programme permanent d'échange international d'étudiants au niveau universitaire.

En conséquence nous recommandons:

- d) *Que le gouvernement fédéral accorde, chaque année, au Conseil national de recherches et au Conseil des arts, lettres, humanités et sciences sociales ci-dessus mentionné, des fonds en vue de l'octroi de bourses d'échange en faveur des humanistes, savants et des étudiants gradués d'autres pays, en particulier des pays qui accordent des bourses à des Canadiens.*

BOURSES AUX SOUS-GRADUÉS.

12. Nous entendons par sous-gradués ces étudiants qui suivent dans nos universités et nos collèges un cours d'études conduisant à un diplôme qui leur permettra d'exercer une profession ou d'accéder à des études professionnelles, ou encore d'obtenir un emploi spécialisé. Pour les fins de notre exposé, un étudiant en médecine, en droit, en agronomie, en génie civil ou en chimie est donc un sous-gradué tant qu'il n'a pas obtenu son diplôme final. Il en est ainsi d'un étudiant en histoire ou en lettres de nos facultés des arts dans les universités de langue anglaise et d'un élève de l'une ou l'autre des quatre dernières années du cours d'études dans les collèges classiques.

13. Dans un chapitre antérieur, nous avons mentionné deux cas d'aide fédérale aux sous-gradués: le Plan de formation professionnelle et l'aide d'ordre éducatif aux anciens combattants, accordée par l'entremise du ministère des Affaires des anciens combattants. Par la suite, nous avons exposé les coutumes suivies en matière de bourses en Angleterre, en Australie, en France, puis nous avons résumé brièvement les principaux mémoires qui nous ont été présentés par d'importantes institutions canadiennes d'enseignement, par des groupements professionnels, par les syndicats ouvriers, par des organisations d'ordre confessionnel ou culturel qui s'intéressent vivement à cette question. Les deux plans canadiens précités ont donné d'excellents résultats et tous deux ont été rendus possibles grâce à la collaboration cordiale de toutes les provinces. Et nous avons entendu avec intérêt cette affirmation d'une personnalité canadienne, qu'aucune université n'a été assujétie à la moindre influence de la part du gouvernement fédéral pendant tout le cours de l'exécution du plan ayant pour objet d'assurer aux anciens combattants l'instruction universitaire.

14. Il nous paraît qu'il y aurait lieu de donner une plus large portée au Plan de formation professionnelle, à condition, bien entendu, que, d'après la coutume établie, les gouvernements provinciaux soient consultés et consentent à collaborer à l'exécution de ces nouvelles mesures. À notre sens, dans ce domaine qui intéresse le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ainsi que les universités, il serait utile d'établir un nouveau conseil consultatif qui aurait pour principale fonction de conseiller le gouvernement fédéral chaque fois que l'on aurait à décider de la ligne de conduite et des pratiques administratives relatives au régime proposé de bourses d'études ou de recherches, et de prêts au niveau universitaire. Depuis quelques années il existe un Comité consultatif de la formation universitaire pour les anciens combattants, qui, présidé par le sous-ministre des Affaires des anciens combattants, se compose de représentants du gouvernement fédéral et des universités, un autre comité, composé de représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, présente des avis au ministère du Travail à propos de l'aide à ces

étudiants qui, dans le cadre de l'Aide à la jeunesse, bénéficient du Plan de formation professionnelle. Le nouveau conseil dont nous proposons la création ne serait une innovation qu'en ceci qu'il comprendrait à la fois parmi ses membres des représentants des provinces, du gouvernement fédéral et des universités.

En conséquence nous recommandons:

- e) *Que le gouvernement fédéral maintienne et élargisse le régime de bourses d'études et de prêts aux sous-gradués, maintenant en vigueur et connu sous le nom de Plan fédéral-provincial de formation professionnelle.*
- f) *Que, puisque les modifications que nous proposons à la loi, si on les adopte, étendront le régime des bourses à un nombre plus considérable d'universités et de collèges, soit établi un conseil consultatif, sous le titre de « Conseil consultatif de la formation universitaire », qui comprendra des représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux ainsi que des universités.*

15. Parce que les frais de scolarité et les octrois accordés pour des recherches en des domaines déterminés ne réussissent pas à acquitter les frais généraux ni les frais d'entretien des universités, tant que le gouvernement fédéral n'aura pas consenti aux universités l'aide d'ordre général que nous proposons dans le chapitre XXI, ci dessus.

En conséquence nous recommandons:

- g) *Que, pour chaque boursier, soit versé directement à l'université ou au collège où l'étudiant s'inscrit un octroi en dédommagement des frais supplémentaires imposés à l'institution et qu'une partie de tout octroi en vue de recherches soit destinée au fonds du revenu général de l'université intéressée.*

16. Nous proposons donc, dans le domaine des bourses aux sous-gradués, de donner une plus vaste portée au régime actuel qui est familier au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux et qui fonctionne de façon satisfaisante. Nous ne croyons pas à propos d'indiquer le chiffre précis de sous-gradués qui devraient bénéficier d'une telle aide, bien que, nous estimions que, autant que possible, tout jeune étudiant doué du talent et de la diligence nécessaires doive recevoir une aide suffisante pour lui permettre de se préparer à devenir un citoyen plus utile.

17. On nous a proposé le plan dont l'exposé suit et que nous présentons respectueusement à titre d'indication au gouvernement et aux organismes qui pourraient être chargés de l'administration de ces bourses:

- 1) *100 bourses annuelles de \$1,000, valables pour quatre ans et connues sous le nom de « Bourses du Canada ». Ces bourses ont pour objet, non seulement de donner un revenu d'une valeur appréciable, mais de conférer un prestige considérable aux étudiants*

remarquablement doués et qui offrent des garanties exceptionnelles de succès. À notre sens, ces bourses, à tout le moins, ne devraient être accordées qu'à la suite d'une entrevue personnelle.

2) *250 bourses nationales de \$500 accordées annuellement et valables pour quatre ans. Ces bourses sont destinées à des étudiants distingués et d'avenir.*

3) *2,000 bourses de \$500 par année données à des étudiants capables et travailleurs, mais accordées à cause de leurs besoins.*

4) *Un fonds de prêts accessible à tous les étudiants dont le travail paraît acceptable aux autorités de leurs universités.*

Ces propositions ont le double mérite d'attacher une importance particulière à la capacité et d'encourager les étudiants bien doués qui ont besoin d'aide. On calcule que ce plan, une fois qu'il fonctionnera au complet apportera une aide financière quelconque, à 10,000 étudiants canadiens, c'est-à-dire à environ le cinquième de l'effectif actuel des universités.

18. Ces octrois favoriseraient, en outre, l'échange interprovincial d'étudiants, dont plusieurs mémoires nous ont exposé l'utilité. Point n'est besoin de s'étendre sur les avantages qui pourraient résulter de tels échanges. Pourvu qu'ils soient organisés avec soin et sagement dirigés par les universités elles-mêmes, ils pourraient contribuer pour beaucoup à l'unité nationale. On a obtenu d'excellents résultats d'expériences menées, dans ce domaine, par des organisations telles que la Conférence nationale des universités canadiennes et la Fédération nationale des étudiants des universités canadiennes. On pourrait étendre utilement ces échanges au moyen d'un plan satisfaisant de bourses nationales.

BOURSES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES DANS LES ARTS CRÉATEURS ET LES DOMAINES CONNEXES.

19. On aura remarqué que les plans et recommandations précités ne tiennent pas compte des besoins d'un groupe important de citoyens canadiens, c'est-à-dire les artistes créateurs. La plupart ne sont pas étudiants au sens ordinaire du terme, en ce sens qu'ils ne sont inscrits à aucune université; mais ils n'en ont pas moins droit à l'aide et à l'appui de l'État. Il nous paraît indubitablement dans l'intérêt national que certains de nos artistes, de nos écrivains ou de nos musiciens, par exemple, reçoivent une formation et une expérience supérieures dans les pays étrangers; et, de fait, c'est ce qui arrive à quelques-uns d'entre eux, grâce à la générosité d'autres gouvernements ou de fondations privées, notamment aux États-Unis⁽¹⁾. À notre avis, il serait conforme à l'importance et à la dignité de notre pays d'accorder des octrois qui permettent d'abord à nos étudiants prometteurs et à nos artistes réputés d'aller étudier à l'étranger et qui facilitent aussi la venue chez nous des artistes et hommes de lettres

de l'étranger. Ce régime d'octrois devrait avoir une portée suffisante pour s'appliquer aux journalistes et à ceux dont l'activité touche à des domaines tels que la production de pièces théâtrales, d'émissions radiophoniques ou de films. Actuellement, il n'existe au Canada, à cette fin, ni fonds ni organisme administratif approprié.

En conséquence nous recommandons:

- h) *Que soit établi un régime d'octrois pour les personnes s'occupant des arts et des lettres (y compris la radiodiffusion, le cinéma et la presse), en vue de la poursuite de travaux et d'études soit au Canada, soit à l'étranger; que des dispositions soient prises en vue d'octrois à des artistes, musiciens et hommes de lettres de l'étranger pour leur permettre de venir étudier au Canada; que ces octrois soient administrés par le Conseil des arts, lettres, humanités et sciences sociales mentionné ci-dessus; et que des fonds soient affectés à ces fins.***

CHAPITRE XXIII

LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LE GOUVERNEMENT

FÉDÉRAL

NOUS avons déjà passé en revue les vastes travaux de recherches fondamentales, de recherches de base et de recherches appliquées auxquels se livrent, dans les domaines les plus variés, plusieurs services et laboratoires de l'État. Parmi ces laboratoires nous pouvons citer ceux du Conseil national de recherches, à Ottawa et ailleurs, et les laboratoires de divers services gouvernementaux, notamment ceux des ministères de l'Agriculture, des Mines et Relevés techniques, des Pêcheries et de la Défense nationale. Le double emploi ne suscite pas encore de problème grave, et les travaux de recherches sont menés dans un esprit de collaboration fort satisfaisant. Nous pensons, cependant, que ces travaux deviennent si nombreux et si complexes qu'il faudra peut-être établir un organisme central de direction. Notre mandat ne nous autorise sans doute pas à présenter, sur la question, des avis détaillés, mais nous estimons que des personnes qualifiées devraient être désignées, dans un délai rapproché, pour mener sur ce point une enquête sérieuse.

En conséquence nous recommandons :

Que, sous la direction du Comité du Conseil privé pour la recherche scientifique et industrielle, une étude soit faite, dans le plus bref délai, sur tous les travaux de recherches du gouvernement fédéral en vue d'établir une coordination parfaite, d'éviter les frais superflus qui peuvent résulter du double emploi et de réaliser une collaboration aussi complète qu'harmonieuse.

CHAPITRE XXIV

INFORMATION INTERNATIONALE

LES ÉCHANGES CULTURELS

COMME nous l'avons dit dans la première partie de notre Rapport, l'intérêt que nous portons à la « projection » du Canada à l'étranger concerne ces échanges fructueux dans les domaines artistiques et intellectuels qui stimulent l'activité culturelle des nations et sont, pour les peuples, la pierre angulaire de la connaissance et de la compréhension mutuelles. Nous avons déjà montré que le Canada est à l'arrière-garde des nations quant à l'aide accordée à ces échanges. Nous ne possédons ni bureau central d'information en matière d'éducation et de culture, ni régime permettant les échanges culturels ou prévoyant la distribution de bourses internationales; nous n'avons pas de fonds et peu de moyens pratiques pour soutenir les rapports qui existent entre les sociétés savantes, pour envoyer à l'étranger l'élite de nos artistes et de nos musiciens, les meilleurs de nos tableaux et de nos livres, ou pour encourager les autres pays à nous déléguer témoins et témoignages de leur propre culture.

2. Tout cela a été exposé par les sociétés et les particuliers qui ont comparu devant nous. Il nous a toujours semblé évident que ces questions ne peuvent être dissociées de ce problème central que constitue l'aide à notre propre développement national dans le domaine des arts, des lettres et des sciences. En outre, nous avons reçu une lettre du Premier ministre, élargissant les termes de notre mandat original; cette lettre nous demandait d'examiner les moyens qui pourraient amener l'étranger à une meilleure connaissance du Canada. En conséquence, nous présentons, dans une série de recommandations finales et comme dans une synthèse de notre enquête, une proposition visant à confier à un conseil unique la responsabilité fondamentale de l'aide et de l'appui qu'il convient d'accorder à toute activité culturelle bénévole, au pays même, et aux échanges culturels avec d'autres nations. Ce conseil, dans notre esprit, devrait donc se charger de fonctions comparables aux fonctions conjuguées du *British Council* et du Conseil des arts de Grande-Bretagne.

On trouvera tous les détails utiles sur la constitution éventuelle de ce conseil et sur son action, au chapitre XXV, qui contient nos recommandations officielles. Si nous en parlons ici, c'est que nous croyons que cet organisme, si on l'établit, devrait jouer un rôle essentiel dans la « projection » du Canada à l'étranger, surtout par la coordination des initiatives bénévoles, clefs de voûte des échanges internationaux dans l'ordre culturel.

3. Nous voulons cependant dire un mot, ici, d'une question en particulier dont l'influence se fait sentir sur les échanges culturels de caractère bénévole. Si nous ne nous abusons, le gouvernement canadien détient des sommes très considérables sous formes de fonds « gelés », dans de nombreux pays de l'Europe occidentale. Les circonstances exceptionnelles qui nous ont assuré ces fonds imposent des précautions spéciales quant à leur emploi. Leur usage bien compris peut contribuer à l'avènement d'une meilleure compréhension mutuelle et de relations plus cordiales entre le Canada et ces différents pays; toute dépense inutile ou inconsidérée risque d'avoir un effet contraire. On a proposé des plans divers: fondation de bourses d'études semblables à celles du régime américain Fulbright, bourses de voyages, échanges éducatifs ou culturels. Une partie de ces fonds a déjà été consacrée à l'achat de tableaux destinés à la Galerie nationale. Nous n'avons pas l'intention de soumettre, sur ce sujet, de recommandations précises. Nous signalons, toutefois, le besoin qu'il y aurait d'établir et ensuite d'appliquer, au Canada et dans les pays en cause, un plan simple et logique, visant spécifiquement à étendre la connaissance et la compréhension réciproques, et à encourager les relations amicales entre ces nations et la nôtre.

LE SERVICE INTERNATIONAL DE RADIO-CANADA

4. Nous avons eu l'occasion d'exposer ailleurs l'œuvre importante accomplie par le Service international de Radio-Canada, qui cherche et réussit à présenter « une image honnête, objective et variée du Canada et de son mode de vie »⁽¹⁾. Nous avons remarqué l'encouragement et la publicité que cet organisme donne, d'autre part, à l'activité culturelle du Canada. Nous signalons une fois encore (comme nous l'avons fait pour les émissions d'ordre national), l'importance qu'il y a de s'assurer du concours des artistes les mieux doués et les plus représentatifs de nos diverses régions. Au Service international, l'habileté linguistique doit être considérée comme un élément essentiel, nous le concédons. Nous reconnaissons aussi le besoin de recourir aux conseils et à l'aide de nationaux des pays auxquels les émissions sont destinées. Mais, en même temps, nous devons souligner l'importance qu'il y aurait à faire entendre la voix du Canada à l'étranger, aussi souvent que faire se peut, par l'intermédiaire de Canadiens éminents.

En conséquence nous recommandons:

- a) *Que le Service international de Radio-Canada soit maintenu et que son activité soit étendue, en vue de permettre aux pays étrangers de mieux connaître et de mieux comprendre le Canada.*
- b) *Qu'on s'efforce à cette fin, et par tous les moyens, de s'assurer, le plus souvent possible, le concours de Canadiens qui se sont illustrés dans les domaines les plus variés.*

L'OFFICE NATIONAL DU FILM

5. Nous avons parlé, dans notre première partie, de la tâche importante accomplie par l'Office national du film qui, au moyen de documentaires, présente le Canada à l'étranger. Chez nous, comme en dehors de nos frontières, on se plaît à reconnaître leur qualité, leur intégrité et leur originalité. Nous avons recommandé ailleurs l'extension générale du travail de l'Office. Nous nous bornerons ici à suggérer qu'il s'emploie avec une vigueur accrue à poursuivre l'œuvre nécessaire qu'il accomplit en faisant connaître le Canada à d'autres peuples. L'image a toujours été plus convaincante que le verbe; et, à notre époque si sensible à l'influence picturale, bien des gens ne s'intéressent qu'à l'aspect illustré des choses.

6. Nous demandons avec instance, cependant, que l'Office national du film continue à envoyer à l'étranger des films qui nous dépeignent tels que nous sommes, plutôt que des films destinés à persuader les autres peuples des seuls bons côtés de notre société. Notre Commission croit à la valeur des libres traditions démocratiques telles qu'on les entend généralement en notre pays. Nous pensons également que, pour que les autres se familiarisent avec notre manière de vivre, le moyen le plus efficace et le plus honnête de la leur présenter est de leur permettre de lire nos journaux et nos livres, de voir nos tableaux, d'entendre notre musique et de les inviter à partager avec nous le plaisir que nous procurent les films que nous tournons pour notre information et pour notre divertissement. Si nous suivons cette ligne de conduite, nous serons assurés que les films que nous envoyons à l'étranger auront été tournés par des artistes et non par des propagandistes du cinéma; des œuvres de ce genre pourraient certes nous valoir l'amitié et la compréhension de ceux qui sont imperméables à la propagande mais sensibles à l'appel de l'évidence. Il est parfaitement possible de préparer, sur le Canada et les Canadiens, des films qui soient, à la fois, fidèles et attrayants. Le meilleur critère des bandes destinées à l'étranger est l'approbation préalable des Canadiens eux-mêmes.

7. Nous n'entendons pas dire par là que les temps de crise ne motivent pas la production de certains films ayant un objet bien défini, et nous voulons parler ainsi de ces œuvres destinées à persuader par le recours à

l'émotion, plutôt qu'à convaincre par l'appel à l'intérêt objectif et au raisonnement. Il est hors de doute cependant que l'Office du film devrait s'inspirer des directives du ministère des Affaires extérieures dans la production de ce genre de films. Il saute aux yeux que, si de tels films ne réussissaient pas à éveiller l'intérêt des autres nations, ils n'auraient occasionné qu'un gaspillage inutile; pour exercer une influence, ils doivent être un reflet de la politique du ministère auquel nous confions la conduite de nos relations étrangères. Que l'on comprenne bien que nous parlons ici, non pas de films sur le Canada destinés au marché canadien aussi bien qu'au marché étranger; nous ne pensons qu'à ceux qui sont produits avec l'intention d'influencer en notre faveur l'opinion d'autres pays.

8. Nous remarquons qu'un ministère vient de prendre l'initiative d'encourager certaines sociétés américaines à produire, au Canada, des films commerciaux traitant de sujets canadiens. Cette ligne de conduite nous paraît fort avantageuse, dans la mesure où l'on prend soin que ces films (même ceux de pure fiction) ne présentent pas une caricature grossière de la vie ou de l'histoire du Canada. Nous ne songeons pas à proposer qu'on réglemente les films produits selon les formules habituelles par les sociétés commerciales. Cependant, si les films produits au Canada à l'usage du public américain doivent faire naître l'idée d'un patronage ou d'une approbation, même officieux, de fonctionnaires de l'État canadien, il conviendrait de prendre toutes les précautions nécessaires pour s'assurer qu'ils ne souffrent d'aucune déformation mélodramatique, surtout là où la réputation des institutions canadiennes serait en jeu.

En conséquence nous recommandons:

- c) *Que l'Office national du film soit muni de fonds pour accroître, par l'intermédiaire des circuits commerciaux et autres, la distribution à l'étranger de films destinés à expliquer le Canada aux Canadiens et aux habitants des autres pays.*
- d) *Que, dans tous les cas où des films d'un caractère spécial sont nécessaires pour instruire ou éclairer des nations étrangères, la préparation de ces films soit faite en coopération étroite avec le ministère intéressé, en règle générale le ministère des Affaires extérieures.*
- e) *Que, dans tous les cas où l'aide ou l'approbation officielles sont accordées à un film commercial destiné surtout à l'étranger, on prenne des mesures appropriées pour empêcher toute déformation préjudiciable aux institutions ou à l'histoire du Canada.*

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

AGENTS DE PRESSE ET D'INFORMATION

9. Nous avons signalé que le service d'information du ministère des Affaires extérieures aurait beaucoup à gagner à étendre son activité, même en

Grande-Bretagne et aux États-Unis. Il souffre surtout du manque d'attachés de presse et d'information compétents. En comparaison avec ses voisins, le Canada n'est pas représenté de façon appropriée. C'est que, quel qu'en soit le nombre, les bulletins imprimés ou les dépêches spéciales ne peuvent remplacer des attachés de presse capables et expérimentés. De tels fonctionnaires connaissent les journaux et les journalistes des pays où ils sont accrédités; ils savent ce qu'on désire et comment le présenter. En gagnant la confiance et l'amitié de ceux avec qui ils établissent des contacts, ils peuvent contribuer dans une large mesure à communiquer une image équitable et précise de la vie, de la politique et des points de vue du Canada.

10. Nous avons noté également le besoin d'un nombre plus considérable et plus varié de textes imprimés ou photocopiés, rédigés en plusieurs langues et, d'autre part, de crédits plus généreux pour les bibliothèques de nos missions à l'étranger.

En conséquence nous recommandons:

- f) *Que le ministère des Affaires extérieures augmente le nombre des attachés de presse et d'information employés à l'étranger.*
- g) *Que le ministère prévoie un plus grand nombre de textes imprimés ou photocopiés pour distribution à l'étranger et qu'il expédie un plus grand nombre de livres à nos missions diplomatiques.*

CHAPITRE XXV

UN CONSEIL POUR LES ARTS, LETTRES, HUMANITÉS ET SCIENCES SOCIALES.

DANS les pages antérieures de cette seconde partie de notre Rapport où nous présentons nos conclusions et nos recommandations, nous avons traité de plusieurs institutions et organismes fédéraux déjà bien établis. Nous avons également formulé des propositions au sujet des universités canadiennes et des régimes de bourses d'études qui permettraient à la nation de mieux s'acquitter de sa responsabilité dans la formation des plus doués de ses jeunes gens. Si nous n'étions pas entièrement en terrain neutre, du moins nous occupions-nous là de sujets connus. Il nous reste à nous acquitter d'une autre obligation; celle de soumettre certaines propositions ayant trait à la création d'un organisme nouveau, à rôle mi-consultatif, mi-administratif, qui, nous en sommes intimement persuadés, serait en mesure de résoudre bon nombre de ces problèmes qui motivèrent, il y a environ deux ans, la formation de la Commission royale. Nous avons déjà fait mention d'un tel organisme, de façon directe ou implicite, lors de notre analyse des sociétés bénévoles, des bourses d'études, de l'état des arts libéraux et d'agrément, de l'UNESCO et des relations culturelles du Canada avec l'étranger; le lecteur, qui a bien voulu nous suivre tout au long de la première partie du présent Rapport, a senti, sans aucun doute, que nous avions présente à l'esprit la nécessité d'instituer un ou plusieurs nouveaux organismes gouvernementaux.

2. Nous en sommes venus à cette conclusion inévitable, dès le début de notre enquête, alors que nous écoutions les plaidoyers des diverses organisations bénévoles qui se succédaient devant nous. Ces organisations s'intéressent aux domaines les plus variés: théâtre, musique, arts et lettres, humanités et sciences sociales. Toutes (sauf deux ou trois exceptions) nous dirent ou nous laissèrent entendre que leur activité serait rendue incomparablement plus facile par l'existence d'un office central d'information qui jouerait en même temps le rôle d'intermédiaire entre elles et l'État; si un tel office pouvait réellement leur apporter une aide tangible, nous en serions les premiers ravis. Dès le début de nos délibérations, il

nous parut évident que, pour aller droit à l'essentiel, il fallait décider du nombre et de la constitution intérieure de bureaux de ce genre; quant à leur nécessité, il ne semblait exister aucun doute.

3. Comme on le sait, l'article final de notre mandat nous donne instruction de faire enquête sur « les relations du gouvernement canadien et de l'un ou l'autre de ses organismes avec les divers groupements bénévoles d'envergure nationale qui intéressent la présente enquête ». Nous avons lu les mémoires ou entendu les exposés de 106 sociétés ou particuliers sur le besoin d'établir des relations plus étroites entre le gouvernement fédéral et les divers organismes bénévoles du pays; ce problème est également passé en revue, avec plus ou moins de détails, dans cinq études spéciales écrites à notre demande. En outre, plusieurs ministères et organismes de l'État nous ont fourni, sur ce point, des renseignements auxquels nous attachons un grand prix. Nous constatons une grande diversité dans les projets soumis par les sociétés bénévoles; ces projets vont d'un plaidoyer en faveur de la création d'un ministère des Beaux-arts et des Affaires culturelles à la négation du droit du gouvernement fédéral de s'immiscer dans les questions relevant des lettres et des arts; quant à la suggestion qui fut présentée sur la possibilité qu'il pourrait y avoir de transformer notre Commission en un Conseil national des arts à titre permanent, elle nous flatte et nous consterne en même temps.

4. Au risque d'une schématisation un peu trop poussée, nous exposons les données des problèmes soumis à notre réflexion en les décomposant en propositions que nous examinerons l'une après l'autre. Ces propositions sont d'ailleurs de valeur et de complexité très différentes.

- a) Il n'existe pas, au Canada, un organisme d'État qui remplirait, quant aux arts, aux lettres, aux humanités et aux sciences sociales, un rôle semblable à celui que joue le Conseil national de recherches dans le domaine des sciences naturelles et des métiers techniques; c'est là, à notre avis, un fait de la plus haute importance dont nous avons débattu tous les aspects dans un chapitre antérieur de notre Rapport.
- b) En dépit de l'exemple que nous donnent la plupart des autres nations, nous ne possédons pas un organisme consultatif ou administratif chargé du soin de nos relations culturelles avec les pays étrangers. Comme nous l'avons indiqué dans une partie antérieure du Rapport, les artistes, créateurs ou interprètes, tireraient un grand avantage, pour eux-mêmes (et le pays en profiterait aussi) s'ils pouvaient se rendre à l'étranger pour s'y livrer à des études utiles et y enrichir leur expérience. Nous concevons également qu'il pourrait être dans l'intérêt public qu'un orchestre canadien fit une tournée à l'extérieur, qu'on organisât en Europe des expositions de

tableaux canadiens ou qu'une troupe de théâtre canadienne jouât à Édimbourg, Londres ou Paris. Nous ne possédons par d'organisme semblable au *British Council* ou à la Direction des œuvres françaises à l'étranger, qui en Angleterre et en France respectivement, organisent et soutiennent des entreprises de ce genre. Il serait cependant possible à un troupe d'acteurs ou à un orchestre composé de musiciens canadiens d'obtenir pour notre pays le prestige que l'Angleterre a gagné, par exemple, avec la tournée triomphale, au Canada et aux États-Unis, de la troupe de Sadler's Wells, et cela grâce à l'appui du *British Council*. De telles tournées peuvent être avantageuses du point de vue financier aussi bien qu'artistique, mais on ne peut les entreprendre que moyennant une garantie financière.

- c) Le Canada est également privé d'un Bureau central d'information sur les arts, les lettres, les humanités et les sciences sociales. L'étranger s'enquiert souvent de ces sujets auprès de notre ministère des Affaires extérieures qui, incapable de fournir des renseignements complets et précis sur tous les aspects de la culture canadienne, renvoie l'affaire à quelque organisation bénévole, tels que le Conseil canadien de la musique, le Conseil canadien des recherches en science sociale, le Festival dramatique national, le Conseil canadien des arts. Mais la plupart de ces organisations n'ont que des ressources fort modestes; et l'on ne se rend pas compte en général que la réunion des données nécessaires et la réponse aux demandes de renseignements, venues du pays ou de l'étranger, représentent des charges qui dépassent de beaucoup leurs moyens. On nous dit, par exemple, que la *Canada Foundation* a correspondu, au cours de 1949, avec des organisations et des particuliers de 42 pays étrangers et qu'elle se voit forcée de consacrer presque tout son temps aux demandes de renseignements venant de l'intérieur et de l'extérieur. Bien peu de ces sociétés bénévoles peuvent se permettre de payer les services d'un secrétaire à emploi continu⁽¹⁾; mais, ainsi qu'elles le notent à bon droit, on les invite constamment à assumer particulièrement dans l'intérêt des relations culturelles du Canada avec l'étranger, le rôle de centre d'information qui, de l'avis de plusieurs d'entre elles, revient de droit à l'État.
- d) On trouve donc, chez nous, bon nombre de sociétés bénévoles qui accomplissent une œuvre d'importance nationale, mais qui sont trop pauvres pour se développer ou même pour survivre. Il est facile de voir qu'il suffirait d'affecter des crédits (modestes, si l'on veut, mais sagement répartis) pour permettre à ces organisations de se maintenir, et que ce serait là bien servir l'intérêt public. Il n'existe pas au Canada de bureau ni de conseil qui serait en mesure de guider le Gouvernement en la matière. D'autre part,

comme nous l'avons signalé dans un chapitre antérieur, le gouvernement fédéral accorde dès à présent de petites subventions à certaines organisations bénévoles. Nous croyons que ce serait une innovation utile et une amélioration administrative que de créer un office ou un conseil chargé de conseiller le gouvernement quant à sa liste présente et future de subventions aux sociétés bénévoles s'occupant des arts, des lettres, des humanités et des sciences sociales.

- e) Bien que le Canada fasse partie de l'UNESCO, il n'a pas créé encore chez lui de commission nationale de l'UNESCO; or les statuts de l'UNESCO, organisation dont le Canada est membre, comportent l'engagement d'établir une telle commission ou son équivalent.
- f) On trouve, dans quelques-uns de nos grands centres urbains, des orchestres, des troupes théâtrales et des corps de ballets d'une qualité vraiment professionnelle; mais celles de nos villes plus modestes, qui n'ont pas signé de contrats avec les bureaux organisant les tournées artistiques, sont presque entièrement privées de la présence réelle du musicien ou de l'acteur; elles doivent se rabattre sur les succédanés offerts par la radio et par le cinéma. D'autre part, de nombreux Canadiens, doués du point de vue musical ou dramatique, sont incapables d'entreprendre des tournées à cause de nos distances immenses et des frais élevés des voyages, et ils poursuivent une carrière précaire et sans profit, à moins que leur talent étant reconnu à l'étranger, ils s'y établissent.

5. Voilà donc les principales difficultés, (et il y en a bien d'autres), que maintes sociétés et plusieurs particuliers animés d'un juste esprit civique nous ont signalées. Plusieurs de ces difficultés ont leur origine dans les dures réalités de notre configuration géographique et les conditions de notre économie. Si on ne peut les supprimer entièrement, on peut du moins y pallier par des mesures sages et des décisions énergiques, croyons-nous. De fait, nous semble-t-il, c'est un triple problème qui sollicite notre attention: les manifestations culturelles à l'intérieur de nos frontières; les échanges culturels avec l'étranger; les relations du Canada avec l'UNESCO. Nous n'avons pu qu'au prix de réflexions laborieuses décider si la solution de ce problème exigeait trois réponses différentes, ou s'il était possible de trouver une solution unique.

6. Une partie essentielle de notre enquête a été consacrée à recueillir des données aussi précises que détaillées sur la manière dont plusieurs nations sont venues à bout de ces problèmes d'ordre général; mais nous

n'avons eu garde d'oublier, ce faisant, un vœu qui nous avait d'ailleurs été exprimé avec grande netteté, dans son mémoire, par la *Canada Foundation* :

« Lorsqu'on en viendra à tracer un programme pour favoriser le progrès des arts, des lettres et des sciences au Canada, il conviendra d'accorder une importance primordiale aux besoins particuliers du pays, avant même d'examiner les méthodes suivies par les autres pays quant à la solution des problèmes culturels qui leur sont propres »⁽²⁾.

Pour nos conclusions concernant les deux derniers aspects du triple problème cité plus haut, soit les relations culturelles du Canada avec l'étranger et l'UNESCO, nous avons trouvé d'un intérêt et d'une utilité considérables l'expérience accumulée par les autres nations, comme cela ressort d'ailleurs clairement de la lecture des chapitres antérieures. Mais pour résoudre la question principale, qui est celle de l'aide nécessaire et efficace que le gouvernement fédéral peut accorder à l'activité culturelle du pays, nous n'avons guère pu, à une notable exception près, nous inspirer des expériences étrangères. Nos difficultés en ce domaine n'ont que peu de points communs avec celles qu'éprouvent les pays étrangers; de plus, dans ces pays, les problèmes de ce genre relèvent, dans la plupart des cas, d'un ministère central de l'Éducation nationale ou d'un ministère des Affaires culturelles, formules qui sont incompatibles avec la constitution du Canada; car, nous pouvons dire dès maintenant que nous ne saurions souscrire au projet qu'on nous a exposé et visant à la création d'un ministère des Beaux-Arts et Affaires culturelles.

7. Nous avons indiqué que nous sommes redevables, pour certaines de nos conclusions, à l'expérience d'un organisme étranger: en l'occurrence, le Conseil des arts de Grande-Bretagne. Il ne serait peut-être pas inutile d'en exposer brièvement, ici, l'origine et l'historique. En 1939, quand éclata la seconde guerre mondiale, les mouvements nécessaires de population et les conditions particulières que le « black out » imposait dans l'utilisation des loisirs menacèrent gravement l'avenir des arts et le sort des artistes anglais. Théâtre, musées, salles de concert durent fermer leurs portes. Mais, en même temps, on sentait bouillonner plus que jamais un intérêt général envers ces arts qui pouvaient apporter à la fois à la population un stimulant et une diversion. Ceux qui les avaient déjà goûtés souffraient d'en être privés; d'autres qui n'avaient jamais entendu de belle musique, ni assisté à une représentation théâtrale ni contemplé l'original d'un tableau, eurent le sentiment de ce qui leur avait ainsi manqué. Pour répondre à cette demande généralisée, une organisation privée, le *Pilgrim Trust*, offrit £25,000 pour l'encouragement des arts en temps de guerre, et un Conseil pour l'encouragement de la musique et des arts. (C.E.M.A.) fut créé au début de 1940. Ses premiers efforts furent couronnés d'un tel succès que, trois mois après sa fondation, la Trésorerie lui accorda une subvention de £50,000 à condition, cependant,

que le Conseil recueillit une somme équivalente provenant de sources non gouvernementales; pendant deux années consécutives, le C.E.M.A. fut soutenu financièrement par la Trésorerie britannique et le *Pilgrim Trust*.

8. En 1942, la Trésorerie décida d'assumer toute la responsabilité financière de cette mesure essentielle du temps de guerre et augmenta rapidement le montant de ses subventions jusqu'à ce qu'elles atteignent, en 1945-1946, la somme de £235,000. Quand la paix revint en Europe, cet organisme, par ses principales initiatives, s'était déjà si intimement identifié au bien-être culturel de la nation, que le désir commun était de le maintenir en temps de paix. Le chancelier de l'Échiquier annonça donc à la Chambre des communes, en juin 1945, que cette organisation serait désormais établie à titre permanent et désignée sous le nom de Conseil des arts de Grande-Bretagne; il aurait pour but de répandre, dans le grand public, la connaissance, le goût et la pratique des arts.

9. Au cours de notre analyse de l'œuvre et des travaux du Conseil des arts de Grande-Bretagne, nous avons remarqué avec un intérêt particulier que cet organisme semble pleinement conscient du danger que présente, pour les arts, les lettres et la culture d'un pays, tout système de subventions gouvernementales. Lors de sa création, en 1945, feu lord Keynes, qui en était alors président, prononça à la radio une allocution dont voici des extraits:

« Je ne sais si le public se rend bien compte de l'importance de l'événement qui se produit aujourd'hui. L'État vient d'étendre sur les arts sa main protectrice. Cela s'est accompli de façon toute britannique, sans cérémonies d'aucune sorte, peut-être de façon assez improvisée. On a créé un organisme semi-officiel, muni de fonds modestes, qui a pour mission de stimuler, d'encourager et de soutenir les sociétés ou organisations privées et locales qui s'efforcent, avec sérieux et avec quelque chance de succès, de mettre à la disposition du public les arts du théâtre, de la musique et de la peinture.

L'État a enfin consenti à considérer comme un devoir l'encouragement et le soutien financier de ces arts civilisateurs de la vie. Nous nous garderons bien cependant de socialiser cet aspect de la vie sociale. Vous avez entendu ici, tous les soirs, à cette même heure, les représentants des divers partis politiques croiser le fer sur la question de la socialisation de l'industrie; mais, de quelque côté de la barricade qu'ils combattent, ils seront tous d'accord, sans aucun doute, pour admettre que l'œuvre de l'artiste dans tous ses aspects est, par essence, libre, ingouvernable, dégagée de tout enrégimentement et de toute contrainte. L'artiste va où le dirige le souffle de l'esprit, nul ne saurait guider ses pas; lui-même ne sait où ils le conduisent. Mais il mène la multitude des hommes vers des terres nouvelles; il leur enseigne à adorer ce qu'ils avaient d'abord brûlé, il fait vibrer leur sensibilité, il purifie leur instinct. L'État ne doit ici ni prêcher, ni censurer; sa tâche doit se borner à donner confiance et courage, et à ouvrir les portes dont lui seul a la clef »⁽³⁾.

10. Un autre président du Conseil des Arts, sir Ernest Pooley, déclarait aux représentants des autorités locales de Grande-Bretagne, réunies à Londres, le 9 juin 1949, pour étudier la question du Festival de Grande-Bretagne:

« Vous savez que le Conseil des arts institué en vertu d'une Charte, se propose de répandre, dans tout le royaume, la connaissance, le goût et la pratique des arts, ainsi que la participation du peuple aux arts, et de relever le niveau de la création artistique.

Nous nous efforçons de notre mieux d'atteindre ces buts, avec un succès variable. Nous sommes les administrateurs de fonds octroyés par la Trésorerie; mais nous avons une liberté d'action complète. C'est là une expérience importante: les arts sont soutenus financièrement par l'État sans être soumis à ses ordres »⁽⁴⁾.

11. Le Conseil des arts de Grande-Bretagne ne s'occupe de l'encouragement de la musique et des arts (particulièrement de la peinture et de l'art théâtral) qu'à l'intérieur des frontières de l'Angleterre. C'est à un autre organisme que revient la tâche de répandre à l'étranger la connaissance de la langue, de la littérature et de la culture anglaises et de nouer d'étroites relations culturelles avec les autres pays; cet organisme est le *British Council*, fondé par le Gouvernement de Sa Majesté en 1935. Nous avons passé en revue, dans un chapitre antérieur, ses buts et son œuvre. Nous n'estimons ni désirable, ni nécessaire, la création chez nous d'un organisme similaire, chargé d'attributions semblables: c'est qu'à notre avis l'encouragement des arts et des lettres au pays ne saurait être dissocié de nos relations culturelles avec les nations étrangères. Un organisme distinct, chargé uniquement du soin de ces relations, serait superflu et n'aboutirait qu'à un chevauchement de fonctions et à un gaspillage de fonds parfaitement inutile.

12. C'est avec une grande attention que nous avons examiné les innombrables avis émis par les sociétés bénévoles, avis portant sur l'importance qu'il y aurait d'établir au Canada une commission nationale de l'UNESCO (que la constitution même de cet organisme prévoit) afin de rendre aussi efficace que possible en notre pays le travail de l'UNESCO et de nous permettre de nous acquitter convenablement de nos propres obligations à l'étranger. Nous avons examiné bon nombre de projets afin d'y découvrir un plan précis et détaillé pour la création d'un organisme répondant au but essentiel de l'UNESCO, qui est de faciliter, à l'échelle mondiale, les échanges éducatifs et culturels, clefs de voûte d'une meilleure entente entre les nations. Nous avons également étudié avec soin le fonctionnement des diverses commissions nationales de l'UNESCO, établies à l'étranger.

13. Sans la moindre intention critique à l'égard des formules adoptées par d'autres nations, nous croyons qu'on servirait mieux les intérêts du Canada en soutenant les sociétés déjà existantes qui s'efforcent d'atteindre

les buts assignés par l'UNESCO, plutôt qu'en créant un organisme nouveau. Nous nous rappelons également une observation qui nous a été faite à propos d'une autre question, et c'est que, puisque nos problèmes diffèrent de ceux d'autres pays, nous ne devons pas hésiter, quand nous le jugeons nécessaire, d'adopter des solutions originales et neuves. Un conseil chargé de stimuler les arts et les lettres au Canada, surtout s'il devait également s'occuper de nos relations culturelles avec l'étranger, remplirait précisément les fonctions d'une commission nationale de l'UNESCO: il serait le lien unissant les organisations bénévoles canadiennes: il prendrait une part active à tous projets d'éducation populaire, s'intéresserait à la culture sous toutes ses formes et servirait d'agent de liaison en ces matières entre le Canada et l'UNESCO et toutes les organisations internationales qui s'y rattachent. Ce Conseil n'aurait sans doute pas la compétence nécessaire à l'organisation des échanges scientifiques qui forment une partie importante du travail de l'UNESCO; mais, dans ce domaine, il lui serait facile de s'assurer la collaboration du Conseil national de recherches, qui entretient des relations avec de nombreuses sociétés internationales. Bref, nous croyons que la création d'un organisme unique, qui prendrait sous ses auspices tout encouragement à l'effort bénévole dans le domaine des arts et des lettres à l'intérieur du pays, qui stimulerait les échanges culturels avec l'étranger et jouerait en même temps le rôle d'une commission nationale de l'UNESCO, réussirait à nous éviter de coûteux doubles emplois et de dangereux chevauchements, et que cette organisation pourrait acquérir une autorité et un prestige considérables⁽⁵⁾.

14. Dans le présent Rapport, nous avons été amenés à souligner à maintes reprises l'indifférence dangereuse qui se manifeste chez nous à l'égard des humanités et des sciences sociales, études essentielles à la préservation de notre formule de civilisation. On nous a exposé, à ce point de vue, que l'établissement d'un Conseil national des humanités et des sciences sociales pourrait avoir les mêmes bons résultats que ceux que l'on reconnaît au Conseil national de recherches dans le domaine de l'encouragement aux études scientifiques. Mais ce rapprochement nous semble trompeur: la valeur de formation générale et le caractère même de ces disciplines (humanités et sciences sociales) interdisent de les isoler artificiellement dans un conseil à part. Et même, comme nous l'avons dit dit plus haut, il se pourrait fort bien que le triste état où elles se trouvent maintenant s'explique en partie par le désir de les assujétir trop rigide-ment aux disciplines et à la méthodologie des sciences naturelles. De plus, il nous semble évident que, chez nous surtout, ces disciplines intellectuelles doivent être encouragées, dans une large mesure, par des échanges internationaux et par des contacts plus étroits avec la France, la Grande-Bretagne et les autres nations européennes où l'on entretient pour elles un culte traditionnel. La très importante fonction qui consiste à encourager ces études, au moyen d'un régime souple de bourses d'études

et d'octrois, serait le mieux remplie, à notre avis, par une organisation que ses autres fonctions forceraient à se tenir au courant des manifestations culturelles du Canada et de l'étranger, et à rester en contact très étroit avec les universités, en particulier les universités canadiennes, foyers rayonnants de tant de formes de notre activité intellectuelle.

En conséquence nous recommandons:

- a) *Que soit créé un organisme désigné sous le nom de Conseil canadien pour l'encouragement des arts, lettres, humanités et sciences sociales en vue de stimuler et d'aider les sociétés bénévoles dont l'activité s'exerce dans ces domaines; d'intensifier les relations culturelles entre le Canada et les pays étrangers; de remplir le rôle d'un commission nationale de l'UNESCO; et d'élaborer et de mettre en œuvre un régime de bourses d'études dont nous recommandons la création, au chapitre XXII.*

15. Nous avons fait entrer en ligne de compte, dans nos délibérations, toutes les opinions qu'on nous avait soumises concernant la composition éventuelle d'un tel Conseil; nous avons accordé une attention toute particulière aux points de vue des artistes et des écrivains canadiens, qui ont demandé que ce Conseil représentât leurs diverses organisations professionnelles. Nous ne saurions nous ranger à cet avis. Nous estimons que les membres d'un organisme d'orientation, chargé d'éclairer plusieurs aspects complexes de notre vie nationale, doivent être en mesure d'aborder tous ces problèmes dans un esprit entièrement libre, dégagé de toute obligation envers une organisation ou un groupe donnés. Notre point de vue se renforce, à cet égard, de la décision que nous avons prise de recommander l'établissement d'un organisme unique chargé des diverses fonctions que nous avons exposées, fonctions que ne saurait remplir parfaitement un organisme rigidement représentatif. Cela ne veut nullement dire qu'un artiste, un musicien, un écrivain, un humaniste ou un sociologue ne puissent être appelés à siéger au Conseil; mais, s'ils y sont nommés que ce soit comme citoyens du Canada et non comme délégués d'organisations ou de professions, ou d'un art spécialisé. En outre, nous jugerions malheureux que ce Conseil canadien devînt, en un sens quelconque, un département de l'administration, mais nous nous rendons compte que, puisque cet organisme dépensera des deniers publics, il doit être réellement responsable envers le gouvernement et, par conséquent, envers le Parlement.

16. Il tombe sous le sens que les membres de ce Conseil devraient posséder, individuellement et comme groupe, les qualités particulières qui leur permettraient de s'acquitter de leurs responsabilités envers les arts, les lettres, les humanités et les sciences sociales au Canada, et de rendre en même temps le plus efficaces possible les relations culturelles du Canada avec l'étranger. Pour mener à bien ses tâches complexes et variées,

le Conseil canadien devrait sans doute se diviser en comités permanents, dont les membres seraient désignés en raison de leur expérience et l'objet de leurs préoccupations; toutefois, à notre avis, ce serait en tant qu'entité unique que le Conseil aborderait les questions relevant du domaine de l'UNESCO.

En conséquence nous recommandons:

- b) *Que le Conseil canadien se compose de quinze membres comprenant un président et un vice-président nommés par décret du conseil; et que toutes les nominations soient faites de façon que les deux cultures du pays et ses régions diverses soient convenablement représentées au Conseil.*
- c) *Que le Conseil canadien se réunisse chaque fois qu'il le jugera nécessaire, mais au moins quatre fois par année; que les postes de président et de vice-président soient des emplois réguliers; que les autres membres du Conseil servent sans rémunération annuelle mais que leurs frais de déplacement et de séjour leur soient pleinement remboursés et qu'ils reçoivent, en outre, une rémunération journalière, quand ils s'occupent des affaires du Conseil; et que le Conseil ait le personnel de bureau nécessaire.*

17. À notre avis, il ne serait pas indiqué que des fonctionnaires du gouvernement fédéral fissent partie du Conseil; mais celui-ci aura sans doute souvent besoin de l'avis éclairé de divers ministères. De même, nous sommes convaincus qu'il fera appel à l'expérience et aux connaissances de particuliers et de sociétés bénévoles, spécialisés dans la musique, les lettres et les arts créateurs etc. Peut-être lui faudrait-il créer, à cette fin, des comités consultatifs. Nous considérons comme un facteur d'importance particulière que, pour tous les problèmes qui ont rapport à l'UNESCO, le Conseil travaille dans la collaboration la plus étroite avec les sociétés bénévoles qui peuvent, de fait, devenir les organes d'exécution de l'UNESCO au Canada, et avec certains ministères, y compris ceux des Affaires extérieures et des Finances.

En conséquence nous recommandons:

- d) *Que le Conseil canadien aie le pouvoir d'inviter à ses séances des fonctionnaires de divers ministères et organismes d'État, y compris Radio-Canada et l'Office national du film; que, d'autre part, il songe à l'opportunité de créer des comités consultatifs pour les principaux domaines de son activité.*

18. Nous ne croyons ni pratique ni utile de délimiter avec trop de précision toutes les attributions du Conseil. Néanmoins, ce que nous avons dit précédemment de ses fonctions montre avec toute la clarté désirable que certaines de ces obligations sont précises et bien définies, tandis que d'autres ne peuvent qu'être indiquées dans une directive d'ordre très général, que le Conseil traduira en lignes de conduite particulières à la lumière de l'expérience qu'il acquerra dans la pratique.

19. Parmi les fonctions qu'on peut définir avec quelque précision, se placent d'abord celles qui rapprocheraient le rôle du Conseil de celui que pourrait jouer une commission nationale de l'UNESCO. La constitution de l'UNESCO et la pratique des divers États membres nous portent à croire qu'une commission nationale, pour remplir les fonctions qui lui sont propres, ainsi que nous l'avons noté, doit établir des rapports étroits avec toutes les sociétés bénévoles intéressées et organiser des contacts entre elles, ainsi qu'entre ces sociétés, le gouvernement du pays et l'UNESCO.

En conséquence nous recommandons:

- e) *Que le Conseil invite à une conférence annuelle, portant sur les affaires de l'UNESCO, des délégués d'au plus vingt sociétés bénévoles d'envergure nationale, compétentes pour donner des avis sur les affaires de l'UNESCO; que, parmi ces vingt sociétés, dix au plus soient désignées comme membres permanents de la conférence annuelle; que les autres soient nommées pour une année, jusqu'à ce que toutes les organisations intéressées aient été représentées; que les frais de la conférence soient supportés par le Conseil, y compris les frais de déplacement et de séjour des délégués.*
- f) *Que le Conseil canadien prenne toutes dispositions utiles pour faire mieux connaître, au Canada, les buts et les projets de l'UNESCO et pour veiller, d'autre part, à ce que les projets et mesures, qui pourraient le mieux rallier l'appui et entraîner la confiance du peuple canadien, soient portés à l'attention de la conférence générale de l'UNESCO par l'intermédiaire du ministère des Affaires extérieures.*

20. Nous avons traité d'une autre des fonctions bien précises du Conseil dans nos recommandations sur les bourses d'études; nous y revenons dans le présent chapitre. Nous avons recommandé que l'expérience du Conseil national de recherches, dans l'octroi de bourses, soit attentivement étudiée par ceux qui auront à prendre une initiative analogue en faveur des humanités et des sciences sociales. Il ne s'ensuit pas qu'on doive imiter servilement le plan actuellement mis en œuvre; mais, plutôt, cherche, procède pas à pas, en collaboration étroite avec les autorités aussi pour gagner, à ce nouveau plan, la faveur du public et le prestige des universités et les sociétés bénévoles qui s'occupent de ces questions. Il est de la plus haute importance que les fonds affectés à ces bourses soient employés sagement, non seulement pour éviter tout gaspillage mais que le Conseil canadien, tout comme l'a fait le Conseil national de requ'il mérite.

21. Dans le présent chapitre, nous avons indiqué, au moins implicitement, une troisième fonction utile et même essentielle du Conseil canadien, lorsque nous avons constaté qu'il n'y a pas, chez nous, de centre d'information, chargé de répondre aux demandes de renseignements venant du Canada ou de l'étranger, sur les questions relevant des arts, des

lettres, des humanités et des sciences sociales. Nous avons déjà recommandé que le Conseil canadien assume les fonctions d'une Commission nationale de l'UNESCO; à cette seule fin déjà, il nous paraît évident qu'un centre d'information bien organisé s'impose immédiatement, puisque les commissions nationales de l'UNESCO se consacrent en grande partie à recueillir les données les plus diverses sur tous les aspects de la vie nationale, en vue de faciliter une collaboration affective à l'exécution du programme général de l'UNESCO. En outre, ce centre se chargerait du soin de répondre aux demandes de renseignements qui parviendraient du Canada ou de l'étranger, sur les questions relevant du Conseil canadien, tâche que, par le passé, on laissait en grande partie aux sociétés bénévoles.

En conséquence nous recommandons:

- g) *Que le Conseil canadien établisse, dans les plus brefs délais, un bureau central d'information dont l'activité s'étendrait à tous les aspects des arts, des lettres, des humanités et des sciences sociales relevant de la compétence du Conseil.*

22. Nous ne nous étendrons pas sur les autres fonctions qui incomberaient au Conseil canadien. Dans toute la première partie de notre Rapport, nous avons souligné quelques-unes des imperfections et des faiblesses de notre équipement national en tant que pays civilisé. Certaines d'entre elles remontent très loin dans notre histoire. Dans ce chapitre-ci, nous avons exprimé notre conviction qu'un organisme central, appuyé financièrement par le gouvernement fédéral mais jouissant de pouvoirs étendus et d'une large autonomie, pourrait remédier à un grand nombre de ces carences. Tout comme lord Keynes, nous croyons que « l'encouragement et le soutien financier de ces arts civilisateurs de la vie » sont du ressort de l'État; et nous sommes persuadés que le Conseil dont nous proposons la création constituerait un moyen efficace de fournir cet encouragement et cet appui. Les méthodes qu'il adoptera pour y parvenir seront fonction de bien des choses, notamment de la mesure où, par des décisions sages et pratiques, le Conseil s'assurera la confiance du peuple canadien. Nous croyons utile cependant, d'indiquer tout de suite certaines autres fonctions que, dans notre opinion, le Conseil pourrait exercer.

En conséquence nous recommandons:

- h) *Que le Conseil canadien, sans limiter aucunement les pouvoirs qu'il possédera pour encourager les arts, les lettres, les humanités et les sciences sociales au Canada et pour propager à l'étranger, par tous les moyens qu'il jugera bons, une meilleure connaissance du Canada, soit invité à étudier les propositions suivantes:*
- i) *Le renforcement, par des subventions financières et par divers autres moyens, de certaines sociétés bénévoles canadiennes dont l'activité conditionnera dans une large mesure le fonctionnement du Conseil.*

- ii) *L'encouragement à la musique, au théâtre et au ballet canadiens (par l'intermédiaire des sociétés bénévoles compétentes et en collaboration avec Radio-Canada et l'Office national du film) par divers moyens tels que l'appui financier à des tournées, les commandes de musique à l'occasion d'événements d'importance nationale et la création de récompenses destinées aux jeunes gens de talent, qui se sont distingués dans les festivals de musique, de théâtre ou de ballet.*
- iii) *La diffusion à l'étranger de renseignements concernant le Canada, par des moyens tels que des tournées de conférences, de musique, de ballet ou de théâtre et par des expositions organisées dans les autres pays pour y faire connaître les diverses formes de notre art national.*

23. Nous n'avons pas la candeur de croire qu'on obtiendra à bon compte les résultats que nous sommes en droit d'attendre de la création du Conseil canadien. Dans l'introduction à la deuxième partie de notre Rapport, nous avons dit que, pour obtenir une culture de plus haute qualité et de meilleure venue, nous ne devons pas lésiner sur la dépense. Il va de soi que le régime de bourses et de récompenses que nous préconisons, et l'extension de l'œuvre de l'UNESCO au Canada, coûteraient des sommes considérables. Nous avons noté également que c'est en grande partie sur les efforts des sociétés bénévoles que reposera l'œuvre du Conseil; celui-ci trouvera donc sans doute de son intérêt le plus immédiat de leur accorder de modestes subventions pour rendre son propre travail efficace et pratique. De plus, le Conseil canadien devra pouvoir s'assurer les services d'un personnel compétent et son secrétaire, ou son fonctionnaire de rang le plus élevé, aura des responsabilités qui ne seront pas moins importantes que celles de la plupart des sous-ministres. De la sorte, pour que le travail du Conseil en vaille la peine, il y aurait forcément dès le départ certains frais fixes. Le résultat de ce travail dépendra, il va sans dire, de la sagesse et de la modération avec lesquelles le Conseil saura répondre au besoin réel du pays pour un organisme de ce genre; s'il y réussit, nous sommes convaincus que l'opinion publique soutiendra toute action du Parlement en vue de lui fournir les fonds nécessaires à la continuation de sa tâche. Nous ne saurions citer ici de chiffres précis; mais il nous semble que le Conseil s'acquitterait efficacement de ses fonctions diverses avec un budget annuel qui n'imposerait à la population canadienne qu'une charge supplémentaire des plus minimes. Nous osons croire que nos concitoyens trouveraient un placement de ce genre modeste, par rapport au rendement qu'ils pourraient en attendre.

Nous tenons à exprimer ici notre reconnaissance aux deux secrétaires de la Commission, monsieur Archibald A. Day et monsieur René Garneau. La compétence, l'esprit de travail et l'enthousiasme qu'ils ont mis à accomplir leurs fonctions nous ont été une aide précieuse dans notre tâche. Nos sincères remerciements aussi aux autres membres du personnel pour le zèle et l'efficacité dont ils ont fait preuve dans leur travail.

NOUS SOUMETTONS RESPECTUEUSEMENT LE TOUT À
L'ATTENTION DE VOTRE EXCELLENCE,

Le président,

VINCENT MASSEY

Les commissaires,

*ARTHUR SURVEYER

NORMAN A. M. MACKENZIE

GEORGES-HENRI LÉVESQUE, O.P.

HILDA NEATBY

Le secrétaire,

ARCHIBALD A. DAY

Le secrétaire conjoint,

RENÉ GARNEAU

Mai 1951.

**M. Arthur Surveyer a signé ce Rapport sous réserve d'observations relative à la radiodiffusion, à la télévision et à l'Office national du film, exposées dans des notes distinctes, qui suivent immédiatement.*

RÉSERVES ET OBSERVATIONS DE M. ARTHUR SURVEYER SUR
LA RADIODIFFUSION, LA TÉLÉVISION ET L'OFFICE
NATIONAL DU FILM

LA RADIODIFFUSION

1. Il est rare que cinq personnes puissent arriver à des conclusions absolument identiques sur les divers aspects d'un problème donné. C'est particulièrement le cas quand ces cinq personnes, venant de diverses parties du pays, vivant dans des milieux différents, n'ayant pas reçu le même genre de formation et poursuivant des carrières très variées, doivent étudier un grand nombre de questions controversées comme celles qui étaient soumises à notre Commission. En outre, tout au long de l'histoire des commissions royales, et en Angleterre surtout, ce n'est qu'exceptionnellement qu'un rapport a rallié l'unanimité parmi les commissaires.

GRIEFS DE LA RADIODIFFUSION PRIVÉE

2. On peut résumer de la façon suivante les principaux griefs formulés par les représentants de la radiodiffusion privée contre les pouvoirs exercés par le Bureau des gouverneurs de Radio-Canada qu'ils estiment autocratiques:

a) Refus de permettre aux postes privés de diffuser des émissions en réseau ou de conclure des accords avec les réseaux de radiodiffusion américains ou avec des postes américains indépendants.

b) Refus de permettre la diffusion d'émissions FM différentes des émissions AM d'un poste, ou de recommander la délivrance de permis de télévision à des postes privés pris individuellement.

c) Refus de recommander la délivrance de permis à des postes privés pour plus d'un an, ce qui donne un certain caractère d'insécurité aux capitaux investis dans les postes et restreint la dépense de fonds pour l'amélioration des installations ou celle des émissions.

d) Pouvoirs excessifs accordés au Bureau des gouverneurs de Radio-Canada, pouvoirs qui, si d'aventure on les exerçait sans mesure, pourraient acculer la plupart des postes privés à la banqueroute.

e) Les articles du règlement que les représentants de la radiodiffusion privée jugent particulièrement gênants sont ceux qui imposent des restrictions à la radiodiffusion en réseau, l'obligation pour les postes privés de réserver du temps pour les émissions d'envergure nationale, la réglementation de la réclame commerciale et les restrictions à l'emploi de disques et de transcriptions.

f) Les représentants des postes privés s'objectent aussi à la concurrence active que, pour se procurer la réclame commerciale et les auditoires, leur livre la Société Radio-Canada qui agit simultanément à titre d'organisme de réglementation et de contrôle des postes privés d'une part, et, de l'autre, à titre de concurrente de ces postes.

g) L'inexistence d'un organisme de réglementation indépendant exerçant son autorité à l'égard de tous les postes canadiens de radiodiffusion, y compris ceux que possède la Société Radio-Canada, et ayant le pouvoir de forcer celle-ci à se plier à son règlement.

3. Cette requête préconisant la création d'un organisme de réglementation indépendant constitue la principale question qui oppose les postes privés et Radio-Canada. Elle a été présentée à diverses reprises par la majorité des postes privés. Elle a été appuyée, aux audiences de la Commission, par des groupements représentant les hommes d'affaires du pays qui ont invoqué le principe selon lequel personne ne doit agir en même temps à titre de contrôleur et de concurrent, de juge et de litigant dans une cause. La création d'un organisme de réglementation indépendant a soulevé l'opposition des associations bénévoles, qui ne comprennent pas toutes les conséquences de la loi relative à la radiodiffusion mais craignent qu'un changement quelconque au statu quo ne réduise le nombre ou n'abaisse la qualité des émissions de Radio-Canada auxquelles elles s'intéressent tout particulièrement. Ces associations bénévoles redoutent également la pénétration toujours plus grande des émissions américaines et le volume de la réclame que cette formule de radio admet, ne se rendant pas compte que Radio-Canada est, pour ainsi dire, seule importatrice d'émissions américaines amenées au Canada par les "lignes terrestres" louées des entreprises de télégraphie.

4. Depuis l'établissement de notre Commission, il a été fait droit à certains des griefs énumérés ci-dessus, notamment grâce à la prolongation de la durée des permis de radiodiffusion, d'un an à trois ans, et à la permission accordée provisoirement à certains postes de diffuser des émissions FM différentes des émissions AM du même poste. Toutefois, le grief fondamental demeure, et c'est celui qui a trait à l'existence d'un organisme de réglementation indépendant.

5. Mes collègues estiment qu'enlever à la Société Radio-Canada ses pouvoirs de réglementation pour les confier à un organisme indépendant et laisser à Radio-Canada le simple rôle d'un organisme d'exploitation

ayant pleine autorité sur ses réseaux et ses émissions, serait fatal à l'œuvre de la radio nationale. Ils recommandent que les postes privés jouissent du droit d'appel, à un tribunal fédéral, des décisions rendues par le Bureau des gouverneurs de Radio-Canada. Cette proposition, toutefois, ne tend pas à résoudre le problème fondamental des relations entre Radio-Canada et les postes privés. Le Bureau des gouverneurs deviendrait un tribunal de première instance, plutôt que de dernière instance comme à l'heure actuelle, mais il resterait juge dans sa propre cause.

6. Parce que la Cour d'appel serait appelée à décider d'une question sur laquelle le Bureau des gouverneurs se serait déjà prononcé, il s'ensuivrait inévitablement que l'affaire serait préjugée en faveur de la décision des gouverneurs. En outre, la plupart des causes présenteraient des aspects techniques qui échapperaient à la compétence du tribunal, même si celui-ci recourait à l'aide occasionnelle d'experts. Enfin, la majorité des questions portées en appel exigeraient des décisions rapides qu'on ne peut attendre d'aucun tribunal de justice à cause des lenteurs de la procédure.

LA RADIO NATIONALE

7. La plupart des associations bénévoles, qui ont témoigné en faveur du régime actuel d'exploitation et de réglementation de la radiodiffusion, ne se rendent pas compte du rôle des postes privés ni des conditions où ils fonctionnent, soit en réseau, soit isolément. Elles ne savent pas qu'en 1932, lors de l'adoption de la loi canadienne de la radiodiffusion, il existait déjà 70 postes privés fonctionnant en vertu de permis délivrés sous le régime de la loi du radiotélégraphe. Ces radiodiffuseurs particuliers s'étaient chargés, à leurs risques et périls, de tous les travaux préliminaires qu'entraîne l'établissement d'une nouvelle industrie. Les frais préliminaires, dans un domaine aussi nouveau que la radiodiffusion, durent être particulièrement lourds, et l'organisme d'État put profiter pleinement de l'expérience technique acquise par les radiodiffuseurs et les fabricants particuliers, économisant ainsi beaucoup d'argent sans doute.

8. Le grand public a tendance à mésestimer l'importance des postes privés dans le cadre de la radio nationale. Il existe, à l'heure actuelle, 150 postes de radiodiffusion au Canada, dont 15 appartiennent à Radio-Canada et 135, soit les neuf dixièmes du total, à des particuliers. Les trois réseaux de Radio-Canada comprennent 14 postes de Radio-Canada et 68 postes locaux affiliés, plus environ 20 postes affiliés supplémentaires. Par conséquent, l'ensemble de la radiodiffusion nationale se compose de 102 postes, dont près de 86 p. 100 relèvent de l'entreprise privée.

9. Dans un mémoire soumis à notre Commission aux audiences d'Ottawa, le président du Bureau des gouverneurs de Radio-Canada, exprimant son opposition à la demande que présentait la *Canadian Association of*

Broadcasters en vue d'obtenir la permission de constituer ses propres réseaux, révéla par le fait même l'importance des postes privés:

« On ne pourrait tenter l'expérience du fonctionnement en réseaux privés que si l'on retirait des postes des réseaux de la radio nationale. Il en résulterait des vides dans le rayonnement de la radio nationale et une diminution des services qu'elle rend. De fait, elle perdrait son caractère national ».

10. Sans aucun doute, si la Société Radio-Canada ne pouvait plus compter sur les postes privés qui lui sont affiliés, elle remplirait difficilement ses fonctions d'éducation et d'unité. Elle perdrait probablement une partie de ses recettes commerciales brutes, qui dépassent maintenant quatre millions de dollars par année. (Radio-Canada fait connaître ses recettes commerciales nettes, déduction faite des versements aux postes affiliés et aux agences, mais avant déduction des frais généraux et des frais d'exploitation). Nous soutenons, pour notre part, que les dispositions que nous décrivons ci-dessous ne bouleverseraient pas la radio nationale, ainsi que semble le craindre le président de la Société Radio-Canada, parce que les postes privés seraient obligés de demander à un organisme de l'État la permission de constituer et exploiter des réseaux privés.

11. Afin d'apprécier judicieusement les services rendus par les postes de Radio-Canada et ceux que rendent les postes privés, il faut établir une distinction entre les fonctions que la loi de la radiodiffusion impose à la première et les restrictions que les nécessités financières imposent à l'activité des radiodiffuseurs privés. Aucun poste privé ne pourrait adopter, pour ses émissions, une ligne de conduite semblable à celle de Radio-Canada ou à celle que suggèrent certaines associations, sans tomber dans des difficultés financières. La dissemblance est comparable à la différence existant entre la méthode britannique et la méthode américaine. En Grande-Bretagne, où les possesseurs de postes récepteurs fournissent les fonds en vue des opérations de la radio, l'objectif est de donner aux gens ce qu'il est bon de leur fournir; aux États-Unis, où les radiodiffuseurs doivent acquitter toutes leurs dépenses à même leurs recettes, la ligne de conduite consiste à donner aux auditeurs ce qu'ils désirent. Radio-Canada s'efforce de suivre la ligne de conduite de la B.B.C. tempérée par l'obligation de diffuser des émissions commerciales et par les exigences des commanditaires de ces émissions qui, vu l'importance du revenu brut qu'ils apportent (\$4,316,000 l'an dernier) tentent parfois d'imposer leur volonté à Radio-Canada.

12. On est porté à sous-estimer l'importance de la publicité dans la vie économique de la nation. L'un des problèmes les plus graves qui se posent au Canada tient à l'exiguïté de son marché domestique, par comparaison avec sa productivité. Le philosophe américain se trompait quand il proclamait: « Les gens se fraieraient un chemin à travers la forêt jusqu'à votre porte si vous fabriquiez une meilleure souricière ». Il ne se rendait

pas compte que, pour vendre des marchandises, il faut faire connaître aux gens l'existence, la qualité et l'utilité possible de ces marchandises. Ainsi que le notait H. A. Overstreet, dans *The Mature Mind*: « À la base d'une économie hautement productive, se trouve le procédé consistant à faire connaître aux gens ce qui est produit »⁽¹⁾. À ce propos, on pourrait peut-être poser en principe que les postes privés font la réclame des marchandises de production canadienne, tandis que les émissions commerciales en réseau de Radio-Canada servent surtout à annoncer des marchandises américaines, fabriquées soit aux États-Unis soit dans les usines canadiennes des sociétés américaines.

LES ÉMISSIONS ÉDUCATIVES AUX ÉTATS-UNIS

13. Si l'on excepte peut-être certaines émissions éducatives des réseaux américains, qu'on entend parfois aux réseaux de Radio-Canada, nous n'entendons pas les émissions diffusées par les institutions américaines d'enseignement. Cette question des émissions éducatives « ou de service public », comme on les appelle parfois, a une très grande importance, et il n'est pas hors de propos d'examiner ici ce qui se fait aux États-Unis, avec l'espoir d'en tirer des leçons applicables au Canada. Les données citées ici proviennent d'un ouvrage publié en 1946 sous ce titre: *Radio the Fifth Estate*, par Judith C. Waller, directrice du Service public, Division centrale de la National Broadcasting Company. En outre, Mlle Waller cite souvent, dans son livre, une publication intitulée *Education on the Air*, qui, apparemment, paraît tous les ans depuis au moins 1930, probablement à Washington. Fait qui étonnera sans doute les Canadiens, à une certaine époque, probablement dans les années 20, il existait aux États-Unis 202 postes privés appartenant à des universités, des collèges, des écoles. En 1945, cependant, ce nombre était tombé à 26, mais il est à la hausse depuis et s'établit maintenant à environ 40; ces postes, qui appartiennent à des collèges ou des universités, diffusent des émissions éducatives. En outre, la F.C.C. est saisie de 20 demandes de permis pour des postes de ce genre. Ces postes, subventionnés de diverses façons, sont classés par la F.C.C. à titre de « postes de radiodiffusion non commerciaux, dont le permis est accordé à une institution d'enseignement qui entend faire, sans but lucratif, des transmissions au public d'émissions éducatives et récréatives »⁽²⁾.

14. La *Federal Communications Commission* était créée en 1934 pour remplacer la *Federal Radio Commission*, organisée en 1927. Les exploitants du domaine commercial, à l'époque où la F.C.C. fut organisée, s'efforçaient d'améliorer leurs émissions éducatives et faisaient preuve d'un plus grand désir de collaborer avec tous les organismes publics ainsi qu'avec les écoles elles-mêmes. Par conséquent, il semblait moins nécessaire de réserver une proportion fixe de temps ou d'ondes aux « institutions d'enseignement et aux organismes éducatifs de l'État ». Néanmoins, la F.C.C.

décida que la collaboration en matière d'enseignement entre les radio-diffuseurs et les groupes intéressés devait relever de la surveillance immédiate de la Commission elle-même. En conséquence, on créait en 1935 un nouvel organisme, nommé *Federal Radio Education Committee*, composé de 40 membres (effectif maintenant réduit à 15) et représentant les postes à but éducatif, les éducateurs indépendants, les réseaux et les postes locaux et commerciaux à but éducatif⁽³⁾.

15. Le poste de radiodiffusion éducative le plus ancien des États-Unis est celui de l'université de Wisconsin, fonctionnant sous la direction de la Division de l'enseignement radiophonique, l'un des services réguliers de l'université. Un *Faculty Radio Committee*, composé de sept représentants des diverses facultés de l'université: musique, agriculture phonétique, agit à titre d'organisme de consultation et d'orientation à côté du poste. Il établit le programme de ses émissions en songeant d'abord aux auditeurs, puis aux services que les émissions peuvent rendre à l'université, sans oublier, évidemment, que les bonnes émissions constituent une bonne publicité. Ainsi que le déclarait le directeur du poste WHA de l'université de Wisconsin, M. Harold B. McCarty: « Le poste éducatif cherche à améliorer le goût public et à élever le niveau des désirs existants, au lieu de se borner à les satisfaire. . . Comme les universités cherchent toujours à atteindre de nouvelles vérités et de nouvelles interprétations, les postes éducatifs peuvent se proposer le même but »⁽⁴⁾.

16. Un certain nombre de ces postes éducatifs ont abandonné les émissions AM pour les remplacer par des émissions FM, à cause de la qualité supérieure de la réception (le récepteur de fréquence modulée, en effet, ne transmet pas les parasites). « Certains États, notamment le Michigan, ont été jusqu'à établir un dispositif permettant d'établir un réseau FM s'étendant à tout l'État, afin que chaque école puisse fournir un genre particulier d'émissions au programme quotidien. De cette façon, on peut maintenir un programme d'émissions bien équilibré et plein d'intérêt. D'autres États ont manifesté l'intérêt que suscite chez eux ce genre de service. Il semble que, grâce à ces moyens nouveaux, la radio éducative ait enfin trouvé sa formule »⁽⁵⁾.

17. Revenons au problème canadien et, en particulier, aux émissions diffusées par les postes privés. On a convenu que ces postes jouent un rôle utile dans l'activité de la collectivité, mais on les a blâmés de ne pas donner plus d'émissions qu'on peut qualifier d'éducatives. « Une émission éducative, a-t-on dit, est celle qui tend à relever les normes du goût, à accroître les connaissances utiles, à porter les auditeurs à se livrer à une activité digne de mention. Bref, une émission éducative est celle qui contribue à orner l'esprit de l'auditeur »⁽⁶⁾.

18. À un certain moment, on a proposé au Sénat des États-Unis que chaque poste de radiodiffusion consacre au moins 15 p. 100 de son temps à des fins éducatives. Aucune loi n'a été adoptée en ce sens, mais la loi

relative à la délivrance des permis « a été interprétée de façon à lui faire édicter qu'une certaine proportion des émissions doivent être d'ordre éducatif ou culturel, ou mériter tout autre qualificatif indiquant qu'il ne s'agit pas de distraction pure et simple »⁽⁷⁾. Il n'existe pas d'obligation de cette sorte au Canada, et les postes privés en profitent, mais on peut prétendre que, transmettant gratuitement toutes les émissions éducatives de Radio-Canada, les postes affiliés contribuent, dans une mesure substantielle, à l'efficacité de la diffusion de l'éducation sur le plan national.

19. Les postes privés ont été pris à partie également parce qu'ils ne favorisent pas assez le développement des talents locaux. Il est juste d'ajouter qu'on a soulevé la même critique, bien qu'en termes plus doux, contre Radio-Canada, sous prétexte que Radio-Canada n'organise pas assez de ses émissions musicales en dehors des grands centres. Même un centre important de radiodiffusion tel que Québec a prétendu, à nos audiences, que Radio-Canada le néglige. On voit par là qu'il n'est pas facile d'utiliser les artistes du cru dans les petites collectivités, d'abord parce que, en général, ils sont rares; ensuite, parce que ce n'est pas économique. À ce sujet, il y a lieu de rappeler le témoignage présenté aux audiences de Montréal par un des représentants de la *Canadian Marconi Company* :

« L'emploi de ces artistes (locaux) serait à désirer mais non pas au point de diffuser à l'excès des émissions assurées par des personnes d'un talent peu développé, qui sont plus à leur place dans une salle de pratique privée ou la salle des fêtes d'une école. D'un autre côté, un poste bien dirigé ne doit pas sacrifier tout le reste de ses disponibilités à la rémunération d'un nombre trop considérable de professionnels. Il faut comprendre que quatre ou cinq musiciens et un chanteur coûtent au moins \$150 pour une émission d'un quart d'heure. Deux quarts d'heure de cette sorte par semaine représentent plus de \$15,000 par année. Sauf un très petit nombre, les postes canadiens ne peuvent dépenser ainsi de telles sommes, s'ils veulent donner un appui effectif aux autres formes de l'activité communale. D'autre part, seuls les grandes villes peuvent fournir ce nombre d'artistes qui sont vraiment du niveau professionnel »⁽⁸⁾.

20. Il n'y a aucun doute que certains postes privés, surtout ceux des grandes villes, font beaucoup d'argent. Mais, en 1948, 27 p. 100 des postes de la *Canadian Broadcasters Association* ne pouvaient joindre les deux bouts, et les autres, soit 73 p. 100, qui ont réalisé des profits, faisaient une moyenne nette, une fois les impôts acquittés, de \$17,300 par année. Naturellement, il est impossible de dire si ces postes étaient bien administrés ou de se rendre compte si les propriétaires touchaient des salaires exorbitants ou raisonnables. Néanmoins, on voit par là qu'il n'est pas très logique de compter que les postes privés tombent de propos délibéré dans les déficits afin de produire des émissions éducatives ou artistiques du genre de celles que les sociétés bénévoles réclament de Radio-Canada. Il vaut mieux que les postes privés consacrent la plus grande partie

du temps libre dont ils peuvent disposer à l'encouragement des diverses formes de l'activité communale. L'*Australian Broadcasting Act* de 1948 reconnaît qu'on ne peut s'attendre que les postes privés perdent de l'argent dans l'intérêt public; cette loi autorise l'*Australian Broadcasting Control Board* « à fournir une aide financière aux postes de radiodiffusion commerciaux afin de s'assurer que des émissions d'une durée, d'une norme et d'une variété suffisantes soient fournies aux régions que ces postes desservent ».

RECOMMANDATIONS TENDANT À LA CRÉATION D'UN ORGANISME DE
RÉGLEMENTATION INDÉPENDANT

21. Je ne peux approuver la demande que présente la *Canadian Association of Broadcasters* en vue d'obtenir la permission de conclure des accords relatifs à la radiodiffusion ou à la télévision avec des réseaux ou des postes américains, non plus que son désir d'organiser des réseaux distincts sans l'autorisation de la commission de réglementation proposée ci-dessous. Je crois, toutefois, que la justice élémentaire exige qu'on fasse droit à la demande visant à l'établissement d'un organisme de réglementation indépendant.

Je recommande en conséquence:

- a) *Que la loi canadienne de la radiodiffusion soit modifiée de façon à prévoir la création d'un organisme de réglementation indépendant, ayant autorité et compétence sur l'activité des postes de radiodiffusion et de télévision qui appartiennent à l'entreprise privée aussi bien que sur ceux qui relèvent de l'entreprise d'État, et que cet organisme, qui fera rapport au ministre des Transports, soit connu sous le nom de Commission canadienne de régie de la radiodiffusion et de la télévision.*
- b) *Que les personnes s'occupant de radiodiffusion ou de télévision au Canada, et qui pourraient être atteintes directement d'une façon défavorable par une décision finale de ladite Commission dans toute question au sujet de laquelle cette Commission exerce une autorité finale, aient le droit d'en appeler à un tribunal fédéral de tout déni de justice important.*
- c) *Que l'on reconnaisse aux personnes s'occupant de radiodiffusion et de télévision au Canada le droit de recevoir avis que la Commission de réglementation doit étudier des questions qui les intéressent directement, et le droit de se faire entendre sur ces sujets, en personne ou par l'intermédiaire d'un avocat, et, sur demande, en audience publique.*

22. Afin d'éviter les difficultés auxquelles eut à faire face l'*Australian Broadcasting Control Board*, peu après qu'il eut repris les fonctions de l'*Australian Broadcasting Commission*, on a exprimé l'avis qu'il y aurait lieu de s'efforcer de définir avec autant de précision que possible les fonctions modifiées de Radio-Canada et de son Bureau des gouverneurs, ainsi

que les fonctions attribuées à la Commission de régie de la radiodiffusion et de la télévision dont la création est proposée. Les paragraphes qui suivent ont pour objet de résumer les fonctions respectives de l'organisme d'exploitation et de l'organisme de régie. Cependant, on n'y tente pas de refaire la rédaction de la loi canadienne de la radiodiffusion.

FONCTIONS RESTREINTES DE LA SOCIÉTÉ ACTUELLE

23. La Société Radio-Canada demeurerait, en qualité de simple organisme d'exploitation, munie de tous les pouvoirs que lui confère l'article 8 de la loi canadienne de la radiodiffusion, sauf que, advenant que Radio-Canada et les postes privés ne puissent s'entendre sur les conditions de la diffusion des émissions de la radio d'État, la question serait soumise à la Commission de régie en vue d'une décision finale.

24. Radio-Canada se chargerait toujours de l'exploitation de ses postes et de ses réseaux, mais le tarif exigé des radiodiffuseurs privés pour la transmission par ligne terrestre de leurs émissions ou de celles de Radio-Canada serait subordonné à la décision de la Commission de régie en cas de désaccord. (Les articles 10 à 20, inclus, de la loi de la radiodiffusion, régiraient, *mutatis mutandis*, l'exploitation de Radio-Canada.)

25. Le Bureau des gouverneurs de Radio-Canada serait remplacé par un Bureau composé de trois administrateurs et du président de Radio-Canada. Les membres de ce Bureau d'administration seraient désignés par le gouverneur en conseil qui les choisirait en tenant compte de leur sens averti des affaires et de leur habileté administrative, pour représenter l'ensemble des contribuables et pour aider le président à maintenir les opérations de Radio-Canada à un niveau économique et efficace, en considérant aussi les raisons fondamentales de l'existence de Radio-Canada à titre d'organisme d'État, c'est-à-dire: favoriser l'unité nationale et répandre la compréhension entre les diverses parties du pays; diffuser des émissions qui aideront la nation à parvenir à la maturité; épurer le goût; encourager l'étude des arts, des lettres et des sciences, et contrebalancer l'influence de certaines émissions commerciales de caractère frivole en provenance des États-Unis, en les remplaçant peu à peu par des émissions canadiennes acceptables.

AUTORITÉ DU MINISTRE DES TRANSPORTS

26. Radio-Canada et la Commission de régie projetée seraient responsables vis-à-vis le ministre des Transports qui exercerait tous les pouvoirs que lui confèrent la loi du radiotélégraphe, ainsi que les paragraphes 4 et 5, article 22, et l'article 24 de la loi canadienne de la radiodiffusion, sauf que les propositions relatives à la demande d'un permis pour l'établissement d'un poste privé ou d'État seraient transmises au ministre par la Commission de régie et non par Radio-Canada, comme c'est actuellement le cas.

27. Le permis délivré par le ministre à un poste de radiodiffusion serait valable pour cinq ans, sujet sur recommandation de la Commission de régie, à la suspension pour inobservance d'une disposition essentielle de la loi canadienne de la radiodiffusion ou d'un règlement essentiel promulgué sous l'empire de cette loi, ou bien de la loi du radiotélégraphe ou de ses règlements d'application.

COMPOSITION ET FONCTIONS DE LA COMMISSION DE RÉGIE DE LA
RADIODIFFUSION ET DE LA TÉLÉVISION

28. La Commission de régie de la radiodiffusion et de la télévision se composerait de cinq membres désignés par le gouverneur en conseil, et possédant ces aptitudes:

Le président serait un homme possédant l'esprit judiciaire et une vaste culture générale qui lui permettraient de juger de la qualité des émissions radiodiffusées ou télévisées au Canada.

Trois membres, respectivement proposés au gouverneur en conseil par le ministère des Transports, la Société Radio-Canada et la *Canadian Association of Broadcasters*.

Le cinquième membre, sans attaches particulières, devrait être un éducateur ou un ancien éducateur possédant une vaste culture générale, ainsi que la connaissance pratique de la pédagogie et de la psychologie.

29. Les membres de la Commission de régie devraient être rémunérés suffisamment pour qu'ils puissent consacrer tout leur temps au travail de la Commission. Dès leur nomination à la Commission, ils devraient abandonner tout autre lien ou intérêt dans le domaine de la radiodiffusion et de la télévision. La Commission de régie serait aidée, pour l'exécution de sa tâche consistant à assurer des émissions satisfaisantes et un programme d'émissions bien équilibré au Canada, par des conseils consultatifs régionaux composés de façon à représenter convenablement les différentes parties du Canada, ainsi que les disciplines fondamentales des arts, des lettres et des sciences. La Commission de régie pourrait tirer ses fonds des droits annuels de transmission que verseraient tous les postes de radiodiffusion et de télévision.

30. On ne prévoit pas que la Commission de régie exerce ses pouvoirs sur les émissions d'une façon autocratique; on pense plutôt que, grâce à la persuasion et à la discussion avec les représentants des postes de radiodiffusion, elle relèverait la norme générale des émissions diffusées au Canada, en vue de favoriser l'unité nationale, de cultiver le goût artistique de la population, de fournir des divertissements bien équilibrés, d'encourager l'étude des arts, des lettres et des sciences en général, et plus particulièrement des problèmes économiques et sociaux qui se posent à la na-

tion. Le pouvoir que recevrait la Commission de régie pour suspendre le permis de tout poste de radiodiffusion, par suite de la violation ou de l'inobservance du règlement édicté par la Commission ou de tout ordre que lui donnerait la Commission, devrait être utilisé avec discrétion et après un avis suffisant donné au poste ou aux postes en cause.

POUVOIRS DE CONTRÔLE DE LA COMMISSION PROPOSÉE

31. Les fonctions de contrôle de la Commission de régie seraient, *mutatis mutandis*, ceux qu'énumèrent les articles 21, 22 et 24 de la loi de la radiodiffusion. La Commission de régie serait autorisée à adopter les règlements existants ou à en promulguer de nouveaux.

32. Les règlements que la Société Radio-Canada (qui serait remplacée par la Commission de régie) est autorisée à promulguer, et énumérés à l'article 22, peuvent se résumer ainsi:

- a) réglementation de l'établissement de réseaux;
- b) réserve par les postes privés de périodes pour la diffusion d'émissions de Radio-Canada;
- c) réglementation de la nature de toutes les émissions diffusées par Radio-Canada ou les postes privés;
- d) restriction du temps consacré à la publicité et réglementation de la nature de la réclame diffusée soit par Radio-Canada soit par les postes privés;
- e) stipulation du temps consacré aux émissions de caractère politique par les postes de Radio-Canada ou des radiodiffuseurs privés, et répartition équitable entre les partis et les candidats rivaux.

Selon le paragraphe 2 de l'article 22, tout désaccord entre Radio-Canada et les radiodiffuseurs privés au sujet de la radiodiffusion ou de la télévision des émissions de Radio-Canada serait soumis à la Commission de régie plutôt qu'au ministre, comme il arrive maintenant.

PÉRIODE DE TRANSITION

33. Afin de permettre à la Commission de régie de compléter son organisation, les changements apportés à la loi canadienne de la radiodiffusion n'entreraient en vigueur que trois mois après l'adoption de la loi modifiée par le Parlement et la sanction du gouverneur général. Dans l'intervalle, la Société Radio-Canada continuerait à exercer ses fonctions actuelles seulement dans les affaires courantes, sans prendre de décision importante qui porterait atteinte au statu quo. En attendant la mise en vigueur de la loi, la Commission de régie devrait, pour ce qui est des émissions de Radio-Canada, s'entendre avec des représentants de Radio-Canada et, pour ce qui est des émissions des postes privés, s'entendre avec des représentants de la *Canadian Association of Broadcasters*. En même temps, il y aurait lieu d'examiner les règlements existants en vue d'aplanir les désaccords possibles.

EXAMEN DES OBJECTIONS SOULEVÉES CONTRE LA CRÉATION D'UN
ORGANISME DE RÉGIE INDÉPENDANT

34. Les principales objections soulevées par mes collègues contre la proposition que j'ai présentée, il y a quelques mois, en faveur de la création d'un organisme de régie indépendant comme celui dont il est question dans les pages précédentes, se concentrent pour ainsi dire, toutes dans les paragraphes 36 et 37 du chapitre XVIII, dont je cite ci-dessous les passages pertinents, accompagnés d'un rappel:

« Nous avons étudié ces propositions et sommes d'avis qu'elles auraient pour effet soit de diviser et de détruire le régime national actuel de réglementation, soit simplement de le dédoubler. »

DESTRUCTION, DIVISION, DOUBLE EMPLOI

35. La crainte qu'un organisme indépendant *détruise* la radio nationale vient de l'hypothèse que les radiodiffuseurs privés seraient libres, sous le nouveau régime, de s'entendre avec les réseaux américains ou avec des postes américains indépendants, comme aussi de constituer et exploiter des réseaux privés. Les dispositions prévues aux pages qui précèdent empêcheraient les radiodiffuseurs privés d'agir ainsi sans obtenir au préalable l'autorisation d'un organisme impartial de l'État, c'est-à-dire de la Commission de régie de la radiodiffusion et de la télévision projetée. La seule différence avec l'état de choses actuel tiendrait à ceci, que la Commission de régie prendrait la place du Bureau des gouverneurs de Radio-Canada et, en cas de désaccord, déterminerait le tarif de diffusion des émissions commanditées ou complémentaires de Radio-Canada, par les postes privés affiliés. La Commission de régie réglerait également tous les désaccords qui se produiraient entre Radio-Canada et les radiodiffuseurs privés.

36. Diviser? Certainement: afin d'assurer une meilleure répartition du travail et pour soulager Radio-Canada des lourdes responsabilités que lui impose la loi existante. Depuis l'adoption de la constitution américaine, on reconnaît qu'il ne faut confier à aucun organisme, à la fois, des fonctions législatives, judiciaires et exécutives. Pourtant, c'est exactement le cas des gouverneurs de Radio-Canada: ils ont élaboré un règlement (dont ils négligent certains articles, par exemple celui qui a trait à la diffusion d'informations déjà publiées dans un journal); ils agissent en qualité de juges et règlent les désaccords d'affaires qui s'élèvent entre les membres de leur personnel et les radiodiffuseurs privés; ils doivent administrer les budgets de Radio-Canada, du Service international (et de la Télévision, dans un avenir rapproché), comportant une dépense annuelle qui menace d'atteindre 20 millions de dollars dans deux ou trois ans. La Société Radio-Canada, libérée de ses fonctions législatives et judiciaires, pourrait se consacrer à l'exploitation de ses postes de radiodiffusion et de

ses trois réseaux, ainsi qu'à la production d'émissions meilleures et plus variées de radiodiffusion et de télévision, en conformité des avis que formulerait la nouvelle Commission de régie.

37. Ainsi qu'il est expliqué ci-dessus, les nouvelles dispositions ne comporteraient pas de double emploi; chaque organisme, Radio-Canada et la nouvelle Commission de régie, aurait des fonctions précises et distinctes à remplir. Les trois directeurs de Radio-Canada, qui pourraient être trois des gouverneurs actuels, auraient le devoir, en qualité de représentants des contribuables, de s'efforcer de contenir les frais dans de justes limites. Il est bien difficile à des gouverneurs à emploi discontinu de résister aux pressions enthousiastes et persuasives d'un président à emploi continu, submergé dans les détails techniques et autres de l'organisme qu'il dirige. Il est logique que le chef d'une organisation (relevant de l'entreprise privée ou de l'entreprise publique) ait tendance à étendre son activité autant que possible afin d'accroître l'utilité et l'importance de cette organisation. Que l'on n'interprète pas ceci comme une accusation contre l'habile et persuasif président actuel de Radio-Canada, mais seulement comme l'exposé d'une ambition légitime commune à tous les chefs énergiques, qu'il convient néanmoins de réprimer, surtout quand l'argent des contribuables est en jeu.

ASPECTS DE LA RADIODIFFUSION NON ÉTUDIÉS AUX AUDIENCES

38. Sans doute, la radiodiffusion et la télévision constituent-elles deux moyens de diffusion très puissants, mais, à l'heure actuelle, psychologues et éducateurs se montrent plus alarmés de leurs possibilités nocives qu'enthousiasmés de leur valeur bienfaisante. M. H. A. Overstreet, psychologue américain bien connu, dans un récent ouvrage intitulé *The Mature Mind*, exprime, quant à l'effet des émissions radiophoniques sur le peuple, des idées troublantes qui sont citées ou paraphrasées ci-dessous: on ne saurait en douter, une force étonnante et nouvelle a fait son apparition sur la scène humaine. Deviendra-t-elle un nouvel élément qui contribuerait puissamment à notre maturité? Ou bien s'accommodera-t-elle de nos immaturités au point qu'elles en deviennent plus tenaces? Impossible de répondre simplement par l'affirmative ou la négative. La radio déverse dans nos foyers la grande musique symphonique, le compte rendu des événements qui transforment le monde, la poésie de qualité, les discours importants, le meilleur théâtre... Il serait étrange que tout cela ne s'accompagnât pas d'un accroissement de maturité⁽⁹⁾.

39. Overstreet fait la remarque que, pour une émission remarquable durant à peine une demi-heure ou même moins, des vingtaines d'émissions inférieures comportant la réclame omniprésente de marchandises, occupent toutes les bandes de diffusion à la journée et à la nuit longues. Dans l'ensemble, la proportion des bonnes choses, par rapport à celles qui ne

le sont pas, n'est pas encourageante. Du point de vue psychologique, par conséquent, le niveau moyen des émissions radiophoniques trahit notre immaturité autant qu'il la favorise.

« Un des axiomes qui président à l'élaboration des programmes d'émissions est qu'il ne faut pas demander aux gens de concentrer leur attention sur une manifestation en particulier plus de quelques minutes à la fois. Cet aspect de la formule radiophonique doit être un sujet de grave inquiétude pour tous ceux qui se préoccupent du mûrissement de l'esprit humain. Un des indices de la croissance psychologique de l'être humain, de ses premières années à l'enfance et jusqu'à l'âge adulte, tient à la prolongation de la période d'attention. L'esprit non mûri saute d'un objet à l'autre; l'esprit mûri cherche à suivre une idée. Quelles que soient les autres influences que la radio puisse exercer sur notre mûrissement, elle tend à prolonger l'immaturité, la vie durant, par la constante invite à produire des esprits sautillants »⁽¹⁰⁾.

40. Un autre écrivain, dont les idées au sujet des moyens d'information collective touchent à notre étude, M. Gilbert Seldes, publiait, en octobre 1950, un livre intitulé *The Great Audience*, dont nous extrayons les commentaires qui suivent à propos des émissions américaines. Dans un chapitre intitulé: *A Nation of Teen-agers* (Nation d'adolescents), Seldes prétend que la ligne de conduite adoptée pour la réclame par tous les moyens de diffusion tend à perpétuer un certain infantilisme d'esprit et à empêcher la maturité. La philosophie de la réclame est simple: « Les jeunes gens ont normalement devant eux une plus longue période de vie que les autres. S'ils prennent dans leur jeunesse l'habitude d'acheter une revue, un rouge à lèvres ou une crème à barbe, ils resteront, en théorie, des clients profitables jusqu'à la fin de leur vie. Si vous les attirez jeunes, ils vous resteront plus longtemps ». Il faut garder les gens jeunes, même s'ils vieillissent. On s'efforce donc de cultiver en permanence l'esprit adolescent. Aucun des moyens d'information qui s'adressent à la masse ne laisse entendre aux gens de trente ou quarante ans qu'ils peuvent, en toute sécurité, lire un livre, discuter de politique, se préoccuper de la délinquance juvénile, être jurés, gagner leur vie ou écrire au directeur d'un journal: toutes ces actions et mille autres sont des stigmates de maturité et ne doivent être pratiquées qu'en secret, si même on peut se les permettre. Dans quatorze millions de foyers où la radio est installée, on ne lit aucune revue; les familles ayant la télévision lisent moins de revues que les autres; la moitié des adultes d'Amérique n'achètent jamais de livres⁽¹²⁾.

41. Le philosophe de la vie raisonnable nous exhorte: « Soyons franchement humains, contentons-nous de vivre par l'esprit ». La vie adulte est la vie que l'homme moyen peut mener, si on ne l'en empêche pas. Mais il en est empêché si on l'incite sans cesse à ne pas abandonner les choses enfantines, à éviter les affreuses conséquences d'une vie adulte et consciente. Les moyens employés pour retarder la maturité disposent

d'énormes capitaux; les entreprises qui profitent de notre venue à l'âge de raison sont relativement peu nombreuses. Il n'y a aucun intérêt matériel mobilisé en faveur de la conquête de la maturité, bien que la maturité de ses citoyens soit l'intérêt primordial de la nation. « Prêchez, cher monsieur, écrivait Jefferson, une croisade contre l'ignorance ». Il pourrait ajouter maintenant « et contre l'immatunité ».

42. Je me suis permis d'extraire, de paraphraser et de citer un certain nombre de passages tirés des livres de Mlle Waller, de M. Overstreet et de M. Seldes, parce que j'y ai trouvé l'expression d'un point de vue que je partage et qui y est bien mieux exprimé que je ne saurais le faire. En outre, il est évident que l'avis de ces spécialistes aura plus de poids que celui d'un ingénieur. J'ai cité ou paraphrasé plusieurs passages de ces ouvrages parce qu'ils exposent les aspects du problème de la radiodiffusion qui n'ont pas été soulevés à nos audiences, mais qui ont une importance vitale et fondamentale en matière de radiodiffusion et de télévision, au Canada, en tant que la question de notre maturité y est en jeu. Les observations de Mlle Waller, de MM. Overstreet et Seldes, il est vrai, ont trait à l'état de choses existant aux États-Unis, mais il existe une similitude suffisante entre les deux pays pour qu'elles s'appliquent ici. En outre, rien n'indique qu'on ait accordé au Canada une attention et une étude suffisantes à la nécessité de hâter le passage de l'adolescence à la maturité. Les extraits et citations qui paraissent ci-dessus révèlent les lourdes responsabilités qui incomberont à l'organisme indépendant de régie chargé de la tâche, non seulement d'arbitrer les désaccords entre Radio-Canada et les radiodiffuseurs privés, mais aussi de la mission plus difficile d'élaborer un programme satisfaisant et bien équilibré d'émissions de radio et de télévision pour le Canada. Il est évident que le groupe d'hommes sur qui retombera cette double responsabilité ne devrait pas avoir à remplir l'autre double fonction qui consisterait à exploiter les réseaux de Radio-Canada et à produire les émissions que proposerait la nouvelle Commission de régie.

OBJECTION DE CARACTÈRE GÉNÉRAL À L'INSTITUTION D'UN ORGANISME INDÉPENDANT DE RÉGIE

43. Dans le paragraphe 37, chapitre XVIII du Rapport, mes collègues ont commenté de la façon suivante les suggestions qui ont été faites en faveur de l'institution d'une Commission indépendante de régie:

« Mais, dira-t-on, cet organisme aurait le pouvoir d'améliorer et non de détruire. Il pourrait s'intéresser aux émissions des postes d'Etat et des postes privés, tout en s'efforçant de les améliorer toutes dans l'intérêt public. Bien que cela puisse sembler possible en principe, nous doutons que, dans la pratique, cet organisme puisse avoir quelque efficacité. »

Les opinions de MM. Overstreet et Seldes que j'ai citées plus haut ainsi que les arguments qui ont été exposés dans les paragraphes précédents indiquent que les fonctions à remplir sont si importantes, diverses et parfois même contradictoires, qu'elles ne peuvent être menées à bien par un seul organisme. Il y a un énorme travail à faire pour Radio-Canada, à titre d'organisme dirigeant un réseau étendu de postes, de même que pour l'organisme de régie proposé à titre d'arbitre entre Radio-Canada et les radiodiffuseurs privés et comme conseiller auprès des poste d'État et des postes privés en matière de programmes appropriés. Je ne partage pas les opinions exprimées par mes collègues à la fin du paragraphe 38, chapitre XVIII, lorsqu'ils prétendent que l'organisme indépendant de régie dont on suggère la création devrait traiter tous les postes selon les mêmes normes. De toute évidence, ce nouvel organisme devrait se montrer plus exigeant, quant à la qualité des programmes, envers les postes d'État qu'envers les postes privés, puisque ces derniers doivent s'assurer des revenus suffisants pour payer leurs frais d'opérations alors que la Société Radio-Canada n'a pas les mêmes préoccupations, puisqu'elle peut compter sur le gouvernement pour combler ses déficits. Je pense que l'organisme de régie tel que suggéré constituerait une amélioration sur la situation présente non seulement en ce qu'il représenterait un arrangement plus juste pour les parties en présence, mais aussi en ce qu'il aiderait à résoudre l'autre problème également important qui consiste à apporter plus de variété en même temps que plus de qualité dans les émissions radiodiffusées au Canada.

LE PROBLÈME FINANCIER RADIO-CANADA

44. La Société Radio-Canada a déclaré qu'il lui faut une somme annuelle de \$14,200,000, ainsi répartie:

Dépenses courantes	\$ 7,500,000
Somme nécessaire pour maintenir les services aux niveaux actuels	3,000,000
Amélioration et extension des services	2,200,000
Production de nouvelles émissions pour rem- placer des émissions américaines peu dé- sirables	1,500,000
	<hr/>
	\$14,200,000

Il faut évidemment accorder à Radio-Canada les sommes dont elle a besoin pour maintenir un service satisfaisant de radiodiffusion et de télévision, afin d'atteindre les buts que lui fixe la loi canadienne de la radiodiffusion. Bien que les dépenses de Radio-Canada paraissent modérées en regard de celles de la B.B.C., la Commission ne sait pas si l'exploitation de Radio-Canada est efficace, ni s'il ne résulterait pas de grandes économies de l'abandon des programmes commerciaux aux producteurs privés.

Cette réflexion vient de ma conviction qu'en général les organisations privées peuvent produire plus économiquement que les organismes d'État. En outre, l'État est maintenant obligé de se lancer dans tant de nouvelles formes d'activité et de porter tant de nouveaux fardeaux qu'il est juste de proposer qu'il ne se lance dans la production commerciale que lorsque l'entreprise privée ne peut ni ne veut s'y aventurer. Deux des grands réseaux américains, le *Columbia Broadcasting System* et la *National Broadcasting Company*, ont récemment adopté la ligne de conduite exposée ci-dessus. Ils ont été portés à abandonner la production d'émissions commerciales, en partie à cause de la concurrence sans merci des agents d'artistes, qui ont entrepris eux-mêmes la production de programmes, et en partie à cause d'une décision de la *F.C.C.* M. Seldes explique ainsi cet état de choses: « Une nouvelle profession a pris naissance, celle de l'inventeur indépendant qui établit le plan d'une émission, engage des artistes, enregistre un échantillon ou deux, prépare un budget, puis offre le tout à n'importe quel acheteur. Les réseaux décontenancés se virent enlever la partie la plus intéressante de leurs affaires. Ils n'ont jamais cessé de vouloir créer des émissions et c'est pourquoi la *National Broadcasting Company* et le *Columbia Broadcasting System* avaient chacun une agence d'artistes jusqu'à ce que la *F.C.C.* mette en doute la correction de cet état de choses. Un résultat excellent de cette affaire, c'est que, ayant vendu leur droit d'aînesse de créateurs de divertissements, les réseaux, qui avaient du temps à remplir, ont consacré leur énergie à des émissions complémentaires »⁽¹⁴⁾.

45. La somme estimative de \$14,200,000 est sûrement expansible et personne, sans doute, ne saurait établir une estimation digne de foi des besoins probables de Radio-Canada au cours des trois ou cinq prochaines années. Le remplacement de certaines émissions américaines par des émissions canadiennes, bien qu'à désirer, sera difficile et coûteux. Les artistes radiophoniques sont rares au Canada, surtout aux cachets offerts, parce que nous ne possédons pas, comme aux États-Unis, les postes éducatifs relevant des collèges et des universités, ni ce qu'on appelle les « ateliers radiophoniques » que les écoles secondaires ou les collèges établissent à ces fins:

- a) former les étudiants en vue de la radio professionnelle;
- b) enseigner et orienter les méthodes de la radio scolaire;
- c) répandre des habitudes d'écoute judicieuses;
- d) apprendre à organiser de meilleures émissions éducatives;
- e) stimuler la recherche expérimentale dans le domaine des émissions, ou à titre d'objectif final comme à l'Atelier de l'université de Syracuse;
- f) stimuler l'intérêt envers les émissions éducatives locales afin que ces émissions puissent éventuellement être organisées en une entreprise de radio communautaire.

À tous ces objectifs, George Jennings, du *Chicago Radio Council*, ajoute : « Amener l'étudiant à comprendre la puissance de la radio actuelle comme moyen de propagande, d'éducation et de dissémination de la culture, aussi bien que comme moyen de divertissement et de publicité »⁽¹⁵⁾.

46. De façon générale, je suis d'accord avec les recommandations *k* et *l* de mes collègues, mais je doute que la population du Canada puisse augmenter aussi rapidement que les dépenses annuelles de Radio-Canada. Il faudra en venir à relever soit le droit de permis soit la subvention statutaire, à moins qu'on ne puisse réaliser des économies substantielles. Il serait peut-être bon d'adopter la formule australienne qui consiste à imposer un droit de permis pour tout poste récepteur au lieu d'un seul droit par maison. Sans aucun doute, dans les villes, il se trouve au moins deux postes récepteurs dans la plupart des foyers. Je ne sais avec quel succès on perçoit ce droit en Australie, mais les frais de perception augmenteraient certainement, puisque ce régime nécessiterait une inspection des maisons qui pourrait entraîner des ennuis d'ordre juridique.

LA TÉLÉVISION

1. La Commission canadienne de régie de la radiodiffusion et de la télévision devrait, ainsi que son nom le laisse entendre, jouer, à l'égard de la télévision, auprès de Radio-Canada et des diffuseurs privés, le rôle exposé dans la section précédente à l'égard de la radiodiffusion. L'exploitation des postes et réseaux de télévision et la production d'émissions de télévision convenables présenteront plus de difficultés que la radiodiffusion. Voilà une autre raison pour libérer Radio-Canada de ses fonctions de régie, la laissant libre de se consacrer à l'exploitation économique de son ensemble national de radiodiffusion et de télévision.

2. L'état de la télévision change de jour en jour. La télévision en couleurs semble remise à une époque indéfinie, par suite de la décision d'un tribunal fédéral de Chicago interdisant au *Columbia Broadcasting System* de donner des émissions de télévision commerciale jusqu'au 1er avril, afin que les parties en cause aient le temps d'en appeler à la Cour suprême des États-Unis. Il est probable que, lorsque la Cour suprême rendra une décision, tous les matériaux entrant dans la fabrication d'appareils de télévision, en couleurs ou en noir sur blanc, seront requis pour les besoins de la défense militaire. Dans l'intervalle, toutes les maisons travaillent à l'amélioration de leurs modes de télévision en couleurs de sorte qu'on ne saurait prédire ce qui se produira quand la Cour suprême fera connaître sa décision.

3. Les frais de production des émissions, déjà très élevés, augmenteront encore, ce qui aura pour effet de restreindre l'apparition d'artistes aux émissions, et ils seront remplacés par des films ou des enregistrements au kinéscope. Lors des séances du Comité parlementaire de la radiodiffusion, l'été dernier, le président de Radio-Canada a donné l'estimation des frais que la télévision entraînera pour Radio-Canada, compte tenu de quelques heures de transmission seulement chaque jour, à Montréal et à Toronto. Voici cet état estimatif:

Pour la première année de fonctionnement	\$1,500,000
Pour la deuxième année	2,175,000
Pour la troisième année	2,825,000
Pour la quatrième année	environ 3,000,000

À l'heure actuelle, il existe environ 25,000 appareils récepteurs de télévision au Canada et l'on calcule que deux millions et demi de gens reçoivent les émissions américaines. Constatation inquiétante, puisque le commercialisme de la télévision américaine est même plus bruyant que celui de la radio et le niveau intellectuel en est nettement inférieur.

4. L'abondance des divertissements sans originalité et sans goût qu'offre déjà la télévision paraît motiver l'amère prédiction de Charles A. Siepmann, selon qui la télévision, tout probablement,

« se pliera rapidement à quelques . . . conventions stéréotypées. Elle sera ingénieuse et inventive mais artistiquement pauvre. Sauf en de rares occasions, on ne comprendra pas avant longtemps toutes les ressources qu'elle offre en tant que moyen d'expression »⁽¹⁾.

M. Seldes, qui cite Siepmann, ajoute ses propres observations sur les voies où la télévision devrait s'engager:

« Ce n'est pas pour des raisons esthétiques mais pour le simple profit que les administrateurs de la télévision devraient en rechercher les qualités primordiales . . . La nature essentielle de la télévision est obscurcie par le nombre apparemment illimité de réalisations qu'elle peut atteindre; ce qu'il faut, maintenant, c'est maintenir la télévision dans la voie du progrès et lui donner le temps de s'améliorer »⁽²⁾.

5. La tendance de la télévision à exploiter et exagérer l'appétit pour les spectacles sportifs est considérée comme un indice que le niveau général de ses émissions ne s'élèvera pas au-dessus des limitations de l'amateur de sports. Seldes cite, à titre de preuve, ce fait que l'auditoire d'un débit de boissons cria: « Montrez les combats de boxe » quand la télévision transmet pour la première fois un opéra du *Metropolitan*. Il se demande si la télévision a l'intention de se constituer un auditoire minoritaire de masse, intéressé surtout au sport, ne visant ainsi à satisfaire qu'une passion dominante et ne touchant pas aux autres domaines où se manifestent l'intérêt et la curiosité des êtres humains, y compris les amateurs de sport⁽³⁾. Il est vrai que les gens qui vont au stade sont des citoyens qui remplissent leurs devoirs ordinaires de citoyens dans le cours de la vie, mais le danger tient à ce fait qu'un moyen de grande diffusion crée sa clientèle au niveau de sa moyenne, et

« la clientèle que créera la télévision, si la télévision n'excite et ne satisfait qu'un groupe d'appétits, sera inférieure, dans l'échelle des valeurs humaines, simplement parce que cet instrument aura négligé plusieurs autres désirs naturels de l'homme et qu'il aura laissé plusieurs aptitudes humaines s'atrophier par manque d'utilisation »⁽⁴⁾.

6. La plus grande crainte de Seldes naît de l'influence des illustrés populaires (*comics*) et de ce fait que les élèves de l'école secondaire passent maintenant à peu près autant d'heures à la télévision qu'à l'école:

« Il n'existe actuellement aucun dispositif social satisfaisant qui force les réseaux à fournir des émissions plus utiles aux enfants, et personne ne songe à demander aux réseaux de se dispenser de diffuser à certaines heures données. D'un autre côté, les parents qui restreignent les heures de télévision de leurs enfants, les verront croître dans un monde de demi-illettrés, peut-être dans un monde dirigé par les demi-illettrés, si des millions d'autres parents n'agissent pas de même. Pour se protéger, les parents peuvent déménager vers des régions où la réception est mauvaise, mais c'est là une Ligne Maginot dangereuse parce qu'ils se croiront en sûreté et n'élaboreront pas les contrôles nécessaires »⁽⁵⁾.

Ces commentaires de spécialistes américains indiquent les difficultés qui attendent le groupe chargé d'élaborer le programme des émissions de la télévision canadienne et le danger qu'il y aurait à imiter ou importer les émissions américaines. On ne saurait douter que, si le Canada veut éviter les nombreux pièges de la télévision, il devra explorer de nouveaux territoires, à coup de grandes difficultés et de frais considérables.

7. La télévision peut contribuer à l'abaissement du niveau intellectuel de la collectivité; d'un autre côté, elle offre des moyens immenses pour l'amélioration de la culture et du goût de la nation. À l'heure actuelle, le poste WFIL de Philadelphie, avec l'aide des collègues des environs, conduit une expérience intéressante, sous ce titre: *TV University of the Air*. Jusqu'ici, les éducateurs se bornaient surtout à critiquer les réalisations ou les carences de la radio et de la télévision; on leur offre maintenant l'occasion de démontrer qu'ils peuvent se servir de ce moyen de diffusion à des fins éducatives. Vingt collègues et universités participent à l'expérience. Des éducateurs, et non des spécialistes de la télévision, dirigent l'élaboration du programme et surveillent le contenu des émissions. Le premier cours est intitulé: *« Chemistry of living »*. D'autres cours de la première série porteront ces titres: *le Gouvernement dans les diverses parties du monde*, *Parlons espagnol*, une série populaire sur la *Physique nucléaire*; deux cours complémentaires sur *l'Enfant et la famille* et *Pour comprendre les adolescents*; un cours d'allure philosophique sur *l'Art de penser*; un cours documentaire sur l'économie domestique et l'établissement du budget familial; un groupe de conférences sur *le Succès par la culture personnelle*.

8. L'émission hebdomadaire de télévision *Du Mont*, intitulée: *The Johns Hopkins' Science Review*, entre dans la même catégorie. Le directeur de cette émission a promulgué une règle très simple pour les hommes de science éminents qui sont ses vedettes. On dit aux professeurs *« Si vous*

ne pouvez montrer ce que vous voulez enseigner, n'en parlez qu'une minute ». Un des plus grands problèmes, déclare le producteur et commentateur Poole, consiste à imaginer des trucs pour que la caméra puisse montrer certains phénomènes scientifiques. Les hommes de science ne tolèrent aucun subterfuge. Ils craignent moins la caméra qu'ils ne craignent leurs propres collègues. Cette émission de *John Hopkins* était diffusée en 1946 du poste WAAM de Baltimore. L'émission s'appuie sur la conviction de l'Université que collèges et universités ont une fonction éducative à remplir en dehors de la salle de cours et que la télévision offre un moyen idéal de renseigner le public. On est persuadé en outre que le public a de la curiosité et, en même temps, une crainte vague à l'endroit de la science mais qu'il aimerait à savoir ce que produit l'argent consacré à la recherche. L'émission tend à démontrer « comment la recherche finit par profiter à tous ». Les éducateurs en font de grands éloges, y voyant le type même de l'émission éducative de télévision qui devrait se généraliser.

9. À New-York, les conditions ne sont pas les mêmes qu'à Philadelphie et Baltimore. Le Comité conjoint de la télévision éducative se présentait récemment à la F.C.C. pour demander l'affectation de bandes de télévision aux fins éducatives. L'avocat du Comité rappela qu'un relevé récent des émissions télévisées en une semaine, par les sept postes de télévision de New-York, révèle que les drames policiers, les aventures des plaines de l'Ouest et les romans d'aventures palpitantes occupaient 19 p. 100 du temps de télévision, mais, en revanche qu'au cours de la période donnée, on ne diffusa qu'une émission culturelle produite par des éducateurs. Les émissions religieuses n'atteignaient au total que 1 p. 100 des spectacles de la semaine, de sorte que la télévision commerciale prenait la plus grande partie du temps disponible aux postes de New-York.

10. Jusqu'ici, Radio-Canada a refusé d'accorder des permis de télévision à des postes privés, si ce n'est à la condition que deux postes ordinairement rivaux s'unissent à cette fin. Condition étonnante. Je ne vois pas pourquoi on ne permettrait pas aux postes privés de risquer de l'argent dans la télévision s'ils en ont le courage. Tout dernièrement, la province de Québec a décidé d'accorder à Radio-Canada la permission d'élever une tour de transmission sur le Mont-Royal, pourvu qu'elle n'exerce pas un monopole. On a d'abord conclu de cette décision qu'elle tendait à permettre aux postes privés de se servir de la montagne de Montréal à des fins de télévision, tout comme Radio-Canada. Mais on a signalé que les postes privés ne peuvent se prévaloir de cet avantage jusqu'à ce que Radio-Canada recommande la délivrance de permis de télévision à des postes privés de Montréal. Une étude faite récemment aux États-Unis par l'*Association of National Advertisers* démontre que, dans les grands centres, « chaque foyer qui, ayant la radio, installe la télévision, fait perdre ainsi 83 p. 100 de ses avantages, le soir, à la publicité radiophonique ». Le

rapport prétend que « la télévision met, pour ainsi dire, fin à l'écoute radio-phonique dans les foyers ayant la radio ». On voit par là pourquoi les postes privés ont un si grand désir d'obtenir des permis de télévision immédiatement. Ils craignent que, si Radio-Canada entreprend la télévision avant qu'ils en aient le droit, la télévision ne leur enlève la plus grande partie de leur auditoire du soir, leur faisant perdre ainsi une partie de la publicité la plus lucrative. Il en est à Toronto comme à Montréal, et dans toute autre ville où Radio-Canada devancera ses concurrents, en commençant à téléviser des mois avant l'octroi de permis de télévision à des postes privés.

11. Au début, l'argent nécessaire à l'entreprise de télévision de Radio-Canada devra venir de crédits parlementaires. Plus tard, quand la télévision aura fonctionné pendant quelque temps et qu'elle offrira des émissions satisfaisantes, il pourrait être bon d'exiger un droit de permis. Le Bureau des gouverneurs de Radio-Canada a proposé dix dollars par année par récepteur de télévision, mais ce droit ne représentera qu'une partie des frais, à moins que le rayonnement de la télévision ne s'étende à un territoire plus considérable et à moins que le nombre des récepteurs de télévision n'augmente énormément. Il faut s'attendre que, dans un avenir rapproché, les récepteurs seront fabriqués à la fois pour la radio et la télévision, de sorte qu'il faudrait étudier en conséquence le montant du droit.

12. Mes collègues recommandent:

« Que toute la question de la télévision au Canada soit étudiée de nouveau, par un organisme d'enquête indépendant, au plus tard trois ans après le début des émissions régulières de télévision au Canada ».

La question de la télévision a une telle importance qu'elle mérite une étude approfondie avant que Radio-Canada n'entreprenne des émissions en ce domaine. Si la loi canadienne de la radiodiffusion était modifiée dans le sens que je propose, la nouvelle Commission de réglementation pourrait collaborer immédiatement avec Radio-Canada afin d'élaborer, en matière de télévision, un programme bien conçu et conforme aux circonstances particulières à notre pays.

L'OFFICE NATIONAL DU FILM

1. Au paragraphe 18 du chapitre XIX, mes collègues parlent des vastes pouvoirs que la loi nationale du film (1950) confère au Commissaire du gouvernement à la cinématographie. Ils signalent que cette loi :

« peut aboutir, en pratique, à investir le Commissaire de la maîtrise de fait et à ne laisser à l'Office du film qu'une autorité des plus réduites ».

Cette crainte est sûrement motivée parce que les institutions démocratiques ne peuvent fonctionner convenablement que grâce à un mode bien agencé de poids et contrepoids. Les dispositions actuelles ne fournissent pas les contrepoids. La tendance naturelle de tout directeur d'un organisme d'État est d'accroître l'importance de son service. Sans doute, les membres de l'Office national du film, à cause de l'intérêt qu'ils ont dans la production de films, proposeront une plus grande variété de films, afin de souligner l'expansion de leur activité. Je recommande, en conséquence, que, comme dans le cas du Bureau des gouverneurs de Radio-Canada, deux ou trois membres soient nommés à l'Office national du film à titre de modérateurs, chargés d'examiner objectivement tous les projets d'expansion, afin de protéger les contribuables contre l'enthousiasme des membres de l'Office dont les préoccupations sont d'ordre exclusivement artistique.

2. Le Rapport de J. D. Woods et Gordon renferme des propositions pertinentes, en particulier quant à la question des méthodes d'établissement des frais encourus par l'Office. On y parle de l'opportunité d'indiquer clairement toutes les dépenses. Ce point de vue s'accorde avec la recommandation faite au Parlement, il y a un an, par l'auditeur général, M. Watson Sellar, d'après laquelle tous les rapports présentés par les ministères ou organismes de l'État devraient indiquer, avec netteté, pour chaque année financière, le total des recettes et des dépenses, afin de donner au Parlement et à la population une idée exacte des frais d'exploitation et d'entretien de chaque service ou organisme.

3. Le Rapport Woods et Gordon ne renferme aucun commentaire au sujet de l'efficacité ou de l'inefficacité de l'exploitation de l'Office national du film. Les auteurs considéraient sans doute que l'Office est tellement entravé dans ses mouvements (du fait que ses opérations, dirigées, à partir d'un bâtiment central mal aménagé, sont dispersées entre neuf autres édifices) qu'il ne serait pas équitable d'en critiquer le fonctionnement.

Pour ma part, je crois que, même lorsque l'Office déménagera dans un bâtiment convenable, ses frais réels dépasseront ceux des producteurs privés.

4. Mes collègues recommandent

« Que l'Office national du film continue à confier à des producteurs privés le soin de tourner des films, chaque fois que l'intérêt public l'exige ».

Mais je voudrais être sûr que les producteurs privés obtiendront une part raisonnable du travail de l'Office national du film. Le Rapport de l'Imprimerie nationale, pour l'année financière terminée le 31 mars 1949, indique ainsi les opérations de l'année dans le service des impressions:

Travaux exécutés à l'Imprimerie:	
Impressions, reliure, etc.	\$2,005,619.31
Papier	1,935,047.80
	<hr/>
	\$3,940,667.11
Travaux confiés à l'extérieur, à l'exclusion du papier	3,060,214.74
	<hr/>
TOTAL	\$7,000,881.85

On voit par là que, sur un total de \$5,065,834.05, à l'exclusion du papier, environ 60 p. 100 des travaux ont été confiés à des imprimeries privées. Je recommande, en conséquence, que l'Office national du film soit requis de confier chaque année, à des producteurs de films ou des photographes privés, des travaux d'une valeur équivalant à la moitié de ses opérations annuelles ou à la moitié de la valeur de sa production annuelle de films ou de photographies.

ARTHUR SURVEYER

NOTES AUX CHAPITRES



APPENDICES



INDEX

NOTES AUX CHAPITRES

Les références aux diverses études spéciales que l'on trouvera plus bas se rapportent à la version originale et complète des études qui sont classées dans la documentation de la Commission.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE I — REVUE DE NOTRE TÂCHE

- 1 L'Association canadienne des éducateurs de langue française, Mémoire, p. 3; Division de l'enseignement postsecondaire, ministère de l'Instruction publique, province de la Nouvelle-Écosse, Mémoire, p. 3.
- 2 La Conférence catholique canadienne, Mémoire, p. 3 et 4.
- 3 Le Comité permanent de la survivance française en Amérique, Compte rendu sténographique des témoignages, p. 77.
- 4 Voir le détail relatif aux Mémoires, audiences, comités et études spéciales, aux Appendices I-IV.
- 5 En notre qualité de Commission royale du gouvernement fédéral, il nous fallait et nous avons obtenu la collaboration la plus entière des ministères et organismes de l'État. Nous tenons à exprimer notre gratitude à de nombreux fonctionnaires de l'État, pour leur courtoisie et leur aide.

CHAPITRE II — LES INFLUENCES DU MILIEU GÉOGRAPHIQUE

1. Saskatoon Archaeological Society, Mémoire, p. 1.
2. Pour le détail des octrois des fondations Carnegie et Rockefeller au Canada, voir Appendice V.
3. On nous apprend qu'il n'existe pas au Canada d'enseignement supérieur satisfaisant dans un certain nombre de domaines importants, notamment l'urbanisme, le dessin industriel, la bibliothéconomie, l'art dramatique, le ballet, les arts picturaux, le journalisme.
4. Rapport particulier du Bureau fédéral de la statistique, fondé sur des chiffres fournis par le Service de l'immigration des États-Unis.
5. La Conférence nationale des universités canadiennes, Mémoire, p. 12.
6. J. W. T. Spinks, doyen de l'École des gradués, Université de la Saskatchewan, Étude spéciale, *Scientific Research in Canada*, p. 48.
7. La Société des écrivains canadiens, Mémoire, p. 10.
8. B. K. Sandwell, Étude spéciale, *Present Day Influences on Canadian Society*, p. 16.
9. *Ibid.*, p. 17.
10. Cf. John Crosby, *Seven Deadly Sins of the Air* (*Life*, New-York, 6 novembre 1950, p. 147 et sq.).

CHAPITRE III — DIFFUSION

1. RADIODIFFUSION

1. James S. Thompson, *Queen's Quarterly*, vol. LI, n° 4, 1944, p. 349.
2. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la radiodiffusion* (Rapport Aird), 1929, p. 5.
3. *Ibid.*, p. 6.
4. L. W. Brockington, dans un discours prononcé au réseau national, le 4 novembre 1936.
5. Au 31 décembre 1950.
6. Le Congrès canadien du travail, *Mémoire*, p. 2.
7. Discussion Group of Hamilton, *Mémoire*, p. 6; Halifax District Trades and Labour Council, *Mémoire*, p. 17.
8. Notamment: Maritime Federation of Agriculture, Canadian Federation of University Women, Canadian Association for Adult Education, l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, National Advisory Council on School Broadcasting, National Committee of Canadian Schools of Social Work, la Société d'éducation des adultes du Québec, le Conseil canadien de la coopération, Canadian Teachers' Federation, Canadian Education Association, les ministères de l'Instruction publique de divers gouvernements provinciaux et les Fédérations provinciales d'instituteurs.
9. Ontario Teachers' Federation, *Mémoire*, p. 2.
10. Charles A. Siepmann, *Radio, Television and Society* (Oxford University Press, New-York, 1950, p. 160).
11. La Conférence catholique canadienne, *Mémoire*, p. 5.
12. United Church of Canada, *Mémoire*, p. 2. (Nous apprenons que les lectures de la Bible font déjà partie d'émissions religieuses spéciales au réseau de l'Ouest. Depuis que l'United Church a présenté son mémoire, le réseau Transcanadien irradie un service religieux le dimanche soir.)
13. The Church of England in Canada, *Mémoire*, p. 3.
14. Boag Foundation Limited, *Mémoire*, p. 10. Compte rendu sténographique des témoignages, p. 115.
15. Winnipeg Musicians' Association, *Compte rendu des témoignages*, p. 166; Association of Canadian Radio Artists, Vancouver, *Mémoire*, p. 2 à 5.
16. Winnipeg Musicians' Association, *Compte rendu des témoignages*, p. 156; American Federation of Musicians of United States and Canada, *Compte rendu des témoignages*, p. 537.
17. Canadian Authors' Association, *Mémoire*, p. 2.
18. Il serait déplacé de mentionner des postes en particulier, puisque la Commission a reçu environ 400 lettres, de toutes les parties du Canada, dans lesquelles on loue les services que les postes locaux rendent à la collectivité.
19. Prince Edward Island Adult Education Council, *Mémoire*, p. 4.
20. La Fédération canadienne de l'Agriculture, *Compte rendu des témoignages*, p. 1341.
21. Canadian Writers' Committee, *Mémoire*, p. 5.
22. Canadian Association for Adult Education, *Mémoire*, p. 14-15.
23. General Ministerial Association of Greater Winnipeg, *Mémoire*, p. 4.
24. Canadian Writers' Committee, *Mémoire*, p. 5.
25. L'Académie canadienne-française, *Mémoire*, p. 3.

26. Une partie des documents préparés en vue de notre enquête par M. C. A. Siepmann, de l'Université de New-York, paraissent à l'Appendice VI du présent volume.
27. D'après une semaine-échantillon d'avril 1949.
28. Rapport annuel de Radio-Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1950, p. 6.

2. TÉLÉVISION

1. *Television Magazine*, août 1950.
2. Sir William Haley, *The Responsibilities of Broadcasting*, p. 31.
3. D'après un tableau préparé par la Direction de la Télévision pour le ministère de l'Éducation nationale de France, en mai 1949.
4. Dans une lettre au *Times* de Londres, du mercredi 20 décembre 1950, M. T. S. Eliot écrivait ce qui suit:

« Au directeur du *Times*:

Monsieur,

Dans votre numéro du 17 décembre, vous annoncez que la B.B.C. se propose de consacrer 4 millions de livres sterling, au cours des trois prochaines années, à l'amélioration de la télévision. Je rentre d'un voyage aux États-Unis, où la télévision (bien qu'elle n'y soit pas plus avancée du point de vue technique, je pense) est devenue une forme habituelle de distraction dans un plus grand nombre de foyers qu'ici. Parmi les personnes de ma connaissance, je n'ai constaté qu'anxiété et qu'appréhension au sujet des effets sociaux de ce passe-temps, surtout de ses effets (mentaux, moraux et physiques) sur les jeunes enfants.

Avant que nous nous mettions en frais de la populariser davantage en notre pays, ne vaudrait-il pas mieux en étudier les conséquences sur la société américaine et nous renseigner, auprès de l'opinion américaine avertie, au sujet des sauvegardes et restrictions possibles? Les craintes exprimées par mes amis américains n'étaient pas de celles que peut dissiper la transmission d'émissions uniquement supérieures et inoffensives; elles naissaient de l'habitude de la télévision, quelle que soit la nature des émissions.

Veillez me croire, monsieur, votre obéissant serviteur,

T. S. ELIOT

24 Russel Square, W.C. 1, 17 déc. »

5. La Corporation des agronomes de la province de Québec, Mémoire, p. 24.

CHAPITRE IV — LE CINÉMA

1. D. W. Buchanan, étude spéciale, *The Canadian Documentary Film*, p. 2. Nous avons puisé dans cette étude, en vue de la rédaction du présent chapitre, beaucoup de données historiques au sujet de l'Office du film et de la Société du film.
2. La loi nationale sur le cinématographe de 1939, article 9a.
3. D. W. Buchanan, étude spéciale, *The Canadian Documentary Film*, p. 10.
4. Le Conseil canadien du bien-être social, Division des loisirs, Mémoire, p. 4.
5. British Columbia Indian Arts and Welfare Society, Mémoire, p. 6.
6. Public Affairs Institute, Vancouver, Mémoire, p. 6.
7. Nous avons lu avec intérêt un article paru dans le *Times* de Londres du 17 août 1946, qu'on nous a signalé et qui ajoute ses louanges à ce « signal du Canada ».
8. La Chambre de commerce des jeunes de Chicoutimi, Mémoire, p. 8.

CHAPITRE V — LA PRESSE ET LES PÉRIODIQUES

1. Ces chiffres et d'autres données documentaires du présent chapitre sont tirés de l'étude spéciale de M. Wilfrid Eggleston sur *la Presse au Canada*.
2. *Royal Commission on the Press, 1947-49 (Great Britain), Report*, par. 362-363.
3. On trouvera une histoire détaillée de la *Presse canadienne* dans (C.P.) *The Story of the Canadian Press* par M. E. Nichols (Ryerson Press, Toronto, 1948).
4. B. K. Sandwell, étude spéciale préparée à l'intention de la Commission, sous le titre: *Present Day Influences on Canadian Society*, p. 16.

CHAPITRE VI — LES SOCIÉTÉS BÉNÉVOLES

1. Arts Council of Manitoba; Arts Center of Greater Victoria; Calgary Allied Arts Centre; Community Arts Council of Vancouver; New Westminster Arts Committee; Prince Edward Island Adult Education Council; la Fédération des mouvements de jeunesse du Québec.
2. L'Institut canadien des Affaires internationales; Association of Canadian Clubs; National Council of Women of Canada; Imperial Order Daughters of the Empire; le Conseil canadien de la coopération; l'Association canadienne des éducateurs de langue française.
3. Sir Walford Davies, cité par la Fédération des festivals de musique canadiens, *Mémoire*, p. 1.
4. Alberta Federation of Home and School Associations, Calgary: *Compte rendu des témoignages*, p. 43.
5. Northern Ontario Art Association, Toronto: *Compte rendu des témoignages*, p. 103.
6. Communication à la Commission de la part d'un citoyen.
7. *The Arts Council of Great Britain, Fourth Annual Report*, p. 3.

CHAPITRE VII — LES MUSÉES D'ART

1. La Galerie nationale du Canada, *Mémoire*, p. 8.
2. *Ibid.*, à l'exception du budget de la Galerie nationale pour 1950-1951.
3. Y compris \$54,500 pour la Section du dessin industriel.
4. Royal Canadian Academy of the Arts, *Mémoire*, p. 5.
6. Church of England in Canada, *Mémoire*, p. 5; Fredericton Art Club, *Mémoire*, p. 2, *compte rendu des témoignages*, p. 72; Canadian Group of Painters, *Mémoire*, p. 2; Group of Citizens interested in Adult Education, Winnipeg, *Mémoire*, p. 7; Nova Scotia Society of Artists, *Mémoire*, p. 3; Provincial Council of Women of New Brunswick, *Mémoire*, p. 3; Royal Architectural Institute of Canada, *Mémoire*, p. 3-4; Saskatoon Council of Women, *Mémoire*, p. 5; United Church of Canada, *Mémoire*, p. 7; Women's Institute of Manitoba, *compte rendu des témoignages*, p. 93.
7. *Canadian Art* a eu pour origine un périodique intitulé *Maritime Art* que publiaient M. Walter Abel, de l'Acadia University, et la Maritime Art Association.
8. Calgary Allied Arts Centre, *compte rendu des témoignages*, p. 3 et 10; Federation of Canadian Artists, *Mémoire*, p. 14; *compte rendu des témoignages*, p. 78; Federation of Canadian Artists, British Columbia Region, *Mémoire*, p. 2; Montreal Museum of Fine Arts, *Mémoire*, p. 8; Prince Edward Island Education Council, *Mémoire*, p. 8.

9. University of British Columbia, Mémoire, p. 11; Canadian Group of Painters, Mémoire, p. 2; Community Arts Council of Vancouver, Mémoire, p. 5; Federation of Canadian Artists, Mémoire, p. 12, compte rendu des témoignages, p. 49-50; Fredericton Art Club, Mémoire, p. 1, compte rendu des témoignages, p. 71; M. Gillson, de l'Université du Manitoba, compte rendu des témoignages, p. 147-148; Group of citizens interested in Adult Education, Winnipeg, Mémoire, p. 8; M. John Parton (Winnipeg), Mémoire, p. 2.
10. Saint John Club, Inc., Mémoire, p. 3, compte rendu des témoignages, p. 31-36; Alberta Visual Arts Board, compte rendu des témoignages, p. 40; Victoria and District Trades and Labour Council, compte rendu des témoignages, p. 98; Vancouver Art Gallery Council, compte rendu des témoignages, p. 72-74; Prince Edward Island Adult Education Council, Mémoire, p. 6; Nova Scotia Society of Artists, Mémoire, p. 3.
11. Church of England in Canada, Mémoire, p. 5; Royal Architectural Institute of Canada, Mémoire, p. 3-4; compte rendu des témoignages, p. 254, 263; la Société royale du Canada, compte rendu des témoignages, p. 804-805; le Congrès des métiers et du travail du Canada, Mémoire, p. 18; United Church of Canada, Mémoire, p. 7.

CHAPITRE VIII — LES MUSÉES

1. F. J. Alcock, *A Century in the History of the Geographical Survey of Canada*, Imprimeur du Roi, Ottawa, 1948.
2. Le Musée national, Mémoire, p. 2.
3. Compte rendu des témoignages, audiences d'Ottawa, août 1949, p. 10.
4. Le Musée national, Mémoire, p. 2.
5. La Conférence nationale des universités canadiennes, Mémoire, p. 41.
6. Agricultural Institute of Canada (succursale de Victoria et des îles), et Victoria History Society, Mémoire, p. 3.
7. Compte rendu des témoignages, audiences de Montréal, p. 458B.
8. Compte rendu des témoignages, audiences de Saskatoon, p. 86.
9. New Brunswick Museum, Mémoire, 2^e partie, p. 1.
- 9a. On trouvera la liste des musées du Canada à l'appendice VII.
10. Publié par la Museums Association, de Londres.
- 10a. Il est à noter que le très bon musée de Saint-Jean, N.-B., fut organisé après la publication de ce Rapport datant de 1932.
11. Miers et Markham, *The Museums of Canada* (T. and A. Constable, Edimbourg 1932, p. 9).
12. Ibid., p. 29-30.
13. Ibid., p. 19.
14. Ibid., p. 15.
15. Ibid., p. 39.
16. Ibid., p. 63.
17. Ibid., p. 63.
18. Ibid., p. 63.

CHAPITRE IX — LES BIBLIOTHÈQUES

1. Nous avons reçu des observations, à ce sujet, des organismes suivants: l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française; Board of Trade of the City of Toronto, Book Publishers' Branch; British Columbia Library Association; le Conseil canadien des recherches en sciences sociales; Montreal Special Libraries Association.
2. L'Institut d'études médiévales, Mémoire, p. 11; l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, Mémoire, p. 7-8.
3. Saskatchewan Library Association, compte rendu des témoignages, p. 12.
4. Saskatchewan Arts Board, Mémoire, p. 10.
5. Alberta Library Association, Mémoire.
6. Mlle Louise Manny, Fredericton, Mémoire, p. 2.
7. Alberta Library Association, Mémoire, p. 6.
8. Ministère de l'Instruction publique de l'Ontario, Mémoire, p. 21-22.
9. British Columbia Parent-Teacher Federation, Mémoire, p. 1.

CHAPITRE X — LES ARCHIVES

1. Les Archives nationales du Canada, Mémoire, p. 1.
2. *Report of the Royal Commission appointed to inquire into the state of the Records of the Public Departments of the Dominion of Canada* (Commission nommée en 1912; rapport déposé en mars 1914; rapport imprimé en 1924), p. 9.
3. *Ibid.*, p. 11.
4. Décret du conseil, n° 6175 du 20 septembre 1945, paragraphe 3. (On trouvera ce décret, ainsi que la Circulaire n° 2 du Comité des documents publics, en date du 11 février 1947, à l'Appendice VIII.)
5. On nous a signalé un exemple. Une partie du journal politique d'une personnalité canadienne fort importante, ainsi qu'un nombre considérable de lettres personnelles, a été trouvée dans une malle en la possession d'une personne n'en comprenant pas la signification. La malle et son contenu avaient été déposés pendant un certain temps dans une collection d'archives mais, apparemment, n'avaient pas été examinés immédiatement. La découverte a été faite accidentellement par un historien en visite, qui s'intéressait vivement à l'homme et à la période en cause.
6. Le président de la Canadian Historical Association nous a dit que les documents de la Canada Land Company, conservés à Londres pendant plus d'un siècle, ont été vendus comme papier de rebut. Un historien canadien, entendant parler de leur sort probable, tenta de les sauver, mais arriva trop tard pour en empêcher la destruction.
7. De nombreuses organisations ont souligné l'interdépendance des collections d'archives nationales et provinciales, en particulier les Archives nationales, l'Ontario Historical Society, le Saskatchewan Archives Board, la British Columbia Historical Association.
8. Saskatchewan Archives Board, Mémoire, p. 4.
Un représentant de la Canadian Historical Association nous a parlé de l'immense perte de vieux papiers de famille dans Québec, dont des paquets sont offerts pour des sommes insignifiantes lors de ventes d'effets de ménage.
9. Un mot s'impose, ici, d'un mouvement auquel se sont intéressés des archivistes, provinciaux ou fédéraux. Les histoires locales préparées par des groupes féminins de toutes les parties du pays, en vue du prix Lady Tweedsmuir, ont non seulement fait découvrir une grande quantité de pièces d'archives d'intérêt local, mais éveillé l'intérêt envers les archives en diverses collectivités.

CHAPITRE XI — LIEUX ET MONUMENTS HISTORIQUES

1. Le Mandat de notre Commission, décret du conseil 1786, en date du 8 avril 1949, p. 1.
2. *Rapport annuel, Ministère des Mines et ressources. Année financière terminée le 31 mars 1949.* Parcs et lieux historiques nationaux, p. 183.
3. C. W. Jeffreys, *The Reconstruction of the Port Royal Habitation of 1605-13*, p. 9; Tirage à part, *Canadian Historical Review*, décembre 1939.
4. La Société historique de Montréal, *Mémoire*, p. 4.
5. Saskatoon Archaeological Society, *Mémoire*, p. 3.
6. British Columbia Historical Association, Vancouver, compte rendu des témoignages, p. 239.
7. Saskatoon Archaeological Society, *Mémoire*, p. 3.
8. M. Georges Morisset, de Québec, nous a présenté un exposé fort intéressant sur la nécessité de mesures plus satisfaisantes en vue de la préservation des Plaines d'Abraham, l'accompagnant d'une carte précise et remarquable de la région.
9. Nous avons reçu des observations sur la valeur de bâtiments et d'emplacements, ainsi que sur la nécessité de les préserver, de divers organismes, notamment la Société historique de Québec, la Société d'archéologie et de numismatique de Montréal, l'Association des Clubs canadiens, l'Historical and Scientific Society of Manitoba, la British Columbia Historical Association.
10. Au moment d'aller sous presse, nous apprenons que ceci n'est plus exact et que le Lower Fort Garry est maintenant classé comme site historique national.

POSTFACE, SECTION III

1. M. D. K. Crowdis (Nova Scotia Museum of Science), *Mémoire*, p. 7.

CHAPITRE XII — LES UNIVERSITÉS

1. La Conférence nationale des universités canadiennes, *Mémoire*, p. 1.
2. *The Church of England in Canada*, *Mémoire*, p. 1.
3. D'après un mémoire de M. F. Cyril James, principal de l'Université McGill, en date du 19 juin 1950.
4. La Conférence catholique canadienne, *Mémoire*, p. 2.

CHAPITRE XIII — BOURSES NATIONALES

1. La Fédération des Chambres de commerce des jeunes de la province de Québec, *Mémoire*, p. 16.
2. *Rapport annuel du Conseil national de recherches pour 1949-1950*, p. 29 et p. 23
3. Student Veterans of the University of British Columbia, *Mémoire*, p. 6.
4. Province de Terre-Neuve, ministère de l'Instruction publique, *Mémoire*, p. 1.
5. *Ibid.*, p. 16.
6. La Conférence nationale des universités canadiennes, *Mémoire*, p. 47.
7. Le Congrès canadien du travail, *Mémoire*, p. 9-10.
8. L'Institut du service public du Canada, *Mémoire*, p. 10.
9. La Fédération des mouvements de jeunesse du Québec, *Mémoire*, p. 9.

CHAPITRE XIV — LE SAVANT HUMANISTE ET L'HOMME DE SCIENCE

1. Tiré de *The Explorer* de Rudyard Kipling. Citation autorisée par la McMillan Company of Canada, Limited.
2. Albert Faucher et Maurice Tremblay, étude spéciale, *Les sciences sociales*, p.98.
3. B. S. Keirstead et S. D. Clark, étude spéciale, *The Social Sciences*, p. 3.
4. William Line, étude spéciale, *Psychology in Canada, 1950*, p. 13.
5. Le rév. père Noël Mailloux, o.p., étude spéciale, *La psychologie*, p. 3.
6. Ce paragraphe s'inspire de l'étude de M. G. P. Grant intitulée: *Philosophy in Canada*.
7. Malcolm W. Wallace, étude spéciale, *The Humanities in Canada*, p. 8.
8. Le Conseil canadien des recherches en sciences sociales, *Mémoire*, p. 3 et 4.
9. *Ibid.*, p. 3.
- 9a. Nous venons d'apprendre qu'une université de l'Ouest du Canada se propose d'accorder cinq subventions de recherche dans le domaine des humanités et des sciences sociales à des membres de ces facultés. Ces subventions seront de \$300. chacune et les recherches seront poursuivies pendant l'été.
10. Malcolm W. Wallace, étude spéciale, p. 25.
11. B. S. Keirstead et S. D. Clark, étude spéciale, p. 15.
12. *Ibid.*, p. 15 et 16.
13. Dalhousie University, *Mémoire*, p. 8.
14. Le Conseil canadien des recherches en sciences sociales, *Appendice I*, p. 2.
15. G. P. Grant, étude spéciale, paragraphe 24.
16. La Conférence nationale des universités canadiennes, *Mémoire*, p. 8.
17. *Ibid.*, p. 9.
- 17a. Nous avons utilisé dans ce passage *Science and the Humanities*, pp. 16 et 17, une publication de M. C. E. Dolman, de l'Université de la Colombie-Britannique (1950).
18. N. Heaton, *Economic History of Europe* (Harper, New-York, 1948, p. 514 et 515).
19. *Ibid.*, p. 531.
20. Le rapport Steelman au Président des États-Unis, cité par M. J. W. T. Spinks dans *The Sciences in Canada*, étude spéciale, p. 48-49.
21. Cette section s'inspire de l'étude spéciale de M. Spinks.
22. Lettre à la Commission, de M. C. J. Mackenzie, du Conseil national de recherches, en date du 24 avril 1950.
23. W. H. Barton, essai rédigé à l'intention de la Commission, sous le titre: *Organization of Scientific Research in the Federal Government*, p. 6.
24. Voir 22, ci-dessus.
25. L. E. Ranta, essai rédigé à l'intention de la Commission, sous le titre: *Science in Canada*, p. 19.
26. *Ibid.*, p. 16.
27. C. J. Mackenzie, du Conseil national de recherches, cité par M. Spinks dans son étude spéciale, p. 35.

CHAPITRE XV — L'ARTISTE ET L'ÉCRIVAIN

INTRODUCTION

1. Le Conseil canadien des arts, *Mémoire*, p. 1.

LA MUSIQUE

1. Sir Ernest MacMillan, étude spéciale, *Music in Canada*, p. 2. Une bonne partie de la documentation qui a servi à la rédaction de cette section est tirée de cette étude.
2. *Ibid.*, p. 5.
3. Lettre du président du Comité de la musique du Community Arts Council de Vancouver, en date du 14 avril 1950.
4. Sir Ernest MacMillan, étude spéciale, p. 24.
5. Compte rendu des témoignages, audiences de Toronto, p. 396.
6. Anna M. McDonagh, *Sidelights on the Community Concerts Controversy*, bulletin du Conservatoire royal de musique de Toronto, octobre 1949, p. 2 et 3 (cité par sir Ernest MacMillan dans son étude spéciale, p. 11).
7. Compte rendu des témoignages, audiences de Winnipeg, p. 168.

LE THÉÂTRE

1. Extrait de la correspondance de Samuel Marchbanks. Reproduction autorisée par le détenteur du droit d'auteur, *The Peterborough Examiner*.
2. Les gouverneurs du Festival dramatique fédéral, *Mémoire*, p. 9.
3. Robertson Davies, étude spéciale, *The Theatre in Canada*, p. 25.

LE BALLET

1. Canadian Ballet Festival, *Mémoire*, p. 7.

LA PEINTURE

1. Compte rendu des témoignages, audiences de Montréal, p. 210 et 211.
2. *Ibid.*, p. 213.
3. *Ibid.*, p. 219.
4. Royal Canadian Academy of the Arts, compte rendu des témoignages, audiences de Toronto, p. 23.
5. Federation of Canadian Artists, *Mémoire*, p. 8.
6. Compte rendu des témoignages, audiences de Vancouver, p. 36.
7. Compte rendu des témoignages, audiences de Montréal, p. 220.
8. La Chambre de commerce des jeunes de Chicoutimi, *Mémoire*, p. 6.
9. Federation of Canadian Artists, *Mémoire*, pp. 6 et 7.

LA SCULPTURE

1. La Société des sculpteurs du Canada, *Mémoire*, p. 4.
2. *Ibid.*
3. Elizabeth Wyn Wood, citée par M. Charles Comfort dans son étude spéciale, *Architecture in Canada*, p. 41.
4. Alain, *Vingt leçons sur les beaux-arts* (Paris, Gallimard, 1931, p. 212).
5. Gérard Morisset, étude spéciale, *Les arts dans la province de Québec*, p. 21.
6. La Société des sculpteurs du Canada, *Mémoire*, p. 3 et 4.
7. *Ibid.*, p. 6.

L'ARCHITECTURE ET L'URBANISME

1. Mémoire sur l'architecture au Canada, présenté conjointement à la Commission par MM. W. J. McBain, James A. Murray, John C. Parkin et George A. Robb, p. 3.
2. Eric Arthur, étude spéciale, *Architecture in Canada*, p. 1.
3. Ibid., p. 37.
4. Ibid., p. 8.
5. Ibid., p. 23.
6. Mémoire sur l'architecture au Canada, présenté conjointement à la Commission par MM. W. J. McBain, James A. Murray, John C. Parkin et George A. Robb, p. 6.

LES LETTRES

1. E. A. McCourt, étude spéciale, *Canadian Letters*, p. 3.
2. René Garneau, étude spéciale, *La littérature*, p. 4 et 5.
3. Canadian Authors' Association, Mémoire, p. 1.
4. La Société des écrivains canadiens, Mémoire, p. 8.
5. René Garneau, étude spéciale, p. 1.
6. Canadian Authors' Association, Mémoire, p. 3.
7. La Société des écrivains canadiens, Mémoire, p. 7.
8. Canadian Writers' Committee, Mémoire, p. 2.
9. Ibid.
10. E. A. McCourt, étude spéciale, p. 6.
11. *Poésie 1946* (Seghers et Parizeau, Paris et Montréal, p. 110).

L'ÉDITION

1. La Société des éditeurs canadiens du livre français, Mémoire, p. 3.
2. E. A. McCourt, étude spéciale, *Canadian Letters*, p. 18.
3. Ibid., p. 22.

L'ARTISANAT

1. Les Cercles de fermières de la province de Québec, Mémoire, p. G.
2. Erica et Kjeld Deichman, étude spéciale, *Canadian Handicrafts, with Particular Reference to New Brunswick*, p. 11.
3. Compte rendu des témoignages, audiences de Winnipeg, p. 345.
4. Canadian Handicrafts Guild, comité général, Montréal, Mémoire, p. 1.

LES ARTS INDIENS

1. Harry B. Hawthorn et Audrey E. Hawthorn, étude spéciale, *Contemporary Art of the Canadian Indian, 1950*, p. 59.
2. Ibid., p. 53.
3. Ibid., p. 58.
4. Ibid., pp. 36, 47 et 48.
5. M. Joseph Banigan, Mémoire, p. 1.
6. Harry B. Hawthorn et Audrey E. Hawthorn, étude spéciale, p. 46.
7. Ibid., p. 64.

POSTFACE, SECTION IV

1. Canadian Authors' Association, Mémoire, p. 5.

CHAPITRE XVI—L'UNESCO

1. Débat à la Chambre des lords de Westminster sur l'UNESCO, le 26 janvier 1949.
2. Ibid.
3. Ce paragraphe s'inspire de *The Theory and Practice of UNESCO*, par R. Niebuhr, International Organization, février 1950.
4. Ibid.
5. M. Camille Huysmans, ministre de l'Instruction publique de Belgique, *UNESCO National Commissions News Letter*, mars 1949, bulletin n° 4, p. 5.
6. L'Association canadienne pour l'avancement des sciences; British Columbia Library Association, Canadian Association for Adult Education, Canadian Education Association.
7. Canadian Education Association, Mémoire, p. 3.
8. Le Conseil canadien des recherches en sciences sociales, Mémoire, p. 10.

CHAPITRE XVII—LA « PROJECTION » DU CANADA À L'EXTÉRIEUR

1. *Rapport annuel de Radio-Canada pour 1949 - 1950*, p. 48.
- 1a. On comprend ici les bureaux des hauts commissaires qui peuvent être assimilés, pour les fins de l'exposé, à des missions diplomatiques.
2. Au 31 décembre 1950, on compte en outre trois ministres accrédités auprès de trois autres pays mais n'y résidant pas.
3. Y compris des documents de référence, des déclarations et discours importants, des biographies de personnalités canadiennes, des reproductions d'articles importants, des photos.

DEUXIÈME PARTIE

INTRODUCTION

1. G. P. Grant, étude spéciale, p. 28 et 29.
2. Les ressources dont disposent certaines fondations américaines apparaissent dans le tableau qui suit, que nous tirons de *Philanthropic Giving*, par F. Emerson Andrews (Russell Sage Foundation, p. 70 et 92) (Reproduction autorisée par le détenteur du droit d'auteur).

VALEUR ESTIMABLE DES BIENS ET DOTATIONS PHILANTHROPIQUES
DES ÉTATS-UNIS EN 1949

Catégorie	Biens et dotations
Religion	\$10,000,000,000
Enseignement supérieur, privé	4,005,000,000
Fondations	2,574,000,000
Hôpitaux privés	5,369,000,000
Autres organismes de bienfaisance	1,000,000,000
Total	\$22,948,000,000

Voici la statistique des éléments d'actif que font connaître les cinq plus grandes fondations :

Catégorie	Biens et dotations
Fondation Ford	\$238,000,000
Carnegie Corporation of New York	173,013,520
Rockefeller Foundation	153,000,000
Duke Endowment	135,000,000
Kresge Foundation	75,041,237

CHAPITRE XVIII — DIFFUSION

RADIODIFFUSION

1. Gilbert Seldes, *The Great Audience* (The MacMillan Company of Canada, Toronto, 1950, p. 270). (Citation autorisée par la Viking Press et la MacMillan Company of Canada, Limited).

TÉLÉVISION

1. Voir à l'Appendice IX l'article sur la télévision publié par John Crosby dans le *New York Herald Tribune* du 11 février 1951. (Reproduction autorisée par le *New York Herald Tribune*).

CHAPITRE XIX — L'OFFICE NATIONAL DU FILM

1. La loi nationale de 1950 sur le film, article 9.

CHAPITRE XX — AUTRES INSTITUTIONS FÉDÉRALES

LA GALERIE NATIONALE

1. La Galerie nationale du Canada, *Mémoire*, p. 2 et 3.

ARCHIVES ET DOSSIERS PUBLICS

1. Voir à l'Appendice VIII le décret du conseil et l'ordonnance administrative.

CHAPITRE XXI — L'AIDE AUX UNIVERSITÉS

1. Voir à l'Appendice X (Dépenses du gouvernement fédéral pour l'enseignement supérieur, 1948-1949).

CHAPITRE XXII — BOURSES NATIONALES

1. Voir la liste des titulaires des bourses Guggenheim depuis 1940 à l'Appendice XI.

CHAPITRE XXIV — INFORMATION INTERNATIONALE

1. *Rapport annuel de Radio-Canada pour 1949-1950*, p. 48.

CHAPITRE XXV — UN CONSEIL POUR LES ARTS, LETTRES, HUMANITÉS ET SCIENCES SOCIALES

1. Voir à l'Appendice XII, le détail des finances et de l'organisation de certaines sociétés bénévoles.
2. Canada Foundation, *Mémoire*, p. 3.
3. *The Arts Council of Great Britain, First Annual Report, 1945*, Appendice A, p. 20 et 21.
4. *The Arts Council of Great Britain, Fourth Report, 1948-49*, Appendice A, p. 24.
5. Diverses organisations bénévoles nous ont exposé qu'un Conseil des arts devrait être chargé des fonctions d'une commission de l'UNESCO.

RÉSERVES ET OBSERVATIONS DE M. ARTHUR SURVEYER

RADIODIFFUSION

1. H. A. Overstreet, *The Mature Mind*, W.W. Norton Company, New-York, 1949, p. 222 (reproduction autorisée par le détenteur du droit d'auteur).
2. Judith C. Waller, *Radio — The Fifth Estate*, Houghton-Mifflin Co., Boston, 1946, p. 407 (reproduction autorisée par le détenteur du droit d'auteur).
3. Ibid., p. 399.
4. Ibid., p. 400.
5. Ibid., p. 409.
6. Ibid., p. 172.
7. Ibid., p. 173.
8. Canadian Marconi Company, *Mémoire*, p. 11.
9. H. A. Overstreet, *op. cit.*, p. 212.
10. Ibid., p. 214 et p. 215.
11. Gilbert Seldes, *The Great Audience*, The Vicking Press, New-York, the Macmillan Company of Canada, Limited, Toronto, 1950, p. 242 (citation autorisée par le détenteur du droit d'auteur).
12. Ibid., p. 249.
13. Ibid.
14. Gilbert Seldes, *op. cit.* p. 132.
15. Judith C. Waller, *op. cit.*, p. 433.

TÉLÉVISION

1. Gilbert Seldes, *op. cit.* p. 182.
2. Ibid., p. 183.
3. Ibid., p. 166.
4. Ibid., p. 167.
5. Ibid., p. 283.

APPENDICE I

MÉMOIRES PRÉSENTÉS À LA COMMISSION ROYALE

(Les mémoires reçus, mais non entendus en audience publique,
sont marqués d'un astérisque).

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR	LIEU DE L'AUDITION
Académie canadienne-française, L'	Montréal
Acadia University	Halifax
Adams, Mme Jean Coulthard	Vancouver
Agricultural Institute of Canada (Victoria & Islands Branch) et Victoria Natural History Society	Victoria
*Alberta Cultural Development Boards	Edmonton
Alberta Drama Board	Edmonton
Alberta Federation of Agriculture	Calgary
Alberta Federation of Home & School Associations	Calgary
Alberta Library Association	Edmonton
Alberta Music Board	Calgary
Alberta Society of Artists	Calgary
Alberta Teachers' Association	Calgary
Alberta Tuberculosis Association	Edmonton
Alberta Visual Arts Board	Calgary
All-Canada Mutually Operated Radio Stations	Ottawa
All-Canada Mutually Operated Radio Stations	Ottawa
All-Canada Radio Facilities Limited	Winnipeg
Alliance française, L'	Toronto
American Federation of Musicians of United States and Canada	Montréal
*American Stockholders' Union	Montréal
Amérique française	Québec
Amis de l'art, Les	Québec
Apprentis, Les	Ottawa
Archives de folklore, Les	Montreal
Archives nationales du Canada	Toronto
Arctic Institute of North America	Toronto
Art Gallery of Hamilton	Vancouver
Art Gallery of Toronto	Victoria
Art, Historical and Scientific Association Controllers of the Van- couver City Museum	Winnipeg
Arts Centre of Greater Victoria	Vancouver
Arts Council of Manitoba	Montréal
Associated Boards of Trade of Central British Columbia	Ottawa
Association Canada-inter-Amérique	Montréal
Association canadienne d'urbanisme	Ottawa
Association canadienne des bibliothécaires de langue française	Montréal
Association canadienne des bibliothèques	Ottawa
*Association canadienne des consommateurs	Québec
Association canadienne des éducateurs de langue française	Québec

Association canadienne des festivals de ballet	Ottawa
Association canadienne des musées	Toronto
Association canadienne des Nations-Unies	Ottawa
Association canadienne-française d'éducation d'Ontario	Ottawa
Association canadienne-française pour l'avancement des sciences	Montréal
Association des médecins de langue française du Canada	Ottawa
Association des musiciens de Québec	Québec
Association of Canadian Advertisers Inc.	Ottawa
Association of Canadian Clubs	Ottawa
Association of Canadian Radio Artists	Toronto
Association of Canadian Radio Artists — Vancouver Branch (Local 24498)	Vancouver
Association of Motion Picture Producers and Laboratories of Canada	Ottawa
Association of United Ukrainian Canadians — Manitoba Section	Winnipeg
Association of United Ukrainian Canadians — National Executive Committee	Toronto
*Association of United Ukrainian Canadian — Provincial Committee for Quebec and the Maritimes	
Association technologique de langue française d'Ottawa	Montréal
*Ballet Appreciation Club of Ottawa	
Banff School of Fine Arts	Edmonton
*Banigan, M. Joseph	
Bellman Male Chorus	Vancouver
*Benidickson, M. William, M.P.	
Bibliothèque des enfants de Montréal	Montréal
Bibliothèque du Parlement	Ottawa
Bingham, Mme Lettice M.	Toronto
B.M.I. Canada Limited	Toronto
Boag Foundation Limited	Vancouver
Board of Trade de Toronto (Book Publishers' Branch)	Ottawa
Bowley, M. H. G.	Montréal
British Columbia Association of Broadcasters	Vancouver
British Columbia Drama Association	Victoria
British Columbia Historical Association	Vancouver
British Columbia Indian Arts & Welfare Society	Victoria
British Columbia Library Association	Vancouver
British Columbia Parent-Teacher Federation	Vancouver
British Columbia Registered Music Teachers' Association	Vancouver
*British Columbia Teachers' Federation	
British Columbia University	Vancouver
*Brock, M. David	
Calgary Allied Arts Centre	Calgary
Calgary Civic Centre Committee	Calgary
Calgary Women's Musical Club, Calgary Branch of the Alberta Registered Music Teachers' Association, Calgary Symphony Orchestra et Central Alberta Music Festival	Calgary
Canada Foundation	Ottawa
Canadian Association for Adult Education	Ottawa
Canadian Association of Broadcasters (Sept. 1949 et avril 1950)	Ottawa
Canadian Authors' Association	Toronto

Canadian Authors' Association — Vancouver & Mainland Branch	Vancouver
Canadian Chamber of Commerce	Montréal
*Canadian Committee on Youth Services	
Canadian Daily Newspapers Association	Toronto
Canadian Education Association	Ottawa
Canadian Federation of Home and School	Ottawa
Canadian Federation of University Women	Halifax
Canadian Group of Painters	Montréal
Canadian Handicrafts Guild — Alberta Provincial Branch	Calgary
Canadian Handicrafts Guild — Edmonton Branch	Edmonton
Canadian Handicrafts Guild — General Committee	Montréal
Canadian Handicrafts Guild — Ontario Provincial Branch	Toronto
Canadian Historical Association	Ottawa
Canadian Home Economics Association	Toronto
Canadian Jewish Congress	Montréal
Canadian Legion of the British Empire Service League	Winnipeg
Canadian Marconi Company	Montréal
Canadian Schools of Social Work — National Committee	Montréal
Canadian Society of Landscape Architects and Town Planners	Montréal
Canadian Teachers' Federation	Ottawa
Canadian Writers' Committee	Toronto
Canadian Writers' Foundation	Ottawa
Carleton College (Sénat)	Ottawa
Centre d'études amérindiennes de l'Université de Montréal	Québec
*Centre d'études orientales de la Faculté des lettres de l'Université de Montréal	
Cercles de fermières de la province de Québec	Québec
Chambre de commerce de Québec	Québec
Chambre de commerce des jeunes de Chicoutimi	Québec
Chambre de commerce du district de Montréal	Ottawa
*Chess Federation of Canada	
Church of England in Canada	Ottawa
Clubs 4-H Inc.	Ottawa
Cobourg, Ville de	Ottawa
Collège des médecins-vétérinaires de la province de Québec	Montréal
Colonial Broadcasting System Limited	S.-Jean (T.-N.)
Comité permanent de la survivance française en Amérique	Québec
Commanda, Mme Gisela	Toronto
Commercial & Press Photographers' Association of Canada	Toronto
Community Arts Council of Vancouver	Vancouver
Community Arts Council of Vancouver — Drama Section	Vancouver
Community Children's Theatre	Vancouver
Compagnons de Saint-Laurent, Les	Montréal
Composers, Authors & Publishers Association of Canada, Limited	Toronto
Concerts symphoniques de Montréal	Montréal
Confédération des travailleurs catholiques du Canada Inc.	Ottawa
Conférence catholique canadienne	Ottawa
Conférence nationale des universités canadiennes	Ottawa
Congrès canadien du travail	Québec
Congrès des métiers et du travail au Canada	Ottawa
Conseil canadien de la coopération	Québec
Conseil canadien de la musique	Toronto
Conseil canadien des arts	Ottawa
Conseil canadien des recherches en sciences sociales	Ottawa

492 COMMISSION ROYALE DES ARTS, LETTRES ET SCIENCES

Conseil canadien du bien-être social — Division des loisirs	Ottawa
Conseil canadien pour l'avancement du civisme	Ottawa
Conseil canadien pour la reconstruction par l'UNESCO	Ottawa
Conseil canadien des humanités	Ottawa
*Conseil du film de S.-Jérôme	
Conseil du film de S.-Lambert, S.-Jean, S.-Rémi, Salaberry de Valleyfield et Rigaud	Ottawa
Conservatoire national de musique de Québec	Québec
*Conservatoire populaire et le Chœur de France	
Contemporary Verse, A Canadian Quarterly	Vancouver
Co-Operative Commonwealth University Federation	Saskatoon
Co-Operative Union of Canada	Ottawa
Co-Ordinating Committee of Canadian Youth Groups	Ottawa
Corbett, M. David C.	Fredericton
Corporation des agronomes de la province de Québec	Ottawa
*Culture, revue trimestrielle	
Dalhousie University	Halifax
de Rimanczy String Players Society	Vancouver
*d'Hondt, M. Walter	
Disciples de Massenet	Montréal
*Discussion Group of Hamilton	
Don Valley School of Art	Ottawa
Drama Playhouse	Montréal
Edmonton Museum of Arts	Edmonton
Elliott, M. Walter E.	Toronto
Federated Women's Institute of Canada	Ottawa
Federated Women's Institute of Ontario	Ottawa
Fédération canadienne de l'agriculture	Ottawa
Fédération canadienne des universitaires catholiques	Québec
Fédération des Chambres de commerce des jeunes de la province de Québec	Québec
Fédération des festivals de musique canadienne	
Fédération des mouvements de jeunesse du Québec	Québec
Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec	Québec
Fédération nationale des étudiants des universités canadiennes	Halifax
Federation of British Columbia Film Councils	Vancouver
Federation of Canadian Artists	Vancouver
Federation of Canadian Artists — Alberta Region	Calgary
Federation of Canadian Artists — British Columbia Region	Vancouver
Federation of Canadian Artists — Edmonton Branch	Edmonton
Federation of Canadian Artists — Prince Albert Branch	Saskatoon
*Federation of Film Councils of Eastern Ontario	
Festival dramatique national	Ottawa
Fiction Writers of Saskatchewan	Regina
Fiddlehead Poetry Society	Fredericton
First Statement Press	Montréal
Forget, M. André	Montréal
Fraser Canyon Indian Arts & Crafts Society	Victoria
Fraser, M. Charles F. et M. Garnet T. Page	Ottawa
Fredericton Art Club	Fredericton
Frontier College	Toronto

Galerie nationale du Canada	Ottawa
General Ministerial Association of Greater Winnipeg	Winnipeg
Gibson, M. John Wesley	Victoria
Gordon, M. K. W.	Saskatoon
Gourd, M. J.-J.	Montréal
Group of Citizens interested in Adult Education	Winnipeg
Group of Representative Citizens of Greater Victoria	Victoria
<i>ad hoc</i> Group in Fredericton	Fredericton
Groupe de peintres de Montréal	Montréal
Halifax Conservatory of Music	Halifax
Halifax District Trades & Labour Council	Halifax
Hall, Mlle Margaret K.	Fredericton
Harris Memorial Gallery	Charlottetown
Here and Now	Toronto
Historical and Scientific Society of Manitoba	Winnipeg
*Historical Society of Ottawa	
*Imperial Order Daughters of the Empire, Agnes Hudson Chapter, Vancouver	
Imperial Order Daughters of the Empire, National Chapter	Toronto
*Inglis, M. J. M.	
*Innkeepers of Prince Edward Island	
Institut botanique de l'Université de Montréal	Montréal
Institut canadien de Québec	Québec
Institut canadien des affaires internationales	Ottawa
Institut d'études médiévales	Montréal
*Institut de biologie générale et de zoologie de l'Université de Montréal, Faculté des Sciences	
*Institut de géographie de l'Université de Montréal	
Institut de microbiologie et d'hygiène de l'Université de Montréal	Montréal
Institut de traduction de l'Université de Montréal	Québec
Institut professionnel du service public du Canada	Montréal
Institute of Professional Town Planners	Toronto
*Inter-Ethnic Citizens' Council of Toronto	
International Student Service of Canada — Administrative Committee	Toronto
International Student Service of Canada — University of Saskatchewan Committee	Saskatoon
*James, Mlle Frances	
Jardin botanique de Montréal	Montréal
*Jeunesses musicales du Canada (S.-Hyacinthe)	
John O'London Society	Vancouver
*Junior League of Toronto	
*Junior League of Vancouver	
Junior League of Winnipeg	Winnipeg
Kerr, M. Douglas	Vancouver
King's College, University of	Halifax
*Kinsmen Club of Saskatoon	
*Ladies' Morning Musical Club of Montreal	
Leary, M. Albert Edward	Toronto
Ligue d'action nationale	Ottawa
Lindner, M. E.	Saskatoon

Little Symphony of Montreal Inc.	Montréal
*Little Theatre Guild of Charlottetown	
London Public Library and Art Museum (Toronto)	Ottawa
*McBain, M. W. J., Murray, M. James A., Parkin, M. John C. et Robb, M. George A. (mémoire collectif — Toronto)	
McGill University, Musée	Montréal
*McMahon, M. J. S.	
McNaughton, M. John	Saskatoon
Maison des étudiants canadiens (Paris) — Comité canadien	Ottawa
Manitoba Federation of Agriculture and Co-Operation	Winnipeg
*Manitoba Legislative Library	
Mann, M. Walter B.	Ottawa
Manny, Mlle Louise	Fredericton
Maritime Art Association	Halifax
Maritime Association of Broadcasters	S.-Jean (N.-B.)
Maritime Federation of Agriculture	S.-Jean (N.-B.)
Maritime Library Association	S.-Jean (N.-B.)
Maritime Professional Photographers' Association	Halifax
Memorial University of Newfoundland	S.-Jean (T.-N.)
Metal Arts Guild	Ottawa
Ministère des Transports (Division de la Radio) et coordonnateur de la défense passive	Ottawa
Montreal Board of Trade	Montréal
Montreal Museum of Fine Arts	Montréal
Montreal Museum of Fine Arts — School of Art and Design	Montréal
Montreal Special Libraries Association	Montréal
Montreal Women's Symphony Orchestra	Montréal
Morisset, M. Georges	Québec
Mount Allison University	S.-Jean (N.-B.)
Mount Saint Vincent College	Halifax
Musée canadien de la guerre	Ottawa
Musée national du Canada	Ottawa
Nadeau, Dr Émile	
National Advisory Council on School Broadcasting	Québec
National Council of Women of Canada	Toronto
National Farm Radio Forum	Ottawa
*National Film Board of Canada — Alberta Region	
*National Film Board of Canada (Alberta Region et University of Alberta) (Department of Extension)	
National Film Society of Canada	Ottawa
*National Film Society of Canada — Toronto Branch	
New Brunswick, Competitive Festival of Music	S.-Jean (N.-B.)
New Brunswick, Department of Education	Fredericton
New Brunswick, Department of Industry and Reconstruction, Handicrafts Division	Fredericton
*New Brunswick Museum	
New Brunswick Teachers' Association	Fredericton
New Westminster Arts Committee	Vancouver
Newfoundland Department of Education	S.-Jean (T.-N.)
Newfoundland Museum	S.-Jean (T.-N.)
Newfoundland Public Libraries Board	S.-Jean (T.-N.)
Newton, M. Robert (President, University of Alberta)	Edmonton

*Nobleman, M. Ben	
Northern Ontario Art Association	Toronto
Nova Scotia College of Art	Halifax
Nova Scotia, Department of Education, Division of Adult Education	Halifax
Nova Scotia, Department of Education, Division of Adult Education, Dramatics Adviser.	
Voir: Wetmore, M. Donald	
Nova Scotia Drama League	Halifax
Nova Scotia Museum of Science	Halifax
Nova Scotia Music Teachers' Association	Halifax
Nova Scotia Society of Artists	Halifax
Nova Scotia Teachers' Union	Halifax
Office national du film	Ottawa
Ontario Association of Film Councils	Toronto
Ontario, Department of Education	Toronto
Ontario Federation of Home and School Associations (Toronto)	Ottawa
Ontario Historical Society	Toronto
Ontario Registered Music Teachers' Association	Toronto
Ontario Research Foundation	Toronto
Ontario Society of Photographers	Toronto
Ontario Teachers' Federation	Toronto
Orchard, M. Robert	Edmonton
Orchestre symphonique de Québec	Québec
Orchestre symphonique des Jeunes de Montréal	Montréal
*Ottawa Coin Club	
Page, M. Garnett. Voir: Fraser, M. Charles F.	
Periodical Press Association	Toronto
*Phillips, M. Alan	
Pontifical Institute of Mediaeval Studies	Ottawa
Poste de radio CFAC (Calgary)	Calgary
Poste de radio CFAR (Flin-Flon)	Winnipeg
Poste de radio CFCY (Charlottetown)	Charlottetown
Poste de radio CFNB (Fredericton)	Fredericton
Poste de radio CFQC (Saskatoon)	Saskatoon
Poste de radio CFRB (Toronto)	Toronto
Poste de radio CFRN (Edmonton)	Edmonton
Poste de radio CHAB (Moose-Jaw)	Regina
Poste de radio CHFA (Edmonton)	Edmonton
Poste de radio CHLO (St. Thomas)	Toronto
Poste de radio CHLP (Montréal)	Montréal
Poste de radio CHML (Hamilton)	Toronto
Poste de radio CHNS (Halifax)	Halifax
Poste de radio CHUM (Toronto)	Toronto
Poste de radio CJCA (Edmonton)	Edmonton
Poste de radio CJCH (Halifax)	Halifax
Poste de radio CJGX (Yorkton)	Regina
*Poste de radio CJIB (Vernon)	
Poste de radio CJOB (Winnipeg)	Winnipeg
Poste de radio CJOR (Vancouver)	Ottawa
Poste de radio CJVI (Victoria)	Victoria
Poste de radio CKAC (Montréal)	Montréal

Poste de radio CKBI (Prince-Albert)	Saskatoon
Poste de radio CKCK (Regina)	Regina
Poste de radio CKCL (Truro)	Halifax
Poste de radio CKCW (Moncton)	Halifax
Poste de radio CKEY (Toronto)	Toronto
*Poste de radio CKNW (New Westminster)	
Poste de radio CKOC (Hamilton)	Toronto
Poste de radio CKRC (Winnipeg)	Winnipeg
Poste de radio CKRD (Red-Deer)	Edmonton
Poste de radio CKRM (Regina)	Regina
*Poste de radio CKTB (St. Catharines)	
Poste de radio CKVL (Verdun)	Montréal
*Prentice, M. Howard A. et M. John Pollock	
Prince Edward Island Adult Education Council	Charlottetown
Prince Edward Island Government	Charlottetown
Prince Edward Island Teachers' Federation	Charlottetown
Prince of Wales College	Charlottetown
Privately Published Publications and Leaf and Quill Publications	Toronto
Provincial Association of Protestant Teachers of Quebec	Montréal
Provincial Council of Women of New Brunswick	Fredericton
Public Affairs Institute	Vancouver
Radio-Canada — Division de l'Alberta — Région des Prairies	Edmonton
Radio-Canada — Région de la Colombie-Britannique	Vancouver
Radio-Canada — Réseau français	Montréal
Radio-Canada — Région maritime	Halifax
Radio-Canada — Région de Terre-Neuve	S.-Jean (T.-N.)
Radio-Canada — Région des Prairies	Winnipeg
Radio Manufacturers Association of Canada	Ottawa
Radio Programme Producers	Montréal
Regina Art Centre Association	Regina
Regina Library Association	Regina
*Regina Orchestral Society	
Research Council of Ontario	Toronto
*Revue Canadienne de Biologie	
*Revue dominicaine, La	
Royal Architectural Institute of Canada	Ottawa
Royal Astronomical Society of Canada (Toronto)	Ottawa
Royal Canadian Academy of the Arts	Toronto
Royal Canadian Institute	Toronto
Royal Conservatory of Music of Toronto	Toronto
Royal Ontario Museum	Toronto
Saint Dunstan's College	Charlottetown
Saint Francis Xavier University	Halifax
Saint John Art Club, Inc.	S.-Jean (N.-B.)
St. John's Art Club	S.-Jean (T.-N.)
*St. John's High School Memorial Centre (Winnipeg)	
St. John's Players	S.-Jean (T.-N.)
Saint Mary's College, University of	Halifax
Saint Thomas College	S.-Jean (N.-B.)
Saskatchewan Archives Board	Regina
Saskatchewan Arts Board	Regina
Saskatchewan, Department of Education	Regina

Saskatchewan Drama League	Regina
Saskatchewan Library Association	Saskatoon
Saskatchewan Musical Association	Saskatoon
Saskatchewan Teachers' Federation	Regina
Saskatoon Archaeological Society	Saskatoon
Saskatoon Council of Home and School Associations	Saskatoon
Saskatoon Council of Women	Saskatoon
Savage, M. Hugh	Victoria
School of Theatrical Arts	Victoria
Sir Ernest MacMillan Fine Arts Club	Vancouver
*Smith, M. David	
Société canadienne d'enseignement postsecondaire	Québec
Société canadienne d'histoire naturelle et ses filiales	Québec
Société centrale d'hypothèques et de logement	Ottawa
Société d'archéologie et de numismatique de Montréal	Montréal
Société d'éducation des adultes du Québec	Montréal
Société d'enseignement postsecondaire (Section française du Manitoba)	Winnipeg
Société d'étude et de conférences	Montréal
Société de bienfaisance des artistes	Montréal
Société de géographie de Montréal	Montréal
Société des sculpteurs du Canada	Toronto
Société des écrivains canadiens	Montréal
Société des éditeurs canadiens du Livre français	Montréal
Société des festivals de Montréal	Montréal
Société des traducteurs de Montréal	Montréal
Société des visites interprovinciales	Québec
Société historique de Montréal	Montréal
Société historique de Québec	Québec
Société mathématique du Canada	Québec
*Société Pro Musica	
Société Radio-Canada	Ottawa
Société Richelieu	Québec
Société royale du Canada	Ottawa
Somerset, Mlle Dorothy	Vancouver
Sports College Association	Toronto
Student Veterans at the University of British Columbia	Ottawa
Superintendent and Supervisors of Winnipeg Schools	Winnipeg
Theatre Guild of Saint John	S.-Jean (N.-B.)
Theatre Under the Stars	Vancouver
*Thompson, M. Gordon V.	
Thompson, M. W. P. (President, University of Saskatchewan)	Saskatoon
Town Meeting Limited	Vancouver
Ukrainian Canadian Committee	Winnipeg
*Ukrainian Catholic Brotherhood of Canada	
*Union catholique des cultivateurs d'Ottawa	
*Union des artistes lyriques et dramatiques de Québec	
Union des latins d'Amérique	Montréal
Union fédérale des employés des postes radiophoniques	Montréal
United Church of Canada — Commission on Culture	Toronto
United Farmers of Canada	Saskatoon
Université du Sacré-Cœur de Bathurst	S.-Jean (N.-B.)
Université Laval	Québec

Université Saint-Joseph	S.-Jean (N.-B.)
University of New-Brunswick	Fredericton
University of Toronto Press	Ottawa
University Women's Club of Regina	Regina
*Upper Canada Genealogical Society	
Vancouver Art Gallery Council	Vancouver
Vancouver Board of Trade	Vancouver
*Vancouver Business and Professional Women's Club	
*Vancouver Children's Theatre Limited	
Vancouver Film Council	Vancouver
Vancouver Little Theatre Association	Vancouver
Vancouver Poets	Vancouver
Vancouver Symphony Society	Vancouver
Victoria and District Trades and Labour Council	Victoria
Victoria Chamber of Commerce	Victoria
West Vancouver Community Association	Vancouver
West Vancouver Sketch Club	Vancouver
Western Canada Art Circuit	Calgary
Western Stage Society	Saskatoon
Wetmore, M. Donald (Dramatics Adviser, Nova Scotia Department of Education, Division of Adult Education)	Halifax
Winnipeg Musicians' Association	Winnipeg
Winnipeg Symphony Society	Winnipeg
Women's Canadian Club of Winnipeg	Winnipeg
Women's Musical Club of Winnipeg	Winnipeg
World Calendar Association International — Canadian Affiliate	Ottawa
Wright, M. G. P. (2 Mémoires)	Fredericton
Writers and Players Club of Ottawa	Ottawa
York-Sunbury Historical Society Limited	Fredericton
Young Women's Christian Association — National Council	Toronto
*Zalloni, M. François	
Zeidman, Rev. Morris (Scott Mission Inc.)	Toronto

Les personnes dont les noms suivent n'ont pas présenté de mémoires en bonne et due forme à la Commission. Elles ont comparu aux audiences publiques et après discussion leurs vues ont été incluses dans le fond général des témoignages.

Burns, Major-général E. L. M. et M. H. W. Jamieson (Ministère des Affaires des anciens combattants) et M. John E. Robbins (Bureau fédéral de la Statistique)	Ottawa
Calgary Business & Professional Women's Club	Calgary
Canadian Handicrafts Guild — Edmonton Branch	Edmonton
Gillson, M. A. H. S.	Winnipeg
Jarvis, Mlle Lucy	Fredericton
Kinley, Mlle Ethel	Winnipeg
Leacock, M. S. R.	Saskatoon
Nova Scotia Technical College	Halifax
Parton, M. John	Winnipeg
Smith, Mlle Madge	Fredericton
Women's Institutes of Manitoba	Winnipeg
Winnipeg Council of Women	Winnipeg

APPENDICE II

AUDIENCES PUBLIQUES DE LA COMMISSION ROYALE

Ottawa	3 août - 8 septembre 1949
Winnipeg	11-13 octobre 1949
Saskatoon	17-18 octobre 1949
Edmonton	19-21 octobre 1949
Vancouver	24-26 octobre 1949
Victoria	28-29 octobre 1949
Calgary	1er-2 novembre 1949
Regina	3-4 novembre 1949
Toronto	15-19 novembre 1949
Montréal	23-26 novembre 1949
Québec	10-12 janvier 1950
Fredericton	16-17 janvier 1950
Saint-Jean (N.B.)	18-19 janvier 1950
Halifax	20-23 janvier 1950
Charlottetown	26 janvier 1950
Ottawa	11-20 avril 1950
Saint-Jean (T.-N.)	7-10 juillet 1950

APPENDICE III

COMITÉS SPÉCIAUX DE LA COMMISSION ROYALE

Les personnes dont le nom suit ont constitué, avec certains membres de la Commission royale, les comités indiqués ci-dessous:

BOURSES

- M. Léon Mayrand, ministère des Affaires extérieures
- M. George Brown, Université de Toronto
- M. Léon Lortie, Université de Montréal
- M. C. J. Mackenzie, président du Conseil national de recherches
- M. R. G. Trotter, Queen's University
- M. David Thomson, Université McGill
- M. John E. Robbins, Bureau fédéral de la statistique
- M. Paul Tremblay, ministère des Affaires extérieures

BIBLIOTHÈQUES ET ARCHIVES PUBLIQUES

- M. W. Kaye Lamb, archiviste du Dominion
- M. F. A. Hardy, bibliothécaire parlementaire
- M. Félix Desrochers, bibliothécaire général à la Bibliothèque du Parlement
- M. G. de T. Glazebrook, ministère des Affaires extérieures
- Le colonel C. P. Stacey, O.B.E., ministère de la Défense nationale
- L'abbé Arthur Maheux, archiviste à l'Université Laval

MUSÉES

- M. W. Kaye Lamb, archiviste du Dominion
- M. C. J. Mackenzie, président du Conseil national de recherches
- M. H. O. McCurry, directeur de la Galerie nationale du Canada
- M. Gerard Brett, directeur du Royal Ontario Museum of Archaeology
- M. F. J. Alcock, conservateur en chef du Musée national du Canada

LIEUX ET MONUMENTS HISTORIQUES

- L'honorable Norman P. Lambert, sénateur
- Le colonel C. P. Stacey, O.B.E., ministère de la Défense nationale
- M. Pierre Brunet, des Archives nationales
- M. G. F. G. Stanley, professeur au Collège militaire royal du Canada

APPENDICE IV

ÉTUDES SPÉCIALES PRÉPARÉES À LA DEMANDE DE LA COMMISSION ROYALE

M. Henry Alexander	The English Language in Canada
M. Eric Ross Arthur	Architecture
M. Charles Bilodeau	L'histoire nationale
M. Pierre Boucher	La valeur culturelle des radio-romans
M. Louis Bourgoïn	La recherche scientifique au Canada de langue française
M. Donald W. Buchanan	The Canadian Documentary Film
M. Charles F. Comfort	Painting, 1950
M. E. A. Corbett	The Problem of Canadian Youth
M. Pierre Daviault	La langue française au Canada
M. Robertson Davies	The Theatre
M. Charles DeKoninck	La philosophie
M. et Mme Kjeld Deichmann	Canadian Handicrafts, with particular reference to New Brunswick
M. Wilfrid Eggleston	The Press of Canada
Dr G. H. Ettinger	Medical Research
MM. Albert Faucher et Maurice Tremblay	Les sciences sociales
M. Donatien Frémont	La Presse de langue française au Canada
M. René Garneau	La littérature
M. Abel Gauthier	Les mathématiques
M. Jean-Marie Gauvreau	Les arts appliqués dans la province de Québec
M. George P. Grant	Philosophy
M. et Mme Harry B. Hawthorn	Contemporary Art of the Canadian Indian, 1950
M. H. E.D. Irvine	Interior Decoration
MM. B. S. Keirstead et S. D. Clark	Social Sciences
M. William Line	Psychology
M. Léon Lortie	Les sciences
M. Edward A. McCourt	Canadian Letters
Sir Ernest MacMillan	Music
Le Père Noël Mailloux, o.p.	La psychologie
M. Huet Massue	La formation des ingénieurs de langue française et les possibilités d'emploi
M. Gérard Morisset	Les arts dans la province du Québec
M. W. L. Morton	Historical Societies and Museums
Mlle Hilda Neatby	National History
M. Henri-Paul Péladeau	La situation de l'édition et de la vente du livre français au Canada
M. Bernard K. Sandwell	Present-day influences on Canadian Society
Mgr Félix-Antoine Savard	Les humanités
M. J. W. T. Spinks	The Natural Sciences
Col. C. P. Stacey, O.B.E.	Canadian Archives
M. K. F. Tupper	The Teaching of Applied Science in Canada
M. Malcolm W. Wallace	The Humanities
M. Sholto Watt	Memoranda on Books in Canada

APPENDICE V

A.

1. OCTROIS DE LA CARNEGIE CORPORATION AUX UNIVERSITÉS,
COLLÈGES ET ÉCOLES DU CANADA (ET DE TERRE-NEUVE) À
MÊME LE FONDS DES DOMINIONS ET COLONIES BRITANNIQUES
DE 1911 À 1949

CLASSEMENT DES INSTITUTIONS

I. Universités et collèges III. Collèges "junior" IV. Écoles secondaires
V. Ministères de l'Instruction publique, écoles spéciales

	Total	Dotation	Équipe- ment	Octroi pour développe- ment	Recherche Études Publica- tions
CANADA.....	\$5,990,576	\$3,440,000	\$ 347,450	\$1,840,950	\$ 191,550
NOUVELLE-ÉCOSSE					
1.— Acadia University.....	328,700	275,000	22,550	26,200	5,000
Dalhousie University....	1,412,126	*1,135,626	16,000	248,000	12,500
King's College.....	800,500	600,000	3,000	197,500
St. Francis Xavier College	144,000	50,000	6,000	88,000
IV Halifax Ladies College...	1,475	1,475
ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD					
1.— Prince of Wales College..	79,500	75,000	4,500
St. Dunstan's College....	1,800	1,800
NOUVEAU-BRUNSWICK					
1.— Mount Allison University	152,050	125,000	12,050	15,000
Université du Nouveau- Brunswick.....	4,500	4,500
QUÉBEC					
1.— Bishop's College
University.....	4,500	4,500
Université Laval.....	6,000	6,000
Université McGill.....	1,249,000	1,000,000	17,250	225,450	4,800
Université de Montréal..	8,000	8,000
IV Bishop's College School..	2,000	2,000
Lower Canada College...	1,475	1,475
Montreal, Baron
Byng H.S.....	2,000	2,000
Montreal H.S. for Girls..	2,000	2,000
Stanstead College.....	1,800	1,800
V École des Hautes Études
Commerciales.....	3,000	3,000
ONTARIO					
1.— McMaster University....	57,750	8,250	49,500
Université d'Ottawa.....	4,500	4,500
Queen's University.....	408,350	100,000	22,550	273,800	12,000
Université de Toronto....	243,250	44,150	64,100	135,000
Ontario Agricultural
College.....	4,250	4,250
Université de
Western Ontario.....	40,050	17,550	22,500

* Y compris \$70,626 pour la construction.

1. OCTROIS DE LA CARNEGIE CORPORATION AUX UNIVERSITÉS,
 COLLÈGES ET ÉCOLES DU CANADA DE 1911 À 1949 — (Suite)

	Total	Dotation	Équipe- ment	Octroi pour développe- ment	Recherche Études Publica- tions
III Alma College.....	2,000		2,000		
Assumption College.....	2,400		2,400		
Ursuline College.....	1,500		1,500		
Waterloo College.....	2,400		2,400		
IV Bishop Strachan School..	2,000		2,000		
Ontario Ladies College....	2,000		2,000		
Pickering College.....	2,000		2,000		
Trinity College School....	2,000		2,000		
Upper Canada College....	152,000	150,000	2,000		
V Frontier College of Canada.....	10,000			10,000	
MANITOBA					
1.— Université du Manitoba..	67,550		7,550	60,000	
IV Ravencourt School.....	2,000		2,000		
Riverbend School for Girls.....	1,325		1,325		
Winnipeg, Kelvin High School.....	2,000		2,000		
SASKATCHEWAN					
1.— Université de la Saskatchewan.....	121,500		19,000	97,500	5,000
III Campion College.....	1,500		1,500		
Luther College.....	2,400		2,400		
Regina College.....	22,550		7,550	15,000	
ALBERTA					
1.— Université de l'Alberta...	241,500	†100,000	22,500	106,000	13,000
III Mount Royal College....	1,500		1,500		
IV Edmonton, Strathcona H.S.....	1,325		1,325		
V Provincial Institute of Technology and Art....	1,325		1,325		
COLOMBIE-BRITANNIQUE					
1.— Université de la Colombie-Britannique..	72,550		22,550	50,000	
III Victoria College.....	3,000		3,000		
IV Shawinigan Lake School..	1,150		1,150		
Vancouver, Kitsilana H.S.....	2,000		2,000		
V Ministère de l'Instruction publique de la Colombie- Britannique.....	8,975		3,475	5,500	
TERRE-NEUVE					
1.— Memorial University College.....	293,325		16,825	276,500	

† Construction plutôt que dotation.

2. OCTROIS DE LA CARNEGIE CORPORATION À DES INSTITUTIONS
AUTRES QUE DES UNIVERSITÉS, COLLÈGES ET ÉCOLES ET À
DES ORGANISMES DU CANADA (ET DE TERRE-NEUVE) À MÊME
LE FONDS DES DOMINIONS ET COLONIES BRITANNIQUES DE
1911 À 1949

	Total	Aide générale, équipe- ment compris	Aide à une activité précise	Recherche, Études, Publica- tions	Confé- rences, Voyages, Relations
CANADA.....	\$1,355,612	\$ 529,500	\$ 681,149	\$ 77,732	\$ 67,231
Arctic Institute of North America.....	56,500	55,000			1,500
Bibliothèques canadiennes, Otrois d'appoint.....	4,000		4,000		
British Columbia, Public Library.....	125,000		119,000	6,000	
Commission of Brome County Historical Society.....	1,000	1,000			
Calgary Public Museum.....	1,000	1,000			
Canada-U.S. Committee on Education.....	5,000	5,000			
Canadian-American Conferences.....	9,002				9,002
Canadian Association for Adult Education.....	152,500	96,500	53,000	3,000	
Canadian Bar Assoc.....	30,000			30,000	
Canadian Bureau for the Advancement of Music.....	38,000	38,000			
Canadian Council for Educational Research.....	10,000	10,000			
Canadian Education Association.....	1,500				1,500
Canadian Library Council.....	20,000	20,000			
Canadian Museum Development.....	35,800	35,800			
Canadian Museum Workers, Otrois d'appoint.....	7,300			7,300	
Canadian Universities' Conference.....	16,000		16,000		
Committee on Cultural Relations in Canada.....	2,000			2,000	
Conseil canadien des humanités.....	10,000	10,000			
Conseil canadien des recher- ches en sciences sociales.....	47,300	27,500		19,800	
Conseil canadien pour l'avan- cement du civisme.....	4,000		4,000		
Edmonton Museum.....	1,500	1,500			

**2. OCTROIS DE LA CARNEGIE CORPORATION À DES INSTITUTIONS
CANADIENNES AUTRES QUE DES UNIVERSITÉS, COLLÈGES ET
ÉCOLES DE 1911 À 1949 — (Suite)**

	Total	Aide générale, équipe- ment compris	Aide à une activité précise	Recherche, Études, Publica- tions	Confé- rences, Voyages, Relations
Federation of Canadian Artists.....	1,500	1,500			
Galerie nationale du Canada..	74,649	7,500	67,149		
Institut canadien des affaires internationales.....	96,000		68,500		27,500
Institution des sourds-muets..	1,000	1,000			
International Association of Medical Museums.....	5,000			5,000	
International Conference of Agricultural Economists....	1,225				1,225
International Labour Organization.....	30,000	30,000			
Jubilee Guilds of Newfoundland.....	4,000	4,000			
Lady Tweedsmuir Prairie Libraries.....	3,000	3,000			
Maritime Provinces, Central Advisory Committee on Edu- cation.....	20,754				20,754
Maritime Provinces, Études sur l'Éducation.....	3,132			3,132	
Manitoba Museum.....	1,500	1,500			
Montreal, Art Association of..	29,000		29,000		
Montréal, Jardin botanique de	6,200	6,200			
Montréal, Bibliothèque des enfants de.....	5,000		5,000		
New Brunswick Museum.....	9,000		9,000		
Newfoundland Adult Educa- tion Association.....	19,500	18,500	1,000		
Newfoundland Public Libra- ries Board.....	10,000	10,000			
Newfoundland Exchange of Visits.....	750				750
Nova Scotia, Public Archives of.....	1,500	1,500			
Nova Scotia Regional Libra- ries Commission.....	50,000	50,000			
Prince Edward Island Libra- ries.....	97,000	2,000	95,000		
Royal Canadian Institute.....	6,500			1,500	5,000

2. OCTROIS DE LA CARNEGIE CORPORATION À DES INSTITUTIONS
CANADIENNES AUTRES QUE DES UNIVERSITÉS, COLLÈGES ET
ÉCOLES DE 1911 À 1949 — (Suite)

	Total	Aide générale, équi- pe- ment compris	Aide à une activité précise	Recherche, Études, Publica- tions	Confé- rences, Voyages, Relations
Société canadienne d'Ensei- gnement Postsecondaire.....	3,000	3,000
Société d'éducation des adul- tes du Québec.....	10,000	10,000
Société royale du Canada.....	163,000	*25,000	138,000
Toronto, Art Gallery of.....	55,000	5,000	50,000
Toronto Public Library Asso- ciation.....	500	500
Vancouver Art Gallery.....	3,500	3,500
Vancouver City Museum.....	1,500	1,500
Victoria Provincial Museum..	2,000	2,000
Winnipeg Art Gallery.....	1,500	1,500
Workers Educational Associa- tion of Canada.....	23,500	17,500	6,000
Workers Educational Associa- tion of Ontario.....	22,500	22,500
Y.M.C.A. of Canada, National Council of.....	4,000	4,000

* Dotation.

B.

LA DOTATION ROCKEFELLER
DÉPENSES POUR TRAVAUX AU CANADA AU 31 DÉCEMBRE 1950

	Total	DOMAINE DES DÉPENSES					Généralités
		Santé publique	Médecine	Sciences naturelles	Études sociales	Études culturelles	
Baptist Union of Western Canada 1914-1917.....	\$ 40,000.00						\$ 40,000.00
Bibliothèque municipale de Montréal 1943.....	44.57					\$ 44.57	
Bourses jusqu'en 1950.....	748,162.03	\$ 549,025.21	\$ 130,976.90	\$ 2,940.76	\$ 27,817.65	\$ 37,401.51	
Canada — ministères provinciaux de la santé et service itinérant 1922- 1950.....	763,928.61	763,928.61					
Canadian National Committee for Mental Hygiene 1924-1937.....	306,706.13		306,706.13				
Canadian Political Science Associa- tion 1950.....	1,928.49				1,928.49		
Connaught Laboratories 1943.....	460.55	460.55					
Conseil canadien des humanités 1944- 1950.....	19,090.62					19,090.62	
Conseil canadien des recherches en sciences sociales 1941-1950.....	162,918.77				162,918.77		
Conseil national des recherches du Canada 1941-1942.....	14,028.63		6,527.64	7,500.99			
Hôpital général de Montréal 1950....	5,534.68			5,534.68			

P.

LA DOTATION ROCKEFELLER
DÉPENSES POUR TRAVAUX AU CANADA AU 31 DÉCEMBRE 1950—(Suite)

	Total	DOMAINE DES DÉPENSES					Généralités
		Santé publique	Médecine	Sciences naturelles	Études sociales	Études culturelles	
Institut canadien des affaires inter- nationales 1936-1950	113,396.70				113,396.70		
"Northern Plains in a World of Change" 1943	352.15					352.15	
Octrois d'appoint à des particuliers 1939-1950	22,576.27		1,343.83		8,900.85	12,331.59	
Ontario Medical Association 1937- 1940	23,727.07				23,727.07		
Public Archives of Nova Scotia 1943- 1944	1,083.00					1,083.00	
Royal Ontario Museum of Archaeol- ogy 1938-1944	25,000.00					25,000.00	
Société nationale du film 1938-1945...	38,863.11					38,863.11	
Université Dalhousie 1920-1950	907,937.90	69,401.13	745,354.93		93,181.84		
Université d'Ottawa 1946	1,019.83					1,019.83	
Université de l'Alberta 1920-1950	606,977.20		586,044.53	2,000.00	2,832.76	16,099.91	
Université de la Colombie-Britanni- que 1938-1950	37,955.42	7,205.42			15,375.00	15,375.00	
Université de la Saskatchewan 1943- 1949	27,815.34					27,815.34	

B.

LA DOTATION ROCKEFELLER
DÉPENSES POUR TRAVAUX AU CANADA AU 31 DÉCEMBRE 1950—(Suite)

	Total	DOMAINE DES DÉPENSES					Généralités
		Santé publique	Médecine	Sciences naturelles	Études sociales	Études culturelles	
Université de Montréal 1920-1950.....	386,335.52		381,435.21		2,000.00	2,900.31	
Université de Toronto 1921-1950.....	3,278,316.10	1,766,098.49	1,265,727.86	26,368.66	17,738.47	19,860.72	182,521.90
Université du Manitoba 1921-1945.....	551,693.08	9,736.87	533,784.24			8,171.97	
Université du Nouveau-Brunswick 1943-1950.....	11,689.24			1,500.00		10,189.24	
Université Laval 1942-1949.....	3,500.00				1,000.00	2,500.00	
Université McGill 1921-1950.....	3,528,044.48		3,254,651.43	82,798.95	149,231.61	20,842.75	20,519.74
Université McMaster 1943.....	270.24					270.24	
Université St. Francis Xavier 1942...	577.33					577.33	
United College 1945.....	1,000.00				1,000.00		
Visites de particuliers et de commis- sions 1929-1940.....	2,208.81						2,208.81
Voyage de sociétés savantes en visite 1925-1928.....	2,623.39	2,172.77	450.62				
Voyage et formation de préposés à la santé publique.....	24,470.49	24,470.49					
Western Canada Theatre Conference 1945-1946.....	955.00					955.00	
TOTAL.....	\$11,661,190.75	\$3,192,499.54	\$7,213,003.32	\$128,644.04	\$621,049.21	\$260,744.19	\$245,250.45

LAURA SPELMAN ROCKEFELLER MEMORIAL
DÉPENSES POUR TRAVAUX AU CANADA AU 31 DÉCEMBRE 1928

	Total	DOMAINE DES DÉPENSES					Généralités
		Santé publique	Médecine	Sciences naturelles	Études sociales	Études culturelles	
Baptist Union of Western Canada 1919-1925.....	\$ 70,000.00				\$ 70,000.00		
Canadian National Committee for Mental Hygiene, 1928.....	15,000.00				15,000.00		
Université de Toronto 1925-1928.....	39,500.00				39,500.00		
Université McGill 1925-1928.....	32,016.90				32,016.90		
	\$ 156,516.90				156,516.90		

SOMMAIRE
DE LA DOTATION ROCKEFELLER ET DU LAURA SPELMAN ROCKEFELLER MEMORIAL
DÉPENSES POUR TRAVAUX AU CANADA AU 31 DÉCEMBRE 1950

	Total	DOMAINE DES DÉPENSES					Généralités
		Santé publique	Médecine	Sciences naturelles	Études sociales	Études culturelles	
La Dotation Rockefeller.....	\$11,661,190.75	\$3,192,499.54	\$7,213,003.32	\$128,644.04	\$621,049.21	\$260,744.19	\$245,250.45
Laura Spelman Rockefeller Memorial	156,516.90				156,516.90		
GRAND TOTAL.....	\$11,817,707.65	\$3,192,499.54	\$7,213,003.32	\$128,644.04	\$777,566.11	\$260,744.19	\$245,250.45

APPENDICE VI

ASPECTS DE LA RADIODIFFUSION AU CANADA

Rapport préparé à l'intention de la Commission royale pour l'avancement
des arts, des lettres et des sciences au Canada par

CHARLES A. SIEPMANN, professeur à
l'Université de New-York

INTRODUCTION

NATURE ET BASE DE L'ÉTUDE

La présente étude visait à déterminer:

1. *La nature générale du contenu des émissions radiophoniques au Canada, ces émissions étant groupées sous deux rubriques distinctes.*
 - a) Diffusion en réseau: postes appartenant à Radio-Canada et postes privés affiliés.
 - b) Diffusion locale: postes privés. indépendants.
2. *Certains aspects précis de la radiodiffusion, notamment:*
 - a) La proportion des émissions de musique sérieuse et de musique populaire.
 - b) La proportion d'émissions enregistrées et transcrites.
 - c) La proportion des émissions de controverse (c'est-à-dire la discussion entre personnes d'avis différents).
 - d) La nature et le nombre des émissions qui, outre les nouvelles et les reportages sportifs, constituent une manifestation quelconque de la vie canadienne.
 - e) La proportion d'émissions d'origine autre que canadienne.
 - f) La proportion d'émissions commanditées et complémentaires.
 - g) L'influence (s'il y a lieu) de la commandite sur le contenu de l'émission.
 - h) L'acceptation des émissions en réseau par les postes affiliés.

Nous avons tenu à pousser notre étude davantage, afin de mettre en lumière certaines des particularités précitées de la composition des programmes, non seulement de la diffusion d'une journée entière mais des principales heures d'écoute, soit de 6 à 11 heures du soir.

Les constatations du présent rapport se fondent sur l'analyse des réponses à un questionnaire visant à obtenir des renseignements sur les émissions diffusées au cours de la semaine du 3 au 9 avril 1949. La Commission avait envoyé ce questionnaire à tous les postes de radiodiffusion du Canada.

En tout, 118 postes ont rempli et renvoyé le questionnaire. Il a fallu en laisser dix-huit de côté, à cause d'une statistique inconciliable et inexplicable que renfermait le résumé. Quatre questionnaires ont été reçus trop tard pour qu'il fût possible de les

comprendre dans la présente étude. Nous avons donc, aux fins de notre analyse, *quatre-vingt-seize* questionnaires sur lesquels se fonde la présente étude. Pour ce qui est du nombre, de la fonction et de la situation géographique des postes représentés, ces réponses fournissent un échantillon plus que suffisamment représentatif de l'activité radiophonique au Canada.

PROBLÈMES ET MISES EN GARDE

Les considérations suivantes incitent à ne pas interpréter trop strictement nos constatations:

- 1) Le manque de temps nous a empêchés de faire subir au questionnaire une épreuve préliminaire en vue de sa mise au point. À la lumière de cette épreuve préliminaire, il aurait été possible d'apporter à ce questionnaire des modifications destinées à obtenir de la part des postes des réponses plus précises et plus uniformes.
- 2) Dans bien des cas, les postes n'ont pas su tirer plein parti de la colonne "Remarques" du questionnaire de manière à préciser la véritable nature des émissions y énumérées. Il en résulte une certaine imprécision dans la désignation de quelques émissions.
- 3) Il arrive parfois que les divers postes ayant diffusé une même émission n'en ont pas donné la même désignation, de telle sorte que l'analyste ne sait pas trop où la classer. Ainsi, les divers postes ont donné, à une émission intitulée *Cross Section*, les désignations suivantes: « conférence instructive », « discussion de problèmes ouvriers », « théâtre », « psychologie enfantine », « émission spéciale », « citoyenneté » et « éducation ». Une autre émission, intitulée *Can You Top This?* se voyait désignée: « conférence instructive », « conte », « comédie », « théâtre et émissions spéciales ».
- 4) Certaines catégories d'émissions, même si nous les supposons (ce qui est impossible) désignées de la même façon par chaque poste, sont trop vastes pour avoir un sens précis. Ainsi, la musique « semi-classique » se prête à une interprétation équivoque. De même, le « théâtre » est une catégorie comprenant des émissions allant de Shakespeare aux romans radiophoniques commandités par les fabricants de savon.
- 5) L'établissement d'une moyenne des émissions diffusées par les postes d'une catégorie donnée a inévitablement pour effet d'atténuer et de fausser le caractère distinctif des émissions de tout poste de ce groupe pris en particulier. Il faut donc voir dans de telles moyennes une indication plus ou moins précise des émissions diffusées par le groupe pris dans son ensemble et non celles que met en ondes tel ou tel poste du groupe pris isolément.
- 6) Avant de porter un jugement équitable sur ces aspects du programme d'un poste donné qui paraissent mériter des commentaires critiques, il faudra réunir des données plus complètes sur les considérations et les faits pertinents.
- 7) La semaine, choisie au hasard, sur laquelle se fonde notre enquête, peut avoir compris ou exclus des émissions qui, par rapport à une catégorie précise d'émissions, en fait une semaine qui n'est pas un échantillon typique de la radiodiffusion durant une période de plus longue durée.

Nonobstant ces réserves, cependant, nous croyons que les constatations de la présente étude dévoilent des caractéristiques de la radiodiffusion canadienne qui, pour peu qu'on ne les interprète pas trop strictement, peuvent être considérées comme vraies et peut-être révélatrices.

EXPOSÉ SCHÉMATIQUE DU RAPPORT

Le présent rapport analyse les données recueillies sous deux rubriques principales, qui correspondent à la distinction établie, d'après la fonction, entre les deux principaux aspects de la radiodiffusion au Canada. La Société Radio-Canada, grâce aux postes lui appartenant et aux postes affiliés, est destinée à assurer, dans la mesure où son rayonnement le permet, un service national varié et bien équilibré d'émissions qui seront, autant que possible, le reflet d'aspects caractéristiques de la vie et de la culture canadiennes. La fonction des postes locaux (qu'il s'agisse de postes affiliés à Radio-Canada ou de postes privés indépendants) consiste à compléter le service national en offrant un autre choix d'émissions qui engloberait une gamme de genres aussi variés que possible et viserait surtout à faire connaître la vie et les talents de la localité. Cette différence de fonctions rend non seulement injuste mais, dans une large mesure, déplacée toute comparaison détaillée entre les deux groupes. Comme leurs fonctions, les ressources en émissions dont disposent les deux groupes varient et par leur importance et par leur nature. C'est pour cette raison que nous examinons séparément la radiodiffusion en réseau et le fonctionnement du poste local. Une statistique comparative, pour ce qu'elle vaut, est donnée séparément à la Partie III.

PARTIE I

RADIODIFFUSION EN RÉSEAU

Notre analyse suit ce qui semblerait être l'ordre d'idées qu'adopterait logiquement celui qui cherche à déterminer la nature de la radiodiffusion en réseau, dans la mesure où la ferait connaître: a) un exposé schématique des émissions offertes au public par l'intermédiaire b) des nombreuses ramifications que comporte l'organisation d'un réseau ayant pour c) résultat final les émissions entendues par l'auditeur. Nous étudierons donc, pour commencer, les émissions des trois réseaux et nous chercherons à résoudre la question suivante: quel genre de programmes la société Radio-Canada offre-t-elle à ses trois réseaux? Nous passerons ensuite à l'examen du rapport qui existe entre le nombre d'émissions de base des trois réseaux et les émissions que diffusent effectivement les divers groupes de postes affiliés qui composent chaque réseau.

I. ANALYSE DES PROGRAMMES D'ENSEMBLE DES TROIS RÉSEAUX CANADIENS.

Le tableau qui suit donne la ventilation, par catégories d'émissions, des programmes d'ensemble des trois réseaux canadiens a) pour toutes les heures de diffusion et b) pour la période comprise entre 6 et 11 heures du soir. On a choisi cette dernière période comme étant celle où la radio réunit son plus vaste auditoire. Nous tenons à réitérer les mises en garde et les restrictions mentionnées dans l'introduction et dont il faut tenir compte dans l'interprétation des données et des chiffres cités ci-dessous.

Notes et commentaires:

PROGRAMME DE TOUTE LA JOURNÉE

Les trois réseaux semblent assurer avec équité une grande variété de catégories d'émissions. Ils paraissent avoir tenu compte des petites majorités et des grandes minorités d'auditeurs. Ainsi, par exemple, ces réseaux diffusent plus de « conférences » et de « musique sérieuse » que ne le motiveraient les constatations d'un sondage de l'opinion publique. Il semble y avoir un rapport direct entre les mérites intrinsèques d'une émission et sa popularité probable.

Parmi toutes les catégories d'émissions, c'est à la musique populaire qu'est attribué le pourcentage le plus élevé du temps disponible (33.7 p. 100 au réseau national, 24.6 p. 100 au réseau français et 23.6 p. 100 au réseau transcanadien).

Le deuxième rang revient au théâtre, au réseau transcanadien (17.6 p. 100) et au réseau national (18.5 p. 100), à la musique sérieuse (23.3 p. 100) au réseau français.

Le deuxième rang revient au théâtre au réseau transcanadien (17.6 p. 100) et au réseau national (18.5 p. 100), à la musique sérieuse (23.3 p. 100) au réseau français.

Au réseau transcanadien, le pourcentage élevé du temps réservé au théâtre s'explique par le grand nombre des romans radiophoniques qui passent durant la journée, et qui, pendant la semaine à l'étude, atteignent au total 11 heures et 15 minutes.

La place de choix (presque égale à celle prise par la musique légère) que le réseau français réserve à la musique sérieuse peut s'attribuer aux caractéristiques culturelles propres à la région qu'il dessert. Sauf cette exception unique, ce qui frappe, c'est la grande uniformité entre les réseaux transcanadien et français dans la répartition du temps disponible entre les diverses catégories d'émissions.

PROGRAMMES ENTRE 6 ET 11 HEURES DU SOIR *

Contraste frappant avec l'établissement du programme aux États-Unis où, durant les principales heures de la soirée, les commanditaires ont tendance à imposer leur choix d'émissions et à servir surtout ce que préfèrent la majorité des auditeurs, il existe une ressemblance remarquable entre la période qui va de 6 à 11 heures du soir et le programme de toute la journée sur les réseaux qui font l'objet de la présente étude. Durant la soirée, on semble accorder la même importance aux petites majorités et aux grandes minorités d'auditeurs, tout en faisant en même temps certaines concessions sous forme d'émissions destinées à plaire à la masse.

Ainsi, comparativement aux programmes de toute la journée, on consacre un pourcentage relativement plus élevé de la période de diffusion aux nouvelles, aux sports, aux commentaires (aux réseaux transcanadien et français +4.5 p. 100) et aux variétés (au réseau transcanadien +3.7 p. 100 et au réseau français +5.7 p. 100).

Il y a relativement moins de conférences au réseau français (-4.9 p. 100) et, aux réseaux français et transcanadien, moins de musique classique (réseau transcanadien -4.2 p. 100, réseau français -4. p. 100). Au réseau français, cependant, il y a aussi moins de musique légère que durant la journée (-5.6 p. 100). Par conséquent, la quantité de musique sérieuse diffusée pendant la soirée dépasse en réalité la quantité de musique légère.

Le réseau français présente moins de nouvelles que le réseau transcanadien (5 p. 100 de moins), peut-être par suite de la différence entre l'ampleur du service des nouvelles qu'exige un réseau national et le service plus restreint des nouvelles diffusées par un réseau régional.

Le programme de la soirée, tout comme l'ensemble du programme, révèle qu'il existe une uniformité, non dépourvue de signification, dans les grandes lignes des émissions que diffusent les réseaux transcanadien et français.

D'autre part, le réseau national semble en quelque sorte destiné à compléter le menu offert par le réseau transcanadien. C'est ainsi qu'au cours de toute la semaine il ne diffuse que *quatre-vingt-dix minutes* de musique sérieuse contre *quatre heures et dix minutes* pour le réseau transcanadien. D'autre part, pendant la soirée, il diffuse surtout de la musique légère, soit, en tout, *dix heures* par semaine, ce qui équivaut à 33.7 p. 100 du total hebdomadaire de diffusion. Ce pourcentage contraste avec les *sept heures et trente-cinq minutes*, soit 21.7 p. 100, que le réseau transcanadien consacre à la musique légère.

La description des émissions de théâtre donnée à l'horaire porte à croire que, durant la soirée, le réseau transcanadien met en ondes un théâtre d'une qualité plutôt supérieure, aucun roman radiophonique n'étant diffusé entre 6 et 11 heures du soir.

La controverse, si l'on entend par là la discussion entre personnes d'avis différents, d'une question d'intérêt public, brille par son absence totale aux trois réseaux. Il se peut, cependant, que la semaine visée par notre étude n'ait rien de typique à cet égard.

*La période réelle de diffusion au réseau national durant la soirée s'étend entre 7h.30 et 11h.15 du soir.

VENTILATION DES PROGRAMMES D'ENSEMBLE DES RÉSEAUX, INDIQUANT LES POURCENTAGES
DE LA PÉRIODE TOTALE DE DIFFUSION

A. De l'ouverture à la fermeture.

B. De 6 à 11 heures du soir. (Réseau national: 7 h. 30 à 11 h. 15 du soir)

RÉSEAU	Nouvelles, commentaires sportifs		Conférences		MUSIQUE						Théâtre		Émissions religieuses		Émissions pour enfants		Émissions éducatives		Émissions diverses		
	h:m	%	h:m	%	sérieuse	%	populaire	%	Variétés	%	h:m	%	h:m	%	h:m	%	h:m	%	h:m	%	
Transcanadien:																					
Toute la journée.	15:10	14.1	12:00	11.2	17:25	16.1	25:20	23.6	9:15	8.6	18:55	17.6	2:15	2.0	3:15	3.0	2:45	2.6	1:00	.9	
6 à 11 h. du soir..	6:35	18.8	3:45	10.7	4:10	11.9	7:35	21.7	4:30	12.8	6:40	19.0	1:30	4.3	
National:																					
7 h. 30 à 11 h. 15 du soir	3:40	12.4	3:45	12.6	1:30	5.0	10:00	33.7	4:30	15.1	5:30	18.5	:30	1.7	:15	.8	
(poésie)																					
Français																					
Toute la journée.	10:40	9.3	13:00	12.0	25:09	23.3	26:30	24.6	10:15	9.3	15:15	14.1	3:00	2.8	2:15	2.0	:30	.5	1:57	1.8	
(hockey)																					
6 à 11 h. du soir..	4:50	13.8	2:30	7.1	6:45	19.3	6:40	19.0	5:15	15.0	5:00	14.3	:30	1.4	1:15	3.6	1:57	5.5	
(hockey)																					

MUSIQUE

Les émissions musicales sont les seules qui se prêtent à une analyse permettant d'évaluer la qualité des émissions. On pouvait ici établir une distinction assez peu précise entre la musique sérieuse et la musique légère. Notons que le tableau ci-dessus établit une telle distinction entre les émissions musicales. Les émissions dites classiques, semi-classiques ou religieuses se classent dans la catégorie « musique sérieuse », tandis que la musique d'agrément, les orchestres de musique légère et de musique de danse se placent dans la catégorie « musique légère ». Évidemment, la distinction est appliquée *grosso modo* et la catégorie « musique sérieuse » comprend sans doute beaucoup de musique qui, vraisemblablement, ne plairait guère au fervent des seuls classiques. Classicisme à part, cependant, les deux réseaux transcanadien et français semblent offrir un nombre équitable d'émissions à l'amateur de musique sérieuse, mais le troisième réseau, le national, n'en fait pas autant.

ÉMISSIONS ENREGISTRÉES

L'analyse des émissions enregistrées révèle les faits suivants:

- 1) Les émissions enregistrées occupent au réseau transcanadien, le *cinquième*, et, au réseau français, plus du *tiers* de la période totale de diffusion.
- 2) Un seul réseau (français) a des émissions enregistrées ne consistant pas exclusivement en musique.

ÉMISSIONS ENREGISTRÉES DIFFUSÉES (1) DURANT TOUTE LA JOURNÉE, (2) DE 6 À 11 HEURES DU SOIR, EXPRIMÉES EN POURCENTAGES DU TOTAL D'HEURES CONSACRÉES AUX ÉMISSIONS ENREGISTRÉES PENDANT TOUTE LA SEMAINE EN CAUSE

RÉSEAU	Total des heures de diffusion	Total des heures d'émissions enregistrées	Pourcentage du total des heures consacrées à la musique enregistrée durant la période			
			Musique sérieuse	Musique populaire	Autres enregistrements	Total
Transcanadien:						
6 à 11 heures du soir.....	35:00	2:10	4.8	1.4	6.2
Toute la journée	107:20	22:20	6.8	12.6	1.4	20.8
National:*						
7 h. 30 à 11 h. 15 du soir (chiffres approx.)	29:40	1:00	1.7	1.7	3.4
Français:						
6 à 11 heures du soir.....	35:00	5:50	7.1	8.1	1.4	16.6
Toute la journée	107:55	37:59	15.7	16.7	2.8	35.2

* On a omis, en ce qui concerne le réseau national, la rubrique "toute la journée" parce que les heures de diffusion de ce réseau se limitent à la soirée.

- 3) Le pourcentage du temps total consacré, entre 6 et 11 heures du soir, aux émissions enregistrées, n'atteint que la *moitié* de celui que le réseau français y consacre durant toute la journée et que moins de *tiers* de celui qu'y réserve le réseau transcanadien. Le réseau national ne diffuse qu'une heure d'émissions enregistrées durant toute la semaine.
- 4) Le pourcentage des émissions enregistrées diffusées par le réseau français dépasse celui que diffuse le réseau transcanadien d'environ *15 p. 100* durant toute la journée et de *10 p. 100* entre 6 et 11 heures du soir.
- 5) La quantité de musique sérieuse enregistrée que diffuse le réseau français est sensiblement plus élevée que celle des autres réseaux, tant pour toute la journée que pour la période comprise entre 6 et 11 heures du soir.
- 6) Aux réseaux français et national, l'équilibre est remarquable entre la musique sérieuse et la musique légère, mais le contraste ne l'est pas moins cependant entre le pourcentage du temps total que ces deux réseaux consacrent à la musique.

ÉMISSIONS EN PROVENANCE DES ÉTATS-UNIS ET D'AUTRES PAYS

Outre les émissions d'origine canadienne et les émissions enregistrées, les émissions de base des trois réseaux comprennent des émissions réalisées aux États-Unis et en Grande-Bretagne.

a) Émissions d'origine américaine.

Le réseau transcanadien diffuse, pendant *vingt-deux* heures par semaine, des émissions provenant des États-Unis.

Le réseau national en diffuse pendant *onze* heures et *quinze* minutes.

Le réseau français en diffuse pendant *sept* heures (ces émissions se composant exclusivement de musique sérieuse et de musique légère).

Sur un total hebdomadaire de *quarante* heures et *quinze* minutes pour les trois réseaux réunis, plus du *tiers* (*14 heures et demie*) est consacré au théâtre, dont les mélodrames-fleuves diffusés de jour, et les romans policiers radiophoniques, composent la totalité moins *une* heure. La seule autre catégorie importante est celle qui comprend la musique, sérieuse ou légère, et qui atteint au total *quinze* heures (*cinq* de musique sérieuse et *dix* de musique légère).

Le tableau ci-dessous donne la ventilation par réseau et par catégorie d'émission.

ÉMISSIONS DE RÉSEAU, EN DIRECT OU PAR TRANSCRIPTION,
EN PROVENANCE DES ÉTATS-UNIS

RÉSEAU	Nouvelles et chroniques sportives	Conférences	Théâtre	Musique		Variétés	Total
				sérieuse	légère		
Transcanadien...	1:00	:15	11:30	2:00	2:15	5:00	22:00
National.....	1:00	:30	3:00	3:45	3:00	11:15
Français.....	3:00	4:00	7:00
Total.....	2:00	:45	14:30	5:00	10:00	8:00	40:15

b) *Émissions en provenance du Royaume-Uni.*

Le réseau transcanadien diffuse pendant *deux heures et cinquante-cinq* minutes des émissions provenant du Royaume-Uni. *Trente* minutes consistent en émissions éducatives; *deux heures et vingt* minutes, en nouvelles et en revues de l'actualité.

Le réseau national ne diffuse aucune émission en provenance du Royaume-Uni.

Le réseau français en diffuse pendant *trente* minutes au cours de la semaine, ces émissions consistant en bulletins de nouvelles quotidiens d'une durée de *cinq* minutes, transmis par la *British Broadcasting Corporation*.

II. CARACTÉRISTIQUES DES ÉMISSIONS DIFFUSÉES PAR LES POSTES APPARTENANT À RADIO-CANADA ET PAR LES POSTES PRIVÉS AFFILIÉS AUX RÉSEAUX.

A. *Mise en onde d'émissions, de l'ouverture à la fermeture.*

Nous ne pécherions pas par légèreté en prévenant le lecteur de cette analyse des programmes d'ensemble des trois réseaux de Radio-Canada que, s'il y a la moindre ressemblance entre ces programmes et les émissions effectivement diffusées par les nombreux postes individuels dont se composent les réseaux (exception faite des postes « de base » de Radio-Canada), c'est par pure coïncidence. Cela tient à la complexité inhérente à la diffusion d'émissions en réseau ainsi qu'aux différences fonctionnelles dans le service qu'offrent aux réseaux les diverses catégories de postes.

Parmi les nombreux facteurs qui expliquent les variations individuelles dans la mise en onde des émissions, on compte:

- 1) Les différences de kilowattage et de puissance d'indicatif.
- 2) Les variations dans les fuseaux horaires et dans les auditoires.
- 3) Les fonctions différentes des postes appartenant aux catégories « de base », « groupe A », et « groupe B ».
- 4) La fonction particulière des postes « captateurs » qui, effectivement, ne réalisent que peu d'émissions, mais constituent des retransmetteurs de relai des émissions de base du réseau.
- 5) Le statut exceptionnel de quelques rares postes qui ont conclu des contrats d'affiliation avec l'un ou l'autre des grands réseaux américains.
- 6) Les périodes différentes durant lesquelles les divers postes sont sur les ondes.

Particulièrement importante est la relation contractuelle, jamais la même, qui existe entre Radio-Canada et les postes appartenant aux diverses catégories de « groupes ». Ainsi, les postes privés « de base » reçoivent (sans nécessairement les diffuser) toutes les émissions commerciales et complémentaires. Ils sont tenus de réserver à celles-ci des périodes déterminées. Les postes du « groupe A » reçoivent « sans restriction le service d'émissions complémentaires du réseau et *pourront diffuser les émissions commerciales du réseau à la demande du commanditaire* ». (Les italiques sont de nous). Eux aussi ont « des horaires spéciaux à périodes réservées, qui visent en général la moitié du temps prévu pour les postes « de base ». » Les postes du groupe B, d'autre part, (probablement à cause des frais de location des lignes téléphoniques ou de l'inondation de la région par des postes plus puissants « de base » ou du groupe A), ne reçoivent pas d'émissions complémentaires, mais *peuvent s'annexer au réseau à la demande du commanditaire*.

Ainsi, le service d'émissions qu'offre un réseau aux auditeurs des diverses localités n'est pas nécessairement le même. Il serait impossible, inutile et même superflu qu'il en fût ainsi. Radio-Canada, pour ainsi dire, fait office de cafeteria. Nous

venons d'examiner le menu courant qu'elle a, si l'on peut parler ainsi, à offrir. Nous allons voir maintenant ce que les postes des divers groupes rapportent dans leurs plateaux pour le présenter à leurs auditeurs et quel menu supplémentaire ils leur offrent de leur propre chef.

1. ACCEPTATION DES ÉMISSIONS DE RÉSEAU

Quelle proportion des émissions figurant au programme d'ensemble des réseaux atteint vraiment les auditeurs par l'intermédiaire des divers postes qui composent ces réseaux ? La recherche d'une réponse à cette question s'est révélée la tâche la plus astreignante de toute notre étude.

Il devint bientôt manifeste, par exemple, que le questionnaire n'avait pas été préparé de façon à nous fournir les données nécessaires. C'est ainsi que non seulement la plupart des postes de Radio-Canada et quelques postes privés affiliés à Radio-Canada diffusaient les émissions des réseaux, mais, en outre, ils apportaient leur propre contribution au programme d'ensemble. Dans le questionnaire, cependant, cette contribution se dissimulait sous la rubrique « émissions locales en direct ». Il a donc fallu demander à Radio-Canada des renseignements supplémentaires sur l'ampleur de cette contribution des postes individuels au programme du réseau.

Il devint évident aussi que calculer « l'acceptation des émissions du réseau » en fonction d'un pourcentage de la période globale de diffusion n'autoriserait aucune

POURCENTAGE DES ÉMISSIONS DE RÉSEAU DISPONIBLES QUE RELAIENT LES GROUPES DE POSTES*

GROUPE	Nombre de postes analysés	Pourcentage moyen des émissions de réseau diffusées	Pourcentage le plus élevé du groupe	Pourcentage le plus faible du groupe
Réseau transcanadien:				
Radio-Canada, de base.....	10	93.2	100.0	77.5
Postes privés, de base.....	12	48.9	61.8	29.0
Radio-Canada, groupe A.....	4	94.4	100.0	96.5
Postes privés, groupe A.....	4	46.9	67.2	21.1
Postes privés, groupe B.....	2	Ces postes ne reçoivent que les émissions commerciales que les commanditaires leur demandent de diffuser.		
Réseau national:				
Radio-Canada, de base.....	1	100.0	100.0	100.0
Postes privés, de base.....	21	72.9	100.0	27.3
Postes privés, groupe A.....	3	61.7	86.9	18.6
Postes privés, groupe B.....	7	Ces postes ne reçoivent que les émissions commerciales que les commanditaires leur demandent de diffuser.		
Réseau français:				
Radio-Canada, de base.....	3	81.5	88.6	72.4
Postes privés, groupe A.....	3	51.3	56.9	44.3

* Pour l'analyse détaillée des postes en particulier au sein d'un même groupe, voir l'appendice II.

comparaison, apte à permettre une conclusion, sur le rôle joué par les divers postes. *En effet le nombre varie des émissions offertes par le réseau (même aux postes d'un même groupe).* (La section précédente donne quelques-unes des raisons qui motivent le manque d'uniformité de ce service).

Nous avons donc conclu que la seule analyse offrant quelque promesse de résultats propres à nous éclairer était celle qui ferait connaître *le pourcentage des émissions offertes par le réseau qu'un poste donné choisit effectivement de relayer.* Le tableau ci-contre en fournit la preuve.

Notes et commentaires:

- a) Le très grand nombre d'émissions de réseau que diffusent les postes de Radio-Canada, tant les postes « de base » que ceux du groupe A, contraste d'une façon marquée avec celui que relaient les postes privés affiliés faisant partie de groupes équivalents (ou autres). Les auditeurs en profitent en proportion du rayonnement de ces postes de Radio-Canada.
- b) Le taux moyen minimum d'acceptation des émissions offertes par n'importe quel groupe de postes de Radio-Canada est de *81.5 p. 100* (groupe de base de Radio-Canada, réseau français.)
- c) Il y a lieu de souligner le taux d'acceptation relativement faible (moins de *50 p. 100* en moyenne) des émissions offertes par les postes privés « de base » du réseau transcanadien. *Six des douze* postes de ce groupe diffusent moins de *50 p. 100* des émissions de réseau qui leur sont offertes.
- d) La variation du taux d'acceptation est très marquée chez les postes individuels dans tous les groupes de postes privés, sauf ceux du groupe A, réseau français. Cette variation atteint son point le plus élevé chez les postes privés du groupe A, réseau national, le pourcentage le plus bas étant de *18.6 p. 100*, alors que le plus élevé est de *86.9 p. 100*.
- e) Le refus d'accepter les émissions offertes par le réseau semble influer d'une façon particulière sur la captation, par l'auditeur, des émissions complémentaires, ces émissions constituant une forte proportion du total des émissions offertes par le réseau.
- f) Tels quels, les faits mis à jour par notre analyse ne donnent aucun indice des causes ni du petit nombre des émissions relayées par certains postes, ni des grandes variations relevées dans le choix qu'opèrent les postes d'un même groupe. Il est possible qu'entrent en ligne de compte les conditions locales ainsi que des considérations d'ordre administratif et financier.

2. ÉMISSIONS LOCALES EN DIRECT.

Les émissions « locales en direct » sont de celles qui permettent aux gens de la localité de s'exprimer. C'est dans les émissions de ce genre que la radio offre une scène sur laquelle les artistes locaux peuvent montrer leurs talents, une tribune de laquelle ceux qui orientent la pensée et l'action de la localité peuvent se faire entendre, un forum où les questions d'intérêt commun peuvent s'analyser, se discuter et se débattre. C'est ici que la radio peut servir d'intermédiaire grâce auquel tout citoyen d'une localité (à moins qu'il n'y tienne absolument) n'est pas tenu d'être un « idiot », au sens étymologique du mot grec, c'est-à-dire quelqu'un qui ne se mêle pas ou ne s'intéresse pas aux affaires de la cité.

Les réponses au questionnaire ont indiqué, en chiffres ronds, le temps que les postes ont consacré à ces émissions. Seules les émissions où figurent des « talents artistiques » font l'objet d'une rubrique distincte. La vérification des réponses, toutefois, a vite révélé que bien des émissions « locales en direct » se composent de

bulletins de nouvelles et de chroniques sportives. Ces émissions sont indiscutablement régionales et de grand intérêt local, mais elles constituent une forme de reportage plutôt que d'expression directe des particularités régionales. Ce n'est pas l'âme même de la localité qui s'y exprime. On a donc cru opportun de préciser davantage les réponses en vue de diviser les émissions « locales en direct » sous trois rubriques:

1. Actualités et nouvelles sportives
2. Talents artistiques
3. Autres émissions locales en direct, comme les conférences, les discussions, etc. Le nombre de ces émissions, ainsi ventilées, est indiqué au tableau suivant:

ÉMISSIONS LOCALES EN DIRECT, EXPRIMÉES EN POURCENTAGES
DU TOTAL DES HEURES D'ÉMISSION

GROUPE	Nombre de postes analysés	EN DIRECT			
		Actualités et nouvelles sportives	Talents artistiques	Autres	Total
Réseau transcanadien:					
Radio-Canada, de base.....	10	4.7	4.3	4.6	13.6
Radio-Canada, groupe A....	4	3.1	.2	3.7	7.0
Postes privés, de base.....	12	6.7	2.7	4.9	14.3
Postes privés, groupe A....	4	8.4	2.1	7.5	18.0
Postes privés, groupe B....	2	13.1	3.6	7.8	24.5
Réseau national:					
Radio-Canada, de base.....	1	8.7	8.7	8.1	25.5
Postes privés, de base.....	21	8.5	3.7	8.6	20.8
Postes privés, groupe A....	3	9.1	4.9	9.8	23.8
Postes privés, groupe B....	7	10.7	6.0	15.2	31.9
Réseau français:					
Radio-Canada, de base.....	3	4.1	9.9	5.8	19.8
Postes privés, groupe A....	3	3.0	4.8	3.3	11.1

Notes et commentaires:

Voici, semble-t-il, quelques-unes des caractéristiques des émissions locales en direct:

- a) Les postes du réseau national semblent diffuser plus d'émissions « locales en direct », dans chaque groupe, que ne le font les postes des groupes équivalents du réseau transcanadien ou du réseau français. Il n'y a là rien d'anormal, vu le petit nombre d'émissions (7 h. 30 à 11 h. 15 du soir) que peut offrir le réseau national aux postes qui en font partie.
- b) Le nombre des émissions locales en direct varie beaucoup. Il s'établit entre moins d'un dixième du temps total de diffusion (postes du groupe A de Radio-Canada, réseau transcanadien) et presque un tiers du temps global de diffusion des postes privés, groupe B, du réseau national.

- c) Les nouvelles d'actualité et les reportages sportifs remplissent un fort pourcentage du temps global consacré aux émissions en direct. Ce n'est qu'aux postes du réseau français que ces émissions atteignent moins du tiers du temps global consacré aux émissions en direct. Dans un groupe seulement (celui des postes privés du groupe B, réseau transcanadien) les actualités et les reportages sportifs occupent plus de la moitié du temps consacré aux émissions en direct.
- d) Les talents artistiques locaux sont représentés dans des proportions variant, en moyenne, de .2 p. 100 (postes du groupe A de Radio-Canada, réseau transcanadien) à 9.9 p. 100 (postes de base de Radio-Canada, réseau français) du temps total de diffusion.
- e) Pas un seul groupe de postes n'accorde aux talents artistiques de la localité 10 p. 100 du temps total de diffusion, et trois seulement des onze groupes de postes leur réservent plus de 5 p. 100.
- f) Les talents artistiques sont de nature si variée qu'ils défient toute analyse détaillée, mais ils consistent surtout en talents musicaux, pour la plupart du genre populaire.
- g) Trois seulement des onze groupes de postes analysés au tableau précédent placent les talents artistiques ailleurs qu'au dernier rang, par rapport aux nouvelles d'actualité et chroniques sportives ou autres sortes d'émissions locales en direct.

3. MUSIQUE.*

Les émissions musicales, en direct ou enregistrées, ont fait l'objet d'études particulièrement soigneuses, car dans chaque groupe de postes de chacun des trois réseaux, elles constituent d'emblée la plus riche catégorie individuelle d'émissions. De plus, comme dans notre analyse des programmes d'ensemble des réseaux, la musique est, ici également, la seule catégorie d'émissions qui se prête à l'analyse qualitative. Il y a lieu d'insister encore une fois, cependant, sur le caractère approximatif de la distinction établie entre musique « sérieuse » et musique « légère ». Le grand nombre d'horaires (24) que nous avons étudiés nous exposait sûrement à des interprétations très différentes du sens des mots « sérieuse » et « légère » appliqués à la musique. En outre, quand la description d'une émission était imprécise, il a fallu décider, plutôt arbitrairement, de l'assigner à telle ou telle catégorie. Nous avons l'impression que beaucoup de musique rangée dans la catégorie musique « sérieuse » ne serait pas reconnue comme telle par les fervents de la musique dite classique. Cependant, si nous admettons que les définitions manquaient de précision, il reste toutefois que des conclusions intéressantes sur l'établissement du programme des émissions se dégagent de notre étude.†

Après avoir étudié quatorze postes du groupe A et neuf du groupe B, nous avons établi:

- 1) la proportion relative de toutes les heures de diffusion consacrées à la musique, sérieuse ou légère;
- 2) la proportion relative des émissions de musique sérieuse et de celles de musique légère;
- 3) la proportion relative de musique diffusée en direct ou au moyen d'enregistrements;
- 4) la proportion des émissions de musique sérieuse et de musique légère, au regard de celles qui figurent au programme d'ensemble prévu pour le réseau.

*Les tableaux d'où sont tirés les renseignements et chiffres suivants se trouvent à l'appendice III.

†Notre analyse ne porte pas sur les postes "de base", ceux-ci s'en tenant plus ou moins strictement au programme d'ensemble du réseau dont ils font partie. La période étudiée s'étend de l'heure d'ouverture du poste à minuit seulement. Quelques rares postes diffusent vingt-quatre heures par jour. Nous avons cru que l'inclusion des émissions musicales diffusées après minuit fausserait le caractère représentatif des constatations statistiques.

Nous avons observé de grandes variations dans le nombre d'émissions relayées par certains postes individuels, quant à chacune des catégories dont il est question ci-dessous, mais nous n'avons relevé que peu de différences significatives entre les postes du groupe A et ceux du groupe B pris dans leur ensemble. Aussi, bien que les conclusions relatives à ces deux groupes soient données séparément à l'appendice III, elles sont réunies dans l'analyse suivante.

ÉMISSIONS MUSICALES EXPRIMÉES EN POURCENTAGES
DU NOMBRE TOTAL D'ÉMISSIONS MISES EN ONDES,
DE L'OUVERTURE À LA FERMETURE

GROUPE	Nombre de postes du groupe	Pourcentage de musique sérieuse	Pourcentage de musique légère	Pourcentage de musique de tout genre
Réseau transcanadien:				
Radio-Canada, groupe A....	4	12.8	31.7	44.5
Postes privés, groupe A.....	4	7.3	43.5	50.8
Postes privés, groupe B.....	2	8.8*	42.6	51.4
Réseau national:				
Postes privés, groupe A.....	3	7.6	41.9	49.5
Postes privés, groupe B.....	7	8.1	38.4	46.5
Réseau français:				
Postes privés, groupe A.....	3	18.3	33.7	52.0
Postes privés, groupe B.....	0

* L'établissement d'une moyenne en fonction de deux postes seulement peut induire en erreur. De fait, il existe un contraste marqué entre ces deux postes, le premier réservant à la musique sérieuse 2.6 p. 100 de son temps et l'autre, 14.9 p. 100.

Diffusion totale d'émissions musicales.

Le tableau ci-dessus n'indique entre les postes que de faibles variations dans la diffusion totale moyenne d'émissions musicales qui, pour tous les groupes, s'établit à environ la moitié du total des heures d'émission.

La comparaison du nombre d'émissions musicales diffusées par chaque poste individuel révèle, cependant, des variations marquées, la proportion allant d'un maximum de 66 p. 100 à un minimum de 28 p. 100 du total des heures d'émission.

Musique sérieuse.

Pour ce qui est de la musique sérieuse, il n'y a plus la même uniformité relative dans la diffusion moyenne des divers réseaux. Bien que la moyenne reste la même pour les postes privés, groupes A et B, tant du réseau transcanadien que du réseau national, les postes de Radio-Canada, groupe A, du réseau transcanadien, se distinguent par un pourcentage sensiblement plus élevé (12.8 p. 100) d'émissions de musique sérieuse, et les postes privés, groupe A, au réseau français, par un pourcentage plus grand encore (18.3 p. 100). De fait, ce groupe de postes français a consacré un peu moins du cinquième de tout son temps de diffusion, durant la période à l'étude, à des émissions de musique sérieuse, ce qui en fait un groupe unique parmi les postes du continent américain.

La quantité de musique sérieuse diffusée par chacun des postes accuse des variations encore plus marquées que n'en présente l'ensemble des émissions musicales, ces variations allant de 25.2 p. 100 à 2.6 p. 100 de la période totale de diffusion. *Neuf postes (c'est-à-dire plus du tiers des postes en cause) diffusent moins d'une heure de musique sérieuse par jour.*

Musique légère.

Les postes de Radio-Canada, groupe A (réseau transcanadien), et les postes privés, groupe A (réseau français), se distinguent encore des autres groupes par un pourcentage nettement plus faible d'émissions de musique légère.

La diffusion de la musique légère varie, de poste à poste, d'une façon plus accentuée que celle de la musique en général, la variation allant d'un maximum de 53.5 p. 100 à un minimum de 19.3 p. 100, c'est-à-dire de la moitié environ à un cinquième du temps total d'émission.

Rapports entre la musique sérieuse et la musique légère.

Les contrastes, de beaucoup les plus frappants, qu'on peut relever entre les postes individuels, ont trait aux quantités relatives de musique sérieuse et de musique légère offertes à l'auditeur. Ainsi, un certain poste offre un rapport de 8 : 9 entre la musique sérieuse et la musique légère (c'est-à-dire qu'il y a équilibre presque parfait entre les deux genres de musique), tandis que pour un autre poste le rapport entre la musique sérieuse et la musique légère s'établit à 1 : 19.

Sept seulement des *vingt-trois* postes à l'étude (c'est-à-dire près du tiers) offrent entre la musique légère et la musique sérieuse un rapport inférieur à quatre à un.

Chez *onze* des *vingt-trois* postes (c'est-à-dire près de la moitié), le temps consacré à la musique légère dépassait de *cinq* fois ou plus le temps réservé à la musique sérieuse. *Trois* de ces postes consacraient à la musique légère *dix* fois, *seize* fois et *dix-neuf* fois plus de temps qu'à la musique sérieuse.

Émissions musicales, locales en direct et enregistrées.

Étant donné l'intérêt que porte la Commission à l'avancement et à la manifestation du talent musical des Canadiens par l'intermédiaire de la radio, une analyse spéciale a été faite de la quantité de musique locale en direct (c'est-à-dire la musique exécutée devant le micro par des personnes et des groupes) que diffusent les divers postes. La statistique suivante peut être d'un certain intérêt.

Sur les *vingt-trois* postes qui font l'objet de la présente étude, *six* (soit 26 p. 100) n'ont diffusé aucune émission de musique sérieuse ou de musique légère exécutée par des talents locaux pendant la semaine à l'étude.

Durant la semaine en cause, *dix* postes (soit 44 p. 100) n'ont diffusé aucune émission de musique sérieuse et *sept* postes (soit 30 p. 100) n'ont diffusé aucune émission de musique légère exécutée par des artistes locaux.

Six postes seulement (soit 26 p. 100) ont diffusé plus de *trente* minutes de musique sérieuse exécutée par des artistes de la localité. *Treize* postes (soit 56 p. 100) ont diffusé plus de *trente* minutes de musique légère d'exécution locale.

Le pourcentage le plus élevé de musique légère et de musique sérieuse diffusée en direct au cours de la semaine s'établissait à *deux* heures et *quarante-cinq* minutes et à *quatre* heures respectivement.

C'est la première et la seule fois que, dans toute notre analyse, nous ayons observé une différence significative entre la diffusion des postes du groupe A et du groupe B. Les postes du groupe B semblent présenter plus souvent le talent musical local que ceux du groupe A. Ce fait se constate clairement si la statistique citée ci-dessus est présentée comme elle l'est dans le tableau ci-après.

	Groupe A (14 postes)	Groupe B (9 postes)
Nombre de postes qui n'ont aucune émission en direct de musique sérieuse ou légère.....	6	0
Nombre de postes qui ne diffusent pas de musique sérieuse en direct.....	8	2
Nombre de postes qui ne diffusent pas de musique légère en direct.....	7	0
Nombre de postes qui diffusent en direct plus de 30 minutes de musique sérieuse.....	2	4
Nombre de postes qui diffusent en direct plus de 30 minutes de musique légère.....	6	7
Maximum de diffusion en direct de musique sérieuse par un poste individuel au cours de la semaine.....	1 h. 30 m.	2 h. 45 m.
Maximum de diffusion en direct de musique légère par un poste individuel au cours de la semaine.....	2 h. 55 m.	4 heures

Comparaison entre le nombre d'émissions musicales (1) au programme d'ensemble des réseaux et (2) aux postes affiliés des groupes A et B.

Radio-Canada conçoit et élabore ses programmes de base en tant que partie du service national qu'elle offre à l'auditeur. Ses émissions, comme nous l'avons vu, ne

POURCENTAGE COMPARATIF DES ÉMISSIONS DE MUSIQUE SÉRIEUSE ET DE MUSIQUE LÉGÈRE, POUR TOUTE LA JOURNÉE, FIGURANT AU

1. Programme d'ensemble du réseau
2. Programme des postes affiliés des groupes A et B

GROUPE	Musique sérieuse	Musique légère
Réseau transcanadien:		
Programme d'ensemble.....	16.1	23.0
Postes des groupes A et B.....	8.0	43.3
Réseau national:		
Programme d'ensemble.....	5.0	33.7
Postes des groupes A et B.....	7.9	40.2
Réseau français:		
Programme d'ensemble.....	23.3	24.6
Postes des groupes A et B.....	18.0	33.7

sont acceptées qu'en partie par les postes affiliés du groupe A et du groupe B. Ces postes préparent et diffusent indépendamment la majeure partie de leurs émissions.

Radio-Canada est un organisme sans but lucratif, dont l'objet est de servir la nation. Les postes privés affiliés sont des entreprises fonctionnant en vue du bénéfice et (sauf quand ils servent à relayer les émissions du réseau) ils visent à servir la collectivité locale ou régionale. Chacun de ces facteurs, ou les deux à la fois, peuvent expliquer les différences qu'accusent le choix des émissions et la composition des horaires. Il n'est donc pas indifférent de constater jusqu'à quel point les programmes établis par divers postes individuels ont pu s'éloigner de la conception que se fait Radio-Canada de la répartition appropriée du temps de diffusion entre la musique sérieuse et la musique légère.

C'est pourquoi le tableau ci-contre juxtapose le pourcentage du temps total de diffusion consacré à la musique, au programme d'ensemble de Radio-Canada, et les pourcentages moyens équivalents des postes du groupe A et du groupe B, affiliés à chacun des trois réseaux.

En ce qui concerne la musique sérieuse, nous constatons que même si les postes affiliés des groupes A et B de chaque réseau (sauf le réseau national*) en diffusent en moyenne moins que n'en prévoit le programme d'ensemble, il ne se manifeste aucune différence marquée, *sauf au réseau transcanadien, où le pourcentage, pour les postes privés affiliés, n'atteint que la moitié de celui du programme d'ensemble.*

Pour ce qui est de la musique légère, l'inverse est vrai, les postes privés affiliés diffusant un pourcentage de ces émissions plus élevé que n'en comportent les programmes d'ensemble. Mais là encore, sauf au réseau transcanadien, l'écart n'atteint jamais 10 p. 100. *Au réseau transcanadien, les postes privés affiliés ne diffusent que la moitié du pourcentage prévu de musique sérieuse, mais, par contre, ils mettent en ondes presque deux fois la quantité de musique légère figurant au programme d'ensemble de Radio-Canada.*

Ainsi que le prévoit le programme d'ensemble correspondant de Radio-Canada, les postes privés affiliés au *réseau français* diffusent, d'emblée, le pourcentage le plus élevé de musique sérieuse (plus du double de celui des réseaux national ou transcanadien) et le pourcentage le plus faible de musique légère. Cela semble confirmer la thèse ébauchée plus haut, selon laquelle des différences d'ordre culturel, dans la région desservie, expliqueraient cette dérogation aux normes de radiodiffusion dans l'ensemble du Canada.

4. ÉMISSIONS D'ENREGISTREMENT ET DE TRANSCRIPTIONS.

Notes et commentaires:

a) Chacun des réseaux et chaque groupe de postes (les postes de base de Radio-Canada, réseau transcanadien, constituant l'unique exception) consacrent aux enregistrements et aux transcriptions un pourcentage élevé du total de ses heures d'émission. Ce pourcentage, y compris l'exception mentionnée, va d'un minimum d'environ un *quart* du temps total de diffusion (Radio-Canada de base, réseau français) à un maximum de près des *deux tiers* (postes privés des groupes A et B, réseau national).

Les postes appartenant à Radio-Canada diffusent un pourcentage sensiblement inférieur d'enregistrements et de transcriptions à celui des postes privés de chacun des trois réseaux.

*La comparaison des émissions des postes affiliés avec celles qui figurent au programme du réseau national n'est pas tout à fait juste, les postes affiliés diffusant toute la journée tandis que le réseau national ne fonctionne qu'entre 7 h. 30 et 11 h. 15 du soir.

ÉMISSIONS DE DISQUES ET TRANSCRIPTIONS EXPRIMÉES EN POURCENTAGES DU TOTAL DES HEURES D'ÉMISSION

GROUPE	Nombre de postes compris	Transcriptions				Disques	Total des enregistrements et transcriptions
		Canada	É.-U.	autres	Total		
Réseau transcanadien:							
Radio-Canada, de base	10	.4	.3	.5	1.2	14.0	15.2
Radio-Canada, groupe A.....	4	.1	13.2	2.3	15.6	10.1	25.7
Postes privés, de base.	12	2.9	17.7	.2	20.8	18.7	39.5
Postes privés, groupe A	4	1.5	23.7	.2	25.4	31.6	57.0
Postes privés, groupe B	2	3.2	5.5	.2	8.9	44.3	53.2
Réseau national:							
Radio-Canada, de base	18	.8	44.2	45.0
Postes privés, de base.	21	3.2	13.7	.1	17.0	34.3	51.3
Postes privés, groupe A	3	2.1	13.0	.1	15.2	49.0	64.2
Postes privés, groupe B	7	6.6	23.4	.1	30.1	34.5	64.6
Réseau français:							
Radio-Canada, de base	3	22.0	22.0
Postes privés, groupe A	3	3.1	4.2	7.3	41.6	48.9

- b) Il faudrait aller plus loin que l'aride statistique analysée ici pour expliquer la proportion élevée d'émissions enregistrées. L'absence de talents canadiens, l'inaptitude à les découvrir et à les mettre en valeur, des moyens financiers restreints, la popularité des disques et transcriptions peuvent compter parmi les facteurs qui contribuent à cet état de choses. Il n'en reste pas moins incontestable que la caractéristique le plus remarquable de la radiodiffusion canadienne, c'est la prépondérance des enregistrements et transcriptions.*
- c) Pour tous les groupes de postes réunis, le pourcentage moyen des émissions composées d'enregistrements ou de transcriptions, à chacun des trois réseaux, est le suivant: réseau transcanadien, 38.1 p. 100; réseau national, 56.3 p. 100; réseau français, 35.5 p. 100. Comme dans notre analyse des programmes d'ensemble des trois réseaux, le réseau national se distingue encore une fois des réseaux transcanadien et français, en ce que le pourcentage des enregistrements et transcriptions dépasse de 18.2 p. 100 celui de l'un ou l'autre des deux autres réseaux.
- d) Les postes de Radio-Canada pris dans leur ensemble, qu'il s'agisse de postes de base ou du groupe A, se distinguent nettement des postes privés affiliés équivalents, par le pourcentage relativement plus faible d'enregistrements et de transcriptions. Chez ces postes, la diffusion d'émissions composées d'enregistrements ou de transcriptions varie entre 15.2 p. 100 et un maximum de 25.7 p. 100.

*Il peut être intéressant de noter que l'écart constaté dans la proportion d'émissions enregistrées ou transcrites correspond assez étroitement à celui qu'on trouve entre les postes importants, moyens ou petits des États-Unis. Pour plus de détails, voir *Communications Research 1948-49*, Lazarefeld and Stanton, Harper Bros., pp. 61, 64.

e) D'autre part, le pourcentage d'enregistrements et transcriptions que diffusent les postes privés de tous les groupes varie d'un minimum (en chiffres ronds) de 40 p. 100 à un maximum (pour deux groupes) de 64 p. 100. Ici encore, les chiffres seuls ne révèlent pas les raisons de l'écart ainsi constaté entre les émissions des postes appartenant à Radio-Canada et celles des postes privés faisant partie de groupes comparables.

5. ÉMISSIONS EN PROVENANCE DES ÉTATS-UNIS DIFFUSÉES PAR LES POSTES DES GROUPES A ET B, (A) DE L'OUVERTURE À LA FERMETURE ET (B) DE 6 À 11 HEURES DU SOIR.

Les émissions d'origine américaine peuvent atteindre les auditeurs canadiens de quatre façons:

- 1) Lorsque les auditeurs canadiens à portée des postes américains captent directement les émissions diffusées aux États-Unis. (Nous n'avons rien qui puisse nous renseigner sur le nombre des auditeurs qui écoutent directement les postes américains).
- 2) Lorsque les réseaux de Radio-Canada relaient, comme partie de leur service national, des émissions en provenance des États-Unis. (Pour la nature et le nombre de ces retransmissions, qui atteignent au total quarante heures et 15 minutes par semaine aux trois réseaux réunis, voir la page 518).
- 3) Lorsque de rares postes affiliés à l'un ou l'autre des réseaux américains ou concluant des accords spéciaux visant un service *ad hoc* de ce genre retransmettent des émissions d'origine américaine.
- 4) Lorsque des postes canadiens diffusent des émissions composées de transcriptions fabriquées aux États-Unis.

ÉMISSIONS COMPOSÉES DE TRANSCRIPTIONS PROVENANT DES ÉTATS-UNIS

- a) de l'ouverture à la fermeture;
- b) de 6 à 11 heures du soir.

GROUPE	Nombre de postes analysés	Toute la journée	6 à 11 h. du soir
Réseau transcanadien:			
Radio-Canada, groupe A.....	4	13.2	11.6
Postes privés, groupe A.....	4	23.7	26.3
Postes privés, groupe B.....	2	5.5	10.2
Réseau national:			
Postes privés, groupe A.....	3	13.0	9.4
Postes privés, groupe B.....	7	23.4	23.3
Réseau français:			
Postes privés, groupe A.....	3	4.2	4.4

C'est d'emblée par l'emploi de transcriptions que le gros des émissions en provenance des États-Unis (autres que celles entendues directement des postes américains) atteint les auditeurs canadiens. Le tableau précédent indique la proportion de ces émissions que diffusent les postes des groupes A et B. Les chiffres indiquent les pourcentages du temps total de diffusion.

Notes et commentaires:

- a) Il n'existe pas, entre le programme de toute la journée et celui de 6 à 11 heures du soir, d'écart significatif (dans la proportion des émissions composées de transcriptions). Seuls les postes privés du groupe B, réseau transcanadien, font exception. Ils diffusent deux fois plus de transcriptions durant la soirée.
- b) Les différents groupes de postes varient beaucoup entre eux, dans l'emploi des transcriptions. Le nombre de ces transcriptions passe d'un minimum de 4.2 p. 100 du temps total d'émissions pour les postes privés du groupe B (réseau français) à un maximum de 26.3 p. 100 des heures de la soirée pour les postes privés du groupe A (réseau transcanadien). Deux groupes de postes, durant toute la journée et de 6 à 11 heures du soir, diffusent des transcriptions pendant 25 p. 100 environ de la période totale à l'étude.
- c) Un sondage superficiel indique que les émissions composées de transcriptions provenant des États-Unis consistent surtout en musique, la plupart du genre populaire. Les émissions de théâtre se placent loin au deuxième rang. (Le rapport entre la musique et le théâtre s'établit à environ 6:1). Les autres genres d'émissions sont négligeables.
- d) Cette dernière analyse ne présente qu'un tableau incomplet de l'infiltration, dans les foyers canadiens, des émissions provenant des États-Unis, car, outre les trois autres moyens mentionnés ci-dessus, grâce auxquels cette infiltration peut se produire, il faut tenir compte des émissions enregistrées. Nous n'avons aucun moyen d'identifier l'origine de ces émissions enregistrées, mais il semble raisonnable de supposer qu'un grand nombre de ces disques sont de fabrication américaine. Pour cette raison, le pourcentage du temps total de diffusion consacré à toutes les émissions composées de disques ou de transcriptions (voir le tableau à la page 526) constitue probablement un indice plus fidèle (bien qu'il soit loin d'être précis ou complet) de l'infiltration des émissions d'origine américaine.

On se rappelle (1) qu'un pourcentage très considérable d'émissions enregistrées consiste en musique, surtout du genre populaire, (2) que, sur les onze groupes de postes faisant l'objet de notre étude, quatre consacrent environ la moitié et deux, environ les deux tiers du total de leur temps de diffusion aux enregistrements et transcriptions. Cela semblerait indiquer (sous réserve d'un certain rajustement dû aux émissions de disques de fabrication autre qu'américaine) que l'infiltration probable des émissions en provenance des États-Unis mérite qu'on s'y arrête.

La proportion élevée de musique populaire dont se composent les émissions de disques aussi bien que de transcriptions porte à croire qu'en ce qui concerne les groupes de postes faisant l'objet de notre analyse, la musique populaire constitue la principale denrée d'exportation des États-Unis au Canada.

6. ÉMISSIONS COMMERCIALES ET COMPLÉMENTAIRES.

Notes et commentaires:

- a) Tout comme pour les émissions « locales en direct » et pour les « enregistrements et transcriptions », le rapport entre le temps consacré aux émissions commanditées et celui qui est réservé aux émissions complémentaires accuse des variations marquées, d'un groupe de postes à l'autre.

ÉMISSIONS COMMERCIALES ET COMPLÉMENTAIRES EXPRIMÉES EN POURCENTAGES DU TOTAL DES HEURES D'ÉMISSION *

GROUPE	Nombre de postes analysés	Émissions commerciales	Émissions complémentaires
Réseau transcanadien:			
Radio-Canada, de base.....	10	23.7	76.3
Radio-Canada, groupe A.....	4	28.9	71.1
Postes privés, de base.....	12	45.7	54.3
Postes privés, groupe A.....	4	39.3	60.7
Postes privés, groupe B.....	2	54.6	45.4
Réseau national:			
Radio-Canada, de base.....	1	17.8	82.2
Postes privés, de base.....	21	37.2	62.8
Postes privés, groupe A.....	3	32.3	67.7
Postes privés, groupe B.....	7	30.0	70.0
Réseau français:			
Radio-Canada, de base.....	3	28.2	71.8
Postes privés, groupe A.....	3	23.8	76.2

* L'établissement de la moyenne de ces émissions pour chaque poste tend encore une fois à fausser la véritable perspective du tableau. En effet, les heures de fonctionnement des postes varient de quelques heures par jour, jusqu'à un service ininterrompu de vingt-quatre heures par jour. L'inclusion des postes qui restent ouverts toute la nuit, période durant laquelle les commanditaires sont très rares, réduit sensiblement la proportion véritable des émissions commanditées durant les heures d'écoute importantes.

- b) Le pourcentage des émissions commanditées varie d'un minimum de 17.8 p. 100 (postes de base de Radio-Canada, réseau national) à un maximum de 54.6 p. 100 (postes du groupe B, réseau transcanadien); celui des émissions complémentaires, de 45.2 p. 100 à 82.2 p. 100.
- c) Aux réseaux transcanadien et national, les postes de base et du groupe A de Radio-Canada se distinguent des postes privés du même groupe par le pourcentage relativement plus faible des émissions commerciales. *Les postes privés, de base, des deux réseaux transcanadien et national, diffusent à peu près deux fois autant d'émissions commanditées que leurs homologues de Radio-Canada.*
- d) Au réseau français, d'autre part, le nombre des émissions commanditées diffusées par les postes de base de Radio-Canada dépasse de 4.4 p. 100 celui que diffusent les postes privés du groupe A.
- e) Le pourcentage moyen des émissions commerciales et complémentaires que diffusent tous les postes des trois réseaux réunis s'établit à 32.86 p. 100 et à 67.13 p. 100 respectivement.

7. NOUVELLES-ÉCLAIRS.

Si l'on cherche à établir la proportion totale de la réclame commerciale sur nos ondes, la prudence s'impose dans l'interprétation de ces chiffres, étant donné qu'ils ne tiennent pas compte de réclames-éclairés passés pendant bien des émissions classées parmi les émissions complémentaires.

L'analyse des réponses au questionnaire porte à croire que nos divers correspondants ont interprété de façon bien différente la distinction établie entre les émissions commerciales et les émissions complémentaires. Certains de ces postes avaient classé dans la catégorie « commerciale » des émissions qui, sans être commanditées, comportaient des réclames-éclair. Il semble manifeste, cependant, que la majorité des postes classaient ces émissions dans la catégorie « complémentaire », malgré l'introduction des réclames-éclair. La proportion de la réclame est donc, sans contredit, plus élevée aux postes privés affiliés que ne l'indiquent les chiffres cités ci-dessus. C'est ce que démontre l'analyse suivante.

Le tableau qui suit indique la proportion moyenne de réclames-éclair (les signaux horaires, les prévisions météorologiques et les communications d'intérêt public de caractère non commercial étant exclus).

PROPORTION DES RÉCLAMES-ÉCLAIRS

GROUPE	Nombre de postes analysés	Nombre moyen de réclames-éclair	Maximum du groupe	Minimum du groupe
Réseau transcanadien:				
Radio-Canada, de base.....	10	62	151	21
Postes privés, de base.....	12	453	631	315
Radio-Canada, groupe A.....	4	79	119	56
Postes privés, groupe A.....	4	299	609	132
Postes privés, groupe B.....	2	589	642	535
Réseau national:				
Radio-Canada, de base.....	1	65	65	65
Postes privés, de base.....	21	403	668	156
Postes privés, groupe A.....	3	318	398	232
Postes privés, groupe B.....	7	294	454	219
Réseau français:				
Radio-Canada, de base.....	3	34	40	22
Postes privés, groupe A.....	3	328	410	232

Notes et commentaires:

Les règlements de Radio-Canada interdisent à tout poste de diffuser des réclames-éclair entre 7 h. 30 et 11 heures du soir ou à toute heure le dimanche. (On fait une exception dans le cas des signaux horaires et des prévisions météorologiques, là où le speaker ne fait que mentionner le nom du commanditaire.) Si l'on fixe la période de diffusion moyenne de chaque poste à *dix-sept* heures par jour, la période effective pendant laquelle il faut calculer la proportion des réclames-éclair s'établirait donc à *quatre-vingt-une* heures.

Il faut opérer un rajustement, à cause des signaux horaires et des prévisions météorologiques autorisés et commandités, durant les périodes réservées. (D'autre part, un rajustement s'impose à cause des émissions commanditées durant lesquelles le commanditaire ne permet pas l'inclusion de réclames-éclair). D'après le calcul établi, le tableau ci-dessus et une analyse plus approfondie des réponses individuelles au questionnaire permettent de constater les faits suivants:

- a) Le nombre relativement restreint de réclames-éclairés que diffusent tous les groupes de postes de Radio-Canada contraste d'une façon marquée avec celui des postes privés faisant partie de groupes équivalents (ou autres).
- b) Les postes privés, de base, et les postes du groupe A, réseau transcanadien, ainsi que les postes privés, de base, du réseau national, se distinguent de tous les autres groupes par la moyenne élevée des réclames-éclairés, qui s'établit à *cinq* ou plus par heure.
- c) Sur les *cinquante-deux* postes privés analysés, *vingt-trois* diffusaient en moyenne *cinq* réclames-éclairés ou plus à chaque heure durant toute la semaine.
- d) Le poste qui diffusait le plus de réclames-éclairés en a fait passer *668*, soit une moyenne de plus de *huit* à l'heure.
- e) Des deux postes du groupe B, réseau transcanadien, qui ont fait l'objet de notre examen, le premier diffusait *six* et l'autre presque *huit* réclames-éclairés à l'heure.
- f) En ce qui concerne les postes privés, de base, du réseau transcanadien, *neuf* des *douze* postes avaient *cinq* réclames-éclairés ou plus à l'heure.
- g) Quant aux postes privés, de base, du réseau national, *neuf* sur *vingt et un* postes avaient plus de *cinq* réclames-éclairés à l'heure.
- h) Dans tous les groupes de postes privés, la variation de poste à poste, en ce qui concerne le nombre des réclames-éclairés, est très accusée.
- i) Rien, dans les réponses, n'indique la cause d'une variation aussi marquée.

8. COMMUNIQUÉS INTÉRESSANT LA LOCALITÉ.

Le tableau donné ci-dessous indique le nombre des communications diffusées dans l'intérêt public. Les réponses au questionnaire ne fournissaient aucun indice de la quantité de *temps* consacré à de tels communiqués, ni des variations qu'ils peuvent accuser. L'absence totale de communiqués d'intérêt public à un poste privé du groupe B, réseau transcanadien, constituait (d'après la réponse fournie au questionnaire) une exception de la semaine particulière choisie en vue de l'analyse.

NOMBRE DES NOUVELLES-ÉCLAIRS NON COMMERCIALES D'INTÉRÊT PUBLIC

GROUPE	Nombre de postes	Maximum	Minimum	Moyenne
Réseau transcanadien:				
Radio-Canada, de base.....	10	139	10	40
Postes privés, de base.....	12	232	19	66
Radio-Canada, groupe A.....	4	31	16	18
Postes privés, groupe A.....	4	189	42	100
Postes privés, groupe B.....	2	20	0	10
Réseau national:				
Radio-Canada, de base.....	1	3	3	3
Postes privés, de base.....	21	525	11	82
Postes privés, groupe A.....	3	76	15	43
Postes privés, groupe B.....	7	94	36	57
Réseau français:				
Radio-Canada, de base.....	3	84	15	42
Postes privés, groupe A.....	3	103	87	93

B. Caractéristiques des émissions que diffusent, entre 6 et 11 heures du soir, les postes de Radio-Canada et les postes privés affiliés aux réseaux.

Nous avons jusqu'ici examiné les caractéristiques des postes qui concourent à la diffusion en réseau dans la mesure où elles se rattachent au total des émissions. Il nous a paru utile d'examiner aussi ces groupes de postes quant à leur production durant les principales heures de la soirée, au moment où vraisemblablement ils réunissent leur auditoire le plus nombreux. Quelles sont les caractéristiques de la radio-diffusion durant la soirée et comment, si différence il y a, celle-ci diffère-t-elle de celle de toute la journée?

Nous commencerons tout d'abord par établir une comparaison entre les pourcentages du temps consacré par les postes du groupe A et du groupe B*, de chacun des trois réseaux, à

- 1) l'acceptation des émissions des réseaux de Radio-Canada;
- 2) la diffusion d'émissions « locales en direct »;
- 3) la diffusion d'émissions d'enregistrements et de transcriptions.

COMPARAISON, EN FONCTION DU GENRE D'ÉMISSIONS, DU PROGRAMME DE TOUTE LA JOURNÉE ET DE CELUI DE 6 À 11 HEURES DU SOIR†

GENRE D'ÉMISSION	Réseau transcanadien			Réseau national		Réseau français:	
	Radio-Canada, groupe A	Postes privés, groupe A	Postes privés, groupe B	Postes privés, groupe A	Postes privés, groupe B	Postes privés, groupe A	
	(4)	(4)	(2)	(3)	(7)	(3)	
Émissions de réseau:							Les chiffres représentent le pourcentage du total d'heures d'émission pour la période en cause. Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre des postes étudiés.
a. Toute la journée....	67.0	24.7	22.0	12.0	3.5	38.5	
b. 6 à 11 h. du soir.....	68.1	40.9	26.3	37.4	8.4	47.0	
Émissions locales en direct:							
a. Toute la journée....	7.0	18.0	24.5	23.8	31.9	11.1	
b. 6 à 11 h. du soir.....	8.5	17.5	27.9	18.0	35.7	15.1	
Enregistrements et transcriptions:							
a. Toute la journée....	25.7	57.1	53.2	64.2	64.6	48.9	
b. 6 à 11 h. du soir.....	20.7	40.7	45.8	43.6	55.8	34.8	

† Il faut tenir compte de ce que les services du réseau national ne sont disponibles qu'entre 7 h. 30 et 11 h. 15 du soir.

Notes et commentaires:

a) *Acceptation des émissions de réseau.†*

(1) Il y a lieu de noter que tous les groupes de postes acceptent une proportion plus grande d'émissions de réseau entre 6 et 11 heures du soir que durant toute la

*Nous n'avons pas inclus les postes de base, car nous avons supposé que leur tâche principale, surtout durant la soirée, consiste à fournir un débouché aux émissions de réseau, à tel point qu'ils se distinguent, du point de vue fonction, des postes du groupe A et du groupe B qui peuvent prendre un plus grand nombre d'initiatives individuelles.

†L'acceptation des émissions de réseau se mesure ici en pourcentage des heures totales d'émission. Aux fins de la comparaison entre la diffusion durant la soirée et durant toute la journée, il n'a pas paru nécessaire d'adopter la norme de comparaison employée antérieurement. c'est-à-dire l'acceptation calculée en fonction des émissions accessibles.

journée. C'est donc aux heures où ils peuvent plus facilement être à l'écoute que les auditeurs profitent le plus des avantages que comporte le service d'émissions du réseau.

(2) Les pourcentages d'augmentation maximum et minimum que donne le tableau ci-contre peuvent induire en erreur. Ainsi, une augmentation apparente de 12 p. 100 (programme de toute la journée) à 37.4 p. 100 (programme de 6 à 11 heures du soir) en ce qui concerne les postes privés du groupe A (réseau national) tient évidemment à ce que le réseau national ne fonctionne qu'entre 7 h. 30 et 11 h. 15 du soir. Durant la soirée, par rapport au programme de toute la journée, les postes du groupe A de Radio-Canada (réseau transcanadien) n'ajoutent qu'un pourcentage infime (1.1 p. 100) d'émissions de réseau. Ce fait est attribuable à ce que ce groupe retransmet, durant toute la journée, plus d'émissions de réseau que tout autre groupe de postes de tous les réseaux.

b) Émissions « locales en direct ».

(1) Aucune différence importante ne se constate entre le pourcentage de temps consacré aux émissions « locales en direct » durant la soirée et celui de toute la journée.

(2) Ce sont les postes privés du groupe B (réseau national) qui diffusent le pourcentage le plus élevé d'émissions locales en direct (35.7 p. 100). Par contre, il y a lieu de noter ici le faible pourcentage (8.4 p. 100) des émissions de réseau, le temps consacré à ces émissions n'atteignant même pas trois heures par semaine.

(3) Ce sont les postes du groupe A de Radio-Canada (réseau transcanadien) qui, durant la soirée, transmettent le moins d'émissions locales en direct (8.5 p. 100). Il convient de signaler cependant le pourcentage très élevé des émissions de réseau.

(4) Aux postes du groupe B (réseau transcanadien), les émissions locales en direct occupent environ le quart du total des heures de diffusion de la soirée (27.9 p. 100). Aucun autre groupe ne réserve à ces émissions 20 p. 100 de cette période.

(5) La moitié environ de toutes les émissions « locales en direct » que diffusent tous les groupes consistent en nouvelles et en reportages sportifs. Toutes les autres catégories ne constituent qu'un pourcentage minime du temps total, la musique venant au premier rang.

(6) Dans l'ensemble, les émissions de controverse brillent par leur absence. Tous les groupes de postes des trois réseaux réunis n'y réservent que 1.6 p. 100 du total des heures d'émission de la soirée. Les programmes des postes du groupe A et du groupe B de Radio-Canada (réseau transcanadien) ne lui cèdent pas une seconde.

C. Émissions en provenance des États-Unis.

Nous n'avons pu constater la présence d'émissions d'origine américaine que dans deux catégories seulement:

- 1) les transcriptions de fabrication américaine;
- 2) les émissions d'origine américaine incorporées aux programmes des réseaux de Radio-Canada et diffusées par les postes affiliés faisant ici l'objet d'une étude.

Il n'était pas possible de déterminer la quantité d'enregistrements en provenance des États-Unis. Le tableau suivant indique la quantité moyenne d'émissions, qu'on a pu repérer, composées d'importations américaines diffusées entre 6 et 11 heures du soir.

ÉMISSIONS D'ORIGINE AMÉRICAINE EXPRIMÉES EN POURCENTAGES DE LA PÉRIODE TOTALE COMPRISE ENTRE 6 ET 11 HEURES DU SOIR

GROUPE	Nombre de postes analysés	Transcriptions de fabrication américaine	Émissions de réseau provenant des É.-U.	Total
Réseau transcanadien:				
Radio-Canada, groupe A....	4	11.6	4.0	15.6
Postes privés, groupe A.....	4	26.3	5.0	31.3
Postes privés, groupe B.....	2	10.2	14.3	24.5
Réseau national:				
Postes privés, groupe A.....	3	9.4	10.2	19.6
Postes privés, groupe B.....	7	23.3	5.0	28.3
Réseau français:				
Postes privés, groupe A.....	3	4.4	3.3	7.7

Notes et commentaires:

Les émissions en provenance des États-Unis sont rares au réseau français, ce qui se comprend facilement étant donné la différence de langue. Elles consistaient en deux concerts et en deux émissions de théâtre.

Dans deux groupes (postes privés du groupe A, réseau transcanadien, et postes privés du groupe B, réseau national), les émissions de transcriptions en provenance des États-Unis seulement s'établissaient en moyenne au *quart* environ de la période du soir.

Ces émissions n'atteignaient en moyenne que *10 p. 100* environ de la même période chez les trois autres groupes de postes.

Le pourcentage total des heures de la soirée consacrées aux émissions en provenance des États-Unis (le réseau français excepté) variait d'un minimum de *15.6 p. 100* (postes du groupe A de Radio-Canada, réseau transcanadien) à un maximum de *31.3 p. 100* (postes privés du groupe A, réseau transcanadien).

Le pourcentage moyen pour tous les postes privés affiliés aux réseaux transcanadien et national s'établissait à *25.9 p. 100*, c'est-à-dire à plus du quart de la période comprise entre 6 et 11 heures du soir.

Les transcriptions d'origine américaine que diffusaient les réseaux transcanadien et national consistaient généralement en musique (surtout populaire), les émissions religieuses se plaçant assez loin au second rang et les émissions de variétés, au troisième.

Les émissions en provenance des États-Unis diffusées par Radio-Canada et retransmises par les postes qui font l'objet de notre étude se composaient plus ou moins uniformément de théâtre, de comédies et variétés, de musique et de sports dans l'ordre indiqué. Le réseau français, dont nous avons déjà parlé, faisait exception.

Si nous réunissons les données relatives au contenu des transcriptions américaines et des émissions américaines diffusées par les réseaux de Radio-Canada, si nous notons que tous les groupes sauf deux (groupes B du réseau transcanadien et groupe A

du réseau national), le pourcentage des transcriptions est beaucoup plus élevé que celui des émissions retransmises des réseaux de Radio-Canada, nous pourrions conclure que la musique populaire constitue la principale importation en provenance des États-Unis. Il faudrait une analyse beaucoup plus fouillée que celle que nous avons pu faire pour déterminer la proportion exacte des importations secondaires: théâtre, comédies et variétés, émissions religieuses, sports.

c) *Enregistrements et transcriptions.*

(1) Chacun des trois réseaux et chaque groupe de postes consacrent aux enregistrements et transcriptions un pourcentage de temps moindre durant la soirée que durant toute la journée.

(2) La réduction la plus faible (5 p. 100) se présente chez les postes du groupe A de Radio-Canada (réseau transcanadien). Notons cependant que le pourcentage d'émissions enregistrées que comporte leur programme de toute la journée est inférieur de moitié à celui de tout autre groupe de postes.

(3) Le pourcentage de réduction le plus élevé (20.6 p. 100) se trouve chez les postes privés du groupe A (réseau national). Notons cependant que, par contre, le programme de toute la journée comprend un très fort pourcentage d'enregistrements (64.2 p. 100).

(4) Bien que le pourcentage des enregistrements et transcriptions soit partout plus bas durant la soirée dans tous les groupes de postes, les postes privés des groupes A et B (réseau transcanadien) et les postes privés du groupe A (réseau français) présentent durant la soirée un pourcentage plus élevé de transcriptions d'origine américaine que durant toute la journée. (Voir le tableau à la page 526).

d) *Émissions commanditées.*

(1) Sur les six groupes de postes examinés, quatre ont diffusé un pourcentage plus fort d'émissions commanditées durant la soirée, mais trois seulement de ces postes ont présenté une augmentation tant soit peu importante.

ÉMISSIONS COMMANDITÉES EXPRIMÉES EN POURCENTAGES (1) DES HEURES TOTALES DE DIFFUSION (2) DE LA PÉRIODE COMPRISE ENTRE 6 ET 11 HEURES DU SOIR

GROUPE	Toute la journée	6 à 11 h. du soir
Réseau transcanadien:		
Radio-Canada, groupe A.....	28.9	32.5
Postes privés, groupe A.....	39.3	38.7
Postes privés, groupe B.....	54.6	69.4
Réseau national:		
Postes privés, groupe A.....	32.3	31.4
Postes privés, groupe B.....	30.0	44.2
Réseau français:		
Postes privés, groupe A.....	23.8	35.3

(2) Ce sont les postes privés du groupe B, réseau transcanadien, qui accusent le plus fort pourcentage d'augmentation (14.8 p. 100). Ils sont suivis de près par les postes du groupe B, réseau national (14.2 p. 100).

(3) Le pourcentage moyen des émissions commerciales durant la soirée s'établit, pour tous les groupes, à 41.9 p. 100. Sauf une seule exception, l'écart entre les divers groupes de postes est faible (31.4 p. 100 à 44.2 p. 100).

(4) Seuls font exception les postes privés du groupe B, réseau transcanadien, qui consacrent en moyenne 69.4 p. 100 de leur période totale de diffusion aux émissions commanditées. Ce chiffre supérieur de la moitié environ à celui de tout autre groupe de postes.

(5) Dans tous les groupes de postes, les commanditaires ont une préférence marquée pour les émissions de divertissement. Aux postes privés du groupe A, réseau français, 92 p. 100 des émissions commanditées consistaient en émissions d'agrément. Aucun groupe de postes ne consacrait moins de 65 p. 100 du temps commandité à ces émissions.

(6) Les commanditaires choisissent en second lieu les nouvelles. Les nouvelles composaient 24 p. 100 des émissions commanditées de deux groupes de postes (postes du groupe A de Radio-Canada et postes privés du groupe B, réseau transcanadien). Dans tous les autres groupes, le pourcentage des nouvelles était plus faible.

(7) La commandite des autres genres d'émissions (conférences, émissions religieuses, etc.) était négligeable, ainsi que permettront de le constater les chiffres relatifs aux émissions, commanditées, de divertissement et de nouvelles.

ÉMISSIONS DE NOUVELLES ET DE DIVERTISSEMENT EXPRIMÉES EN
POURCENTAGES DU TOTAL DES ÉMISSIONS COMMANDITÉES
6 À 11 HEURES DU SOIR

GROUPE	Nouvelles et émissions de divertissement
Réseau transcanadien:	
Radio-Canada, groupe A.....	89.0
Postes privés, groupe A.....	98.6
Postes privés, groupe B.....	99.5
Réseau national:	
Postes privés, groupe A.....	86.6
Postes privés, groupe B.....	87.1
Réseau français:	
Postes privés, groupe A.....	97.5

(8) Durant la période comprise entre 6 et 11 heures du soir, les réclames-éclair, qui auraient pu constituer un facteur digne d'attention, n'empêchent que partiellement de déterminer quelle proportion véritable de publicité commerciale s'introduit dans les émissions. Ces réclames étant interdites entre 7 heures et demie et 11 heures du soir, il suffit de tenir compte du nombre de ces réclames-éclair entre 6 heures et 7 heures et demie du soir. Nous n'avons pas réussi à déterminer le nombre de ces réclames durant cette période de quatre-vingt-dix minutes.

PARTIE II

CARACTÉRISTIQUES DES ÉMISSIONS DES POSTES PRIVÉS NON AFFILIÉS

Les postes privés, non affiliés, ne jouissent ni des avantages du service d'émissions ni des revenus commerciaux dont bénéficient les postes affiliés aux réseaux que nous venons d'examiner. Aussi, à l'exception de trois postes (CFRB, CKAC, CKWC) affiliés à des réseaux américains, chacun des vingt-cinq postes qui feront l'objet de notre examen se distingue par la nécessité (1) de compter surtout sur les sources locales de revenus et (2) de servir, aux fins de la localité, de supplément ou de substitut au service d'émissions des réseaux. Ces postes ont donc l'occasion (sinon le devoir) de permettre à la vie de la localité de mieux manifester, ce qui semblerait être une caractéristique du service d'émissions à attendre de ces postes.

Ces postes indépendants semblent se rapprocher surtout des postes du groupe B analysés ci-dessus, en ce que ceux-ci ne reçoivent pas d'émissions complémentaires des réseaux et qu'ils ne retransmettent les émissions commerciales des réseaux qu'à la demande (peu fréquente) des commanditaires.

A. Caractéristiques de ces postes.

Les vingt-cinq postes faisant l'objet de notre analyse représentent un échantillon généreux du groupe des postes privés non affiliés, dont le nombre total s'établit à trente-six.*

Ils comprennent un poste de 50,000 watts, un de 10,000 watts (de jour), quatre de 5,000 watts, huit de 1,000 watts et le reste de 250 watts.

Du point de vue de la situation géographique, ces postes s'étendent d'un océan à l'autre. Notre échantillon compte des postes des grandes et des petites villes. Les grandes villes desservies par des postes inclus dans notre échantillon comprennent Vancouver (deux postes), Winnipeg (un poste), Toronto (trois postes), Ottawa (un poste), Montréal (trois postes) et Québec (un poste).

Les heures de fonctionnement varient d'un maximum de *vingt-quatre* heures à un minimum de *douze* heures et *quinze* minutes par jour. La moyenne pour tous les postes s'établit à *dix-sept* heures par jour.

Trois des postes analysés sont affiliés à des réseaux américains.

*Voir "List of Broadcasting Stations in Canada in operation April 1, 1949", Division de la radio, ministère des Transports.

B. Caractéristiques des émissions, de l'ouverture à la fermeture.

1. ÉMISSIONS LOCALES EN DIRECT.

Le pourcentage moyen du total d'heures que ces vingt-cinq postes consacrent aux émissions locales en direct s'établit à 25.3 p. 100.

La ventilation de ce chiffre montre qu'il se répartit ainsi:

Nouvelles, chroniques sportives	10.8 p. 100
Talents artistiques	5.6 p. 100
Autres émissions locales	8.9 p. 100
	<hr/>
Total	25.3 p. 100

Si l'on excepte les nouvelles et les chroniques sportives, la nature des émissions locales en direct variait à tel point qu'elle défiait tout classement. Parmi les catégories trouvées chez bon nombre de postes, il y avait: a) les émissions religieuses; b) les émissions pour enfants; c) les émissions destinées aux agriculteurs; d) les émissions destinées aux ménagères et aux femmes. Il y avait aussi des émissions de musique exécutée par des artistes de la localité, mais le nombre de ces émissions variait beaucoup de poste à poste.

Cette variation s'explique sans doute, du moins en partie, par l'importance du poste et le nombre de musiciens que compte la localité. L'analyse d'ensemble des émissions musicales qu'on trouvera ci-dessous incorpore la statistique relative à la proportion de musique d'exécution locale.

2. MUSIQUE*

Nous avons constaté qu'une proportion, assez élevée pour mériter de retenir l'attention, du temps total de diffusion est consacrée à la musique. Nous avons donc étudié avec un soin spécial les émissions rangées dans cette catégorie.

La mise en garde qui se trouve aux pages précédentes du présent rapport vaut toujours, en ce qui concerne l'interprétation qu'il faut donner des catégories « musique sérieuse » et « musique légère ». Il n'était pas possible d'apporter une précision méticuleuse dans l'énumération et la description des émissions. La décision de ranger une émission donnée dans telle ou telle catégorie était forcément, à l'occasion, arbitraire. Nous avons donné, à notre avis, une interprétation plutôt générale de ce que comprendrait la catégorie musique sérieuse.

a) *Émissions musicales (musique sérieuse ou populaire) exprimées en pourcentages des heures totales de diffusion.*

Du total des heures de diffusion, le pourcentage individuel le plus élevé consacré aux émissions musicales (en direct ou par enregistrements et transcriptions) était de 80 p. 100;

Le pourcentage individuel le plus faible était de 29.4 p. 100;

La moyenne pour les vingt-cinq postes était de 57 p. 100.

*Pour détails sur chacun des postes voir Appendice C où la proportion des émissions musicales, locales, en direct est indiquée séparément dans chaque cas. Nos statistiques comprennent la période s'étendant depuis l'ouverture du poste jusqu'à minuit.

Dix-huit postes (soit 72 p. 100 des vingt-cinq postes analysés) ont consacré 50 p. 100 ou plus de leur temps à la musique.

Sept de ces postes (soit 28 p. 100 des postes analysés) y ont consacré 70 p. 100 ou plus.

b) *Musique sérieuse.*

Le pourcentage individuel le plus élevé d'émissions de musique sérieuse s'établissait à 19 p. 100 (soit près du cinquième) du total des heures d'émissions.

Le chiffre le plus bas, pour toute la semaine, était 3 p. 100 (ou trente minutes).

La moyenne pour tous les postes s'élevait à 8.6 p. 100.

Sept postes diffusaient en moyenne moins de une heure de musique sérieuse par jour.

Dix postes ne diffusaient aucune musique sérieuse exécutée par des artistes locaux.

c) *Musique populaire.*

Le pourcentage individuel le plus élevé de musique populaire, durant la période à l'étude, était de 71.4 p. 100.

Le pourcentage le plus faible était de 16.2 p. 100.

La moyenne pour tous les postes s'établissait à 48.4 p. 100.

Douze postes (soit environ la moitié des postes examinés) ont consacré 50 p. 100 ou plus des heures totales de diffusion à la musique populaire.

Un poste a consacré à la musique populaire 71.4 p. 100 et un autre, 69.2 p. 100 de la période totale à l'étude.

Quatre postes ne comptaient aucune émission de musique populaire d'exécution locale.

d) *Rapports entre la musique sérieuse et la musique populaire.*

Le rapport moyen entre la musique sérieuse et la musique populaire, chez ce groupe de postes, était de 1:12.

Dix-sept postes (soit 68 p. 100 de tout le groupe) avaient un rapport de 1:5 ou un rapport supérieur.

Deux de ces postes diffusaient vingt-six fois plus de musique populaire que de musique sérieuse.

Un de ces postes diffusait 117 fois plus de musique populaire que de musique sérieuse.*

Par contraste, un poste diffusait à peu près la même quantité de musique sérieuse et de musique populaire, celle-là l'emportant même un peu sur celle-ci.

3. ENREGISTREMENTS ET TRANSCRIPTIONS†

Chez vingt-deux postes indépendants, le pourcentage moyen du temps total de diffusion consacré aux enregistrements et transcriptions était de 73 p. 100.

Trois postes indépendants affiliés à un réseau américain avaient une moyenne de 52 p. 100.

*L'écart exceptionnel dans les émissions de ce poste influe naturellement sur la signification de la moyenne pour le groupe entier.

†Pour détails sur chacun des postes voir l'Appendice D.

Le pourcentage individuel le plus élevé d'enregistrements et de transcriptions était de 84 p. 100 (deux postes).

Le pourcentage individuel le plus bas s'établissait à 61 p. 100.

Une très forte majorité des émissions de disques consistait en musique, du genre populaire surtout.

Une forte proportion des transcriptions (un sondage superficiel donne 75 p. 100 environ) se composait également de musique, surtout du genre populaire. Le théâtre suivait de loin au deuxième rang et, à certains postes, les émissions religieuses se classaient au troisième rang.

4. ÉMISSIONS EN PROVENANCE DES ÉTATS-UNIS.

Les émissions composées de transcriptions et de disques de fabrication américaine constituent le seul moyen grâce auquel l'auditeur qui syntonise les postes indépendants (sauf les trois postes affiliés aux réseaux américains) puisse entendre les émissions en provenance des États-Unis.

a) *Transcriptions.*

Le pourcentage moyen du temps total consacré aux transcriptions de fabrication américaine, au vingt-cinq postes à l'étude, a été de 12.5 p. 100, ce qui équivaut en moyenne, à quinze heures par semaine par poste.

La section 3, ci-dessus, a décrit le contenu général des émissions composées de transcriptions provenant des États-Unis.

b) *Émissions de disques.*

Il nous est impossible de déterminer dans quelle mesure les émissions de disques de fabrication américaine augmentent l'envahissement de nos ondes par des éléments américains. Comme nous l'avons donné à entendre au début du rapport, il semble raisonnable, cependant, de supposer qu'une forte proportion des disques employés sont de fabrication américaine.

Étant donné l'emploi général des disques (56.8 p. 100, en moyenne, de la période totale de diffusion) que font les postes indépendants dans leurs émissions, il est permis de supposer que l'infiltration d'éléments d'origine américaine est très élevée.

La musique (populaire surtout) formant le contenu de presque tous les disques et d'une forte proportion des transcriptions, nous pouvons, sans trop risquer, supposer que les États-Unis exportent surtout, par l'intermédiaire des postes indépendants, de la musique populaire au Canada.

Il nous a été impossible de déterminer quelle proportion de cette musique est non seulement de fabrication mais encore de composition américaine.

c) *Émissions en provenance des États-Unis diffusées par les trois postes affiliés à un réseau américain.*

Les trois postes affiliés aux réseaux des États-Unis ont fait l'objet d'une étude distincte. Le tableau suivant indique le nombre et la nature des émissions des réseaux américains que diffusent ces trois postes.

POSTES	Total des heures de diffusion	Genre d'émissions	Temps
CKAC Montréal 10,000 watts (jour) 5,000 watts (soir)	139:30	Musique sérieuse	3:30
		Musique populaire	11:05
		Théâtre	1:30
		Comédie, variétés	:30
			Total 16:35
CKWX Vancouver 5,000 watts.....	121:30	Musique sérieuse
		Musique populaire	1:25
		Comédie, variétés	2:20
		Théâtre	6:10‡
		Narration de contes	1:15
	Total 11:10		
CFRB Toronto.....	124:30	Musique sérieuse	4:00
		Musique populaire	15:10
		Théâtre	10:30
		Comédies, variétés	5:15
		Conférences	2:00
		Sports	:45
		Émissions d'intérêt public	:30
		Nouvelles et commentaires	:20
	Total 38:30		

‡Tout ce temps, sauf vingt-cinq minutes, était consacré aux mélos policiers ou du far-west, au théâtre léger pour enfants.

5. ÉMISSIONS COMMANDITÉES ET COMPLÉMENTAIRES, DE L'HEURE D'OUVERTURE À MINUIT.

Le rapport entre les émissions commanditées et les émissions complémentaires accusait, de poste à poste, de grandes variations.

Le pourcentage moyen d'émissions commanditées, aux *vingt-deux** postes analysés était de *29.6 p. 100*.

Le pourcentage moyen d'émissions complémentaires s'établissait à *70.4 p. 100*.

Le pourcentage individuel le plus élevé d'émissions commanditées s'élevait à *68 p. 100*.

Le pourcentage individuel le plus faible d'émissions commanditées était de *7.2 p. 100*‡

Trois postes diffusaient *50 p. 100* ou plus d'émissions commerciales.

Deux postes diffusaient *10 p. 100* ou moins d'émissions commerciales.

Les trois postes affiliés à un réseau américain diffusaient *47.5, 25 et 35 p. 100*, respectivement, d'émissions commerciales.

*Les trois postes affiliés au réseau américain ont été éliminés.

‡Ce poste n'était alors en opération que depuis quatre mois.

6. RÉCLAMES-ÉCLAIRS.

Comme pour les postes de Radio-Canada et les postes privés affiliés, examinés à la première partie, il y a lieu de tenir compte des réclames-éclairs commanditées si l'on veut déterminer la proportion véritable de publicité.

Les grandes variations qui caractérisent la semaine de diffusion des divers postes du groupe tendent à compliquer l'analyse du nombre de réclames-éclairs. La semaine de diffusion s'élevait, en moyenne, à 121 heures, mais elle s'étendait entre 84 heures et 168 heures.

Les trois postes affiliés aux réseaux américains ont fait l'objet d'une analyse distincte. Sur les vingt-deux postes qui restaient, un a donné le temps consacré aux réclames-éclairs, plutôt que leur nombre. La statistique suivante vise donc les vingt et un postes susceptibles d'être analysés. Nos calculs tiennent compte des périodes durant lesquelles les règlements de Radio-Canada interdisent les réclames-éclairs. Il y a lieu de faire ici également les restrictions, dont il a été question plus haut, relativement aux réclames-éclairs passant en même temps que les signaux horaires et les prévisions météorologiques, ainsi qu'aux émissions commerciales de nombre indéterminable, durant lesquelles le commanditaire interdit toute réclame-éclair.

La proportion moyenne, pour le groupe, était de cinq à l'heure.

À quatre postes, la proportion de réclames-éclairs, durant les périodes autorisées, s'établissait en moyenne à dix à l'heure durant toute la semaine.

Six postes diffusaient moins de trois réclames-éclairs à l'heure.

Quant aux postes affiliés aux réseaux américains, la proportion moyenne de réclames-éclairs, durant les heures autorisées, était de cinq à l'heure (un poste) et de quatre ou plus à l'heure (deux postes).

7. COMMUNIQUÉS DIFFUSÉS DANS L'INTÉRÊT DE LA LOCALITÉ.

Pendant la semaine, vingt-deux des postes examinés ont diffusé, en moyenne, 53 communiqués intéressant la collectivité.

Le chiffre le plus élevé a été de 175, le plus bas, de 0.

Aux trois postes affiliés aux réseaux américains, le nombre des communiqués d'intérêt public était de 61, 137 et 48, respectivement.

C. Caractéristiques des émissions des postes indépendants entre 6 et 11 heures du soir.

1. STATISTIQUE GÉNÉRALE.

La ventilation des émissions classées sous les rubriques indiquées ci-dessous permet de comparer les émissions diffusées durant la soirée avec celles qui figurent au programme de toute la journée, de l'ouverture à la fermeture. Les chiffres représentent le pourcentage des périodes totales de diffusion indiquées.

	Toute la journée	6 à 11 h. du soir
Émissions d'origine canadienne (en direct et par transcriptions).....	27.2	40.4
Émissions d'origine américaine (par transcriptions surtout).....	12.5	18.8
Émissions de disques.....	56.8	40.2

Notes et commentaires:

Les émissions d'origine canadienne sont plus nombreuses durant la soirée. Le pourcentage de l'augmentation est de 13.2 p. 100.

L'emploi des transcriptions de fabrication américaine s'accroît également durant la soirée de 6.3 p 100, ce qui revient à une fois et demie celui de toute la journée.

Les émissions de disques, d'autre part, diminuent de façon marquée durant la soirée. Le pourcentage de diminution est de 16.6 p. 100.

2. ÉMISSIONS LOCALES EN DIRECT.

Étant donnée l'importance, aux postes indépendants, des émissions de cette catégorie, nous avons fait une analyse approfondie afin d'établir:

- a) le pourcentage de la période totale comprise entre 6 et 11 heures du soir qui est consacré aux émissions locales en direct, classées sous diverses rubriques;
- b) le montant du temps et les proportions réservés aux divers genres d'émissions que comprend la diffusion locale en direct.

On trouvera nos constatations aux deux tableaux suivants.

ÉMISSIONS LOCALES EN DIRECT, PAR CATÉGORIES D'ÉMISSIONS,
EXPRIMÉES EN POURCENTAGES DE LA PÉRIODE TOTALE COMPRISE
ENTRE 6 ET 11 HEURES DU SOIR

CATÉGORIE	Pourcentage de la période totale	Heures de diffusion
Musique: a) sérieuse.....	1.2	:23
b) populaire.....	5.0	1:36
c) indéterminée.....	.2	:05
Théâtre.....	1.6	:31
Poésie, contes, folklore.....	1.0	:19
Comédies, questionnaires, variétés.....	3.3	1:03
Reportages sportifs.....	3.4	1:05
Nouvelles, chroniques sportives.....	13.5	4:18
Politique.....	.3	:06
Religion.....	2.1	:40
Conférences.....	2.9	:55
Controverse.....	.2	:04
Conférences ou controverse: indéterminées....	.1	:02
Total.....	34.8	11:97

Notes et commentaires:

a) Abstraction faite de quatre postes à période de diffusion incomplète (le premier quittait les ondes à 7 h. du soir, le deuxième, à 8 h. du soir et les deux autres, à 9 h. du soir) et du temps consacré aux nouvelles et aux chroniques sportives, les dix-huit postes qui restaient diffusaient une moyenne de sept heures et trois minutes d'émissions locales en direct par semaine.

**ÉMISSIONS, PAR CATÉGORIES, EXPRIMÉES EN POURCENTAGES DU
TOTAL DE LA DIFFUSION LOCALE EN DIRECT DE VINGT-DEUX POSTES
RÉUNIS, DE 6 À 11 H. DU SOIR**

CATÉGORIE	Pourcentage du total des émissions locales en direct	Total des heures
Musique: a) sérieuse.....	3.7	8:22
b) populaire.....	14.0	35:05
c) indéterminée.....	.4	1:05
Théâtre.....	5.8	11:28
Poésie, contes, folklore.....	2.7	6:40
Comédie, variétés, questionnaires.....	9.4	23:25
Reportages sportifs.....	9.6	23:43
Nouvelles, chroniques sportives.....	39.0	94:17
Conférences.....	9.2	22:21
Controverse.....	.7	1:45
Causeries et controverse: indéterminées.....	.2	:30
Religion.....	5.9	14:22

b) Le maximum de temps consacré par un seul poste (nouvelles et reportages sportifs non compris) aux émissions locales en direct s'élevait à *dix-sept heures et quinze minutes* par semaine.

Voici le contenu des émissions de ce poste:

CONTENU	Temps
Vente aux enchères radiophonique du club Rotary (trois émissions prolongées, décrites ainsi: «vente à l'enchère, par l'intermédiaire de la radio et du téléphone, en vue de percevoir de l'argent au profit des enfants infirmes»).....	10:30
Religion.....	1:30
Musique populaire.....	1:30
Hockey.....	:45
Questionnaire musical.....	:30
Gagnants du Festival de musique.....	1:00
«Studio Jamboree»: quadrilles.....	1:00
Conférence: a) Politique.....	:15
b) Association des parents d'élèves.....	:15

c) Le minimum de temps (nouvelles et chroniques sportives non comprises) consacré aux émissions locales en direct s'élevait à *deux heures et quarante-cinq minutes* pendant la semaine.

À ce poste, les émissions se composaient de *deux heures et quinze minutes* de musique populaire et de *deux conférences politiques de quinze minutes* chacune.

d) Plus du *tiers (39 p. 100)* des émissions locales en direct, pendant la soirée, consistait en nouvelles et chroniques sportives.

e) Si la diffusion des reportages sportifs est comprise dans la catégorie précédente, cela occupe environ la *moitié* du temps réservé à cette fin.

f) Aucune autre catégorie n'absorbe durant la semaine *deux heures* de la période de diffusion comprise entre 6 et 11 heures du soir.

g) Deux autres catégories seulement—musique populaire (*une heure, 36 minutes*) et comédies, questionnaires, variétés (*une heure, trois minutes*)—dépassent, en moyenne, plus d'*une heure* par semaine.

h) Conférences et controverse: plutôt remarquable est la carence relative de conférences et de controverse durant la soirée.

Les *vingt-deux* postes réunis ont consacré en tout aux conférences *vingt heures et 11 minutes* au cours de la semaine, soit *huit minutes par soirée* par poste.

Le temps total consacré à la controverse (c'est-à-dire à la discussion d'une question entre personnes d'avis différents) par les *vingt-deux* postes réunis s'élevait à *une heure, 45 minutes*, soit une moyenne de moins de *cinq minutes par semaine* pour chaque poste.

Le maximum de temps réservé par un seul poste aux conférences et à la controverse réunies a atteint au total *trois heures* par semaine (deux postes).

Deux postes (dont un qui cessait de fonctionner à 7 heures du soir) n'ont diffusé *aucune conférence ni controverse*, de quelque genre que ce soit, au cours de la semaine.

Un poste avait au total *cinq minutes* (une conférence désignée « éducative » et intitulée « *Ducks Unlimited* »).

Six de ces *vingt-deux* postes diffusaient chacun, pendant toute la semaine, un total de *trente minutes* de ces émissions.

1. Talents artistiques: les réponses au questionnaire portent à croire que cette expression se prête à une interprétation variable, pour ne pas dire universelle. Les titres d'émissions classées sous cette rubrique comprenaient « match de lutte »; « Youth for Christ » (émission religieuse); « Market Broadcast » (nouvelles agricoles); « Actualités féminines » (conseils de beauté); « News » (commentaire des nouvelles) et trois émissions religieuses atteignant au total *135 minutes*.

Le maximum de temps réservé aux émissions mettant en vedette des talents artistiques, par un poste individuel, dépassait au total *vingt et une heures*, soit une moyenne de *trois heures par soir* entre 6 et 11 heures. Voici la ventilation des émissions du poste en question:

Match de lutte	:52
Nouvelles agricoles	:15
Émission pour enfants	:45
Musique: Orgue	:30
Bon vieux temps	5:40
Cowboys	11:50
Danse	1:35
Piano	:15
	<hr/>
	19.50

Cinq postes n'ont rapporté *aucune* émission mettant en vedette des talents artistiques.

Un poste y avait consacré *trente minutes*. Cette émission consistait en un concert exécuté par l'harmonie de l'Armée du Salut.

3. ÉMISSIONS COMMANDITÉES ET COMPLÉMENTAIRES.

La comparaison du programme de la période comprise entre 6 et 11 heures du soir avec celui de toute la journée révèle que le pourcentage des émissions commanditées augmente durant la soirée.

La moyenne des vingt-deux postes s'élevait à 29.6 p. 100 (toute la journée) et à 36.3 p. 100 (6 à 11 heures du soir), soit une augmentation de 6.7 p. 100 durant la soirée.

Afin d'indiquer la véritable proportion de publicité que renferment les émissions, il faut légèrement majorer le chiffre, à cause des réclames-éclair diffuses durant la semaine entre 6 et 7 heures et demie du soir et dont nous n'avons pas pu déterminer le nombre.

Nous nous sommes efforcés de déterminer les genres d'émissions que les commanditaires semblent préférer. Nous avons constaté une préférence marquée pour les émissions de divertissement. Assez loin au deuxième rang venaient les nouvelles, les chroniques sportives. Les autres émissions ne visant pas à divertir ne constituaient qu'un pourcentage négligeable.

Voici, en chiffres précis, pourcentages et temps:

CATÉGORIE D'ÉMISSION	Pourcentage	Temps
Divertissement.....	74.3	189:00
Nouvelles, chroniques sportives.....	18.4	46:44
Conférences.....	2.2	5:40
Controverse.....	.4	1:00
Émissions politiques.....	1.2	3:02
Religion.....	3.5	9:05
Total.....	100.0	254:31

PARTIE III

STATISTIQUES COMPARATIVES DES POSTES INDÉPENDANTS ET DES POSTES PRIVÉS AFFILIÉS

La présente étude ne porte pas sur les postes de base des trois réseaux, ces postes exerçant des fonctions si différentes qu'ils n'offrent aucun élément de comparaison pertinent. Elle comprend les postes du groupe A de Radio-Canada, mais ces postes aussi constituent, en quelque sorte, un monde à part, du fait que leur exploitation s'identifie à celle du réseau. Les postes privés indépendants (pour les raisons signalées ci-dessus) se rapprochent le plus des postes affiliés du groupe B.

La conclusion qui se dégage de l'analyse qui suit, c'est que *les différences qui peuvent exister entre les caractéristiques des émissions des postes indépendants et celles des postes affiliés, en tant que groupes, sont des différences de degré et non d'espèce.* Même les différences de degré ne sont pas accentuées, du moins quand on compare la diffusion *moyenne* des divers groupes de postes. De fait, c'est à cette étape-ci de notre rapport qu'il nous apparaît clairement jusqu'à quel point les moyennes sont trompeuses, en ce qu'elles dissimulent les caractéristiques divergentes des postes individuels. Ce sont les exceptions qui confirment la règle (c'est-à-dire qu'elles la mettent à l'épreuve). Préoccupés surtout des caractéristiques générales de la radiodiffusion canadienne, nous n'avons guère eu l'occasion de parler de ces exceptions.

1. ÉMISSIONS LOCALES EN DIRECT.

a) *Proportion des émissions locales en direct.*

Les postes indépendants, pris collectivement, ont consacré en moyenne *34.8 p. 100* de la *période totale de diffusion comprise entre 6 et 11 heures du soir aux émissions locales en direct.* Il n'y a ici aucune différence marquée entre ces postes et les postes affiliés du groupe B. Les postes du groupe B, réseau transcanadien, y ont consacré *27.9 p. 100* et ceux du réseau national, *35.7 p. 10.*

Les postes du groupe A, qui disposent d'un service plus complet d'émissions de réseau, ont consacré beaucoup moins de temps à ces émissions: postes du groupe A de Radio-Canada, *8.5 p. 100;* postes privés du groupe A, *17.5 p. 100* (réseau transcanadien); postes privés du groupe A (réseau national), *18 p. 100;* postes privés du groupe A (réseau français), *15.1 p. 100.*

b) *Nouvelles, chroniques sportives et reportages sportifs.*

Sauf dans un groupe (postes du groupe B, réseau transcanadien), il y a, encore ici, une étroite ressemblance entre les postes indépendants et tous les groupes de postes

affiliés, groupes A et B, quant au pourcentage de la diffusion locale en direct consacrée aux nouvelles, aux chroniques sportives et aux reportages sportifs. Entre 6 et 11 heures du soir, le pourcentage de toutes les émissions locales en direct de ce genre est le suivant:

Réseau transcanadien:	
Radio-Canada, groupe A	55 p. 100
Postes privés, groupe A	49
Postes privés, groupe B	60
Réseau national:	
Postes privés, groupe A	43
Postes privés, groupe B	45
Réseau français:	
Postes privés, groupe A	44
Indépendants	49

c) *Émissions d'origine canadienne.*

L'un des rares contrastes plutôt frappants qui se constatent entre postes indépendants et postes affiliés (ce qui montre l'influence de l'affiliation à un réseau) a trait à la quantité d'émissions d'origine canadienne diffusées durant la soirée.

ÉMISSIONS D'ORIGINE CANADIENNE EXPRIMÉES EN
POURCENTAGES DE LA PÉRIODE DE DIFFUSION
COMPRISE ENTRE 6 ET 11 HEURES DU SOIR

Réseau transcanadien:	
Radio-Canada, groupe A.....	76.7 p. 100
Postes privés, groupe A.....	61.6
Postes privés, groupe B.....	60.2
Réseau national:	
Postes privés, groupe A.....	59.0
Postes privés, groupe B.....	50.2
Réseau français:	
Postes privés, groupe A.....	67.6
Indépendants.....	40.4

Le pourcentage d'émissions canadiennes diffusées par les postes indépendants est inférieur de 10 p. 100 à celui du groupe le plus rapproché des postes affiliés. Il est inférieur de 22 p. 100 à la diffusion moyenne (62.5 p. 100) d'émissions d'origine canadienne pour les six groupes affiliés réunis.

2. MUSIQUE.

a) *Émissions musicales exprimées en pourcentages de toutes les émissions.*

Le pourcentage moyen des émissions musicales que diffusent les postes indépendants (57 p. 100) est un peu plus élevé que celui des postes du groupe A et du groupe B (50 p. 100). Certains postes individuels du groupe Indépendants diffusent une proportion extrêmement élevée d'émissions musicales. Ainsi, le pourcentage des émissions musicales, chez les postes indépendants, varie de 29.4 à 80 p. 100; chez les postes affiliés, ce pourcentage varie entre 28 et 66 p. 100. Une dérogation aussi marquée aux normes est, en général, plus fréquente chez les postes indépendants.

b) *Musique sérieuse.*

Nous avons relevé, tant chez les postes indépendants que chez les postes affiliés, une proportion relativement faible de musique sérieuse, bien que la comparaison soit plutôt favorable aux indépendants. *Vingt-huit p. 100* de ces postes diffusent *moins d'une heure* de musique sérieuse par jour. Cela, cependant, n'est vrai que du *tiers* des postes affiliés analysés.

c) *Musique populaire.*

Le pourcentage moyen (*48.4 p. 100*) de la période totale de diffusion que les postes indépendants consacrent à la musique populaire est supérieur à celui de tout groupe de postes affiliés. Mais l'écart le plus faible n'est que de *4.9 p. 100*. L'écart le plus grand est de *16.7 p. 100*. Le pourcentage moyen pour tous les groupes affiliés réunis s'établit à *39 p. 100*, c'est-à-dire *9.4 p. 100* de moins que celui du groupe des indépendants.

d) *Rapports entre la musique sérieuse et la musique populaire.*

Le rapport moyen entre les émissions de musique sérieuse et de musique populaire que diffusent les postes indépendants s'établit à *1:12*. Ce rapport présente un contraste marqué avec celui des postes affiliés du groupe A (*1:5*) et celui du groupe B (*1:6*). Il convient de signaler que la moyenne, pour le groupe des indépendants, peut être faussée par le rapport exceptionnel (*1:117*) qu'offre un certain poste de ce groupe. Même si l'on supprime ce poste, le rapport rectifié (*1:8*) des postes indépendants est supérieur à celui des postes affiliés du groupe A ou du groupe B. *Soixante-huit p. 100* des postes indépendants ont un rapport de *1.5* ou un rapport supérieur, ce qui contraste avec les *48 p. 100* des postes affiliés des groupes A et B.

Les écarts très considérables sont aussi plus fréquents parmi les postes indépendants. Ainsi, *un* poste diffuse *117* fois et *deux* postes, *26* fois plus de musique légère que de musique sérieuse. Le rapport le plus élevé que nous ayons relevé parmi les postes affiliés s'établissait à *1:19*.

3. ENREGISTREMENTS ET TRANSCRIPTIONS EXPRIMÉS EN POURCENTAGES a) DE LA PÉRIODE TOTALE DE DIFFUSION, b) DE LA PÉRIODE COMPRISE ENTRE 6 ET 11 HEURES DU SOIR

GRUPE	Toute la journée	6 à 11 h. du soir
Réseau transcanadien:		
Radio-Canada, groupe A.....	25.7	20.7
Postes privés, groupe A.....	57.0	40.7
Postes privés, groupe B.....	53.2	45.8
Réseau national:		
Postes privés, groupe A.....	64.2	43.6
Postes privés, groupe B.....	64.6	55.9
Réseau français:		
Postes privés, groupe A.....	48.9	34.8
Postes indépendants.....	73.0	62.6

L'emploi que font les postes indépendants des disques et transcriptions contraste nettement avec celui des postes affiliés. Il est, en moyenne, supérieur de *8.4 p. 100* à celui du groupe de postes affiliés le plus rapproché.

Le contraste est aussi accentué durant la soirée, entre 6 et 11 heures du soir, bien que le pourcentage de temps consacré aux disques et transcriptions soit inférieur à celui de toute la journée. Entre 6 et 11 heures du soir, le programme des postes indépendants comprend, en moyenne, *62.6 p. 100* de disques et transcriptions, chiffre qui dépasse celui de tous et chacun des groupes affiliés. Le pourcentage moyen, pour tous les groupes affiliés réunis, est de *40.2 p. 100*, soit *22.4 p. 100* de moins que celui des postes indépendants. Ici encore se reflète l'influence de l'affiliation à un réseau.

4. ÉMISSIONS D'ORIGINE AMÉRICAINE.

En général, plus d'émissions en provenance des États-Unis atteignent les auditeurs canadiens par l'intermédiaire des postes affiliés que par les postes indépendants.

Les émissions de transcriptions d'origine américaine qu'ont diffusées vingt-deux postes indépendants représentaient une moyenne de *12.5 p. 100* du total des heures de diffusion. Ce pourcentage moyen est inférieur à celui de quatre des six groupes de postes affiliés examinés. Seuls les postes du groupe B, réseau transcanadien (*5.5 p. 100*) et les postes privés du groupe A, réseau français (*4.2 p. 100*) avaient un pourcentage moyen inférieur à celui du groupe indépendant.

Aux postes du groupe A de Radio-Canada, (réseau transcanadien), *13.2 p. 100* et aux postes privés du groupe A (réseau national), *13 p. 100*, le pourcentage de ces émissions était à peu près le même que celui des postes indépendants. Aux postes privés du groupe A (réseau transcanadien) et aux postes privés du groupe B (réseau national) le pourcentage était presque le double (*23 et 23.4 p. 100*, respectivement) de celui du groupe des postes indépendants.

Entre 6 et 11 heures du soir, le pourcentage moyen des transcriptions d'origine américaine augmente, aux postes indépendants, jusqu'à *18.8 p. 100* de toute cette période. Mais, malgré ce fort pourcentage, les postes indépendants restent derrière deux des six groupes de postes affiliés. Ces deux groupes, les postes privés du groupe A, réseau transcanadien, et les postes privés du groupe B, réseau national, y consacraient, respectivement, *26.3 et 23.3 p. 100*.

Si l'on comprend les émissions des réseaux de Radio-Canada qui sont d'origine américaine et que retransmettent les postes affiliés, la proportion des importations en provenance des États-Unis est la suivante. (Les postes du réseau français sont exclus, étant donné que la différence de langues empêche ces postes d'emprunter beaucoup des États-Unis.)

Réseau transcanadien:

Radio-Canada, groupe A	15.6 p. 100
Postes privés, groupe A	31.3
Postes privés, groupe B	24.5

Réseau national:

Postes privés, groupe A	19.6
Postes privés, groupe B	28.3
Postes indépendants	12.5

5. ÉMISSIONS COMMERCIALES ET COMPLÉMENTAIRES.

Le pourcentage moyen (*34.8 p. 100*) des émissions commerciales que diffusent tous les postes affiliés réunis, des groupes A et B, est supérieur de *5.2 p. 100* à celui que mettent en ondes *vingt-deux* des postes indépendants analysés (*29.6 p. 100*)

Le pourcentage moyen des postes indépendants est inférieur à celui de quatre des six groupes de postes affiliés ayant fait l'objet d'une étude. Ce sont: postes privés du groupe A, 39.3 p. 100, postes privés du groupe B, 54.6 p. 100 (réseau transcanadien); postes privés, groupe A, 32.3 p. 100 et postes privés, groupe B, 30.0 p. 100 (réseau national).

Entre 6 et 11 heures du soir, le pourcentage moyen des émissions commerciales, que diffusent les postes indépendants, s'élève jusqu'à 36.3 p. 100. À ce niveau, les postes indépendants ne présentent, avec tous les six groupes de postes affiliés, qu'un écart de 3 p. 100 au plus, exception faite des postes du groupe B, réseau transcanadien qui, durant la soirée, diffusent 69.4 p. 100 d'émissions commerciales.

6. RÉCLAMES-ÉCLAIRS.

Le nombre relativement plus élevé des réclames-éclairs que diffusent les postes indépendants compense, en partie, l'avantage financier dont sembleraient jouir, en ce qui concerne les émissions commanditées, les postes des groupes A et B affiliés à un réseau.

Les postes indépendants diffusent nettement plus de réclames-éclairs que les postes affiliés du groupe A et du groupe B. Vingt-deux des postes indépendants examinés ont, au cours de la semaine, diffusé en moyenne cinq réclames-éclairs à l'heure durant les périodes autorisées. Sur les six groupes de postes affiliés, appartenant aux groupes A et B, dont nous avons fait l'étude, un seulement diffusait en moyenne cinq réclames-éclairs à l'heure.

Plus nombreux aussi, chez les postes indépendants, étaient les postes individuels diffusant en très grand nombre les réclames-éclairs commerciales. Ainsi, quatre postes indépendants (18 p. 100 du groupe à l'étude) ont diffusé en moyenne dix réclames-éclairs à l'heure durant les heures autorisées, alors que, parmi les groupes de postes affiliés, la proportion la plus élevée des réclames-éclairs était de huit à l'heure, à un poste seulement.

APPENDICE A
ANALYSE DES RÉSEAUX

A. Réseau transcanadien

		Heures d'émissions de réseau disponibles	Heures d'émissions de réseau diffusées	Pourcentage des émissions disponibles diffusées		
RADIO-CANADA, DE BASE						
CBI	Sydney.....	108:55	106:15	97.6 p. 100		
CBH	Halifax.....	108:55	106:44	98.0		
CBA	Sackville.....	114:30	109:00	95.7		
CBM	Montréal.....	102:35*	86:53	85.2 Émissions du réseau CBS non disponibles.		
CBO	Ottawa.....	108:05	106:37	98.7		
CBL	Toronto.....	102:35*	90:40	88.3 Émissions du réseau CBS non disponibles.		
CBW	Winnipeg.....	104:52*	81:13	77.5 Retransmet, du poste CKY, des émissions locales, aux termes d'un contrat.		
CBK	Watrous.....	104:52	97:25	92.8		
CBX	Edmonton.....	104:52	102:52	98.1		
CBR	Vancouver.....	108:25	108:25	100.0		
POSTES PRIVÉS						
CHSJ	Saint-Jean.....	101:45	53:44	52.8		
CKWS	Kingston.....	108:05	52:18	48.2		
CFCH	North-Bay.....	108:05	60:16	55.8		
CJKL	Kirkland-Lake.....	108:05	53:10	49.2		
CKGB	Timmins.....	108:05	30:83	29.0		
CKSO	Sudbury.....	108:05	61:20	56.7		
CJIC	Sault-Ste-Marie.....	108:05	55:25	51.3		
CKPR	Fort-William.....	96:40	57:15	59.2		
CJOC	Lethbridge.....	104:52	42:05	40.4		
CFJC	Kamloops.....	108:25	67:00	61.8		
CKOV	Kelowna.....	108:25	53:16	49.1		
CJAT	Trail.....	108:25	35:45	33.0		
RADIO-CANADA, Groupe A						
CBN	St-Jean.....	97:00	95:05	98.0		
CBG	Gander.....	96:15	96:15	100.0		
CBY	Corner-Brook.....	82:20	77:50	96.5		
CFPR	Prince-Rupert.....	88:50	74:10	83.1		
Réseau transcanadien		Émissions disponibles				
POSTES PRIVÉS, Groupe A		Complé- mentaires	Commanditées	Total	Diffusées	Pourcentage
CKPG	Prince-George.....	87:55	2:25	90:20	60:45	67.2
CKOC	Hamilton.....	80:05	23:10	103:15	26:35	27.2
CHLO	St-Thomas.....	77:35	3:00	80:35	17:00	21.1
CHOK	Sarnia.....	31:05	2:40	33:45	15:50	46.9

POSTES PRIVÉS, Groupe B

CJCA Edmonton } **Notes:**—Ces postes ne reçoivent les émissions commerciales qu'à la demande des
CKCK Regina } commanditaires.

B. Réseau national

	Heures d'émissions de réseau disponibles	Heures d'émissions de réseau diffusées	Pourcentage des émissions disponibles mises en ondes
RADIO-CANADA, DE BASE			
CJBC Toronto.....	25:25	25:25	100.0 Émissions du réseau CBS non disponibles
POSTES PRIVÉS, DE BASE			
CHNS Halifax.....	33:20	26:55	80.8
*CJLS Yarmouth.....	88:00	62:55	71.5
*CJCY Charlottetown.....	88:00	24:00	27.3
*CKNB Campbellton.....	88:00	66:30	75.6
*CKTS Sherbrooke.....	87:40	63:30	72.4
CFCF Montréal.....	29:40	20:45	68.3
CKOY Ottawa.....	29:40	23:30	79.2
CHOV Pembroke.....	29:40	27:40	92.7
CHEX Peterborough.....	29:40	24:30	82.6
†CFPL London.....	32:10	28:30	88.6
*CFCO Chatham.....	87:40	42:50	48.9
†CFPA Port-Arthur.....	41:05	44:00	100.0
CKRC Winnipeg.....	25:40	19:00	74.0
CKX Brandon.....	25:40	19:10	74.8
CKBI Prince-Albert.....	26:55	22:00	81.7
CHAB Moose-Jaw.....	26:55	21:00	78.0
CKRM Regina.....	26:55	18:50	70.0
CFRN Edmonton.....	24:25	16:00	65.5
CFCN Calgary.....	24:25	19:15	78.8
*CHWK Chilliwack.....	88:00	45:15	51.4
CJOR Vancouver.....	24:25	19:30	79.9

Réseau national	Émissions de réseau disponibles				
	Complé- mentaires	Commanditées	Total	Diffusées	Pourcentage
POSTES PRIVÉS, Groupe A					
CFOR Orillia.....	17:40	1:30	19:10	16:40	86.9
CJIB Vernon.....	14:55	6:45	21:40	17:15	79.6
CKTB St. Catharines.....	75:38	4:45	80:23	15:00	18.6

POSTES PRIVÉS, Groupe B

- CKNX Wingham
- CFOS Owen-Sound
- CJCS Stratford
- CJBQ Belleville
- CKFI Fort-Frances
- CKPC Brantford
- CKCR Kitchener

Note:—Ces postes ne reçoivent les émissions commerciales qu'à la demande des commanditaires.

*Ces postes peuvent se raccorder au réseau transcanadien quand le réseau national ne fonctionne pas.

†Ces postes diffusent les émissions du réseau transcanadien quand le réseau national ne fonctionne pas.

C. Réseau français

		Heures d'émissions de réseau disponibles	Heures d'émissions de réseau diffusées	Pourcentage des émissions disponibles mises en ondes		
RADIO-CANADA, DE BASE						
CBF	Montréal.....	117:55	98:20	83.4		
CBV	Québec.....	117:55	104:25	88.6		
CBJ	Chicoutimi.....	117:55	85:25	72.4		
Réseau français		Émissions de réseau disponibles				
POSTES PRIVÉS, Groupe A		Complé- mentaires	Commanditées	Total	Diffusées	Pourcentage
CHNC	New-Carlisle.....	81:28	16:02	97:40	55:35	56.9
CHLT	Sherbrooke.....	81:28	5:30	86:58	43:45	52.8
CHGB	Ste-Anne-de-la-Pocatière.....	82:43	2:12	85:05	37:41	44.3

APPENDICE B

A. Émissions musicales, en direct, par enregistrement ou par transcription, que diffusent quatorze postes affiliés du groupe A. (Les chiffres indiquent des minutes).

POSTE	Musique sérieuse			Musique populaire			Rapport (app.) entre la musique sérieuse et la musique légère
	En direct	Par disques ou transcriptions	Total	En direct	Par disques ou transcriptions	Total	
Réseau transcanadien:							
Radio-Canada, Groupe A							
CBN.....	60	900	960	45	1547	1592	3:5
CBY.....		595	595		2290	2290	1:4
CBG.....		400	400		2305	2305	1:6
CFPR.....		1535	1535		2500	2500	3:5
Postes privés, Groupe A							
CHOK.....		255	255	120	3670	3790	1:19
CHLO.....	90	310	400	105	3925	4030	1:10
CKOC.....	30	510	540		3284	3284	1:6
CKPG.....		875	875		1760	1760	1:2
Réseau national:							
Postes privés, Groupe A							
CKTB.....		405	405	90	3335	3425	1:8
CJIB.....	15	810	825	95	3040	3135	1:4
CFOR.....	30	310	340	235	2145	2380	1:7
Réseau français:							
Postes privées, Groupe A							
CHLT.....	15	1215	1230	30	1415	1445	6:7
CHGB.....		975	975		3904	3904	1:4
CHNC.....		1645	1645		1895	1895	8:9

B. Musique, en direct, par enregistrement ou par transcription, que diffusent neuf postes affiliés du groupe B. (Les chiffres indiquent des minutes.)

Réseau transcanadien:							
Postes privés, Groupe B							
CJCA.....		195	195	190	2923	3113	1:16
CKCK.....	165	910	1075	60	3115	3175	1:3
Réseau national:							
Postes privés, Groupe B							
CKNX.....	30	330	360	185	1360	1545	1:4
CFOS.....	50	210	260	70	2185	2255	1:9
CKCR.....	30	310	340	15	2465	2480	1:7
CKFI.....	15	860	875	90	1645	1735	1:2
CKPC.....	60	485	545	240	3210	3450	1:6
CJBQ.....		935	935	130	3220	3350	1:35
CJCS.....	75	490	565	30	3495	3525	1:6

C. Émissions de musique sérieuse et de musique populaire, exprimées en pourcentages du total des heures d'émissions (de l'ouverture à minuit), que diffusent quatorze postes affiliés du groupe A.*

POSTE	Total des heures	Total, émissions de musique sérieuse	Pourcentage	Total, émissions de musique populaire	Pourcentage	Total, émissions musicales de tous genres	Pourcentage
Réseau transcanadien:							
Radio-Canada, Groupe A							
CBN.....	6952	960	13.8	1592	22.9	2552	36.7
CBY.....	6935	595	8.6	2290	33.0	2885	41.6
CBG.....	6900	400	5.8	2305	33.4	2705	39.2
CFPR.....	6690	1535	22.9	2500	37.4	4035	60.3
Postes privés, Groupe A..							
CHOK.....	7675	255	3.3	3790	49.4	4045	52.7
CHLO.....	7530	400	5.3	4030	53.5	4430	58.8
CKOC.....	7474	540	7.2	3294	43.9	3324	51.1
CKPG.....	6495	875	13.5	1760	27.1	2635	40.6
Réseau national:							
Postes privés, Groupe A							
CKTB.....	7530	405	5.4	3425	45.5	3830	50.9
CJIB.....	6660	825	12.4	3135	47.0	3960	59.4
CFOR.....	6785	340	5.0	2380	35.0	2720	40.0
Réseau français:							
Postes privés, Groupe A							
CHLT.....	7440	1230	16.5	1445	19.3	2675	35.8
CHGB.....	7395	975	13.1	3904	52.8	4879	65.9
CHNC.....	6520	1645	25.2	1895	29.0	3540	54.2

*En ce qui concerne les postes dont les heures de diffusion représentent 17 heures par jour (ou 7,140 minutes par semaine), les pourcentages indiqués au tableau sont inexacts, puisque le tableau ne tient compte que des émissions musicales diffusées *jusqu'à minuit seulement*. Les heures comprises entre minuit et 7 heures du matin environ étant consacrées presque exclusivement à la musique, le pourcentage réel du temps total de diffusion consacré à la musique par ces postes est beaucoup plus élevé.

D. Émissions de musique sérieuse et de musique populaire, exprimées en pourcentages du total des heures d'émissions (de l'ouverture à minuit), que diffusent neuf postes affiliés au groupe B.

POSTE	Total des heures	Total, émissions de musique sérieuse	Pourcentage	Total, émissions de musique populaire	Pourcentage	Total, émissions musicales de tous genres	Pourcentage
Réseau transcanadien:							
Postes privés, Groupe B							
CJCA.....	7530	195	2.6	3113	41.3	3308	43.9
CKCK.....	7225	1075	14.9	3175	43.9	4250	58.8
Réseau national:							
Postes privés, Groupe B							
CKNX.....	6730	360	5.3	1545	23.0	1905	28.3
CFOS.....	6730	260	3.9	2255	33.5	2515	37.4
CKCR.....	6675	340	5.1	2480	37.2	2820	42.3
CKFI.....	6620	875	13.2	1735	26.2	2610	39.4
CKPC.....	6815	545	8.0	3450	50.6	3995	58.6
CJBQ.....	7020	935	13.3	3350	47.7	4385	61.0
CJCS.....	6935	565	8.1	3525	50.8	4090	58.9

APPENDICE C

A. Émissions musicales, en direct, par enregistrements ou par transcriptions, que diffusent vingt-cinq postes indépendants de l'ouverture à minuit. (Les chiffres indiquent les minutes.)

POSTE	Musique sérieuse			Musique populaire			Rapport (app.) entre la musique sérieuse et la musique populaire
	En direct	Par disques ou transcrip- tions	Total	En direct	Par disques ou transcrip- tions	Total	
CKNW.....	15	510	525	275	3050	3325	1:6
CKMO.....		880	880	150	4270	4420	1:5
CHVC.....	125	1164	1289	120	981	1101	1:1
CKOX.....	15	435	450	167	2378	2545	1:6
CJOY.....	60	538	598	20	4589	4609	1:8
CKCL.....	105	360	465	135	2713	2848	1:7
CKDO.....	30	150	180	30	4645	4675	1:26
CKBL.....	105	900	1005	190	3965	4155	1:4
CHLP.....		630	630	425	4785	5210	1:8
CFAB.....		934	934		3100	3100	1:3
CKEN.....		934	934		3100	3100	1:3
CJSO.....	60	805	865	60	2925	2985	1:35
CHUM.....		115	115		3017	3017	1:26
CJRW.....		355	355		3299	3299	1:9
CFRA.....		405	405	60	5365	5425	1:13
CKVL.....	15	240	255	220	4120	4340	1:17
CKEY.....		30	30	80	3435	3515	1:117
CJAD.....		700	700	70	3025	3095	1:44
CHRC.....	25	730	755	25	3715	3740	1:5
CJOB.....	60	830	890	305	2844	3149	1:35
CJAV.....		510	510	60	3580	3640	1:7
CHLN.....	15	1210	1225	75	2305	2380	1:2
Postes affiliés aux réseaux américains:							
CFRB.....	120	150	270	85	1835	1920	1:7
CKAC.....	180	485	665	265	3815	4080	1:6
CKWX.....		275	275		3540	3540	1:15

B. Émissions de musique, sérieuse ou légère, que diffusent vingt-cinq postes indépendants, exprimées en pourcentage des heures totales de diffusion comprises entre l'heure d'ouverture et minuit.*

POSTE	Total des minutes de diffusion	Total des minutes de musique sérieuse	Pourcentage	Total des minutes de musique populaire	Pourcentage	Total des minutes consacrées à la musique	Pourcentage	Rapport (app.) entre la musique sérieuse et la musique populaire
CKNW.....	10080	525	5.2	3325	32.9	3850	38.1	1:6
CKMO.....	7615	880	11.6	4420	58.0	5300	69.6	1:5
CHVC.....	6787	1289	19.0	1101	16.2	2390	35.2	1:1
CKPX.....	6675	450	6.7	2545	38.2	2995	44.9	1:6
CJOY.....	7355	598	8.1	4609	62.7	5207	70.8	1:8
CKCL.....	6594	465	7.0	2848	43.2	3313	50.2	1:6
CKDO.....	6760	180	2.6	4675	69.2	4855	71.8	1:26
CKBL.....	6975	1005	14.4	4155	59.6	5160	74.0	1:4
CHLP.....	7295	630	8.6	5210	71.4	5840	80.0	1:8
CFAB.....	5760	934	16.2	3100	53.8	4034	70.0	1:3
CKEN.....	5760	934	16.2	3100	53.8	4034	70.0	1:3
CJSO.....	6455	865	13.4	2985	46.2	3850	59.6	1:35
CHUM.....	5070	115	2.3	3017	59.5	3132	61.8	1:26
CJRW.....	5531	355	6.4	3299	59.6	3654	66.0	1:9
CFRA.....	8445	405	4.8	5425	64.2	5830	69.0	1:13
CKVL.....	9780	255	2.6	4340	44.4	4595	47.0	1:17
CKEY.....	9280	30	.3	3515	37.9	3545	38.2	1:117
CJAD.....	7475	700	9.4	3095	41.4	3795	50.8	1:45
CHRC.....	7235	755	10.4	3740	51.7	4495	62.1	1:5
CJOB.....	9720	890	9.2	3149	32.4	4039	41.6	1:35
CJAV.....	6680	510	7.6	3640	54.5	4150	62.1	1:7
CHLN.....	6480	1225	18.9	2380	36.7	3605	55.6	1:2
Postes affiliés aux réseaux américains								
CFRB.....	7450	270	3.6	1920	25.8	2190	29.4	1:7
CKAC.....	8375	665	7.9	4080	48.7	4745	56.6	1:6
CKWX.....	7295	275	3.6	3595	49.0	3870	52.6	1:13

*En ce qui concerne les postes dont les heures de diffusion représentent 17 heures par jour (ou 7,140 minutes par semaine), les pourcentages indiqués au tableau sont inexacts, puisque le tableau ne tient compte que des émissions musicales diffusées jusqu'à minuit seulement. Les heures comprises entre minuit et 7 heures du matin environ étant consacrées exclusivement à la musique, le pourcentage réel du temps total de diffusion consacré à la musique par ces postes est beaucoup plus élevé.

APPENDICE D

Enregistrement et transcriptions que diffusent vingt-cinq postes indépendants

POSTE	Nombre d'heures (arrondies à l'heure le plus proche) consacrées aux enregistrements et aux transcriptions	Total des heures de diffusion (arrondies à l'heure le plus proche)	Pourcentages d'enregistrements et de transcriptions
CKOX.....	79	111	71 p. 100
CHVC.....	67	110	61
CKCL.....	68	110	62
CKMO.....	106	126	84
CKNW.....	113	168	67
CKVL.....	120	163	74
CJOB.....	134	162	80
CJAD.....	84	125	67
CKEY.....	119	164	73
CHRC.....	84	121	70
CJAV.....	54	111	81
CHLN.....	75	108	69
CJSO.....	76	107	70
CHLP.....	95	122	78
CKBL.....	87	116	75
CKDO.....	93	111	84
CFRA.....	87	140	62
CJOY.....	93	123	76
CHUM.....	66	84	79
CKEN.....	73	96	76
CFAB.....	73	96	76
CJRW.....	70	92	76
Postes affiliés aux réseaux américains:			
CFRB.....	49	124	40
CKAC.....	72	140	51
CKWX.....	80	122	66

APPENDICE VII

LISTE PROVISOIRE DES MUSÉES ET GALERIES D'ART DU CANADA

(Préparée par l'Association canadienne des musées)

A

MUSÉES D'HISTOIRE NATURELLE, Y COMPRIS L'ARCHÉOLOGIE

1. Provincial Museum of Natural History and Anthropology; M. G. Clifford Carl, directeur; Victoria (C.-B.).
2. University of British Columbia Museum of Anthropology; M. H. B. Hawthorn, conservateur; Vancouver (C.-B.).
3. Museum of Northern British Columbia; M^{me} N. L. Jones, conservatrice; Prince-Rupert (C.-B.).
4. Museum of Geology, Palaeontology and Archaeology; M^{me} P. S. Warren, conservatrice; Université de l'Alberta, Edmonton (Alberta).
5. Banff National Park Museum; M. J. A. Hutchinson, surintendant du parc et conservateur; Banff (Alberta).
6. « Fossil House », Calgary Zoological Society and Natural History Park; M. Tom Baines, conservateur; St. George's Island, Calgary (Alberta).
7. Prince Albert National Park Museum; M. B. I. M. Strong, surintendant; Prince-Albert (Saskatchewan).
8. Lund Wildlife Exhibit; M. Gordon E. Lund, conservateur; Lund Exhibit Bldg., Prince-Albert (Saskatchewan).
9. University of Saskatchewan Museum; M. D. S. Rawson, conservateur pour la zoologie; Saskatoon (Saskatchewan).
10. Provincial Museum of Natural History; M. Fred S. Bard, directeur, École normale; Regina (Saskatchewan).
11. Swift Current Museum; M. Howard Couch, Boîte 606, Swift-Current (Saskatchewan).
12. Grand Coteau Museum of the Canadian Club; M. H. F. Hughes, conservateur; Shaunavon (Saskatchewan).
13. Riding Mountain National Park Museum, M. O. Heaslip, surintendant, Wasagaming (Manitoba).
14. The Manitoba Museum; M. L. T. S. Norris-Elye, directeur; The Auditorium, Winnipeg (Manitoba).
15. Chatham-Kent Museum; Chatham (Ontario).
16. Normal School Museum; Stratford (Ontario).
17. Oxford Museum; M^{lle} E. C. Nesbitt, conservatrice; Hôtel de ville, Woodstock (Ontario).
18. Dundurn Castle Museum; M^{me} J. Bryce Mundie, conservatrice; Hamilton (Ontario).

19. Perkins Bull Museum, Brampton (Ontario).
20. Royal Ontario Museum of Archaeology; M. Gerard Brett, directeur; Toronto (Ontario).
21. Royal Ontario Museum of Mineralogy and Geology; M. V. B. Meen, directeur, Toronto (Ontario).
22. Royal Ontario Museum of Palaeontology; M^{me} Madeleine A. Fritz, directrice adjointe; Toronto (Ontario).
23. Royal Ontario Museum of Zoology; M. F. A. Urquhart, directeur; Toronto (Ontario).
24. Museum of the Department of Anatomy; M. J. C. B. Grant, directeur; M. C. E. Storton, conservateur; Université de Toronto; Toronto (Ontario).
25. Museum of the Department of Pathology; M. Wm. Boyd, conservateur; Université de Toronto; Toronto (Ontario).
26. Geological, Mineralogical and Ethnological Museum; M. M. B. Baker, conservateur; Queen's University, Kingston (Ontario).
27. Biological Museum; Dr R. O. Earl, conservateur; Queen's University, Kingston (Ontario).
28. Perth Museum, Perth (Ontario).
29. Musée national du Canada; M. F. J. Alcock, conservateur en chef; Ottawa (Ontario).
30. Collections d'entomologie systématique; M. G. P. Holland, directeur; ministère de l'Agriculture, Ottawa (Ontario).
31. McGill University Museum; M. T. H. Clark, directeur; Montréal (Québec).
32. Jardin botanique de Montréal; M. Jacques Rousseau, directeur; 4101 est, rue Sherbrooke, Montréal (P.Q.).
33. Musée géologique et minéralogique; M. Pierre Mauffette, conservateur; École Polytechnique, 1430, rue Saint-Denis, Montréal (P.Q.).
34. Musée de l'Institution des sourds-muets; rév. frère Florian Crête, c.s.v., directeur, Montréal (P.Q.).
35. Musée commercial et industriel; M. G. Gardner, conservateur; Annexe de l'École des hautes études commerciales, Montréal (P.Q.).
36. Musée du Séminaire de Saint-Hyacinthe; abbé Frs.-X. Côté, conservateur; Saint-Hyacinthe (P.Q.).
37. Musée de l'école normale du Mont Saint-Bernard; rév. frère Cosmas, conservateur; Sorel (P.Q.).
38. Musée du Collège d'Agriculture & Musée du Collège Classique, abbé R. Tanguay, conservateur; Sainte-Anne-de-la-Pocatière (P.Q.).
39. Musée de la province de Québec; M. Paul Rainville, conservateur; Parc des champs de bataille, Québec (P.Q.).
40. Musée de l'Université Laval; abbé R. Dolbec, conservateur de la division de zoologie et d'ornithologie; abbé Alexandre Gagnon, conservateur de la division de botanique; abbé J.-W. Laverdière, conservateur de la division de minéralogie et de géologie; Québec (P.Q.).
41. The New Brunswick Museum; M. W. Austin Squires, conservateur pour les sciences naturelles; Saint-Jean (N.-B.).
42. Miramichi Natural History Museum, Chatham (N.-B.).
43. Nova Scotia Museum of Science; M. Donald K. Crowdis, conservateur; Spring Garden Road, Halifax (N.É.).

44. Dalhousie University Medical Museum; Dr R. L. de C. H. Saunders, directeur; Halifax (N.-É.).
45. Newfoundland Museum; M. L. E. F. English, M.B.E., conservateur, Saint-Jean (Terre-Neuve).
46. Pensionnat de Lachine, Histoire naturelle; Sœur Marie-Jean-Eudes, conservatrice; Lachine (P.Q.).
47. Dalhousie University Museum; Halifax (N.-É.).

B

MUSÉES HISTORIQUES, MILITAIRES ET INDUSTRIELS

1. Helmcken House Museum; M. Willard E. Ireland, archiviste provincial; 638 Elliot Street, Victoria (C.-B.).
2. Northern Alberta Pioneers' and Old Timers' Association; M. J. A. McCool, secrétaire; Telephone Building, Edmonton (Alberta).
3. The Mounted Police Memorial & Indian Museum; M. D. Campbell Innis, conservateur, Battleford (Saskatchewan).
4. Prince Albert Historical Museum; M. W. Deane Munro, président; a/s Munro Nursery, Prince-Albert (Saskatchewan).
5. Swift Current Museum; M. Howard Couch, Case postale 606, Swift-Current (Saskatchewan).
6. Grand Coteau Museum of the Canadian Club; M. H. F. Hughes, conservateur; Shaunavon (Saskatchewan).
7. The Manitoba Museum; M. L. T. S. Norris-Elye, directeur; The Auditorium, Winnipeg (Manitoba).
8. Historical Museum of the Hudson's Bay Co.; M. Clifford P. Wilson, conservateur; magasin de la Hudson's Bay Co., Winnipeg (Manitoba).
9. Fort Malden National Historic Park Museum; M. David. P. Botsford, gardien; Amherstburg (Ontario).
10. Kent Historical Society; M. J. F. Fletcher, président; 208, William Street, Chatham (Ontario).
11. London & Middlesex Historical Society Museum; M. L. R. Gray, président; 20 Renwick Avenue, London (Ontario).
12. Elgin Historical Society Museum, St. Thomas (Ontario).
13. Norwich Pioneers Historical Society; M. J. H. Cohoe, président; Norwich (Ontario).
14. Oxford Museum; M^{lle} E. C. Nesbitt, conservatrice; City Hall, Woodstock, (Ontario).
15. Brant Historical Society Museum, Brantford Public Library, Brantford (Ontario).
16. Eva Brook Donly Museum, Norfolk Historical Society, Simcoe (Ontario).
17. Haldimand Historical Society; Rév. F. R. Anderson, président; Hagersville (Ontario).
18. Head-of-the-Lake Historical Society; M. George Laidler, président; 41, Hyde Park Avenue, Hamilton (Ontario).
19. Dundas Historical Society; M. T. R. Woodhouse, président; 20 North Oval, Hamilton (Ontario).

20. Museum of the Hamilton Association for the Advancement of History, Science and Art, Hamilton (Ontario).
21. Dundurn Castle Museum; M^{me} J. Bryce Mundie, conservatrice; Hamilton (Ontario).
22. Brant House Museum, Burlington (Ontario).
23. Women's Wentworth Historical Society, Battlefield House, Stoney Creek (Ontario).
24. Grimsby Historical Society; M. L. J. Pettit, président; Grimsby (Ontario).
25. Lincoln Historical Society Museum; St. Catharines (Ontario).
26. Niagara Historical Society; M^{me} J. M. Mussen, conservatrice; Niagara-on-the-Lake (Ontario).
27. Fort George Museum, Niagara-on-the-Lake (Ontario).
28. Lundy's Lane Historical Society Museum, Niagara Falls (Ontario).
29. Fort Erie Museum, Fort Erie (Ontario).
30. Macnab Historical Association; M. Wm. Macnab, case postale 155, Foleyet (Ontario).
31. Huron Institute Museum; M. Robert W. Thom, secrétaire et conservateur, Collingwood (Ontario).
32. Huronia House; M. J. H. Cranston, Charles Street, Midland (Ontario).
33. Waterloo Historical Society Museum; M^{lle} B. M. Dunham, présidente; Kitchener (Ontario).
34. Wellington County Historical Research Society, Guelph (Ontario).
35. Simcoe Women's Institute Museum, Barrie (Ontario).
36. Perkins Bull Museum, Brampton (Ontario).
37. Royal Ontario Museum of Archaeology; M. Gerard Brett, directeur, Toronto (Ontario).
38. John Ross Robertson Historical Collection; Toronto Public Library, St. George and College Streets, Toronto (Ontario).
39. Women's Canadian Historical Society, Toronto (Ontario).
40. Old Fort York Museum; M^{me} A. W. Macnab, conservatrice; 116 Walmer Road, Toronto (Ontario).
41. York Pioneers Historical Society, Sharon (Ontario).
42. Murney Tower Museum; lieut.-col. C. M. Strange, directeur; 25 West Street, Kingston (Ontario).
43. Fort Wellington National Historic Park Museum; M. Walter G. Webb, gardien; Prescott (Ontario).
44. Perth Museum, Perth (Ontario).
45. Archives nationales du Canada; M. W. K. Lamb, archiviste du Dominion, Ottawa (Ontario).
46. Musée canadien de la guerre; M. H. A. Reiffenstein, conservateur; Archives nationales, Ottawa (Ontario).
47. Women's Canadian Historical Society of Ottawa Inc.; M^{me} J. M. Somerville, présidente; The Kenniston Apts., rue Elgin, Ottawa (Ontario).
48. Musée du Parc national historique de Fort-Chambly; M. N. A. Mainguy, gardien; Chambly-Bassin (P.Q.).
49. Musée du Parc national historique de Fort Lennox; M. A. Soutière, gardien; Saint-Paul d'Isle-aux-Noix (P.Q.).

50. Musée du Manoir, la Société d'histoire régionale de Lachine; M. A. Carignan, conservateur; 100, chemin La Salle, Lachine (P.Q.).
51. Musée de l'Université McGill; M^{me} Alice Johanssen Turham, directrice adjointe; Montréal (P.Q.).
52. Musée de la Société d'archéologie et de numismatique; M. L.-A. Renaud, conservateur, Château de Ramezay, Montréal (P.Q.).
53. Musée et collection historique du téléphone; M. George L. Long, conservateur; The Bell Telephone Co. of Canada, Montréal (P.Q.).
54. Société historique du comté d'Argenteuil; M. F. W. F. Whitehead; Carillon (P.Q.).
55. Musée du Séminaire de Saint-Hyacinthe; abbé Frs.-X. Coté, conservateur; Saint-Hyacinthe (P.Q.).
56. Musée de la province de Québec; M. Paul Rainville, conservateur, Parc des champs de bataille, Québec (P.Q.).
57. Musée militaire; major Georges Guimond, conservateur; la Citadelle, Québec (P.Q.).
58. Musées de l'Université Laval; M. J.-M. Blanchet, conservateur de la division de numismatique; abbé G.-E. Demers, conservateur de la division des objets religieux; M. Zéphirin Rousseau, conservateur de la division de l'arpentage et de la sylviculture, Québec (P.Q.).
59. York-Sunbury Historical Society Museum; M. G. Alvah Good, directeur; 242 Regent Street, Fredericton (N.-B.).
60. The New Brunswick Museum; M. George MacBeth, conservateur de la Division d'histoire du Canada; Saint-Jean (N.B.).
61. Musée du Parc national historique du Fort-Beauséjour; M. H. B. C. Dixon, gardien; Aulac (N.-B.).
62. Musée du Parc national historique de Fort-Anne; lieut.-col. E. K. Eaton, surintendant à titre honorifique; Annapolis Royal (N.-É.).
63. Public Archives of Nova Scotia; M. D. C. Harvey, archiviste; Halifax (N.-É.).
64. Pioneer's Museum; M. Clifford Rose, conservateur; 254 Almonte Avenue, New Glasgow (N.-É.).
65. Musée du Parc national historique de la forteresse de Louisbourg; M^{lle} Katherine McLennan, conservatrice à titre honorifique; Louisbourg (N.-É.).
66. Colborne Lodge Museum; M^{me} J. Dawson, conservatrice; 207 Albertus Avenue, Toronto (Ontario).
67. William H. Coverdale Collection, a/s Canadian Steamship Lines Ltd., 759 Victoria Square, Montréal.
68. Musée du Séminaire de Joliette; abbé Lucien Gravel, conservateur; Joliette (P.Q.).

C

MUSÉES ET GALERIES D'ART

1. Vancouver Art Gallery; M. J. A. Morris, conservateur, 1145 W. Georgia Street, Vancouver (C.-B.).
2. Edmonton Museum of Arts; M. Percy Henson, directeur; 9938 - 102nd Avenue, Edmonta (Alberta).
3. Department of Fine Arts; M. H. G. Glyde, directeur, University of Alberta, Edmonton (Alberta).

4. Allied Arts Centre and Art Gallery, Calgary (Alberta).
5. Saskatoon Art Centre; Mme L. Collins, secrétaire; King George Hotel, Saskatoon (Saskatchewan).
6. Norman MacKenzie Art Collection, Regina College, Regina (Saskatchewan).
7. Winnipeg Art Gallery; M. Alvan Eastman, directeur; Winnipeg Auditorium, Winnipeg (Manitoba).
8. Willistead Art Gallery; M. Kenneth Saltmarche, conservateur; Willistead Library, Windsor (Ontario).
9. McIntosh Memorial Gallery; M. Fred Landon, conservateur, University of Western Ontario, London (Ontario).
10. Public Library and Art Museum; M. C. Bice, conservateur; London (Ontario).
11. Norfolk Museum of Art and Antiques, Simcoe (Ontario).
12. Hamilton Art Gallery; M. T. R. MacDonald, conservateur; 20-22 ouest, Main Street, Hamilton (Ontario).
13. Art Gallery of Toronto; M. Martin Baldwin, directeur; Dundas St. West, Toronto (Ontario).
14. The Lee Collection, Hart House, University of Toronto, Toronto (Ontario).
15. Department of Fine Arts; M. André Biéler; Queen's University, Kingston (Ontario).
16. La Galerie nationale du Canada; M. H. O. McCurry, directeur; Ottawa, (Ontario).
17. Montreal Museum of Fine Arts; M. R. T. Davis, directeur, 1379 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, (P.Q.)
18. School of Art and Design; M. Arthur Lismer, principal; Art Association of Montreal, 1379 ouest, rue Sherbrooke, Montréal (P.Q.)
19. Musée de la province de Québec; M. Paul Rainville, conservateur; Parc des champs de bataille, Québec, (P.Q.).
20. Musée de peinture de l'Université Laval; abbé A. Jobin, conservateur; Québec (P.Q.).
21. The New Brunswick Museum; M. Avery Shaw, conservateur; Art Department; Saint-Jean (N.-B.).
22. Owens Memorial Gallery; M. Lawren P. Harris, directeur; Mount Allison University, Saskville (N.-B.).
23. Harris Memorial Art Gallery; M. James Harris, conservateur, 84 Greenfield Avenue, Charlottetown (Île du Prince-Édouard).
24. Children's Art Centre; M^{lle} Frances Johnston, directrice; Charlottetown (Île du Prince-Édouard).
25. Nova Scotia College of Fine Arts; M. Donald C. Mackay; Halifax (N.-É.)
26. Yarmouth Public Library and Museum; M^{lle} Isabelle MacDonald, bibliothécaire et conservatrice; Yarmouth (N.-É.).
27. Vancouver City Museum; M. T. P. O. Menzies, conservateur; Vancouver Public Library, Vancouver (C.-B.).
28. Sarnia Public Library and Art Gallery; M^{lle} D. Carlisle, conservatrice; Sarnia (Ontario).

APPENDICE VIII

ARRÊTÉ EN CONSEIL INSTITUANT LE COMITÉ DES DOCUMENTS PUBLICS

C.P. 6175

HÔTEL DU GOUVERNEMENT À OTTAWA

Le JEUDI 20 septembre 1945

PRÉSENT:

SON EXCELLENCE

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL:

Vu le rapport du secrétaire d'État exposant que ce dernier, à la demande du premier ministre, a convoqué un comité consultatif officieux des documents publics, aux fins d'étudier les méthodes à suivre pour assurer la conservation complète des documents publics, et particulièrement de ceux qui ont trait à l'activité de l'État en temps de guerre; et

Qu'à la suite d'une enquête portant sur l'état des documents publics, un rapport a été préparé et étudié par le comité, et que certaines recommandations pertinentes ont été approuvées;

À ces causes, il plaît à Son Excellence le gouverneur général en conseil, sur la recommandation du secrétaire d'État, d'ordonner par les présentes ce qui suit:

1. Est institué un Comité des documents publics, sous la présidence du secrétaire d'État, et comprenant les fonctionnaires suivants:

Un représentant nommé par le secrétaire d'État (Archives publiques).

Deux représentants nommés par le ministre de la Défense nationale (Armée et service naval).

Un représentant nommé par le ministre de la Défense nationale (Air).

Un représentant nommé par le ministre des Travaux publics.

Un représentant nommé par le ministre des Finances.

Un représentant nommé par le ministre des Munitions et Approvisionnements, et le ministre de la Reconstruction.

Un représentant nommé par le ministre du Travail.

Un représentant nommé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Un secrétaire sera choisi par le personnel du Conseil privé.

2. La Société historique du Canada sera priée de recommander deux historiens de profession qui agiront à titre de conseils près le Comité, sans honoraires, mais leurs dépenses seront à la charge de l'État.

3. Les fonctions du Comité seront de faire une revue constante de l'état des documents publics, d'étudier, de concert avec les ministères et les organismes du gouvernement, toutes questions concernant l'organisation, la conservation, le dépôt et la destruction des documents publics, et d'exprimer leur avis à cet égard.

4. Il appartiendra au Comité, notamment, d'examiner les matières suivantes et d'en faire rapport:

- a) La préparation, par les ministères et les organismes de l'État, de comptes rendus appropriés de leur activité en temps de guerre et,
- b) La suite à donner aux recommandations approuvées, faites par la Commission royale des documents publics de 1914 et portant sur l'institution d'un Office des documents publics, notamment sur la question de fusionnement des Archives publiques et de cet Office, et sur le genre d'organisme qui se prêterait le mieux à faciliter l'usage des documents publics.

5. Lors de l'étude d'un sujet concernant les archives d'un certain ministère, un représentant de ce ministère devra être présent à la séance.

6. Il incombera, à titre de responsabilité première, aux ministères et organismes du gouvernement intéressés, de voir au soin et à la conservation des archives publiques ainsi qu'à la mise en œuvre des directives gouvernementales ayant trait aux dispositions à prendre à l'égard des archives publiques, afin de garantir que des pièces de valeur permanente ne soient pas détruites par inadvertance.

7. Chaque ministère devra confier le soin de ses archives à un ou plusieurs fonctionnaires de grade supérieur, de préférence un secrétaire de ministère, si ce poste existe, ou un fonctionnaire d'un rang semblable. Ces fonctionnaires seront chargés de faire un examen périodique de l'état des pièces d'archives des ministères et de les reclasser en vue d'en disposer, ou de transférer les pièces d'archives ayant une valeur permanente, sans être utiles pour le service courant, aux Archives publiques (ou à l'Office des documents publics, s'il est établi), ou à d'autres ministères fédéraux ou provinciaux, ou de détruire certains documents en conformité des règlements en vigueur. Ces fonctionnaires devront, en outre, maintenir un service de liaison avec les organismes relevant du ministre.

Les recommandations comportant l'exécution de certaines mesures projetées en fonction de ce qui précède, seront soumises, dans tous les cas, à l'approbation régulière du Comité des documents publics.

Le greffier du Conseil privé,

A. D. P. HEENEY.

COMITÉ DES DOCUMENTS PUBLICS

CIRCULAIRE N° 2

Mémoire destiné à tous les ministères et organismes

DESTINATION DES DOCUMENTS PUBLICS

La présente Circulaire annule la Circulaire du Comité des documents publics en date du 9 mars 1946, relative à la destination des documents publics.

Le Comité des documents publics et le Conseil du Trésor ont approuvé les méthodes modifiées dont voici l'exposé:

1. Le sous-ministre du ministère ou le chef de l'organisme intéressé présenteront au Comité des documents publics toutes propositions relatives à la destination à donner aux documents publics, et ces propositions seront examinées du point de vue de l'ensemble des dossiers. Quand on prévoit la destruction de documents, copie de la proposition sera envoyée au Conseil du Trésor et soumise en même temps à l'approbation de l'auditeur général et contrôleur du Trésor.

Si la destruction est approuvée, en tout ou en partie, le Comité présente une recommandation en conséquence au Conseil du Trésor, qui, s'il est d'accord du point de vue financier, émet un procès-verbal pour autoriser la destruction; dans les autres cas, les ministères et organismes intéressés seront prévenus de la décision du Comité, et la mise en œuvre de la décision n'exigera pas un procès-verbal du Conseil du Trésor.

2. Les propositions présentées au Comité doivent s'accompagner d'une liste des dossiers ou des documents en cause, ainsi que des dates pertinentes, et de tout autre renseignement utile.
3. Dans les cas où la destruction de certaines catégories de documents est autorisée par un procès-verbal antérieur du Conseil du Trésor (T.160481B, daté du 2 juin 1936 et les modificatifs subséquents), ou, dans le cas de documents détenus en dehors d'Ottawa, sous le régime des *Ordres et règlements royaux* des trois armes, les méthodes prévues aux procès-verbaux du Conseil du Trésor ou aux *Ordres et règlements royaux* continueront d'être suivies jusqu'à nouvel ordre sans qu'il soit besoin de consulter le Comité.
4. La destruction de copies en duplicata au sein d'un ministère ou d'un organisme se fera normalement, sans consulter le Comité, sur l'autorisation du sous-ministre du ministère ou du chef de l'organisme intéressé, à condition que ce haut fonctionnaire soit convaincu que l'original reste dans les documents publics.

Toutefois, il existe certains cas, surtout dans les bureaux extérieurs, où le double constitue un document officiel, et d'autres cas où le double est, de fait, considéré, dans les cadres du ministère, comme un original en double. La destruction automatique de duplicatas, en conséquence, sera subordonnée à ces réserves:

- a) Dans tous les cas où il est nécessaire, aux fins de vérification, de comparer l'original d'un document ou d'un dossier à la copie en duplicata, cette dernière ne sera pas détruite avant qu'elle ait servi à sa fin de moyen de vérification; et
- b) tous les duplicatas d'ordre financier qui sont traités comme documents officiels dans les bureaux extérieurs seront gardés pendant au moins un an après la fin de l'affaire à laquelle le duplicata se rapporte.

Il est important, lorsqu'on présente des propositions entraînant la destruction de documents, de donner tous les renseignements utiles au sujet des mesures qui ont été prises pour assurer un examen satisfaisant des documents en question et les consultations appropriées, au sein du ministère ou de l'organisme.

Le secrétaire du Comité des documents publics,

W. E. D. HALLIDAY.

Bureau du Conseil privé,
le 11 février 1947.

APPENDICE IX

RADIO ET TÉLÉVISION

par John Crosby

(Copyright, 1951, New York Herald Tribune Inc.)

LES NATIONS UNIES SONT BOUSCULÉES

La télévision, on en convient assez généralement, a atteint l'âge de raison l'été dernier, alors qu'elle a diffusé dans toutes les villes, par câble, les débats qui ont eu lieu entre M. Jacob Malik, M. Warren Austin et sir Gladwyn Jebb aux Nations Unies. Pour l'aspect dramatique, l'importance historique et l'intérêt populaire, ces diffusions ont constitué sans conteste l'apport le plus important de la télévision en 1950. Pour la première fois, la télévision commençait à remplir la promesse qu'elle avait donnée de devenir un grand moyen de diffusion éducative.

Cet événement se passait l'été dernier, alors que les commanditaires étaient en vacances et que les ondes hertziennes ne portaient pas grand chose, de toute façon. Cet hiver, les grands commanditaires accaparaient la télévision, les choses ont bien changé. Le 30 janvier, vers 10 heures et quart du soir, la Commission des questions politiques des Nations Unies tenait un scrutin au sujet du projet de résolution présenté par les États-Unis afin d'infliger le titre d'agresseur à la Chine communiste. La résolution fut adoptée par 44 voix contre 7, et ce fut la grande nouvelle des journaux, le lendemain matin.

WNYC, poste municipal de New-York, transmet la discussion jusqu'à 10 heures, puis cessa ses émissions, et ABC prit sa place pour diffuser le résultat du scrutin. Passé 7 heures, aucun autre poste de radio ou de télévision ne transmet la discussion. Les Nations Unies, qui possèdent leur propre outillage, diffusaient la séance à l'intention de l'Europe, et cette émission était offerte à tout poste local de radio ou de télévision qui la voulait. Aucun ne la prit. Les réseaux étaient trop occupés à la diffusion de *Rate your Mate*, spectacle à participation de l'auditoire; *Big Town*, émission toute remplie de propos très nobles sur les responsabilités du journalisme; un roman policier intitulé *Danger*; *l'Heure des amateurs* et autres fariboles qui prennent leur inspiration dans de confortables comptes de banque.

Pour ce qui est de la télévision, les Nations Unies ont été comme l'enfant négligé par sa marâtre. En réalité, elles apparaissent chaque jour dans les émissions d'un réseau de télévision ou même de plusieurs, mais il est bien difficile de découvrir quand. À la demande des réseaux, les journaux ont cessé de donner l'horaire des émissions des Nations Unies. Apparemment, les réseaux ne veulent pas se décider avant la dernière minute, désireux de rester libres au cas où s'amènerait une émission commerciale.

Cependant, s'ils n'ont rien d'autre au programme, les réseaux de télévision diffusent les émissions des Nations Unies, puis se donnent le mérite d'avoir rendu un service public éminent, dans leur « journal des émissions diffusées » qu'ils exhument à l'intention de la Commission fédérale des communications quand quelqu'un s'avise de poser des questions embarrassantes au sujet des services d'ordre public qu'ils rendent. Tant que le public reste dans l'ignorance des postes et des heures où passent les émissions des Nations Unies, le service qu'il reçoit est bien problématique.

La situation empirera avec le temps. Maintenant, il reste des bribes d'horaire non commanditées pour les émissions de jour. À la longue, elles seront avalées et les Nations Unies ou le Congrès ou même le Président auront beaucoup de difficulté à écarter les fabricants de savon assez longtemps pour lancer un message quelconque dans les airs.

Il y a à peu près une semaine, M. Justin Miller, président de l'Association nationale des radiodiffuseurs, comparaisait aux audiences de la Commission fédérale des communications à Washington pour s'opposer au projet tendant à réserver le cinquième des bandes de télévision aux éducateurs. M. Justin Miller se déclarait cordialement en faveur de l'utilisation de la télévision aux fins éducatives mais croyait que les détenteurs de permis commerciaux étaient mieux en mesure de s'en charger.

Là n'est pas la question. Aucun doute que les radiodiffuseurs, grâce à leurs connaissances techniques et à leurs ressources, pourraient accomplir une fabuleuse besogne d'éducation par télévision. Mais le feront-ils, si Proctor & Gamble offre assez d'argent pour un "opéra" diffusé à la gloire du savon ? « Le genre d'éducation déjà réalisé en ce domaine par les radiodiffuseurs commerciaux est fort impressionnant », déclara M. Justin Miller, qui cita ensuite, à titre d'exemple particulièrement glorieux, « les télévisions maintenant célèbres des Nations Unies ». En effet, ces télévisions ont été impressionnantes, tant qu'elles ont duré. Mais elles n'ont pas duré bien longtemps.

NEW-YORK HERALD TRIBUNE, 11 février 1951

(Reproduction autorisée).

APPENDICE X

DÉPENSES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL POUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

	1948 - 1949
	\$
AGRICULTURE	
Octrois aux universités pour des travaux de recherche déterminés	10,100
PÊCHERIES	
Octrois aux universités pour du travail d'éducation populaire chez les pêcheurs	80,000
TRAVAIL (sommes versées aux provinces)	
Programme d'aide aux étudiants—	
Octrois proprement dits	\$130,000)
Prêts, remboursables par les étudiants	75,000)
	205,000
MINES ET RESSOURCES	
Affaires indiennes — Somme minime pour les Indiens au niveau universitaire	
Terrés et mise en valeur — Trois bourses dans les Territoires du Nord-Ouest	1,200
DÉFENSE NATIONALE	
Conseil des recherches pour la défense	
Octrois aux universités	693,277
Contrats en vue de recherches conclus avec les universités	4,000
Équipement prêté aux universités	
N.B.—Le ministère maintient deux collèges, le Collège militaire royal et Royal Oaks, pour lesquels les Comptes publics signalent une dépense de \$1,150,000 en 1948-49.	
SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL (sauf pour les écoles de services social, les octrois sont versés aux provinces)	
Frais de scolarité (Formation professionnelle, maladies vénériennes, hygiène mentale et hygiène antituberculeuse)	30,641
Bourses — Hygiène mentale — (Payables à des étudiants qualifiés)	186,000
Octrois aux universités — (Hygiène mentale — Santé publique en général, recherches intéressant la santé publique et Écoles de service social)	160,440
Certaines autres formes d'aide aux étudiants, par exemple, les allocations de voyage, les achats de livres, etc., n'ont pas été incluses par le ministère dans le calcul de ce total.	

COMMERCE

Commission de régie de l'énergie atomique

Versements aux universités pour les immobilisations et les frais d'exploitation afférents aux recherches et enquêtes requises par la Commission	142,500
---	---------

Conseil national de recherches

Bourses d'études et de recherches

Aux laboratoires nationaux de recherches	27,502
--	--------

Aux universités	170,000
-----------------	---------

Octrois d'appoint aux recherches

Aux universités	711,343
-----------------	---------

Aux hôpitaux, fondations, etc.	63,000
--------------------------------	--------

TRANSPORT

Octrois aux écoles de navigation—

Éducation populaire chez les navigateurs	8,700
--	-------

Total:	<u>2,511,901</u>
--------	------------------

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Formation universitaire—

Allocations aux anciens combattants	16,000,000
-------------------------------------	------------

Frais de scolarité	5,750,000
--------------------	-----------

Octrois supplémentaires	3,000,000
-------------------------	-----------

Prêts	32,000
-------	--------

<u>24,782,000</u>

Total global:	<u><u>\$27,293,901</u></u>
---------------	----------------------------

APPENDICE XI

BOURSES DE LA GUGGENHEIM MEMORIAL FOUNDATION ACCORDÉES À DES CANADIENS DEPUIS 1940

Bourses de la « John Simon Guggenheim Memorial Foundation », valables aux États-Unis et destinées à faciliter la recherche et la création artistique.

BOURSIERS CANADIENS

Le titre du poste est celui de l'époque où fut accordée chaque bourse.

1940

M. Percy Elwood Corbett, professeur de droit romain et maître de conférences en droit international à l'Université McGill. Traité qui portera le titre: *The Community of States and its Law*.

M. Donald Grant Creighton, chargé de cours d'histoire à l'université de Toronto. Étude sur les éléments du développement de la nationalité canadienne.

M. Gordon Pall, chargé de cours de mathématiques à l'université McGill. Étude sur les propriétés arithmétiques des formes du second degré.

M. Carl Schaefer, artiste, de Toronto. Travail créateur en peinture.

M. Francis Reginald Scott, professeur de droit civil à l'université McGill. Livre sur la nature et le développement de la constitution canadienne.

1941

M. Richard Dagobert Brauer, chargé de cours de mathématiques à l'université de Toronto. Études dans le domaine de l'algèbre contemporaine, surtout à l'égard des groupes d'ordre limité et leur caractéristiques.

M. William Thomas Easterbrook, chargé de cours d'économie politique au collège Brandon de l'université du Manitoba. Études sur l'histoire économique du Nord-Ouest Pacifique du Canada.

M. Eugene Alfred Forsey, maître de conférences en économie et en science politiques à l'université McGill. Études sur le régime de gouvernement de cabinet au Canada et dans ses provinces depuis 1867.

M. Gerald Sandford Graham, chargé de cours d'histoire à l'université Queen's de Kingston (Ontario). Études sur l'influence de la puissance maritime dans l'histoire politique du Canada.

M. Eric Alfred Havelock, maître de conférences en humanités au Victoria College de l'université de Toronto. Livre sur la philosophie de Socrate, étudiée dans son milieu social et culturel.

M. Arthur James Marshall Smith, maître de conférences d'anglais au Michigan State College. Étude critique et historique de la poésie canadienne.

1942

Le Dr Simon Sworkin, chargé de cours en physiologie à l'université McGill. Préparation d'une monographie comparative du système nerveux supérieur du chien, du chat et du rat.

Le Dr Charles Leonard Huskins, professeur de génétique à l'université McGill. Livre sur la synthèse de la cytologie et la génétique des plantes, des animaux et des hommes.

M. Frank Hawkins Underhill, professeur d'histoire à l'université de Toronto. Livre qui sera intitulé: *Milton, His Mind and Art: An Essay in Synthesis*.

1943

M. Samuel Delbert Clark, chargé de cours en sociologie à l'université de Toronto. Étude sur le développement des mouvements de religion évangélique au Canada.

M. Eric Alfred Havelock, maître de conférences en humanités au Victoria College de l'université de Toronto. Continuation de la rédaction d'un ouvrage sur la philosophie de Socrate, étudiée dans son milieu social et culturel. (Renouvellement).

M. Luc Lacoursière, professeur de langue et de littérature françaises à l'université Laval de Québec. Études sur les chansons populaires et le folklore canadiens-français.

M. Donald Chalmers MacGregor, maître de conférences en économie politique à l'université de Toronto. Études sur le revenu national du Canada.

M. Hugh MacLennan, directeur du service des humanités au Lower Canada College de Montréal. Ouvrage littéraire d'imagination.

1944

M. Arthur Barker, professeur et directeur des études d'anglais au Trinity College de l'université de Toronto. Relevé historique de la critique de John Milton en Angleterre et en Amérique.

M. Robert England, ex-secrétaire administrateur de la Commission consultative générale du gouvernement canadien pour la démobilisation et le rétablissement. Étude des problèmes de démobilisation et de rétablissement dans la vie civile des anciens combattants au Canada, en Grande-Bretagne, en France, en Allemagne et aux États-Unis.

Le Dr Johannes F. K. Holtfreter, boursier de la Dotation Rockefeller à l'université McGill. Études sur les facteurs fortuits de développement embryonnaire des vertébrés.

M. Harold Amos Logan, professeur d'économie politique à l'université de Toronto. Études sur l'expansion du syndicalisme ouvrier, particulièrement au Canada, de 1919 à 1943.

M^{lle} Sylvia L. Thrupp, chargée de cours d'histoire à l'université de la Colombie Britannique. Étude sur les hypothèses théoriques relatives à la structure sociale et à l'enseignement moral découlant de cette théorie dans les œuvres d'Albert le grand, de saint Thomas d'Aquin et de Duns Scot.

1945

Le Dr Johannes F. K. Holtfreter, du service de génétique à l'université McGill. Continuation des études sur les facteurs fortuits du développement embryonnaire des vertébrés. (Renouvellement).

M. Louis Alexander MacKay, chargé de cours en humanités à l'université de la Colombie-Britannique. Étude sur la structure et la composition de l'*Illiade* d'Homère.

Le Dr Roger Yate Stanier, directeur de la production de pénicilline à la Merck & Co. Ltd., à Montréal. Études sur la nature, les rapports et l'activité biologique des bactéries, en particulier des myxobactéries.

M^{lle} Mabel Frances Timlin, chargée de cours en économie politique à l'université de la Saskatchewan. Études du développement de la guerre économique pendant la période postérieure à 1929.

1946

M. William Howard Barnes, chargé de cours en chimie à l'université McGill. Étude comparative des méthodes de diffraction des rayons-X pour la détermination de la structure des matières cristallines.

M. Bernard Boivin, de l'Armée canadienne, ex-chargé de cours en botanique à l'université de Montréal. Préparation d'une monographie sur le genre botanique *Lycopodium*.

M. Paul-Antoine Giguère, chargé de cours en chimie physique à l'université Laval de Québec. Recherches sur la structure moléculaire de l'eau oxygénée par la méthode spectroscopique.

M. Roger Lemelin, romancier, de Québec. Ouvrage littéraire d'imagination.

1947

M. Alexandre-Joseph Denomy Jr., professeur d'histoire de littérature comparée à l'Institut pontifical d'études médiévales de Toronto, et professeur de français à l'université de Toronto. Études sur la philosophie mystique d'Avicène et son rôle dans le monde chrétien du moyen âge.

M. Roger Lemelin, romancier, de Québec. Continuation de la rédaction d'un ouvrage d'imagination. (Renouvellement).

M. Jack Nichols, peintre de Toronto. Travail créateur en peinture.

M. Joseph-Albert-Ernest Rouleau, chargé de cours en botanique systématique et conservateur de l'herbier à l'université de Montréal. Études sur la flore de Terre-Neuve.

M. John Sinclair Stevenson, ingénieur minier, ministère des Mines de la Colombie-Britannique, de Victoria. Étude pétrographique et minéralogique des roches ignées dans les dépôts de minerai du littoral de la Colombie-Britannique.

1948

M. Charles Calbert Bayley, professeur d'histoire à l'université McGill. Étude sur la consolidation du Collège des électeurs en Allemagne au 14^e siècle.

M. Pierre Dansereau, directeur du service de biogéographie à l'université de Montréal. Préparation d'un ouvrage sur la taxonomie des plantes vasculaires et en particulier sur les mécanismes d'évolution.

M. Paul-Antoine Giguère, professeur de chimie physique à l'université Laval de Québec. Continuation des recherches sur la structure moléculaire de l'eau oxygénée par la méthode spectroscopique. (Renouvellement).

M. Georges Vickers Haythorne, économiste au ministère du Travail, à Ottawa. Études sur les conditions nécessaires à l'établissement et au maintien de l'emploi intégral dans l'agriculture canadienne.

M. Douglas Valentine Le Pan, poète et premier secrétaire au Bureau du haut commissaire du Canada au Royaume-Uni. Travail créateur dans le domaine de la poésie.

M. Henri Prat, professeur de biologie végétale à l'université de Montréal. Études comparatives sur la répartition et l'écologie des plantes et des animaux des côtes de l'Atlantique et du Pacifique en Amérique du Nord.

M. George Francis Gilman Stanley, professeur d'histoire du Canada à l'université de la Colombie-Britannique. Étude sur la politique de l'État à l'égard de l'Indien canadien.

1949

M. Earl Francis Beach, professeur de commerce à l'université McGill. Études dans le domaine de l'économie mathématique, particulièrement dans ses rapports avec le Canada.

M. Robert MacGregor Dawson, professeur de science politique à l'université de Toronto. Étude sur les relations entre le ministre et ses fonctionnaires spécialistes, fondée pour la plus grande partie sur des documents biographiques et se rapportant en particulier au gouvernement de Grande-Bretagne depuis cinquante ans.

M. Cyrias Ouellet, professeur de chimie à l'université Laval de Québec. Études sur les aspects physico-chimiques de la photosynthèse.

M. Malcom Mackenzie Ross, maître de conférences d'anglais à l'université du Manitoba. Étude du symbolisme chrétien dans la poésie anglaise des débuts du 17^e siècle.

M. Kenneth Meyer Setton, professeur d'histoire et directeur du service à l'université du Manitoba. Rédaction d'un ouvrage sur l'Athènes du moyen âge.

1950

Le professeur Northrup Frye, professeur d'anglais au Victoria College de l'université de Toronto. Études sur la structure de l'allégorie dans *The Faerie Queene*, et étude sur le symbolisme de la comédie shakespearienne.

Mlle Jean Isabel Hubener, érudite de Toronto. Étude sur les publications littéraires et érudites allemandes durant la seconde Grande Guerre et l'après-guerre immédiat, indiquant les tendances de la pensée allemande au cours de ces périodes.

M. Nicholas Polunin, titulaire de la chaire Macdonald de botanique, à l'université McGill. Ouvrage sur la botanique de l'Arctique.

M. Gregory Vlastos, professeur de philosophie à l'université Cornell. Étude sur le développement des concepts moraux et politiques de la démocratie grecque.

APPENDICE XII

LE SECRETARIAT ET LES FINANCES DE CERTAINES ORGANISATIONS BÉNÉVOLES DU CANADA

A

Le professeur Hunter Lewis, président de la Fédération des artistes canadiens, a exposé, dans une lettre en date du 6 novembre 1950, les difficultés auxquelles sont en butte maintes organisations bénévoles du Canada, lettre dont voici des extraits:

« . . . Avant de répondre à vos questions, je tiens à confirmer, du moins au nom de la Fédération des artistes canadiens, l'impression que, me dites-vous, la Commission royale a reçue, c'est-à-dire que « maintes organisations bénévoles accomplissent une œuvre d'importance nationale avec des ressources financières relativement modestes ».

Cette impression est désespérément exacte, pour ce qui est de notre organisation nationale. Le problème de la rémunération d'un secrétaire à emploi discontinu rappelle le célèbre dilemme de Charybde et Scylla. Sans une telle rémunération, il est à la fois injuste de demander à quelqu'un et ordinairement impossible de trouver quelqu'un pour remplir la tâche ardue exigée d'un secrétaire. Mais, si nous rémunérons un secrétaire, il ne nous reste pas assez d'argent pour payer la papeterie, les impressions et autres articles nécessaires au travail d'organisation et de contact, ni pour maintenir les services pour lesquels il nous faut un secrétaire.

L'an dernier, la Conférence nationale de la Fédération des artistes canadiens a décidé d'engager un secrétaire à emploi irrégulier. Par suite de cette décision, le Bureau se trouve cette année dans la situation que je viens de mentionner. Pour être exact, notre situation est encore pire, car nous avons contracté des engagements financiers particulièrement lourds. L'an dernier, nous pensions que la création de la Commission royale constituait un événement d'une telle importance historique et nationale que nous avons cru de notre devoir de nous dépenser de toutes les façons possibles pour contribuer à rendre ses audiences utiles.

À cette fin, vous le savez, nous avons entrepris de stimuler, dans tout le pays, la rédaction de mémoires, aussi bien dans nos succursales régionales et locales que dans les autres organisations compétentes que nous pouvions atteindre. Même parmi des organisations dont nous n'attendions pas de mémoires, nous avons disséminé des renseignements sur la nature de la Commission royale; nous avons suscité l'étude et la discussion de nos exigences culturelles et de la situation des diverses formes de l'activité culturelle au Canada.

Notre méthode a consisté à expédier cinq cents exemplaires photocopiés du mandat de la Commission, du mémoire de notre Bureau central et d'une lettre à nos correspondants pour leur demander d'étudier notre mémoire et les questions en jeu, puis de présenter des mémoires ou de se solidariser avec un mémoire quelconque, soit un mémoire d'intérêt local, soit le nôtre. Nous avons disséminé largement ces documents au Canada parmi (a) les journaux, (b) les journalistes indépendants, (c) certaines organisations pour leur propre usage, (d) des organisations que nous connaissions, en vue de la répartition parmi celles que nous ne connaissions pas. Nous sommes convaincus que nous devons faire cet effort et qu'il en valait la peine; mais il a gravement restreint notre activité subséquente, car il nous a coûté plus de \$350, somme que nous avons dû avancer et emprunter.

Je mentionne ce fait en particulier, non pas pour le mettre en vedette, mais comme exemple du genre de travail que la Fédération pourrait et devrait accomplir, mais que la gêne de ses finances l'empêche ordinairement d'accomplir. En effet, bien que, dans ce cas, le Bureau national ait accompli ce travail qu'il désirait, il n'aurait pas cru le faire au prix d'une violation de son mandat financier, n'était que la Conférence nationale, en mai 1949, avait manifesté le désir d'accomplir tout ce qui était possible en ce sens. Et, sachant même que la conférence avait approuvé son geste en principe, on comprend parfaitement qu'il eût pu s'en abstenir par crainte des frais; et il lui reste la tâche de surmonter des difficultés financières très restrictives qu'il s'est lui-même créées.

Les renseignements qui suivent, sous les symboles (a), (b) et (c), serviront de réponse à vos questions précises. Vous pourrez les publier si vous le jugez à propos.

(a) La Fédération des artistes canadiens a été fondée à une conférence nationale tenue à Kingston en 1941.

(b) Les recettes du siège central de la Fédération cette année (sept. 1949 à sept. 1950) ont atteint \$500. L'an dernier, soit de mars 1948 à 1949, elles ont été de \$660. La moyenne pour les deux années a été de \$580.

Le siège central tire entièrement ses recettes d'une somme fixe qui lui est assignée sur la cotisation versée par chaque artiste membre et chaque membre associé (profane).

Tous les membres de la Fédération des artistes canadiens font partie de succursales régionales ou locales, dont la cotisation de base est de \$4. Sur cette somme, \$1 est affecté à l'abonnement à *Canadian Art*, que la Fédération s'est engagée à appuyer, et \$1 est assigné au siège central.

Le chiffre des recettes indiqué en (b) ne donne pas du tout une idée exacte de notre effectif. Il y a deux catégories de membres dont le siège central tire son revenu, c'est-à-dire les membres étudiants et les membres d'organismes affiliés. Ces deux catégories de membres représentent un total qui équivaut à peu près au total des membres artistes ou associés qui contribuent au revenu du siège central.

Afin de mettre l'adhésion à la Fédération à la portée d'étudiants et d'autres artistes qui ne peuvent verser de fortes cotisations, ainsi qu'à des groupes restreints et peu solidement établis des centres plus ou moins ruraux, la Fédération a établi un tarif variable et abandonné des pourcentages, altruistes mais peu recommandables du point de vue financier: il faudra relever le tarif pour que la Fédération se maintienne à titre d'organisme national. Par malheur, cette nécessité se manifeste en un temps où les conditions économiques et financières ont fait baisser l'effectif.

(c) Pour le seconde fois, et après un intervalle de plusieurs années, la Fédération a décidé de verser à son secrétaire une modeste rémunération. Elle a également affecté \$200 au service de sténographie. Ces deux sommes réunies ne correspondent aucunement à la quantité de travail qu'entraîne le secrétariat. Si nous nous étions entendus avec notre secrétaire d'après les méthodes en usage dans le monde des affaires, plutôt que d'après son dévouement à l'œuvre de la Fédération, nous aurions dû lui verser deux et même trois fois ce que nous lui donnons. Et si l'état en général de nos finances nous permettait d'exécuter les projets auxquels nous songeons, nous aurions du travail au moins pour un secrétaire-administrateur à plein temps. Quand la Fédération a pris ces décisions, l'effectif était à la hausse. L'effondrement de ce mouvement nous a placés dans l'embarras financier que j'ai mentionné dans une autre partie de ma lettre.

Pour compléter le tableau de notre état financier, — comme aussi, j'en suis sûr, celui d'autres organisations nationales du même genre, — je dois ajouter que, outre la dépense de \$350 qu'a entraînée le mémoire dont j'ai parlé, nous avons eu des frais considérables pour le travail courant: polycopie, impression, papeterie, frais de port et autres; et que la Fédération se serait fort bien trouvée — eût-elle pu se le permettre, — d'un surcroît de travail d'organisation et d'autres genres de travaux qui comportent de tels frais.

En outre, nous nous voyons en face du très important problème que pose la tenue de notre Conférence nationale du printemps qu'exige notre constitution. À l'origine, cette conférence avait lieu tous les ans, et il est bon qu'il en soit ainsi, car je crois ces réunions fort importantes pour stimuler l'enthousiasme, répandre la compréhension mutuelle et la collaboration entre les membres et les succursales, fort éloignés les uns des autres. Cependant, à cause des frais qu'entraînent les longs voyages, la conférence n'a plus lieu que tous les deux ans. Même alors, et bien que tous reconnaissent l'importance de ces assises, l'expérience nous a démontré que, à moins qu'il n'existe un fonds assez considérable d'aide au voyage, peu de délégués, si même il en est, viennent des régions les plus éloignées, c'est-à-dire, en l'occurrence, de l'Est. L'an dernier, nous avons tenu à Montréal une conférence particulièrement encourageante parce que l'assistance y était exceptionnellement nombreuse. Mais tous les délégués venus de régions situées à l'Ouest de l'Ontario (et je ne sais combien de points plus rapprochés) n'ont pu faire le voyage que grâce au fonds dont je parle. Il nous est impossible de constituer ce fonds à même nos recettes ordinaires et, de par sa nature, il ne se prête guère aux demandes de dons. Le fonds de l'an dernier, sauf erreur, résultait du don inattendu d'un seul donateur clairvoyant mais anonyme. Aucun organisme ne saurait compter sur les cadeaux de ce genre (de \$500 à \$1,000) et il est malheureux que des réunions aussi essentielles que les conférences annuelles en dépendent. Dans l'état actuel des choses, tout ce que nous dépensons au delà de \$500 ou \$600 doit être donné par des membres du Bureau ou des amis de la Fédération. Et il n'est rien pour quoi il soit plus difficile d'obtenir des fonds que la tâche sans brio qu'est le maintien d'une organisation ».

B.

TABLEAU INDIQUANT LE SECRÉTARIAT ET LES FINANCES DE CERTAINES ORGANISATIONS BÉNÉVOLES

ORGANISATION	Date de la fondation	Secrétaire ou directeur permanent rémunéré	Secrétaire à emploi irrégulier rémunéré	Secrétaire bénévole	Autre personnel permanent rémunéré	Personnel à mi-temps rémunéré	Revenu ou budget annuel récent
Académie canadienne-française....	1944	2	\$ 105
Amis de l'art, Les.....	1942	1	9	6,000
Association canadienne des bibliothécaires de langue française....	1943	1	1,350 (approx.)
Association canadienne des bibliothèques.....	1946	1	5	4	33,776
Association canadienne des éducateurs de langue française.....	1948	1	6,500
Association canadienne des Nations-Unies.....	1946	1	1	2	20,000
Association canadienne des musées	1947	1	300 (approx.)
Association canadienne-française d'éducation d'Ontario.....	1910	2	2	16,000 à 18,000
Association canadienne-française pour l'avancement des sciences..	1923	1	1	1	7,700
Canada Foundation.....	1945	1	variable
Canadian Association for Adult Education.....	1935	3	3	3	44,000
Canadian Education Association..	1891	2	4	32,000
Canadian Federation of University Women.....	1919	1	inconnu
Canadian Handicrafts Guild.....	1901	1	350 (approx.)
Canadian Historical Association..	1922	2	(intermittent)	1,700 (approx.)

TABLEAU INDIQUANT LE SECRETARIAT ET LES FINANCES DE CERTAINES ORGANISATIONS BÉNÉVOLES—(Suite)

ORGANISATION	Date de la fondation	Secrétaire ou directeur permanent rémunéré	Secrétaire à emploi irrégulier rémunéré	Secrétaire bénévole	Autre personnel permanent rémunéré	Personnel à mi-temps rémunéré	Revenu ou budget annuel récent
Canadian Home and School and Parent-Teacher Federation.....	1927	1	1	7,500
Canadian Numismatic Association	1950	1	cotisation
Canadian Writers' Foundation.....	1945	1	8,000 (y compris \$4,000 du gouvernement fédéral)
Comité permanent de la survivance française en Amérique.....	1937	1	(services prêtés)	1	(intermittent)	15,000
Conseil canadien de la musique....	1946	1	incertain
Conseil canadien des arts.....	1945	1	(intermittent)	2,620
Conseil canadien des humanités....	1943	1	\$13,000 (de la Carnegie Corporation, et de la Dotation Rockefeller et des universités canadiennes)
Conseil canadien des recherches en sciences sociales.....	1940	1	27,500 (de la Carnegie Corporation et de la Dotation Rockefeller)
Conseil canadien pour l'avancement du civisme.....	1940	3	2	40,000 (approx.)
Federated Women's Institutes of Canada.....	1900	1	4,500 (approx.)

TABLEAU INDIQUANT LE SECRÉTARIAT ET LES FINANCES DE CERTAINES ORGANISATIONS BÉNÉVOLES—(Suite)

ORGANISATION	Date de la fondation	Secrétaire ou directeur permanent rémunéré	Secrétaire à emploi irrégulier rémunéré	Secrétaire bénévole	Autre personnel permanent rémunéré	Personnel à mi-temps rémunéré	Revenu ou budget annuel récent
Fédération des festivals de musique canadiens.....	1949 (1924)			1			1,800 (organisation nationale seulement; budgets des festivals locaux, environ 150,000)
Fédération nationale des étudiants des universités canadiennes.....	1926		1				5,500
Festival dramatique national.....	1932	2			1		30,000
International Student Service of Canada.....	1922	1	1		1		23,000 (mais variable)
Metal Arts Guild.....	1946			1			100 (approx.)
National Council of Women of Canada.....	1893	1		1			6,000 (approx.)
Royal Architectural Institute of Canada.....	1907	2		1			non indiqué
Royal Astronomical Society of Canada.....	1890		1	1			9,000 (approx.)
Royal Canadian Academy of Arts..	1880	1					7,000 (approx.)
Royal Canadian Institute.....	1849	2				(intermittent)	12,801 (moyenne de quatre ans)
Société canadienne d'enseignement postsecondaire.....	1946		1		1		variable
Société des écrivains canadiens....	1936		1				2,500 (approx. et variable)

TABLEAU INDIQUANT LE SECRÉTARIAT ET LES FINANCES DE CERTAINES ORGANISATIONS BÉNÉVOLES—(Suite)

ORGANISATION	Date de la fondation	Secrétaire ou directeur permanent rémunéré	Secrétaire à emploi irrégulier rémunéré	Secrétaire bénévole	Autre personnel permanent rémunéré	Personnel à mi-temps rémunéré	Revenu ou budget annuel récent
Société canadienne d'histoire naturelle.....	1923	1	1	1	(intermittent)	4,000 (approx. et variable)
Société d'étude et de conférences..	1933	1	1,000 (approx.)
Société des sculpteurs du Canada..	1928	1	(intermittent)	866
Société mathématique du Canada..	1945	1	21,555
Société royale du Canada.....	1881	1	2	2	22,000
Visites interprovinciales.....	1940	2	1	(intermittent)	11,000

INDEX

Les pages indiquées en caractères gras contiennent l'essentiel du sujet traité.

- AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS, MINISTÈRE DES, 178.
- AFFAIRES EXTÉRIEURES, MINISTÈRE DES, agents de presse et d'information, 301, 428-429.
- AFFAIRES INDIENNES, DIVISION DES, 281.
- AGRICULTURE, MINISTÈRE DE L', 107, 133, 137.
- AIRD, COMMISSION, 30, 32, 34.
- AIRD, RAPPORT, 30, 32, 326.
- AMIS DE L'ART, Les, 84.
- AQUARIUM NATIONAL, 110, 379.
- ARCHITECTURE, 252-257:
accroissement de la population urbaine, 252;
apathie du public, 253;
concours libres, 256-257;
écoles, 255;
gouvernement fédéral, 256;
régionale, 254;
Suède, 253.
- ARCHIVES, 133-146, 389-399:
documents privés, 138-139;
accessibilité, 138;
acquisition, 138-141;
dossiers des ministres de la Couronne, 140;
propositions pour une Commission des manuscrits historiques, 139-140, 395-396;
protection contre le mésusage, 140-141;
responsabilité des Archives nationales, 140;
documents publics, 389-393;
Rapport de la Commission royale de 1912, 133-134;
garde et soin, 133;
documents publics, Commission des, 135;
documents publics fédéraux, 135-136-137, 391-392;
accessibilité, 135-136-137;
état présent, 135-136;
en possession de particuliers, 137;
documents publics provinciaux, 143;
législation assurant la conservation, 143.
protection et accessibilité, 143;
manuscrits historiques—enquête, 139-140;
manuscrits historiques, Commission des—recommandation de la Canadian Historical Association, 139.
- Archives de Folklore, 271.
- ARCHIVES DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 139.
- ARCHIVES NATIONALES DU CANADA, 133-142, 393-399:
acquisitions, 140-141;
collections subsidiaires, 137-138, 397, 398, 399;
Commission royale de 1912—recommandations, 134;
conseil d'administration, 141;
collection de pièces de musée, 137-138;
documents privés, 140-141, 395;
édifice, 394;
microfilm, 141, 395, 396;
personnel—formation professionnelle, 142, 394;
recommandations, 389-399.
- ARCHIVES REGIONALES, 143-146.
conservation des documents, 143.
- ARCHIVISTE DU DOMINION, 133, 136-138, 140, 393-395, 398-399.
- ARCHIVISTES PROVINCIAUX, 144-145.
- ART GALLERY OF TORONTO, 99, 102.
- ARTISANAT, 273-276:
Conseil national de recherches, 276.
- ARTS COUNCIL OF GREAT BRITAIN, 90, 435-437.
- ARTS ET LETTRES—aide de l'Etat, 91.
- ARTS INDIENS, 277-281.
- ARTS LIBÉRAUX ET D'AGRÉMENT, 215-216.

- ARTISTES**—encouragement de la part de Radio-Canada, 39-40.
encouragement de la part des postes privés, 39-40.
- ASSOCIATION CANADIENNE DES BIBLIOTHÈQUES**—établissement d'une bibliothèque nationale, 122, 123.
services, 122.
- ASSOCIATION CANADIENNE DES FESTIVALS DE BALLET**, 236.
- ASSOCIATION CANADIENNE DES MUSÉES**, 114.
- ASSOCIATION CATHOLIQUE DE LA JEUNESSE CANADIENNE-FRANÇAISE**, 84.
- AUSTRALIAN BROADCASTING COMMISSION**, 325-326.
- AUSTRALIAN BROADCASTING CONTROL BOARD**, 325-326.
- AUSTRALIE**—bourses nationales, 181.
aide de l'Etat aux universités, 408-409.
- BAIE D'HUDSON, MUSÉE DE LA COMPAGNIE**, 114.
- BALLET**, 236-238.
- BIBLIOTHÈQUE DES ENFANTS DE MONTRÉAL**, 130.
- BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT**, 121-126, 380-383.
manque d'espace, 121;
recommandations, 380-383;
relations avec la Bibliothèque nationale, 122.
- BIBLIOTHÈQUE NATIONALE**, 121-126, 383-388:
acquisitions, 125-126;
Commission consultative, 123;
édifice, 123, 125;
Imprimeur du roi, 386;
institution—urgence, 123, 384;
microfilm, 124, 125, 126, 131, 387;
recommandations, 383-388;
UNESCO, 387.
- BIBLIOTHÈQUES ENFANTINES**—pénurie, 130.
- BIBLIOTHÈQUES LOCALES**, 26-27, 126-131.
aide de l'Etat, 130-131, 387;
diversité, 127;
extension des services, 128;
fonctions, 126;
formation professionnelle des bibliothécaires, 129-130;
organisation et modes de service, 127, 128.
bibliothécaires 24.
formation, 129-130.
- BIBLIOTHÉCAIRES PROFESSIONNELS**—
Bibliothèque nationale, 126.
bibliothèques régionales, 129.
- BOURSES D'ÉTUDES**, 171-184, 413-421:
bourses aux gradués canadiens—
gouvernement anglais, 175;
gouvernement français, 176;
gouvernement provinciaux, 175;
(dans les) sciences, 414-415;
sociétés bénévoles, 175.
bourses aux sous-gradués—
Australie, 181;
Canada (constitution du Canada), 172, 184;
France, 173;
Grande-Bretagne, 180;
ministères provinciaux de l'éducation, 182;
propositions diverses—Confédération des travailleurs catholiques du Canada, 183.
Conférence nationale des universités canadiennes, 182, 183;
Congrès canadien des métiers et du travail, 183;
Congrès canadien du travail, 183;
Institut professionnel du service public du Canada, 184.
bourses nationales, 171-184, 413-421;
aux artistes, 178, 420.
bourses aux gradués, 173;
Conseil national de recherches du Canada, 173-174, 417-418;
échanges avec les pays étrangers, 417;
humanités, sciences sociales et droit, 176, 177, 178, 415-417;
ministère de la Santé et du Bien-être, 174, 175;
bourses aux sous-gradués, 178, 179, 418-419;
"Bourses du Canada", 416, 419-420;
droits d'inscription dans les universités, 414;
mandat de la Commission, 171, 172;
recommandations, 413-421.
Canada et pays-étrangers—comparaison, 172-173;
Conseil national de recherches, 205, 206;
Constitution du Canada, 173;
États-Unis, 176;
provenance américaine, 15, 176;
sociétés bénévoles, 84, 175.
- BOURSES DE L'EXPOSITION BRITANNIQUE DE 1851**, 176.
- BRITISH BROADCASTING CORPORATION**, 324-325.
télévision, 51.

- BRITISH COUNCIL, 176, 306, 437.
- BRITISH IMPERIAL TRUST, 62.
- BRITISH-COLUMBIA PARENT-TEACHER FEDERATION, 131.
- CALGARY ALLIED ARTS CENTRE—
organisation, 100.
- CANADA FOUNDATION, 435.
- Canadian Art*, 102.
- CANADIAN ASSOCIATION FOR ADULT EDUCATION—émissions radiophoniques, 42.
- CANADIAN ASSOCIATION OF BROADCASTERS—
modification du règlement régissant la radiodiffusion, 329-330-331.
relations avec Radio-Canada, 330.
- CANADIAN AUTHORS ASSOCIATION, 259, 260, 284.
- CANADIAN DAILY NEWSPAPERS ASSOCIATION—
fac-similé, 76, 77, 340, 341.
- CANADIAN HANDICRAFT GUILD, 274, 275, 276.
- CANADIAN HISTORICAL ASSOCIATION, 139.
- CANADIAN JEWISH CONGRESS, 85.
- CANADIAN MARCONI COMPANY, 30.
- CANADIAN REPERTORY THEATRE, Ottawa, 228.
- CANADIAN WRITERS' COMMITTEE, 261.
- CARNEGIE CORPORATION, 62, 116, 128, 176, 502, 599.
- CARR, Emily, 94.
- CENTRE BIBLIOGRAPHIQUE, 123-124, 383-384.
- CERCLES DE FERMIERES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, Les, 85, 273, 275.
- CHAMBRE DE COMMERCE DE QUÉBEC, 156.
- CHAMBRES DE COMMERCE—Office national du film, 69.
- CHAMBRES DE COMMERCE CADETTES, 64.
- CHATEAU DE RAMEZAY, 153.
- CHICAGO NATURAL HISTORY MUSEUM, 106, 107.
- CHURCH OF ENGLAND IN CANADA—
émissions radiophoniques, 38.
humanités, 164.
- CINEMA ET OFFICE NATIONAL DU FILM, 61-71, 357-365:
cinémathèques provinciales et régionales, 65, 66;
Commissaire a la cinématographie, 62, 364, 365;
conseils du film, 66.
constitution, 66;
relations avec l'Office national du film, 66-67;
film documentaire—
distribution, 64, 65, 66, 67, 360;
production, 67, 68, 361, 361;
publicité et service d'acquisition, 69;
comptabilité, 470;
coopération avec les sociétés bénévoles, 64;
constitution et fonctions, 62, 63, 64, 364, 365;
échanges culturels, 63, 299;
estimation et acquisition, 69, 360;
films de langue française, 68, 364;
locaux, 363, 470;
opinions des sociétés bénévoles, 65, 66;
production future, 69, 70, 71;
production pour sociétés privés, 362;
recherches, 363, 364;
recommandations de la Commission, 357-365;
service d'information, 427-428;
service de distribution, 64, 65, 66, 358-359.
- lois fédérales sur le cinématographe, 51, 357, 358;
- Société nationale du film, 62, 66;
Institut canadien du film, 69;
coopération avec l'Office national du film, 64;
service d'acquisition, 69;
service de publicité, 69.
- règlements douaniers, 156;
- CITIZENS' FORUM, 36, 25, 38, 46, 89.
- COMITÉ PERMANENT DE LA SURVIVANCE FRANÇAISE EN AMÉRIQUE, 8.
- COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR L'AVANCEMENT DES ARTS, LETTRES ET SCIENCES AU CANADA—
audiences publiques, Appendice II.
comités spéciaux, Appendice III.
études commanditées, Appendice IV.
fonctions, 4-5.
mandat, 3-6.
mémoires présentés a la Commission, Appendice I.
procédure suivie par la Commission, 9-11.
- COMMISSION ROYALE DES DOSSIEURS PUBLICS ET DES ARCHIVES (1912)—
enquête et Rapport, 133-136.
- COMITÉ DU CONSEIL PRIVÉ POUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE, 211, 212.
- COMITÉ JUDICIAIRE DU CONSEIL PRIVÉ, 31.

- COMMUNITY ARTS COUNCIL OF VANCOUVER, 82.
- COMPAGNONS DE SAINT-LAURENT, Les, 228, 231
- COMPOSERS, AUTHORS AND PUBLISHERS ASSOCIATION OF CANADA, 221
- CONCERTS—agences, 222;
artistes, 222;
salles, 224;
tournés américaines, 220.
- CONFÉDÉRATION, Débats de 1865.
- CONFÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS CATHOLIQUES DU CANADA, 183.
- CONFÉRENCE CATHOLIQUE CANADIENNE, 37-38, 167.
- CONFÉRENCES INTERNATIONALES—abattement d'impôts, 310.
- CONFÉRENCE NATIONALE DES UNIVERSITÉS CANADIENNES, 109, 157, 167 *passim*.
- CONSEIL DES ARTS, LETTRES, HUMANITÉS ET SCIENCES SOCIALES—bourses d'étude, 438, 439, 441;
centre d'information, 433, 441, 442;
composition, 439, 440.
- CONSEIL CANADIEN DES ARTS, 215, 245
- CONSEIL CANADIEN DES RECHERCHES EN SCIENCES SOCIALES, 191, 293.
- CONSEIL CONSULTATIF DES ARTS, 96, 103, 370.
- CONSEIL DES ARTS—propositions des sociétés bénévoles, 91.
- CONSEIL DES ARTS DE GRANDE-BRETAGNE, 90, 435, 436, 437.
- CONSEIL DES HUMANITÉS AU CANADA, 177.
- CONSEIL DES RECHERCHES DES HUMANITÉS AU CANADA, voir CONSEIL DES HUMANITÉS AU CANADA.
- CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA, 109, 204, 211, 212, 213.
- CONSEIL DES ARTS, LETTRES, HUMANITÉS ET SCIENCES SOCIALES, 431-443.
- CONSERVATEURS DE MUSÉES, 117-118.
- DESSIN INDUSTRIEL, SECTION DU (GALERIE NATIONALE), 97-98.
- DIFFUSION, voir: RADIO-CANADA, RADIO-DIFFUSION, TÉLÉVISION.
- DOCUMENTS, voir: ARCHIVES.
- DOTATIONS AMÉRICAINES—aide reçue, 15.
ressources, 319.
- DUBERGER, JACQUES—maquette de la ville de Québec, 137.
- ÉCHANGES CULTURELS, 295-311, 425-426.
Australie, 308
- Canada—gouvernement fédéral, 297-302.
ministère des Affaires extérieures, 300
États-Unis, 301, 308;
France, 301, 307-308;
Grande-Bretagne, 301, 306;
recommandations, 427;
sociétés bénévoles, 296-297.
- ÉCOLES DE GRADUÉS, 17-18.
- ÉDITION (L), 265-269 voir aussi: LITTÉRATURE CANADIENNE.
livre—production comparée, 265;
taxes et tarifs, 267-269, 283-284;
Cercles du livre et "Book Clubs", 268.
- ÉDUCATION—définition, 6-7.
droit de l'État en matière de contribution à, 8;
échanges dans le domaine de l'enseignement, 303-304.
- ELGIN PAPERS, 142.
- ELIOT, T. S., 477 (Télévision).
En avant Canada, 63.
- ENSEIGNEMENT—influence américaine, 18-20.
manuels scolaires de provenance américaine, 19.
- EXPOSITIONS SCIENTIFIQUES ET CULTURELLES—tarifs douaniers, 155-156
- FAC-SIMILÉ, 76-77, 340-341.
- FEDERAL COMMUNICATIONS COMMISSION—"FCC Blue Book", 324.
contrôle des émissions, 334;
principes, 324;
télévision—permis d'exploitation, 52.
- FEDERATED WOMEN'S INSTITUTE OF CANADA, 80.
- FÉDÉRATION DES ARTISTES CANADIENS, voir: FEDERATION OF CANADIAN ARTISTS.
- FÉDÉRATION DES MOUVEMENTS DE JEUNESSE DU QUÉBEC, 85.
- FEDERATION OF CANADIAN ARTISTS, 103, 243-244.
douane—réglementation, 156.
- FESTIVALS DE MUSIQUE CANADIENS, FÉDÉRATION DES, 84.
- FESTIVAL DRAMATIQUE NATIONAL, 227, 229, 232-233.
- FIRST STATEMENT PRESS, 261.
- FOLKLORE, 105, 270-272.
musique de folklore, 221, 225.

- FONDS CANADIENS "GELÉS" EN EUROPE, 304.
- FORMATION PROFESSIONNELLE, PLAN DE, (Vocational Training Act), 178-180.
- GALERIES, 93-104, 367-371; voir aussi: PEINTURE.
- GALERIE NATIONALE, voir aussi: DESSIN INDUSTRIEL.
 achat de tableaux canadiens, 103;
 aide à la formation de conservateurs pour les galeries régionales, 102-103;
 chroniques radiophoniques, 36;
 collection, 94;
 Conseil consultatif des arts, 93;
 crédits, 97;
 décentralisation, 103-104;
 édifice, 96
 fonctions, 93-95;
 historique, 93;
 opinions des sociétés bénévoles, 93, 100-104;
 personnel, 96;
 prêts et expositions, 94;
 recommandations, 367-371;
 reproduction de tableaux, 95;
 service extérieur, 368-369;
 statut, 370.
- GALERIES AMÉRICAINES—crédits, 97.
 personnel, 96.
- GALERIES CANADIENNES—liste provisoire, Appendice VII.
- GALERIES ET MUSÉES CANADIENS—
 Rapport Miers et Markham, 1932, 116.
- GALERIES RÉGIONALES—appui des sociétés bénévoles, 98.
 besoin de personnel expérimenté, 100-102;
 budget, 99;
 expositions, 99-102;
 pénurie d'édifices appropriés, 94, 100.
- GÉOGRAPHIE—collection de cartes, 26.
- GÉOGRAPHIE (La) ET LA CULTURE CANADIENNE, 13-21, 319.
- GROUPE DE PEINTRES CANADIENS, 243.
- GROUPE DES SEPT, 239-240.
- GUGGENHEIM, DOTATION—bourses aux gradués, 176.
 boursiers canadiens depuis 1940, Appendice XI.
- HALIFAX MECHANICS INSTITUTE, 111.
- HARVARD, UNIVERSITÉ—Bibliothèque, 123, 153.
- HERBIER, 107-108.
- HISTORICAL AND SCIENTIFIC SOCIETY OF MANITOBA, 145.
- HOMMES DE PROFESSION—émigration aux États-Unis, 17.
- HUMANITÉS AU CANADA, 188-198:
 aide requise, 198;
 culture canadienne, 196-197;
 enseignement traditionnel—évolution, 164;
 état présent, 162;
 professeurs d'humanités, 191;
 recherches, 192-193;
 salaires—comparaison avec les sciences, 166;
 (et les) sciences, 185-186;
 (et les) sciences sociales 188-198;
 (a l') université, 191-197.
- HUMANITIES ASSOCIATION OF CANADA, 80
- Idées en marche, Les*, 36, 46, 89.
- IMPERIAL ORDER, DAUGHTERS OF THE EMPIRE, 80, 130.
- IMPÔT SUR LE REVENU, voir: Taxes et Droits de Douane.
- IMPRESSIONS ET PAPERIE PUBLIQUES, DÉPARTEMENT DES, 471.
- IMPRIMEUR DU ROI—relations avec la Bibliothèque nationale, 386.
- INFLUENCES AMÉRICAINES, 15-21.
- INSTITUT BOTANIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, 110.
- INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC, 80.
- INSTITUT CANADIEN DU FILM, voir: CINÉMA AU CANADA.
- INSTITUT CANADIEN DES AFFAIRES INTERNATIONALES, 85.
- INSTITUT PROFESSIONNEL DU SERVICE PUBLIC DU CANADA, 110, 184.
- INSTITUT AGRICOLE CANADIEN (Victoria and Islands Branch), 110.
- INSTITUTE OF PROFESSIONAL TOWN PLANNERS, 252.
- JARDIN BOTANIQUE DE MONTRÉAL, 110.
- JARDIN BOTANIQUE NATIONAL—établissement nécessaire, 109-110.
 recommandations, 377-378.
- JARDIN ZOOLOGIQUE NATIONAL, 110.
 recommandations, 378-379.
- JOURNAUX CANADIENS, voir PRESSE.
- JUSTICE, MINISTÈRE DE LA, 136-137.
- KEYNES, LORD (citation), 436.
- KIPLING, RUDYARD (citation), 185.

- KIRKE, DAVID, 154.
- KIWANIS CLUBS, 64.
- LETTRES (Les) AU CANADA, 258-264, voir aussi: ÉDITION, LITTÉRATURE CANADIENNES.
- LIEUX ET MONUMENTS HISTORIQUES, 147-154.
emplacement des repères, 151;
lieux non signalés—nombre, 150;
lieux préhistoriques, 151;
opinion des sociétés historiques et autres sociétés, 149-154;
recommandations, 404-405;
restauration et conversation des édifices, 148-149;
Terreneuve, 154.
- LIEUX ET MONUMENTS HISTORIQUES DU CANADA, COMMISSION DES, 148-151, 154.
choix des emplacements, 150-151;
priorité de la conservation sur le signalement des monuments, 152;
recommandations, 400-404.
- LISMER, ARTHUR, 240.
- LITTÉRATURE CANADIENNE, 258-264, voir aussi: ÉDITION, LETTRES AU CANADA.
influence américaine, 262.
- LIVRES, voir: ÉDITION.
- LOI NATIONALE SUR LE FILM, voir: CINÉMA AU CANADA.
- LONDON ART MUSEUM, 99.
- MACMILLAN, SIR ERNEST.
- MAISON DES JÉSUITES (Sillery), 153.
- MANUELS SCOLAIRES DE PROVENANCE AMÉRICAINE, 18.
- MANUSCRITS HISTORIQUES, voir: ARCHIVES.
- MARKHAM, S. F., 116.
- MATHÉMATIQUES, 80.
- MÉMOIRES PRÉSENTÉS À LA COMMISSION, Appendice I.
- MIERS, SIR HENRY, 116.
- MINISTERIAL ASSOCIATION OF GREATER WINNIPEG, 43.
- MONTCALM, LOUIS DE, 142
- Monde (Le) en Action*, 63.
- MONTREAL MUSEUM OF FINE ARTS, 102, 156.
- MONUMENTS HISTORIQUES, voir: LIEUX ET MONUMENTS HISTORIQUES.
- MORRICE, JAMES W., 94.
- MUSÉE CANADIEN DE LA GUERRE, 108, 376-377.
- MUSÉE CANADIEN DES SCIENCES—
institution demandée, 109.
recommandations, 377.
- MUSÉE HISTORIQUE CANADIEN—institution
nécessaire, 108-109.
recommandations, 376-377.
- MUSÉE NATIONAL, 14, 105-108.
budget, 106-107;
collection historique, 108-109;
historique, 105;
logement, 106;
statuts et fonctions, 105-108;
recommandations, 372-376;
service aux musées locaux, 115-116.
- MUSÉES CANADIENS, 105-119, 372-379.
Liste provisoire, Appendice VII;
Rapport sur les musées canadiens
(Miers and Markham), 1932,
116-119.
- MUSÉES D'ART, voir: GALERIES.
- MUSÉES LOCAUX, 110-119.
apathie du public, 112-113;
besoin de directives, 115;
conservateurs, 114, 116;
édifices, 113-114;
existence précaire, 110, 111-112;
historique, 111;
manque d'information (sur les),
111;
perte et destruction de matériel
112, 113, 114.
- MUSIQUE AU CANADA, 117-225.
- NATIONAL ADVISORY COUNCIL ON SCHOOL
BROADCASTING, 36.
- NATIONAL COUNCIL OF WOMEN, 85.
- NATIONAL FARM RADIO FORUM, 36, 37, 46,
89.
- NEW BRUNSWICK MUSEUM, 131, 145.
- NEW WESTMINSTER ARTS COMMITTEE, 82.
- NEW YORK, BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE
LA VILLE DE, 123.
- NICOL, PEGI, 94.
- NIEBUHR, DR. H., p. 289
- NORD-OUEST, COMPAGNIE DU, 139.
- NORTHERN ONTARIO ART ASSOCIATION, 88.
- NUFFIELD, BOURSES, 176.
- NUMISMATES, 109.
- OFFICE NATIONAL DU FILM, voir: CINÉMA
AU CANADA.
- ONTARIO HISTORICAL SOCIETY, 81.
- OPÉRA (L') AU CANADA, 90.

- ORCHESTRE SYMPHONIQUE DES JEUNES DE MONTRÉAL, 84.
- ORCHESTRÉS SYMPHONIQUES, voir: MUSIQUE AU CANADA.
- ORGANES D'INFORMATION COLLECTIVE, 23-78.
- PELLAN, ALFRED, 241, 244.
- PÉRIODIQUES CANADIENS 77-78:
concurrence américaine, 77-78;
influence américaine, 77;
papier d'imprimerie—droits de douane, 78;
périodiques sans but lucratif, 78;
tirage, 73.
- PLAN DE FORMATION PROFESSIONNELLE, 178-179.
- PHILOSOPHIE (La) AU CANADA, 189.
- POOLEY, SIR ERNEST, 437.
- PORT-ROYAL, HABITATION DE CHAMPLAIN, 149.
- POSTES PRIVÉS DE DIFFUSION, voir: RADIO-DIFFUSION, RADIO-CANADA, TÉLÉVISION.
- PRESSE CANADIENNE, 73-77; voir aussi: PÉRIODIQUES:
agences de presse, 75-76;
arts et lettres, 76;
apport des canadiens de langue française, 76;
fac-similés—opinion de la Canadian Daily Newspaper Association, 76-77;
présentation des nouvelles, 74-75;
presse nationale, 74-75;
tirage, 73.
- PRESSE EN GRANDE-BRETAGNE—Commission royale d'enquête sur la presse, 74.
- PROFESSEURS—formation acquise aux Etats-Unis, 18.
- PUBLIC AFFAIRS INSTITUTE OF VANCOUVER, 85.
- PEINTURE, voir aussi: GALERIES.
cours d'initiation aux enfants, 101;
Office national du film, 247;
problèmes du peintre canadien, 242-247;
tableaux—restauration, 369.
- PEINTURE CANADIENNE, 94, 103, 109; 239-247:
à l'étranger, 242;
tableaux commémorant les deux Grandes Guerres, 369.
- RADIO-CANADA, 29-49, 323-349, voir aussi: RADIODIFFUSION TÉLÉVISION.
bureau des gouverneurs—cadre, 335;
constitution et fonctions, 31-32;
direction générale de la télévision, 53.
droit d'appel, 337;
pouvoirs contestés, 330;
procédure, 336;
contrôle des bandes de fréquence, 333-334;
échanges culturels à l'étranger, 298;
émissions, 34-47, 332-333;
caractéristiques, 34-41;
commentaires des auditeurs de langue française, 36, 40, 44;
émissions commerciales et réclame, 42, 330, 338-340, 341;
enquêtes auprès des auditeurs, 45;
finances, 34, 341-343, 450, 462-464;
musiciens professionnels, 223;
musiciens, ville de Québec, 40;
musique canadienne, 214, 221;
organisme de réglementation distinct, 333-335, 454, 457;
organismes consultatifs proposés, 39;
postes de diffusion, 31-32;
publicité, 49, 347;
radio scolaire—commentaires du National Advisory Council on School Broadcasting et autres, 36;
rayonnement, 33, 44, 346;
recommandations, 323-349;
relations avec les postes privés, 32-33, 34, 337-338;
réglementation, 339-340;
réseau national, 33, 44-45;
réseau français, 33, 44-45, 346;
réseau transcanadien, 33, 44-45;
service de publicité et d'information, 347;
Service international, 426-427;
Service national, 298-299;
télévision, 53-54.
- RADIODIFFUSION, 29-49, 323-349; 447-464, Appendice VI, voir aussi: BRITISH BROADCASTING CORPORATION, CANADIAN ASSOCIATION OF BROADCASTERS, FEDERAL COMMUNICATIONS COMMISSION, RADIO-CANADA.
artistes, 39;
Australie, 325-326;
bandes de fréquence, 323, 333, 334;
buts, 323-324;
Canadian Marconi Co., 453;
Commission Aird, 30, 35;
Cour d'appel, 324, 449;
éducation et unité nationale, 332;
émissions, 344-349;
commentaires des auditeurs canadiens de langue française, 36, 40, 44;

RADIODIFFUSION—(suite):

- enquête de 1936 sur les disponibilités artistiques de la nation, 31;
- (d') intérêt national, 334-346;
- (comme) justification du régime national, 32;
- postes privés, 41-42, 46-49;
- recommandations, 345-346;
- émissions américaines, 448;
- émissions de l'extérieur, 30;
- États-Unis, 30, 31, 34, 35, 324, 326, 339;
- émissions éducatives, 451-454;
- Federal Communications Commission, 451;
- New York, ville de, 33-34;
- finances, 341-343;
- exploitants de postes privés—griefs, 447-448;
- France, 31, 325-326;
- Grande-Bretagne, 31, 34, 324, 325, 326;
- loi sur la radiodiffusion, 31, 330;
- organisme de réglementation distinct, 323, 333-335, 454-455;
- permis octroyés par l'État, 323;
- postes commerciaux, 30, 32, 42-43, 324, 336;
- postes de langue française—rayonnement et émissions, 346;
- postes privés—affiliation à des journaux, 340-341;
- bénéfices, 450;
- condition (des), 331;
- constitution en réseau, 335-336;
- émissions, 41-43, 47-49;
- loi de la radiodiffusion, demande de révision, 34, 329-330, 338;
- multiplication des postes, 32;
- musique, 223-224;
- place dans le régime national, 32-33, 328-329, 331-332, 333, 336;
- réclame locale, 41, 338-339;
- service aux collectivités locales, 328-329;
- stabilité du permis d'exploitation, 338;
- succès financiers, 329;
- rapport Aird, 326;
- Rapport sur la radiodiffusion au Canada, par Charles A. Siepmann, Appendice VI;
- réclame, 450-451;
- (a l'échelle) nationale, 339-340;
- recommandations, Radio-Canada, 323-349;
- recommandations, postes privés, 336-338;
- régie et direction, 333-341;

- régime national, 30-44, 46-49, 323, 326-334, 342;
- réseaux de postes privés, 335-336;
- révision des règlements, 340-341;
- service public ou industrie, 331;
- solution aux problèmes de l'isolement, 29.

RECHERCHE FONDAMENTALE ET RECHERCHE APPLIQUÉE, 199-200, 207-209.

RECHERCHE SCIENTIFIQUE, 198-214.

- sommes dépensées—Canada, 201;

États-Unis, 201;

Grande-Bretagne, 201.

RECHERCHE SCIENTIFIQUE AU CANADA—coordination, 211-214.

- gouvernement fédéral, 203-207;
- recommandations, 423;
- gouvernements provinciaux, 202-203;
- industrie, 202;
- principaux organismes de recherche, 202-209;
- universités, 207-209.

RECHERCHE DANS LES SCIENCES ET LES HUMANITÉS, 187-188.

RELATIONS CULTURELLES, voir: ECHANGES CULTURELS.

Réveil Rural, Le, 37.

REVUES AMÉRICAINES, 20.

REVUES CANADIENNES, voir: PÉRIODIQUES.

RHODES, BOURSES, 176.

ROCKEFELLER, DOTATION, 61, 176.

dons au Canada, Appendice V, B.

ROYAL ARCHITECTURAL INSTITUTE OF CANADA, 152, 252.

ROYAL ASTRONOMICAL SOCIETY, 83.

ROYAL CANADIAN ACADEMY OF THE ARTS, 80.

Galerie nationale, 101.

ROYAL CANADIAN INSTITUTE OF TORONTO, 80.

ROYAL COMMISSION ON THE PRESS 1947-1949—REPORT (Grande-Bretagne), 74.

ROYAL ONTARIO MUSEUM, 111, 115.

RUSSELL SAGE FOUNDATION.

SAINT JOHN MUSEUM, 111.

SASKATCHEWAN LIBRARY ASSOCIATION, 131.

SAVANTS CANADIENS, voir: TRAVAUX D'ÉRUDITION AU CANADA.

SCIENCES, voir: RECHERCHE, TRAVAUX SCIENTIFIQUES.

- SCIENCES SOCIALES, SPÉCIALISTES DE LA, 187.
- SCIENCES SOCIALES AU CANADA, 188-198. recherches, 195-196.
- SCULPTORS SOCIETY OF CANADA, 246, 248, 250, 251.
- SCULPTURE, 248-251.
monuments publics et commémoratifs, médailles et décorations—taxe de vente, 283;
plan de la capitale, 250.
- SCULPTURE SUR BOIS, 249-250.
- SERVICE DES PARCS NATIONAUX, 147, 149, 400, 405.
- SIEPMANN, Charles A.—Rapport sur la radiodiffusion au Canada, Appendice VI.
- SIR ERNEST MACMILLAN FINE ARTS CLUBS, 84.
- SOCIÉTÉS BÉNÉVOLES, 79-91.
aide aux écoles pour l'acquisition d'appareils de T.S.F., 36;
apport, 83-87;
bilinguisme, 86;
coopération avec l'Office national du film, 64;
Conseil canadien des arts, lettres, humanités et sciences sociales, 90;
contribution à l'enquête de la Commission, 10-11;
développement (influences géographiques, historiques et constitutionnelles, 80-83, 88;
difficultés matérielles, 155;
disponibilités limitées, 82-83;
dons de particuliers aux sociétés bénévoles (impôt sur le revenu), 156;
finances, 433;
Grande-Bretagne, 90.
problèmes de distance, 14;
propositions—aide de l'État aux bibliothèques, 130;
Bibliothèque nationale, 126;
films, 65 sqq;
Galerie nationale, 100-104;
lieux et monuments historiques, 149-154;
Musée national, 115-116;
musées locaux, 111-114;
radiodiffusion, 36-44;
télévision, 58-59;
relations avec les gouvernements fédéral et provinciaux, 79-80, 87-91;
rôle dans la démocratie, 80, 83-87;
secrétariat et finances, Appendice XII.
types d'organisation, 82.
- SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HISTOIRE NATURELLE ET SES FILIALES, 87, 110.
- SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, 252.
- SOCIÉTÉ D'ARCHEOLOGIE ET DE NUMISMATIQUE DE MONTRÉAL, 153.
- SOCIÉTÉ D'ÉTUDE ET DE CONFÉRENCES, 83.
- SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE MONTRÉAL, 126.
- SOCIÉTÉ DES ÉCRIVAINS CANADIENS, 260.
- SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE QUÉBEC, 86, 154
- SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU SAGUENAY, 113
- SOCIÉTÉ L'ASSOMPTION, 175.
- SOCIÉTÉ NATIONALE DU FILM, voir: CINÉMA AU CANADA.
- SOCIÉTÉ RADIO-CANADA, voir: RADIO-CANADA.
- SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA, 80, 110. aide de l'État, 91.
- SOCIÉTÉ SAINT JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL, 80, 175.
- SOCIÉTÉS COMMERCIALES—aide aux arts, lettres et sciences, 87.
- SOCIÉTÉS HISTORIQUES, 272.
- SOCIÉTÉS HISTORIQUES—collections de manuscrits, 145-146.
- SOCIÉTÉS SAVANTES—finances, 194.
- SMITHSONIAN INSTITUTE, 197.
- STUDENT VETERANS OF THE UNIVERSITY OF B.-C., 177.
- TATE GALLERY, 95.
- TAXES ET DROITS DE DOUANE, 155-156, 283-285, 268, 309-310, 342-399;
- TÉLÉVISION 50-59, 350-355, 465-469 voir aussi: BRITISH BROADCASTING CORPORATION, FEDERAL COMMUNICATION COMMISSION, RADIO-CANADA.
caractéristiques et importance, 50-51, 350-351;
centres de mise en ondes et de transmission, 53;
coût, 351;
Canada, 54, 465;
Etats-Unis, 53-54;
éducation (par la), 467-468;
émissions, 350-351, 466 sqq;
recommandations, 353-355;
émissions étrangères—caractère, 54-56;
finances, 352-353;
Office national du film, 354;
opinions des sociétés bénévoles, 58-59;

TÉLÉVISION (suite)

- permis d'appareils récepteurs, 469;
- permis d'exploitation—postes privés, 468-469;
- possibilités d'exploitation au Canada, 58;
- postes privés, 53, 350;
- pratique actuelle, 53-54;
- principes de la réglementation, 351-352;
- régime national—recommandations, 350-355.

TÉLÉVISION À L'ÉTRANGER—États-Unis,

- 51, 52, 55-56.
- France, 51-52, 57-58;
- Grande-Bretagne, 51;
- Hollande, 51;
- Suisse, 51.

TERRENEUVE—folklore, 106.

- lieux historiques, 154;
- taxes sur les livres, 284.

THÉÂTRE AU CANADA (LE), 226-235.

TOURISME, BUREAU CANADIEN DU, 302.

TRAVAUX D'ÉRUDITION AU CANADA, 185-213.

- bilinguisme, 190-191;
- publication, 194;
- (dans les) universités, 193.

TRAVAUX SCIENTIFIQUES AU CANADA—
nature et qualité, 198-201.

UNESCO, 287-294, 434-435, 437-439.

UNITED CHURCH OF CANADA, 38.

UNITED EMPIRE LOYALISTS, 4.

UNITED NATIONS ASSOCIATION IN CANADA, 91.

UNIVERSITÉ DALHOUSIE, 196.

UNIVERSITÉ DE L'ALBERTA—
service d'éducation populaire, 62.

UNIVERSITÉ DE LA COLUMBIE-BRITANNIQUE, 111.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, 160.

UNIVERSITÉ DE TORONTO, 111.

UNIVERSITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK, 198.

UNIVERSITÉ LAVAL, 111.

UNIVERSITÉ MCGILL, 160.

UNIVERSITÉ WESTERN ONTARIO, 111.

UNIVERSITÉS, 157-170, 407-411:

- aide (aux) 407-411;
- aide de l'État, Appendice X;
- Australie, 408-409;
- Grande-Bretagne, 408;
- recommandations, 407-411;
- bibliothèques, 123, 165;
- centres d'activité locale, 158-160;
- Conférence nationale des universités canadiennes, 157;
- corps étudiant, 169-170;
- écoles professionnelles, 409;
- défense nationale—recherches fondamentales, 160;
- dépenses, 169;
- diplomés d'université dans l'administration fédérale, 160;
- finances, 168-170, 407;
- humanités, 162-167;
- mandat de la Commission, 157;
- place dans la vie nationale, 157-158;
- role national, 160-161;
- recherches scientifiques, 161-162.

UNIVERSITY OF TORONTO PRESS, 144.

URBANISME, 252-257.

- écoles (d'), 255.

Wednesday Night, 45, 221, 346.

WESTERN CANADA ART CIRCUIT, 100.

WESTERN STAGE SOCIETY, 228.

WEST VANCOUVER COMMUNITY ASSOCIATION, 82.

WINNIPEG MUSICIANS' ASSOCIATION, 39-40, 223.

WOMEN'S INSTITUTES, 87.

YORK-SUNBURY HISTORICAL SOCIETY, 113.

YOUNG MEN'S CHRISTIAN ASSOCIATION, 84.

YOUNG WOMEN'S CHRISTIAN ASSOCIATION, 84.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Adresse au Gouverneur général</i> - - - - -	vii
<i>Décret du Conseil</i> - - - - -	ix
<i>Lettres patentes</i> - - - - -	xv
<i>Lettre du Premier ministre</i> - - - - -	xix

PREMIÈRE PARTIE

SECTION I: PRÉLIMINAIRES

CHAPITRE	PAGE
I Revue de notre tâche - - - - -	3
II Les influences du milieu géographique - - - - -	13

SECTION II: ORGANES D'INFORMATION COLLECTIVE

Introduction - - - - -	23
III Diffusion:	
Radiodiffusion - - - - -	29
Télévision - - - - -	50
IV Le cinéma - - - - -	61
V La presse et les périodiques - - - - -	73

SECTION III: SOCIÉTÉS BÉNÉVOLES ET INSTITUTIONS FÉDÉRALES

VI Les sociétés bénévoles - - - - -	79
VII Les musées d'art - - - - -	93

CHAPITRE	PAGE
VIII Les musées - - - - -	105
IX Les bibliothèques - - - - -	121
X Les archives - - - - -	133
XI Lieux et monuments historiques - - - - -	147
Postface de la Section III - - - - -	155

SECTION IV: L'HUMANISME, LES SCIENCES ET LES ARTS

XII Les universités - - - - -	157
XIII Bourses nationales - - - - -	171
XIV Le savant humaniste et l'homme de science - - - - -	185
XV L'artiste et l'écrivain	
Introduction - - - - -	215
La musique - - - - -	217
Le théâtre - - - - -	226
Le ballet - - - - -	236
La peinture - - - - -	239
La sculpture - - - - -	248
L'architecture et l'urbanisme - - - - -	252
Les lettres - - - - -	258
L'édition - - - - -	265
Le folklore - - - - -	270
L'artisanat - - - - -	273
Les arts indiens - - - - -	277
Postface de la Section IV - - - - -	283

SECTION V: RELATIONS CULTURELLES AVEC L'ÉTRANGER

XVI L'UNESCO - - - - -	287
XVII La « projection » du Canada à l'étranger - - - - -	295
Conclusion de la première partie - - - - -	313

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE	PAGE
Introduction - - - - -	317
XVIII Diffusion:	
Radiodiffusion - - - - -	323
Télévision - - - - -	350
XIX L'Office national du film - - - - -	357
XX Autres institutions fédérales	
La Galerie nationale - - - - -	367
Les musées nationaux - - - - -	372
Les bibliothèques fédérales - - - - -	380
Archives et dossiers publics - - - - -	389
Lieux et monuments historiques - - - - -	400
XXI L'aide aux universités - - - - -	407
XXII Bourses nationales - - - - -	413
XXIII La recherche scientifique et le gouvernement fédéral -	423
XXIV Information internationale - - - - -	425
XXV Un conseil pour les arts, lettres, humanités et sciences sociales - - - - -	431
Adresse au Gouverneur général et signature du Rapport - - -	445
Réserves et observations de M. Arthur Surveyer - - - - -	447

NOTES ET APPENDICES

Notes aux chapitres - - - - -	475
APPENDICE	
I Mémoires présentés à la Commission Royale - - -	489
II Audiences publiques de la Commission Royale - - -	499
III Comités spéciaux de la Commission Royale - - -	500

APPENDICE	PAGE
IV Études spéciales préparées à la demande de la Commission	501
V 1) Octrois de la Carnegie Corporation aux universités et institutions canadiennes - - - - -	503
2) Subventions de la Rockefeller Foundation à des institutions canadiennes - - - - -	504
VI Aspects de la radiodiffusion au Canada: Rapport préparé pour la Commission par M. Charles A. Siepmann - -	511
VII Liste provisoire des musées et galeries d'art du Canada -	562
VIII Arrêté en Conseil instituant le Comité des documents publics - - - - -	568
IX Radio et télévision par John Crosby - - - - - (Un article du N.Y. Herald Tribune)	572
X Dépenses du gouvernement fédéral pour l'enseignement supérieur 1948-1949 - - - - -	574
XI Bourses de la Guggenheim Memorial Foundation accordées à des Canadiens depuis 1940 - - - - -	576
XII Le secrétariat et les finances de certaines organisations bénévoles du Canada - - - - -	580
Index - - - - -	587

La Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada a été instituée par un décret du Conseil privé, le 8 avril 1949. Elle avait comme fonctions d'enquêter et de présenter des conclusions sur les principes dont doit s'inspirer la ligne de conduite officielle en matière de radio et de télévision. Son enquête devait s'étendre aussi à certains organismes du gouvernement fédéral: l'Office national du film, la Galerie nationale, le Musée national, les Archives nationales et la Bibliothèque du Parlement. De plus, la Commission était priée d'émettre des recommandations au sujet des formes d'aide qu'il y aurait lieu d'apporter à la recherche scientifique et humaniste au Canada, y compris les bourses d'études et elle avait à examiner le problème de la Bibliothèque nationale. À cela s'ajoutait enfin l'examen des relations du Canada avec l'UNESCO et celui des rapports du gouvernement du pays avec les diverses sociétés bénévoles qui s'occupent de culture.

Ce volume constitue le Rapport de la Commission royale. Il est divisé en deux parties. La première est consacrée à une revue des sujets nombreux et divers qui étaient de la compétence de la Commission. La seconde contient ses conclusions et recommandations, au nombre de cent quarante-six. Elles sont groupées sous huit différents chefs: *Radio et Télévision; L'Office national du film; Autres institutions fédérales; L'aide aux universités; Les bourses d'études; La recherche scientifique et le gouvernement fédéral; Information internationale; Un conseil pour les arts, les lettres, les humanités et les sciences sociales.*

Dans un autre volume, qui paraît en même temps que ce Rapport et qui est intitulé *Les arts, les lettres et les sciences au Canada en 1949-1951*, la Commission publie 28 études spéciales sur différents sujets d'ordre culturel. Ces études ont été préparées par des spécialistes canadiens et constituent une revue d'ensemble de l'état actuel des arts, des lettres et des sciences au Canada.